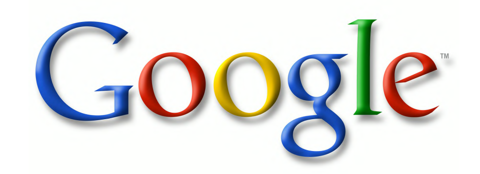
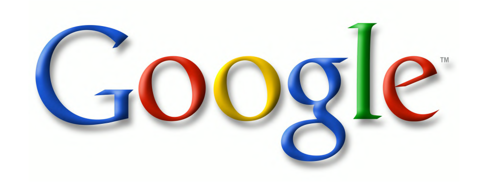
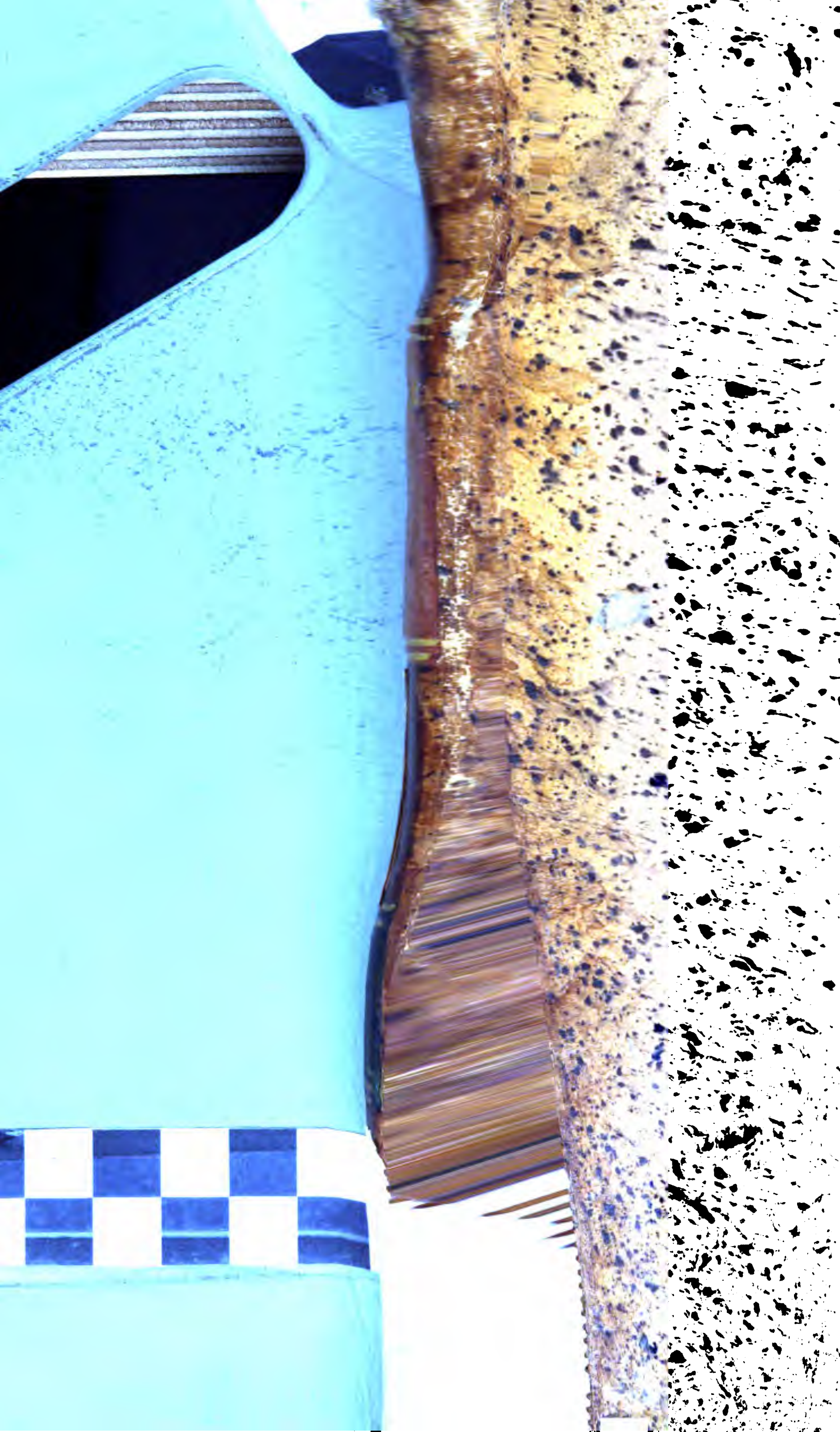
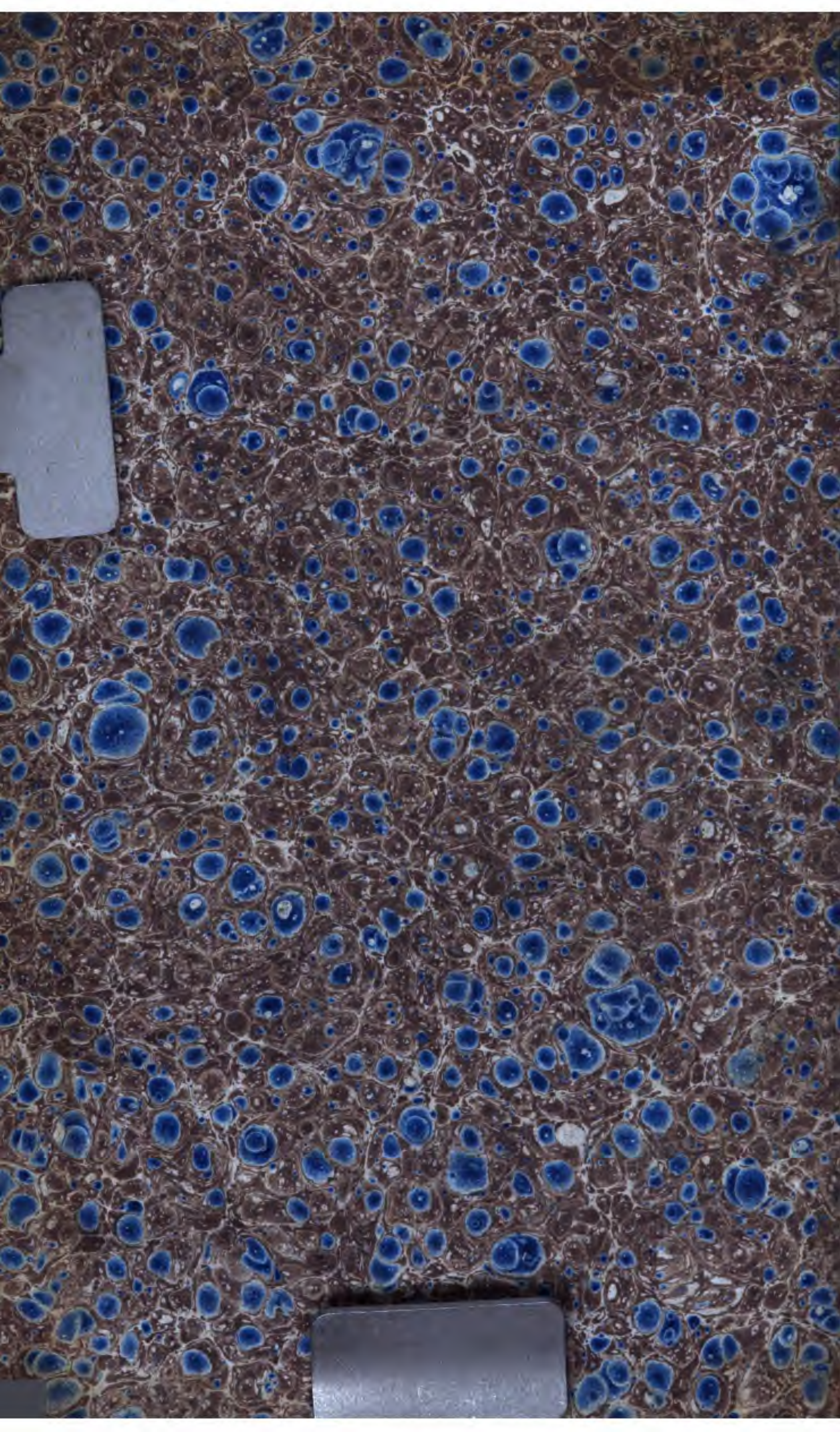
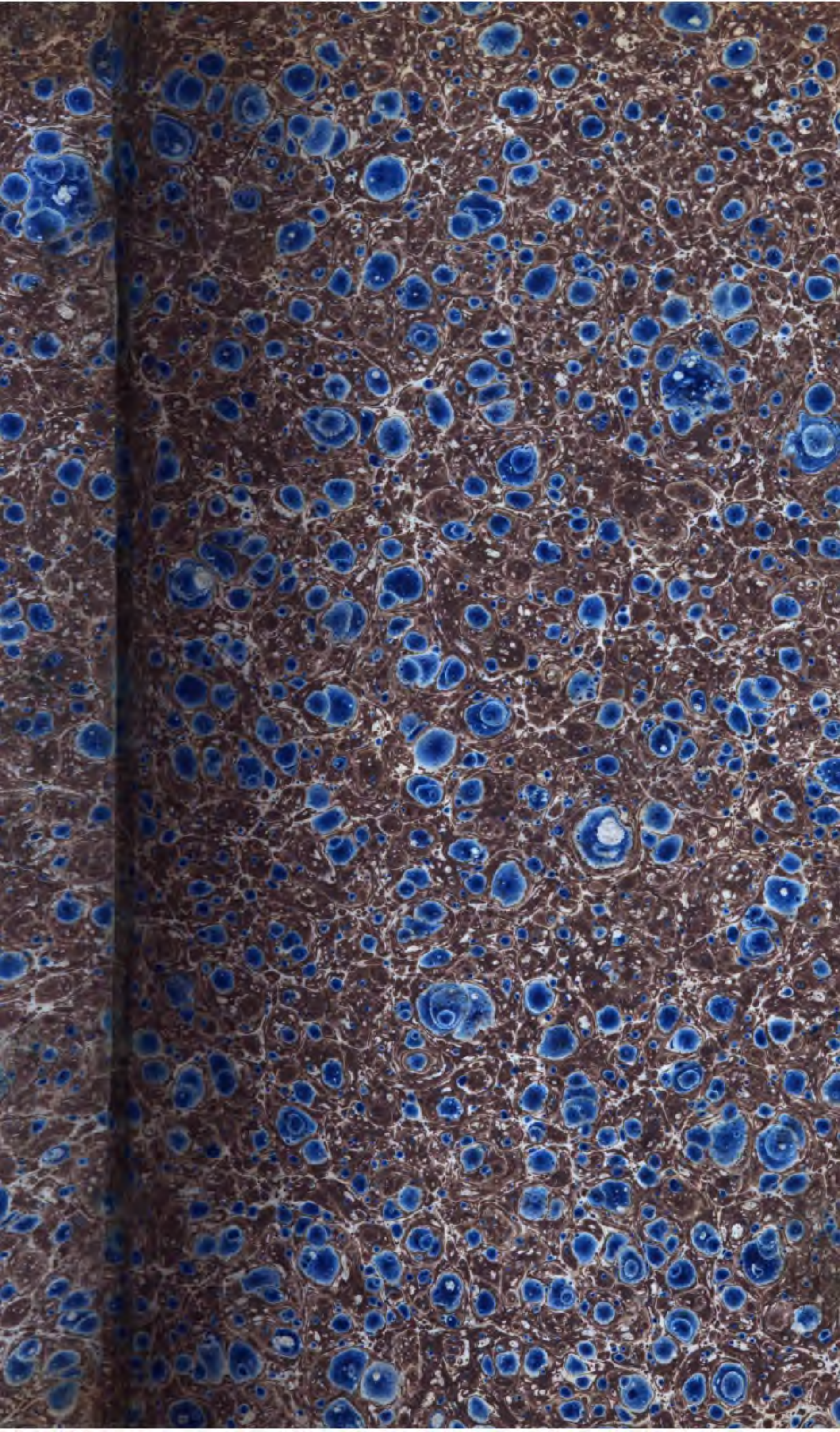












PRINCIPES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Corbeil, typographie de Crété.

ÉCONOMISTES CONTEMPORAINS.

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SUIVIS DE QUELQUES RECHERCHES

RELATIVES A LEUR APPLICATION

ET D'UN

TABLEAU DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS DE LA SCIENCE,

PAR

MAC CULLOCH

Traduit de l'anglais sur la 4e édition,

PAR AUGUSTIN PLANCHE.

Non enim me cuiquam mancipavi, nullius nomen fero; multùm magnorum virorum judicio credo, aliquid et meo vindico. Nam illi quoque non inventa, sed quærenda nobis reliquerunt. (SENECA.)

TOME PREMIER.

PARIS,

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES,

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1851

PRÉFACE

DE LA QUATRIÈME ÉDITION ANGLAISE.

L'édition actuelle de cet ouvrage a été préparée d'après le plan développé dans la préface jointe à celle-ci. Nous l'avons revue avec soin, et, en nous efforçant de présenter ses doctrines théoriques sous le point de vue le plus clair, notre principal but a été de rendre encore plus évidente l'action des principes de la science dans la pratique, et de montrer combien ces principes sont sujets à être modifiés par l'effet de circonstances secondaires et accidentelles. Nous avons fait de nombreuses additions au chapitre relatif aux circonstances qui déterminent le taux ordinaire et moyen du salaire, d'une part à cause de l'importance de la classe immense qui subsiste du salaire, et d'autre part à cause des doctrines régnantes concernant l'emploi des travailleurs, doctrines qui nous paraissent à la fois erronées et dangereuses. Et, sans prétendre, en aucune façon, avoir tout dit sur ces matières, nous osons croire qu'il y a peu de questions économiques d'une importance réelle que nous n'ayons abordées, dans ce volume, d'une manière plus ou moins complète (1).

(1) En faisant cette remarque, nous faisons exception pour les questions relatives à l'Impôt, dont nous avons fait l'objet d'un ouvrage séparé.

Nous n'avons fait de changement important dans aucun des principes ou des doctrines exposés par nous dans les éditions précédentes de ce Traité ; non pas que nous eussions, le moins du monde, hésité à le faire, si nous avions eu la conviction que ce changement fût nécessaire, mais nous ne nous sommes point aperçu que rien dût nous amener à une semblable détermination. Dans quelques cas, nous avons légèrement varié l'exposition des principes, et nous avons présenté quelquefois de nouveaux exemples et modifié quelques-unes des déductions les moins importantes; mais les doctrines principales développées dans les deux dernières éditions sont conservées, sans altérations, dans l'édition actuelle.

L'ouvrage est augmenté maintenant d'une Table analytique, très-complète, et à laquelle nous avons apporté le plus grand soin.

Londres, janvier 1849.

PRÉFACE

DE LA TROISIÈME ÉDITION ANGLAISE.

La première édition de cet ouvrage, qui parut en 1825, n'était, en grande partie, qu'une réimpression, quoique avec des additions et des modifications, de l'article sur l'Économie politique, du supplément de l'*Encyclopédie britannique*, publié par M. Macvey Napier. Cet article se bornait nécessairement, vu l'espace limité dans lequel il devait se renfermer, à une exposition des principes généraux de la science, précédée d'une courte esquisse de son histoire, et n'admettait qu'un petit nombre d'éclaircissements sur la mise en œuvre des différents systèmes et méthodes. Si c'était là un défaut dans l'essai primitif, ce défaut ne fut que légèrement amendé dans la première réimpression en un volume séparé. Mais, en y réfléchissant davantage, nous fûmes conduit à penser que l'ouvrage gagnerait en utilité et en intérêt, et que les doctrines distinctives de la science seraient, en même temps, mieux comprises si l'on accordait plus d'importance aux considérations pratiques, et si l'on montrait comment les intérêts de la société étaient, dans certains cas, affectés par l'abandon aussi bien que par l'application de ses théories. C'est pourquoi la seconde édition de l'ouvrage, publiée en 1830, porta, bien plus que la première, le caractère pratique ; en même temps que nous nous efforcions de simplifier les recherches théoriques et de présenter les principes généraux sous un point de vue plus clair, nous ajoutions un chapitre sur l'intervention du Gouvernement, et nous donnions un plus grand développement aux parties qui traitent de l'application de la science, ou de l'influence que ses principes, s'ils étaient mis en action, exerceraient très-probablement sur quelques-unes des branches de l'économie nationale.

D'autres occupations, en nous empêchant de publier une nouvelle édition de l'ouvrage, épuisé depuis longtemps, nous don-

nèrent le temps d'ajouter des observations et des considérations nouvelles ; ces observations et ces considérations nous ont encore affermi dans la conviction que le principe d'après lequel nous avons procédé, dans le plan de l'édition de 1830, est, après tout, le meilleur. En conséquence, dans l'édition actuelle, un développement encore plus considérable a été donné à la partie pratique, ou aux recherches relatives à l'influence réelle ou probable des différents systèmes de législation économique sur la richesse et le bien-être de la société. L'ouvrage ne doit donc plus être regardé comme une simple tentative ayant pour but de découvrir et de montrer les principes de l'économie politique, mais bien encore comme une tentative, quoique imparfaite, pour montrer quelques-unes de ses applications les plus importantes.

Nous savons qu'en adoptant cette marche, on dira peut-être que nous avons dépassé les justes limites de la science, et que nous avons empiété sur le terrain du législateur et de l'homme d'État. Mais la vérité est que l'économie politique et la politique sont si étroitement unies et se confondent réciproquement de tant de manières, qu'on ne peut toujours les considérer isolément. Suivant M. Senior (1), qui est, incontestablement, le défenseur le plus éclairé et le plus éminent de ce qu'on peut appeler le système de l'économie politique *pure*, « la richesse, et non « le bonheur, est le sujet dont l'économiste doit s'occuper. » Mais, en admettant qu'il en soit ainsi, l'économiste, en expliquant les circonstances les plus favorables à la production et à l'accumulation de la richesse, ne doit pas se contenter de montrer l'influence exercée sur la production par la sécurité de la propriété, par la division et la combinaison des travaux et par la liberté de l'industrie. Si là se bornait sa tâche, il n'aurait guère fait qu'annoncer quelques généralités stériles sans utilité réelle. Il ne suffit pas d'indiquer la règle générale, ou le principe, qu'on doit invoquer dans telle circonstance donnée ; le point vraiment utile et important est de montrer comment les objections qui peuvent être faites à l'application de telle règle ou de tel principe peuvent être réfutées, de faire voir leurs limites, ou d'apprécier leur action pratique et leur influence réelle.

(1) *Voyez* son remarquable *Essai sur l'Économie politique,* dans l'*Encyclopédie métropolitaine.*

Tout le monde admet, par exemple, que la sécurité de la propriété, au moins jusqu'à un certain point, est indispensable à la production de la richesse; mais cette sécurité ne doit pas se borner à la simple liberté pour chaque individu de disposer, à son gré, de la propriété, pendant sa vie ; il faut encore qu'il lui soit permis d'exercer quelque autorité sur la manière de disposer de cette propriété, dans l'éventualité de sa mort ; et ce point une fois admis, il suit de là que toutes les questions épineuses relatives aux clauses des testaments, à l'influence du droit d'aînesse et des substitutions, comparées avec le système d'un égal partage et autres semblables, rentrent légitimement dans le cadre des recherches appartenant à la science économique ; l'économiste étant obligé de montrer la portée de chacun des systèmes qui peuvent être proposés touchant la production et la distribution de la richesse.

Il serait aisé de faire voir, par d'innombrables exemples, comment cette science comprend, nécessairement, des sujets de discussions et de recherches, qui dépassent ce qu'on peut supposer au premier coup d'œil ses limites naturelles. On peut avancer, par exemple, comme une règle générale, que, plus les individus seront abandonnés à leurs propres ressources, et moins on leur apprendra à compter sur les secours extérieurs et accidentels, plus ils deviendront industrieux et économes, et plus, par conséquent, la somme de la richesse publique augmentera. Mais, en mécanique même, le mécanicien doit faire la part du frottement et de la résistance de la matière, et il est encore plus nécessaire que l'économiste fasse une concession analogue en voyant qu'il a affaire non-seulement aux puissances naturelles, mais encore à des êtres humains, jouissant de priviléges politiques et animés des sentiments, des passions et des préjugés les plus énergiques.

Ainsi, quoique le principe, consistant à compter sur soi-même, soit, en général, tel que nous l'avons avancé plus haut, l'économiste ou l'homme d'État qui proposerait de lui donner son plein développement, dans toutes les circonstances, ou à tout hasard, mériterait plutôt le titre de fou que celui d'économiste ou d'homme d'État. Lorsqu'un grand nombre d'ouvriers restent sans ouvrage, on doit pourvoir à leur subsistance d'une manière ou d'une autre par des secours du dehors ; de telle sorte que les diverses questions relatives à l'assistance volontaire ou

obligatoire, à donner aux pauvres dénués de ressources, sont des parties aussi nécessaires de la science que les théories de la rente et du profit.

Il est pareillement évident que toutes les questions compliquées et difficiles, relatives à l'influence des taxes et des emprunts sur la production et la richesse publique, sont dans le domaine de la science, et en forment, sans contredit, une des branches les plus attrayantes. Cependant, en raison de l'étendue et de la difficulté de ces questions, il ne nous a pas été possible de mettre à profit l'intérêt qu'elles auraient donné à notre ouvrage. Nous espérons, toutefois, pouvoir, à une époque peu éloignée, examiner en détail les diverses questions qui se rattachent à l'impôt, et rassembler les résultats de nos recherches dans un volume supplémentaire, traitant des principes de l'impôt et de leur influence dans la pratique (1).

Nous sommes porté également à différer d'opinion avec M. Senior, lorsqu'il avance « que l'économiste ne doit pas donner un seul mot de conseil, et que son objet n'est pas de recommander telle mesure, ou de détourner de telle autre, mais « d'établir des principes généraux. » Assurément c'est là une partie de sa tâche; mais nous ne pouvons arriver à croire que ce soit là toute sa tâche, ou même que ce puisse en être la partie la plus considérable. Il nous semble, au contraire, que l'économiste est obligé, toutes les fois qu'il le juge convenable, de dissuader, de critiquer et de conseiller, tout autant que l'homme d'État, ou tout autre livré à un autre genre de spéculation. En traitant, par exemple, de l'influence des lois restrictives, ne doit-il pas blâmer celles qui, en entravant la liberté de l'industrie, sont un obstacle à la production de la richesse, et ne doit-il pas recommander les mesures par lesquelles et les ministres par qui ces lois restrictives sont abolies. L'économiste qui se borne à la simple énonciation de principes généraux ou de vérités abstraites, pourrait aussi bien s'adresser à la pompe d'Aldgate qu'au public anglais. S'il veut être quelque chose de mieux qu'un déclamateur, ou procurer quelque avantage réel à une classe quelconque de ses compatriotes, il doit abandonner les

(1) En 1845, nous avons publié un volume in-8° sur les *Principes et l'influence pratique de l'Impôt et le système de consolidation de la Dette.*

raisonnements généraux, et montrer l'étendue des dommages causés à la société par l'abandon des principes de la science, — comment ces principes peuvent être le mieux appliqués, et les avantages qu'ils doivent produire. La science économique a sa partie pratique, aussi bien que sa partie théorique, et l'économiste abdiquerait ses principales fonctions s'il n'appelait pas l'attention publique sur toutes les institutions et sur tous les réglements qui, après mûr examen, lui paraissent devoir contrarier l'accroissement de la richesse et du bonheur public. S'il ne fait que cela, il ne peut guère être autre chose qu'un pur idéologue, des spéculations duquel la plupart des gens auront bien raison de prendre peu ou point de souci.

Nous nous sommes efforcé ailleurs (dans un discours servant d'introduction) d'indiquer la distinction qui existe entre la politique et l'économie politique ; et ici, nous remarquerons simplement que, bien que toutes les recherches sur la constitution et le caractère des divers gouvernements soient étrangères à la tâche de l'économiste, il est de son ressort d'examiner les lois et les règlements qui peuvent paraître (directement ou indirectement) influer sur la production et la distribution de la richesse. Il peut être hors de propos qu'il émette une opinion quelconque sur la portée de mesures qui entraînent des considérations de diverse nature. Mais, s'il fait une juste appréciation de leur influence, sous un point de vue économique, et s'il montre leur action probable sur la richesse et le bien-être public, il agit strictement dans la sphère de ses attributions, et acquiert des titres à la reconnaissance de son pays.

D'ailleurs, en limitant injustement la sphère de la science et en dépouillant celle-ci de son utilité pratique, M. Senior nous semble envisager d'une manière erronée la nature des preuves sur lesquelles sont fondés ses principes et ses conclusions. Il affirme, par exemple, que les faits sur lesquels reposent les principes généraux peuvent être établis en un très-petit nombre de maximes, ou plutôt de mots, et que la difficulté consiste simplement à raisonner, d'après ce petit nombre de maximes ou de mots. Mais, en admettant la difficulté de tirer des conséquences exactes, nous doutons fort que les principes généraux puissent être établis aussi facilement que le suppose M. Senior. Il avance, par exemple, comme un principe général, ou plutôt comme un axiome, qu'en supposant que l'industrie agricole reste au même

point, le travail additionnel appliqué à la terre procurera, généralement parlant, un revenu moindre. Mais, quoique cette proposition soit vraie incontestablement, il est, en même temps, tout à fait aussi vrai que l'industrie agricole ne demeure jamais stationnaire un seul instant, et qu'une agriculture plus avancée peut contre-balancer, à une époque donnée quelconque, la fertilité décroissante des terrains, auxquels il faut, nécessairement, s'adresser, à mesure que la civilisation se développe.

Il serait assurément facile de montrer que les plus mauvaises terres cultivées aujourd'hui en Angleterre donnent un produit supérieur, par acre, et supérieur par rapport aux déboursés, aux meilleures terres cultivées sous les règnes des Édouard et des Henri. Il n'est donc pas juste de dire que la science repose sur des principes de cette nature. Ces principes forment, sans nul doute, une partie des fondements de la science ; mais comme ils sont modifiés par d'autres, à différents degrés, les seuls principes généraux de quelque valeur pratique sont ceux qui se déduisent des observations faites sur leur action combinée, ou, en d'autres termes, sur les phénomènes qui se manifestent réellement à mesure que la société se développe.

« Il ne suffit pas, pour me servir des expressions de M. Say, « de partir des faits, il faut se placer dedans, marcher avec eux, « et comparer, incessamment les conséquences que l'on tire « avec les effets qu'on observe. L'économie politique, pour être « véritablement utile, ne doit pas enseigner, fût-ce par des rai« sonnements justes, et, en partant de prémisses certaines, ce « qui doit nécessairement arriver ; elle doit montrer comment ce « qui arrive réellement est la conséquence d'un autre fait réel. « Elle doit découvrir la chaîne qui les lie, et toujours constater « par l'observation l'existence des deux points où la chaîne des « raisonnements se rattache (1). »

Que la liberté des relations commerciales entreles différentes nations dût leur offrir des avantages réciproques, c'est une proposition vraie, en général ; et ainsi, toute proposition tendant à entraver le commerce peut être, à bon droit, regardée comme inopportune, jusqu'à ce que la proposition inverse soit établie. Cependant, on ne peut douter qu'il n'y ait des circonstances, quoique peu nombreuses, dans lesquelles les nations méconnaî-

(1) Say, *Traité d'Économie politique*, discours préliminaire.

traient grossièrement leurs intérêts si elles permettaient le libre échange avec leurs voisins. Supposez, par exemple, que nous ayons le monopole de l'approvisionnement de la houille : il serait facile de démontrer qu'en vue de l'accroissement de la richesse et de la sécurité nationales, une saine politique prescrit ou de prohiber entièrement l'exportation, ou de la soumettre à des droits élevés. Il en serait de même dans des cas analogues.

L'histoire récente de la théorie de la population fournit un exemple frappant de l'abus des principes généraux, ou plutôt de la folie d'édifier exclusivement sur une série de principes, sans tenir compte de l'influence des principes contraires qui peuvent les contre-balancer, en tout ou en partie. Le principe de l'accroissement de la population tel qu'il a été développé par M. Malthus (1), et plus récemment par le docteur Chalmers, semblait former un insurmontable obstacle à toute amélioration durable dans la condition de la société, et condamner la majorité de l'espèce humaine à un état voisin de la misère. Mais de nouvelles recherches ont montré, que les déductions tirées de ce principe, par les autorités que nous venons de citer et d'autres encore, sont contredites par la plus ample expérience : que l'accroissement trop rapide de la population est presque toujours prévenu par l'influence des principes que cet accroissement met en activité ; que d'immenses progrès se sont accomplis dans la condition du peuple de presque tous les pays, particulièrement de ceux dans les quels la population s'est accrue le plus rapidement (2), et que

(1) Esclave d'une idée dominante, l'auteur de l'*Essai sur la population* s'y abandonne sans réserve ; en combattant des exagérations, il se livre à des exagérations contraires ; à des vérités utiles se mêlent des aperçus qui ne sont que spécieux ; et, pour vouloir en tirer des applications absolues, il en fausse les conséquences. (Degérando, *De la Bienfaisance publique*, introd., p. 23).

(2) La population de la Bohême a triplé en soixante-dix ans. Elle s'est élevée de 1,361,000 âmes à 4,040,000 dans l'intervalle de 1762 à 1835, et jamais ses habitants n'ont joui d'une plus grande aisance. (Degérando, *Bienfaisance publique*, t. 1, p. 204.) — Un progrès semblable, quoiqu'à un degré moins frappant, s'est offert à la même époque dans un grand nombre d'États du continent, en Angleterre et aux États-Unis, et l'Irlande n'aurait point présenté une exception apparente à ce principe sans la funeste tolérance accordée à l'agitation *mendiante*, qui l'a si longtemps troublée et avilie.

non-seulement le principe de l'accroissement de la population n'est pas ennemi de l'amélioration sociale, mais encore que nous lui devons la plus grande partie de notre bien-être et de nos jouissances, et le progrès continu des arts et de l'industrie (1).

La difficulté réelle ne consiste donc pas à discuter les sujets qui se lient à l'économie politique, ou dans l'exposition des principes généraux, ou à raisonner avec justesse d'après ces principes; elle consiste à découvrir les principes secondaires ou modificateurs dont l'action est incessante, et à faire une part convenable à leur influence. Les aliments sont indispensables à l'existence; et on peut, en conséquence, admettre comme un principe général, que la nécessité des aliments, d'une part, et, de l'autre, la difficulté de se les procurer, tendent à faire mourir les hommes de faim. Cependant les influences qui contre-balancent ce fait sont telles et si puissantes que, sur 10,000 individus, il n'en meurt pas un seul de besoin; et, ainsi, une théorie qui ne tiendrait pas compte de ces influences ne serait pas, à notre avis, d'une grande valeur.

Nous avons eu occasion, dans plusieurs parties de l'ouvrage que nous publions aujourd'hui, de regretter que les preuves invoquées par nous soient insuffisantes pour mettre à même d'arriver à des conclusions certaines quelconques, touchant quelques-unes des questions les plus importantes embrassées dans l'application de la science. Assurément, en thèse générale, nous pouvons affirmer avec une grande confiance les résultats les plus immédiats qui suivront l'adoption d'un nouvel ensemble de mesures; mais il est extrêmement difficile, ou plutôt, peut-être, impossible, sans de nombreuses expériences faites à ce sujet, de prédire les conséquences les plus éloignées qui en découleront; parce que nous devons, en l'absence de ces expériences, être nécessairement dans l'ignorance à l'égard de la nature et de l'influence des principes modificateurs qu'un changement de système doit, sans nul doute, mettre en action. En dépit des prétentions si fréquemment mises en avant par les hommes d'État et les économistes, nous craignons qu'on ne s'aperçoive que plusieurs des parties les plus intéressantes des sciences qu'ils professent sont très-imparfaitement comprises, et que l'art important d'appliquer ces sciences aux affaires de la vie pour produire

(1) Voyez, dans cet ouvrage, le chapitre sur la *Population*.

la plus grande somme de bien permanent a fait peu de progrès, et que cet art est à peine sorti de l'enfance. *Initiatos nos credimus, dum in vestibulo hæremus.* « Nous nous croyons initiés, « lorsque nous sommes encore arrrêtés sous le vestibule. » Et, en considérant les circonstances au milieu desquelles la société se trouve placée aujourd'hui, circonstances absolument différentes de celles où elle était placée dans les siècles antérieurs, et l'absence nécessaire d'expériences applicables, il ne faut pas s'étonner de l'insuffisance de nos connaissances. Les *lois des lois,* qu'on peut invoquer, dit lord Bacon, pour apprendre ce qu'il y a de bien ou de mal établi dans chaque loi, « *quid in singulis le-* « *gibus bene aut perperam positum aut constitutum sit,* » ont besoin encore, en grande partie, d'être fixées. Quelque humiliant que soit l'aveu, il est assurément vrai que, faute de documents suffisants, un grand nombre des problèmes les plus intéressants de la législation économique sont, jusqu'à ce jour, complétement insolubles; et il faut laisser aux économistes des âges futurs, qui, sans nul doute, seront capables de découvrir et d'invoquer des principes qui ne se sont pas encore développés, ou qui ont échappé à l'observation, le soin de perfectionner la théorie, ou de compléter et de reconstruire la partie pratique de la science.

Mais, quel que puisse être notre dissentiment avec M. Senior, dans notre manière d'envisager les principes de la science et dans la manière de les appliquer aux affaires de la vie, nous adhérons franchement à tout ce qu'il a établi, quant au devoir de chacun de ceux qui s'efforcent de développer les principes de la science, ou de montrer comment ils doivent les appliquer.

« L'économiste, dit-il, occupé d'une science dans laquelle « l'erreur ou même l'ignorance peut produire des maux si « grands et si étendus, est obligé, comme un juré, de donner un « verdict sincère, d'après l'évidence, et de ne permettre ni à la « sympathie pour l'indigence, ni à l'aversion pour la prodiga- « lité ou l'avarice, ni au respect pour les institutions existantes, « ni au dégoût pour les abus, ni à l'amour de la popularité ou « du paradoxe, ou à la préoccupation d'un système, de l'empê- « cher d'affirmer ce qu'il croit être des faits, ou de tirer de ces « faits les conclusions qu'il regarde comme légitimes. »

Nous nous sommes efforcé, autant que nous l'avons pu, de diriger nos investigations d'après le sentiment profond des obliga-

tions tracées d'une manière si énergique dans l'admirable passage que nous venons de citer. Toutefois, dans des sujets si épineux, et où les preuves sont souvent contradictoires, incomplètes et contestables, nous doutons que nous ayons toujours été assez pénétrant pour rendre un verdict conforme à la vérité. Mais nous avons fait de notre mieux pour éviter l'erreur, et, quoique nous n'ayons pas hésité toutes les fois que l'occasion semblait l'exiger, à parler avec la liberté la plus entière des institutions, des systèmes et des opinions soumis à notre examen, nous croyons n'avoir laissé, en aucune circonstance, fausser notre jugement par des sentiments personnels ou des préjugés politiques.

Londres, novembre 1842.

INTRODUCTION.

ORIGINE ET PROGRÈS DE LA SCIENCE.

Définition de la science. — Son importance. — Causes qui l'ont fait négliger en Grèce, à Rome et au moyen âge. — Preuves sur lesquelles sont fondées ses conclusions. — Origine de la science dans l'Europe moderne. — Système mercantile. — Système de Quesnay et des Économistes français. — Publication de *la Richesse des Nations*. — Distinction entre la Politique, la Statistique et l'Économie politique.

On peut définir l'Économie politique (1): la science des lois qui régissent la production, l'accumulation, la distribution et la consommation des denrées ou des produits qui sont nécessaires, utiles ou agréables à l'homme, et qui possèdent, en même temps, une valeur échangeable. Lorsqu'on dit qu'une denrée ou qu'un produit possède une valeur échangeable, on entend par là qu'il y a des individus disposés à donner en échange de cette denrée ou de ce produit une certaine quantité de travail, ou de quelque autre denrée ou produit qu'on ne peut se procurer que par le travail. La faculté, ou la propriété, dont jouissent certaines denrées ou certains produits de satisfaire un ou plusieurs des besoins ou des désirs variés que l'homme peut éprouver, constitue leur *utilité* et les rend susceptibles d'être demandés.

(1) Economie d'οἶκος, maison ou famille et νόμος, loi. Le gouvernement de la famille. C'est pourquoi l'on peut dire que l'économie politique est à l'Etat ce que l'économie domestique est à la famille.

Une denrée peut posséder au plus haut degré l'utilité ou la faculté de servir à nos besoins ou à nos jouissances, et peut être d'un usage universel, sans posséder une valeur échangeable. Cette valeur échangeable est l'attribut et la qualité exclusive des denrées qui exigent une quantité quelconque du travail volontaire de l'homme, pour les produire, les acquérir ou les conserver. Sans une utilité d'une nature quelconque, une denrée ne peut jamais devenir l'objet d'une demande ; mais quelque nécessaire d'ailleurs qu'elle puisse être à notre bien-être, ou même à notre existence, si elle est produite spontanément par la nature, si elle existe indépendamment de l'action humaine, si tout homme peut l'avoir à sa disposition en quantités illimitées, sans aucun effort ou travail volontaire, cette denrée reste sans valeur et ne peut fournir de base aux raisonnements de l'économiste. Une denrée et un produit n'ont pas de valeur uniquement parce qu'ils sont utiles ou désirables ; ils ne conservent cette valeur que si, outre ces qualités qu'ils possèdent, on ne peut se les procurer qu'au moyen du travail. On ne peut dire raisonnablement que les aliments qui servent à apaiser les besoins de la faim, ou les vêtements qui nous protégent contre l'inclémence de la saison, soient plus utiles que l'air atmosphérique ; et cependant ils possèdent une valeur échangeable dont l'air atmosphérique est complétement dépouillé.

La raison en est que les aliments et les vêtements ne sont pas, comme l'air, des produits qui ne coûtent rien ; on ne peut se les procurer sans travail, en tout temps et en quantité illimitée ; le travail, au contraire, est toujours nécessaire pour les produire ou les approprier à notre usage, ou pour obtenir ces deux résultats à la fois ; et comme personne ne sacrifie volontairement les fruits de son industrie sans recevoir une ré-

munération équivalente, on peut dire, avec raison, que les aliments et les vêtements possèdent une valeur échangeable.

L'économiste ne recherche pas les lois qui déterminent la production et la distribution des produits qu'on peut se procurer en quantités illimitées, indépendamment de toute intervention volontaire du travail de l'homme. Les résultats de l'industrie humaine sont les seuls objets qui attirent son attention. L'économie politique peut donc s'appeler la *science des valeurs;* en effet, rien de ce qui est privé de valeur échangeable, ou de ce qui ne peut être reçu comme équivalent, pour un autre objet dont la production ou l'acquisition a exigé du travail, ne peut raisonnablement être compris dans les limites de ses recherches.

Sans doute le mot *Valeur* a été très-fréquemment employé, non-seulement pour exprimer la valeur échangeable d'une denrée ou la faculté qu'elle possède de pouvoir être échangée contre d'autres denrées, mais encore son *utilité* ou la propriété dont elle est douée de satisfaire nos besoins, ou de contribuer à notre bien-être et à nos jouissances.

Mais il est évident que l'utilité des denrées et la propriété dont jouissent, par exemple, le pain d'apaiser notre faim, et l'eau d'étancher notre soif, sont complétement différentes et distinctes de la faculté qu'elles possèdent de s'échanger contre d'autres denrées. Smith a senti cette différence et montré combien il était important d'établir la distinction entre l'utilité (ou, comme il l'appelait, la *valeur en usage*) et la valeur échangeable. Mais il n'a pas eu constamment cette distinction présente à l'esprit, et elle a été souvent perdue de vue par les auteurs qui ont écrit après lui. On ne peut douter que la confusion entre ces diverses qualités n'ait été une des principales causes de la confusion et de l'obscurité qui enveloppent en-

core plusieurs parties de la science, faciles en elles-mêmes. Lorsqu'on dit, par exemple, que l'eau a une grande valeur, cette phrase a un sens bien différent de celui qu'on y attache lorsqu'on dit que l'or a de la valeur. L'eau est indispensable à l'existence, et a, conséquemment, un grand degré d'utilité ou de valeur en usage ; mais comme on peut généralement se la procurer en très-grande quantité, sans beaucoup de travail ou d'efforts , elle a, dans beaucoup de pays, une très-petite valeur échangeable. D'autre part, l'or est comparativement d'une faible utilité, mais comme il n'existe qu'en quantité limitée et que sa *production* exige beaucoup de travail, il a, comparativement, une grande valeur échangeable, et peut s'échanger pour une quantité, proportionnellement considérable, de beaucoup d'autres denrées. Ceux qui confondent des propriétés si différentes ne peuvent guère manquer d'arriver aux conclusions les plus erronées. Pour éviter toutes les erreurs qui pourraient résulter de l'inintelligence d'un mot aussi important que celui de *valeur*, nous ne l'emploierons donc que pour signifier le prix ou la valeur échangeable, et nous réserverons le mot utilité pour exprimer la faculté ou la propriété dont est doué un produit de satisfaire nos besoins ou nos désirs.

On a défini quelquefois l'économie politique: « la science qui « traite de la production, de la distribution et de la consom« mation de la richesse; » et si l'on entend par richesse l'ensemble de ces denrées ou de ces produits utiles ou agréables qui possèdent une valeur échangeable, cette définition semblerait irréprochable. Si, cependant, le mot richesse est compris dans un sens, ou plus large ou plus restreint, la définition est incomplète. Malthus, par exemple, a supposé que la richesse n'est que la réunion « des objets matériels nécessaires, utiles

« et agréables à l'homme (1). » Mais l'inexactitude de cett définition est évidente, même en laissant de côté les objections qu'on peut faire justement contre l'admission de cette épithète significative de *matériel*.

Pour prouver ce que nous avançons, il suffit de rappeler que l'air atmosphérique et la chaleur du soleil sont tous deux des produits matériels, nécessaires et agréables ; et cependant leur existence indépendante de l'action humaine, et l'impossibilité de les *approprier*, en leur ôtant la valeur échangeable, les placent, comme nous l'avons déjà vu, en dehors du cercle de la science.

Nulle part le docteur Smith n'établit d'une manière explicite le sens précis qu'il attache au mot richesse ; mais le plus ordinairement il la définit : « le produit annuel de la terre et « du travail. » Cependant Malthus a fait un juste reproche à cette définition : c'est qu'elle s'applique aux sources de la richesse, avant qu'on sache ce qu'est la richesse, et qu'elle embrasse tous les produits de la terre dépouillés d'*utilité*, aussi bien que ceux qui sont appropriés par l'homme et dont il a la jouissance.

La définition que nous avons donnée plus haut ne semble se prêter à aucune de ces objections. En renfermant la science dans la discussion des lois qui régissent la production, l'accumulation, la distribution et la consommation des denrées ou produits doués d'une valeur échangeable, nous lui assignons un but spécial et défini. Ainsi restreintes dans des limites convenables, les recherches de l'économiste se placent sur un terrain qui lui appartient exclusivement. Il ne s'expose pas à perdre un temps précieux dans des investigations qui

(1) *Principes d'économie politique*, p. 28.

appartiennent à d'autres sciences, ou dans des recherches inutiles relatives à la production et à la consommation de produits qui ne peuvent être *appropriés* et qui existent en dehors de l'action de l'industrie humaine.

Aucun produit ne peut être considéré comme formant une portion de la richesse des particuliers ou de l'État, s'il n'est susceptible d'*appropriation*. Nous nous appliquerons donc constamment à n'employer le mot richesse que pour spécifier les produits qu'on obtient par l'intervention du travail de l'homme et qui, en conséquence, peuvent être *appropriés* par lui et dont il a la jouissance exclusive. On ne peut dire qu'un homme est riche parce qu'il dispose d'une façon illimitée de l'air atmosphérique, ou des produits que la nature lui fournit gratuitement ainsi qu'à tout le monde. La jouissance de ce privilége, lui étant commune avec tous les hommes, ne peut fournir matière à la discussion. Mais on dit qu'il est riche, en raison des dépenses qu'il peut faire, pour se procurer ces commodités de la vie et ces jouissances du luxe, qui ne sont pas des présents de la nature, mais des produits de l'industrie humaine.

L'objet de l'économie politique est de faire voir par quels moyens l'industrie humaine peut produire en plus grande abondance ces choses nécessaires, ces commodités et ces jouissances de la vie qui constituent la richesse ; d'établir quelles sont les circonstances les plus favorables à l'accumulation de cette richesse ; les proportions dans lesquelles elle se répartit entre les différentes classes de la communauté sociale et de quelle manière elle peut se consommer le plus avantageusement. Il est inutile de démontrer la liaison intime d'une telle science avec les plus chers intérêts de la société. Aucune autre science ne s'identifie aussi directement avec les occupations et les affaires journalières de la vie.

La consommation de la richesse est une condition indispensable de la vie ; mais l'éternelle loi de la Providence a décrété que la richesse ne peut être acquise que par l'industrie et que l'homme doit gagner son pain à la sueur de son front ; cette double nécessité fait de l'acquisition de la richesse le but constant et principal des efforts de l'immense majorité des hommes ; elle a triomphé de leur aversion naturelle pour le travail ; elle a donné de l'activité à l'indolence et armé les mains patientes de l'industrie du zèle qui fait entreprendre, et de la persévérance qui mène à bien les travaux les plus pénibles et les plus rebutants.

Mais s'il est vrai que la richesse soit une chose si nécessaire, s'il est vrai que le désir de l'acquérir suffise pour nous rendre capables d'endurer les plus grandes privations, la science qui enseigne les meilleurs moyens pour arriver à ce résultat et nous mettre à même d'obtenir, avec le moins de peine possible, la plus grande somme de richesse, cette science doit certainement mériter une étude, et un examen approfondi. Il n'est aucune classe de la société à laquelle elle puisse paraître étrangère ou inutile. Sans doute, il est des personnes auxquelles elle peut être plus utile qu'à d'autres; mais elle est, pour toutes, de la plus grande importance. Le prix des denrées de toute espèce, les profits du fermier, du manufacturier et du marchand ; la rente du propriétaire du sol ; le travail et les salaires de l'ouvrier ; l'influence des règlements qui agissent sur la liberté de l'industrie ; les effets ordinaires ou accidentels produits par les impôts et les emprunts ; tout cela repose sur des principes qu'il appartient à l'économie politique de fixer et de développer.

La richesse n'est pas nécessaire uniquement parce qu'elle nous fournit les moyens de subsister ; sans elle nous ne pour-

rions cultiver et développer nos facultés les plus nobles et les plus élevées ; à des hommes pauvres, constamment occupés de pourvoir à leurs besoins immédiats il ne reste plus de temps pour cultiver leur esprit ; leur manière de voir, leurs sentiments, leurs opinions, deviennent étroits et mesquins. La possession d'une honnête aisance, ou la faculté de se livrer à d'autres occupations que celles qui ont pour but de satisfaire nos besoins et nos appétits grossiers, est nécessaire pour adoucir les passions égoïstes, pour donner au caractère son développement intellectuel et moral et pour ouvrir une voie infaillible à des progrès considérables dans les études et les travaux libéraux. L'acquisition de la richesse n'est donc pas désirable, seulement comme un moyen de se procurer des jouissances positives et immédiates ; mais elle est encore d'une nécessité indispensable aux progrès de la société dans la civilisation, et du raffinement des mœurs. Sans le calme et le loisir que nous donne la possession de la richesse accumulée, il est impossible de poursuivre avec succès ces études spéculatives et choisies qui étendent et agrandissent notre horizon, épurent notre goût et nous élèvent dans l'échelle des êtres. La barbarie ou la politesse d'un peuple dépendent beaucoup plus de sa richesse que de toute autre circonstance.

En effet, peut-on citer une nation éminente dans la philosophie ou les beaux-arts qui n'ait été en même temps célèbre par son opulence ? Périclès et Phidias, Pétrarque et Raphaël ont immortalisé les siècles où le commerce florissait en Grèce et en Italie. Sous ce rapport, l'influence du commerce est pour ainsi dire toute-puissante. C'est elle qui fit surgir Venise du sein de la mer ; c'est elle qui fit des îles désertes et sablonneuses sur lesquelles elle est bâtie, et des marais insalubres de la Hollande, le séjour favori des lettres, des sciences et des

arts. En Angleterre, les effets produits par la richesse n'ont pas été moins frappants. Le nombre et le mérite de nos philosophes, de nos poëtes, de nos savants, s'est toujours accru en raison directe de l'accroissement de la richesse publique, ou des moyens dont nous avons pu disposer pour récompenser et honorer les travaux de ces hommes distingués.

La possession de la richesse étant donc indispensable à l'existence et au bien-être privé, et au progrès des nations dans les voies de la civilisation, on a droit de s'étonner que de si faibles efforts aient été tentés jusqu'à nos jours pour en rechercher les sources, et que l'étude de cette science ne soit pas encore considérée comme devant former une partie essentielle d'un large système d'éducation. On pourrait attribuer cet injuste abandon à des circonstances très-diverses; mais l'institution de l'esclavage domestique dans l'ancien monde, et l'ignorance qui régnait à l'époque où se formèrent les premiers plans d'éducation dans les Universités de l'Europe moderne, paraissent avoir exercé à ce sujet l'influence la plus considérable.

Les Grecs et les Romains regardaient comme une chose dégradante de s'adonner à ces travaux qui forment aujourd'hui la principale occupation des habitants de l'Europe moderne. Au lieu de s'efforcer d'acquérir, eux-mêmes, la richesse, par leur activité personnelle, ils se reposaient de ce soin sur le travail forcé des esclaves, ou sur les subsides arrachés aux pays conquis. Dans quelques États de la Grèce, il était interdit aux citoyens de se livrer à l'industrie ou au commerce; et quoique cette interdiction n'existât pas à Athènes et à Rome, ces occupations n'étaient pas moins regardées comme indignes d'hommes libres; et, par suite de cette opinion, elles devenaient le partage exclusif des esclaves ou des

hommes de la lie du peuple. Cicéron lui-même, qui tient le premier rang parmi les philosophes anciens, et dont l'esprit était supérieur à la plupart des préjugés de son siècle et de son pays, n'hésite pas à affirmer que rien de noble ne peut se rencontrer dans un atelier, et il ajoute que le commerce, lorsqu'on le fait sur une petite échelle, est chose abjecte et méprisable, et, lorsqu'il prend un plus grand développement, doit être à peine toléré; et qu'après tout, cependant, le commerce n'est pas *une chose blâmable* (1).

L'agriculture était traitée avec plus de considération. Quelques-uns des personnages les plus distingués des premiers siècles de l'histoire romaine s'y étaient livrés avec beaucoup d'ardeur; mais, malgré l'exemple donné par eux, la culture du sol, aux beaux jours de la République et sous les empereurs, ne fut, le plus ordinairement, que l'occupation habituelle des esclaves appartenant au propriétaire de la terre et travaillant pour son compte. La masse de la population romaine était engagée dans le service militaire (2), ou tirait une subsistance précaire et incertaine des approvisionnements de blés que fournissaient les provinces conquises. Dans une telle

(1) On tient pour une profession basse et indigne d'un homme libre celle de tous les mercenaires et de tous ceux dont on paye le travail et non le talent. Le salaire qu'ils reçoivent est, en effet, le prix de leur servitude. C'est une profession également réputée vile d'acheter à des marchands pour revendre. Ceux qui s'y livrent ne peuvent rien gagner qu'à force de mentir... Enfin les artisans exercent tous une profession basse; *l'atelier, en effet, peut-il avoir rien de noble!* — Le commerce est ignoble s'il se fait en petit; mais un grand et riche négoce, qui apporte, de tous les pays, beaucoup de marchandises, et les distribue sans fraude à beaucoup d'acheteurs n'est pas absolument à blâmer. (CICÉRON, *Des Devoirs,* ch. I, sect. 42.)

(2) L'art militaire l'emporte sur tous les autres; c'est l'art militaire qui a été pour le peuple romain, pour Rome, la source d'une gloire éternelle. (CICÉRON. — *Plaidoyer pour Murena.*)

société, les relations qui existent dans l'Europe moderne entre les propriétaires et les tenanciers, entre les maîtres et les esclaves, étaient presque inconnues. Aussi les anciens ignoraient-ils complétement ces questions si intéressantes auxquelles donnent lieu l'élévation et l'abaissement des revenus et des salaires, questions qui forment une branche si importante de la science économique. L'esprit de la philosophie ancienne était aussi très-défavorable à la culture de l'économie politique.

Les anciens moralistes regardaient le luxe ou le raffinement de la vie des gens riches comme le plus grand des maux (1). Ils le considéraient comme la ruine de ces vertus guerrières, l'objet principal de leur admiration; ils accusaient hautement la passion de l'accumulation des richesses de renfermer les conséquences les plus désastreuses. Il était impossible que la science économique devînt l'objet d'un examen sérieux pour des esprits imbus de pareils préjugés, ou qu'elle pût être étudiée par ceux qui méprisaient le but de cette science, et qui regardaient comme abject le travail, source de la richesse.

Lors de l'établissement de nos Universités, le clergé possédant presque exclusivement le peu de connaissances que l'on avait alors, il était naturel que les sentiments et les travaux particuliers à cette classe de la société dussent avoir une influence marquée sur le système d'éducation qu'elle s'efforçait de faire prévaloir. La grammaire, la rhétorique, la logique, la théologie scolastique, et la jurisprudence civile for-

(1) Peu à peu, dit Tacite, en parlant des effets de l'augmentation des richesses chez les Romains, on se tourna vers les *délices* des vainqueurs; les bains et les repas élégants; et c'est ce qu'on appelle politesse de mœurs chez les gens dépourvus de bon sens. (*Annal.*, liv. II.)

maient l'ensemble des matières d'enseignement; on aurait considéré à la fois comme inutile et comme dégradant pour la dignité de la science d'avoir des professeurs chargés d'expliquer les principes du commerce et les moyens qui peuvent rendre le travail plus fructueux. Au moyen âge, les anciens préjugés contre le commerce, l'industrie et le luxe, conservaient une puissante influence. Personne alors ne possédait d'idées claires sur les véritables sources de la richesse, du bonheur et de la prospérité des nations. Les relations entre les divers États étaient extrêmement bornées, et s'entretenaient plutôt par des incursions de maraudeurs et des expéditions de pirates en quête du pillage, que par un commerce fondé sur la satisfaction de besoins réels et réciproques.

Ces circonstances expliquent suffisamment l'origine *récente* de la science et le peu d'attention qu'on lui a accordé jusqu'à ces derniers temps; et depuis qu'elle est devenue plus généralement l'objet d'un examen réfléchi, les dissidences qui ont éclaté parmi les professeurs les plus éminents d'économie politique, ont été très-défavorables aux progrès de la science, et ont engendré une disposition à contester ses conclusions les mieux établies.

Cependant il est évident que ceux qui mettent en doute les conclusions de l'économie politique, à raison de la diversité des systèmes proclamés tour à tour pour expliquer les phénomènes dont elle s'occupe, peuvent, par le même motif, mettre en doute les conclusions de presque toutes les autres sciences. La divergence entre les divers systèmes qui ont reçu la sanction successive des médecins, des chimistes, des naturalistes et des moralistes, est, de tout point, aussi considérable que celle qui existe entre les systèmes des économistes les plus éminents. Mais qui donc voudrait en inférer que la

médecine, la chimie, l'histoire naturelle et la morale ne reposent pas sur des fondements solides, ou qu'elles ne peuvent nous offrir un ensemble de vérités bien établies et qui se tiennent par des liens réciproques? Nous ne refusons pas notre assentiment aux démonstrations de Newton et de Laplace, parce qu'elles renversent les hypothèses de Ptolémée, de Tycho-Brahé et de Descartes. Irions-nous rejeter les démonstrations de Smith et de Ricardo, parce qu'elles ont renversé les fausses théories émises avant eux sur les sources et la distribution de la richesse? L'économie politique n'a pas échappé au sort commun des autres sciences; aucune science n'a atteint du premier coup, la perfection.

Il s'est toujours glissé des erreurs plus ou moins nombreuses dans les spéculations de ceux qui l'ont cultivée les premiers. Mais les erreurs dont cette science était entachée autrefois ne tarderont pas à disparaître. Quelques observations suffiront pour démontrer que l'économie politique est susceptible d'un aussi grand degré de certitude dans ses conclusions, que peut l'être une science quelconque fondée sur les *faits* et l'*expérience*.

Les principes sur lesquels reposent la production et l'accumulation des richesses et les progrès de la civilisation ne prennent pas leur source dans les règlements législatifs. L'homme doit faire des efforts pour produire la richesse, parce qu'il ne peut exister sans elle; et le désir inné dans le cœur de tout individu de s'élever dans le monde et d'améliorer sa condition, ce désir l'excite à épargner et à accumuler. Les principes qui forment la base de l'économie politique sont donc une partie intégrante de la constitution primitive de l'homme et du monde physique; et l'action de ces principes, comme celle des agents mécaniques, peut se démontrer à

l'aide de l'observation et de l'analyse. Il y a cependant une distinction importante à faire entre les sciences naturelles et les sciences morales et politiques. Les conclusions des premières trouvent leur application dans toutes les circonstances; les conclusions des dernières ne s'appliquent que dans le plus grand nombre de circonstances.

Les principes sur lesquels reposent la production et l'accumulation de la richesse sont inhérents à notre nature et exercent une influence puissante, mais qui n'agit pas toujours au même degré, sur la conduite de tous les hommes; et le théoricien doit, en conséquence, se contenter d'établir des règles pour expliquer l'action de ces principes dans le plus grand nombre de cas, laissant à la sagacité de l'observateur le soin de les modifier de telle manière qu'ils s'adaptent aux cas particuliers; ainsi c'est un principe admis dans nos mœurs aussi bien qu'en économie politique, que la portion la plus considérable du genre humain voit bien plus clairement ce qui est avantageux à ses propres intérêts, que ne pourrait le faire, suivant toute probabilité, un homme isolé ou une réunion quelconque d'individus; et, conséquemment, il est d'une sage politique de laisser chaque individu suivre son penchant et se livrer à toute branche d'industrie qui paraît lui convenir. C'est là le théorème général, et c'est un de ceux qui sont établis sur l'expérience la plus étendue. Ce théorème, toutefois, n'a pas la rigueur des lois qui régissent les mouvements du système planétaire; il se trouve vrai dix-neuf fois sur vingt, mais la vingtième peut être une exception.

Mais on ne demande pas à l'économiste de faire cadrer ses théories avec les penchants particuliers des individus. Il tire ses conclusions de l'observation des principes qui ont été reconnus comme déterminant la conduite de l'humanité, en

envisageant ces principes sur la vaste échelle des nations et des empires. Il s'occupe de l'homme en société, des États et non des familles, des passions et des penchants qui animent la masse de l'espèce humaine, et non de ceux qui peuvent quelquefois agir sur l'esprit d'un individu isolé.

On ne doit jamais perdre de vue que le rôle de l'économiste n'est, en aucune façon, de rechercher les moyens qui ont accru ou diminué la richesse des particuliers, si ce n'est pour établir dans quelle proportion ces moyens ont réagi sur les intérêts généraux. Ces intérêts doivent être constamment le but exclusif de ses investigations. Il n'est pas appelé à fabriquer des systèmes et à imaginer des plans propres à accroître la richesse et les jouissances de certaines classes, mais il doit s'appliquer à découvrir les sources de la richesse nationale et de la prospérité universelle, et les moyens de rendre ces sources plus productives.

Rien n'est plus ordinaire que d'entendre faire le reproche aux vérités les mieux établies dans la science de l'économie politique, d'être en contradiction avec tels et tels faits et d'en conclure qu'elles doivent être rejetées. Il est certain, toutefois, que ces objections, le plus souvent, prennent leur source dans une complète inintelligence de la nature de la science. Il serait facile de citer des milliers d'exemples de particuliers enrichis par les monopoles, comme on s'enrichit quelquefois par le vol et par le pillage; et, cependant, ne serait-ce pas une grande imprudence d'en conclure, sans plus ample examen, que la société peut s'enrichir par de pareils moyens? C'est de la société seule que l'économiste doit s'occuper. La question pour lui n'est jamais de savoir si un nombre plus ou moins considérable de particuliers peut s'enrichir par l'adoption de telle mesure ou de telle institution, mais si cette

mesure ou cette institution tendent à enrichir la société. En admettant que les monopoles et les règlements prohibitifs donnent souvent aux particuliers les moyens d'amasser des fortunes considérables, loin qu'on puisse en inférer, comme on l'a souvent prétendu, que ces monopoles et ces règlements sont réellement avantageux, c'est tout à fait le contraire qu'il faut admettre. Il a été démontré plus d'une fois que, si les monopoles et les priviléges exclusifs enrichissent un petit nombre d'individus, ils doivent, dans la même proportion, appauvrir le plus grand nombre et qu'ils sont, par conséquent, aussi désastreux pour cette *richesse nationale* que toute institution doit tendre à augmenter, qu'ils le sont pour la liberté de l'industrie.

Pour arriver à de solides conclusions dans la science économique, il ne suffit donc pas d'observer les résultats, dans certains cas, ou dans leur action sur certains individus ; il faut encore examiner si ces résultats sont constants et d'une application universelle, et si les mêmes circonstances qui les ont fait naître dans une occasion donnée produiraient, en toute occasion et dans tout état de la société, des résultats identiques ou analogues. Une théorie qui se trouve en contradiction avec un fait constant et uniforme doit être erronée ; mais l'observation d'un résultat particulier en désaccord avec l'expérience journalière, surtout si les moyens manquent pour démêler les circonstances qui se rattachent à ce résultat, ne doit pas nous engager à modifier ou à rejeter, trop promptement, un principe qui donne une explication satisfaisante pour le plus grand nombre de cas.

L'exemple du petit nombre de souverains absolus qui ont été équitables, humains et généreux ne suffit pas pour détruire ce principe qui nous apprend qu'il est de la nature d'un pou-

voir irresponsable de dépraver et de pervertir ceux qui le possèdent, de les rendre insolents, cruels et soupçonneux; et de même, l'exemple de ceux qui, préoccupés uniquement des jouissances actuelles et insoucieux de l'avenir, gaspillent leurs richesses dans une dissipation effrénée et dans de vaines dépenses, ne suffit pas pour anéantir cette maxime fondamentale : que la passion qui nous porte à accumuler est infiniment plus énergique et bien plus généralement puissante que celle qui nous porte à la dépenser. S'il en eût été autrement, le genre humain ne serait jamais sorti de l'état sauvage. Les progrès multipliés et merveilleux qui se sont accomplis dans les divers siècles et parmi les diverses nations, les forêts abattues, les marais et les lacs desséchés et mis en culture, les ports creusés, les routes tracées, les ponts construits, les cités et les édifices qui se sont élevés : ce sont là autant de résultats de l'épargne sur le revenu; tout cela établit, en dépit de nombreux exemples de prodigalité, l'influence immense et la force supérieure du principe d'accumulation.

C'est faute d'avoir tenu compte de ces considérations qu'on a vu naître les erreurs nombreuses et les malentendus qui ont faussé la science. La plupart des théories absurdes et des opinions qui se sont produites successivement se sont appuyées sur un appel aux faits. Mais la connaissance des faits, lorsqu'on ignore leurs rapports réciproques, et qu'on ne peut montrer pourquoi tel fait est cause et tel autre effet, n'a guère plus de valeur, pour me servir de la comparaison de Say, que l'érudition mal digérée d'un faiseur d'almanachs et ne peut fournir les moyens de juger de la vérité ou de la fausseté d'un principe.

Et il ne faut pas oublier que les faits affirmés, si souvent mis en avant pour démontrer la fausseté des principes géné-

raux, sont, la plupart du temps, observés avec une telle négligence, et les circonstances dans lesquelles ils se sont produits décrites si vaguement, qu'ils ne méritent aucunement d'être pris en considération. Pour bien observer, il faut posséder une science d'intelligence et de pénétration, un esprit affranchi des préjugés et une patience d'investigation qui n'appartiennent qu'à un très-petit nombre de personnes. « Il y a mille circonstances, pour emprunter les expressions du célèbre docteur Cullen, qui peuvent fausser les axiomes décorés du nom de science. « Le plus simple énoncé d'un fait renferme « presque toujours quelques théories qui s'y rattachent. »

« On a supposé qu'un renseignement positif doit, plus vrai« semblablement, reposer sur des faits non altérés, lorsqu'il « est fourni par une personne sans éducation; mais l'expé« rience a démontré constamment que, plus l'on descend « l'échelle de la profession médicale, plus les connaissances « acceptées sont hypothétiques. Et combien il est rare, d'ail« leurs, de voir un fait quelconque, avec quelques détails qu'il « soit rapporté, embrasser toutes les circonstances auxquelles « il se liait, lorsqu'il s'est passé! Ce qu'on appelle, d'ordi« naire, l'expérience, n'est qu'une règle transportée d'un cas « imparfaitement connu à un autre que nous ne connaissons « point. De là cette source si féconde d'erreurs, l'application « de déductions tirées des conséquences d'un cas donné à un « autre cas, dont les circonstances ne sont pas exactement « semblables. Sans des principes déduits d'un raisonne« ment analytique, l'expérience est un guide aveugle et « inutile (1). »

Quiconque a eu occasion de comparer les renseignements fournis par la foule des observateurs ordinaires, relativement

(1) Cullen. — *Leçons inédites.*

à la portée pratique et à l'influence réelle d'une mesure quelconque, affectant l'économie générale de la société, doit être convaincu que le raisonnement du docteur Cullen s'applique encore avec bien plus de raison à l'économie politique qu'à la médecine.

Des circonstances qui échappent complétement à l'attention d'observateurs ordinaires exercent souvent une action puissante sur la prospérité nationale; et, réciproquement, des circonstances qui frappent ces observateurs, comme très-importantes, n'ont comparativement qu'une faible valeur. Tant d'événements d'ailleurs peuvent modifier la destinée des nations que, sans une sagacité supérieure et une extrême attention, jointes à une analyse approfondie et délicate, et sans une connaissance familière des principes de la science, il est complétement impossible, dans le plus grand nombre de cas, de distinguer la cause de l'effet et d'éviter d'attribuer à un certain enchaînement de causes ce qui est le résultat d'un enchaînement de causes différentes. On ne doit donc pas s'étonner, en voyant combien il est difficile de bien observer, « que le « nombre des faits mensongers qui circulent dans le monde « surpasse prodigieusement celui des fausses théories (1). »

Après tout, avec quelque soin qu'un fait isolé ait pu être observé, il ne saurait, pour les raisons que nous avons déjà établies, servir de base à un théorème dans les sciences morales ou politiques. Et, sans contredit, ceux qui avancent des théories appuyées sur une base aussi étroite sont presque toujours des charlatans auxquels leur vanité ou leur intérêt suggère des conclusions, tirées du cercle borné de leurs observations, et en contradiction avec celles qui sont consacrées par l'expérience générale.

(1) Observation du docteur Cullen.

Mais, bien que nous ne devions pas rejeter un principe, une fois admis, à cause de l'apparente contradiction que présentent quelques résultats, dont nous ignorons les circonstances particulières, nous ne devons regarder ce principe comme vraiment solide, que s'il découle d'une induction très-large et très exacte. L'économiste ne peut arriver à une véritable connaissance des lois qui régissent la production, l'accumulation, la distribution et la consommation de la richesse, s'il n'opère sur un vaste terrain. Il doit étudier, dans toutes leurs phases les plus variées, l'homme, l'histoire de la société, des arts, du commerce et de la civilisation, les ouvrages des législateurs, des philosophes et des voyageurs; en un mot tout ce qui peut jeter du jour sur les causes qui accélèrent ou retardent les progrès de l'humanité. Il doit observer les changements qu'ont subis la richesse et la condition de la race humaine, dans les différents pays et dans les différents siècles; il doit découvrir la naissance, les progrès et la décadence de l'industrie. Et, avant tout, il doit soigneusement analyser et comparer les effets des institutions et des règlements divers, et apprécier les différences qui distinguent une société en progrès d'une société en décadence. C'est en se livrant à ces recherches qu'il dévoile les causes réelles de la richesse et de la civilisation d'un peuple, de sa pauvreté et de son abaissement. Et pourvu que ces recherches soient suffisamment étendues, et que les circonstances sous l'influence desquelles les événements se sont passés correspondent, sur les points les plus essentiels, avec celles qui ont déterminé l'application de l'expérience qui en est le corollaire obligé; ces recherches, disons-nous, fournissent à l'homme d'État les moyens d'imaginer un plan d'administration propre à assurer la continuation du progrès de la société.

Mais il faut reconnaître, en même temps, que, quelque étendues que soient nos investigations, l'expérience que nous pouvons invoquer aujourd'hui paraît être insuffisante pour résoudre d'une manière satisfaisante quelques-uns des problèmes *pratiques* les plus épineux qui se rattachent à l'application de la science. L'état de la société antique où les esclaves formaient la plus grande partie des classes ouvrières, l'état de la société au moyen âge et jusqu'à nos jours, était bien différent de ce qu'il est devenu aujourd'hui; aussi les leçons résultant de l'expérience du passé, les seules bases solides sur lesquelles nous puissions édifier en de pareilles matières, ne sont, malheureusement, que très-peu applicables au nouvel ordre de choses. Sans doute, à ne considérer que la production de la richesse, et ce qu'on appelle les parties rigoureusement scientifiques de l'économie politique, il n'y a que peu ou point de place pour le doute et l'hésitation. Mais il en est autrement lorsqu'il s'agit d'une foule de questions pratiques dans lesquelles la prospérité publique est profondément intéressée. Quelques-unes seront examinées dans d'autres parties de cet ouvrage ; et, pour le moment, nous nous contenterons de citer simplement, pour éclaircir notre pensée, les questions relatives aux conséquences de l'excessif développement des manufactures dans certains pays, à la coutume de partager également entre tous les enfants la propriété attribuée aux individus, après la mort du propriétaire, en comparant cette coutume avec celle qui se lie au droit d'aînesse et à la substitution des biens ; les questions qui se rattachent à l'intervention de l'autorité paternelle dans la direction imprimée au travail et à l'éducation des enfants, au principe et à la mise en œuvre des lois pour le soulagement des pauvres, etc.

Ce sont là tout autant de questions d'une immense im-

portance et sur lesquelles, jusqu'à ce jour, il nous est peut-être impossible de poser une conclusion quelconque à laquelle on puisse, en toute sûreté, accorder une confiance complète. Il est vrai que, malgré l'imperfection de nos moyens de renseignements, nous devons statuer, comme législateurs, sur quelques-unes de ces matières et que nous devons, naturellement, adopter des mesures qui puissent paraître, après un mûr examen, offrir les garanties les plus probables pour l'objet que nous avons en vue. Mais nous devons penser, que, parmi les hommes qui réfléchissent, ne fût-ce que superficiellement, sur la nouveauté (car ce n'est que d'hier qu'on s'en occupe), et, conséquemment, sur la difficulté et l'importance de ces questions et d'autres semblables, il y en a bien peu, dis-je, disposés à prendre un ton dogmatique, ou à prononcer avec assurance sur les résultats de toute mesure à proposer, relativement à ces questions, avec quelque maturité qu'elle soit examinée.

Mais, malgré l'incertitude qui se mêle quelquefois à de pareilles recherches, elles ne peuvent manquer d'exciter l'intérêt au plus haut degré dans tous les esprits vraiment libéraux. Les lois qui règlent les mouvements des corps célestes et sur lesquelles l'homme ne peut exercer la plus faible influence, sont cependant regardées généralement comme un but noble et raisonnable offert à ses études.

Mais ces lois qui règlent le mouvement de la société, qui sont cause qu'un peuple avance dans les voies de la richesse et de la civilisation tandis qu'un autre peuple s'affaisse dans les abîmes de la misère et de la barbarie, ces lois, disons-nous, ont des droits bien plus puissants à notre attention. Elles se rapportent à des objets qui exercent une influence directe sur le bonheur de l'homme, et leurs effets peuvent être, et

sont, en réalité, continuellement modifiés par l'intervention de l'activité humaine; la prospérité d'un pays ne dépend pas, autant, à beaucoup près, de sa position avantageuse, de la salubrité du climat, ou de la fertilité du sol, que de l'adoption de mesures propres à stimuler le génie de ses habitants et à rendre l'industrie active et persévérante. L'établissement d'un système bien entendu d'économie publique sert de compensation à presque tous les désavantages; et c'est là ce qui a fait de contrées naturellement inhospitalières et stériles le séjour *confortable* d'une population civilisée, nombreuse et opulente; mais, chez les peuples où ce système n'existe pas, les dons les plus précieux de la nature demeurent sans valeur; et des pays possédant les plus grandes ressources pour le progrès, et pourvus abondamment de tous les éléments de la richesse, peuvent à peine fournir une misérable subsistance à des hordes réduites au dernier degré de l'ignorance, de la barbarie et de la dégradation.

Les personnes qui réfléchissent à la variété et à l'étendue des connaissances nécessaires à l'établissement d'une théorie complète de l'économie politique, ne s'étonneront en aucune façon des erreurs dans lesquelles sont tombés les économistes, ou de la divergence des opinions qui sont encore admises sur quelques points importants. L'économie politique est d'une origine toute récente. Bien que divers traités d'un très-grand mérite aient paru, depuis plusieurs années, sur quelques-unes des parties isolées de la science, ce n'est que vers le milieu du dernier siècle que la science elle-même a été traitée dans son ensemble, ou d'une manière SCIENTIFIQUE. Cette circonstance elle-même suffit, pour expliquer le nombre des systèmes erronés qui se sont *produits* depuis cette époque. Au lieu de déduire leurs conclusions générales de la comparaison des

faits particuliers et d'un examen approfondi des phénomènes qui accompagnent l'action de principes différents, et celle des mêmes principes sous l'influence de circonstances différentes, ceux qui les premiers cultivent les branches de toutes les sciences commencent, presque toujours, par établir leurs théories sur une base étroite et sans solidité. Et, en réalité, il ne leur est pas possible de procéder autrement. A peine ont-ils à leur disposition des observations faites ou des particularités observées. Ces observations ne sont pas assez nombreuses et ne sont faites, avec une exactitude suffisante, que lorsqu'on commence à les rechercher comme fournissant les seuls moyens infaillibles d'établir la vérité ou la fausseté de quelque théorie populaire. Pour nous servir des expressions particulières à la science économique, ce n'est que la *demande* considérable du théoricien qui amène *l'offre* des faits ou des matières premières à l'aide desquels il doit, plus tard, édifier un système. L'histoire de la science atteste par des exemples frappants la vérité de cette remarque. Une foule de circonstances qui nous auraient mis à même d'apprécier la richesse et la civilisation des États les plus célèbres de l'antiquité, et de l'Europe au moyen âge, étaient, comme nous l'avons déjà observé, entièrement inconnues des Anciens et peu remarquées de nos ancêtres; jusqu'à une époque, relativement très-récente, ces circonstances ont été regardées comme dignes de peu d'attention par les historiens, ou rapportées par eux très-imparfaitement et avec une grande négligence. Il suit de là que ceux qui ont commencé à démontrer les principes généraux de la science ne pouvaient appuyer leurs conclusions que sur une expérience relativement bornée et insuffisante; et ils ne se servaient même pas du petit nombre de faits historiques dont ils auraient pu facilement avoir connaissance; la plupart du temps, ils se bor-

naient à étudier les faits tels qu'ils se présentaient à eux dans l'étroite sphère de leurs observations.

L'observation de ce fait, que la monnaie de tous les pays civilisés consistait principalement en espèces d'or et d'argent, donna naissance à cette opinion, si longtemps dominante, que la possession de ces métaux constituait, exclusivement, la richesse. L'or et l'argent ayant été employés comme *étalons* pour apprécier la valeur des diverses denrées, et comme des valeurs équivalentes contre lesquelles on échangeait ces mêmes denrées, dans le plus grand nombre de cas, acquirent une importance artificielle, non-seulement dans l'estime du vulgaire, mais encore dans celle des personnes du discernement le plus élevé. On négligea entièrement cette considération simple et péremptoire : qu'acheter et vendre n'est, en réalité, autre chose qu'échanger une denrée contre une autre denrée, qu'échanger, par exemple, une certaine quantité de blé ou de drap contre une certaine quantité d'or et d'argent, et *vice versâ*. L'attention se porta, insensiblement, de la valeur de la monnaie, sur la monnaie elle-même ; et l'on arriva à estimer la richesse des particuliers et celle des États par la quantité de métaux précieux qu'ils avaient en leur possession, à un moment donné, et non, comme il eût fallu le faire, par l'abondance des produits dont ils pouvaient disposer, ou la quantité et la valeur des denrées qu'ils pouvaient offrir pour acheter ces métaux. De là cette politique, manifestement et généralement suivie, dont tous les efforts tendaient à accroître la somme de la richesse nationale, en interdisant l'exportation de l'or et de l'argent et encourageant leur importation.

Il résulte d'un passage de Cicéron que l'exportation des métaux précieux avait été souvent prohibée sous la Répu-

blique (1), et cette prohibition fut souvent renouvelée, quoique très-inutilement, par les empereurs (2). Et il n'y a peut-être point d'État, dans l'Europe moderne, qui n'ait formellement interdit l'exportation de l'or et de l'argent. Cette exportation fut, dit-on, prohibée par les lois anglaises, avant la *conquête;* et divers statuts ayant le même but furent publiés postérieurement à cette époque : l'un de ces statuts (le 3e sous Henri VIII, ch. I), publié en 1512, déclarait que toute personne qui transporterait, en pays étranger, des espèces métalliques, de la vaisselle ou des joyaux, si elle venait à être découverte, encourrait une confiscation équivalente au double de la valeur des marchandises confisquées.

Le développement extraordinaire donné au commerce pendant les quinzième et seizième siècles, fit substituer au système grossier et vulgaire, suivi jusqu'alors, un système plus perfectionné et plus compliqué, pour accroître la quantité fournie des métaux précieux. L'établissement de relations directes avec l'Inde, par le cap de Bonne-Espérance, paraît avoir eu l'influence la plus puissante pour amener ce changement. Les métaux précieux étaient regardés généralement comme les articles les plus avantageux d'exportation pour l'Orient; et, en dépit des vieux préjugés si profondément enracinés contre l'exportation de ces métaux, la Compagnie des Indes orientales, lors de sa première institution en 1600,

(1) Dans un grand nombre de circonstances, avant et depuis mon consulat, le sénat a décidé très-sagement qu'on ne devait pas permettre l'exportation de l'or. (*Plaidoyer pour L. Flaccus*, ch. 28.)

(2) Pline, en énumérant les soies, les épices et autres produits de l'Orient importés en Italie dit : Suivant les calculs les moins exagérés, les Indiens et les Sères et l'Arabie enlèvent à l'empire romain pour une valeur de *mille fois cent mille sesterces,* tant sont coûteux pour nous le luxe et les fantaisies féminines. (*Hist. nat.*, l. XII, chap. 18.)

obtint la permission d'exporter annuellement des monnaies étrangères ou des lingots pour une valeur de 30,000 livres, sous la condition, toutefois, d'importer, dans l'espace de six mois, après chaque voyage terminé, excepté le premier, une quantité d'or et d'argent égale à celle qu'elle aurait exportée. Mais les ennemis de la *compagnie* prétendirent que cette condition n'était pas remplie par elle, et, qu'en outre, il était contraire à tous les principes et extrêmement nuisible aux intérêts publics de laisser l'or et l'argent sortir du royaume. Les marchands et les autres parties intéressées à soutenir la Compagnie ne pouvaient contredire les raisonnements de leurs adversaires, sans attaquer ouvertement l'ancien système, qui consistait à prohiber, d'une manière absolue, l'exportation des métaux précieux. Ils n'osèrent pas soutenir, et probablement cette idée ne se présenta pas à leur esprit, que l'exportation des métaux dans l'Inde était avantageuse, parce que les denrées achetées avec ces métaux augmentaient de valeur en Angleterre; mais ils prétendirent que cette exportation était avantageuse, parce que les denrées apportées de l'Inde étaient surtout réexportées dans d'autres pays, dont on recevait une quantité de métaux plus considérable que celle demandée primitivement pour le payement de ces denrées dans l'Orient. Thomas Mun, le plus distingué des avocats de la Compagnie, compare ingénieusement les opérations d'un marchand qui se livre à un commerce quelconque, au moyen de l'exportation de l'or et de l'argent, aux semailles et à la moisson de l'agriculteur. « A considérer, dit-il, ce que fait le cultivateur à l'époque des semailles, lorsqu'il jette à pleines « mains du bon blé dans la terre, on a droit de le regarder « plutôt comme un fou que comme un cultivateur. Mais, en « considérant ses travaux au temps de la moisson, qui est le

« but de ses efforts, on apprécie alors l'augmentation abon-
« dante de valeur produite par son travail (1). »

Telle fut l'origine de ce que qu'on a appelé le *système mercantile;* et lorsqu'on le compare à l'ancien préjugé, car on peut à peine dire l'ancien système, qui interdisait d'une façon absolue l'exportation de l'or et de l'argent, on doit convenir que l'adoption du système mercantile était un pas énorme de fait pour arriver à des opinions plus saines. Les partisans de ce système, à l'exemple de leurs prédécesseurs, soutenaient que l'or et l'argent seuls constituaient la richesse; mais ils prétendaient prouver qu'une saine politique conseillait, comme une mesure de bon sens, de permettre l'exportation de ces métaux à l'étranger, pourvu que les denrées importées en échange, ou une portion de ces mêmes denrées, fussent, postérieurement, vendues à d'autres étrangers pour une plus grande quantité de métaux que celle dépensée pour leur achat; ou pourvu que l'importation des denrées étrangères donnât lieu à l'exportation d'une quantité d'autant plus grande des produits du pays qu'il n'en eût été exporté sans cette circonstance, et qu'elle dût surpasser le montant de leur valeur.

Ces opinions amenèrent nécessairement la célèbre doctrine de la balance du commerce. Il était évident que les métaux précieux ne pouvaient être importés dans des contrées dépour-

(1) *Du revenu produit par le commerce étranger* (édit. or., p. 50). Cet ouvrage parut en 1664, longtemps après la mort de Mun. Très-probablement il a dû être composé vers 1635 ou 1640. Antérieurement Mun avait avancé les mêmes doctrines, presque dans les mêmes termes, dans sa *Défense du commerce des Indes orientales*, publiée d'abord en 1621, et dans une pétition rédigée par lui et présentée au parlement par la Compagnie des Indes orientales, en 1628.

vues de mines, si ce n'est en échange de denrées qui en seraient exportées.

Et le but important auquel tendaient les partisans du système mercantile étant le monopole de la plus grande quantité possible de métaux précieux, ils adoptèrent divers moyens pour encourager l'exportation et restreindre l'importation de presque tous les produits qui n'étaient pas destinés à être exportés ultérieurement, à l'exception de l'or et de l'argent. Lorsque la valeur des exportations excédait celle des importations, cet excédant s'appelait une balance favorable, et on le regardait en même temps comme constituant la seule cause et la seule mesure du progrès d'un pays dans la voie de la richesse; car on considérait comme une vérité établie, que l'équivalent de la balance devait nécessairement être importé dans ce pays, sous la forme de l'or et de l'argent, c'est-à-dire des métaux qui étaient alors regardés comme les seules richesses réelles que les particuliers ou les nations pussent posséder.

Ces principes et ces conclusions, quoique complétement erronés, fournissent une explication satisfaisante de quelques phénomènes très-évidents; et ce qui contribua encore davantage à les recommander, ce fut leur parfaite concordance avec les préjugés populaires qui régnaient à ce sujet. Les commerçants et les hommes PRATIQUES qui fondèrent le système mercantile ne crurent pas nécessaire de soumettre les principes qu'ils affirmaient à une analyse ou à un examen quelconque un peu approfondi. Mais, considérant comme une chose incontestable que le consentement général était une garantie suffisante pour LEUR vérité, ils s'appliquèrent à discuter les moyens d'exécution qui pouvaient lui donner l'action la plus étendue.

« Quoiqu'un royaume, dit M. Mun, puisse être enrichi par

« les achats qu'il fait à d'autres nations, ou par les tributs « qu'il en tire, cependant ce sont là des choses incertaines et « auxquelles on doit faire peu d'attention lorsqu'elles se pré- « sentent. En conséquence, le moyen qu'il faut employer, ha- « bituellement, pour accroître notre richesse et nos trésors, « c'est le commerce avec l'étranger ; dans ce commerce nous « devons constamment observer cette règle : vendre an- « nuellement aux étrangers une plus grande quantité de nos « produits que nous ne consommons des leurs. Car, suppo- « sons que, notre pays étant abondamment pourvu de drap, « de plomb, d'étain, de fer, de poissons et autres produits na- « turels, nous exportions annuellement le surplus dans des « pays étrangers pour une valeur de 200,000 l.; ce qui nous « mettrait à même d'acheter, dans ces pays étrangers, et « d'importer en marchandises étrangères, pour notre usage « et notre consommation, jusqu'à concurrence de 200,000 l. « En suivant rigoureusement cette méthode dans notre com- « merce, nous pouvons demeurer assurés que le royaume se « sera enrichi de 200,000 l. qui seront importées chez nous « comme une richesse, parce que cette partie de notre capi- « tal, qui ne nous est pas rentrée en marchandises, doit né- « cessairement être importée en richesse (1). »

On suppose, dans ce passage, que l'avantage résultant du commerce avec l'étranger repose entièrement sur la quantité d'or et d'argent qu'on prétend devoir être importée, en payement de l'excédant des produits exportés. M. Mun n'attache aucune importance à ce que le commerce étranger abaisse le prix de presque toutes les denrées, en créant la division territoriale du travail parmi les différentes contrées, et permet, en

(1) *De la richesse produite par le commerce étranger*, p. II.

même temps, à tous les peuples, de se procurer une infinité de produits utiles et agréables, dont autrement ils seraient entièrement privés. On veut que nous considérions comme nulle toute cette augmentation de richesse, tout cet immense accroissement donné par le commerce aux causes d'activité, tout ce bien-être, et toutes ces jouissances qui récompensent le travail de l'homme industrieux, et que nous fixions notre attention uniquement sur la balance de 200,000 l. d'or et d'argent. C'est absolument comme si nous devions apprécier la commodité et l'utilité de nos habits par le nombre et l'éclat des boutons de métal qui y sont attachés. Et cependant cette règle de M. Mun, pour apprécier l'avantage de notre commerce avec l'étranger, a été longtemps regardée comme infaillible, par la plupart des commerçants, des écrivains et des hommes d'État PRATIQUES. Et telle est la persistance invétérée des anciens préjugés, qu'on nous félicite encore quelquefois à propos de l'excédant de nos exportations sur nos importations.

Outre l'importance factice attribuée aux métaux précieux, il se rencontra d'ailleurs une foule de circonstances qui donnèrent lieu à la promulgation de règlements restrictifs de la liberté de l'industrie, et qui affermirent la prépondérance du système mercantile. Les gouvernements féodaux, établis dans les pays qui avaient formé la partie occidentale de l'empire romain, ayant promptement perdu leur autorité, leurs sujets furent livrés à la confusion et à l'anarchie. Les princes, hors d'état par eux-mêmes d'arrêter les usurpations des hauts barons, s'efforcèrent de fortifier leur influence et de consolider leur pouvoir en attachant à leurs intérêts les habitants des villes et des bourgs. Dans ce but, ils leur accordèrent des *chartes*, qui anéantissaient toutes les traces existantes du servage et qui formaient, des villes et des bourgs, des corporations ou corps

politiques gouvernés par des assemblées et des magistrats de leur choix.

L'ordre et le bon gouvernement qui s'établirent par suite de ces concessions, et la sécurité dont jouirent ces habitants privilégiés, tandis que le reste du pays était en proie à la rapine et au désordre, aiguillonna leur industrie et leur donna une supériorité marquée sur les cultivateurs du sol. Ce fut d'eux que les souverains tirèrent la plus grande partie de leurs revenus en argent; et ce fut grâce à leur coopération qu'ils purent triompher de l'orgueil et de l'indocilité des barons. Mais les bourgeois ne prêtèrent pas cette assistance continuelle à leurs seigneurs, uniquement par manière de compensation : en échange des priviléges qu'ils avaient d'abord reçus, ils ne cessèrent d'en solliciter de nouveaux; et il n'était pas à présumer que ceux qui leur avaient de si grandes obligations et qui les regardaient avec raison comme formant la portion la plus industrieuse et la plus méritante de leurs sujets, dussent éprouver une grande répugnance à satisfaire leurs désirs. L'exportation des grains et des matières premières, employées dans les manufactures, fut donc interdite, afin que les bourgeois pussent se procurer les subsistances à bon marché et se livrer à leur industrie dans les conditions les plus favorables.

En même temps des droits onéreux et des prohibitions absolues venaient empêcher l'importation des articles fabriqués, et garantissaient aux habitants des villes le monopole du marché national. On accordait, en outre, aux bourgeois des corporations des villes, le privilége d'empêcher tout individu, dans l'enceinte de ces villes, d'exercer, sans leur permission, une branche quelconque de l'industrie. Ce furent là les principaux traits du système d'économie publique, adopté dans le

but d'encourager l'industrie nationale, dans tous les pays d'Europe, aux quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, et il faut y ajouter une foule de règlements secondaires ayant pour but de prohiber l'importation des matières premières nécessaires aux manufactures, et l'exportation des produits fabriqués. La liberté des échanges, qui avait été reconnue en partie par les anciennes lois, fut presque complétement anéantie; et l'esprit de découverte fut encore plus gêné peut-être par de vicieux systèmes de législation que par les difficultés réelles qui s'opposèrent à son développement. A une certaine époque, le système protecteur en vint à de tels excès, qu'on vit fréquemment défendre l'établissement de nouvelles manufactures, même lorsqu'elles se formaient dans le pays, dans la crainte qu'elles ne nuisissent à celles qui étaient déjà établies. Jusqu'en 1721 on défendit de porter des étoffes de calicot, dans le but avoué d'encourager les fabriques de tissus de laine et de soie; la peine prononcée était une amende de 20 l. pour le vendeur et de 5 l. pour l'acheteur. En 1736 cette loi fut rapportée pour les calicots anglais, à la condition toutefois que la *chaîne* de ces étoffes fût en fil de lin. Il est presque inutile d'ajouter que, sans l'abolition de ces absurdes statuts, les fabriques de coton n'eussent fait aucun progrès parmi nous.

Mais ce ne fut pas assez pour les fabricants et les commerçants d'avoir écarté toute concurrence, et de s'être assuré le monopole du marché national. Ayant obtenu tout l'avantage qu'ils pouvaient tirer du public, ils tentèrent bientôt de se dépouiller réciproquement. Ceux qui jouissaient de la plus grande influence obtinrent le privilége d'exercer certaines industries, à l'exclusion de toute autre personne. Cet abus oppressif atteignit ses dernières limites sous le règne d'Élisabeth, qui accorda une quantité innombrable de nouvelles *patentes*;

et les griefs devinrent à la fin si intolérables que toutes les classes de la nation se réunirent pour en demander l'abolition ; elle eut lieu enfin par acte promulgué en 1624 (21, Jac. I, ch. 3), après une vive opposition de la part de la couronne, qui regardait cette faculté d'établir des monopoles comme une des parts les plus importantes de sa prérogative.

En détruisant une foule de monopoles oppressifs, et en rétablissant la liberté de l'industrie nationale, cet acte eut plus d'influence peut-être qu'aucun autre du livre des statuts, pour hâter le progrès et le perfectionnement ; mais il n'entama aucun des principes fondamentaux du système mercantile ou manufacturier, et les priviléges de toutes les corporations échappèrent à son action.

En France, les intérêts des manufacturiers furent chaudement défendus par le célèbre Colbert, ministre des finances, à l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV ; et l'année 1664, où fut promulgué le fameux tarif dont les articles furent arrêtés sous sa direction, a été plus d'une fois regardé, quoique bien à tort, ainsi qu'on l'a vu, comme *l'ère* du système mercantile (1).

Les lois prohibitives en faveur des manufacturiers furent toutes défendues avec zèle par les avocats du système mercantile et de la balance du commerce. Les facilités données à l'exportation des produits fabriqués dans le pays et les obstacles créés à l'importation des produits fabriqués de l'étranger, semblaient parfaitement propres à atteindre ce résultat qu'on recherchait : l'excédant de l'exportation sur l'importation, et à faire obtenir une balance favorable. En conséquence, bien loin de regarder ces règlements comme dus à un esprit d'é-

(1) V. Mengotti, *Dissertation sur le Colbertisme*, chap. xi.

goïsme et de monopole, on les considérait comme dictés par la politique la plus sage ; on supposait généralement que les intérêts des manufacturiers et des commerçants s'identifiaient réciproquement, et que ces intérêts eux-mêmes s'identifiaient avec l'intérêt public. Le grand but à atteindre était d'obtenir une balance favorable dans les payements ; créer des droits onéreux et des entraves à l'importation, donner des primes à l'exportation, tels étaient les moyens par lesquels il fallait y arriver. On ne doit pas être surpris qu'un système ayant pour lui tant de préjugés populaires, et qui fournissait une apologie plausible des priviléges dont jouissaient les manufacturiers et les commerçants, ait conquis autrefois ou conservé encore aujourd'hui, malgré l'anéantissement de ses principes, une grande influence dans la pratique (1).

« Il n'y a aucune exagération à affirmer, dit M. Storch, « que très-peu d'erreurs politiques ont enfanté plus de désas« tres que le système mercantile. Armé du pouvoir, il a « imposé des ordonnances et des prohibitions, là où il aurait « dû protéger. La manie de réglementer qu'il a inspirée, a « exercé envers l'industrie des vexations de mille espèces pour « la détourner de ses voies naturelles. Le système mercantile « a persuadé à chaque nation que le bien-être des nations voi« sines était incompatible avec le sien propre : de là est né le « désir réciproque de se nuire et de s'appauvrir réciproque« ment ; et, avec lui, cet esprit de rivalité commerciale qui a « été la cause immédiate ou éloignée de la plupart des guerres

(1) En France, Melon et Forbonnais ; en Italie, Genovesi ; en Angleterre, Mun, Josiah Child, le docteur Davenant, les auteurs du *Marchand anglais*, et J. Stewart, sont les écrivains les plus distingués qui ont défendu, avec des restrictions plus ou moins étendues, les principes du système mercantile.

« modernes. C'est le système mercantile qui a poussé les na-
« tions à employer la force ou la ruse pour extorquer, à la
« faiblesse ou à l'ignorance des nations rivales, des trai-
« tés de commerce qui n'ont été d'aucun avantage réel pour
« elles-mêmes. C'est ce système qui a présidé à la formation
« des colonies, dans le but de donner à la métropole la
« jouissance exclusive de leur commerce, et de les contrain-
« dre à s'adresser uniquement aux marchés de la métropole.
« En un mot, là où ce système a produit le moins de mal,
« il a retardé les progrès de la prospérité nationale, par-
« tout ailleurs il a fait couler des torrents de sang, il a dé-
« peuplé et ruiné plusieurs pays dont on pouvait supposer
« qu'il porterait au plus haut degré la puissance et la ri-
« chesse (1). »

Le coup porté aux anciens préjugés et aux anciens systèmes par les grandes découvertes et les événements importants qui signaleront à jamais les quinzième et seizième siècles, et l'attention plus sérieuse que le progrès de la civilisation et de l'industrie attira sur les sources de la puissance et de la richesse nationales, préparèrent la chute du système mercantile. Les avocats de la Compagnie des Indes, qui, dans son intérêt, avaient d'abord combattu les doctrines en vigueur sur l'exportation des matières métalliques, prirent insensiblement un ton plus haut, et enfin soutinrent hardiment que les métaux n'étaient autre chose qu'une denrée, et qu'il n'y avait aucune bonne raison pour en prohiber l'exportation. Des opinions analogues furent bientôt proclamées par d'autres personnes. Quelques négociants distingués commencèrent à envisager avec un esprit de doute quelques-uns des axiomes admis sur la

(1) STORCH, *Cours d'économie politique*, t. 1, p. 102; édit. de Paris.

matière, et acquirent des vues plus exactes et plus étendues sur les principes de l'échange commercial. Les nouvelles idées pénétrèrent enfin dans la chambre des Communes; et, en 1663, on abolit les statuts qui interdisaient l'exportation des espèces métalliques et du billon de l'étranger ; on accorda, à la Compagnie des Indes et aux commerçants particuliers, la liberté complète de les exporter en quantités illimitées.

Aux disputes qui s'étaient élevées à propos du commerce des Indes orientales, vinrent se joindre les discussions relatives à la fondation des colonies dans l'Amérique et les Indes occidentales, l'établissement d'une taxe obligatoire pour le soulagement des pauvres, la prohibition de l'exportation de la laine, etc., qui attirèrent, au dix-septième, siècle une très-grande partie de l'attention générale sur les questions qui se rattachaient à la politique commerciale et intérieure du pays. Dans le courant du siècle, on publia une foule de traités sur des sujets économiques; et quoique la plupart des auteurs de ces traités fussent profondément imbus des préjugés de leur temps, on ne peut nier que plusieurs d'entre eux ne se soient affranchis de cette influence et n'aient des droits incontestables à être regardés comme les fondateurs de la théorie moderne du commerce, comme les premiers qui aient développé ces doctrines saines et libérales, qui démontrent que la prospérité des États ne peut jamais devoir son accroissement à des règlements prohibitifs ou à l'abaissement des Etats voisins ;— que le véritable esprit du commerce est incompatible avec la politique égoïste et superficielle du monopole, et que l'intérêt bien entendu de tous les hommes, non moins que la justice, leur commande de vivre en paix et d'entretenir réciproquement des relations sincères et amicales.

Après Mun, Josiah Child (1) (dont l'ouvrage, quoique fondé sur les principes du système mercantile, contient une foule de vues sages et libérales), William Petty (2) et Dudley North sont les économistes les plus distingués du dix-septième siècle. Ce dernier non-seulement s'éleva au-dessus des préjugés établis de son temps, mais encore il eut assez de sagacité pour découvrir les erreurs plus subtiles et moins évidentes qui devenaient alors à la mode. Son traité intitulé : *Discours sur le Commerce*, où il s'occupe principalement de l'intérêt de l'argent, de la fabrication des monnaies, du *rognement* des espèces et de l'augmentation du numéraire, publié en 1661, contient une exposition bien plus juste des vrais principes du commerce qu'aucune de celles qui avaient paru jusqu'à ce jour. North est partout le défenseur éclairé et conséquent de la liberté du commerce. On ne le voit point, comme la plupart de ses devanciers les plus distingués, bien renseigné sur un sujet et dans l'erreur sur un autre. Son système est bien enchaîné et complet dans toutes ses parties. Il démontre, qu'en matière de commerce, les nations ont les mêmes intérêts que les particuliers; et il expose d'une manière victorieuse combien il est absurde de supposer que le commerce puisse jamais être avantageux pour un marchand, en même temps qu'il est nuisible au public. Ses opinions touchant un droit seigneurial sur la fabrication de la monnaie et sur les lois somptuaires, alors très-populaires, sont également fort éclairées.

Les principes généraux, établis et développés dans ce traité, sont annoncés dans la préface, dans les termes suivants :

(1) *Nouveau discours sur le commerce*, publié d'abord en 1661, mais considérablement augmenté et modifié dans la seconde édition qui parut en 1690.

(2) *Quantulumcunque*, publié en 1682. *Anatomie politique de l'Irlande*, publiée en 1672, et autres ouvrages.

— « Le monde, relativement au commerce, n'est qu'une « seule nation ou un seul peuple, et, conséquemment, les na- « tions ne doivent être considérées que comme des particuliers.

— « La ruine d'un commerce qui se faisait avec une na- « tion ne doit pas être considérée comme une perte isolée, « mais comme autant de perdu et d'anéanti dans le com- « merce du monde ; car, sous ce rapport, tout s'enchaîne.

— « Il ne peut exister de commerce qui ne soit pas avan- « tageux au public ; si un tel commerce se rencontre, on « l'abandonne ; et toutes les fois que les commerçants trou- « vent du profit, le public, dont ils font partie, en trouve éga- « lement.

— « Forcer les hommes à exercer le commerce, d'une ma- « nière quelconque qui leur est imposée, peut profiter à ceux « qui les emploient ; mais le public n'y gagne rien : car, « dans ce cas, c'est prendre à l'un pour donner à l'autre.

— « Les lois ne peuvent fixer les prix du commerce ; ces « prix doivent et veulent s'établir eux-mêmes ; mais lorsqu'il « arrive que des lois de cette nature exercent une action quel- « conque, ce sont autant d'entraves qui ne font que gêner le « commerce et lui deviennent, par conséquent, préjudi- « ciables.

— « La monnaie est une marchandise dont il peut y avoir « surabondance aussi bien que rareté, et cela peut même « aller jusqu'à devenir un inconvénient.

— « Un peuple ne peut avoir besoin de numéraire, pour « servir à ses transactions habituelles, ni en posséder plus « qu'il ne lui est nécessaire.

— « La richesse d'un particulier ne sera pas d'autant « plus grande qu'il fabriquera plus de monnaie ; il ne pos- « sédera vraiment aucune partie de cette monnaie qu'autant

« qu'il en achètera des denrées pour une valeur équivalente.

— « La libre fabrication de la monnaie n'est que la dé-« couverte d'un mouvement perpétuel pour fondre sans cesse « dės métaux et fabriquer des monnaies, et un moyen d'en-« tretenir ainsi des orfévres et des monnayeurs aux frais du « public.

— « La dépréciation de la monnaie n'est qu'un moyen de « se tromper réciproquement, et le public n'en retire aucun « avantage; car il ne reconnaît aucun caractère, aucune va-« leur que ceux qui sont intrinsèques.

— « L'abaissement du titre ou du poids de la monnaie « est une seule et même chose.

— « Les lettres de change et l'argent comptant ne sont « qu'une même chose, où il n'y a d'épargné que l'aller et le « retour.

— « L'argent exporté dans le commerce est un accroisse-« ment pour la richesse d'une nation ; celui qu'on dépense « dans la guerre et les payements à l'étranger appauvrit « d'autant cette nation.

— « En un mot, tout privilége accordé à un commerce « ou à un intérêt quelconque, à l'exclusion d'un commerce « ou d'un intérêt rival, est un abus et diminue d'autant le « profit du public. »

Malheureusement cet admirable traité ne fut jamais très-répandu ; on a même de fortes raisons pour supposer qu'il fut anéanti à dessein (1). Quoi qu'il en soit, il devint rare très-promptement, et nous ne sachions pas qu'il ait été cité postérieurement par aucun autre écrivain avant la première édition de notre ouvrage.

(1) V. Roger North, *Vie de son frère Dudley North*, p. 179.

Ces larges vues qui avaient trouvé un avocat si habile dans Dudley North, furent défendues plus tard avec plus ou moins de force par Locke (1), auteur anonyme d'une brochure sur les Indes orientales (2), par Vanderlint (3), par Richardson (4), par Hume (5) et par Harris (6). Mais leurs efforts furent impuissants pour renverser le système mercantile. Leurs connaissances sur la nature de la richesse étaient confuses et contradictoires; et, comme ils ne cherchaient point à remonter aux sources, ni à indiquer les causes de la richesse nationale, leurs arguments en faveur d'un système libéral semblaient quelque peu empiriques, et n'arrivaient point à faire cette impression que ne manquent jamais de produire des raisonnements déduits logiquement de principes solidement établis, lorsqu'on démontre que ces principes sont d'accord avec l'expérience. Les opinions admises par Locke sur la prééminence du travail dans la production de la richesse étaient à la fois originales et exactes; mais, dans ses écrits postérieurs, il ne continua point à éclaircir les principes de la science et n'y fit plus aucune allusion. Et bien que Harris ait adopté les vues de Locke, et qu'il en ait déduit quelques conséquences pratiques très-importantes,

(1) *Considérations sur l'abaissement de l'intérêt et sur l'élévation de la valeur de la monnaie* (1691), et *Nouvelles considérations sur l'élévation de la valeur de la monnaie.*

(2) *Considérations sur le commerce des Indes orientales* (1701). C'est une brochure très-remarquable; l'auteur y a réfuté successivement les divers arguments qui ont été avancés pour justifier la prohibition des produits fabriqués des Indes orientales, et il a développé d'une manière non moins remarquable les effets de la division du travail.

(3) L'argent *répond* à tout (1734).

(4) *Essai sur les causes de la décadence du commerce étranger* (1744).

(5) *Essais politiques* (1752).

(6) *Essai sur la monnaie et la fabrication de la monnaie.*

ses principes généraux ne sont introduits que comme servant de préliminaires à son Traité sur la monnaie, et ils ne sont point développés avec étendue, ou d'après cette méthode systématique nécessaire dans les recherches scientifiques.

Mais ce que d'autres avaient laissé inachevé fut alors tenté par un philosophe français, également distingué par la perspicacité et l'originalité de son esprit, la pureté et la simplicité de ses mœurs. Le célèbre Quesnay, médecin attaché à la cour de Louis XV, eut le mérite d'être le premier qui essaya de rechercher et d'analyser les sources de la richesse, dans le but d'établir les principes fondamentaux de l'économie politique, et qui, en conséquence, lui donna une forme systématique et l'éleva au rang de science. Le père de Quesnay était un petit propriétaire, et Quesnay lui-même, ayant été élevé à la campagne, était naturellement disposé à considérer l'agriculture avec une prédilection particulière. Dès sa jeunesse, il fut frappé de l'état d'abaissement de l'agriculture en France, et il s'occupa de découvrir les causes qui s'étaient opposées aux progrès que devaient lui assurer l'industrie de ses habitants, la fertilité du sol et la bonté du climat. En poursuivant ses recherches, il s'aperçut bientôt que la prohibition de l'exportation du blé et la préférence donnée par la politique de Colbert à l'industrie et au commerce sur l'agriculture, formaient les obstacles les plus puissants aux progrès et au perfectionnement de cette dernière. Mais Quesnay ne se contenta point de faire voir l'injustice de cette préférence et ses conséquences funestes. Son zèle pour les intérêts de l'agriculture le conduisit à la placer non-seulement au même rang que l'industrie et le commerce, mais encore à lui assigner un rang supérieur, en s'efforçant de montrer que l'agriculture est la seule espèce d'industrie utile à la richesse d'une nation.

Se fondant sur ce fait incontestable que tout produit qui satisfait nos besoins, ou nos désirs, doit venir, primitivement, de la terre, Quesnay proclama comme une vérité évidente par elle-même, et comme la base de son système, que *la terre est la source unique de la richesse ;* et il soutint que le travail ne peut, en aucune façon, produire une valeur nouvelle, excepté lorsqu'il est appliqué à l'agriculture, en comprenant sous cette dénomination la pêche et l'exploitation des mines. Les changements qui s'opèrent sous l'influence puissante de la force végétative de la nature et l'impuissance de Quesnay à expliquer l'origine et les causes de la rente le confirmèrent dans son opinion. Cette circonstance que, de tous ceux qui se livrent à des opérations industrielles, il n'y a que les cultivateurs du sol qui payent une rente pour l'usage des agents naturels, lui parut une preuve que l'agriculture est la seule espèce d'industrie qui donne un excédant net (*un produit net*) en sus des frais de production. Quesnay convenait que les fabricants et les marchands sont utiles à un très-haut degré ; mais il soutenait que, ne réalisant point le produit net sous la forme de rente, la valeur qu'ils ajoutaient aux matières premières des produits qu'ils fabriquent, ou qu'ils transportent d'un lieu à un autre, est à peine équivalente à la valeur du capital ou du fonds qu'ils ont consommé pendant le temps employé nécessairement à ces opérations.

Ces principes posés, Quesnay arriva à partager la société en trois classes : la *première*, ou la *classe productive*, par l'intervention de laquelle toute richesse est produite, se compose des fermiers et des laboureurs, qui se livrent à l'agriculture, vivent d'une portion du produit de la terre qui leur est réservée comme le salaire de leur travail et comme le profit raisonnable qu'ils tirent de leur capital ; la *seconde* classe, ou

la classe des *propriétaires*, se compose de ceux qui vivent du revenu de la terre, ou du produit net prélevé par les cultivateurs du sol, après qu'ils ont déduit leurs frais indispensables ; et la *troisième* classe, ou classe *improductive*, est celle des fabricants, des marchands, des serviteurs à gages, etc., vivant uniquement des salaires qui leur sont payés par les deux premières classes, et dont le travail, quoique extrêmement utile, n'ajoute rien à la richesse nationale. Il devient évident, qu'en supposant cette classification basée sur des principes légitimes, tous les impôts doivent frapper les propriétaires fonciers. La troisième classe, ou la classe improductive, ne possède que ce qu'elle reçoit des deux autres, qui ne lui donnent que le salaire indispensable pour la mettre à même de subsister et de continuer à lui accorder ses services ; et si l'on faisait un retranchement quelconque sur les bénéfices et les salaires justes et raisonnables des cultivateurs du sol, ou de la classe productive, cette mesure paralyserait leurs efforts et répandrait la misère et la pauvreté parmi eux, en tarissant la source unique de la richesse. Il suit de là, nécessairement, en adoptant la théorie de Quesnay, que toutes les dépenses du gouvernement et les diverses charges publiques, de quelque manière qu'elles soient établies, doivent être, en fin de compte, défrayées par le produit net, ou le revenu des propriétaires du sol ; et, en conséquence de ce principe, Quesnay proposait d'abolir tous les impôts existants, pour les remplacer par un impôt unique, qui frapperait directement le produit net ou la rente de la terre.

Mais, quoique bien pénétré de la prépondérance de l'agriculture sur toutes les autres espèces d'industries, Quesnay ne réclamait point pour elle de faveur ou de protection exclusive. Il soutenait, avec raison, que ce qui pourrait servir le plus utilement

les intérêts des agriculteurs et de toutes les autres classes de la société, serait l'établissement d'un système de complète liberté. « Qu'on maintienne, dit-il dans l'énoncé d'une de ses maximes « générales, l'entière liberté du commerce; car la police du « commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, « la plus profitable à la nation et à l'Etat, consiste dans la « *pleine liberté de la concurrence* (1). »

Quesnay démontrait qu'il ne pouvait jamais être de l'intérêt des propriétaires et des cultivateurs du sol d'entraver ou de décourager l'industrie des marchands, des artisans et des industriels; car, disait-il, plus grande sera leur liberté, plus grande aussi sera la concurrence, et plus leurs services, conséquemment, seront à bon marché. Et, d'un autre côté, il ne peut jamais être de l'intérêt des classes improductives de gêner ou d'opprimer les agriculteurs en empêchant la libre exportation de leurs produits, ou en provoquant l'établissement de règlements prohibitifs d'une nature quelconque. Lorsque les cultivateurs jouissent de la plus grande liberté possible, leur industrie, et par conséquent, le produit net qu'ils en retirent — le seul fonds d'où puisse jamais sortir une augmentation dans la richesse nationale — doit atteindre le plus haut degré d'accroissement.

En suivant ce système libéral et généreux (2), l'établissement d'une liberté entière, d'une complète sécurité et d'une parfaite justice, est le seul et infaillible moyen d'assurer le plus haut degré de prospérité à toutes les classes.

« On a vu, » dit M. Mercier de la Rivière, celui qui a le mieux exposé le système de Quesnay, « qu'il est de l'essence

(1) *Physiocratie*, première partie.
(2) Ad. Smith, *Richesse des nations*.

« de l'ordre que l'intérêt particulier d'un seul ne puisse jamais « être séparé de l'intérêt commun de tous; nous en trouvons « une preuve bien convaincante dans les effets que produit, « naturellement et nécessairement, la plénitude de la liberté « qui doit régner dans le commerce pour ne point blesser la « propriété. L'intérêt personnel, encouragé par cette grande « liberté, presse vivement et perpétuellement chaque homme « en particulier de perfectionner, de multiplier les choses dont « il est vendeur; de grossir ainsi la masse des jouissances qu'il « peut procurer aux autres hommes, afin de grossir, par ce « moyen, la masse des jouissances que les autres hommes « peuvent lui procurer en échange. *Le monde alors va de « lui-même;* le désir de jouir et la liberté de jouir ne cessant « de provoquer la multiplication des productions et l'accrois- « sement de l'industrie, ils impriment à toute la société un « mouvement qui devient une tendance perpétuelle vers son « meilleur état possible (1). »

L'occasion se présentera ailleurs d'examiner les principes de cette théorie très-ingénieuse; il nous suffit, quant à présent, de remarquer que Quesnay et ses disciples, en supposant que l'agriculture était la source unique de la richesse, parce que la matière, ou la substance de toutes les denrées, provenait, primitivement, de la terre, se méprenaient complétement sur la nature de la production, et supposaient, en réalité, que la richesse consistait dans la matière; tandis que, dans son état naturel, la matière possède très-rarement, une utilité immédiate ou directe, et est constamment dépouillée de valeur. Le travail nécessaire pour approprier la matière, pour la fa-

(1) *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, t. II, p. 444.

çonner et la rendre propre à notre usage, est le seul intermédiaire par lequel elle acquiert de la valeur et devient richesse. On ne produit point la richesse en ajoutant une parcelle quelconque à la matière répandue sur notre globe, cette matière n'étant susceptible ni d'augmentation ni de diminution. Toutes les opérations de l'industrie ont pour but de créer la richesse en donnant de l'utilité à la matière préexistante, et l'on verra plus tard que le travail du manufacturier et du commerçant est, sous tous les rapports, aussi créateur d'utilité, et conséquemment de richesse, que le travail de l'agriculteur; et la culture du sol n'est pas, comme Quesnay le supposait, la seule espèce d'industrie qui donne un produit net, déduction faite des frais de production.

Toutes les fois qu'on ne cultive que les meilleurs terrains, on ne retire pas de la terre un revenu ou un produit net; et ce n'est qu'après qu'on s'est adressé aux terrains les moins fertiles, et lorsque, par conséquent, les facultés productrices du travail et du capital employées à la culture commencent à diminuer, que la rente commence à apparaître; de sorte que la rente, au lieu d'être une conséquence de la *productivité* supérieure de l'industrie agricole, n'est, en réalité, qu'une conséquence de ce qu'une terre est plus productive qu'une autre.

C'est en 1758 que parut à Versailles, accompagné d'éclaircissements, le *Tableau économique* comprenant une série de formules établies par Quesnay, et ayant pour but de montrer les phénomènes variés qui accompagnent la production de la richesse, et la manière dont elle se distribue entre les classes des producteurs et des propriétaires, et les classes improductives; la nouveauté et l'originalité de la théorie exposée dans ce tableau, sa forme systématique et le système libéral d'é-

change commercial qu'il recommandait, lui firent en peu de temps une très-haute réputation (1).

Il est à regretter que les amis et les disciples de Quesnay, parmi lesquels nous devons citer le marquis de Mirabeau, Mercier de la Rivière, Dupont de Nemours, Saint-Péravy, Turgot, et d'autres hommes distingués en France, en Italie et en Allemagne, dans leur zèle pour les doctrines de Quesnay, qu'ils s'efforçaient de défendre et de propager avec enthousiasme, se soient montrés plutôt des sectaires que ce qu'ils étaient véritablement, des gens honnêtes et sincères cherchant la vérité. C'est ce qui fait qu'ils ont toujours été considérés, en effet, comme une secte, connue sous le nom d'*Économistes* ou de *Physiocrates*, et que leurs ouvrages sont caractérisés par une uniformité extraordinaire (2).

(1) Voyez l'appendice, note A, pour quelques nouvelles remarques sur la théorie économique.

(2) Voici la liste des principaux ouvrages publiés par les Physiocrates * :

Tableau économique et *Maximes générales du Gouvernement économique*, par François Quesnay, in-4, Versailles, 1758.

Théorie de l'Impôt, par M. de Mirabeau, in-4, et in-12, 1760.

La Philosophie rurale, par M. de Mirabeau, in-4 et 3 t. in-12, 1763.

L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques, par Mercier de la Rivière, in-4, et 2 v. in-12, 1767.

Sur l'Origine et le Progrès d'une science nouvelle, par Dupont de Nemours, 1767.

La Physiocratie ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain; recueil des principaux ouvrages économiques de M. Quesnay, rédigé et publié par Dupont de Nemours, 2 parties, 1767.

Lettres d'un citoyen à un magistrat sur les vingtièmes et les autres impôts, par l'abbé Beaudeau, in-12, 1768.

* Les ouvrages mentionnés dans cette note de M. Mac Culloch sauf le dernier, se trouvent compris sous le titre de *Physiocrates*, dans le tome II de la *Collection des principaux économistes*, publiée par les libraires Guillaumin et comp.

Les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, de Turgot, ont aussi été réimprimées dans les œuvres de cet écrivain qui forment les Tomes III et IV de la même *Collection*. (*N. du traduct.*)

Mais, malgré les reproches qu'on peut leur adresser, on ne peut nier que les travaux des Economistes n'aient puissamment contribué à accélérer les progrès de la science. On sentit alors la nécessité, en raisonnant sur des sujets qui se rattachaient à la richesse nationale, de soumettre à une analyse plus exacte et plus approfondie les sources de cette richesse et les lois qui président à sa production et à sa distribution. Par suite de cet examen, on se convainquit bientôt que les théories des Economistes et des partisans du sytème mercantile étaient, toutes deux, erronées et incomplètes; et que, pour asseoir la science sur de solides fondements, il fallait l'embrasser d'un point de vue bien plus étendu, et rechercher ses principes, non dans quelques faits isolés et tronqués ou dans des abstractions métaphysiques, mais dans la connexion et les rapports existant entre les divers phénomènes qui se produisent dans les progrès de la civilisation. Le comte de Verri, dont les *Méditations sur l'économie politique* furent publiées en 1771, démontra la fausseté des opinions admises par les Economistes, touchant la supériorité de la faculté productive du

Mémoire sur les effets de l'impôt indirect, qui a remporté le prix proposé par la Société royale d'Agriculture de Limoges, par Saint-Péravy, in-12, 1768.

Réflexions sur la formation et la distribution des richesses, par Turgot, in-8, 1771. C'est le meilleur des ouvrages fondés sur les principes des économistes, et, à quelques égards, c'est le meilleur ouvrage sur la science qui ait paru avant *la Richesse des nations*.

Le *Journal d'Agriculture* et les *Éphémérides du citoyen* renferment plusieurs articles importants, donnés par Quesnay et les autres principaux économistes. Les *Éphémérides* commencèrent en 1767 et cessèrent de paraître en 1775; elles furent dirigées d'abord par l'abbé Baudeau, et plus tard par Dupont (de Nemours).

Le lecteur trouvera dans la nouvelle édition de l'*Encyclopédie Britannique* des détails assez complets sur la vie de Quesnay, qui, contrairement à celle de beaucoup de gens de lettres, fut féconde en aventures et en incidents.

travail appliqué à l'agriculture, et il montra qu'en réalité, toutes les opérations de l'industrie consistent à modifier la matière préexistante (1). Mais Verri n'indiqua point les conséquences qui découlent de ce principe important; et ne possédant point des notions claires et précises sur ce qui constitue la richesse, il ne tenta point de découvrir les moyens qui rendent le travail plus facile. Il enrichit de quelques additions importantes plusieurs branches de la science, et il eut assez de sagacité pour découvrir les erreurs des systèmes de ses devanciers, mais la tâche de remplacer ces systèmes par un système supérieur exigeait des talents d'un ordre bien plus élevé.

Enfin, en 1776, notre illustre compatriote Adam Smith publia la ***Richesse des nations***, ouvrage qui a fait pour l'économie politique ce qu'avait fait pour le droit public le ***Traité*** de Grotius ***sur le Droit de paix et de guerre***. C'est dans cet ouvrage que, pour la première fois, la science fut traitée avec tous ses développements, et que furent établis, à l'abri de toute objection et de toute controverse, les principes fondamentaux sur lesquels repose la production de la richesse. Contrairement à l'opinion des Economistes, Smith montra que le travail est la source unique de la richesse, et que le désir d'augmenter notre fortune et d'agrandir notre position dans le monde, désir qui naît avec nous et ne nous abandonne qu'à la mort, nous pousse à épargner et à accumuler; il montra aussi que le

(1) *Réunir et séparer* sont les seuls éléments que l'esprit humain retrouve en analysant l'idée de production; ce qui se passe par rapport à la production de la valeur ou de la richesse, lorsque la terre, l'air et l'eau répandus dans les plaines se transforment en grains, est la même chose que ce qui a lieu lorsque la main de l'homme transforme en velours la matière glutineuse d'un insecte, ou lorsque quelques petits morceaux de métal sont ajustés pour former une montre à répétition. (*Médit. sur l'économie politique*, p. 3.)

travail, appliqué à l'industrie et au commerce, produit la richesse aussi bien que lorsqu'il est appliqué à la culture de la terre; il indiqua les diverses manières de rendre le travail plus productif; il analysa et il exposa, d'une manière admirable, l'augmentation des facultés productives du travail par le fait de sa division entre les différents individus et les différents pays, et par l'application de la richesse accumulée, ou du capital, à des entreprises industrielles. Il montra aussi, contrairement à l'opinion généralement admise par les commerçants et les hommes d'Etat de son temps, que la richesse ne consiste pas dans l'abondance de l'or et de l'argent, mais dans l'abondance des diverses choses nécessaires ou commodes, ou des moyens de se procurer les jouissances de la vie; il fit voir qu'en toute circonstance, il est d'une politique éclairée de laisser les individus s'occuper de leurs intérêts de la manière qu'ils les comprennent eux-mêmes; que s'ils s'adonnent à des industries qui leur sont avantageuses, ces industries le deviennent également pour le public; et que tout règlement ayant pour but d'imposer à l'industrie des voies particulières, ou de fixer la nature des échanges qui doivent se faire entre les différentes parties d'un même pays, ou bien entre des contrées éloignées et indépendantes l'une de l'autre, est impolitique et nuisible, anéantit les droits des individus et contrarie les progrès d'une véritable richesse et d'une prospérité durable.

Ce fait, que la notion précise de quelques-uns des principes les plus importants de Smith, et que des traces de leur ensemble peuvent se trouver dans les ouvrages de ses devanciers, n'ôte rien ou presque rien au mérite de cet auteur. En adoptant les découvertes déjà faites, Smith se les est rendues propres. Il a démontré la vérité de principes que ses devan-

ciers n'avaient, le plus souvent, rencontrés que par hasard; il a isolé ces principes des erreurs qui les avaient altérés; il a indiqué leurs conséquences éloignées, tracé leurs limites, leur liaison réciproque et leur importance dans la pratique, et il en a formé un système d'une magnifique ordonnance.

Mais quelque excellent que soit l'ouvrage de la *Richesse des nations*, on ne peut nier cependant qu'il ne contienne des erreurs, et même des erreurs qui ne sont pas d'une légère importance. Smith n'énonce pas qu'en s'appliquant aux industries qui leur sont les plus avantageuses, les particuliers s'appliquent, nécessairement, à celles qui sont en même temps les plus avantageuses pour le public. Son penchant pour le système des Economistes, penchant qui se fait jour dans toutes les parties de son ouvrage, l'a fait s'écarter des principes éclairés de son propre système, au point d'avancer que la préférence manifestée par les individus pour telle ou telle occupation n'est pas toujours une véritable preuve de l'avantage qu'en doit retirer le public. A ses yeux, l'agriculture était le plus productif de tous les travaux, bien qu'il ne fût pas le seul; il pensait que le commerce intérieur est plus productif que le commerce extérieur et que ce dernier est plus productif que le commerce de transport. Cependant, il est évident que ces distinctions sont complétement erronées. Un Etat n'étant que la réunion des individus qui résident dans un pays, il suit de là que tout ce qui est le plus avantageux pour chacun d'eux, isolément, doit l'être également pour tous les individus pris collectivement; et il est clair que l'intérêt de ces individus les empêchera de s'engager dans des entreprises industrielles et commerciales, si ces entreprises ne donnent des bénéfices aussi considérables et ne sont pas, en conséquence, aussi avantageuses pour le public que l'agriculture. L'opinion du docteur Smith

relativement à l'*improductivité* du travail *qui* ne se *réalise* pas dans une denrée fixe et échangeable, paraît au premier coup d'œil ne pas être plus solidement fondée que celle des Economistes sur l'*improductivité* du commerce et de l'industrie ; et nous en démontrerons pleinement la fausseté dans la suite de cet ouvrage. Peut-être, cependant, le principal défaut de la *Richesse des nations* consiste-t-il dans les doctrines erronées qui s'y trouvent émises sur la valeur invariable du blé et sur l'influence qu'exercent sur les prix des denrées les oscillations des salaires et des profits. C'est là ce qui a empêché Smith d'avoir des notions claires et exactes sur la nature et les sources de la rente et sur les lois qui régissent le taux des profits; c'est là ce qui, par suite, a gâté ses conclusions théoriques dans les parties de son ouvrage qui traitent de la distribution des richesses et des principes de l'impôt.

Mais après avoir fait une part raisonnable à ces défauts et à quelques autres, il reste encore dans la *Richesse des nations* assez de mérite pour faire regarder Smith comme le véritable fondateur de la théorie moderne de l'économie politique. S'il n'a pas laissé un ouvrage parfait de tous points, il a laissé, après tout, un ouvrage qui renferme plus de vérités utiles qu'aucun autre n'en a transmis au monde avant lui; il a tracé et aplani la route; c'est en la suivant que d'autres philosophes ont pu perfectionner ce qu'il avait laissé incomplet, rectifier les erreurs dans lesquelles il était tombé et faire plusieurs découvertes nouvelles et importantes. La *Richesse des nations* doit donc être placée au premier rang de ces ouvrages qui ont contribué à propager les idées libérales dans le monde, à l'éclairer et à l'enrichir, soit que nous considérions la sagesse des doctrines énoncées, la libéralité et la possibilité d'application de ses conclusions pratiques, ou l'influence puissante qu'il a

exercée sur les progrès de la science, et, par-dessus tout, sur la politique et le gouvernement des nations.

On a longtemps confondu l'économie politique avec la politique ; et il est hors de doute qu'elles sont très-étroitement liées et qu'il est souvent impossible de traiter les questions qui appartiennent à l'une, sans toucher plus ou moins aux principes et aux conclusions de l'autre.

Mais toutefois les deux sciences se distinguent suffisamment dans leurs caractères principaux. Les lois qui régissent la production et la distribution de la richesse sont les mêmes pour tous les pays et pour toutes les classes de la société. Les circonstances qui sont favorables ou défavorables à l'accroissement de la richesse et de la population, dans une république, peuvent exister également et exercent exactement la même influence, dans une monarchie. La sécurité dans la jouissance de la propriété sans laquelle il ne peut y avoir d'efforts constants et continuels, la liberté de s'adonner aux diverses branches d'industrie si nécessaire pour mettre en action les diverses facultés et les diverses ressources des talents et de l'invention humaine, l'économie apportée dans les dépenses publiques, si utile à l'accumulation de la richesse nationale, ne sont pas l'apanage exclusif de telle ou telle forme de gouvernement. Si l'on voit des Etats libres faire généralement les progrès les plus rapides dans l'augmentation de la richesse et de la population, c'est une conséquence plutôt indirecte qu'immédiate de leur constitution politique ; cela résulte de ce qu'il y paraît plus probable que le droit de propriété sera plus respecté, que l'exercice de l'industrie sera moins entravé et que le revenu public sera plus judicieusement perçu et dépensé sous un gouvernement populaire, plutôt que de ce seul fait qu'une plus grande portion de peuple aura la liberté d'exercer

ses droits et de jouir de ses priviléges politiques. Donnez les mêmes garanties aux sujets d'une monarchie absolue, et ils feront les mêmes progrès. L'industrie n'a pas besoin d'être stimulée par des avantages extérieurs; le surcroît de jouissances et de bien-être qu'elle procure s'est toujours trouvé un aiguillon assez puissant pour assurer les efforts les plus persévérants; et, quelle qu'ait été la forme du gouvernement, les pays qui ont fait des progrès dans la carrière des améliorations ont toujours été ceux où les charges publiques ont été modérées, la liberté de l'industrie maintenue; les pays dans lesquels chaque individu a pu paisiblement jouir des fruits de son travail, cultiver son intelligence et échanger ses idées avec ses semblables. La richesse d'un pays se fonde donc moins sur son organisation politique que sur les talents et le génie de ceux qui le gouvernent. L'économie, la modération et l'intelligence, lorsqu'elles sont le partage de ceux qui tiennent le pouvoir, ont souvent élevé des monarchies absolues au plus haut degré d'opulence et de prospérité; au contraire, les divers avantages dus à un système plus libéral de gouvernement n'ont pas toujours empêché des Etats libres d'être appauvris et épuisés par la folie, l'intolérance et la politique à courte vue des chefs d'une république.

L'économie politique se distingue donc suffisamment de la politique; l'homme d'Etat examine les principes qui servent de base au gouvernement. Il s'efforce de déterminer dans quelles mains l'autorité suprême peut être placée avec le plus d'avantage, et il développe les devoirs et les obligations réciproques des gouvernants et des gouvernés. L'économiste ne prend pas un essor si élevé. Ce n'est pas la constitution du gouvernement, mais ses *actes*, qu'il prétend juger. Toutes les mesures qui affectent la production et la distribution de la

richesse rentrent nécessairement dans la sphère de ses observations et sont librement discutées par lui. Il examine si ces mesures sont en harmonie avec les principes de la science et si elles sont propres à servir les intérêts généraux; dans le premier cas, il montre la nature et l'étendue des avantages qu'elles procurent; dans le second, il montre en quoi elles sont vicieuses et dans quelle proportion elles doivent, probablement, être nuisibles; mais il se livre à cette enquête sans rechercher la nature du gouvernement qui a prescrit ces mesures. Qu'elles soient émanées du conseil privé d'un monarque absolu, ou de l'assemblée représentative d'un Etat libre, cette circonstance d'une très-grande importance, sous d'autres rapports, ne peut altérer les principes immuables qui le guident dans son appréciation.

L'on a aussi confondu souvent l'économie politique avec la statistique; mais il est encore plus facile de la séparer et de la distinguer de cette dernière science. Le but de la statistique est de décrire l'état d'un pays à une époque donnée; le but de l'économie politique est de découvrir les causes qui ont amené l'état où se trouve ce pays et les moyens qui peuvent accroître indéfiniment sa richesse et sa population. L'économiste est au statisticien ce que l'astronome est au simple observateur des astres. L'économiste prend les faits qui lui sont fournis par les recherches des statisticiens, et après avoir comparé entre eux ces faits et ceux qui sont tirés d'autres sources, il s'applique à trouver leurs rapports et leur dépendance mutuelle. A l'aide d'une patiente induction, d'une observation attentive des circonstances qui accompagnent l'action de certains principes, il découvre les effets qu'ils produisent réellement et combien ils sont sujets à être modifiés par l'action d'autres principes. C'est ainsi qu'il parvient à dévoiler les diverses lois générales

qui gouvernent et unissent les intérêts, contraires en apparence, mais réellement semblables, de toutes les classes de la société et qu'il peut fixer ces lois avec toute la certitude qui appartient aux conclusions tirées de l'expérience et de l'observation.

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PREMIERE PARTIE.

DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUMULATION DE LA RICHESSE.

CHAPITRE PREMIER.

Définition de la production. — Le travail source unique de la richesse.

Toutes les opérations de la nature et de l'industrie peuvent se réduire et consistent réellement en *transmutations*, c'est-à-dire en changements de forme et de lieu. On entend par production, en économie politique, non point la création de la matière, la création étant l'attribut de la Toute-Puissance, mais la création de l'utilité, et, conséquemment, de la valeur, par l'appropriation et la modification que l'on fait subir à la matière déjà existante, pour la rendre propre à satisfaire nos besoins et contribuer à nos jouissances (1). Cet emploi du tra-

(1) Ce point a été établi d'une manière victorieuse par Destutt-Tracy. Non-seulement, dit-il, nous ne créons jamais rien, mais il nous est même impossible de concevoir ce que c'est que *créer* ou anéantir, si nous entendons rigoureusement, par ces mots, *faire quelque chose de rien, ou réduire quelque chose à rien*; car nous n'avons jamais vu un être quelconque sortir du néant ou y rentrer. De là cet axiome admis par toute

vail est la source unique de la richesse. La nature nous fournit libéralement la matière de toutes les denrées; mais la maière, tant que le travail ne l'a pas appropriée ou appliquée à notre usage, demeure entièrement privée de valeur et n'est point, et n'a jamais été considérée comme constituant la richesse (1). Placez un homme sur les bords d'une rivière ou au milieu d'un verger, il mourra infailliblement de faim ou de soif, si par les efforts de son industrie, il ne fait arriver l'eau jusqu'à ses lèvres, ou s'il n'arrache le fruit à l'arbre qui l'a produit. Cependant il suffit rarement de se borner à approprier la matière. Dans le plus grand nombre de cas, le travail est nécessaire, non-seulement pour l'approprier, mais encore pour la transporter d'un lieu à un autre et lui faire subir cette modification particulière, sans laquelle elle resterait complétement inutile et hors d'état de servir à nos besoins et à nos jouissances. Le charbon de terre que nous employons dans nos foyers est enseveli dans les entrailles de la terre, et reste absolument sans valeur, tant que le mineur ne l'a pas extrait de la mine et ne l'a pas mis en état d'être utilisé. Les pierres et le mortier dont on se sert pour bâtir les maisons, et les ma-

l'antiquité : Rien ne vient de rien et ne peut redevenir rien. Que faisons-nous donc par notre travail, par notre action sur tous les êtres qui nous entourent? Jamais rien qu'opérer, dans ces êtres, des changements de forme ou de lieu, qui les approprient à notre usage, qui les rendent utiles à la satisfaction de nos besoins. Voilà ce que nous devons entendre par produire : c'est donner aux choses une utilité qu'elles n'avaient point. Quel que soit notre travail, s'il n'en résulte point d'utilité, il est infructueux, s'il en résulte, il est productif. (*Traité d'économie politique*, p. 82.)

(1) L'auteur d'un article du *Quarterly Review* (n. 60, art. I), prétend que la terre est une source de richesse, parce qu'elle nous fournit la matière des denrées. Mais c'est là, évidemment, la vieille erreur des Économistes, reproduite sous une forme légèrement modifiée. Il serait, en réalité, aussi exact de dire que la terre est la source des tableaux et des statues, parce qu'elle fournit les matériaux mis en œuvre par les peintres et les statuaires, qu'il le serait d'avancer que la terre est la source de la richesse, parce qu'elle fournit la matière des denrées.

tériaux grossiers et informes qui ont été façonnés pour devenir les divers articles de commodité et d'embellissement dont elles sont pourvues, étaient, primitivement, privés à la fois de valeur et d'utilité. Et parmi les innombrables produits des règnes animal, végétal et minéral qui forment la matière première de notre nourriture et de nos vêtements, aucun, dans le principe, ne pouvait être utile; et la plupart d'entre eux étaient extrêmement nuisibles. C'est le travail de l'homme qui les a doués d'utilité; c'est ce travail qui a dompté leurs qualités malfaisantes et les a mis en état de satisfaire nos besoins, et de contribuer à nos jouissances et à notre bien-être. « Le travail a été le premier prix, le prix d'achat qui a été « payé pour toute espèce de choses. Toute la richesse du « monde a été achetée, originairement, non au prix de l'or et « de l'argent, mais au prix du travail (1). »

Ceux qui suivent pas à pas l'histoire de l'espèce humaine, en observant ses progrès dans les différents pays et dans les différents états de la société, se convaincront que le bien-être et le bonheur des hommes, dans toutes les circonstances, a dépendu principalement de leur habileté pour approprier les produits bruts de la nature et les appliquer à leur usage. L'homme non civilisé dont le travail se borne à cueillir des fruits sauvages, ou à ramasser des mollusques sur les bords de la mer, se trouve placé au dernier degré de l'échelle de la civilisation, et, au point de vue du bien-être, il est assurément fort au-dessous d'une foule d'animaux d'une espèce inférieure. Le *premier* pas que fait l'homme dans la voie du progrès est d'apprendre à chasser les bêtes fauves, à se nourrir de leur chair, et à se vêtir de leur peau. Mais le travail, borné à la chasse, est extrêmement stérile et improductif. Les tribus de chasseurs, comme les animaux carnassiers auxquels elles ressemblent parfaitement dans leurs habitudes et leur

(1) *Richesse des nations.*

mode de subsistance, sont disséminées sur la surface du pays qu'elles occupent; et quoique peu nombreuses, s'il survient quelque disette extraordinaire de gibier, elles sont inévitablement réduites aux extrémités du besoin. Le *second* pas que fait l'homme dans la route du progrès, c'est au moment où les tribus de chasseurs et de pêcheurs s'occupent, comme les anciens Scythes et les Tartares de nos jours, d'apprivoiser des animaux sauvages et d'élever des troupeaux. La subsistance des pâtres et des bergers est bien moins précaire que celle des chasseurs; mais ils sont presque entièrement privés de ces jouissances élégantes qui donnent à la vie civilisée sa principale valeur. L'homme fait le *troisième* pas et le plus décisif dans le progrès de la civilisation, dans le grand art de produire les choses nécessaires et les commodités de la vie, au moment où les tribus errantes de chasseurs et de pâtres renoncent à leurs habitudes nomades et se livrent à l'agriculture et à l'industrie; c'est alors que l'homme commence à tirer complétement parti de ses facultés productives; c'est alors qu'il devient travailleur et, par une conséquence nécessaire, c'est alors aussi que ses besoins sont, pour la première fois, complétement satisfaits et qu'il acquiert un pouvoir étendu sur les denrées nécessaires à son bien-être et à son existence (1).

Hobbes et Locke ont aperçu très-nettement cette importance du travail dans la production de la richesse. Voici ce

(1) Ce progrès a été remarqué par Varron : « Gradum fuisse naturalem « cum homines viverent ex iis rebus quæ inviolata ultrò ferret terra. « Ex hâc vitâ in secundam descendisse, pastoritiam, cùm, propter utilita- « tem, ex animalibus quæ possent sylvestria, deprehenderent, ac conclu- « dérent et mansuescerent. In queis primum, non sine causâ, putant oves « assumptas, et propter utilitatem, et propter placiditatem. Tertio deni- « que gradu, à vitâ pastorali ad agriculturam descenderunt; in quâ ex « duobus gradibus superioribus retinuerunt multa, et quò descenderunt « ibi processerunt longè, dùm ad nos perveniret. » (*De re rusticâ*, lib. II, cap. I.)

que dit Hobbes au commencement du vingt-quatrième chapitre du *Leviathan*, publié en 1651 (1) : « L'entretien d'une « République consiste dans l'abondance et dans la répartition « des matières utiles à la vie.

« Quant à l'abondance de la matière, c'est là une chose « bornée par la nature aux denrées que la Divinité fournit « ordinairement avec libéralité, par la terre ou la mer (les « deux mamelles de notre mère commune), ou vend aux « hommes au prix du travail.

« Quant à la matière de cet entretien qui consiste en sub« stances animales, végétales, minérales, Dieu a placé libéra« lement ces substances devant nous, à la surface, ou près de « la surface, de la terre; de telle sorte qu'il n'y a besoin « d'autre travail et d'autre industrie que ceux qui sont néces« saires pour les recueillir. De sorte que l'*abondance* (après « la faveur divine) *dépend du travail et de l'industrie de* « *l'homme*. »

Mais cette doctrine fut bien plus clairement comprise par Locke. Dans son *Essai sur le gouvernement civil*, il s'est livré à une analyse savante, développée et habile, pour démontrer que c'est du travail que les produits de la terre tirent presque toute leur valeur.

« Que l'on considère, dit-il, la différence qui existe entre « une acre de terre où l'on a planté du tabac ou de la canne à « sucre, ou semé du froment ou de l'orge, et une acre de « cette même terre laissée en commun, sans qu'elle ait subi « aucune culture, et l'on trouvera que l'amélioration donnée « par le travail fait assurément la plus grande partie « de la valeur donnée à la terre. Je crois que c'est un « calcul très-modeste d'affirmer que les *neuf dixièmes* des « produits de la terre utilisés par l'homme sont dus au tra« vail; et même, si nous considérons rigoureusement les

(1) *Sur l'entretien et la production d'une république.*

« choses, telles qu'elles nous arrivent pour être employées à « notre usage, et que nous tenions compte des divers frais « qu'elles ont coûtés, si nous voulons apprécier ce qui, en « elles, est purement dû à la nature, et ce qui est dû au travail, « nous trouverons que dans la plupart des cas, les *quatre-vingt-* « *dix-neuf centièmes* doivent être mis sur le compte du travail. « Rien ne peut démontrer plus clairement cette vérité que « l'existence de certains peuples de l'Amérique qui sont riches « par le sol, et pauvres dans toutes les jouissances de la vie ; « la nature a fourni à ces peuples aussi libéralement qu'à « aucun autre les sources de l'abondance, c'est-à-dire un sol « fertile, disposé pour produire amplement tout ce qui peut « servir à se nourrir, à se vêtir et aux douceurs de la vie; et « cependant, faute *des améliorations que procure le travail,* « ces peuples ne possèdent pas la centième partie des jouis- « sances que nous nous procurons; et le souverain d'un ter- « ritoire vaste et fertile se nourrit, se loge et s'habille moins « bien qu'un ouvrier anglais.

« Pour rendre cette vérité un peu plus claire, suivons dans « leurs divers progrès quelques-unes des choses qui servent « ordinairement à notre nourriture, avant qu'elles arrivent à « pouvoir être utilisées par nous et voyons combien l'industrie « humaine leur donne de valeur. Le pain, le vin et le drap « sont des matières d'un usage journalier et qui se consom- « ment en grande abondance; cependant, malgré cela, les « glands, l'eau et les feuilles des arbres ou les peaux des bêtes « rempliraient pour nous l'office de pain, de boisson et de vê- « tement, si le travail ne nous fournissait ces denrées qui les « remplacent avec avantage; car si le pain a plus de valeur « que les glands, le vin plus de valeur que l'eau, et le drap « ou la soie plus de valeur que les feuilles des arbres, les peaux « des bêtes ou la mousse, il ne faut attribuer ce résultat qu'au « travail et à l'industrie; dans le premier cas, nous avons la « nourriture et le vêtement que la nature nous fournit, lors-

« que nous ne l'aidons point, et dans l'autre les *provisions*
« que notre industrie et notre travail nous apprêtent; lorsque
« l'on calcule combien la valeur est supérieure, dans le premier
« cas, comparée à ce qu'elle est dans le second, on voit à quel point
« le travail ajoute la plus grande partie de leur valeur aux
« choses dont nous jouissons sur la terre. Et le sol qui pro-
« duit les matériaux doit être à peine compté pour quelque
« chose ou du moins la plupart du temps, pour très-peu de
« chose; pour si peu que même parmi nous une terre abandon-
« née tout à fait à la nature, qui n'a subi aucune amélioration
« par le pacage, la culture ou les plantations est appelée et est,
« en effet, une terre *improductive;* et le revenu qu'on en retire
« se trouve à peu près nul.

« Une acre de terre qui rapporte ici vingt boisseaux de fro-
« ment et une autre, en Amérique, qui donnerait le même
« rapport, si elle subissait la même culture, sont, sans nul
« doute, de la même valeur intrinsèque (de la même utilité).
« Cependant le bénéfice que l'on retire annuellement de la
« première de ces terres peut s'estimer à cinq livres, et celui
« que l'on retirerait de la seconde ne pourrait peut-être pas
« s'évaluer à un penny : si tout le bénéfice retiré par l'Indien
« devait être évalué et vendu ici, ce bénéfice, je puis le dire
« en toute assurance, ne représenterait pas un millième. C'est
« donc le travail qui donne à la terre sa plus grande valeur, et
« sans le travail elle en aurait à peine une appréciable. C'est
« au travail, que nous devons la plus grande partie des produits
« utiles de la terre. En effet, si toute la paille, tout le son,
« tout le pain que l'on recueille de cette acre de terre qui a
« donné du froment ont plus de valeur que le produit d'une
« acre d'aussi bonne terre laissée en friche, ce n'est que le ré-
« sultat du travail ; car dans le pain que nous mangeons il ne
« faut pas compter seulement la peine du laboureur, celle
« du moissonneur et du batteur en grange, et la sueur du
« boulanger : il faut encore mettre sur le compte du travail et

« accepter comme un de ses résultats le travail de ceux qui « ont dompté les bœufs, qui ont creusé les pierres et mis le « fer en œuvre, qui ont abattu et façonné les bois de charpente « destinés à faire la charrue, le moulin, le four ou tous les au- « tres instruments quelconques, et en si grand nombre, né- « cessaires pour manipuler le blé, depuis l'instant où il est « semé jusqu'à celui où il est transformé en pain ; la nature « et la terre ne fournissant, spontanément, que des matières « presque sans valeur considérées en elles-mêmes. Ce serait, « si nous l'entreprenions, une singulière énumération à faire « que celle des choses que l'industrie a imaginées et utilisées « pour fabriquer chaque morceau de pain, avant qu'il fût « converti à notre usage. Le fer, le bois, le cuir, les écorces, « le bois de charpente, la pierre, les briques, la houille, la « chaux, le drap, les matières colorantes, la poix, le goudron, « les mâts, les cordages et tous les matériaux qui ont servi « dans la construction de ce navire qui a transporté les den- « rées employées par un ouvrier quelconque pour une partie « quelconque de son travail ; tout cela serait presque impos- « sible ou au moins trop long à rapporter (1). »

Locke n'a fait qu'établir ici le principe fondamental sur le- quel repose la science. S'il eût poussé son analyse un peu plus

(1) *Du Gouvernement civil*, liv. II, paragraphes 40, 41, 42 et 43. C'est un passage très-remarquable de cet ouvrage. Il contient sur la doctrine fondamentale, que le travail est le principe constituant de la valeur, une affirmation plus nette et plus étendue qu'on n'en trouve dans aucun au- tre écrivain antérieur à Smith, ou même dans *la Richesse des nations*. Mais Locke ne semble pas avoir senti suffisamment la portée réelle du principe développé par lui, et il n'en a tiré aucune conclusion pratique importante. Au contraire, dans son traité sur l'*Élévation de la valeur du numéraire*, publié en 1691, il développe amplement cette assertion, que toutes les taxes, de quelque manière qu'elles soient établies, doivent en fin de compte, *porter sur la terre;* et cependant il est clair qu'il aurait dû, pour être conséquent avec le principe énoncé plus haut, démontrer qu'elles ne doivent pas frapper les produits de la terre exclusivement, mais les produits de l'industrie en général ou toute espèce de denrées.

loin, il n'aurait pas manqué de comprendre que l'eau, les feuilles des arbres, les peaux des animaux, qu'en un mot tous les produits spontanés de la nature ne possèdent aucune valeur que celle qu'ils tirent du travail nécessaire pour les approprier à notre usage. L'utilité de ces produits fait qu'ils sont demandés ; mais elle ne leur donne point de valeur. Cette dernière qualité ne peut leur être communiquée que par l'intervention d'un travail volontaire, de quelque nature qu'il soit. Un objet qui, pour être approprié ou employé à notre usage, n'exige aucun travail, peut être de la plus grande utilité ; mais comme cet objet est un don spontané de la nature, il est complétement impossible qu'il possède la moindre valeur (1).

Il est bien certain que les denrées ne peuvent être produites sans la coopération des forces agissantes de la nature ; et

(1) L'Evêque Berkeley avait des opinions très-justes relativement aux sources de la richesse. Dans son *Questionneur*, publié en 1735, il demande « s'il ne serait pas injuste de supposer que la terre elle-même est « la richesse ; il demande encore si l'on ne doit pas mettre au premier « rang l'industrie, comme constituant la richesse, comme faisant une ri- « chesse de la terre même et de l'argent, l'un et l'autre n'ayant aucune « valeur qu'à titre de moyen et de stimulant pour l'industrie ; et s'il ne « peut pas arriver que dans les solitudes de l'Amérique un homme pos- « sède vingt milles carrés de terre, et cependant qu'il manque d'aliments « pour son dîner ou de vêtements pour couvrir son corps. » (*Le Questionneur*, n. 38 et 39.) M. Say paraît penser (*Discours Préliminaire*, p. 37) que *Galiani* fut le *premier* qui démontra, dans son *Traité de la Monnaie*, publié en 1750, que le travail est la source unique de la richesse ; mais les passages que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur font voir que cette opinion est erronée. Galiani s'est livré à une analyse ou à une argumentation pour prouver l'exactitude de son principe ; et comme on voit, d'après d'autres parties de son ouvrage, qu'il connaissait bien les traités de Locke sur la monnaie, on est naturellement porté à conjecturer qu'il avait lu l'*Essai civil sur le Gouvernement*, et qu'il lui devait réellement la connaissance du principe énoncé. Cette conjecture se confirme, à raison de cette circonstance, que Galiani connaissait encore moins que Locke la valeur de la découverte. (Voyez *Traité de la Monnaie*, p. 39, édit. 1780.)

nous sommes très-loin, assurément, de chercher à déprécier les obligations que nous avons à notre mère commune, ou de nous efforcer d'exhausser les avantages que l'homme doit à sa propre énergie, en cachant ou ravalant ceux qu'il doit à la bonté de la nature. Mais c'est là le caractère distinctif des services qu'elle nous rend d'être gratuits. Ces services sont extrêmement utiles et, en même temps, extrêmement peu chers.

Ils ne se vendent pas pour un prix, comme les services humains; ils sont purement appropriés. Lorsqu'on prend un poisson, ou qu'on abat un arbre, voit-on apparaître les Néréides ou les Dryades pour stipuler que le travail de la nature, en produisant le poisson ou l'arbre, doit être payé, avant que l'homme les enlève et les applique à son usage? Lorsque le mineur a creusé sa galerie à travers la mine, Plutus vient-il l'empêcher d'approprier la mine à son usage? La nature n'est pas, comme on a voulu souvent le supposer, avare et envieuse. Elle offre libéralement à l'homme ses produits, ses forces, ses moyens variés. Elle ne demande ni ne reçoit de récompense en échange de ses faveurs. Ses services sont d'une utilité inestimable; mais, étant accordés libéralement et sans conditions, ils sont complétement privés de valeur, et par conséquent privés de la faculté de communiquer cette qualité à une chose quelconque.

L'utilité de l'eau, ou la faculté qu'elle possède d'apaiser la soif, est égale dans tous les temps et dans tous les lieux; mais cette faculté lui étant communiquée par la nature, n'ajoute rien à sa valeur, valeur qui se mesure, en toute circonstance, par le travail nécessaire pour le rendre propre à satisfaire nos besoins. Comme il ne faut dépenser qu'une très-petite quantité de travail pour faire arriver l'eau, du lit d'une rivière jusqu'aux lèvres d'un homme placé sur ses bords, la valeur de l'eau, en pareil cas, est insignifiante. Mais si, au lieu d'être placés sur les bords de la rivière, les consommateurs se trouvent à une distance de cinq, dix ou vingt milles, la valeur de

l'eau, s'accroissant en proportion de la plus grande dépense de travail nécessaire pour la transporter, peut devenir très-considérable. C'est là un principe qui se trouve généralement vrai. L'utilité du charbon de terre, ou la faculté qu'il possède de donner de la chaleur et de la lumière, en fait une matière susceptible d'être demandée. Mais cette utilité, étant un don spontané de la nature, n'exerce pas d'influence sur sa valeur ou son prix; tous deux résultent uniquement du travail qu'ont nécessité l'extraction du charbon de terre et son transport sur le lieu où il doit être consommé.

« Si je retranche (pour me servir d'une démonstration frap-« pante de cette doctrine par M. Canard) de ma montre, par la « pensée, tous les travaux qui lui ont été successivement ap-« pliqués, il ne restera que quelques grains de minéral placés « dans l'intérieur de la terre, d'où on les a tirés et où ils n'ont « aucune valeur. De même, si je décompose la pain que je « mange, et que j'en retranche successivement tous les tra-« vaux successifs qu'il a reçus, il ne restera que quelques tiges « d'herbes graminées, éparses dans les déserts incultes et sans « aucune valeur (1). »

Ceux qui prétendent, comme presque tous les économistes du continent, que l'intervention des forces agissantes de la nature ajoute à la valeur des denrées, confondent constamment l'utilité et la valeur, c'est-à-dire, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'ils confondent la propriété dont jouissent les denrées de satisfaire nos besoins et nos désirs avec la quantité de travail nécessaire pour les produire, contre laquelle on les échange. Ces propriétés sont cependant aussi essentiellement différentes que le sont la pesanteur et la couleur. Confondre de pareilles choses c'est trébucher au seuil même de la science. Il n'est que trop évident, qu'à des gens capables d'une semblable erreur, il reste à se familiariser avec les plus simples éléments de l'économie politique.

(1) *Principes d'Économie politique*, p. 6.

Il est vrai que les forces agissantes de la nature peuvent quelquefois être appropriées ou accaparées par un ou plusieurs individus, à l'exclusion de tous les autres, et ceux qui accaparent ces forces peuvent exiger un prix pour les services qu'elles rendent; mais cela démontre-t-il que ces services coûtent quelque chose aux accapareurs? Si A possède sur sa propriété une chute d'eau, il pourra, probablement, en tirer un revenu. Il est clair, toutefois, que le travail accompli par la chute d'eau est aussi complétement gratuit que celui du vent agissant sur un moulin. La seule différence entre ces deux cas consiste en ceci: que tout homme pouvant, à son gré, utiliser les services du vent, personne ne peut intercepter, à son profit, la bonté de la nature et exiger un prix pour une chose qu'elle accorde libéralement; tandis qu'en appropriant la chute d'eau, et, par conséquent, en acquérant le pouvoir d'en disposer, il peut complétement empêcher qu'on n'en fasse usage, ou vendre les services qu'elle rend. Il peut obliger, B, C et D à payer pour avoir la liberté d'utiliser cette chute d'eau. Mais B, C et D lui payant un prix pour une chose qui ne lui coûte rien, il gagne tout ce qu'ils perdent, de telle façon que les services rendus par la chute d'eau sont un gain tout clair, et c'est là autant de travail accompli gratuitement pour la société.

Si M. Senior eût réfléchi à cet exemple, il n'eût pas avancé, au moins sans faire une SPÉCIFICATION nécessaire, que si les aérolithes étaient entièrement composés d'or, ils seraient, d'après les principes que nous venons d'énoncer, complétement privés de valeur (1). Sans doute, si les aérolithes étaient assez abondants pour fournir à chaque individu une quantité d'or aussi considérable que celle qu'il pourrait désirer, ils cesseraient d'avoir aucune autre valeur que celle qui résulterait de la peine de les ramasser; mais s'ils n'existaient

(1) Art. ÉCONOMIE POLITIQUE, *Encyclopédie métropolitaine.*

qu'en quantité limitée et qu'ils fussent complétement incapables de fournir à la demande de ce précieux métal, celui qui aurait le bonheur de trouver un de ces aérolithes, serait à même de le vendre ou de l'échanger, pour la même quantité de produits qu'on aurait eu le pouvoir de se procurer si cet or eût été, comme il arrive ordinairement, le produit des travaux du mineur, de celui qui fond le métal dans un creuset, etc. Il est clair, cependant, que la valeur de l'or, dans ce cas, est due à des circonstances qui, bien qu'elles lui soient étrangères, résultent complétement du travail dépensé; et qu'en réalité, cette valeur est mesurée ou déterminée par la quantité de travail ordinairement nécessaire pour produire l'or, exactement de la même manière que la valeur de la chute d'eau est déterminée par la quantité de travail qu'elle doit épargner à celui qui veut l'acheter ou en faire une rente au propriétaire.

C'est donc au travail, et au travail seulement, que l'homme doit toute chose qui possède une valeur : *Dii laboribus omnia vendunt*. Le travail est le talisman qui l'a tiré de la condition de sauvage, qui a converti le désert et la forêt en champs cultivés; qui a couvert la terre de cités, et l'Océan de navires, qui a remplacé pour nous le besoin, la misère et la barbarie par l'abondance, l'élégance et le bien-être. On peut appliquer au travail ce qu'on a dit de l'enchanteresse Enothée :

Quidquid in orbe vides, paret mihi. Florida tellus,
Cum volo, fundit opes ; scopulique atque horrida saxa
Niliades jaculantur aquas.

Jamais personne n'a fait ressortir les avantages de l'industrie d'une manière aussi frappante que le docteur Barrow.

Le passage suivant, extrait d'un de ses sermons, montrera la vérité de nos paroles, et sera, à la fois pour le lecteur une source de plaisir et d'instruction.

« C'est à l'industrie que le monde et, par conséquent, cha-
« que État, doit d'avoir franchi, pour tout ce qui est utile et

« agréable à la vie, les limites dans lesquelles les enfermait une « barbarie grossière et rebutante; oui, c'est à l'industrie que l'es« pèce humaine est redevable de toute cette instruction si pré« cieuse, de cette moralité, de ces perfectionnements de l'âme « qui nous élèvent au-dessus de la brute.

« C'est aux efforts de l'industrie qu'il faut attribuer l'in« vention et le perfectionnement de tous ces arts qui civilisent « la vie humaine et qui ajoutent au monde des commodités, « des ornements et des beautés sans nombre.

« Toutes ces œuvres pleines de grâce, de majesté, d'agré« ment et d'utilité que nous contemplons avec délices, ou « dont nous jouissons avec bonheur, c'est l'industrie qui les a « conçues, c'est l'industrie qui les a créées.

« C'est l'industrie qui a élevé ces édifices splendides et ces « maisons commodes; c'est elle qui a créé ces tableaux et ces « statues d'une si grande perfection; qui a élevé ces chaussées « si utiles, ces ponts, ces aqueducs; qui a couvert ces beaux « jardins de fleurs et de fruits; qui a revêtu ces plaines si « agréables de blé et de gazon; qui a construit ces navires « sillonnant les mers pour en rapporter les denrées des pays « étrangers.

« C'est elle qui a soumis toutes les créatures à notre domi« nation pour nous servir, qui nous a rendus capables de sub« juguer les plus féroces, d'atteindre les plus sauvages, de « rendre les espèces les plus douces, plus traitables et utiles à « nos besoins. C'est elle qui nous a enseigné à tisser avec la « laine du mouton, le poil de la chèvre, avec le produit des « travaux du ver à soie, ces vêtements qui servent à nous ré« chauffer et à nous rendre beaux et contents. C'est elle qui « nous a aidés à tirer des profondeurs de la terre les divers « instruments et outils nécessaires. C'est elle qui a rassemblé « les hommes dans les cités, qui les a réunis en sociétés régu« lières et qui a conçu les lois salutaires à l'abri desquelles « nous jouissons de la sécurité et de la paix, de la richesse et

« de l'abondance, des bienfaits d'une protection et d'une as-
« sistance réciproques, des douceurs de la conversation, et de
« relations avantageuses.

« C'est par ses méditations (1) que l'industrie a découvert « toutes ces sciences qui ont enrichi et élevé notre esprit, qui « ont raffiné et poli nos mœurs, satisfait notre curiosité, et ont « été pour nous une source d'avantages. Est-il une chose que « nous admirions, ou dont nous jouissions, qui plaise à notre « esprit ou satisfasse nos sens, dont nous ne soyons redeva- « bles à l'industrie ?

« Quelque pays est-il florissant par sa richesse, sa gran- « deur, sa prospérité, il faut l'attribuer à l'industrie des habi- « tants de ce pays qui s'adonnent à des travaux avantageux. « C'est ainsi que Caton (2), dans ce remarquable discours cité « par Salluste, s'adressant au sénat romain, leur dit que ce « n'était pas par la force des armes, mais par l'industrie de « leurs ancêtres, que la République était arrivée à un tel point « de grandeur. Lorsque l'oisiveté vient à s'introduire, toute « chose se corrompt et décline ; c'est alors que l'Etat tombe « dans le désordre, l'indigence et dans une situation déplo- « rable (3). »

Le principe fondamental : que c'est seulement par l'intervention du travail qu'on peut se procurer les denrées et les diverses commodités de la vie, nécessaires à l'usage et au bien-être de l'homme, étant ainsi établi, il suit de là, nécessairement, que le grand problème pratique renfermé dans cette partie de la science qui traite de la production de la richesse, peut se résoudre dans une discussion des moyens qui peuvent rendre le travail plus fructueux, ou qui peuvent, avec la moindre dépense de travail, procurer la plus grande somme

(1) Ut varias, usus, meditando extunderet, artes.
(Virg., *Géorg.*, l. I, 133).

(2) Caton cité par Salluste, dans *la Guerre de Catilina.*

(3) Barrow, 2e *Sermon sur l'Industrie.*

des produits nécessaires, utiles et désirables. Tout système qui tend, par un moyen quelconque, à augmenter la puissance du travail, ou, ce qui est la même chose, à diminuer le coût des denrées, doit augmenter, proportionnellement, nos moyens de nous procurer la richesse ; au contraire, tout système ou tout règlement tendant, de quelque manière, à détruire le travail ou à élever le prix des denrées, doit, par la même raison, diminuer ces moyens de se procurer la richesse. C'est donc là le critérium simple et décisif en vertu duquel nous devons apprécier l'avantage de toutes les mesures qui affectent la richesse du pays et la valeur de toutes les découvertes. Si ces mesures et ces découvertes rendent le travail plus productif; si, en diminuant la valeur des denrées, elles les rendent plus faciles à se procurer et les mettent à la portée d'une plus grande portion de la société, elles doivent être avantageuses : si leur tendance est différente, elles doivent, aussi infailliblement, être désavantageuses. Considérée de ce point de vue, on verra que cette branche importante de la science qui traite de la *production de la richesse*, se simplifiera et sera facilement comprise. »

Le travail, suivant qu'il s'applique à l'acquisition des matières premières, ou à façonner ces matières premières en articles d'utilité, de commodité ou d'embellissement, ou à transporter les matières premières ou fabriquées, d'un lieu à un autre, et à les distribuer parmi les consommateurs, reçoit les noms d'agricole, de manufacturier ou de commercial. La connaissance des procédés particuliers et des méthodes les plus avantageuses pour appliquer le travail à chacune de ces grandes branches de l'industrie, constitue l'objet particulier et spécial des études de l'agriculteur, du manufacturier et du commerçant. Il n'entre pas dans les vues de l'économiste d'aborder les détails particuliers à chaque industrie et à chaque profession. L'économiste se borne à la recherche des moyens qui peuvent rendre le travail, en général, plus productif et aug-

menter sa puissance dans toutes les branches de l'industrie.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'économie politique se sont livrés à de longues discussions sur la différence qui existe entre ce qu'ils ont appelé le travail productif et le travail improductif. Mais on ne découvre pas facilement une base réelle à ces discussions, ou à ces distinctions établies entre ces deux sortes de travaux. Le sujet n'est pas de ceux qui présentent, en apparence, aucune difficulté. Ce n'est pas le genre de travail que nous devons considérer, mais les *résultats* qu'il donne. Toutes les fois qu'un individu s'occupe, d'une manière qui n'est pas nuisible à autrui, et qu'il accomplit le but qu'il se propose, son travail, évidemment, est productif; s'il n'accomplit pas ce but, ou s'il ne se procure pas quelque avantage en rapport avec ses efforts, son travail est évidemment improductif. Cette définition paraît suffisamment claire et n'engage pas l'esprit dans les hésitations; nous démontrerons, dans un autre chapitre, qu'il n'est pas possible d'en adopter une autre, sans s'engager dans des difficultés et des contradictions infinies.

En nous efforçant ainsi de montrer l'importance du travail et les avantages que son heureuse application procure à l'homme, on ne doit pas supposer que nous ne voulons parler que du travail manuel. Ce travail, assurément, est souvent le sujet de nos observations; sans ce travail, nous ne pourrions exister, et c'est lui, surtout, qui détermine la valeur des denrées.

On peut mettre en doute, cependant, que le travail manuel soit plus productif que le travail intellectuel. Il y a d'autres instruments que la charrue, la bêche et la navette. Le bras n'est pas plus nécessaire pour exécuter que la tête pour inventer. Sans doute, quelques découvertes très-importantes ont été dues au hasard, tandis que d'autres ont été les fruits naturels du progrès des sociétés, sans qu'aucun individu, en particulier, ait contribué à les perfectionner. Ce ne sont pas là pourtant les sources exclusives, ni peut-être les plus fréquen-

tes; et quiconque est un peu familiarisé avec l'histoire de l'espèce humaine, n'ignore pas que c'est au travail intellectuel, à des études patientes et à des recherches longtemps poursuivies, que nous devons des découvertes innombrables, dont plusieurs ont augmenté, d'une manière incalculable, nos moyens d'action et changé complétement l'aspect et la condition de la société.

CHAPITRE II.

Nature progressive de l'homme. — Par quels moyens s'accroît la puissance productive du travail. — Première section. Du droit de Propriété. — Deuxième section. Division des travaux. — Troisième section. De l'accumulation et de l'emploi du Capital. — Définition et source du Profit. — Des circonstances les plus favorables à l'accumulation du Capital.

La prérogative dont l'espèce humaine a droit de s'enorgueillir, c'est que sa marche est déterminée par la raison, qui, bien que sujette à l'erreur, est susceptible d'un perfectionnement indéfini. Dans l'enfance de la société, privé de cette connaissance, qui est le résultat d'une longue expérience et d'une longue étude, n'ayant pas à son service cette dextérité qui est le fruit de l'habitude, ni, pour se guider, ces instincts qui dirigent les autres animaux, l'homme semble occuper un des derniers échelons dans l'échelle des êtres. Mais les facultés de la plupart des animaux arrivent promptement à leur point de maturité et n'admettent plus, ensuite, ni accroissement ni diminution. L'espèce humaine, au contraire, est naturellement progressive. Outre la nécessité qui l'oblige à faire des efforts pour pourvoir à sa subsistance, l'homme est, presque constamment, aiguillonné par le désir d'améliorer sa condition, et il est doué d'une sagacité proportionnée à l'invention des moyens de satisfaire ce désir. Par une marche lente, soit à l'aide de l'observation, soit par l'emploi de moyens qui lui sont propres, il apprend, graduellement, à augmenter ses facultés et à se créer un pouvoir, de plus en plus étendu, sur les choses nécessaires et commodes et les jouissances de la vie

humaine. Privé de l'instinct infaillible des fourmis, de l'abeille ou du castor, l'intelligence de tous ces avantages en fait le plus grand accapareur et le plus grand architecte du monde. Et quoiqu'il n'ait ni la force de l'éléphant, ni la vitesse du chien courant, ni la férocité du tigre, il soumet tous les animaux à sa puissance. Lorsqu'il a senti les avantages qui résultent du perfectionnement des choses commodes de la vie, il devient plus désireux de le développer encore. L'acquisition de ce qui lui semblait d'abord le dernier but offert à ses désirs, devient pour lui un stimulant pour faire de nouveaux efforts. « L'homme n'est jamais heureux, mais il tend toujours à le « devenir. » La satisfaction d'un besoin ou d'un désir n'est qu'un pas de fait vers quelque nouveau but à atteindre. A chaque phase de ses progrès, il est destiné à imaginer et inventer encore pour s'engager dans de nouvelles entreprises, et, lorsque celles-ci sont accomplies, à en aborder d'autres avec une nouvelle énergie. « Même lorsqu'il a obtenu ce qui « lui paraissait de loin l'apogée de son bonheur, il n'est réel- « lement arrivé qu'au point où de nouveaux objets se présen- « tent pour exciter ses efforts, objets vers lesquels il est entraîné « par l'aiguillon de l'ambition, lorsqu'il ne sent plus celui « de la nécessité. Ou si le désir de quelque chose de meilleur « que son état présent cesse un instant d'agir sur son esprit, « il devient indifférent et négligent; il perd les avantages qu'il « avait conquis, de possession ou d'habileté, et sa fortune « décline, jusqu'à ce que le sentiment de ses besoins et de « ses souffrances lui rende son activité (1). »

On a dit que les nations, comme les individus, ont leurs périodes d'enfance, de maturité, de décadence et de mort. Mais quoique cette comparaison frappe, au premier instant, et que l'histoire fournisse, en apparence, de nombreux exemples de cette vérité, elle est néanmoins inapplicable. La consti-

(1) Ferguson, *Principes de Morale et de Politique*, vol. I, p. 56.

tution du corps humain est frêle, et sa durée est limitée. Mais les nations se renouvellent éternellement; la place de celles qui meurent est immédiatement remplie par d'autres, qui, faisant revivre les arts, les sciences et l'opulence de celles qui les précédaient, s'élancent dans la carrière avec des avantages incomparables. Il est donc évident que si le principe de perfectionnement n'était pas contrarié par des invasions, par des institutions vicieuses, ou quelque autre circonstance fortuite, il agirait incessamment et assurerait le progrès constant des nations.

Quelque puissante, toutefois, que soit la passion qui nous pousse à nous élever et à parvenir aux degrés les plus élevés de l'échelle sociale, le progrès des arts n'a pas été, uniquement, le résultat de cette influence. S'il en eût été ainsi, il est permis de supposer que les premières inventions et découvertes, en rendant les autres, comparativement, d'une moindre importance, eussent ralenti les progrès de la civilisation. Mais aujourd'hui un pareil temps d'arrêt ne peut jamais avoir lieu. Le principe d'accroissement inné dans l'espèce humaine est tellement puissant que la population ne manque jamais de se développer promptement, jusqu'aux limites de sa subsistance, quelque étendues qu'elles puissent être. A la vérité, sa tendance naturelle est de dépasser ces limites, ou de s'accroître bien plus rapidement que les approvisionnements alimentaires, et que les autres éléments de bien-être nécessaires pour la soutenir.

Dans les sociétés civilisées, cette tendance, comme nous le verrons plus tard, est contrariée et réglée par des considérations de prudence qui prennent, inévitablement, leur source dans la nécessité d'élever sa famille. Mais, en dépit de cette influence, le principe de l'accroissement de la population, dans tous les temps, et sous l'empire des circonstances les plus diverses, est tellement puissant qu'il provoque des efforts continuels pour accroître les moyens de subsistance.

En réalité, c'est un principe qui agit incessamment pour éveiller l'activité et stimuler l'industrie de l'homme. Les inventions et les découvertes les plus brillantes ne lui permettent même pas d'interrompre ses efforts ; s'il s'arrêtait un instant, l'accroissement de la population ne tarderait pas à rendre sa condition pire, et il se trouverait forcé, ou de se résigner à une position inférieure, ou de réparer les effets de son inaction par des efforts nouveaux et plus puissants. La continuité dans les progrès de l'industrie et des arts est ainsi garantie par un double principe; l'homme n'est pas seulement désireux d'avancer ; il ne peut, sans un préjudice évident pour lui-même, risquer de s'arrêter un instant. Mais, parce que tel est notre partage ici-bas, parce que nous cherchons sans relâche un repos chimérique et un bonheur que nous ne devons jamais goûter réellement, devons-nous, comme on l'a fait quelquefois, accuser la Providence ?

Bien loin de là. Suivant les expressions du philosophe éloquent et profond que nous avons cité tout à l'heure : « Nous « devons toujours nous rappeler que ces travaux et ces efforts « ont, en eux-mêmes, une valeur importante et doivent être « rangés parmi les plus grands biens qui soient à la portée de « la nature humaine ; que l'industrie seule est un bienfait, in« dépendamment de la richesse qu'elle procure ; et que les « exercices d'un esprit cultivé, quoique considérés comme des « moyens d'atteindre un but extérieur, ont en eux-mêmes « une plus grande valeur qu'un tel but, quel qu'il soit (1). »

En suivant les progrès du genre humain depuis l'état de pauvreté et de barbarie, jusqu'à l'époque de richesse et de civilisation, on trouve trois circonstances dont l'immense importance frappe l'observateur le plus indifférent ; sans l'existence et la coopération simultanée de ces circonstances, le travail ne serait jamais devenu productif à un très-haut degré

(1) Ferguson, *Principes de Morale et de Politique*, vol. I, p. 250.

et la société n'aurait jamais fait de progrès sensible. La *première*, c'est l'établissement du droit de propriété, ou de la garantie pour tout individu de la jouissance paisible de ses facultés naturelles, des produits, des terres et des talents qu'il peut avoir acquis par son travail ou son industrie, ou reçus en héritage. La *seconde* est l'introduction de l'échange ou du troc, et, ce qui en est une conséquence, l'usage d'employer certains individus à certains travaux. Et la *troisième* est l'accumulation et l'emploi du produit du travail, ou, comme on dit plus généralement, du capital ou du fonds. On peut classer dans quelqu'une de ces divisions importantes tous les perfectionnements qui ont été faits ou pourront se faire, à l'avenir, dans l'art de produire les choses nécessaires au bien être et aux aisances de la vie. Il est donc indispensable de bien comprendre des principes d'une si grande importance, et qui forment la base même de la science.

SECTION PREMIÈRE.

Du droit de Propriété.

Ce serait faire perdre le temps au lecteur que de vouloir dresser l'état des diverses théories avancées par les jurisconsultes et les publicistes, pour rendre compte de l'origine du droit de propriété. Ce droit paraît être suffisamment évident. Tous les produits grossiers, fournis par la nature, doivent être appropriés ; et, comme on l'a déjà vu, dans l'état naturel, il n'y a peut-être pas un de ces produits, sur mille, qui soit susceptible de satisfaire nos besoins ou de servir à notre bien-être. De là la nécessité, non-seulement d'appliquer le travail à l'appropriation des produits de la nature, mais encore de les façonner et de les apprêter pour notre usage, et de là, aussi, l'origine du droit de propriété.

Si une réunion quelconque d'individus s'établit sur le ri-

vage d'une île inoccupée et sans maître, chacun de ces individus aura des droits tout à fait égaux à recueillir les fruits du sol ou s'emparer du gibier. Mais dans ce cas, ceux qui se sont rendus maîtres par leur habileté et leur industrie d'une portion du fonds commun, auront, évidemment, des droits exclusifs à l'usage de cette portion qu'ils ont acquise. Nous n'essayerons pas de décider si c'est en vertu d'un principe inné, que tout homme accepte l'idée de ne point intervenir pour s'emparer de ce qui a été produit ou approprié par le travail d'autrui ; il suffit de savoir que l'expérience la plus courte lui démontrerait la nécessité de respecter ce principe. Si A grimpe sur un arbre et en redescend avec un fruit qui lui soit enlevé par ses compagnons aussitôt qu'il sera à terre, il ne recommencera pas une pareille tentative, s'il n'est assuré, à l'avenir, de pouvoir jouir, seul, du profit obtenu par ses seuls efforts ; et ses compagnons ne feront rien également, s'ils n'en sont assurés à leur tour. On ne doit donc pas mettre en doute que le droit de propriété n'ait une origine très-ancienne. La nécessité de l'établissement de ce droit est si claire et si pressante qu'elle doit avoir coexisté avec la formation des sociétés. Toutes les sociétés ont été frappées de la sagesse de cette maxime, qui enseigne que les produits acquis par le travail de l'homme, et que l'œuvre de ses mains, doivent être considérés comme sa propriété exclusive. Le principe *du tien et du mien* est reconnu même parmi les Sauvages les plus grossiers ; les arcs et les flèches du chasseur, et le gibier qu'il a tué sont regardés par lui comme lui appartenant, et ses semblables respectent son droit à la possession exclusive de ces biens. Sans nul doute, le droit de propriété, comme tous les autres droits, ne s'est perfectionné que graduellement. Ainsi, parmi les chasseurs, les *bêtes fauves* qui forment leur subsistance, qui ne sont élevées ni par les soins, ni sous les yeux de certains individus, ces bêtes fauves, tant qu'elles errent à l'aventure dans la forêt, appartiennent en commun à la tribu et ne de-

viennent la propriété des individus qu'après qu'elles ont été prises, ou dressées à leur usage par leurs efforts ou leurs talents.

A mesure que la société fait des progrès, on voit se développer le droit de propriété. Les Tartares modernes, comme les anciens Scythes, estiment leurs richesses par le nombre de leurs bestiaux. Leur droit à la propriété des animaux qu'ils ont apprivoisés et élevés est regardé comme sacré et inviolable ; mais les pâturages, ainsi que le territoire de chasse, des Indiens, appartiennent à la société tout entière ; et comme les troupeaux sont conduits d'un lieu à l'autre, les pâturages peuvent servir à la nourriture des bestiaux de chaque individu successivement. Cependant, dès l'instant où les hommes commencèrent à abandonner la vie pastorale pour la vie agricole, le droit de propriété de la terre commença à s'établir. Le sol ne peut être cultivé, sa fertilité ne peut recevoir d'accroissements, on ne peut lui faire produire ces moissons qui donnent les plus amples approvisionnements de subsistance, sans un travail continuel et des soins persévérants. De là l'origine de la propriété de la terre. Il est clair que personne ne serait jamais tenté de se livrer à un travail pénible, d'apprivoiser des animaux sauvages, de défricher et de cultiver la terre, si après des mois et des années de fatigue, au moment où ses troupeaux sont devenus nombreux et où ses moissons sont mûres pour la faucille, un étranger pouvait lui enlever la récompense de son industrie. L'utilité, ou plutôt la nécessité, d'instituer quelques règlements généraux, pour garantir à tout homme la jouissance paisible des produits créés par lui, et de la terre cultivée et améliorée par ses soins, est tellement évidente, que l'idée s'en est présentée d'elle-même aux législateurs des premiers siècles. L'auteur du livre de Job place en tête de sa catégorie des hommes pervers ceux qui, dans les champs, déplaçaient les bornes de leurs voisins ; et les plus anciens législateurs de la Grèce et de Rome avaient placé ces

bornes sous la protection spéciale du dieu Terme, et fait, de leur déplacement, un délit capital (1).

D'après ce que nous venons d'établir, il est évident que la loi du sol n'est pas, comme le docteur Paley l'a affirmé, le fondement véritable du droit de propriété. Cette loi repose sur une base beaucoup plus ancienne et plus solide. Elle prend sa source dans les circonstances au milieu desquelles l'homme se trouve placé ; elle ne pourrait être renversée, ou mise en oubli, sans que la terre fût dépeuplée, et que l'espèce humaine rétrogradât jusqu'à la barbarie des premiers âges. L'utilité bien reconnue de garantir à tout homme la jouissance paisible des produits qu'il avait acquis par son industrie, et de la terre qu'il avait cultivée et améliorée, fût, sans nul doute, la raison irrésistible qui engagea tous les peuples échappés à la barbarie, à l'établissement de ce droit.

En réalité, ce droit est la base principale sur laquelle reposent les autres institutions de la société, et, comme Cicéron l'a établi avec vérité, c'est surtout pour protéger la propriété qu'a été établi le Gouvernement civil.

Hanc enim ob causam maximè, ut sua tuerentur, respublicæ civitatesque constitutæ sunt. Nam etsi duce naturâ, congregabantur homines, tamen, spe custodiæ rerum suarum, urbium præsidia quærebant (2). Là où la propriété n'est pas garantie, les hommes doivent, nécessairement, se regarder réciproquement plutôt comme des ennemis que comme des amis. Les paresseux et les imprévoyants cherchent, sans relâche, à s'emparer des fruits du travail des hommes sobres et laborieux ; et si le bras puissant de la loi ne les empêchait de se livrer à leurs agressions, en éloignant toute sécurité, ils deviendraient, à la fois, un obstacle à l'industrie et à l'idée d'accumulation, et rabaisseraient toutes les classes de la société à ce niveau de

(1) Goguet. *De l'Origine des Lois*, etc., liv. I, art. 2.

(2) *De Officiis*, liv. II, chap. 21.

misère sans espoir où ils sont tombés eux-mêmes. La sécurité de la propriété est donc tout à fait aussi indispensable à l'accumulation qu'à la production.

Personne ne se refuse jamais, quand il le peut, la satisfaction immédiate d'un désir, s'il pense qu'en agissant ainsi il a l'espoir raisonnable de se procurer un surcroît de bien-être et de jouissance, ou d'éviter quelque grand malheur à une certaine époque dans l'avenir. Là où la propriété est protégée, un homme qui produit assez en travaillant un seul jour, pour assurer son existence pendant deux jours, ne reste pas oisif le second, mais il amasse ce qui excède ses besoins comme fonds de réserve : l'accroissement de sécurité et de jouissance que lui donne la possession de ce fonds ou capital étant, presque toujours, plus que suffisant, pour contre-balancer le désir d'une jouissance immédiate. Mais toutes les fois qu'il n'y a pas sécurité pour la propriété, c'est en vain que l'on compte sur l'effet de notre principe. « Il vaut bien mieux pour nous (tel est « le langage tenu constamment alors par le peuple), jouir pen- « dant que nous le pouvons, que d'amasser les éléments d'une « propriété dont nous ne pouvons disposer et qui nous expo- « sera aux extorsions d'un gouvernement rapace, ou aux « déprédations effrénées de ceux qui ne vivent qu'en pillant « leurs voisins plus industrieux. »

Mais il ne faut pas s'imaginer que la garantie de la propriété soit violée, uniquement, dans le cas où un individu se trouve privé de la faculté de jouir paisiblement des fruits de son industrie ; cette garantie est encore violée, et peut-être d'une façon plus frappante et plus inexcusable, lorsqu'on l'empêche de se servir de ses facultés naturelles d'une manière quelconque, qui ne soit pas nuisible à ses semblables, et qu'il considère comme lui étant la plus avantageuse. De toutes les espèces de propriété qu'un homme peut posséder, ses facultés intellectuelles et physiques lui appartiennent en propre plus particulièrement. Il doit donc lui être permis de jouir de ces

facultés, c'est-à-dire de les mettre en œuvre et de les appliquer, comme il le juge convenable. Et, conséquemment, ce droit n'est pas moins violé lorsqu'on empêche un individu de se livrer à une branche particulière d'industrie, que si on le dépouillait injustement d'une propriété qu'il aurait produite ou amassée. Ainsi, en réalité, tous les monopoles qui concèdent à quelques individus la faculté de se livrer à certaines branches d'industrie, à l'exclusion de tous autres, sont établis en violation directe de la propriété de tous les autres membres de la société. Ces monopoles les empêchent d'employer leur capacité ou leurs facultés naturelles, de la manière qu'ils considéraient comme la meilleure; et, comme tout individu libre est regardé, avec raison, comme le meilleur, et, infailliblement, le seul juge de ce qui lui est avantageux, les principes les plus évidents de la justice et du droit de propriété sont anéantis lorsqu'on lui interdit une industrie quelconque. Il y a encore violation de ce droit, toutes les fois qu'on établit quelque règlement pour forcer un individu à appliquer son travail ou son capital d'une manière déterminée. Le droit de propriété d'un *landlord* est violé, lorsqu'il est forcé d'adopter un système quelconque de culture, lors même que ce système serait réellement préférable à celui qu'il suivait antérieurement; le droit de propriété d'un capitaliste est violé, lorsqu'il est obligé d'accepter un taux d'intérêt déterminé pour son capital; et le droit de propriété du travailleur est violé, lorsqu'il est obligé de s'appliquer à une industrie particulière, ou pour un salaire dont le taux est fixé.

Le sol le plus fertile, le plus beau climat du monde et les plus belles facultés de l'intelligence, ne peuvent empêcher un peuple de devenir barbare, pauvre et misérable, s'il a le malheur d'être soumis à un Gouvernement qui ne respecte et ne protége pas le droit de propriété. C'est là le plus grand des malheurs; les ravages causés par la guerre civile, la peste et la famine, peuvent se réparer; mais rien ne peut rendre une

nation capable de lutter contre l'influence mortelle d'un système permanent de violence et de rapine.

Cette absence de sécurité, ou d'espoir véritable et certain de pouvoir disposer librement des fruits de son industrie, est la cause principale de l'état misérable où se trouvent les habitants des provinces Ottomanes, comme elle le fut de la décadence de l'industrie et des arts en Europe, au moyen âge. Lorsque les conquérants Turcs envahirent ces contrées si belles et si fertiles où l'on les laisse encore camper, pour le malheur des puissances européennes, ils les partagèrent entre leurs compagnons d'armes, à la condition d'accomplir certains services militaires, d'après un système qui correspondait, dans beaucoup de détails importants, au système féodal de nos ancêtres. Mais aucune de ces possessions, à l'exception de celles qui ont été assignées à l'Église, ou qui lui ont été abandonnées comme gage, n'est héréditaire. Les autres, à la mort des possesseurs actuels, retournent au Sultan, l'unique propriétaire de toutes les propriétés immobilières de son empire. Par suite de ce système vicieux, les propriétaires de la terre, en Turquie, n'étant pas suffisamment assurés que leurs propriétés pourront, à leur mort, faire retour à leurs enfants, ou, à leurs légataires, prennent comparativement peu de souci de l'avenir; et personne ne pouvant prendre un intérêt quelconque au sort d'un héritier inconnu, n'exécute d'amélioration dont il ne peut espérer de tirer tout l'avantage possible pendant la durée de sa propre existence. C'est pour cette raison que les Turcs se montrent très-insouciants par rapport à leurs maisons; rarement ils les construisent avec des matériaux solides ou durables; et ce serait une satisfaction pour eux que d'avoir l'assurance qu'elles tomberaient en ruine, au moment où ils rendraient le dernier soupir. Sous la domination de ce misérable Gouvernement, les palais se sont changés en cabanes et les villes en villages. Cette absence de sécurité, depuis tant de siècles a éteint l'esprit même de l'industrie et a anéanti, non-

seulement le pouvoir, mais même le désir de sortir de la barbarie (1).

S'il eût été possible qu'un pouvoir arbitraire profitât des leçons de l'expérience, il se serait aperçu depuis longtemps que sa richesse, aussi bien que celle de ses sujets, ne prendrait de puissants développements qu'en garantissant l'inviolabilité de la propriété. Si le Gouvernement Turc se décidait à établir un système de police vigilante, pour assurer à tout individu la faculté de disposer librement des fruits de son travail, et pour substituer un système régulier d'impôt à l'odieux système d'extorsion et de tyrannie qui régit ses sujets aujourd'hui, on verrait l'industrie renaître, le capital et la population s'accroître; et des droits modérés, qui frapperaient quelques denrées d'un usage général, feraient arriver dans les caisses publiques des sommes plus considérables que toutes celles qu'on se procure aujourd'hui par la force et la violence. La proportion des charges publiques *fixes*, auxquelles les Turcs sont soumis, est légère, comparée avec celles qui sont imposées aux Anglais, aux Hollandais ou aux Français. Mais tous ces peuples savent que lorsqu'ils auront payé les impôts dus au Gouvernement, ils pourront sans inquiétude jouir des richesses qui leur restent ou les amasser; au contraire, les sujets des Gouvernements despotiques de l'Orient n'ont, en général, aucune assurance de ne pas être dépouillés de leur dernière pièce de monnaie, par le pacha ou ses satellites, au moment même où ils viennent d'acquitter les impôts établis. La sécurité dans la jouissance de la propriété est la base et l'élément principal

(1) Thornton. *État de l'empire Ottoman,* vol. II, p. 63. Les Turcs, dit *Denon,* bâtissent le moins qu'ils peuvent; ils ne réparent jamais rien : un mur menace ruine, ils l'étayent; il s'éboule, ce sont quelques chambres de moins dans la maison; ils s'arrangent à côté des décombres; l'édifice tombe enfin, ils en abandonnent le sol, ou, s'ils sont obligés d'en déblayer l'emplacement, ils n'emportent le plâtras que le moins loin qu'ils peuvent (t. I, p. 193).

de tout système de finances bien ordonné. Tant que cette sécurité demeure inviolable, elle rend un pays capable de supporter, sans beaucoup de peine, un fardeau d'impôts même très-lourd. Mais, lorsqu'il y a absence de sécurité; lorsque la propriété devient la proie de la rapacité et de la spoliation; qu'elle est exposée aux attaques des hommes pauvres, des hommes puissants ou pervers, les charges les plus légères sont regardées, à juste titre, comme vexatoires, et excèdent toujours les moyens des citoyens appauvris et découragés.

Brydone affirme que les Siciliens les plus éclairés, avec lesquels il s'entretenait des richesses naturelles de leur île si célèbre, et des progrès qu'on pourrait y réaliser, lui faisaient ordinairement l'observation suivante: « Oui, si ces richesses « étaient mises au grand jour, vous auriez raison d'en parler. « Portez vos regards sur ces montagnes, elles contiennent de « riches filons de tous les métaux, et l'on y retrouve encore un « grand nombre des mines qui furent exploitées par les Ro- « mains; mais dans quel but irions-nous les explorer? *ce « n'est pas nous qui en profiterions.* Il y a plus, la décou- « verte d'un trésor quelconque pourrait entraîner la ruine de « celui qui le posséderait. Dans notre situation actuelle, les « trésors cachés de notre île doivent rester ensevelis dans le « plus profond secret. Si nous étions assez heureux pour jouir « des bienfaits de votre constitution, vous pourriez alors dire « que nous sommes riches. Bien des sources cachées de ri- « chesses s'ouvriraient alors, auxquelles on ne songe pas « même aujourd'hui, et nous reprendrions bientôt notre an- « cienne réputation, et l'importance que nous avions au- « trefois (1). »

On a prétendu que les Juifs offraient l'exemple d'un peuple dont la propriété a été longtemps en butte à une suite d'attaques presque continuelles, et qui, cependant n'a pas cessé d'être

(1) *Voyage en Sicile et à Malte*, p. 351.

riche et industrieux. Mais en examinant ce fait rigoureusement, on ne tarde pas à se convaincre que les Juifs ne forment pas une exception à la règle commune. Les préjugés profonds entretenus contre eux, presque universellement, chez un grand nombre de peuples, les empêchaient d'acquérir des propriétés foncières, et leur interdisaient également toute participation aux bienfaits des institutions charitables. N'ayant donc aucune assistance extérieure sur laquelle ils pussent compter, s'ils devenaient infirmes ou indigents, ils eurent un nouveau et puissant motif pour épargner et amasser ; et repoussés de la culture de la terre, ils furent contraints de s'adonner au commerce et à l'industrie. Dans un siècle où la profession de marchand était généralement regardée comme basse et ignoble, et où, conséquemment, ils avaient peu de concurrents, ils réalisèrent assurément des bénéfices considérables, et, toutefois, ces bénéfices ont été fort exagérés. Il était naturel que les débiteurs des Juifs représentassent leurs gains comme exorbitants : c'était un moyen d'exciter les préjugés qui existaient contre eux, et cela fournissait un misérable prétexte pour les priver de ce qui formait l'objet de leurs justes réclamations. Il existe quelques Juifs opulents dans la plupart des grandes villes d'Europe ; mais la majorité de cette race a toujours été, et est encore, aussi pauvre que ses voisins.

Ne nous abusons donc pas nous-mêmes, en supposant qu'il soit possible à un peuple de sortir de la barbarie, ou de devenir riche, prospère et civilisé, sans posséder la garantie du droit de propriété. Cette garantie est indispensable à l'heureux développement des facultés industrielles. Là où elle fait défaut, il est inutile d'espérer la richesse ou la civilisation (1).

(1) Ce n'est que là où les propriétés sont assurées, où l'emploi des capitaux est abandonné au choix de ceux qui les possèdent ; ce n'est que là, dis-je, que les particuliers seront encouragés à se soumettre aux privations les plus dures pour compenser par leurs épargnes les retards que la profusion du Gouvernement peut apporter aux progrès de la richesse

La stabilité de la propriété est, réellement, pour emprunter le langage si précis de l'une des lumières de l'Église d'Angleterre, « la source d'où naissent tous les arts de la civilisation.—Avant « l'institution de la propriété, le paresseux ne se tient pour « inférieur à aucun autre homme, l'homme actif ne recueille « pas le gain qu'il a mérité; mais aussitôt que le droit de pro- « priété est reconnu pour chaque individu, tout homme de- « vient riche, aisé, et peut prospérer (en mettant de côté les « infirmités qui sont l'apanage ordinaire de la faiblesse hu- « maine), suivant la part d'industrie réelle ou d'aptitude « naturelle qu'il possède. A partir de ce moment, il est sans « cesse poussé par ses désirs à quitter le but qu'il a atteint pour « courir après un autre qu'il veut atteindre, et son activité est « excitée à se livrer aux diverses industries qui peuvent rendre « sa condition terrestre plus douce et plus agréable (1). »

D'après ce qui a été établi précédemment, et d'après la nature même des choses, il est clair que rien ne peut devenir propriété de ce qui ne peut devenir susceptible d'appropriation; et, partant de ce principe, on a souvent reproché aux lois sur la chasse, de faire une propriété de ce qui, n'étant pas susceptible d'appropriation, devait appartenir à la communauté, ou à ceux qui prennent le gibier. Pour soutenir cette manière d'envisager la question, on a invoqué la loi romaine qui pose le principe suivant : *Feræ igitur bestiæ, et volucres, et pisces, id est omnia animalia quæ mari, cœlo, et terrâ nascuntur, simul atque, ab aliquo capta fuerint, jure gentium, statim, illius esse incipiunt; quod enim antè*

nationale. Si l'Angleterre, malgré ses guerres ruineuses, est parvenue à un haut degré d'opulence; si, malgré les contributions énormes dont le peuple y est chargé, son capital s'est pourtant accru dans le silence par l'économie des particuliers, il ne faut attribuer ces effets qu'à la liberté des personnes et à la sûreté des propriétés, qui y règnent plus que dans aucun autre pays de l'Europe, la Suisse exceptée. (Storch. *Cours d'Économie Politique*, t. I, p. 260.)

(1) Sunner. *Annales de la création*, 4e édit., vol. II, p. 51.

nullius est, id naturali naturali ratione, occupanti conceditur (1). »

Mais, dans le même article auquel nous avons emprunté le passage précédent, il est positivement établi que le propriétaire d'une terre a plein pouvoir d'interdire, à tout individu, l'entrée sur sa propriété pour tuer du gibier. Sans cette précaution, en effet, il ne pourrait y avoir réellement de propriété foncière; et c'est là véritablement tout ce qu'il faut entendre, lorsqu'on dit que le gibier est une propriété. Une perdrix ou un lièvre m'appartiennent, tant qu'ils restent sur ma terre; mais du moment qu'ils passent sur la terre de mon voisin, ils deviennent la propriété de celui qui possède cette terre. Les braconniers ne sont pas punis pour avoir tué des animaux sauvages, mais, en partie et surtout, parce qu'en commettant un pareil délit ils attentent au droit de propriété, en tuant le gibier sans permission, sur des terres qui appartiennent à des particuliers et sur lesquelles ils n'ont pas droit d'entrer, et en partie pour n'avoir point payé l'impôt exigé par le Gouvernement, de tous ceux qui tuent du gibier.

Il est quelquefois indispensable, en vue des intérêts de la société, d'approprier la totalité, ou, une portion, de la propriété foncière, d'un ou de plusieurs individus, dans un but d'utilité générale, comme le percement d'une route, le creusement d'un canal, etc. Mais dans de pareils cas, on ne devra jamais disposer d'une propriété inconsidérément, à moins que les avantages qui doivent résulter de cette cession ne soient complétement établis devant un tribunal compétent; et lorsque cela a eu lieu, on doit, dans tous les cas, accorder une ample compensation à ceux qui sont ainsi invités à abandonner leur propriété, pour servir l'intérêt général.

Avant de quitter le sujet qui nous occupe, nous ferons observer que Rousseau et l'abbé Mably ont fait à l'institution

(1) *Institut.*, lib. II, t. 1, § 12.

de la propriété, un reproche qui a été en quelque sorte sanctionné par Beccaria et d'autres écrivains (1). Ils admettent que cette institution est avantageuse pour ceux qui sont propriétaires ; mais ils soutiennent qu'elle est désavantageuse pour ceux qui sont pauvres et sans ressources. Suivant leur assertion, la propriété a condamné la majeure partie de l'espèce humaine à un état de misère, et a pourvu à l'élévation d'un petit nombre d'individus par l'abaissement du plus grand nombre.

Le sophisme contenu dans cette manière de raisonner est si évident qu'il est à peine nécessaire de le démontrer. Non-seulement le droit de propriété n'a pas créé la pauvreté, mais encore il a puissamment contribué à créer la richesse. Avant la reconnaissance de ce droit, les nations les plus civilisées étaient réduites au niveau de misère et de dégradation des sauvages du Kamschatka et de la Nouvelle-Hollande. Toutes les classes de la société ont profité du changement qui s'est opéré, et c'est pure erreur et illusion de supposer que les riches en ont recueilli tout l'avantage, aux dépens des pauvres. Le droit de propriété ne confère aucun avantage à l'un au détriment de l'autre. Il rend à tous une justice impartiale. Il ne dit pas : Travaille et je te récompenserai ; mais il dit : *Travaille et je veillerai à ce que personne ne puisse t'enlever le produit de tes efforts.* Bien que la protection accordée à la propriété par toutes les sociétés civilisées n'ait pas enrichi tous les hommes, elle a cependant plus fait pour produire ce résultat que toutes les autres institutions réunies. Mais la vérité est que les diffé-

(1) En parlant du vol, Beccaria le caractérise ainsi : « Il delitto di « quella infelice parte di uomini, a cui il dritto di proprietà (terribile, « è forse non necessario dritto) non ha lasciato, che una nuda essistenza.» (*Dei Delitti e delle pene*, § 22).— « Le délit de cette malheureuse partie « de l'humanité auquel *le droit de propriété* (droit terrible et qui n'est « peut-être pas *nécessaire*) *n'a laissé qu'une existence nue.* » (*Des Délits et des Peines*, § 22.)

rences de fortune sont aussi en harmonie avec la nature des choses, et concourent aussi réellement à l'ordre établi par la Providence, que les différences de sexe, de vigueur et de tempérament. Il n'y aura jamais deux hommes également riches, également sobres et industrieux; et en supposant que cette égalité de richesse s'établît à une époque quelconque, elle ne durerait pas une semaine. Certains individus seraient plus disposés à dépenser que d'autres; quelques-uns seraient plus laborieux et d'un esprit plus inventif; d'autres auraient des familles plus nombreuses. L'institution du droit de propriété permet à l'industrie et à la prévoyance de recueillir leur récompense légitime; mais elles recueillent cette récompense sans causer le moindre préjudice à qui que ce soit. Sans nul doute, il y a telle institution qui tend à accroître les inégalités de fortune inhérentes à l'état social. Mais on ne doit pas compter parmi ces institutions le droit de propriété. Les effets qu'il produit sont tout à fait avantageux. C'est un rempart élevé par la société contre tous ses ennemis, contre la rapine et la violence, contre le pillage et l'oppression. Sans la sauvegarde du droit de propriété, le riche deviendrait pauvre, et le pauvre serait complétement incapable de devenir riche, tous s'affaisseraient dans l'abîme, sans fond, de la barbarie et de la pauvreté. « C'est la sécurité de « la propriété, pour nous servir des expressions judicieuses « et sans réplique d'un écrivain éminent, qui a triomphé de « l'aversion naturelle de l'homme pour le travail; c'est elle qui « lui a donné l'empire de la terre, qui lui a donné une de- « meure fixe et stable, qui a gravé dans son cœur l'amour « de son pays et de sa postérité. C'est un penchant naturel à « tout homme de jouir de suite, de jouir sans travail. Ce pen- « chant a besoin d'être réprimé; car sa tendance manifeste est « d'armer ceux qui ne possèdent rien contre ceux qui possè- « dent quelque chose. La loi qui réprime ce penchant et qui « assure au plus humble individu la jouissance paisible des

« fruits de son industrie, est l'acte le plus éclatant de la sa-
« gesse législative, le plus noble triomphe dont l'humanité
« puisse s'enorgueillir (1). »

SECTION II.

Division des travaux entre les individus.

La division et la réunion des travaux ne peut s'établir qu'imparfaitement dans les sociétés non civilisées, et dans les pays où la population est disséminée. Mais dans toutes les sociétés, les plus grossières comme les plus avancées, nous pouvons retrouver son action et ses résultats. Les facultés physiques, les aptitudes et les talents divers dont les hommes sont doués les rendent propres à des travaux différents; et l'appréciation de leur intérêt et de leurs convenances réciproques les conduit de bonne heure à l'établissement d'un système d'échange et à la division des travaux. On s'est aperçu bientôt, qu'en divisant et en combinant les efforts, en vue d'un but quelconque, on pourrait facilement mener à bien des tâches, qu'on n'aurait pu entreprendre autrement. Dans la plus simple industrie même, cette coopération est nécessaire. Des individus, isolés, ne peuvent pas plus se livrer, avantageusement, à la chasse ou à la pêche, qu'ils ne le pourraient à l'agriculture ou à l'industrie. L'homme est une créature sociable, et il est obligé, dans toutes les phases du progrès qu'il accomplit, de compter sur l'assistance de ses semblables. *Quò alio fortes sumus quàm quod mutuis juvamur officiis?* Au lieu de se fier à ses propres efforts pour se procurer les produits variés nécessaires à sa subsistance, à son bien-être et à sa sûreté personnelle, il s'associe, instinctivement, à d'autres hommes, et trouve dans cette association la source principale de la supé-

(1) Bentham. *Traité de Législation*, t. II, p. 37.

riorité de sa puissance. Reconnaissant qu'il peut avoir à sa disposition une quantité bien plus considérable des choses qu'il regarde comme utiles ou désirables, en s'adressant de préférence à une branche quelconque de l'industrie, il concentre toute son attention sur cette branche unique. A mesure que la société avance, cette division s'étend de tous les côtés. Un homme devient tanneur ou apprêteur de peaux; un autre, cordonnier; un troisième, tisserand; un quatrième, charpentier en bâtiments; un cinquième, forgeron, et ainsi de suite; un individu se charge de la défense de la société, un autre de la distribution de la justice; chacun s'efforce de cultiver et de perfectionner, le plus possible, les talents ou l'aptitude qu'il peut posséder pour la profession qu'il a embrassée; de cette manière la richesse et le bien-être de toutes les classes de la société reçoivent un prodigieux accroissement.

Dans les pays où la division du travail est portée à un degré très-étendu, les agriculteurs ne sont point obligés de consumer leur temps en efforts maladroits pour fabriquer eux-mêmes les produits dont ils ont besoin, et l'on n'y voit point les manufacturiers s'intéresser à faire venir le blé ou à engraisser des bestiaux. La facilité dans les échanges est le principe vital de l'industrie : c'est ce principe qui excite les agriculteurs à adopter le meilleur système de culture et à faire croître les moissons les plus abondantes, en leur permettant d'échanger toute portion du produit de leurs terres qui excède leurs besoins contre d'autres denrées qui contribuent à leur bien-être et à leurs jouissances; ce principe excite les fabricants et les commerçants à augmenter et à perfectionner la quantité, la variété et la qualité de leurs produits, afin de pouvoir ainsi se procurer de plus grands approvisionnements de matières premières. C'est ainsi que l'esprit industriel se répand généralement et qu'on voit disparaître entièrement l'apathie et la langueur qui caractérisent une société non civilisée.

Mais la facilité dans les échanges ou la possibilité d'échanger, sans peine, l'excédant du produit de notre travail pour l'excédant du travail d'un autre individu, que nous pouvons souhaiter et qu'il consent à nous céder, n'est pas le seul avantage qui résulte de la division des travaux.

Outre que cette facilité d'échange permet à chaque individu de se vouer, de préférence, aux branches d'industrie qui conviennent à son goût et à ses dispositions naturelles, elle augmente encore, dans une proportion très-considérable, la puissance de ses facultés, et le met à même de produire une quantité bien plus considérable de denrées utiles et désirables qu'il ne pourrait le faire, s'il se consacrait, indistinctement, à des industries diverses. Le docteur Smith, qui a traité ce sujet de main de maître, a classé les circonstances qui concourent à accroître la puissance productive de l'industrie, lorsqu'on adopte la division du travail, sous les trois points suivants: le *premier*, c'est l'accroissement de l'habileté et de la dextérité des ouvriers ; le *second*, l'épargne du temps qu'on perd, ordinairement, en passant d'un travail à un autre, et le *troisième*, ce fait résultant de ce que la division des travaux tend à faciliter la découverte de machines et de procédés qui peuvent épargner une dépense de travail. Nous allons faire suivre de quelques observations l'examen de chacun de ces trois points.

1° *L'accroissement d'habileté et de dextérité du travailleur.* Il est suffisamment démontré que si l'attention tout entière d'un homme se consacre à une branche d'industrie, si toute l'énergie de son intelligence et toutes ses facultés physiques convergent, pour ainsi dire, vers un point unique, il doit atteindre, dans cette branche d'industrie, un degré de perfection auquel ne peut prétendre un homme livré à des occupations variées. Pour exécuter la plus simple opération, de la manière la meilleure et la plus expéditive, il faut un jeu particulier des muscles ou un certain *tour de main*, et ces choses-là ne s'acquièrent que par une pratique constante et habituelle. Le

docteur Smith a donné, à propos de la fabrication des clous, un exemple frappant de la différence extrême qu'il y a à former un ouvrier à l'occupation constante à laquelle il doit s'adonner, et à le former à un travail analogue et qui s'y lie étroitement.

« Un forgeron ordinaire, dit-il, qui, bien qu'habitué à ma-« nier le marteau, n'a jamais eu l'habitude de faire des clous, « s'il est obligé d'essayer cette tâche, dans quelques circon-« stances, pourra à peine, j'en suis certain, faire deux ou trois « cents clous dans un jour, et encore seront-ils mal faits. Un « forgeron qui a été habitué à faire des clous, mais qui ne « s'est pas adonné uniquement, ou principalement, à l'indus-« trie du cloutier, peut rarement, même en faisant la plus « grande diligence, fabriquer plus de huit cents ou mille clous « dans un jour. Mais j'ai vu quelques jeunes garçons au-« dessous de vingt ans, n'ayant jamais fait d'autre métier « que celui de cloutier et qui pouvaient, lorsqu'ils se met-« taient en train, fabriquer, chacun, *plus de deux mille trois « cents clous dans un jour* (1), » ou près de trois fois la quantité qu'aurait pu faire un forgeron habitué à cette fabrication, mais qui ne se serait pas consacré, entièrement, à cette industrie particulière.

2° L'influence exercée par la division des travaux pour prévenir *la perte de temps qui a lieu en passant d'une occupation à une autre,* perte de temps toujours inévitable lorsqu'un individu se livre à des travaux de diverse nature : cette influence est encore plus évidente qu'elle ne l'est dans l'accroissement d'habileté et de dextérité de l'ouvrier. Lorsque le même individu poursuit des travaux différents, dans des lieux différents et quelquefois éloignés les uns des autres, et en changeant son outillage, il doit, évidemment, perdre un temps considérable, en passant d'un travail à un autre. Si les divers

(1) *Richesse des Nations.*

travaux auxquels il doit se consacrer doivent être continués dans le même atelier, la perte de temps sera moindre; mais, dans ce cas même, elle sera encore considérable. « Un homme, « ainsi que le docteur Smith l'a observé judicieusement, flane « toujours un peu, en passant d'un genre de travail à un au- « tre. Lorsqu'il commence une nouvelle besogne, il a rare- « ment, tout d'abord, le cœur à l'ouvrage; son esprit, comme « on dit, n'est pas à ce qu'il fait, et pendant quelque temps il « *niaise* plutôt qu'il ne travaille de bon cœur. L'habitude de « flaner et de travailler sans application, que prennent, na- « turellement, ou plutôt nécessairement, tous les ouvriers de « la campagne, obligés de changer d'ouvrage et d'outil toutes « les demi-heures, et de faire, chaque jour, usage de leurs bras « de vingt différentes manières, cette habitude les rend pres- « que toujours nonchalants et paresseux, et incapables d'au- « cune application soutenue, même dans les circonstances les « plus pressantes. Il suit de là qu'indépendamment de leur « infériorité sous le rapport de la dextérité, cette cause seule « doit toujours diminuer considérablement la quantité de « travail qu'ils peuvent accomplir (1). »

Il est peut-être à propos de remarquer, en passant, que quelque chose d'à peu près semblable à ce résultat signalé dans les travaux mécaniques a lieu relativement aux facultés intellectuelles; lorsque nous abandonnons brusquement une spéculation ou une étude pour une autre, il s'écoule quelque temps avant que l'attention se fixe de nouveau, et que nous puissions envisager complétement une nouvelle suite d'idées et de faits. Un grand nombre de personnes doivent en avoir fait l'expérience; et c'est ce qui semble former un obstacle insurmontable à cette pratique, souvent recommandée, de diviser la journée en différentes parties, consacrées à l'étude de différentes branches des lettres et des sciences. C'est peut-

(1) *Richesse des Nations.*

être là le meilleur plan, lorsqu'on ne se propose que d'accomplir une tâche ou d'acquérir une connaissance superficielle d'objets variés. Mais ceux qui lisent ou étudient pour posséder un art ou une science quelconque, feront, si je puis ainsi m'exprimer, beaucoup plus de besogne intellectuelle et avec bien plus de fruit, dans un temps donné, en n'interrompant point la suite des idées, de manière à pousser à bout une spéculation, une recherche, avant d'en commencer une autre.

3° Relativement à l'influence exercée par la division des travaux, *pour faciliter la découverte de machines et de procédés ayant pour but d'épargner la dépense de travail*, il est évident que ceux qui s'adonnent à une branche quelconque d'industrie, pourront, plus vraisemblablement, découvrir des méthodes plus faciles et plus promptes pour pratiquer cette industrie, toute leur attention se portant exclusivement sur ce point, que si cette attention se dispersait sur des objets variés. Mais c'est une erreur de supposer, comme on l'a fait souvent, que la division du travail n'aiguise et ne perfectionne l'esprit d'invention que chez les ouvriers et les artisans. A mesure qu'une société fait des progrès, l'étude des branches diverses de la science et de la philosophie devient l'occupation principale ou exclusive des hommes les plus ingénieux. La chimie devient une science distincte de la philosophie naturelle; l'astronomie physique se sépare de l'astronomie pure; l'économie politique, de la politique : et chaque savant, faisant d'une branche particulière de la science l'objet principal, ou exclusif, de ses méditations, arrive à un degré de perfection ou d'expérience auquel ne parvient jamais, ou rarement, celui qui s'occupe de toutes les sciences.

Il serait odieux de faire allusion à des exemples vivants, ou même très-récents, pour prouver l'erreur de ceux qui s'efforcent de se distinguer par leurs talents, non-seulement dans une ou deux, mais dans une foule de branches des connais-

sances humaines. La réputation de ces hommes est presque toujours éphémère ; car, bien qu'ils connaissent, superficiellement, plus de choses que beaucoup d'autres hommes, ils n'acquièrent que rarement, ou jamais, cette intelligence profonde et complète d'un art ou d'une science que possèdent ceux qui en ont fait l'objet exclusif de leurs études. Quelque grande que soit la renommée de Leibnitz, génie peut-être le plus généralement éclairé, et le plus flexible des temps modernes, il y a lieu de penser que cette renommée eût été plus grande et plus durable, si l'énergie de ses facultés s'était concentrée davantage. Mais, pour nous servir des paroles de Gibbon : « ses « facultés mêmes se dissipèrent par la multiplicité de ses tra- « vaux. Il entreprit plus qu'il ne pouvait achever; il forma plus « de projets qu'il n'en pouvait accomplir ; son imagination fut « trop aisément satisfaite d'un rapide coup d'œil jeté sur le « sujet qu'elle était impatiente d'abandonner ; et l'on peut « comparer Leibnitz à ces héros qui ont perdu leur empire « pour avoir ambitionné la conquête du monde (1). »

Mais si ces remarques peuvent s'appliquer avec raison à Leibnitz lui-même, quel résultat doivent espérer les hommes ordinaires qui s'engagent indistinctement dans toutes les voies de l'étude. Ils peuvent avoir une connaissance superficielle d'une foule de choses, mais ils ne peuvent posséder aucune connaissance solide. Si nous voulons atteindre la prééminence, nous devons ménager nos ressources, et nous appliquer à nous perfectionner, autant que possible, dans quelque travail unique.

Et il suit de là qu'en travaillant pour arriver à notre but, par notre application à l'étude ou à la pratique de quelque art ou de quelque science en particulier, nous adoptons nécessairement la marche qui est la plus avantageuse pour tout art ou toute science. De même que les diverses pièces d'une machine

(1) *Mélanges*, vol. III, p. 363, édit. in-8.

bien construite, les habitants d'un pays civilisé dépendent, mutuellement, les uns des autres, et sont enchaînés par des rapports réciproques. Sans s'être concertés préalablement, et n'obéissant qu'à l'impulsion puissante et continue de l'intérêt personnel, ils concourent tous au même but important, et chacun, dans sa sphère respective, contribue à fournir à la société la plus grande somme possible des choses nécessaires, des commodités et des jouissances de la vie.

Cette dépendance et ce concert ne se trouvent pas seulement ou principalement dans les travaux mécaniques, elle s'étend aux travaux de l'intelligence aussi bien qu'aux travaux manuels ; elle pénètre dans toutes les classes et tous les rangs de la société, et les relie entre eux. « Le puissant auteur de « l'ordre du monde a distribué les rangs et les fonctions des « hommes pour leur avantage et leur bonheur mutuels, de « telle sorte que l'un doit labourer, un autre battre en grange, « un autre moudre le grain, celui-ci forger, celui-là tricoter « ou tisser ; tel homme doit naviguer, tel autre trafiquer, tel « autre surveiller tous ces travaux, s'occupant de maintenir « parmi tous, l'ordre et la paix ; de telle sorte que, l'un tra- « vaillant avec ses bras et ses pieds, un autre avec sa tête et sa « langue, tous conspirent à un but commun, créer le bien- « être général et fournir ce qui est utile à chaque membre « en particulier. Chaque homme est ainsi réciproquement « obligeant et obligé : le prince, obligé envers le cultivateur « pour son pain, envers le tisserand pour ses vêtements, « envers le maçon pour son palais, envers le forgeron pour son « épée ; et tous lui ont obligation pour le soin vigilant qu'il « apporte à les protéger, à leur garantir la sécurité dans la « continuation de leurs travaux et dans la jouissance des fruits « de leur industrie (1). »

L'un des résultats les plus avantageux qui ressortent de la

(1) Barrow. *Deuxième sermon sur l'industrie.*

division du travail, c'est de permettre aux fabricants, ou autres personnes vouées à quelque industrie ou quelque branche d'industrie complexe, d'employer des ouvriers doués de divers degrés d'habileté et de vigueur. Dans les manufactures de tissus de coton, par exemple, quelques besognes indispensables peuvent être aussi bien accomplies par des enfants et des femmes que par les ouvriers les plus expérimentés et les plus robustes. Il est clair, cependant, que sans la division du travail nécessaire pour obtenir un résultat, au moyen de différents individus possédant le degré d'habileté et de vigueur nécessaires dans l'accomplissement de chaque partie distincte du travail, on ne pourrait employer que ceux qui possèdent l'habileté et la force nécessaires pour le travail le plus difficile et le plus pénible ; et, qu'en conséquence, des ouvriers, à 30 ou 40 schellings par semaine, devraient se consacrer à des tâches qui pourraient être aussi bien remplies par des jeunes filles auxquelles on donne 5 ou 6 schellings par semaine. C'est pourquoi, dans toutes les grandes industries, on n'emploie les plus capables, les plus adroits et les plus habiles ouvriers que dans les travaux qui exigent une vigueur, une dextérité et une habileté particulières ; les travaux qui exigent ces qualités à un degré moindre sont accomplis par des séries d'ouvriers inférieurs, et qui, par conséquent, se payent moins cher. Le succès des entreprises les mieux conçues dépend, réellement, en grande partie, de la sagacité avec laquelle est faite cette répartition des travaux, ou avec laquelle l'habileté et la force des ouvriers sont proportionnées aux résultats qu'on veut obtenir (1). »

Il est nécessaire de bien se persuader que les avantages qui découlent de la division du travail, quoiqu'on puisse en jouir et qu'on en jouisse réellement, en partie, dans tous les pays

(1) Pour les développements plus amples de ce principe, V. Babbage. *Économie des manufactures*, p. 172.

et dans toutes les situations de la société, ne peuvent être portés à leur dernière limite que là où il y a une grande faculté d'échange, en d'autres termes, un *marché étendu*. Il y a une foule d'industries qui ne peuvent être exercées séparément, hors de l'enceinte d'une grande ville. Et, dans tous les cas, la division devient d'autant plus parfaite que la demande des produits reçoit plus de développements. Smith affirme que dix ouvriers employés dans différentes branches d'une fabrique d'épingles, pouvaient faire 48,000 épingles dans un jour, et, depuis Smith, cette quantité a été doublée; mais il est évident que si les demandes n'étaient pas suffisantes pour l'écoulement de cette quantité, on n'occuperait pas constamment ces dix hommes à la fabrication des épingles; et, en conséquence, la division des travaux ne serait pas portée aussi loin. Ce même principe se trouve vrai dans son application générale. On ne construirait pas un moulin à coton dans un petit pays n'ayant pas de relations commerciales avec ses voisins. Il a fallu les demandes et la concurrence de l'Europe et de l'Amérique pour faire arriver les fabriques de Glasgow, de Manchester et de Birmingham, à l'état de perfectionnement où elles se trouvent aujourd'hui.—C'est encore au principe de la division des travaux, que doivent leur origine les diverses précautions prises par la société pour sa sûreté et pour garantir et conserver intacts les droits et les priviléges des individus. « Le Gouvernement lui-même est fondé entièrement sur le « sentiment des avantages qui résultent de la division des tra« vaux. Dans l'état le plus sauvage de la société, chaque « homme se fie surtout à lui-même, pour protéger sa personne « et sa propriété. Dans ce double but, il doit être toujours « armé, toujours vigilant; quelque petite propriété qu'il pos« sède, elle doit toujours être facile à transporter pour ne ja« mais être très-éloignée de son propriétaire. Les moyens de se « défendre ou de se dérober par la fuite occupent presque en« tièrement ses pensées et son temps; et même après tous ces

« sacrifices, ces moyens ne sont qu'incomplets. Si vous voyez « jamais ici un vieillard, disait à Bruce, un habitant des « frontières de l'Abyssinie, c'est à coup sûr un étranger. Tous « les indigènes meurent jeunes, par la lance.

« Mais ce travail, que chaque individu isolé, qui ne s'en fie « qu'à lui-même pour se protéger, doit subir personnellement, « est plus que suffisant, pour mettre à même un petit nombre « de personnes de se protéger elles-mêmes, et, en même temps, « toute une société nombreuse. C'est à cette cause qu'on peut « attribuer l'origine des Gouvernements. Le *noyau* de tout « Gouvernement a dû être une personne quelconque qui a « offert sa protection, en échange de la soumission de ceux « qu'il protégerait. Au gouverneur et à ceux avec lesquels il « est associé, ou auxquels il délègue ses pouvoirs, est dévolu le « soin de défendre la société contre les abus de la force et de « la fraude; et quelles que soient les violences qui se commet- « tent dans le sein de cette société (et la violence est le mal le « plus redoutable dans une société civilisée), il est étonnant « combien peu de personnes suffisent pour assurer la sécurité « d'une multitude. — Environ 15,000 soldats et moins de « 15,000 agents de police, watchmen et officiers de justice « protégent les personnes et la propriété des dix-huit millions « d'habitants qui forment la population de la Grande-Bre- « tagne. On trouverait à peine une profession qui n'accapare « le travail d'une plus grande quantité de personnes que celle « employée à ce service, le plus important de tous (1).»

L'influence de la division du travail pour accroître la quantité et la perfection des produits de l'industrie a été remarquée par quelques-uns des auteurs qui ont précédé le docteur Smith, particulièrement par Harris et Turgot; mais aucun d'eux n'a fait ce qu'a fait Smith. Aucun d'eux n'a indiqué d'une manière complète l'action de ce principe, ou montré

(1) Senior. *De l'Économie politique.*

que la faculté de se livrer à des travaux divers dépend de la faculté d'échanger; et que, conséquemment, les avantages qui découlent de la division du travail dépendent nécessairement de l'étendue du marché et sont réglés par lui. C'est là un principe de la plus haute importance; et, en établissant ce principe, Smith a répandu sur toute la science une lumière nouvelle, et posé les bases d'une foule de déductions pratiques d'une grande valeur.

« Présentée de cette manière, dit M. Storch, l'idée de la « division du travail était absolument neuve; et l'effet qu'elle « a fait sur les contemporains de Smith prouve bien qu'elle « l'était réellement pour eux. Telle qu'elle se trouve indiquée « dans les passages que je viens de citer, elle n'a fait aucune « impression. Développée par Smith, cette idée a d'abord saisi « tous ses lecteurs, tous en ont senti la vérité et l'importance; « et cela suffit pour lui en assurer l'honneur, lors même que « son génie eût été guidé par les indications de ses devan- « ciers (1). »

SECTION III.

Définition du Capital. — De quelle manière il contribue à la formation de la Richesse. — Circonstances les plus favorables à l'accumulation du Capital.

Le capital d'un pays consiste dans *ces portions du produit de l'industrie y existantes, qui sont* IMMÉDIATEMENT *utilisables, ou pour l'entretien des êtres humains, ou pour faciliter la production.* Cette définition diffère de celle de Smith, qui a été adoptée par la plupart des économistes. Smith divise la masse du produit de l'industrie d'un pays, ou son *fonds*, en *capital* et *revenu*. Le premier, formé de ces portions du fonds employées dans le but de reproduire une espèce quelconque

(1) T. IV, p. 9.

de denrées ; le second, de tout ce qui est employé à entretenir les habitants ou à satisfaire leurs besoins, sans aucun but ultérieur. Selon Smith, toute cette dernière partie est consommée improductivement, et ne contribue en aucune façon à l'accroissement de la richesse. Mais ces distinctions paraissent être presque complétement imaginaires. Les portions du fonds employées sans aucun but immédiat de production sont souvent, de beaucoup, les plus productives. D'après la définition de Smith, les fonds appliqués par Arkwrigt et Watt, à leur usage personnel, devraient être considérés comme ayant été employés d'une façon improductive, ou, en d'autres termes, comme revènu. Et cependant il est certain qu'en leur permettant de subsister et de poursuivre leurs travaux, ces fonds ont contribué à accroître leur richesse et celle du pays, incomparablement plus que tous les autres fonds équivalents, dépensés pour payer les artisans employés à leur service. Il est toujours extrêmement difficile de dire, dans quelles circonstances, le capital est ou n'est pas productif, et toute définition du capital qui s'occupe de la détermination d'un point semblable ne peut servir qu'à compliquer et à obscurcir un sujet qui, autrement, serait extrêmement simple. D'après notre manière d'envisager la question, il nous suffit, pour considérer un produit comme capital, que ce produit puisse contribuer immédiatement à la subsistance de l'homme, ou l'aider à approprier ou à produire des denrées.

Il peut, à la vérité, n'être employé pour aucun de ces deux objets, et quand il le serait, il peut n'être pas employé de manière à obtenir les résultats prévus. Mais les questions relatives au mode d'emploi d'une denrée, et les conséquences de cet emploi sont complétement distinctes de cette autre question, à savoir si cette denrée est un capital. Malgré tout ce qu'on pourrait savoir, *à priori*, de contraire à notre exemple, un cheval attelé à la voiture d'un *gentleman* peut être employé d'une manière aussi productive que s'il était attelé à la

charrette d'un brasseur ; mais, quelle que soit la différence qui puisse se présenter dans les deux cas, l'identité de l'animal n'en est pas affectée ; dans l'un et l'autre cas, il possède au même degré la qualité d'auxiliaire dans le fait de la production, et il doit, en conséquence, indépendamment des considérations de toute autre nature, être regardé comme une partie constituante du capital national.

On a coutume de partager le capital en deux grandes divisions ; on donne à l'une le nom de capital *circulant*, et à l'autre celui de capital *fixe*. Le capital circulant comprend les portions qui sont le plus rapidement consommées, telles que les aliments, les vêtements et autres articles nécessaires à la subsistance de l'homme, le blé employé comme semence et pour la nourriture des chevaux, la houille, etc. ; les animaux d'une espèce inférieure, les maisons, les machines et les divers instruments de travail, qui sont, ou peuvent être, employés pour la production, sont classés sous le titre de capital fixe. Mais, bien que cette distinction soit utile à quelques égards, on ne peut établir une ligne de démarcation bien nette entre les différentes variétés de capital qui sont également indispensables à la réussite de la plupart des branches de l'industrie. Sans un capital circulant, c'est-à-dire, sans moyens de subsistance, sans vêtements, etc., il serait évidemment impossible de s'engager dans une entreprise quelconque pour laquelle les *rentrées* seraient tout à fait éloignées ; et, sans un capital fixe, c'est-à-dire des instruments, des machines, etc., il est bien peu de travaux qui pussent être accomplis complétement, ou avec quelque avantage pour le producteur. Mais la prévoyance de l'homme et sa faculté d'invention l'excitent de bonne heure, et aux époques même les moins avancées de la société, à se pourvoir d'une réserve de subsistances, et à imaginer des outils et des instruments pour l'aider dans ses travaux. Les chasseurs de l'Amérique se servent de massues et de frondes pour abréger leur tâche, et rendre

plus facile la capture du gibier ; et ce même principe, qui les pousse à façonner et à employer ces grossiers instruments, agit incessamment ; c'est ce principe qui donne lieu, sans cesse, à de nouveaux perfectionnements ; c'est lui qui, à une époque de progrès, remplace les canots par des navires, les frondes par des mousquets, les massues par des machines à vapeur, et les quenouilles par des moulins à coton.

Ce n'est donc que par l'emploi combiné des deux espèces de capital, que la richesse peut être produite dans de grandes proportions et répandue généralement. Un agriculteur peut avoir une quantité considérable de chars et de charrues, de bœufs et de chevaux, et, généralement, de tous les instruments et animaux employés dans son industrie particulière ; mais, s'il ne possédait point de capital *circulant*, c'est-à-dire, des subsistances et des vêtements, il serait hors d'état d'utiliser tous les instruments de son industrie, et, au lieu de cultiver la terre, il serait obligé de se tourner vers quelque industrie *appropriative ;* et, d'un autre côté, en supposant qu'il fût abondamment fourni de toute espèce de provisions, que pourrait-il faire sans le secours d'un capital *fixe* ou d'instruments de travail ? quel travail pourrait accomplir le laboureur le plus habile, sans sa bêche ou sa charrue, le tisserand sans son métier, le charpentier sans une scie, une cognée et des rabots ?

La division et la réunion des travaux ne peuvent être poussées à quelque degré considérable, sans l'accumulation antérieure du capital.

Avant que le travail puisse être divisé, « il faut qu'un fonds « de denrées de diverses sortes soit mis en réserve quelque « part, suffisant pour entretenir le travailleur et lui fournir « des matériaux et des instruments. Un tisserand ne peut s'a- « donner entièrement à son industrie spéciale, s'il n'a devant « lui amassé de quelque manière, ou en sa possession, ou en « celle de quelque autre personne, un fonds suffisant pour l'en-

« tretenir et lui fournir les matériaux et les instruments de « son travail, jusqu'à ce qu'il ait non-seulement achevé, mais « encore vendu sa toile. Cette accumulation d'un capital doit, « évidemment, précéder son application, pendant un temps « aussi long, à une pareille industrie spéciale (1). »

De même que l'accumulation du capital doit avoir précédé une division et une combinaison quelconques des travaux très-étendus, de même, la division et la réunion de ces travaux, lorsque cette accumulation a eu lieu, ne peuvent être perfectionnées qu'en proportion de l'accumulation du capital. L'accumulation du capital et la division des travaux exercent l'une sur l'autre une réaction réciproque. Plus la somme du capital est considérable, plus, généralement parlant, les entrepreneurs d'industrie peuvent distribuer avec convenance les travaux à faire entre les ouvriers qu'ils emploient, ces ouvriers ayant, dès lors, comme nous l'avons déjà expliqué, plus de chance de découvrir des machines et des procédés propres à faciliter leurs diverses tâches. Il suit de là, que l'industrie de tout pays, non-seulement s'accroît en raison directe de l'accroissement du capital, ou du fonds qu'il peut mettre en œuvre; mais encore, qu'au moyen de cet accroissement, la division du travail se développe, des instruments nouveaux et plus puissants sont inventés, et qu'avec la même quantité de travail on produit une quantité bien plus considérable de denrées.

Outre que le capital permet de diviser le travail, il contribue encore à le rendre plus facile et à produire la richesse, des trois manières suivantes:

1° — Le capital permet l'exécution de travaux et la production de denrées qui n'auraient pu avoir lieu sans lui.

2° — Il épargne le travail, dans la production de presque toutes les espèces de denrées.

3° — Il donne la possibilité de faire le travail, mieux et plus promptement.

(1) *Richesse des Nations.*

— Relativement au *premier* avantage qui résulte de l'emploi du capital, ou de cette circonstance qu'il *met à même de produire des denrées qui n'auraient pu l'être sans lui*, il est clair, comme nous l'avons déjà remarqué, que la fabrication de produits qui demandent, pour être achevés, une période de temps considérable ne pourrait être entreprise, avant d'avoir mis en réserve, à l'avance, un fonds de capital *circulant*, c'est-à-dire, de subsistances et de vêtements nécessaires pour l'entretien de l'ouvrier, pendant le temps qu'il est occupé aux travaux entrepris. Mais l'emploi du capital *fixe*, c'est-à-dire d'outils et de machines, est souvent aussi nécessaire pour la production des denrées que l'emploi du capital *circulant*. On ne pourrait, par exemple, fabriquer de bas sans métier; et quoique la terre pût être labourée sans le secours d'une charrue, elle ne pourrait l'être, toutefois, sans une bêche ou un hoyau. Si nous parcourons l'immense nomenclature des arts industriels pratiqués dans un pays civilisé, nous nous convaincrons qu'il n'y en a qu'un bien petit nombre qui pussent être exercés, en employant uniquement nos bras, c'est-à-dire les instruments grossiers que la nature nous a fournis. Il est presque toujours nécessaire de nous pourvoir des résultats d'une industrie et d'une découverte antérieure, et de fortifier nos faibles bras, en les armant pour ainsi dire de *la force de tous les éléments*.

En *second* lieu, l'emploi du capital, outre qu'il nous fournit un grand nombre de denrées qui ne pourraient être produites sans son secours, permet *l'épargne du travail dans la production de beaucoup d'autres* ; et, en abaissant leur prix, les met à la portée d'un nombre bien plus considérable de consommateurs.

Nous avons été habitués, depuis si longtemps, à avoir à notre disposition les services des machines les plus puissantes, qu'il nous faut un effort considérable de réflexion pour reconnaître complétement les avantages qu'elles nous procurent

Mais si nous venons à comparer les arts industriels exercés par des sociétés très-avancées dans la civilisation avec ceux des sociétés qui le sont moins, nous resterons, infailliblement, convaincus que nous devons, surtout à l'emploi des machines, la supériorité de notre bien-être et de nos jouissances. Supposons que, comme les Péruviens et beaucoup d'autres peuples du nouveau et de l'ancien monde, nous fussions privés du fer (1), et que nous ignorassions la manière d'apprivoiser et d'employer les bœufs et les chevaux : quel étonnant et quel fâcheux changement s'opérerait dans nos conditions d'existence !

Dans quelques pays, on avait l'habitude de fabriquer le drap en prenant la *chaîne* fil par fil, et en passant la *trame* entre ces fils par le seul intermédiaire de la main. De cette manière on employait des années à fabriquer une pièce de drap, qui, à l'aide d'un métier, peut se fabriquer en autant

(1) Locke a fait sur l'usage du fer les observations suivantes, qui sont très-remarquables : « Tout le grand continent de l'Amérique, dit-il, est « un exemple convaincant des conséquences que peut avoir pour la vie « humaine la découverte d'une substance naturelle, et des propriétés « dont elle est douée. Je pense que l'ignorance des Américains dans les « arts utiles, et l'absence de la plupart des commodités de la vie, dans un « pays abondamment pourvu de toutes sortes de produits naturels, doi- « vent être attribuées à leur ignorance de ce que recélait dans ses veines « une pierre très-ordinaire et dédaignée ; je veux parler du minerai de « fer. Et quelque opinion que nous ayons de nos talents, ou de nos progrès « dans ce monde que nous habitons, où la science et l'abondance de toutes « choses semblent rivaliser entre elles, je mets en fait que, toute person- « ne qui réfléchira sérieusement ne mettra pas en doute que si l'usage « du fer se perdait parmi nous, dans quelques siècles, nous serions inévi- « tablement réduits à l'état de besoin et d'ignorance où se trouvaient au- « trefois les sauvages de l'Amérique, dont les qualités naturelles et les « *provisions* ne le cédaient en rien à celles des nations les plus polies et « les plus florissantes ; celui qui le premier fit usage de ce minéral mé- « prisé, peut donc être appelé, à juste titre, le père des arts industriels « et le créateur de l'abondance. » (*Essai sur l'Entendement*, liv. IV, chap. 12.)

de jours (1). Il n'y a rien peut-être qui ait autant contribué à accélérer les progrès, et la diffusion des bienfaits de la civilisation, que l'établissement de relations commerciales entre des nations diverses et éloignées. Mais comment ces relations auraient-elles pu s'établir sans la construction des navires et la découverte de l'art de naviguer? Et, si nous comparons les premiers navigateurs, glissant timidement le long des côtes dans de frêles canots formés d'arbres et creusés à l'aide du feu, ou d'une hache, qui n'est qu'un caillou ou l'os de quelque animal, avec ces navigateurs, qui, aujourd'hui, traversent hardiment l'immensité de l'Océan, dans de magnifiques vaisseaux chargés des produits de tous les climats, nous n'aurons qu'une faible idée du progrès de l'industrie, et de tout ce que nous devons aux machines et à la science. Quoique ceux qui se sont distingués dans cette carrière aient rarement obtenu la reconnaissance et les applaudissements auxquels ils avaient des droits si légitimes, ils n'en ont pas moins été les grands bienfaiteurs de l'espèce humaine. En subjuguant les forces de la nature et en les soumettant à notre volonté, ils ont donné à l'homme une puissance presque infinie, et l'ont rendu capable des entreprises les plus gigantesques. Sans leur secours nous serions bien pauvres! Sans la découverte des instruments et des machines, et l'emploi des agents naturels dans le grand œuvre de la production, les Athéniens, les Romains et les Anglais eussent été tels que nous voyons aujourd'hui les peuplades, à moitié nues et mourant de faim, des sauvages de la Nouvelle-Hollande.

Le *troisième* avantage qui résulte de l'emploi du capital, consiste en ce qu'il donne la possibilité de faire l'ouvrage mieux et plus promptement. Le coton, par exemple, peut être filé à la main; mais les admirables machines découvertes par Hargreaves, Arkwright et d'autres encore, en même temps

(1) Ulloa. *Voyage de l'Amérique*, t. I, p. 336. Edit. d'Amsterdam, 1752.

qu'elles peuvent donner une quantité cent fois et mille fois plus considérable de *filé* qu'on n'en peut obtenir, au moyen d'un fuseau ordinaire, ont également perfectionné sa qualité, et lui ont donné un degré de finesse et d'*égalité* auquel on n'atteignait pas autrefois. Un peintre demanderait des mois, ou peut-être des années, pour peindre, avec une brosse, les étoffes de coton ou les étoffes imprimées qu'on emploie pour la tenture d'un e chambre; et, il serait très-difficile, sinon impossible, à l'artiste le plus habile de donner à ses figures cette perfection, toujours la même, qu'on obtient aujourd'hui par l'emploi des machines mises en œuvre pour cet usage. Sans parler des autres avantages plus importants qui résultent de l'emploi des caractères mobiles et de l'imprimerie, il est certain que le manuscrit le plus parfait, qui a coûté des années d'un travail long et fastidieux, ne peut, sous le rapport de la délicatesse et de la correction, soutenir la comparaison avec un ouvrage bien imprimé et qui n'a demandé, pour son impression, que la centième partie du temps et de la dépense. Les demandes considérables que les étrangers font des marchandises anglaises, résultent à la fois, de la supériorité de ses manufactures et du meilleur marché de ses produits, et nous devons ce double avantage, principalement, à la supériorité de nos machines.

Il y a d'autres considérations qui démontrent également l'extrême importance de l'accumulation et de l'emploi du capital. Les subsistances et les autres commodités de la vie dont jouit une nation, ne peuvent s'accroître que par suite d'un accroissement du nombre de ses travailleurs ou de leur faculté productrice; mais, dans la plupart des circonstances, il est impossible, sans un accroissement dans le capital, d'employer avantageusement un nombre d'ouvriers plus considérable. Si les denrées applicables à l'entretien des travailleurs, si les métiers et les machines, à l'aide desquels ils doivent opérer, sont nécessaires pour l'entretien et l'emploi efficace de

ceux qui existent déjà, on ne peut songer à faire une demande de nouveaux travailleurs. Sous l'empire de pareilles circonstances, le taux des salaires ne peut s'élever; et, dans ce cas, si la quantité des habitants d'un pays augmente, ils seront nécessairement moins bien pourvus. Et il n'est nullement probable que la puissance productive du travailleur soit augmentée, s'il n'y a, préalablement, accroissement dans le capital. On ne peut jamais augmenter, sensiblement, l'activité productive des ouvriers, sans les élever et les former le mieux possible, sans subdiviser beaucoup leurs travaux et perfectionner les machines; et, dans presque tous ces cas, il est nécessaire d'augmenter le capital. Ce n'est que rarement, sans le secours du capital, qu'on peut mieux former les ouvriers, ou que l'entrepreneur d'un travail quelconque peut les pourvoir de machines plus perfectionnées, ou faire entre eux une distribution plus convenable du travail à exécuter. Si ce travail se compose de parties différentes, il faut un capital plus considérable, pour tenir l'ouvrier constamment occupé à une seule de ces parties, qu'il ne le faudrait, s'il était quelquefois occupé dans toutes les diverses branches de l'industrie à laquelle il se consacre. « Lorsque nous comparons, dit Smith, l'état d'une nation « à deux époques différentes, et que nous voyons que le pro- « duit annuel de sa terre et de son travail est, manifestement, « plus considérable dans la dernière que dans la première; « que, dans la dernière, ses terres sont mieux cultivées, ses « manufactures plus nombreuses et plus florissantes, nous « pouvons être assurés que son capital a dû s'accroître pen- « dant l'intervalle écoulé entre ces deux époques, et que la « conduite sage de quelques individus a dû y ajouter plus que « ne lui a enlevé la conduite insensée de quelques autres « individus, ou l'extravagance du Gouvernement (1). »

Il est donc évident qu'une nation ne peut jamais rester sta-

(1) *Richesse des Nations.*

tionnaire, tant qu'elle continue à augmenter son capital. Dans ce cas, elle aura une augmentation dans la demande du travail et augmentera constamment la quantité des choses nécessaires et utiles à la vie, et par conséquent, aussi, sa population. Mais s'il n'y a pas d'accroissement dans le capital, il n'y aura plus de travail, ou du moins il ne pourra plus être employé avec avantage. Et s'il y a diminution dans le capital national, la condition de la masse du peuple empirera; il y aura réduction dans les salaires, et le paupérisme, avec son cortége de vices, de misère et de crimes, portera ses ravages dans le sein de la société.

Après nous être efforcé de démontrer la nature du capital, l'importance de son emploi, et de quelle manière il sert à faciliter la production, nous allons nous occuper d'expliquer son origine et les circonstances les plus favorables à son accumulation.

Si c'eût été une loi de la nature, que la quantité de produits qu'on s'était procurée à l'aide des entreprises industrielles ne dût servir simplement qu'à remplacer celle qui avait été dépensée en poursuivant ces entreprises, la société n'eût fait aucun progrès, et l'homme serait resté dans l'état où il avait été placé primitivement. Mais l'ordre de choses établi est tout à fait différent. Sa constitution est telle, que dans la plupart des circonstances, on se procure, au moyen d'une quantité donnée de travail, une somme plus considérable de richesses ou de produits qu'il n'est nécessaire pour continuer ce travail. Ce surplus, ou cet excédant de produit, a reçu le nom de *profit*, et c'est de cet excédant de produit que le capital est complétement formé. Ce n'est pas assez pour l'homme que ses besoins immédiats soient satisfaits; à un jour donné, il prévoit ses besoins futurs. Le sauvage même, qui tue plus de gibier qu'il ne peut en consommer, n'abandonne pas le surplus; l'expérience lui a enseigné qu'il peut être moins heureux une autre fois, et, en conséquence, il conserve ce qu'il a de

trop, comme une réserve contre une mauvaise chance quelconque dans l'avenir, ou bien il l'échange avec ses semblables pour quelque autre produit. L'expérience doit aussi lui avoir démontré promptement que, sans un fonds de provisions, on ne peut s'engager dans une entreprise quelconque, quelque productive qu'elle soit en fin de compte, s'il faut un temps considérable avant que les frais soient remboursés. On ne peut donc mettre en doute que le principe qui nous pousse à épargner et à amasser, que ce principe qui engage l'homme à sacrifier une satisfaction immédiate, en vue d'une plus grande sécurité ou d'une plus grande jouissance dans l'avenir, ne se soit développé dès les premiers âges du monde. D'abord, sans doute, son action doit avoir été comparativement faible. Mais cette action a acquis une force et une importance nouvelles, à mesure qu'on a vu se développer les nombreux avantages qu'on en retire. Le poisson séché, les canots et les lances des misérables habitants de la Terre de Feu, nous donnent un exemple de cette passion énergique à laquelle nous devons toutes les richesses de l'univers.

Puisque le capital est formé de cet excédant de produits réalisé par ceux qui se vouent aux opérations industrielles, excédant qui dépasse les produits nécessairement employés pour poursuivre ces opérations, il suit de là, évidemment, que les moyens d'amasser ce capital seront le plus considérables, là où cet excédant le sera pareillement, ou, en d'autres termes, que ces moyens seront le plus considérables, là où le taux du profit sera le plus considérable. C'est là une proposition si évidente, qu'il est à peine nécessaire de la démontrer. L'homme qui produit un boisseau de froment, en *deux* jours, possède évidemment la faculté d'accumuler deux fois aussi promptement que l'homme qui, soit par défaut d'habileté, soit parce qu'il est obligé de cultiver un mauvais terrain, est forcé de travailler, *quatre* jours, pour arriver à produire la même quantité de froment; et le capitaliste qui place son capital de

manière à lui faire rapporter un profit de 10 p. 0/0, a, pareillement, la faculté d'accumuler deux fois aussi vite que le capitaliste qui ne peut trouver un mode de placement qui lui rapporte plus de *cinq* pour cent (1). Il est vrai que les profits élevés donnent, seuls, les moyens d'amasser un capital; et si les hommes avaient toujours vécu uniquement sur leur revenu, c'est-à-dire s'ils avaient toujours consommé tout le produit de leur industrie pour satisfaire immédiatement leurs besoins ou leurs désirs, on n'eût jamais vu dans le monde une chose qui s'appelât un capital. Mais l'expérience démontre que les profits considérables, en fournissant des moyens plus puissants d'épargne, donnent, en même temps, une force nouvelle au principe d'économie. L'économie ne diffère en rien des autres vertus; et il serait déraisonnable de s'attendre qu'elle se développât avec énergie, si elle ne portait avec elle une rémunération correspondante. Avant d'amasser, il faut qu'un homme puisse vivre; et si la somme qui lui reste, après qu'il a déduit ses dépenses obligatoires, n'est que faible et insignifiante, il est probable qu'il se déterminera à la consommer immédiatement, plutôt que de la mettre en réserve, dans l'espoir que cette somme, en y ajoutant le fruit de nouvelles épargnes, pourra, à une époque quelconque très-éloignée, lui fournir les moyens d'augmenter quelque peu son revenu. Mais toutes les fois que les profits sont élevés, c'est-à-dire toutes les fois qu'il y a une grande facilité d'accumuler, nous nous refusons des jouissances immédiates, parce que nous avons l'espoir certain, qu'en agissant ainsi, nous arriverons promptement à une aisance relative, et que notre abstinence actuelle augmentera considérablement, dans l'avenir, les moyens de nous procurer une somme plus considé-

(1) Ceci est en réalité une évaluation inférieure. Il est évident que, toutes les fois que les particuliers doivent vivre de leurs profits, ceux qui gagnent le double peuvent accumuler plus de deux fois aussi promptement que les autres.

rable des aisances et des commodités du luxe. Donnez à un peuple quelconque la faculté d'amasser, et vous pouvez être persuadé qu'il sera porté à en user largement. Si l'on recherche les circonstances qui ont décidé de la destinée des différents pays du monde, on voit que la faculté d'amasser, ou en d'autres termes, le taux du profit, a été constamment le plus considérable chez les peuples qui ont fait les progrès les plus rapides. Aux États-Unis, par exemple, le taux du profit est ordinairement deux fois aussi élevé qu'en Angleterre et en Hollande, et c'est uniquement à cette élévation du profit qu'il faut attribuer les progrès comparativement rapides de l'opulence et de la population des États-Unis. Le désir d'augmenter notre fortune et d'améliorer notre condition, est inhérent à la nature de l'homme, et c'est là, en réalité, le principe fondamental, le *causa causans* de tout progrès. Il est impossible de citer un exemple d'un peuple quelconque qui ait négligé l'occasion d'amasser. Toutes les fois que la société peut ajouter à son fonds commun, elle ne manque jamais de le faire. « On ne voit jamais que la proportion de la fortune ou de l'ha« bileté diminue les besoins présumés de la vie humaine ; la « civilisation et l'abondance développent de nouveaux désirs, « en fournissant ou mettant en œuvre les moyens de les sa« tisfaire (1). »

On dira peut-être, pour combattre ces assertions, que le taux du *profit* est élevé dans les pays orientaux, et que, cependant, ces pays sont rétrogrades, ou ne font que des progrès imperceptibles dans la civilisation. On peut contester cependant que le taux du profit y soit réellement plus élevé qu'en Europe. Le taux de l'*intérêt* y est, sans doute, plus élevé ; mais c'est là une conséquence des risques auxquels est exposé le *principal*, à raison des préjugés existant contre l'usure et de la nature vicieuse et incomplète des gouvernements Orientaux. Le Coran

(1) Ferguson, *Essai sur la société civile*, p. 360.

défend tout prélèvement d'*intérêt*, et c'est là, réellement, une des causes principales du taux énorme de l'intérêt, dans les pays soumis à l'autorité de la loi musulmane: « L'usure, dit « Montesquieu, augmente dans les pays Mahométans, à pro« portion de la sévérité de la défense. Le prêteur s'indemnise « du péril de la contravention (1). » Nous n'entendons pas affirmer cependant que la grande *productivité* de l'industrie, ou que le taux élevé du profit entraînent, nécessairement et dans toute occasion, une haute prospérité. Des pays possédant toutes les ressources imaginables pour un emploi avantageux de leur capital et de leur industrie, peuvent avoir le malheur d'être soumis à un gouvernement qui ne respecte pas, ou ne garantisse pas, le droit de propriété; et le défaut de sécurité qui en résulte peut suffire pour paralyser les efforts de peuples placés, d'ailleurs, dans les conditions les plus favorables à l'accumulation de la richesse. Mais nous croyons qu'on peut établir comme un principe qui souffre peu d'exceptions, que si deux pays (ou un plus grand nombre), placés par la nature à peu près dans les mêmes circonstances, ont un gouvernement également tolérant et libéral, et protégent également la propriété, la prospérité de ces pays sera en raison directe du taux des profits dans chacun d'eux. Partout où, *toutes choses égales d'ailleurs*, les profits sont élevés, le capital s'accroît rapidement, et il se produit un accroissement relativement rapide de la richesse et de la population; mais, d'un autre côté, partout où les profits sont faibles, les moyens de mettre en œuvre une plus grande somme de travail sont limités en proportion, et le progrès de la société en devient d'autant plus lent.

Ce n'est donc pas par la quantité absolue de son capital, mais par le pouvoir d'employer ce capital avantageusement, pouvoir qui, dans toutes les circonstances ordinaires, se mesure exactement par le taux ordinaire et moyen du profit, qu'on

(1) *Esprit des Lois*, liv. XXI, ch. 19.

doit apprécier la faculté que possède un pays d'accroître sa richesse et sa population. Avant qu'on eût étudié à fond les lois qui règlent le taux du profit et l'accroissement du capital, Josiah Child, et, après lui, quelques auteurs, considéraient la grande richesse et la prospérité commerciale de la Hollande, où les profits, depuis 1650 jusqu'à une époque plus récente, étaient comparativement faibles, comme le résultat naturel, et, conséquemment, comme une preuve convaincante des grands avantages qui naissent de l'abaissement des profits et du taux de l'intérêt. Mais, en cette circonstance, comme nous le verrons plus tard, on prenait à tort l'effet produit par des taxes onéreuses, pour la cause de la richesse. Un pays où les profits sont faibles, peut cependant être riche et posséder un capital immense; mais c'est le comble de l'erreur de supposer que l'accumulation des profits a été facilitée par l'abaissement de ces mêmes profits. La vérité est que l'abaissement du taux du profit en Hollande, pendant le dix-huitième siècle, fut à la fois la cause et le symptôme de la décadence de ce pays. Dans ses remarques sur l'état de la Hollande, écrites vers 1670, sir William Temple rapporte que le commerce était alors à son époque la plus florissante, et que les immenses capitaux des négociants hollandais avaient été amassés surtout avant les guerres que la République eut à soutenir successivement contre Cromwell, Charles II et Louis XIV, époque à laquelle le taux du profit était plus élevé qu'il ne le fut à aucune autre, postérieurement.

Mais sans nous occuper de ce qui a eu lieu en Amérique, en Hollande, ou dans tout autre pays, la plus légère réflexion sur les motifs qui portent à s'adonner à une industrie quelconque, suffit pour démontrer que, toutes choses égales d'ailleurs, les avantages que procure une industrie sont toujours *en raison directe du taux du profit*. Quel est le but que se propose un homme qui emploie sa personne ou son capital dans une opération industrielle? Ce but n'est-il pas d'obtenir

la rémunération la plus large pour son travail, ou le profit le plus élevé pour son capital? On dit qu'une industrie est particulièrement avantageuse par la raison unique et suffisante qu'elle donne, comparativement, un bénéfice considérable; et l'on dit aussi raisonnablement, que cette industrie est désavantageuse, lorsqu'elle donne comparativement de faibles bénéfices. Le profit élevé ou faible que donne une industrie, c'est toujours là le point de départ pour le jugement porté par tout homme sur les bénéfices comparés des différentes opérations; et il est à peine nécessaire d'ajouter que ce qui est vrai pour les particuliers, doit l'être pour les Etats.

On ne peut tirer aucune conclusion certaine, relativement à la prospérité d'un pays, d'après l'étendue de son commerce ou de son revenu, ou l'état de son agriculture et de ses fabriques. Toutes les branches d'industrie sont sujettes à être affectées par des causes secondaires ou accidentelles. Elles sont toujours dans un état de flux et de reflux, et l'on en voit souvent plusieurs être florissantes, tandis que d'autres déclinent considérablement.

Le taux moyen du profit semble, à tout prendre, être le meilleur baromètre, le plus sûr critérium de la prospérité nationale. L'élévation des profits résulte, en général, de ce que l'industrie est devenue *plus* productive, et elle indique qu'il y a eu accroissement dans la possibilité, pour la société, d'augmenter sa richesse et sa population, et que les progrès de cette société ont été rapides; au contraire, une baisse dans les profits résulte de ce que l'industrie est devenue *moins* productive, et indique que la possibilité d'amasser un capital est diminuée, et que les progrès de la société éprouvent des obstacles et un temps d'arrêt (1). Quelque dépression que subisse une indus-

(1) Nous ne faisons que poser ici les principes fondamentaux de la matière; dans le chapitre sur les *Circonstances qui déterminent le taux du profit*, nous chercherons à apprécier l'influence exercée sur les profits

trie quelconque, même importante, si, cependant, le taux moyen du profit reste élevé, nous pouvons affirmer que cette dépression ne doit pas durer, et que l'état du pays est réellement prospère. Au contraire, bien que l'on n'aperçoive de souffrance dans aucune branche d'industrie, lors même que l'agriculture, l'industrie et le commerce auraient pris un développement plus considérable que jamais ; lors même qu'une nation aurait à sa disposition des armées et des flottes nombreuses, puissantes et bien équipées, et que la manière de vivre des classes élevées serait plus somptueuse que d'ordinaire ; si, cependant, le taux du profit s'est abaissé comparativement, nous pouvons affirmer, en toute assurance, que la situation de cette nation, quelque prospère qu'elle soit en apparence, est, au fond, mauvaise et mal assise ; que la contagion de la pauvreté pénètre secrètement dans la masse des citoyens ; que les fondements de sa grandeur ont été ébranlés, et qu'on peut prédire sa chute, à moins qu'on n'imagine des mesures propres à soulager le malaise qui pèse sur les ressources nationales, en augmentant la faculté productive de l'industrie, et, conséquemment, le taux du profit.

C'est une chose qui a été sagement établie que le principe qui nous excite à épargner et à amasser, se soit trouvé aussi puissant qu'il est avantageux dans ses effets. « En ce qui tou-
« che la prodigalité, dit Smith, le principe qui porte à dépenser
« est le désir passionné de jouissances *actuelles ;* ce désir,
« quoique souvent violent et très-difficile à réprimer, n'est pour-
« tant, en général, qu'instantané et accidentel. Mais le prin-
« cipe qui nous porte à amasser est le désir d'améliorer notre
« condition ; ce désir, quoique, en général, calme et froid,
« s'empare de nous dès nos premières années et ne nous quitte

par les fluctuations dans la valeur de la monnaie, par les emprunts publics, etc. La doctrine que nous avançons dans notre texte ne doit s'appliquer à notre sens que dans les cas où n'agissent pas des causes de perturbation.

« qu'au tombeau. Dans l'intervalle qui sépare ces deux épo-
« ques, il n'y a peut-être pas un seul moment où un homme
« se trouve assez complétement content de son sort pour n'y
« souhaiter aucun changement, aucune amélioration. C'est
« au moyen de l'augmentation de richesse que la plupart des
« hommes se proposent et désirent d'améliorer leur condition.
« C'est le moyen le plus ordinaire et le plus généralement
« employé ; et, le moyen qui a le plus de chance de réussir,
« pour augmenter sa fortune, est d'épargner et d'amasser une
« portion de ce que l'on gagne, soit régulièrement et annuel-
« lement, soit dans quelques occasions extraordinaires. Bien
« donc qu'il soit vrai que le principe qui porte à dépen-
« ser l'emporte chez presque tous les hommes dans quel-
« ques occasions, et chez quelques hommes dans presque
« toutes, cependant, chez la plupart d'entre eux, en prenant la
« moyenne de toute leur carrière, le principe de l'économie
« semble non-seulement dominer, mais même dominer à un
« haut degré (1). »

C'est ce principe qui fait avancer la société dans une foule de circonstances. L'esprit d'épargne et les efforts des classes économes et industrieuses pour améliorer leur condition, non-seulement compensent la prodigalité de quelques particuliers, mais encore la prodigalité et la folie, plus ruineuses des gouvernements.

C'est cet esprit que Smith a comparé si heureusement à ce principe inconnu de la vie animale, *vis medicatrix naturæ*, qui, souvent, rend à notre constitution la santé et la vigueur, en dépit de la maladie et des prescriptions erronées du médecin. L'influence de cet esprit est si énergique qu'on peut douter, en admettant que la dernière guerre n'eût pas eu lieu avec les dépenses énormes qu'elle a entraînées, si le capital existant dans notre pays eût pu être réellement plus considérable qu'il ne l'est.

(1) *Richesse des Nations.*

Mais quelque puissante que soit l'action du principe d'accumulation pour réparer la perte du capital, nous devons, cependant, prendre garde de ne pas tomber dans l'erreur qui consisterait à prétendre, comme l'ont fait beaucoup d'auteurs, que les effets de ce principe deviennent plus actifs, dans *tous* les cas possibles de grandes dépenses publiques. Jusqu'à un certain point, cela est vrai. Une augmentation modérée, dans les impôts, produit le même effet sur les habitudes et l'industrie d'une nation, qu'une augmentation dans sa famille, et conséquemment, dans ses dépenses nécessaires et inévitables, produit par rapport à un particulier. Ce n'est pas seulement par l'espoir que l'homme est animé. L'effet de la crainte est également puissant sur lui. C'est ce dernier principe que l'impôt met en jeu ; au désir de s'élever dans le monde, inné dans le cœur de tout homme, l'augmentation d'impôt vient ajouter la crainte d'être réduit à une condition plus humble, d'être privé des commodités et des jouissances que l'habitude a rendues presque indipensables ; et l'influence combinée des deux principes provoque des efforts qui n'auraient pas eu lieu, si ces deux principes n'avaient agi simultanément. Ce sont eux qui excitent les individus à s'efforcer, par un redoublement d'activité et d'économie, de réparer les brèches que l'impôt a faites à leur fortune; et il arrive souvent que leurs efforts triomphent de l'impôt, et, qu'en conséquence, la richesse nationale est augmentée malgré l'accroissement de l'impôt. Mais nous devons nous tenir en garde contre l'abus qu'on peut faire de cette doctrine. Pour qu'une augmentation d'impôt donne lieu à des efforts plus grands, à une plus grande économie et à des inventions plus perfectionnées, il faut que cette augmentation ne se fasse que lentement et graduellement ; et elle ne doit jamais arriver au point de ne pas permettre aux individus de retrouver les sacrifices qu'elle impose, par un plus grand effort d'activité et d'économie, tels qu'ils puissent le faire sans un changement trop brusque dans leurs habi-

tudes. L'augmentation d'impôts ne doit pas être telle qu'il soit impossible de triompher de son influence, ou que cette influence amène à penser que cela est impossible. Des difficultés qui paraissent devoir être surmontées aiguisent la faculté d'invention et sont vaincues facilement; mais une difficulté en apparence insurmontable, ou le fardeau excessif d'un impôt qui semblerait assez onéreux pour qu'on crût impossible d'y faire face, n'aiguillonneraient pas l'activité, mais l'anéantiraient. Au lieu de provoquer de nouveaux efforts d'invention et d'économie, ils ne feraient naître que le désespoir. Lorsque l'impôt devient tellement onéreux que le produit qu'il enlève aux particuliers ne peut plus être remplacé par de nouveaux efforts, ces efforts cessent constamment; la population se laisse aller au découragement; l'industrie est paralysée et le pays décline rapidement.

De l'observation de l'influence exercée sur l'industrie des fermiers par les fermages équitables ou bas, on peut déduire une démonstration frappante de ce qui a été avancé jusqu'ici. En n'examinant les choses que superficiellement, il peut sembler d'abord que cette circonstance d'une ferme louée à un taux peu élevé, ne devrait, en aucune façon, diminuer les efforts ou l'industrie du tenancier, si l'on considère que tout ce qu'il peut produire par son activité et son économie, en sus de la rente qu'il doit payer, doit lui appartenir. En réalité, cependant, ce n'est pas là ce qui a lieu. Et il serait difficile d'affirmer ce qui est le plus nuisible à l'industrie du fermier, d'un fermage trop bas, ou d'un fermage trop élevé. Si la ferme est louée trop haut, en d'autres termes, si les efforts et l'habileté du tenancier, si les déboursés raisonnables qu'il peut faire ne peuvent le mettre à même, en payant sa rente, de retirer un bénéfice satisfaisant pour sa peine, ce tenancier se décourage. Par suite, la ferme est mal administrée; on a recours à des récoltes ruineuses, et, enfin de compte, elle revient, dans les mains du propriétaire de la terre, appauvrie et en mauvais

état. Mais les inconvénients qui suivent une évaluation inférieure de la terre ne sont guère moins sensibles. Si l'on veut que les fermiers abandonnent ces pratiques routinières auxquelles ils sont si fortement attachés et qu'ils deviennent réellement industrieux et entreprenants, il faut que, non-seulement ils aient la possibilité d'améliorer leur condition, mais que les rentes qu'ils ont à payer soient de nature à leur inspirer cette intime conviction : que s'ils ne déploient toute l'activité dont ils sont capables, leur ruine suivra infailliblement. Des propriétés foncières qui sont affermées au-dessous de leur valeur, sont presque constamment administrés d'après une méthode inférieure, si on les compare avec celles qui sont louées moyennant une valeur raisonnable ; et, les tenanciers des premières sont généralement dans une position gênée. « Je n'ai jamais vu, dit Young, d'exemple qu'une ferme fût « louée à un taux très-bas, et qu'en même temps la culture y « fût bien entendue. Il y a des exemples innombrables de fer- « miers qui vivent misérablement, et même qui font banque- « route, quoique leurs fermes soient louées à un prix très-bas ; « et ces fermiers sont remplacés par d'autres qui font for- « tune sur la même terre, en payant des rentes très-élevées. « Dans le cours de mon voyage, j'ai constamment remarqué « que les fermes les plus misérablement administrées étaient « louées bien au-dessous de leur valeur (1). »

Ce qu'une augmentation dans la rente à payer est pour les fermiers, l'impôt l'est pour le public. Si l'impôt sort des bornes raisonnables, ou qu'il s'élève à de telles proportions qu'il ne puisse recevoir une complète compensation dans un redoublement d'efforts pour épargner et amasser, il amène la pauvreté et la décadence d'une nation. Mais tant qu'il se

(1) Young, *Voyage dans le nord de l'Angleterre*, vol. IV, p. 376.— Voir aussi, comme preuve à l'appui du principe énoncé, *Analyse du tableau statistique de l'Écosse*, t. I, p. 258, etc.

renferme dans des limites modérées, il agit comme un puissant stimulant pour l'industrie et l'économie, et, le plus ordinairement il donne lieu à la production d'une somme de richesse plus considérable que celle qu'il soustrait.

La formation du capital au moyen du profit, le profit lui-même reconnu comme le résultat de l'excédant obtenu dans les entreprises industrielles, après que le produit dépensé pour les frais de ces entreprises a été complétement remplacé : ce sont là des propositions qui, bien qu'admises généralement comme vraies, sont, au moins la seconde, en désaccord avec les notions généralement acceptées sur la matière. Au lieu d'admettre que les produits naissent de la manière que nous venons d'établir, on suppose presque toujours qu'ils dépendent de la vente des produits et qu'ils ont lieu aux dépens de l'acheteur. Ainsi, pour prendre un exemple familier, un chapelier qui vend trente shellings un chapeau qui lui coûte vingt-cinq schellings de déboursés, croit, et tout le monde croit comme lui, qu'il a fait un bénéfice de cinq schellings aux dépens de l'individu qui lui a acheté le chapeau. Mais cependant, il est bien réel qu'il n'a pas obtenu un semblable résultat. Dans un temps donné, il a confectionné un chapeau représentant en argent une valeur de trente schellings, et, pendant ce temps, les frais de diverse nature qu'il a faits pour fabriquer ce chapeau ne se sont élevés qu'à vingt-cinq schellings.

Mais il faut bien se persuader, que, généralement parlant, tous les individus qui trafiquent avec le chapelier sont placés dans une position identique par rapport à lui ; le fermier, le fabricant de drap, le bottier, etc., recueillent tous les mêmes profits dans leurs industries respectives ; ou, en d'autres termes, ils produisent tous des quantités de blé, de drap, de bottes, etc., représentant une valeur de trente schellings, en ne déboursant que vingt-cinq schellings. Il est donc évident, qu'en échangeant des métaux précieux contre des denrées, ou en échangeant une denrée contre une autre, aucune des parties

intéressées ne gagne aux dépens de l'autre. Dans toutes les circonstances, le profit n'est que l'excédant du produit créé à certaines époques, sur celui qui a été consommé à ces mêmes époques.

L'introduction des échanges n'offrirait aucun avantage, si ce n'était qu'un moyen pour une classe d'individus d'en dépouiller une autre; et c'est ce qui n'a pas lieu. L'échange facilite la division du travail, et permet aux particuliers de se consacer de préférence à quelque occupation spéciale; et, en séparant ainsi et réunissant les efforts communs, il augmente prodigieusement les facilités de la production; mais son rôle ne va pas au delà.

Si les opinions généralement accréditées, relativement à la source des profits, reposaient sur une base solide, il suivrait de là inévitablement, en admettant que tous les producteurs ne recueillissent leurs profits qu'aux dépens de quiconque leur achète leurs denrées, que non-seulement il n'y aurait point accroissement de capital, mais encore que le capital existant aujourd'hui dans le monde serait bientôt anéanti. Si cette manière d'envisager les circonstances au milieu desquelles nous sommes placés, était réellement exacte, notre lot ne serait que bien peu enviable. Heureusement toutefois, telle n'est pas notre situation. Le produit du travail, accompli dans un espace de temps donné, est presque toujours plus considérable que le produit que nous sommes obligés de consommer pendant ce même espace de temps, et l'excédant, ou le profit, étant accumulé, devient à son tour un nouvel instrument de production.

En réalité, il n'existe donc pas une classe d'individus industrieux, qui vive aux dépens des autres classes de la société. Le détaillant, par exemple, n'est en aucune façon plus redevable à ses chalands qu'ils ne le sont à lui-même. Ce n'est pas son intérêt, mais bien le leur propre, qu'ils ont en vue lorsqu'ils viennent à sa boutique. « La société n'est réellement, comme

« l'a remarqué M. Destutt-Tracy, qu'une série d'échanges (1). » Mais ce sont des échanges dans lesquels on donne toujours des valeurs complétement équivalentes à celles qu'on reçoit. Les profits ne sont qu'une conséquence de la bonté de la nature, et ne dépendent, en aucune façon, de la supériorité de pénétration de ceux qui vendent, ou de la faiblesse et de la simplicité de ceux qui achètent. L'observation des avantages qui résultent de la division des travaux, a donné naissance à la division de la société, en certaines classes qui échangent des denrées et des services; ces relations, en diminuant les frais, en augmentant la quantité, et améliorant la qualité de toute espèce de denrées et de services utiles et désirables, offrent à tous les hommes les plus grands avantages. On ne doit pourtant pas perdre de vue que c'est là tout l'effet qui résulte de la division du travail et de l'introduction des échanges. A quelque degré que cette division puisse arriver, il reste toujours vrai que les profits ne dépendent pas de cette division, ou des échanges, mais de l'excédant des denrées produites dans un espace de temps donné, sur la quantité consommée dans ce même espace de temps.

Quelque étendu que puisse paraître, au premier coup d'œil, le sens que nous avons attaché au mot *capital*, nous sommes portés à croire qu'il pourrait encore s'interpréter d'une manière bien plus large. Au lieu d'entendre, par le mot capital, toute cette portion du produit de l'industrie qui peut s'appliquer à l'entretien de l'homme, ou aux moyens de faciliter la production, il semble qu'il n'y ait aucune bonne raison pour ne pas admettre (et il y en a au contraire un grand nombre pour admettre) que l'homme doit être considéré comme formant une portion du capital national. L'homme est le produit des avances de richesses faites pour son existence, pour son éducation, etc., au même titre qu'un instrument quelconque

(1) *Economie Politique*, p. 78.

créé par son action; et il semble, qu'en se livrant aux investigations qui concernent seulement ses opérations mécaniques, et qui ne s'occupent pas de ses facultés plus élevées et plus nobles, on doive l'envisager exactement sous ce point de vue.

Tout individu arrivé à l'âge de maturité, bien qu'il n'ait pas été formé pour un art ou pour une profession particulière, peut cependant être considéré avec une parfaite exactitude, sous le rapport de ses facultés naturelles, comme une machine qui a coûté, pour sa construction, vingt années de soins assidus et la dépense d'un capital considérable. Et si une somme plus considérable a été dépensée pour le rendre propre à l'exercice d'une industrie ou d'une profession qui exige une habileté extraordinaire, la valeur de cet homme s'en accroîtra proportionnellement, et il aura droit à une rémunération plus large pour ses talents; de même qu'une machine acquiert une plus grande valeur lorsqu'elle acquiert une puissance nouvelle, par la dépense d'un nouveau capital ou d'un nouveau travail appliqué à sa construction.

Smith a complétement admis la justice de ce principe, quoiqu'il n'ait pas raisonné en conséquence. Il admet que les talents utiles et acquis des citoyens, doivent être considérés comme formant une portion du capital national: « L'acquisition de ces talents, comme il le fait remarquer judicieusement, tout le temps que durent l'éducation, les études, ou « l'apprentissage de celui qui les acquiert, coûte toujours une « dépense réelle, qui est un capital fixé, et pour ainsi dire « immobilisé dans sa personne. Ces talents, qui font partie de « sa richesse, font également partie de la richesse de la société « à laquelle il appartient. Le progrès, dans la dextérité d'un « ouvrier, peut être considéré sous le même point de vue « qu'une machine ou un instrument d'un métier qui facilite « et abrége le travail et qui, bien qu'occasionnant certains « frais, rembourse ces frais avec bénéfice (1). »

(1) *Richesse des Nations.*

Bien loin donc de négliger tout à fait, comme cela a lieu fréquemment, l'adresse, l'habileté et l'intelligence des habitants d'un pays dans l'appréciation de son capital et de sa puissance productive, on doit au contraire en tenir compte d'une manière toute particulière. On a constamment, et avec raison, attaché la plus grande importance à la puissance des machines que l'homme a construites pour l'aider dans ses opérations ; mais l'homme lui-même est la machine qui a le plus d'importance, et tout accroissement de son habileté et de sa dextérité est une acquisition qui a les plus grands résultats. Les différences que l'on rencontre aujourd'hui dans l'organisation physique des diverses races humaines, sont rarement très-considérables; et cependant, sous d'autres points de vue, quelle immense différence entre un Mexicain et un Anglais ou un Français !

Le premier, ignorant et dépourvu d'instruction, est pauvre et misérable, bien que placé dans un pays favorisé, où le climat est propice, où le sol est d'une fécondité inépuisable; le second, intelligent et ayant reçu de l'éducation, est riche, jouit de la prospérité et du bonheur, quoique placé dans des circonstances comparativement défavorables. La maxime de Bacon : *Savoir, c'est pouvoir*, est aussi vraie dans le sens physique que dans le sens moral. La science donne, à ceux qui la possèdent, la supériorité sur leurs voisins moins instruits, et augmente, dans une proportion énorme, leurs facultés productives. Un peuple ignorant, et qui n'a pas reçu le bienfait de l'éducation, lors même qu'il possède tous les matériaux et toutes les forces nécessaires pour la production de la richesse, reste plongé constamment dans la pauvreté et la barbarie. Et jusqu'à ce que ses facultés intellectuelles commencent à se développer, et qu'il ait appris à exercer l'empire de l'esprit sur la matière, les avenues du progrès lui sont fermées et il n'a, ni le pouvoir, ni la volonté, de sortir de son état de dégradation.

On a dit, et peut-être avec vérité, que c'était le développement rapide de nos fabriques de coton qui nous avait donné la victoire dans la lutte terrible que nous avons soutenue contre la France révolutionnaire, et qui nous avait donné la richesse et la puissance suffisantes pour triompher des forces réunies de presque toute l'Europe, quoique dirigées par un chef d'un talent accompli. Mais qu'est-ce que la fabrique des tissus de coton ? n'est-elle pas entièrement le résultat des découvertes et des inventions des Hargreaves, des Arkwright, des Crompton, des Cartwright et de quelques autres (1)? C'est leur sagacité qui a découvert et exploré cet immense débouché pour l'emploi avantageux d'un capital de plusieurs milliards, et de plusieurs millions d'ouvriers; et les avantages énormes qui en sont résultés, doivent leur être attribués comme aux premiers auteurs et inventeurs.

Pour ceux qui sont profondément convaincus de la vérité des principes que nous venons d'établir succinctement, pour ceux qui sont bien pénétrés de l'importance de la science, par rapport à l'avancement des nations, rien ne peut être plus satisfaisant que de voir le progrès opéré pendant ces dernières années dans la diffusion de l'instruction parmi les masses.

Les découvertes faites par Bell et Lancastre, et les écoles fondées sur leurs principes, ont contribué puissamment à répandre la connaissance des branches élémentaires de l'instruction ; en même temps les *institutions de mécanique*, formées dans la métropole et dans les autres grandes villes, fournissent à la classe laborieuse une occasion de se perfectionner dans leurs industries respectives, en les familiarisant avec les principes de ces industries, principes qui, par suite d'une application mieux entendue, doivent donner naissance à tous

(1) Pour les détails sur la naissance, les progrès et l'état actuel des fabriques de coton, voyez le *Dictionnaire du Commerce et des marchandises*, art. *Coton*.

les nouveaux perfectionnements. Il est impossible d'apprécier d'une manière exacte l'influence qu'exercera cette instruction générale sur la destinée future de l'empire ; mais cette influence ne peut manquer d'être considérable et bienfaisante. Il se fera d'autant plus de découvertes qu'un plus grand nombre d'individus seront placés dans un milieu propre à les faire naître. Et il n'est ni impossible, ni le moins du monde improbable, que cet éclat qui s'attache aujourd'hui aux noms d'Arkwright et de Watt pâlisse un jour, quoiqu'il ne puisse jamais être entièrement effacé, devant les découvertes plus nombreuses, et peut-être plus importantes, qui seront faites, dans un avenir peu éloigné, par ceux qui eussent parcouru depuis le berceau jusqu'à la tombe, le sentier obscur et battu, frayé par leurs modestes ancêtres, si l'éducation aujourd'hui si généralement répandue, n'avait contribué à faire germer et mûrir les semences de génie naturel qui existaient chez eux pour le bien général de l'humanité.

CHAPITRE III.

Définition et source du Crédit. — Le Crédit contribue à faciliter la production en distribuant le Capital de la façon la plus avantageuse. — Circulation des Billets, etc.

Après avoir vu, dans le dernier chapitre, les effets qui résultent de l'accumulation et de l'emploi du capital, nous allons nous occuper du crédit. Le crédit est représenté généralement comme un des agents les plus efficaces dans la production de la richesse; et bien que, sous ce rapport, on ait grandement exagéré son influence, cette influence toutefois demeure très-considérable.

Le terme de crédit est employé pour exprimer la confiance accordée par un individu à un autre, lorsqu'il lui concède sa propriété à titre de prêt, ou sans stipuler le payement immédiat du prix de cette propriété. On dit de celui des deux qui prête, qu'il fait crédit, et de celui qui emprunte qu'il obtient du crédit.

Dans les premiers âges de la société, le crédit est une chose presque inconnue. Ceci tient en partie à ce qu'alors on n'accumule qu'un capital très-peu considérable, et, en partie, à ce que le Gouvernement n'a pas alors les moyens, et ne prend pas assez de soin d'exiger cette fidélité ponctuelle aux engagements, si indispensable à l'existence de la confiance ou du crédit. Mais à mesure que la société fait des progrès, le capital s'accumule progressivement, et l'autorité générale impose l'ob-

servation des contrats. C'est alors que le crédit commence à se développer. D'un côté, des particuliers possédant un capital plus considérable que celui qu'ils peuvent mettre en œuvre avantageusement, ou désirant se retirer des affaires, sont disposés à prêter ou à transférer à d'autres tout ou partie de leur capital, à la condition d'en retirer un certain prix convenu ou un certain intérêt, pour l'usage qui en est fait, prix qu'ils considèrent comme une garantie suffisante pour leur remboursement ; et, de l'autre, il se rencontre toujours des particuliers disposés à emprunter, en partie, et surtout pour développer leur industrie au delà des limites qui leur seraient permises en n'employant que leur propre capital, ou pour spéculer sur les denrées, et en partie pour faire face à des dettes contractées antérieurement. Ces deux classes diverses d'individus entrent en arrangement réciproque. Ceux qui désirent être soulagés des fatigues de l'industrie trouvent très-commode de prêter leur capital à d'autres ; tandis que ceux qui cherchent à agrandir la sphère de leurs opérations industrielles se procurent les moyens de les continuer sur une plus grande échelle.

C'est dans les effets résultant de ce transfert du capital des mains de ceux qui désirent prêter aux mains de ceux qui désirent emprunter, que nous devons chercher les avantages qui découlent du crédit. Toutes les opérations qu'on peut supposer être conduites au moyen du crédit, quelque étendues et quelque compliquées qu'elles puissent paraître, prennent leur source, en réalité, dans un changement des détenteurs réels, ou des metteurs en œuvre du capital. Rien n'est plus ordinaire que d'entendre affirmer, que c'est au moyen du crédit, ou de la confiance, que les denrées sont produites, et qu'on peut poursuivre les opérations les plus coûteuses. Mais il y a là une méprise évidente. La richesse ne peut être produite, et aucune espèce d'opération industrielle ne peut être entreprise ou achevée sans le secours du travail et du capital ; et tout ce

que fait ou peut faire le crédit, c'est de faciliter le transfert du capital d'un individu à un autre, et de le faire arriver ainsi dans les mains de ceux qui, selon toute probabilité, l'emploieront de la manière la plus avantageuse. Quelques remarques rendront cette assertion évidente.

Il est clair, que, dans quelque proportion que soit augmentée la puissance de celui qui emprunte une portion de produit, ou une somme d'argent, pour étendre ses affaires, cette puissance doit être diminuée d'autant pour le prêteur. La même portion de capital ne peut être employée par deux individus en même temps. Si *A* transporte son capital à *B*, nécessairement il se prive ainsi de la faculté ou de la puissance productive que *B* acquiert. Il est très-probable, en effet, que ce capital sera employé d'une manière plus productive par *B* que par *A* ; car, si *A* a prêté son capital, cela démontre, ou qu'il n'avait pas le moyen de l'employer avec avantage, ou qu'il n'était pas disposé à s'en donner la peine ; et, d'un autre côté, si *B* a emprunté ce capital, cela démontre qu'il a l'idée de pouvoir l'employer avantageusement, ou qu'il peut le placer de manière à recueillir un intérêt pour le prêteur, en même temps qu'un profit pour lui-même. Il est évident cependant que le crédit ne peut contribuer en rien à l'augmentation de la richesse, qu'autant qu'il fait passer le capital dans les mains de ceux qu'on peut présumer, avec raison, devoir l'employer de la façon la plus avantageuse.

La manière la plus ordinaire de faire un prêt consiste à vendre des denrées, à crédit, ou sous la condition qu'elles seront payées à une certaine époque. Le prix de la chose vendue, s'accroît en proportion de la durée du crédit accordé ; et, si l'on conçoit quelque doute relativement à l'exactitude, ou à la solvabilité de l'acheteur, on ajoute une somme plus élevée au prix, pour couvrir le risque couru par le vendeur, ou prêteur, de ne pas recouvrer le prix, ou de ne pas le recouvrer à l'époque convenue. C'est ainsi ordinairement qu'ont lieu ces

transactions lorsque le capital est abondant et que la confiance est générale; et l'on ne peut douter que la somme des prêts qui ont lieu sous cette forme en Angleterre, en Hollande et chez les autres nations commerçantes, ne soit assurément plus considérable que sous toute autre.

Lorsqu'un produit est vendu de la manière que nous venons d'indiquer, les acheteurs sont dans l'habitude de donner aux vendeurs des billets représentant le prix de ce produit, et payables à l'expiration du crédit accordé; et, c'est dans les effets résultant de la négociation de ces billets qu'on a pensé que résidait la plus grande partie de cette influence MAGIQUE qu'on a quelquefois attribuée au crédit. Supposons pour démontrer ceci, que *A* fabricant de papier, vende à *B* imprimeur, une certaine quantité de papier, et qu'il prenne le billet de ce dernier pour la somme qui lui est due, payable à un an de date ; *B* n'eût pasconclu ce marché s'il eût été obligé de payer comptant ; mais *A*, quoiqu'il ait besoin d'argent, est à même, par suite de la facilité qu'il a de négocier ou d'escompter les billets, d'accorder le crédit qui lui est demandé, sans perdre lui-même les moyens de se livrer à son industrie. Dans le cas dont nous parlons, on dit que les parties intéressées sont soutenues par le crédit; et, comme de pareils cas se présentent très-fréquemment, on a prétendu que la moitié de l'industrie du pays doit, réellement, au crédit de pouvoir continuer ses opérations. Cependant, tout ce qui résulte, en dernière analyse, de pareilles assertions, c'est que la plupart de ceux qui s'adonnent aux opérations de l'industrie n'emploient pas seulement leur propre capital, mais encore celui des autres. Dans le cas en question, l'imprimeur emploie le capital du fabricant de papiers, et celui-ci le capital du banquier ou du courtier qui a escompté le billet. Ce banquier avait, très-vraisemblablement, en réserve dans sa caisse *et sous la main*, cette somme dont il ne savait que faire ; mais l'individu dans les mains duquel elle vient de passer, l'appliquera immédiatement à des usages

avantageux, soit pour acheter des matières premières, soit pour payer les salaires des ouvriers employés dans sa fabrique. Il est donc presque certain que le marché sera avantageux. Mais il faut néanmoins bien se persuader que ce résultat aura lieu, non parce que le crédit, en lui-même, est un moyen de production, ou parce qu'il peut faire naître un capital qui n'existait pas encore, mais parce qu'au moyen du crédit, le capital trouve à se placer dans les voies où il a le plus de chances d'être employé avec avantage.

L'avantage réel qui résulte de l'usage des billets des particuliers et des billets de banque, comme argent comptant, consiste, comme on le verra plus tard, dans la substitution du papier moyen d'échange très-peu coûteux, à l'or moyen très-coûteux, et dans les facilités que donne l'usage des billets pour les transactions commerciales. Si un banquier prête à *A* un billet de 100 ou 1,000 liv., il pourra se procurer, en échange, une portion équivalente de terre ou de produits du pays; mais, cette terre, ou ce produit, existait déjà. L'émission du billet ne les a pas fait naître. Ils étaient antérieurement possédés par quelqu'un; et, l'emploi que *A* fera de ces fonds, s'il est plus ou moins avantageux que celui qui en était fait antérieurement, décidera complétement si l'opération a été avantageuse ou non pour le public.

En analysant un cas quelconque de cette nature, on trouvera, invariablement, que tout ce que peut faire le crédit ou la confiance, portés au plus haut degré, c'est simplement de changer la distribution du capital, de le transporter d'une classe de la société à une autre. Ces déplacements produisent aussi quelquefois des résultats funestes, en faisant passer le capital entre les mains de dissipateurs; cependant ce n'est pas là ce qui a lieu le plus ordinairement, et l'on ne peut contester que, la plupart du temps, ces déplacements sont positivement avantageux.

L'extrait suivant du témoignage produit par M. Ricardo

devant une commission nommée en 1819, par la Chambre des Lords, pour faire une enquête sur l'opportunité de la reprise des payements au comptant, par la banque d'Angleterre, présente, sous un point de vue très-clair, les principes que nous avons cherché à établir.

« Ne savez-vous pas, demanda-t-on à M. Ricardo, que lors-« que des demandes considérables sont faites aux fabriques, « le crédit même que crée cette circonstance permet au fabri-« cant de faire un emploi plus large de son capital pour la « fabrication de ses produits ? » A cette question, voici ce que répondit M. Ricardo : « Je ne sache pas que le crédit puisse, le « moins du monde, contribuer à la production des denrées. « Les denrées ne peuvent être produites qu'à l'aide du travail, « des machines et des matières premières ; et si ces agents « doivent être employés dans un lieu quelconque, il faut, « de toute nécessité, les tirer d'un autre lieu. Le crédit « est le moyen qui se transporte alternativement de ce-« lui-ci à celui-là pour mettre en œuvre le capital qui existe « à un moment donné ; le crédit ne crée pas le capital, il dé-« termine seulement par qui ce capital sera mis en œuvre. Le « transfert du capital d'un emploi à un autre peut être sou-« vent très-avantageux, et il peut être quelquefois aussi « très-nuisible. »

On demanda encore à M. Ricardo : « Un particulier ne « peut-il pas obtenir du crédit par une banque sur la ga-« rantie de son capital employé avantageusement, soit que « le placement ait lieu en fonds ou en terre, et ne peut-il pas, « au moyen de ce crédit, acheter ou créer une quantité plus « grande de machines et de matières premières et payer un « plus grand nombre de travailleurs, sans déplacer le capital, « qui reçoit dans le pays un emploi quelconque ? »

A cette nouvelle question, la réponse de M. Ricardo fut celle-ci : « Cela est impossible : un particulier peut ache-« ter des machines, etc., au moyen de son crédit ; il ne peut

« jamais les créer ; s'il les achète, c'est toujours de quelqu'un,
« et, conséquemment, il se substitue à un autre dans l'em-
« ploi du capital (1). »

(1) Rapport à la Chambre des Lords, p. 192.

CHAPITRE IV.

Des circonstances qui ont amené l'introduction et l'usage de la Monnaie. — Qualité que doit posséder une Denrée employée comme Monnaie. — Du Monnayage. — Des Variations dans la valeur de la Monnaie. — Introduction et usage du Papier-Monnaie et des Lettres de change.

Lorsque la division du travail fut introduite pour la première fois, les denrées s'échangeaient directement. Ceux, par exemple, qui avaient un excédant de blé, et qui avaient besoin de vin, tâchaient de trouver des individus placés dans des circonstances contraires, ou qui eussent un excédant de vin et eussent besoin de blé, et échangeaient l'une des denrées contre l'autre. Il est évident, cependant, que la faculté d'échanger, et conséquemment de diviser les travaux, doit avoir été soumise à de continuelles interruptions, tant qu'elle se renferma dans un simple échange de denrées. *A* porte ses produits sur le marché, et *B* désire les acheter ; mais les produits de *A* ne sont pas à la convenance de *B*. A son tour, *C* achèterait volontiers les produits de *B*, mais *B* est déjà pourvu abondamment des produits que *C* peut lui offrir comme équivalents. Dans de telles circonstances (et ces circonstances ont dû se reproduire partout où la monnaie n'existait pas), l'échange direct ne pouvait avoir lieu entre les parties, et il était très-difficile de l'opérer même indirectement (1).

(1) Le colonel Torrens, dans son ouvrage de la *Production de la ri-*

Les inconvénients énormes attachés à un pareil état de choses ont dû, de bonne heure, fixer inévitablement l'attention de tout individu. Des efforts durent être faits, en conséquence, pour éviter ces inconvénients, et l'on dut bientôt s'apercevoir que le meilleur, ou plutôt l'unique moyen d'arriver à ce résultat, était d'échanger, la totalité ou une partie de l'excédant des produits, contre une denrée d'une valeur connue et généralement demandée; une denrée que, conséquemment, peu de personnes seraient disposées à refuser comme valeur équivalente de tous les produits qu'elles auraient à vendre. Dès que cette denrée commença à être employée comme un moyen d'en échanger d'autres, il se trouva des personnes désireuses d'en acheter une plus grande quantité que celle nécessaire pour payer les produits qu'elles voulaient se procurer immédiatement, sachant que si, à une époque quelconque, elles avaient de nouveau besoin de ces articles ou d'autres encore, elles pourraient se les procurer sans peine, en échange de cette denrée généralement recherchée. Celle-ci, quoique circulant d'abord lentement et avec peine, à mesure que les avantages résultant de son usage furent mieux appréciés, commença à se transmettre facilement de main en main. Sa valeur, comparée à celle d'autres matières, arriva à être généralement connue; et enfin elle fut employée, non-seulement comme un équivalent général donné pour d'autres choses, mais encore comme un étalon au moyen duquel on mesurait leur valeur.

Or, cette denrée, de quelque nature qu'elle puisse être, est la *monnaie*.

Dans différents pays, et à des époques différentes, on s'est servi, comme monnaie, de denrées de diverse nature. La plus

chesse, p. 291, a très-bien développé les difficultés qui naissent dans de pareilles circonstances, et les moyens qui pourraient être adoptés pour en triompher.

légère réflexion sur les usages auxquels elle s'applique doit suffire pour convaincre généralement qu'il est indispensable, ou au moins extrêmement désirable, que la denrée choisie pour faire l'office de monnaie puisse être : 1° divisible en portions très-minces; 2° qu'elle puisse se conserver sans altération pendant un espace de temps illimité; 3° qu'elle puisse, en possédant une grande valeur, sous un petit volume, être facilement transportable d'un lieu à un autre; 4° qu'une pièce de monnaie d'une dénomination déterminée soit toujours égale, sous le rapport de la dimension et du titre, à toute espèce de monnaie de la même dénomination; 5° et que la valeur de cette monnaie soit comparativement constante, ou aussi peu sujette que possible à des variations. Sans la *première* de ces qualités ou la possibilité de se fractionner en portions de toute dimensions et de toute nature, il est évident que la monnaie serait presque sans usage, et ne pourrait s'échanger que pour le petit nombre de denrées qui se trouveraient être de la même valeur que ses portions indivisibles, ou que tous les multiples de ces mêmes portions ; sans la *seconde* qualité, ou la possibilité d'être conservée ou amassée sans subir d'altération, personne ne se déciderait à échanger ses denrées contre de la monnaie, si ce n'est dans l'espoir de pouvoir bientôt l'échanger de nouveau; sans la *troisième* qualité, ou la facilité de transport, la monnaie ne pourrait s'employer convenablement dans des transactions qui auraient lieu entre des pays situés à une distance quelque peu considérable; sans la *quatrième*, la parfaite identité, il deviendrait extrêmement difficile d'apprécier la valeur des différentes pièces de monnaie; et, sans la *cinquième*, c'est-à-dire la fixité comparative dans la valeur, la monnaie ne pourrait servir d'étalon pour mesurer la valeur des autres denrées, et personne ne serait disposé à échanger les produits de son industrie contre une denrée qui devrait bientôt voir diminuer considérablement la faculté qu'elle donnerait d'acheter.

La réunion de ces diverses qualités : fixité relative dans la valeur, divisibilité, durée, facilité de transport et parfaite identité ; cette réunion qui se trouve dans les métaux précieux a été, sans nul doute, la raison invincible qui les a fait adopter comme monnaie par toute société civilisée. Assurément, la valeur de l'or et de l'argent n'est pas invariable ; mais en général, cette valeur ne s'altère que lentement ; ces métaux peuvent se diviser en un nombre quelconque de parties, et ont la propriété singulière de pouvoir se réunir facilement et sans perte, au moyen de la fusion ; ils ne s'altèrent point en les gardant ; formés d'éléments solides et compacts, ils s'usent difficilement ; les frais nécessaires pour leur production, particulièrement pour celle de l'or, sont tellement considérables, qu'ils possèdent une valeur considérable sous un petit volume, et peuvent, en conséquence, se transporter avec une facilité relative ; une once d'or ou d'argent pur, extraite des mines du Mexique ou du Pérou, est exactement égale, en qualité, à une once de ces mêmes métaux extraite des mines de toute autre partie du monde. Il n'est donc pas étonnant que les métaux précieux, réunissant à un si haut degré les principales qualités nécessaires pour constituer la monnaie, aient été employés à cet usage dans les sociétés civilisées, depuis l'époque la plus reculée. « Ils sont devenus la monnaie universelle, comme l'a remarqué Turgot, non par suite d'une « convention arbitraire quelconque, faite entre les hommes, « ou l'intervention d'une loi, mais par la nature et la force « des choses (1). »

Dans le principe, lorsque les métaux furent employés comme monnaie, ils n'étaient point encore façonnés et se trouvaient à l'état de barres ou de lingots. Les parties intéressées étant tombées d'accord sur la quantité de métal à donner en échange d'une denrée, on pesa cette quantité. Mais il est évident que

(1) Voir OEuvres de Turgot, p.30, t. I[er]. éd. Guillaumin.

ce dut être une opération longue et embarrassante. Sans nul doute, la difficulté de déterminer, avec une exactitude suffisante, le degré de pureté de l'or et de l'argent, doit avoir été, dans les premiers siècles, l'obstacle le plus sérieux à leur usage comme monnaie ; et la découverte de moyens propres à s'assurer facilement et rigoureusement de leur poids et de leur titre, a dû être reconnue comme indispensable pour étendre leur usage comme intermédiaire dans les échanges. Ces moyens, heureusement, ne tardèrent pas à être découverts. La fabrication des COINS, ou la coutume de marquer des fragments de métaux précieux, d'une empreinte généralement adoptée, indiquant leur poids et leur titre, remonte à l'antiquité la plus reculée (1) ; et l'on peut assurer avec confiance qu'il y a eu peu d'inventions d'une utilité plus considérable, ou qui aient contribué davantage à développer le progrès.

Il est important, toutefois, de remarquer que l'introduction et l'usage des *coins* n'affecte pas le principe d'après lequel les échanges s'opéraient antérieurement. Le *monnayage* évite l'embarras de peser et d'essayer l'or et l'argent, mais là se borne son rôle. Il déclare le poids et la pureté du métal monnayé ; mais la *valeur* de ce métal ou de cette pièce de monnaie, repose dans tous les cas, sur les mêmes principes que ceux qui déterminent la valeur des autres denrées, et serait aussi peu affectée, si l'on fabriquait une nouvelle monnaie en lui donnant une nouvelle dénomination, que le serait la cargaison d'un navire dont on changerait le nom.

Des notions inexactes, relativement à l'influence de la fabrication de la monnaie, semblent avoir donné naissance à l'opinion qui a si longtemps prévalu, que les monnaies n'étaient que les *signes* des valeurs ! Mais en réalité, les monnaies n'ont pas plus de droits à cette qualification que des barres de

(1) Goguet, *De l'Origine des lois*, etc., t. I, p. 269.

fer ou de cuivre, des sacs de froment ou toute autre denrée. Les monnaies s'échangent contre d'autres marchandises, parce qu'elles sont demandées, et possèdent réellement une valeur intrinsèque. Une lettre de change, un bon sur un banquier, un billet à ordre, peuvent, avec quelque raison peut-être, être regardés comme le signe de la monnaie contre laquelle on les échangera. Mais cette monnaie elle-même est une marchandise; elle n'est pas un signe représentatif: elle est la chose représentée (1).

Cependant la monnaie n'est pas simplement un équivalent universel, ou une *marchandise banale* employée par la société; elle est, aussi, la *mesure* dont on se sert pour comparer les valeurs de toutes les sortes de produits; et les stipulations dans la plupart des contrats et conventions relatives à la vente et à l'aliénation des choses que l'on possède, se rapportent ordinairement à des quantités de monnaie, et sont exprimées en ces quantités. Il est donc, évidemment, de la plus haute importance que la valeur de la monnaie demeure aussi invariable que possible. Cependant, par le fait des perfectionnements de l'industrie, de l'épuisement des anciennes mines et de la découverte des nouvelles, la valeur des métaux est nécessairement variable; toutefois, si l'on excepte ce qui a eu lieu au seizième siècle, par suite de la découverte des mines de l'Amérique, il ne paraît pas, qu'à d'autres époques, cette valeur ait autant varié qu'on a pu le supposer.

Plus d'une fois, de grands malheurs sont résultés d'altérations opérées en un grand nombre de pays, dans le poids, et souvent aussi, dans le titre des monnaies; et depuis qu'on a reconnu que ces altérations étaient impolitiques, on a vu naître des désordres encore plus étendus de l'usage inopportun de

(1) Le comte Verri est un des premiers qui aient démontré clairement ce qu'est la monnaie, et ce qu'elle n'est pas. (V. *Méditations sur l'économie politique*, § 2.)

l'équivalent de la monnaie. Il est tout à fait évident qu'aucun changement dans la valeur de la monnaie ne peut avoir lieu, sans affecter, proportionnellement, les conditions pécuniaires qui régissent tous les contrats et toutes les conventions. L'influence qu'exerce un changement dépend en grande partie de la direction qui lui est imprimée. Une augmentation dans la valeur de la monnaie est, pour des raisons que nous établirons plus tard, constamment plus préjudiciable que sa diminution, sous le point de vue de l'intérêt public; la diminution, quoique nuisible aux particuliers, peut quelquefois procurer des avantages à la nation : c'est ce qui n'a jamais lieu lorsqu'il y a augmentation (1).

Mais bien que les métaux précieux soient, à beaucoup d'égards, admirablement propres à servir de moyens d'échange, ils présentent deux inconvénients très-sérieux : leur prix, et la difficulté et les dépenses qu'ils entraînent pour les transporter d'un lieu à un autre. Si le numéraire circulant en Angleterre ne consistait qu'en or, la somme de ce numéraire s'élèverait au moins à soixante millions de souverains, et les frais inhérents à cette circulation, en ne portant qu'à 1/4 pour 100 l'usure et le déchet des pièces de monnaie, ne pourraient pas être évalués à moins de 3,250,000 l. st. par an. De plus, il est évident que, s'il n'y avait en circulation que des espèces monnayées, le transport de sommes considérables d'un lieu à un autre, pour solder les comptes, serait une opération très-pénible, et que les petites sommes mêmes ne pourraient être transportées sans de très-grandes difficultés; c'est pour cette raison qu'on voit les nations les plus commerçantes et les plus civilisées chercher à fabriquer une portion de leur monnaie avec des matériaux moins coûteux, et avoir recours à diverses inventions pour économiser l'usage de la monnaie. De toutes les matières, pouvant remplacer la monnaie, auxquelles on a

(1) Voir le chapitre sur les Profits.

songé jusqu'à ce jour, le papier est, sans contredit, celle qui es le plus généralement employée, et sous tous les rapports c'est celle qui soulève le moins d'objections. Au lieu de solder leurs dettes par un payement en métaux précieux, les individus dont la solvabilité inspire confiance au public, acquittent ces mêmes dettes, en donnant un billet ou une lettre de change représentant la somme, payable en monnaie, à vue, ou à tant de jours de date; et ce billet, ou cette lettre de change, passant couramment de main en main, comme argent comptant, pour arriver à la caisse du banquier, remplit les fonctions de la monnaie en épargnant au public les frais qu'elle occasionne. L'appréciation des avantages résultant de la circulation de ces billets ou lettres de change, a donné naissance à l'institution des *banques*, pour leur émission régulière. Un banquier, auquel on s'adresse pour un prêt, ne vous fait pas l'avance de la somme en or ou en argent, mais en ses propres billets; et ces billets rendant à l'emprunteur le même service que de l'argent comptant, celui qui les émet en tire le même taux d'intérêt qu'il aurait tiré d'avances faites au comptant : ses profits consistant dans l'excédant de l'intérêt qu'il tire des billets émis par lui sur l'intérêt de l'argent en caisse, ou du capital improductif, qu'il est obligé de garder dans ses coffres pour répondre aux demandes du public, et pour le payement de ses billets et des dépenses de son établissement. Outre cette espèce de banque, il y a encore des banques de dépôt, ou banques destinées à garder l'argent des particuliers. Un marchand qui se sert d'une banque de dépôt effectue tous ses payements considérables, en lettres de change sur ses banquiers, et leur adresse toutes ses créances en billets qui doivent leur être présentés, et pour qu'ils notent ceux qui ne seraient pas payés à l'échéance. De cette manière, il s'évite la peine et les frais nécessaires pour garder chez lui des sommes d'argent; il s'évite également de recevoir des espèces monnayées ou des billets qui ne soient pas de bon aloi, ou de commettre quelques mé-

prises relativement à la présentation des billets qui lui sont dus; et, par suite de cette économie dans la circulation de la monnaie, une quantité bien moindre est appliquée aux demandes du public.

Mais le grand avantage des banques, au point de vue commercial, consiste dans les facilités qu'elles offrent pour effectuer des payements dans des lieux très-éloignés, et négocier les lettres de change. Un grand nombre de maisons de banque établies dans différents districts ont des rapports directs entre elles; et toutes ont des correspondants à Londres; il suit de là qu'un individu résidant dans une partie quelconque du pays, et désirant faire un payement dans une autre partie, à quelque distance qu'il se trouve, peut arriver à ce résultat, en s'adressant à la banque la plus rapprochée de sa résidence. Ainsi, supposons que *A* de Penzance ait un payement à faire à *B* d'Inverness; envoyer son argent par la poste serait hasardeux; et si dans la somme il se trouvait des fractions de livre, il serait à peine possible d'employer la voie de la poste; quel moyen emploiera donc *A* ? Il comptera la somme à un banquier de Penzance, et son créancier à Inverness la recevra un banquier de cette dernière ville. La transaction s'opère d'une manière très-simple. Le banquier de Penzance donne ordre à son correspondant à Londres de payer au correspondant du banquier d'Inverness la somme en question en le portant au compte de *B*; et le banquier d'Inverness, étant avisé par la poste de ce qui s'est fait, paye *B*. Une légère commission mise à sa charge par le banquier de Penzance, et les frais de poste, forment toute la dépense. Aucun risque n'est couru, et l'affaire se conclut de la manière la plus commode et la moins coûteuse.

L'emploi des lettres de change a lieu, le plus souvent, pour le règlement de transactions entre marchands qui résident dans des pays différents; mais on s'en sert aussi très-souvent entre marchands du même pays. Ces lettres ne sont autre chose que

des ordres adressés par un créancier à un débiteur, enjoignant à ce dernier de solder sa dette dans un certain lieu désigné de son voisinage. On remarque généralement, que les dettes contractées réciproquement par les villes ou les pays qui font le commerce entre eux, se compensent la plupart du temps. En tout temps, par exemple, il y a un grand nombre de personnes à Londres qui doivent à Hambourg. Mais, généralement parlant, il se trouve à peu près un nombre égal de personnes à Londres auxquelles Hambourg est redevable ; et c'est pourquoi, lorsque *A* de Londres à un payement à faire à *B* de Hambourg, il ne remet pas à ce dernier le montant de la somme en monnaie, il se rend sur le marché et achète une lettre de change sur Hambourg représentant le montant de la somme ; c'est-à-dire qu'il achète un ordre de *C* à Londres adressé à son débiteur *D* à Hambourg, lui enjoignant de payer le montant du billet à *A* ou à son ordre. *A* ayant endossé ce billet, ou cet ordre de payement, l'envoie à *B* qui touche le payement, de son voisin *D*. Dans cet arrangement, on a consulté les convenances de toutes les parties. Les dettes, contractées par *A* vis-à-vis de *B*, et par *D* vis-à-vis de *C*, se trouvent éteintes sans l'intermédiaire d'aucune monnaie. *A* de Londres paye *C* de la même ville, et *D* de Hambourg paye *B* de Hambourg. Le débiteur d'une place de commerce est substitué au débiteur d'une autre place, et il n'y a eu d'autres dépenses à faire que deux ou trois ports de lettres, et le timbre pour le billet à ordre (1).

(1) Au sujet des mesures nécessaires pour assurer la prompte conversion du papier en métaux précieux, V. le chapitre sur l'Intervention du Gouvernement.

CHAPITRE V.

Division des Travaux entre les différents pays, ou du commerce. — Des Marchands en gros et des Détaillants. — Influence du perfectionnement des voies de communication. — De quelle manière le Commerce contribue à l'accroissement de la Richesse. — Restrictions apportées au Commerce en vue du développement de l'Industrie intérieure et de la sécurité nationale. — Influence de ces restrictions. — Droits sur les Importations.

La division du travail ne se borne pas nécessairement à des sociétés d'une étendue limitée, mais elle est d'une application universelle; elle peut s'étendre assez pour permettre à des habitants de cantons, et même de nations tout entières, de se consacrer de préférence à certaines branches d'industrie.

C'est sur cette *division territoriale du travail*, comme l'a si justement appelée le colonel Torrens, qu'est fondé le commerce qui se fait entre les différentes provinces d'un même pays, et entre les divers pays eux-mêmes. La diversité du sol, du climat, de la puissance productrice que possèdent les différentes provinces d'un vaste pays, les rendent propres à s'appliquer, de préférence, à des genres différents d'industrie.

Un district abondant en houille, ayant un accès facile vers la mer, et pouvant largement disposer de la navigation intérieure, est le siége naturel de l'industrie manufacturière. Le froment et les autres espèces de céréales sont les produits convenables d'un sol de riche culture, et les bestiaux, élevés dans les cantons montagneux, peuvent être engraissés très-avanta-

geusement dans les prairies et dans les vallées. Évidemment, il est aussi peu avantageux pour les habitants des diverses provinces, qu'il le serait pour un individu, de s'engager, indistinctement, dans tous les travaux quels qu'ils soient. Qui peut mettre en doute que les marchandises fabriquées, que le blé, les bestiaux, le poisson ne soient *produits* en quantités infiniment plus considérables par les habitants du comté de Lancastre, qui concentrent toute leur attention sur les manufactures, par ceux du comté de Kent qui s'occupent exclusivement d'agriculture, par ceux d'Argyle, qui ne s'occupent que de l'élève des bestiaux, et ceux des îles Shetland, qui se vouent entièrement à la pêche, que si chacun s'efforçait de se procurer, directement, sans l'intermédiaire de l'échange ces productions, ou d'autres semblables?

Les relations commerciales entre les habitants de différents pays et de différents districts, et même entre ceux du même district, s'entretiennent très-commodément à l'aide d'une classe distincte d'individus, qu'on appelle *marchands* à cause de *l'échange des marchandises* (*commutatio mercium*) qui constitue leur industrie. Cette classe se subdivise la plupart du temps en deux classes secondaires : les *marchands en gros* et les *détaillants*. L'industrie des premiers consiste à transporter les denrées, des lieux où elles sont à bon marchés aux lieux où elles sont chères. Généralement parlant, les marchands en gros achètent de première main, c'est-à-dire des producteurs eux-mêmes. Mais au lieu de vendre directement aux consommateurs, le plus souvent ils vendent aux détaillants. L'industrie des détaillants consiste à tenir en réserve des assortiments de marchandises, dont on a besoin dans les lieux où ils résident, et à les *débiter* en telle quantité, et à telle époque qu'il convient à leurs chalands ou au public. Cette subdivision est extrêmement avantageuse pour tout le monde. Il serait presque impossible à un marchand en gros de détailler les marchandises qu'il a recueillies dans des marchés éloignés ; mais

en supposant même qu'il l'essayât, il est évident qu'il lui faudrait établir des agents dans les différentes parties du pays; de telle manière, qu'outre la nécessité d'un capital nouveau, il serait encore forcé, dans l'impossibilité de donner à chaque branche d'industrie cette attention exclusive qui est indispensable pour garantir une gestion bien entendue et dirigée avec l'économie nécessaire, d'établir pour ses marchandises un prix plus élevé.

Les objections qu'on a faites souvent contre l'intervention des détaillants entre les marchands en gros, ou producteurs, et les consommateurs, sont donc, évidemment, sans le plus léger fondement. Il importe que les marchandises soient vendues en détail. A quoi servirait-il de transporter à Londres une cargaison de tabac de Virginie, de sel de Liverpool, de bœuf de Cork, ou de houille de la Tyne, si cette cargaison ne se divisait pas et ne se vendait pas en portions qui puissent convenir aux besoins des habitants de Londres? Et il est bien démontré que cette industrie nécessaire s'exercera bien mieux, et à meilleur marché, par l'intermédiaire d'une classe distincte de celle des marchands en gros.

On a souvent prétendu que, dans un grand nombre de places de commerce, le nombre des détaillants est démesurément considérable, et que, pour subsister, ils exigent des profits énormes. Mais il est aisé de voir qu'il ne peut y avoir aucune base réelle à de pareilles assertions. Le soin de leurs propres intérêts empêche qu'un trop grand nombre d'individus ne se livrent au commerce de détail, de même qu'il empêche qu'un trop grand nombre ne se livrent à d'autres travaux. En même temps, la concurrence entre chacun d'eux, en particulier, et la concurrence du public, leur ôtent les moyens de réaliser des bénéfices extraordinaires. Il est vrai, sans nul doute, qu'ils paraissent souvent réaliser des bénéfices qui s'élèvent au-dessus du taux ordinaire; mais cette opinion vient de la confusion que l'on fait entre les salaires et les

profits. Un particulier, outre le profit qu'il retire de l'emploi de son capital, doit, dans le cas où il surveillerait cet emploi, recueillir, en outre, une rémunération ou un salaire pour le fait de cette surveillance. Supposons, par exemple, qu'un épicier, dans une petite ville de province, emploie un capital de 1,000 fr., que ses profits sont de 10 0/0 et qu'il pourrait gagner, en louant ses talents à un autre individu, un salaire de 50 fr. par an. Dans ce cas, il est clair que les marchandises doivent être vendues à 15 0/0 de bénéfice, ce taux étant le moins élevé, pour qu'elles puissent donner 10 0/0 de bénéfice et 50 fr. pour salaire. Si l'épicier eût été à même d'employer un capital de 2,000 fr., il aurait retiré les mêmes profits et le même salaire, en vendant ses marchandises à un bénéfice de 12 1/2 0/0. C'est ce qui explique la différence de prix des marchandises, lorsqu'elles sont détaillées dans de grandes, ou dans de petites villes. Dans les premières, il y a la perspective d'employer des capitaux considérables dans l'industrie de détaillant, de manière qu'il suffit de prélever un droit comparativement faible de tant pour cent en sus du bénéfice ordinaire pour payer le salaire de ceux qui se livrent à cette industrie; dans les petites villes, le champ pour l'emploi du capital étant restreint, il est nécessaire de prélever, comme salaire, un droit de tant pour cent comparativement considérable. Évidemment les profits sont les mêmes dans les deux cas.

Il est clair, d'après les principes que nous venons d'établir, que l'établissement d'une classe distincte de commerçants augmente considérablement les avantages qui résultent du commerce. En réalité, c'est là ce qui imprime un mouvement continuel à la charrue et aux métiers. L'intervention des marchands en gros et des détaillants permet à chacun de se consacrer, exclusivement, à la profession qu'il a choisie; des agents et des magasins se trouvant établis sur toute la surface du pays, pour l'achat et la vente des denrées, les agriculteurs et les fabricants savent, à l'avance, où ils pourront trouver en

tout temps un marché pour les marchandises qu'ils ont à vendre, et pour se procurer, aux prix courants du jour, ce qu'ils désirent acheter. Ils sont donc à même de consacrer tout leur temps et toute leur activité à leurs industries respectives, et la puissance de la production se trouve augmentée dans une proportion qu'on pouvait à peine croire possible, avant qu'il existât une classe commerçante.

La création de routes et de canaux, ou de moyens faciles de communication, établis entre les différentes parties d'un pays, contribue puissamment à faciliter les opérations commerciales, et présente des avantages de la plus haute importance. Il reste évident, qu'une diminution dans les frais de transport exerce la même influence directe sur les prix, que la diminution des frais de production, quoique peut-être son influence indirecte soit très-avantageuse. Les immenses ateliers (car nous pouvons véritablement appeler de ce nom Manchester, Leeds, Birmingham, Sheffield, Glasglow, Paisley, Dundee) dont la Grande-Bretagne est couverte, ne pourraient exister sans le perfectionnement des routes et des canaux; mais les canaux, outre qu'ils donnent la facilité aux habitants des villes de s'approvisionner des immenses produits du sol et des mines à presque aussi bon marché que si ces habitants demeuraient dans le pays, leur donnent encore le moyen de poursuivre leurs travaux sur une grande échelle, de subdiviser, de combiner et de perfectionner leurs diverses opérations, et de transporter leurs produits dans les lieux les plus éloignés en faisant de très-faibles avances d'argent. Les routes et les canaux produisent ainsi un double avantage. Ils mettent à la fois, à meilleur marché, les matières premières pour les habitants des villes, et les produits des manufactures pour ceux de la campagne. Sous le point de vue moral, les effets qu'ils produisent sont également salutaires; ils établissent une communauté d'intérêts entre toutes les parties d'un vaste empire et, en favorisant les relations des citoyens, ils excitent l'es-

prit d'émulation et de concurrence; ils donnent à la société une vie et une vigueur nouvelles.

Le commerce extérieur, ou la division territoriale du travail entre des contrées différentes et indépendantes l'une de l'autre, contribue à l'accroissement de leur richesse réciproque, exactement de la même manière que le commerce intérieur contribue à l'accroissement de la richesse des différentes provinces d'un même royaume. Il semblerait même que la nature ayant doté les diverses contrées éloignées de nous, d'une plus grande variété dans les facultés productives, que les provinces de chaque pays isolément, quelque étendu qu'il puisse être, il semblerait, dis-je, que des relations librement entretenues entre elles, doivent être, proportionnellement, plus avantageuses. Il est certain que des milliers de produits, dont quelques-uns sont de la plus grande utilité, n'existent ou ne peuvent être recueillis que dans certaines contrées. Sans le commerce extérieur, nous serions complétement privés d'or en lingots, de thé, de café, de soie, d'épices, et de beaucoup d'autres denrées utiles et précieuses, et en même temps, il nous faudrait payer un prix bien plus élevé, pour un nombre plus considérable d'autres articles, qui ne sont guère moins importants. L'intention de la Providence, en donnant aux diverses contrées un sol, un climat et des produits naturels divers, a été, évidemment, que ces contrées fussent dans une dépendance réciproque et se rendissent de mutuels services. Si des obstacles artificiels ne venaient traverser ces relations, chaque peuple se consacrerait, naturellement et de préférence, aux travaux dans lesquels il a la supériorité, échangeant cette portion de ses produits qu'il pourrait épargner contre les produits qu'il pourrait importer avec plus d'avantage. Et c'est ainsi qu'en aiguillonnant l'industrie, en récompensant le talent, et en employant de la manière la plus fructueuse les facultés particulières accordées par la nature, le commerce

répartit le travail, de la manière qui convient le mieux à l'aptitude et à la capacité de chaque peuple. En faisant connaître aux hommes les produits nombreux qu'autrement ils ignoreraient complétement, il leur donne de nouveaux goûts et de nouveaux appétits, et, en même temps, il leur fournit les moyens et excite en eux le désir de les satisfaire. Il permet à chaque peuple isolé de profiter des inventions et des découvertes de tous les autres peuples; en provoquant la concurrence entre les producteurs indigènes et les producteurs étrangers, il stimule leur industrie et leur esprit d'invention, et force la routine à céder la place à l'émulation. C'est encore à l'aide du commerce que la division du travail est portée à ses dernières limites ; que la masse des produits nécessaires et utiles prend un immense accroissement, et que la richesse se répand généralement; et, sous d'autres points de vue, l'influence du commerce n'est pas moins puissante et salutaire. C'est au moyen de cette immense machine que se répandent les bienfaits de la civilisation, et que les trésors de la science arrivent jusqu'aux coins les plus reculés de l'univers habitable. En rendant les habitants de chaque pays dépendants les uns des autres, le commerce forme un puissant principe d'union, et relie la société universelle des nations par les liens solidaires et puissants des intérêts mutuels et des obligations réciproques.

« Combien, pour nous servir des expressions d'un écrivain « français moderne, le spectacle de tous les travaux concou- « rant à la production de la richesse, sans autre prééminence « ni distinction que celle que leur assure l'échange de leurs « produits, est encourageant pour les classes laborieuses, sti- « mulant pour les peuples, favorable à la civilisation, hono- « rable pour l'humnaité ! Dans ce système, tous les hommes « suivent leur penchant, développent, perfectionnent leurs « facultés, s'encouragent par une noble émulation, sont « avertis, à chaque instant, du besoin qu'ils ont les uns des

« autres, se lient entre eux par des rapports habituels, s'at-
« tachent par leurs intérêts réciproques et renouent les liens
« de la grande famille du genre humain, que la séparation
« des familles nationales avait brisés. Ces familles, éparses
« sur le globe, ne sont plus étrangères entre elles, travaillent
« l'une pour l'autre, et correspondent ensemble malgré les
« gouffres des mers et l'aspérité des climats, les montagnes
« inaccessibles et les déserts inhospitaliers. Grâce au génie du
« commerce et aux inépuisables ressources de l'industrie,
« tous les périls sont bravés, toutes les difficultés sont vain-
« cues, tous les obstacles sont surmontés, et les bienfaits du
« travail général circulent dans le monde entier (1). »

On ne peut nier que les idées erronées sur le commerce, aussi bien que celles qu'on a si souvent admises à propos de la religion, n'aient été la cause d'une foule de guerres et n'aient fait répandre des flots de sang; mais la folie du système de monopole et la nature désastreuse des conflits auxquels il a donné naissance, ont été pleinement démontrées. On a prouvé pleinement et clairement que rien n'est plus déraisonnable et plus absurde que cette crainte, jadis régnante relativement aux progrès des autres peuples dans les voies de la richesse et de la civilisation ; que la véritable gloire et le véritable intérêt de tous les peuples feront des progrès bien plus assurés, lorsqu'ils s'efforceront de rivaliser avec leurs voisins et de les devancer dans la carrière de la science et de la civilisation, que lorsqu'ils s'engageront dans des projets de conquête et d'invasion.

On peut facilement démontrer l'influence directe qu'exerce le commerce extérieur dans l'augmentation de la puissance du travail et de la richesse nationale. Par exemple, la supériorité de la laine anglaise et la faculté d'avoir à notre disposition la houille, des ouvriers habiles, des machines perfec-

(1) Ganilh, *Des Systèmes d'économie politique*, t. I, p. 173, éd. 1821.

tionnées, en un mot, tous les instruments et tous les moyens de l'industrie manufacturière, nous mettent à même de produire le drap à bien meilleur marché que les Portugais; tandis que, d'un autre côté, le sol et le climat du Portugal étant particulièrement favorables à la culture et au développement de la vigne, le Portugal peut produire le vin à un prix incomparablement plus bas qu'il ne pourrait l'être en Angleterre. Il est donc évident, qu'en nous bornant à fabriquer le drap et à échanger ce drap contre du vin, nous nous procurerons une bien plus grande quantité de cette boisson agréable que si nous essayions de cultiver la vigne dans notre pays; et, à leur tour, les Portugais, en échangeant leurs vins contre le drap de l'Angleterre, pourront s'en procurer une quantité bien plus considérable, et à plus bas prix, qu'ils n'eussent pu le faire si, voulant contrarier les sages dispositions de la nature et les inspirations manifestes du sens commun, ils déplaçaient une portion du capital et de l'industrie qu'ils appliquent à la culture de la vigne, où ils possèdent une si grande supériorité, pour l'appliquer à la fabrication du drap, fabrication où tout l'avantage reste aux autres peuples.

Ce que nous avons déjà posé en principe suffit pour démontrer le sophisme contenu dans le raisonnement des économistes, qui prétendaient qu'une valeur équivalente devant toujours être donnée en échange des denrées importées de l'étranger, il était impossible que le commerce extérieur pût rien ajouter à la richesse d'une nation. De quelle manière, demandaient-ils, la richesse d'un pays peut elle être augmentée en donnant valeur pour valeur? Ils admettaient bien que le commerce opérait une meilleure répartition de la richesse générale; mais cette répartition ne faisant rien qu'échanger des richesses de nature diverse, ils niaient qu'il pût en résulter aucune augmentation dans la somme de la richesse. Au premier coup d'œil, cette assertion sophistique et trompeuse paraît assez concluante; mais quelques mots suffiront

pour en démontrer la fausseté. Les personnes qui supposent que le commerce ne peut être un moyen d'augmenter la richesse des deux parties contractantes, et que, si l'une d'elles fait un gain quelconque, ce doit être aux dépens de l'autre, se font une idée complétement erronée de la nature et du but du commerce. Il peut en coûter autant, et même davantage, pour produire le drap avec lequel l'Angleterre achète le vin du Portugal, qu'il en coûte pour produire ce dernier ; mais alors il faut remarquer que, dans l'échange qui a lieu, la valeur du vin est estimée d'après ce qu'il coûte dans le Portugal, qui a des facilités particulières pour le produire, et non d'après ce qu'il coûterait à produire en Angleterre, si le commerce y cessait. Et, pareillement, la valeur du drap est estimée d'après ce qu'il coûte en Angleterre, et non d'après ce qu'il coûterait à produire en Portugal. L'avantage du commerce international consiste à permettre à chaque pays de se procurer des denrées que chacun d'eux ne produirait pas, ou ne pourrait produire directement qu'à un prix relativement très-élevé, eu égard à ce que coûte la production de ces mêmes denrées, sous l'empire des circonstances les plus favorables, et en faisant le moins de frais possible. On ne peut donc dire que, sous aucun rapport, le gain de l'un soit une perte pour l'autre : évidemment le marché a été avantageux pour tous deux. A l'aide de cette transaction, chacun s'est fourni des produits qui lui sont demandés, en sacrifiant une quantité de travail et de dépense moindre que celle qui eût été nécessaire autrement, de telle sorte que non-seulement la richesse des deux peuples est plus équitablement distribuée, mais qu'elle est encore considérablement augmentée, chacun d'eux utilisant sagement les facultés qui lui sont particulières.

Pour établir plus clairement ce principe, supposons qu'en faisant certains déboursés, nous puissions fabriquer 10,000 mètres de drap ou récolter 10,000 quarters de froment, et qu'en faisant les mêmes déboursés, la Pologne puisse fabriquer

5,000 mètres de drap et récolter 2,000 quarters de froment. Placés dans ces circonstances, il est évident que si la liberté des relations commerciales était établie entre les deux pays, en exportant notre drap en Pologne, nous devrions rapporter, en échange de nos déboursés, une quantité de blé *double* de celle que nous rapporterions, en appliquant la même somme à la culture de la terre dans notre pays ; tandis que, de son côté, la Pologne devrait, en faisant l'échange, se procurer *deux fois* autant de drap, en retour des dépenses qu'elle aurait faites pour produire le blé, qu'elle se serait procuré de drap si elle eût essayé de le fabriquer directement. Ce cas supposé étant donc identique, sous le rapport du principe, avec tous les cas qui se présentent réellement dans la pratique du commerce, tout le monde doit donc voir combien il est ridicule de soutenir que le commerce n'est pas un moyen d'augmenter la puissance productive du travail, et conséquemment la richesse. Si nos relations avec le Portugal et l'Amérique venaient à cesser, il deviendrait peut-être impossible de produire directement du vin de Porto, du sucre et du café dans notre pays; et, lors même que cela serait possible, à tout prendre, il en coûterait cinquante ou cent fois autant qu'il en coûte pour produire des denrées d'une valeur égale exportées pour les payer.

L'influence qu'exerce le commerce avec l'étranger pour stimuler l'industrie, en multipliant les récompenses que celle-ci en recueille, est également d'une grande importance. Si notre pouvoir sur la richesse ne s'étendait que sur celle qui est produite dans un certain district ou dans une certaine province, nous serions bien moins industrieux, parce que nous aurions bien moins de motifs pour exciter notre industrie. Un homme pourrait, en se donnant relativement très-peu de peine, se procurer des provisions suffisantes de blé, de drap et de bière ; et si ses plus grands efforts d'habileté et d'économie n'aboutissaient qu'à lui procurer une plus grande quantité de ces denrées, il cesserait bientôt de faire ces efforts.

Mais aussitôt que des relations commerciales sont établies avec l'étranger, la production de tous les objets commodes et agréables se multiplie d'une façon prodigieuse. Outre les produits de ses voisins immédiats, chaque marché considérable se trouve, alors, abondamment pourvu des produits de tous les pays et de tous les climats de l'univers. Et il n'y a pas de fortune, si grande qu'elle soit, que celui qui la possède n'ait de motifs pour l'augmenter encore, en voyant l'immense variété de choses désirables auxquelles il peut l'appliquer.

Pour se former une faible idée de ce que nous devons au commerce extérieur, supposons qu'il fût interdit, et réfléchissons un moment aux privations effrayantes que nous subirions alors dans nos moyens de subsistance, de bien-être et de jouissance. Les fabriques d'étoffe de coton et de soie seraient anéanties ; au lieu de déjeuner des produits de la Chine et de l'Amérique, il faudrait nous contenter du potage de nos aïeux ; la bière prendrait la place du Claret, et le Gin celle du Champagne. Lorsque nos récoltes seraient surabondantes, l'excédant deviendrait relativement inutile, et lorsqu'elles seraient insuffisantes, nous n'aurions pas les approvisionnements de l'étranger pour arrêter les ravages de la famine. La décadence de notre commerce suivrait celle de notre prépondérance maritime, et après avoir occupé le premier rang parmi les nations, nous tomberions bientôt au niveau des puissances de second ou de troisième ordre.

Nous ne suivrons pas l'exemple de la plupart des auteurs en nous livrant à un long examen de cette question, à savoir lequel est le plus avantageux, du commerce intérieur ou du commerce extérieur. Il est tout à fait évident qu'une pareille question ne comporte pas de solution satisfaisante. S'il n'existait aucune espèce de commerce intérieur, il serait tout à fait impossible de diviser et de réunir les travaux, ou, en d'autres termes, de sortir de la barbarie ; et sans le commerce extérieur, et sans les innombrables produits, les industries et les

perfectionnements qu'il amène à sa suite, les progrès faits par la société seraient comparativement insignifiants. Avec le commerce intérieur, nous ne nous serions peut-être jamais élevés au-dessus de la condition de nos ancêtres sous le règne de Richard II ; mais c'est surtout au commerce extérieur que nous devons les progrès presque incroyables que nous avons faits depuis cette époque, aussi bien que ceux que nous sommes appelés à faire dans l'avenir.

Il serait superflu, et même incompatible avec le but et les limites de cet ouvrage, de nous livrer à un examen minutieux de la politique qui a dicté les restrictions apportées à la liberté du commerce.

On a reconnu, presque généralement, que ces restrictions qui avaient pour but, ou d'accroître l'importation, ou d'empêcher l'exportation des métaux précieux, reposaient sur des principes erronés, et elles sont tombées en désuétude ou ont été repoussées. Dans le petit nombre d'observations qui suivent, nous nous bornerons donc à signaler la politique qui a dicté les mesures restrictives ayant pour but de développer l'industrie et la liberté de certains pays, en interdisant soit partiellement, soit complétement, l'importation des denrées qui peuvent être produites à l'intérieur.

Si l'on importe des pays étrangers la totalité ou une partie considérable d'un article pour lequel les demandes sont considérables, la prohibition de l'importation sera, sans nul doute, d'un avantage immédiat pour ceux qui produisent cet article à l'intérieur. Cependant il est presque inutile de dire que le législateur n'a point à s'occuper des intérêts d'une classe quelconque, si ce n'est pour les faire concourir aux intérêts généraux. Si une prohibition est avantageuse à un nombre plus ou moins considérable d'individus, cela ne prouve, en aucune manière, qu'elle soit opportune. Pour prouver cette assertion, il faut encore démontrer que la prohibition est avantageuse, ou, du moins, qu'elle n'est pas nuisible au public, qu'elle ne

sacrifie pas les intérêts de la société à ceux de quelques privilégiés.

Aucun système de politique commerciale n'a droit à être préféré à un autre, qu'autant qu'il remplit le mieux le but à atteindre, d'augmenter le bien-être d'une nation. Si le commerce, entravé par des prohibitions, doit remplir ce but plus efficacement que lorsqu'il est libre et affranchi, il faut lui imposer des entraves; s'il en est autrement, il faut aussi ne pas hésiter à l'affranchir. Ce n'est ni la liberté, ni la prohibition, qui sont par elles-mêmes bonnes ou mauvaises. La seule chose qui doive préoccuper, c'est l'influence qu'elles exercent, respectivement, sur l'intérêt général. Pourvoir aux besoins du public, est la fin et le but réel des opérations industrielles de toute nature, et les intérêts des individus engagés dans ces opérations ne doivent attirer l'attention du Gouvernement que si, grâce à l'intervention de ce dernier, on peut les faire mieux servir à leur but légitime.

Nous avons déjà vu que la quantité d'ouvriers employés dans un pays ne peut dépasser celle que son capital peut nourrir et entretenir. Mais il est clair qu'il n'y a pas de règlement qui puisse augmenter ce capital, d'une manière quelconque. Le plus souvent, un règlement ne fait que détourner une portion de ce capital vers des voies où il ne se serait pas porté autrement : c'est là, cependant, le seul effet que produit un règlement. Et la véritable question qu'il faut examiner, c'est de savoir si la direction artificielle imprimée ainsi à une portion du capital national, le rend plus productif, ou moins productif, qu'il ne l'eût été, si on l'eût laissé chercher librement ses moyens d'emploi pour lui-même.

En abordant la discussion de cette question, on peut remarquer, *en premier lieu*, que tout individu s'efforce, constamment, de trouver les moyens les plus avantageux d'employer son capital et son travail. Il est vrai que c'est son pro-

pre avantage, et non celui de la société, qu'il a en vue ; mais une société n'étant autre chose qu'une collection d'individus, il est évident que chacun, en poursuivant avec constance son propre agrandissement, suit la ligne de conduite la plus avantageuse pour la société. Si donc certaines branches d'industrie n'étaient pas encouragées plus que d'autres, on préférerait celles qui offrent naturellement les moyens les plus faciles pour acquérir de la fortune, et, conséquemment, pour augmenter le capital national. L'intérêt personnel est le plus puissant stimulant qu'on puisse employer pour exciter l'industrie, pour aiguiser l'intelligence et l'esprit d'invention; et aucune proposition n'est plus vraie que celle-ci : que tout individu peut, dans sa situation locale, juger mieux que tout autre ce qui lui est avantageux et utile.

« L'homme d'Etat, dit Smith, qui essayerait de diriger les « particuliers dans l'emploi qu'ils doivent faire de leur capi- « tal, non-seulement se donnerait l'embarras d'un soin inu- « tile, mais il s'arrogerait une autorité qui ne peut être confiée « sûrement, non-seulement à une seule personne, mais à « aucune assemblée ou à aucun sénat de quelque manière « qu'ils fussent composés, autorité qui ne serait jamais aussi « dangereuse que remise aux mains d'un homme doué d'as- « sez de présomption et de folie pour se croire propre à « l'exercer (1). »

Mais, *en second lieu,* il est évident que l'interdiction de l'importation a pour conséquence réelle, suivant la critique si judicieuse de Smith, d'imposer aux individus l'emploi qu'ils doivent faire de leur capital et de leur travail. Elle les prive des articles qu'ils ne peuvent se procurer à l'intérieur, et les force de payer, un prix plus élevé, ceux qu'on peut se procurer ainsi, bien qu'avec une difficulté relative. Mais il est à la fois vexatoire et impolitique d'empêcher un individu de faire

(1) *Richesse des nations.*

usage d'un article, simplement parce que c'est un produit étranger, ou de forcer cet individu de payer, sans nécessité, ce produit, un prix plus élevé. Sans ces entraves, on verrait importer en Angleterre tous ces articles que l'étranger pourrait nous fournir à meilleur compte que les producteurs indigènes.

Notre conduite comme nation serait alors dirigée d'après les principes qui dirigent les individus dans la vie privée ; et c'est la maxime de tout sage père de famille, de ne pas essayer de faire chez lui ce qui lui coûterait plus à fabriquer qu'à acheter. Le tailleur, comme Smith l'a fait observer, n'essaye pas de faire ses souliers, mais il les achète au cordonnier ; à son tour, le cordonnier n'essaye pas de confectionner ses vêtements, il emploie le tailleur à cet usage ; et le fermier n'essaye de faire, ni ses souliers, ni ses vêtements, mais il se les procure tous deux en échange de son blé et de ses bestiaux ; dans les sociétés civilisées, tout individu trouve son avantage à s'appliquer à quelque industrie particulière et à échanger une partie de ses produits pour les produits d'autres individus dont il peut avoir besoin. Et l'on n'a pas encore démontré qu'une conduite, généralement reconnue comme sage et convenable chez les individus, pût être regardée comme insensée et absurde appliquée à un Etat, c'est-à-dire à la collection des individus habitant une certaine étendue de pays.

Le *rappel* des mesures restrictives ne permettrait pas aux étrangers de nous fournir une partie quelconque des denrées qui peuvent être fabriquées chez nous aussi bon marché qu'au dehors. Les producteurs nationaux ont toujours, on ne doit pas l'oublier, un avantage considérable de leur côté. Le prix de leurs denrées n'est pas aussi renchéri par les frais de transport ; et ils sont intimement familiarisés avec le langage, les lois, les modes et le crédit de ceux avec lesquels ils font le commerce. Un étranger n'est favorisé par aucune de ces circonstances ; et conséquemment, il arrive sur le marché avec

des conditions désavantageuses, contre lesquelles il ne peut lutter que par le bas prix de ses marchandises. Mais si un Français ou un Américain peuvent nous fournir un article quelconque à meilleur marché que nous ne pourrions nous le procurer, pourquoi ne le lui achèterions-nous pas? Pourquoi ne pas étendre aux étrangers un principe que nous trouvons si prodigieusement avantageux dans notre commerce avec nos plus proches voisins? Lors même que nos ports seraient ouverts à toutes les denrées de toutes les nations commerçantes de l'univers, aucune de ces denrées ne trouverait d'acheteurs, si ceux-ci n'arrivaient à conclure que l'acquisition leur est avantageuse, c'est-à-dire qu'ils se sont procuré l'article acheté à l'étranger à un prix inférieur à celui de leurs propres compatriotes.

Ce fait, que nous sommes à même d'importer une denrée d'un marché étranger déterminé, à un prix plus bas qu'on ne peut se le procurer en Angleterre, ou qu'on ne peut l'importer d'un autre lieu quelconque, démontre que quelques produits particuliers trouvent à se vendre plus cher sur ce marché, que partout ailleurs. Le prix d'une denrée n'est autre chose que la quantité de monnaie ou de toute autre denrée que l'on donne pour se la procurer. Personne ne met en doute que nous ne puissions acheter du vin à meilleur compte, à Bordeaux, que dans tout autre lieu; mais, dans ce cas, la conséquence nécessaire, c'est que nous pouvons placer à Bordeaux, plus avantageusement que partout ailleurs, le produit que nous donnons en échange. Il n'y a d'autre pierre de touche de l'élévation ou de l'abaissement des prix, que la quantité des choses contre lesquelles un article s'échange. Et, de cette manière, il est évident qu'en prohibant l'achat sur les marchés où les produits étrangers sont à meilleur compte, nous prohibons, en même temps, la vente sur les marchés où nos produits se vendent le plus cher. Supposons qu'en expédiant au Brésil une certaine quantité de tissus

de coton ou de quincaillerie, nous rapportions en échange 150 boucauts de sucre, et que cette même quantité, expédiée à la Jamaïque, ne trouve à s'échanger que pour 100 boucauts ; n'est-il pas évident, qu'en prohibant l'importation des premiers produits, nous sommes cause, forcément, que nos marchandises ne se vendent que *les deux tiers* du prix qu'elles auraient rapporté sans cette prohibition ? Supposer qu'un système commercial qui donne de pareils résultats soit un moyen d'augmenter la richesse nationale, c'est supposer une chose évidemment absurde et contradictoire.

Lorsqu'une prohibition vient à frapper l'importation d'une espèce quelconque de denrées, le prix de ces denrées augmente, et les producteurs indigènes de ces articles, ou d'articles similaires, recueillent un bénéfice immédiat ; mais ce qu'ils gagnent, par ce moyen, est de très-mince importance. En effet, comme ils emploient un nouveau capital dans leur industrie, les prix sont ramenés promptement à un niveau qui leur donne à peine le bénéfice ordinaire. Ce niveau peut être identique avec celui auquel les prix se tenaient d'abord, ou plus élevé. Dans le premier cas, il y aura une perte minime, mais la prohibition n'aura procuré aucun gain : le capital se sera déplacé pour recevoir un autre emploi. En même temps qu'une plus grande quantité des produits, qui étaient d'abord importés, sera désormais fabriquée dans le pays, il y aura une diminution correspondante dans la fabrication des produits exportés à l'étranger en payement des importations. Mais dans le plus grand nombre de cas, le prix ne reste pas le même après la promulgation de la prohibition, mais il s'élève constamment. En effet, si un article pouvait être fabriqué, à l'intérieur, aussi bon marché qu'à l'étranger, la prohibition deviendrait inutile, et l'on ne songerait pas à l'ordonner. Supposons que l'on prohibe l'importation d'un article étranger pour lequel nous payons un million de livres sterling, et qu'il en coûte un million

et un quart pour se le procurer chez nous, il est clair que la prohibition produira exactement, sur les consommateurs de cet article, le même effet qu'en admettant que le commerce ayant continué d'être libre, on les avait frappés d'un impôt particulier de 250,000 livres sterling par an. Mais on remarquera que si un pareil impôt eût été en effet ordonné, le produit en serait arrivé dans les mains de l'Etat et eût formé une partie du revenu national; tandis que l'augmentation de prix de l'article, dans les circonstances que nous avons admises, étant due à l'augmentation de difficulté dans la production, n'est avantageuse pour personne.

Il suit de là que, même dans les rares circonstances où un règlement prohibitif ne tend pas à élever les prix, il est cependant préjudiciable, en changeant la distribution naturelle du capital et en restreignant les demandes que l'étranger fait des produits de notre industrie, dans la même proportion qu'il augmente les demandes à l'intérieur. Mais, dans cette catégorie de cas, incomparablement plus considérable, où les prohibitions occasionnent une élévation dans les prix des articles qu'elles viennent frapper, elles sont infiniment plus nuisibles. Outre qu'elles contrarient la distribution naturelle du capital et qu'elles limitent le commerce avec l'étranger, elles imposent aux consommateurs une lourde charge, sans qu'il en résulte aucune utilité pour le public; elles excitent des particuliers à quitter des industries réellement avantageuses, pour se livrer à des industries qui ne peuvent être poursuivies sans une perte pour la nation, et qu'il faut abandonner aussitôt que la prohibition cesse d'être imposée. Et, en définitive, les prohibitions causent les plus graves dommages, même à ceux dont elles avaient pour but de servir les intérêts, aussi bien qu'aux intérêts du public.

On a avancé (quoique peut-être sans y avoir assez réfléchi), que, sans les prohibitions à l'importation, plusieurs industries, qui aujourd'hui donnent du travail à une population considé-

rable, n'auraient probablement jamais existé dans notre pays. Mais, en supposant que cette assertion fût reconnue pour vraie, elle ne serait pas une objection solide contre les principes que nous avons établis. *Non omnia rectè possumus.* Il importe autant à l'intérêt des sociétés qu'à celui des familles en particulier, de respecter le principe de la division du travail. Tous les peuples trouveront toujours leur avantage à se consacrer, de préférence, aux branches d'industrie dans lesquelles ils sont supérieurs aux autres; car ce n'est qu'ainsi qu'ils peuvent utiliser complétement leurs facilités particulières pour la production, et employer leur capital de la manière la plus avantageuse, qu'ils soient agriculteurs ou artisans.

Il est vrai, sans nul doute, que lorsqu'un système artificiel a fait pendant longtemps ressentir ses effets, l'abolition de ce système manque rarement de donner lieu à des embarras et à des difficultés momentanés; et c'est pour cette raison qu'un Gouvernement sage n'adoptera jamais, sans réflexion, une mesure quelque irréprochable qu'elle soit en principe, si cette mesure doit causer un tort sérieux à une portion considérable de ses sujets. Tout changement dans l'économie publique d'une grande nation ne doit s'effectuer qu'avec réserve et graduellement. On doit donner un temps raisonnable et toute facilité aux individus dont les capitaux sont engagés dans les industries protégées par des règlements prohibitifs, soit pour abandonner ces industries, soit pour se préparer à soutenir la lutte contre la libre concurrence de l'étranger. Mais c'est là tout ce qu'un individu peut réclamer avec justice. On ne peut jamais alléguer l'abandon qui a été fait, dans quelques occasions, du judicieux principe de la liberté du commerce, comme une raison suffisante de persévérer obstinément dans une politique reconnue contraire aux intérêts généraux, ou pour refuser de saisir la première occasion qui s'offrira de revenir à un meilleur système. Agir d'après un pareil principe,

ce serait perpétuer les erreurs et les absurdités les plus funestes ; ce serait marcher dans une voie tout à fait contraire au but et à la fin de tout gouvernement.

Il n'est que trop certain, aussi, qu'on a fort exagéré les pertes et les inconvénients qui suivent, inévitablement, tout changement adopté dans un système établi de politique commerciale. La crainte d'être écrasé par la concurrence de l'étranger développe toute l'énergie latente d'un peuple, et force les procédés de la routine de faire place aux procédés plus productifs et plus économiques. Malgré toutes les prédictions de ruine faites avec tant d'assurance par les fabricants d'étoffes de soie et autres, lorsque M. Huskisson introduisit ses réformes en 1825, les diverses branches d'industrie auxquelles ces réformes s'appliquaient sont aujourd'hui, sans aucune exception, plus florissantes, et emploient un plus grand nombre de bras qu'à aucune autre époque. Tel a été également le résultat des modifications du système protecteur, introduites en 1842, et tel sera également, à n'en pas douter, le résultat des changements, encore plus considérables et plus importants, effectués dans le cours de l'année 1846, Mais en admettant qu'il en fût autrement, et que l'abolition complète du système protecteur forçât quelques milliers d'ouvriers d'abandonner leurs occupations actuelles, cette abolition leur en créerait nécessairement, en même temps, de nouvelles équivalentes pour leur emploi. Une pareille mesure ne diminuerait, en aucune façon, la demande de leurs services dans l'ensemble. Supposons que sous un régime de droits peu élevés, ou d'une complète liberté commerciale, nous ayons importé la totalité, ou une partie des étoffes de soie et de lin qu'aujourd'hui nous fabriquons chez nous ; il est clair que la France et l'Allemagne ne nous expédiant pas leurs denrées gratuitement, nous devrions leur donner en échange une somme égale de denrées anglaises ; de telle sorte que ceux de nos ouvriers qui étaient occupés dans nos fabriques d'étoffes de soie et de lin, et qui

avaient été congédiés, devraient, à l'avenir, être occupés à propuire les articles qui doivent être exportés à l'étranger comme valeur équivalente.

Un pays dans lequel le commerce a été entravé peut, avec l'accroissement de la liberté, changer en partie l'espèce du travail demandé, et l'employer d'une façon plus productive; mais il ne peut diminuer la quantité de ce travail. Si les importations de ce pays s'élevaient, une année, à cinq ou dix millions de plus que l'année précédente, il est certain qu'il nous faudrait pourvoir à leur payement, directement ou indirectement, en exportant aussi une somme plus considérable de nos produits particuliers. Et, conséquemment, si l'exportation est une chose désirable, et les plus chauds partisans du système prohibitif la regardent comme telle, l'importation doit l'être également; car toutes deux sont enchaînées par des liens indissolubles; et leur séparation, même par la pensée, implique une ignorance complète des principes les plus évidents. Toute relation commerciale entre des individus d'un même pays ou avec l'étranger, repose sur un équitable principe de réciprocité. L'achat et la vente y jouent le même rôle que l'action et la réaction, en physique : ce sont deux principes égaux et contraires. Ceux qui s'abstiennent d'acheter empêchent d'autres individus de leur acheter à leur tour. Toute vente et tout achat impliquent un achat et une vente d'égale valeur. Conséquemment, empêcher un achat, c'est en réalité la même chose qu'empêcher une vente. Un commerçant n'exporte jamais que dans le but d'importer des produits d'une valeur plus considérable; mais il est impossible qu'il le fasse, si les denrées étrangères sont repoussées du marché. Dans quelque proportion que l'affranchissement du commerce puisse nous amener à recevoir nos approvisionnements d'autres pays, cet affranchissement aura pour effet d'en faire nos *chalands,* dans la même proportion, de développer notre industrie et d'étendre nos relations commerciales. Supposer que le commerce puisse

être trop libre, c'est supposer que le travail puisse être dirigé dans des voies trop productives; que les objets demandés puissent être trop multipliés et leur prix trop bas : c'est comme si l'on supposait que l'agriculture peut être trop perfectionnée, et que les récoltes peuvent devenir trop abondantes.

Les principes que nous venons de poser démontrent combien sont peu fondées les plaintes qu'on a souvent fait entendre contre le dommage résultant de notre goût exclusif pour les denrées étrangères. Nous ne tirons rien de l'étranger sans lui donner quelque chose comme équivalent; et l'individu qui ne consomme que du froment de Pologne, du drap de Saxe, des vins et des soies de France, en donnant lieu à l'exportation d'une somme égale de produits anglais, donne exactement le même encouragement à notre industrie que s'il ne consommait que des produits fabriqués directement en Angleterre. Les Portugais ne nous expédient pas une bouteille de Porto, sans que nous leur expédiions à notre tour, à eux, ou à leurs correspondants, la valeur équivalente, en étoffes de coton, en quincaillerie, ou quelque autre produit; de telle sorte qu'il n'importe en aucune façon que nous consommions leurs vins ou une valeur équivalente : ce n'est là qu'une affaire de goût.

Ce que nous venons d'établir nous amène à éclaircir la question controversée de la dépense faite à l'étranger par ceux qui s'absentent de leur pays. S'il est vrai qu'un *gentleman* Anglais, vivant en Angleterre, et ne consommant dans sa demeure que des articles étrangers, encourage l'industrie au même degré que s'il ne consommait que des articles anglais, il est clair qu'il en est de même de ce *gentleman* en voyage. Quelque produit qu'il achète à l'étranger, lorsqu'il se trouve à Paris ou à Bruxelles, il faut qu'il le paye, directement, ou indirectement, en articles anglais, tout comme s'il résidait à Londres. Et il est difficile de trouver des motifs quelconques pour affir-

mer, que, dans ce dernier cas, ses dépenses sont moins profitables à son pays que dans le premier (1).

Les entraves apportées aux relations commerciales, n'ont pourtant pas toujours pris leur source dans des notions erronées relativement à l'importance supérieur des métaux précieux, ni dans le désir de favoriser les intérêts des producteurs nationaux. La plupart de ces entraves doivent leur existence à des idées plus patriotiques, quoiqu'à nos yeux elles ne soient guère moins fausses; le désir de nous affranchir de l'approvisionnement par l'étranger, de nous venger de ses prohibitions par des mesures de représailles, et de pourvoir à la sécurite publique.

Il y a quelque chose de très-séduisant dans l'idée d'indé-

(1) Par aucune des assertions que nous venons d'émettre, ou que nous avons émises en d'autres circonstances, nous n'entendons et n'avons jamais entendu soutenir que l'*absentéisme* ne soit pas, à beaucoup d'égards, une chose préjudiciable. Il serait facile, assurément, de démontrer que l'Angleterre et l'Ecosse ont recueilli d'immenses avantages de la résidence des grands propriétaires terriens sur leurs domaines. On ne peut douter qu'ils n'aient contribué puissamment à faire pénétrer les manières, et à répandre le goût pour les commodités et les jouissances, d'une société plus raffinée; et que l'amélioration des voies de communication entre les divers cantons, les constructions dispendieuses de bâtiments de fermes convenablement établis, les plantations qui servent d'abri et d'ornement au pays, ne doivent être attribuées, en grande partie, à la résidence de ces grands propriétaires. On peut mettre en doute, toutefois, en tenant compte des circonstances sous l'empire desquelles beaucoup de propriétaires irlandais ont acquis leurs domaines, de la différence entre leurs dogmes religieux et ceux de leurs tenanciers, des contrats particuliers, en vertu desquels ceux-ci tiennent leurs terres à bail, et de l'état politique de l'Irlande, on peut mettre en doute, disons-nous, que leur séjour dans le pays lui ait procuré quelque avantage considérable; mais, à quelque conclusion que nous arrivions sur ce point, cela ne peut changer ce que nous avons établi dans notre ouvrage même. La question qu'il s'agit de décider, se rapporte uniquement à la *dépense* du revenu, et n'a rien à démêler avec l'amélioration des propriétés foncières; et, malgré toutes les clameurs qui se sont élevées à ce sujet, nous en sommes encore à apprendre, que, sous ce rapport, l'*absentéisme* soit préjudiciable en quelque façon.

pendance; et il n'est pas surprenant qu'un système politique qui promet de placer le pays dans cette position digne d'envie jouisse d'une popularité considérable. Mais l'indépendance nationale repose sur des fondements bien autres que le misérable mécanisme de règlements de douane. L'indépendance des individus ne résulte pas uniquement, de ce qu'ils peuvent pourvoir à leurs besoins par le produit de leur travail; cette indépendance a pour base, indifféremment, la possibilité qu'ils ont d'arriver à ce but, ou celle de fournir une valeur équivalente en échange des diverses choses, nécessaires ou commodes, qu'ils peuvent désirer de se procurer; et nous avons déjà vu que ceux qui se consacrent aux professions, ou aux occupations pour lesquelles ils ont une aptitude naturelle ou acquise, peuvent disposer plus facilement des choses nécessaires et commodes de la vie, à l'aide de l'échange avec d'autres individus; ou en d'autres termes, qu'ils sont plus riches, et conséquemment plus indépendants, que s'ils produisaient directement les divers articles qui leur sont demandés. Il en est de même à l'égard des nations. Nous importons le coton de l'Amérique, les bois de construction du nord de l'Europe, et le vin *clairet* de France.

Mais notre conduite, en cette circonstance, montre que nous expédions dans ces pays des denrées auxquelles ils attachent une valeur plus considérable. Nous ne sommes donc, sous aucun rapport, plus dépendants de ces pays, qu'ils ne le sont du nôtre; et, si nous entendons par indépendance, la faculté de pourvoir à nos besoins, sans avoir d'obligation à aucun peuple, nous sommes complétement indépendants. Les relations commerciales que nous entretenons avec les étrangers, comme celles que nous entretenons nous-mêmes mutuellement, sont fondées sur un principe de convenances réciproques : nous donnons et nous recevons des valeurs équivalentes, nous satisfaisons des besoins, et nous accordons des avantages réciproques.

Souhaiter de n'avoir absolument aucune relation avec les étrangers, et de continuer en même temps d'être toujours riches et prospères, c'est souhaiter ce qui est contradictoire et en désaccord avec la nature des choses. Autant vaudrait désirer de posséder le sol et le climat de la Chine pour produire le thé, celui de la France pour produire le vin, et celui de l'Amérique pour produire le coton. Tous ces produits et des milliers d'autres, également utiles et désirables, ne peuvent être obtenus qu'au moyen des relations avec l'étranger. Sans nul doute, nous pouvons nous passer de ces relations; mais, dans ce cas, nous devons aussi nous résigner à nous passer de la richesse et de la puissance à laquelle ces relations nous ont élevés. L'homme qui préfère traverser la rivière à la nage, est, naturellement, indépendant des ponts, de la même manière qu'une nation qui préférerait la pauvreté et la barbarie à la richesse et à la civilisation, serait indépendante du commerce avec l'étranger. Mais c'est là l'indépendance du sauvage. Pour être véritablement indépendant dans le sens large, et si nous pouvons ainsi nous exprimer, dans le sens civilisé du mot, c'est-à-dire pour pouvoir se procurer avec la plus grande facilité les choses nécessaires et commodes de la vie, un peuple doit utiliser les forces productives de tous les autres peuples, et trafiquer avec le monde entier d'après des principes raisonnables et libéraux.

Les nations, comme les individus, sont très-disposées à se laisser influencer par des sentiments d'animosité. L'expérience du dommage qui résulte pour nous des règlements prohibitifs de quelque puissance étrangère, nous fait chercher, dans l'irritation du moment, à user de représailles, en dirigeant contre leur commerce des prohibitions analogues. Rarement nous prenons le temps de réfléchir à l'influence probable de ces mesures vis-à-vis de nous-mêmes, mais quand nous les ordonnons dans la pensée que, de quelque manière qu'elles puissent nous affecter, elles causeront, après tout, un dom-

mage plus sérieux à ceux contre lesquels elles sont dirigées.

Le commerce entre l'Angleterre et la France fut, pendant très longtemps, sacrifié complétement à cet esprit de jalousie et de vengeance. Louis XIV ayant épousé la cause de la famille exilée des Stuarts, le gouvernement et le peuple anglais prirent feu, à cette insulte, et, dans le premier moment d'irritation, ils eurent recours à toute espèce d'hostilité. Sans réfléchir que le coup dirigé contre la France retomberait infailliblement sur nous-mêmes, nous déclarâmes que le commerce avec la France était *une calamité*, prohibant en même temps l'importation d'une foule de produits français, et frappant de droits différentiels très-élevés le vin et la plupart des articles peu nombreux que l'on permettait encore d'importer. Malheureusement, les dispositions du traité de Methuen (1), rendirent permanentes ces mesures offensives, auxquelles la France ne tarda pas à répondre par des représailles. Les règlements de douane devinrent, entre les mains des deux parties, de puissantes machines de guerre; une prohibition partie d'un côté, était immédiatement suivi d'une *contre-prohibition*, du côté contraire, jusqu'à ce que le commerce entre les deux pays, — commerce qui, sans cette violente interruption, eût fourni un champ fertile à l'emploi d'un capital de plusieurs millions et de plusieurs millions de bras, fût complétement anéanti.

Pitt s'efforça, au moyen du traité de commerce négocié avec la France en 1786, d'introduire un système plus rationnel dans le commerce entre les deux pays, et de le rendre avantageux pour tous deux. Mais la guerre de la révolution qui, malheureusement, éclata peu de temps après, coupa court à cette amélioration dans l'état des choses; elle raviva et aigrit tous les vieux sentiments de haine et tous les préjugés héréditaires chez les deux peuples. Cependant, depuis le

(1) V. *Journal des économistes*, nº 65, Avril 1847.

traité de paix de 1815, ces haines et ces préventions se sont bien adoucies, et le commerce de l'Angleterre avec la France a atteint un degré d'importance considérable, quoique ce commerce soit encore bien inférieur à ce qu'il pourrait et devrait être. L'abolition des droits différentiels sur les vins français, en 1831, a contribué considérablement à amener cette amélioration dans les rapports; et la réduction opérée récemment dans les droits élevés sur l'eau-de-vie, et plus encore, l'exemple donné par la législature de ce pays, en abandonnant le système prohibitif, amènera sans nul doute, finalement, à quelque adoucissement correspondant du côté de la France, et, si ce résultat a lieu, le commerce entre les deux pays s'accroîtra prodigieusement.

On ne doit cependant inférer, d'aucune des assertions que nous avons émises, que nous ayons voulu poser comme principe absolu que les prohibitions imposées à titre de représailles, sont toujours nuisibles à ceux qui y ont recours. Assurément, jusqu'à ce jour, ç'a été là leur effet ordinaire; mais la portée politique de cette conduite dépend entièrement des circonstances. S'il y a des motifs, en apparence raisonnables, pour penser qu'une prohibition puisse causer assez de préjudice à ceux contre lesquels elle est dirigée pour leur faire rapporter, ou modifier considérablement la prohibition ou le droit élevé par lesquels ils veulent se venger, il peut être sage d'ordonner cette prohibition; car la résurrection d'une branche considérable de commerce extérieur, ou l'affranchissement permanent du commerce, de restrictions vexatoires, peuvent compenser, et au delà, les nouveaux inconvénients que toute nation doit subir en cette circonstance, en cherchant à provoquer par des représailles, l'anéantissement d'une prohibition; mais, tant qu'il n'y aura pas de motifs raisonnables pour conclure qu'on peut arriver par des représailles au rappel ou à la modification de la prohibition ordonnée primitivement, il serait très-impolitique de s'engager dans une pa-

reille voie d'hostilité. Il en serait autrement, si une prohibition, ordonnée par esprit de représailles, n'avait d'effet que sur nos ennemis ; mais les avantages que procure le commerce sont réciproques ; comme nous n'achetons ni ne vendons qu'en vue de nos propres intérêts, lorsque nous prohibons ou que nous entravons les rapports avec les étrangers, nous nous faisons nécessairement tort à nous-mêmes, et ce tort même peut être plus étendu que celui que nous faisons aux étrangers. Il est donc évident que prescrire ou maintenir une prohibition, lorsqu'on ne peut prévoir que cette mesure donnera lieu au RAPPEL ou à la modification de la prohibition imposée par l'étranger, c'est nous causer un préjudice à nous-mêmes, sans nous assurer un avantage correspondant.

Le gouvernement d'un pays étranger cause un préjudice à ses sujets en repoussant obstinément quelques-uns de nos produits ; y a-t-il là quelque raison pour que notre gouvernement agisse de même? pour qu'il repousse les produits désirables qui peuvent être importés de ce pays, à meilleur marché que de tout autre, ou à un prix inférieur à celui auquel on peut les produire chez nous? Agir ainsi, ce n'est pas user de représailles envers l'étranger, mais envers nous-mêmes. C'est ériger en maximes d'État les aveugles et sauvages inspirations de la vengeance. Ce n'est nullement notre affaire de nous enquérir des marchés auxquels s'adressent les autres pays ; mais de découvrir et de rechercher ceux où nous pouvons nous pourvoir, au plus bas prix, des articles qui nous sont demandés. Nous entendons rarement dire que les étrangers refusent de vendre ; et, comme il ne peut y avoir de vente sans un achat équivalent, en agissant constamment nous-mêmes, d'après un système libéral, non-seulement nous en recueillerons un avantage immédiat, mais, par l'influence de notre exemple, nous amènerons peu à peu les étrangers à abandonner leurs règlements prohibitifs.

A l'égard de ce qu'on peut appeler les mesures restrictives

POLITIQUES, en d'autres termes celles qui sont imposées en vue de la sécurité nationale, ou pour causer du dommage à quelque puissance ennemie, sans mépriser l'importance qu'elles peuvent avoir en quelques circonstances, nous croyons que leur influence a été fort exagérée. Si une seule nation avait le monopole d'un article nécessaire à sa défense et à son bien-être, ou à la défense et au bien-être des autres nations, elle pourrait, en prohibant l'exportation de cet article, pourvoir à sa propre sûreté et, en même temps, causer un grave dommage à ses ennemis. Mais il est douteux qu'il puisse jamais se rencontrer un article de cette nature. Il ne paraît pas que nous ayons à notre disposition un seul article dont la prohibition, à la sortie, ne dût être plus dommageable pour nous-mêmes que pour tout autre. Et, parmi les diverses denrées que nous importons, il n'y en a peut-être pas une, si l'on en excepte le thé, qui, en supposant que son exportation fût interdite par une puissance étrangère dans une partie quelconque du globe, ne pût être obtenue d'autres pays, ou dans cette même partie du globe, ou dans quelque autre.

Il est vrai que la prohibition de l'exportation du thé par les Chinois, ou du coton par les Américains, en supposant qu'on pût la réaliser, nous placerait temporairement dans de grands embarras. Mais il est bien certain qu'on ne pourrait maintenir, en aucun pays, même pendant le plus court intervalle, une prohibition affectant aucun article important, de la vente duquel dépend le sort d'une population considérable; si pareille expérience était tentée en Amérique, elle donnerait lieu infailliblement à une rupture immédiate des rapports d'union. Mais, en supposant que cette expérience pût réussir, le dommage qui en résulterait pour nous ne serait pas, à beaucoup près, aussi grave qu'on pourrait le supposer au premier coup d'œil. La cessation des approvisionnements de thé ferait quelque violence à notre goût et nous obligerait à importer des quantités plus considérables de café,

de cacao, et autres denrées de même nature; la cessation des approvisionnements de coton par les Etats Unis, quoique donnant lieu d'abord à des inconvénients plus nombreux, donnerait une impulsion si puissante à sa culture et à son exportation de l'Inde, de l'Egypte, du Brésil, et d'autres contrées, qu'à une époque peu éloignée, nous pourrions nous passer des approvisionnements des Etats-Unis. En réalité, les dangers à redouter par suite du refus des étrangers de nous vendre sont complétement imaginaires. Même aux époques des guerres les plus acharnées, nous n'avons jamais eu la moindre peine à nous procurer des quantités considérables de chanvre et de lin; et, cependant, s'il eût été possible d'en intercepter l'entrée dans nos ports, c'eût été un coup sérieux porté à notre puissance maritime. La république commerciale est maintenant trop étendue, et les vues politiques de ceux qui la dirigent sont trop diverses et trop contraires, pour supposer qu'il puisse jamais y avoir entre eux quelque chose qui ressemble à un accord ou à une coalition. Si les voies ordinaires du commerce étaient interdites ou interceptées d'un côté, le commerce se frayerait forcément un passage dans quelque autre partie du monde. La diffusion des produits de l'industrie a lieu d'une manière trop étendue pour être affectée sensiblement par le monopole ou l'hostilité d'un seul Etat, quel qu'il soit. Si quelque pays ne commerce pas avec nous, nous n'avons pas à nous en alarmer; quelque autre sera moins scrupuleux et se réjouira d'avoir l'occasion de nous fournir toutes les denrées dont nous avons besoin. Dans l'état actuel du monde, il n'y a pas de plus grande erreur possible que de s'imaginer, que la sûreté d'un pays, ou ses moyens de défense et d'attaque, puissent être sensiblement augmentés par des règlements prohibitifs.

Les instruments de guerre mis en usage, et le caractère des conflits qui ont lieu dans les temps modernes, occasionnent des dépenses énormes. On ne peut plus douter de la vé-

rité de cet axiome que l'argent est le nerf de la guerre ; et que la nation la plus riche, *toutes choses égales d'ailleurs*, est aussi la plus puissante. Les peuples qui possèdent une richesse suffisante ne manqueront jamais d'*hommes et de fer*, *de soldats et d'épées* ; ils possèdent un talisman à l'aide duquel ils peuvent couvrir la terre d'armées, et l'Océan de flottes, et contre la puissante influence duquel le plus pur patriotisme et le courage le plus inflexible lutteront difficilement. Mais puisqu'il en est ainsi, puisqu'il est reconnu généralement que la richesse est la principale source du pouvoir et de l'influence, et qu'il est démontré qu'un commerce libre et étendu est la source la plus féconde de la richesse, peut-il y avoir rien de plus contraire à ces principes que de chercher à augmenter la sûreté ou les moyens de défense d'un pays, en promulguant des règlements qui doivent nécessairement entraver et restreindre son commerce ? La possession de la richesse est la meilleure de toutes les garanties ; et comme la liberté du commerce, est, de tous les moyens, le plus efficace pour augmenter la richesse, il suit de là que ceux qui appliquent tous leurs efforts à donner au commerce toutes les facilités désirables, appliquent, en même temps, leurs efforts de la manière la plus efficace à augmenter la puissance et l'indépendance du pays ; et il suit de là, pareillement, que les apologistes et les défenseurs des prohibitions travaillent, bien qu'à leur insu, à saper les fondements de notre puissance et à nous précipiter du rang élevé que nous occupons parmi les nations du globe.

Nous pouvons être assurés que, si notre prospérité commerciale court jamais quelques dangers, ce ne sera pas parce que les étrangers refuseront de trafiquer avec nous, mais parce que nous ne pourrons leur fournir des denrées en retour, aussi bon marché que d'autres peuples. Ce résultat peut avoir lieu par suite de la décadence de notre industrie, décadence occasionnée par le défaut de sécurité ou toute autre cause,

ou parce que d'autres nations auront saisi de meilleures occasions, ou accompli de plus grands progrès. Peu de personnes nieront que ce ne soit là un danger possible, et qui, peut-être, n'est pas extrêmement improbable; et l'immense développement qu'ont reçu notre commerce et nos manufactures, feraient de cet événement une calamité horriblement funeste. Il est donc strictement de notre devoir d'adopter les mesures qui peuvent sembler les mieux appropriées pour consolider les fondements de notre industrie commerciale et nous garantir contre sa décadence; et de toutes celles qu'on a imaginées, aucune, jusqu'à ce jour, ne paraît devoir être aussi efficace que l'abolition des règlements prohibitifs et le développement, autant qu'il est en nous, du principe de la liberté commerciale.

Avant d'abandonner cette partie du sujet que nous traitons, il est peut-être à propos de rappeler qu'on a récemment essayé de défendre ou de justifier les entraves apportées à l'importation, en s'efforçant de démontrer que ces entraves obligent les étrangers à contribuer au revenu de la nation qui a la sagacité d'en profiter. Mais cette justification, quoique tirée de plus loin, est aussi futile que les autres. Il est clair, en effet, que si une certaine nation adoptait avec succès une pareille politique, toutes les autres ne tarderaient pas à l'adopter à leur tour; de telle sorte que tout ce que l'une pourrait gagner, en frappant de droits à l'importation les produits des autres, se trouverait perdu par les droits dont celles-ci, sans nul doute, frapperaient l'importation de ses propres produits sur leurs marchés. La vérité est que c'est là un projet tout à fait illusoire, et que les droits sur les importations sont toujours payés par les nations chez lesquelles on importe, et non par celles qui exportent. Le prix de toute denrée produite librement est là, comme partout ailleurs, déterminé par la concurrence des producteurs.

En tenant compte de toutes les circonstances, les articles

vendus aux étrangers et aux acheteurs indigènes, trouvent à se vendre à peu près au même prix. Cette circonstance, que les denrées expédiées par nous en France, en Amérique et dans d'autres pays étrangers, sont soumises à certains droits, doit assurément diminuer la somme des demandes faites par ces pays; mais cela n'a pas d'ailleurs la plus légère importance pour nos producteurs. Ils vendent leurs marchandises indifféremment, aux étrangers et à leurs plus proches voisins, s'ils en trouvent un prix suffisant pour rembourser leurs frais de production, leur bénéfice compris, et les droits dont sont frappées ces marchandises au dehors, qu'ils soient élevés ou faibles, produisent une augmentation de prix, qui évidemment, doit être remboursée par les consommateurs étrangers. Il est vraiment étrange qu'on ait jamais pu concevoir une opinion différente; il est évident que l'opinion contraire n'a pas l'ombre de fondement.

Il est vrai que, si un pays qui a le monopole de la fourniture de certains articles fort demandés au dehors, ou une facilité particulière pour les produire, les frappe d'un droit à l'exportation, ce droit augmentera leur prix d'autant et tombera entièrement à la charge des étrangers. Il y a toutefois peu de circonstances où il serait sage de se procurer, de cette manière, une augmentation considérable de revenu; car le droit établi, en augmentant le prix des articles qu'il frappe, contribue d'autant à décourager leur exportation et à encourager l'importation d'autres pays, des mêmes articles ou d'articles analogues. C'est pourquoi, si l'on a recours à de pareils droits, en vue de l'augmentation du revenu (et c'est rarement dans un autre but que cela a lieu), ces droits doivent sagement se borner aux articles pour l'exportation desquels le pays qui exporte a une supériorité marquée, et il ne faut pas les porter au point de mettre en danger cette supériorité. A l'exception des articles de cette nature particulière, articles généralement peu nombreux dans la plupart des pays, les droits à l'expor-

tation sont généralement plus hostiles au commerce et à l'industrie à laquelle ils donnent naissance, que des droits modérés à l'importation. La vérité est que, si ces droits sont imposés en vue d'un revenu, et qu'ils ne soient pas portés à une proportion onéreuse ou à un tel point qu'ils deviennent un stimulant irrésistible pour la contrebande, ou puissent former aucun obstacle sérieux aux transactions commerciales, ils deviennent un des meilleurs moyens pour percevoir un revenu. En Angleterre et dans d'autres pays, les ministres des finances ont rarement senti, suffisamment, l'importance de la modération en matière de droits de douane ; et, soit désir de faire servir ces droits à leurs vues de protection, soit par suite d'idées erronées sur la nature de l'impôt, ils les ont souvent élevés à une proportion préjudiciable. Ce n'est pourtant pas là l'essence des droits ; et en supposant qu'ils soient renfermés dans des limites raisonnables et judicieusement assis, nous ne sachions pas qu'on puisse en établir qui puissent soulever moins d'objections. Sans doute, quelle que soit leur étendue, ils tendent à restreindre le champ des opérations commerciales, et conséquemment à empêcher la meilleure distribution du capital et du travail. Mais lorsqu'il s'agit d'impôt, on n'a que le choix des difficultés, et l'on n'a jamais eu l'idée d'un impôt calculé pour produire un revenu considérable, sans que son assiette et sa perception aient été accompagnées d'une foule de graves inconvénients. Le revenu de la douane anglaise, formé presque entièrement des droits sur les importations, s'est élevé, en 1845, à 21,706,197 liv. st., et malgré les droits exorbitants sur le thé, le tabac, et un petit nombre d'autres articles (droits qui, certainement, produiraient davantage s'ils étaient réduits à la moitié de leur montant actuel), on pourrait facilement démontrer, si c'était ici le lieu de se livrer à de pareilles recherches, qu'en aucun pays et à aucune époque, un pareil revenu n'a été perçu avec aussi peu de difficultés et d'inconvénients, et qu'il n'y a pas de motifs pour penser qu'on eût pu

le percevoir aussi avantageusement d'aucune autre façon.

Il est donc important d'avoir constamment présente à l'esprit, la distinction à établir entre des droits modérés à l'importation en vue du revenu, et les droits et prohibitions en vue de la protection. Les premiers, la plupart du temps, forment un des moyens les moins attaquables de se procurer un revenu, mais les droits onéreux, quel que soit leur objet, et tous les droits et toutes les prohibitions imposés dans des vues de protection, détruisent en général tout sage principe et ne peuvent être que nuisibles au pays.

On a souvent avancé des raisonnements semblables à ceux que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, pour démontrer les avantages qui résultent de la liberté commerciale, et combien il est impolitique de chercher à encourager l'industrie nationale en mettant des entraves à l'importation. Les avantages éminents qui découlent de la liberté du commerce avaient été indiqués, comme nous l'avons déjà établi, d'une manière très-frappante, par sir Dudley North il y a environ 150 ans, et après lui, Richardson, Hume, et d'autres auteurs, ont développé et prouvé victorieusement la bonté de ces principes, et démontré les conséquences désastreuses du système prohibitif. Mais la ruine complète de ce système était réservée au docteur Smith ; il a examiné et réfuté les arguments capitaux avancés en sa faveur, de la manière la plus remarquable et la plus concluante, et avec une abondance de développements qui laisse peu à désirer ; et pourtant, telle est la nature et la force des préjugés en faveur, des prohibitions, et tels sont les obstacles apportés au progrès d'opinions plus larges et plus libérales, que, bien que l'ouvrage de Smith ait été répandu dès 1776, ce n'est que depuis un petit nombre d'années que les hommes d'Etat et les négociants ont adopté ses doctrines dans la pratique et ont commencé à y conformer leur conduite. Mais heureusement une nouvelle ère s'est enfin levée : *magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.* Les prin-

cipes de la liberté du commerce ne sont plus considérés comme des spéculations creuses et stériles, comme les visions de théoriciens rêvant, dans leurs cabinets, un bonheur général qui ne peut jamais se réaliser. Ces doctrines ont reçu la sanction du gouvernement et du parlement anglais. Robert Peel a été dans la pratique ce qu'Adam Smith avait été dans la théorie; le premier a revendiqué dans le sénat et fait vivre dans les actes du parlement ces grands principes que le second avait établis dans son cabinet. Avec la gloire d'être les premiers à publier et à démontrer la vérité de ce système juste et bienfaisant, nous pouvons réclamer, aujourd'hui, un plus haut éloge : celui d'avoir été les premiers à lui donner une portée pratique et d'en avoir fait une portion de la politique nationale.

Les restes peu nombreux du système protecteur qu'on retrouve encore dans le livre des Statuts seront sans doute bientôt extirpés, en même temps que notre exemple rendra libérale progressivement, quoique lentement peut-être, la législation commerciale de tous les autres pays. Un jour viendra, assurément,

« Où, libre comme les mers ou le vent, la Tamise affran-
« chie roulera ses flots par tout l'univers; où les navires de
« toutes les nations entreront poussés par toutes les brises fa-
« vorables; un jour où les mers ne feront plus qu'unir les
« contrées qu'elles séparent » (1).

(1) Pope, *Forêt de Windsor*, vers 397 et suivants.

CHAPITRE VI.

Des différents Emplois du Capital et du Travail. — L'Agriculture, l'Industrie et le Commerce sont avantageux à un égal degré. — Le placement du Capital, dans les diverses Industries, est déterminé par le taux du profit que donnent respectivement ces Industries. — L'industrie manufacturière ne produit pas d'accroissement dans la mortalité et n'est point nuisible à l'intelligence des Ouvriers. — Des Dangers accidentels du développement excessif des manufactures.— Influence du Commerce sur l'Esprit public.

En traitant de l'accumulation du capital, nous avons démontré que le rapport de son accroissement est la circonstance qui détermine principalement la prospérité nationale; qu'une augmentation de capital est équivalente à une augmentation des moyens d'entretenir et d'employer un plus grand nombre de travailleurs, et qu'une diminution dans le capital diminue également le bien-être et les jouissances, et peut-être aussi la somme des choses nécessaires à la vie des classes laborieuses, et répand dans le pays la pauvreté et la misère; et nous avons démontré également que l'accroissement, ou la diminution dans le taux du profit, est la cause principale de l'accroissement ou de la diminution du capital. Si les choses se passent ainsi, il paraît impossible de ne pas arriver à cette conclusion que les travaux qui donnent le profit le plus considérable, ou qui sont les plus productifs pour l'industrie, sont aussi les plus avantageux.

Cependant le docteur Smith, Malthus, et d'autres encore, ont attaqué cette façon de mesurer la richesse. Ils admettent bien que si deux capitaux donnent des profits égaux, les tra-

vaux dans lesquels ces capitaux sont engagés sont avantageux pour ceux qui s'y livrent, à un égal degré, mais ils prétendent que si l'un de ces capitaux est appliqué à l'agriculture, il produira un plus grand avantage pour le public. Il est facile cependant de s'apercevoir que cette opinion ne repose pas sur de solides fondements, et de démontrer que le *taux moyen du profit*, est, dans toutes les circonstances, le moyen infaillible à l'aide duquel nous pouvons le mieux apprécier quel travail est le plus, ou le moins avantageux.

Un capital peut être employé de quatre manières différentes : 1° à la production des matières premières ; 2° à fabriquer et à préparer ces matières premières pour l'usage et la consommation ; 3° à transporter les matières premières et fabriquées, d'un lieu à un autre, en raison des demandes ; 4° à diviser certaines quantités de ces matières en petites portions suivant les convenances de ceux qui en ont besoin. C'est de la première manière qu'est employé le capital de ceux qui se livrent à l'amélioration ou à la culture des terres, à l'exploitation des mines ou à la pêche ; celui des chefs d'industrie est employé de la seconde manière ; celui des marchands en gros de la troisième ; et celui des détaillants de la quatrième. On ne peut guère concevoir qu'un capital puisse être employé de quelque manière sans rentrer dans une de ces catégories.

Il est inutile de s'étendre sur l'importance de l'emploi du capital appliqué à l'acquisition des produits bruts et particulièrement à la culture du sol. C'est du sol, en y comprenant les mines et la pêche, que nous tirons primitivement la matière de toutes les denrées qui servent à nos besoins, à notre bien-être et à nos jouissances. L'industrie qui approprie les produits bruts de la terre, tels qu'ils sont offerts à l'homme par la nature, a précédé toutes les autres. Mais le nombre de ces produits est toujours excessivement limité. Et ce n'est qu'à l'aide de l'agriculture, ou, en d'autres termes, par l'application du travail et du capital à la culture du sol, que l'on

peut se procurer des quantités considérables de ces produits bruts qui constituent la plus grande partie de la subsistance de l'homme. Il n'est nullement certain qu'on ait jamais découvert, croissant spontanément, aucune espèce de céréales, telles que le froment, l'orge, le seigle, l'avoine, etc., et, bien que cela ait pu avoir lieu primitivement, l'extrême rareté de ces produits spontanés, dans tous les pays que nous connaissons, et de travail nécessaire pour se les procurer en quantités considérables prouve, sans réplique, que c'est surtout à l'agriculture que nous en sommes redevables.

Le passage de la vie pastorale à la vie agricole est, incontestablement, le pas le plus important que la société ait faite dans la voie du progrès. Toutes les fois que nous comparons la quantité de subsistances et d'autres produits bruts, obtenus sur une surface donnée d'un pays bien cultivé, avec celle qu'on peut se procurer sur une surface égale d'un pays également fertile, occupé par des chasseurs ou des pasteurs, les forces de l'industrie agricole pour accroître la quantité des produits utiles, nous semblent si extraordinaires que nous cessons d'être surpris de la préférence accordée, de si bonne heure et si généralement, à l'agriculture, sur l'industrie et le commerce, et que nous sommes disposés à souscrire sans hésitation aux éloges de Cicéron lorsqu'il dit : *Omnium autem rerum ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agriculturâ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.*

Mais y a-t-il quelques justes motifs pour cette préférence? L'industrie et le commerce sont-ils réellement moins avantageux que l'agriculture? Sans l'agriculture nous serions privés d'une quantité considérable des matières qui forment la base de notre nourriture et de nos vêtements ; mais si nous ignorions les industries qui servent à convertir ces matières en subsistances et en vêtements, lorsque nous nous les sommes

procurées, la plupart de ces matières ne nous rendraient que peu ou point de services.

Le travail du meunier qui moud le grain, et du boulanger qui en fait du pain, est aussi nécessaire à la production de cette denrée que celui de l'agriculteur qui laboure la terre. C'est l'affaire de l'agriculteur de recueillir le lin et la laine; mais, si le fileur et le tisserand ne leur avaient communiqué l'utilité et ne les avaient rendus propres à faire des vêtements confortables, ce chanvre et ce lin auraient été à peu près, sinon tout à fait, sans valeur. Sans le mineur, qui arrache le minerai aux entrailles de la terre, nous n'aurions pu nous procurer la matière qui a servi à confectionner nos instruments les plus utiles, et les plus magnifiques articles de notre ameublement; ceux qui comparent le minerai, lorsqu'on l'extrait de la mine, avec ces articles complétement achevés, seront convaincus, très-vraisemblablement, que le travail des individus qui ont purifié et affiné le minerai, et des ouvriers qui ont converti le métal en instruments utiles, a été aussi indispensable que celui des mineurs.

L'industrie manufacturière, c'est-à-dire cette espèce d'industrie qui approprie et applique à notre usage les produits bruts de la nature, n'est donc pas nécessaire, uniquement, pour rendre leur acquisition d'une valeur considérable; mais il est même incontestable que, sans le secours de cette industrie, on ne pourrait obtenir une quantité considérable de ces produits. Le mécanicien qui fabrique la charrue contribue, d'une manière aussi efficace, à la production du blé, que le laboureur qui la dirige. Mais le fabricant de charrues, le fabricant de moulins, le forgeron, et tous ces artisans qui apprêtent des instruments et des machines pour le laboureur, sont réellement des manufacturiers, et ne diffèrent en rien de ceux qui s'occupent à donner de l'utilité à la laine et au coton, si ce n'est qu'ils travaillent sur des matières plus résistantes. Les instruments et les machines sont le résultat du travail et du

talent du fabricant d'outils et de machines, et, sans leur secours, il est impossible qu'un travail quelconque puisse jamais devenir très-productif.

« Distinguer, dit le marquis Garnier, le travail des ouvriers « de l'agriculture d'avec celui des autres ouvriers, est une « abstraction presque toujours oiseuse. Toute richesse, dans « le sens dans lequel nous le concevons, est, nécessaire« ment, le résultat de ces deux genres de travail, et la con« sommation ne peut pas plus se passer de l'un que de l'autre. « Sans leur concours simultané, il ne peut y avoir de chose « consommable, et, par conséquent, point de richesse. Com« ment pourrait-on donc comparer leurs produits respectifs, « puisque, en séparant ces deux espèces de travail, on ne « peut plus concevoir de véritable produit, de produit con« sommable et ayant une valeur réelle? La valeur du blé « sur pied résulte de l'industrie du moissonneur qui le re« cueillera, du batteur qui le séparera de la paille, du meu« nier et du boulanger qui le convertiront successivement « en farine et en pain, tout comme elle résulte du travail du « laboureur et du semeur. Sans le travail du tisserand, le lin « n'aurait pas plus le droit d'être compté au nombre des ri« chesses que l'ortie ou tout autre végétal inutile. A quoi pour« rait-il donc servir de rechercher lequel de ces deux genres « de travail contribue le plus à l'avancement de la richesse « nationale? N'est-ce pas comme si l'on disputait pour savoir « lequel, du pied droit et du pied gauche, est plus utile dans « l'action de marcher (1)? »

En réalité, il n'y a, au fond, aucune différence réelle entre l'industrie agricole et l'industrie manufacturière. C'est une erreur vulgaire, comme nous l'avons déjà vu, de s'imaginer que les opérations de l'agriculture ajoutent quoi que ce soit à

(1) Voyez page 47 de la préface de la traduction de la *Richesse des nations*, par Germain Garnier, édit. Guillaumin.

la masse des matières préexistantes. Tout ce que l'homme peut faire, et tout ce qu'il fait en toute circonstance, se borne simplement à donner à la matière la forme particulière qui l'approprie à son usage. Mais Quesnay, et les économistes, ont prétendu, et leurs opinions à cet égard ont été adoptées par Smith, que l'agriculteur est puissamment aidé, dans cette appropriation de la matière à notre usage par les forces végétatives de la nature, tandis que l'industriel a tout à faire, sans avoir à sa disposition aucun secours de cette espèce. « Une « quantité donnée de travail productif, ou de capital, appli- « quée à l'industrie, dit le docteur Smith, ne peut jamais « donner lieu à une reproduction aussi considérable que si « elle était appliquée à l'agriculture. Dans les opérations de « l'industrie, la nature ne fait *rien*, l'homme fait *tout*, et la « reproduction doit toujours être proportionnée à la force des « agents qui lui donnent naissance. Il suit de là que le capital « appliqué à l'agriculture, non-seulement met en mouvement « une plus grande somme de travail productif qu'un capital « quelconque appliqué à l'industrie, mais que, proportion- « nellement à la quantité de travail productif qu'il emploie, « il ajoute une bien plus grande valeur au produit annuel de « la terre et du travail du pays, à la richesse réelle et au re- « venu de ses habitants. De toutes les manières dont un capital « peut être employé, c'est, de beaucoup, le plus avantageux « à la société (1). »

C'est là peut-être le passage qui soulève le plus d'objections dans la Richesse des nations, et il est véritablement étonnant qu'un raisonneur ausi pénétrant et doué d'une aussi grande sagacité que l'était Smith ait soutenu une doctrine si manifestement erronée. Il est bien vrai que dans le travail agricole la nature aide l'homme puissamment. L'agriculteur prépare la terre pour recevoir la semence et la dépose dans

(1) *Richesse des nations*, pages 455-56, t. Ier, édit. Guillaumin.

son sein ; mais la nature développe le germe, nourrit et mûrit la plante qui se développe, et la fait arriver à l'état de maturité. En réalité, nous ne sommes pas moins redevables à la nature dans toutes les branches de l'industrie. Les forces de l'eau et du vent, qui mettent en mouvement nos machines, soutiennent nos navires et les entraînent sur les abîmes de l'Océan ; la pression de l'atmosphère et l'élasticité de la vapeur, qui nous permettent de mettre en œuvre les machines les plus merveilleuses, ne sont-ce pas là des dons spontanés de la nature? Les machines ne nous sont avantageuses qu'à cause des moyens qu'elles nous offrent de contraindre la nature à mettre ses forces à notre service, et à remplir la plus grande partie de la tâche que, sans elle, nous serions forcés d'accomplir entièrement nous-mêmes. Dans la navigation, peut-on nier que les forces de la nature, la propriété de l'eau de laisser flotter les corps à sa surface, l'impulsion du vent et la polarité de l'aimant ne contribuent amplement, autant que les fatigues du matelot, à faire voguer les navires d'un hémisphère à l'autre? Dans l'opération du blanchiment et de la fermentation, tous les procédés employés font leur œuvre constante à l'aide des agents naturels. C'est à l'action qu'exerce la chaleur pour amollir et fondre les métaux, préparer nos aliments et chauffer nos maisons, que nous devons la plupart de nos instruments les plus puissants et les plus utiles. C'est grâce à cette action que les climats septentrionaux ont pu arriver à rendre leur séjour confortable. Il est si peu vrai de dire que la nature fait beaucoup pour l'homme, dans le travail agricole, et rien dans le travail industriel, qu'en réalité c'est presque le contraire qui a lieu. La bonté de la nature est illimitée dans le travail industriel ; mais cette bonté a des limites, et elles sont très-restreintes, dans le travail agricole. Le capital le plus considérable peut être dépensé dans la construction de machines à vapeur ou de toute autre espèce de machines ; et après avoir multiplié celles-ci indéfiniment,

les dernières employées peuvent être aussi puissantes et rendre autant de services que les premières, pour produire des denrées et épargner le travail. Les choses ne se passent pas ainsi quant au sol. Les terres de première qualité sont promptement épuisées, et malgré la puissante influence des améliorations, on peut se convaincre qu'il est impossible d'appliquer le capital, indéfiniment, même aux meilleurs terrains, sans éprouver, à la longue, une diminution dans le produit qu'ils rendent. La rente du propriétaire foncier n'est pas, comme le comprenait Smith, la rémunération du travail de la nature qui reste en fin de compte, déduction faite de toute cette portion du produit qui peut être regardée comme la récompense du travail de l'homme. Cette rente, comme on le verra plus tard, est l'excédant du produit obtenu des meilleurs terrains mis en culture, sur celui qu'on obtient des terrains de pire qualité ; elle est, en réalité, une conséquence non de l'augmentation, mais de la diminution, des facultés productives de la terre.

S'il est vrai que l'utilité communiquée à la matière soit, comme elle l'est en effet, le but de toute espèce d'industrie, il est évident que le capital et le travail appliqués à transporter des denrées, du lieu où elles sont produites au lieu où elles sont consommées, et à les diviser en petites portions, suivant la convenance et les besoins des consommateurs, sont en réalité aussi productifs que s'ils étaient appliqués à l'agriculture ou à l'industrie. Le mineur donne de la valeur à la matière, à la houille, par exemple, en la portant des entrailles de la terre à sa surface ; et le marchand ou le voiturier qui transporte cette houille, de la mine d'où elle a été extraite à la ville voisine, ou dans un lieu où elle sera brûlée, lui donne une valeur nouvelle et peut-être plus considérable. Nous ne sommes redevables, exclusivement, du feu de nos cheminées ni au mineur ni au marchand de houille. Ce feu est le résultat des travaux réunis de tous deux et des divers industriels qui leur ont

fourni les outils et les instruments dont ils se servent dans leurs travaux respectifs.

Il suffit, ce nous semble, de rappeler ce que nous avons déjà avancé relativement à l'utilité des marchands en détail. Mais l'extrait suivant, de la *Richesse des nations*, présente le fait sous un point de vue légèrement différent : « Si le com-« merce du boucher n'existait pas, dit Smith, chacun se-« rait obligé d'acheter, en une seule fois, un bœuf ou un « mouton tout entier; ce serait, généralement, un inconvé-« nient pour le riche, et cet inconvénient serait bien plus « grave encore pour le pauvre; si un pauvre ouvrier était « obligé d'acheter, d'un seul coup, sa provision d'un ou de six « mois, une grande partie des fonds qu'il emploie comme un « capital pour se procurer les instruments de son métier ou « garnir sa boutique, et qui lui donne un revenu, passerait « nécessairement dans cette partie de ses fonds réservée pour « servir immédiatement à sa consommation et qui ne lui rap-« porte aucun revenu. Pour cet ouvrier, rien ne peut être « plus commode que de pouvoir acheter sa subsistance, jour « par jour et même d'heure en heure, au fur et à mesure de « ses besoins. De cette manière il peut employer presque tous « ses fonds comme capital; il peut ainsi fournir une plus « grande valeur en travail, et le profit qu'il recueille, par ce « moyen, fait plus que compenser le surcroît de prix dont « les marchandises qu'il achète se trouvent chargées par le « profit du détaillant.

« Les préventions de quelques économistes contre les bou-« tiquiers et les marchands sont tout à fait sans fondement. « Il est si peu nécessaire de taxer les marchands ou de limiter « leur nombre, qu'ils ne peuvent jamais être assez multipliés « pour nuire aux intérêts du public, bien qu'ils puissent l'être « assez pour se nuire réciproquement. La quantité d'épiceries, « par exemple, qui peut se vendre, dans une certaine ville, est « limitée par les demandes qui se font dans cette ville et dans

« ses environs. Le capital à employer dans le commerce d'é« picerie ne peut donc excéder la somme nécessaire pour « acheter cette quantité. Si ce capital est partagé entre deux « épiciers, la concurrence fera que chacun d'eux vendra « meilleur marché que s'il se trouvait entre les mains d'un « seul; et si ce capital se partageait entre vingt individus, la « concurrence serait d'autant plus active, et il y aurait d'au« tant moins de chance qu'ils pussent se concerter entre eux « pour hausser le prix de leurs denrées. Cette concurrence « ruinerait peut-être quelques-uns d'entre eux; mais prendre « souci de ce résultat est l'affaire des parties intéressées, et « l'on peut, en toute sûreté, s'en rapporter à leur prudence. « Ce résultat ne peut jamais être nuisible au consommateur « ou au producteur; au contraire, il doit tendre à amener ce « résultat, que les détaillants vendent meilleur marché et « achètent plus cher que si le monopole du commerce était « accaparé entre les mains d'une seule ou de quelques per« sonnes; quelques marchands pourront bien séduire un cha« land trop facile, pour lui faire acheter ce dont il n'a pas « besoin; c'est là un malheur trop peu important pour mé« riter l'attention du gouvernement, et on ne le préviendrait « pas, inévitablement, en limitant le nombre des mar« chands (1). »

On voit donc que les divers modes d'employer le capital dans une industrie productive, ou, en d'autres termes, que l'acquisition des produits bruts, la conversion de ces produits en articles utiles et susceptibles d'être demandés, le transport des produits bruts et manufacturés d'un lieu à un autre, et leur division en portions qui puissent convenir aux demandes du public, sont également avantageux, c'est-à-dire, que le capital et le travail appliqués à l'une ou à l'autre de ces branches de l'industrie contribuent, également, à accroître la masse des

(1) *Richesse des nations*, pages 452-53, t. Ier, édit. Guillaumin.

choses nécessaires ou commodes à la vie, et des jouissances du luxe.

Sans les approvisionnements de matières premières nous n'aurions point de manufactures, et sans les manufactures et l'industrie commerciale, la plus grande partie de ces approvisionnements serait presque complétement privée de valeur. Les manufacturiers et les marchands sont pour le corps politique ce qu'est la faculté digestive pour le corps humain. Nous ne pourrions exister sans l'alimentation; mais les quantités les plus considérables d'aliments ne pourraient prolonger notre existence, si le mécanisme adapté à notre usage et incorporé à notre personne devenait vicieux et se dérangeait. Rien ne peut donc être plus oiseux et plus puéril que ces parallèles si souvent établis entre les avantages relatifs des industries agricole, manufacturière et commerciale. Ces industries sont enchaînées par des liens indissolubles; elles s'appuient et se développent mutuellement. Les agriculteurs recueillent les matières premières pour les manufacturiers et les marchands; ceux-ci, à leur tour, fabriquent et importent les articles nécessaires, propres à la commodité et à l'embellissement, pour l'usage des premiers. Conséquemment, quelle que soit la cause qui contribue à encourager ou à décourager l'industrie et l'esprit d'entreprise d'une certaine classe, cette cause doit exercer une influence avantageuse ou funeste sur toutes les autres.

« La terre et le commerce, pour emprunter les expressions « si justes et si belles de Josiah Child, sont *jumeaux*, et en « tout temps ils *croîtront* ou *décroîtront* ensemble. La situa- « tion du commerce ne peut être mauvaise sans que l'agri- « culture soit en décadence, et l'agriculture ne peut être en « décadence sans que le commerce s'en ressente (1). » C'est donc une chose absurde que de chercher à exalter une

(1) *Nouveau discours sur le commerce*, éd. de Glasgow, page 15.

certaine industrie, en lui attribuant des avantages factices aux dépens des autres industries.

Toute préférence donnée aux agriculteurs sur les manufacturiers et les marchands, ou à ceux-ci sur les premiers, donnera lieu infailliblement aux conséquences les plus funestes. On doit toujours laisser les individus se diriger, d'après leurs inclinations, dans l'emploi de leur capital et de leur industrie. Partout où il en est ainsi, leurs intérêts sont constamment identifiés avec ceux du public ; et ceux qui réussissent le mieux à augmenter leur propre fortune doivent, aussi, contribuer, le plus puissamment, à augmenter la richesse de l'État auquel ils appartiennent.

Cette dépendance réciproque des différentes branches de l'industrie et la nécessité de leur concours pour le progrès de la civilisation ont été démontrées, avec talent, dans l'un des anciens numéros de la *Revue d'Édimbourg*. « On peut affirmer hardiment que tous les travaux qui ont pour but de « satisfaire les besoins indispensables, ou de multiplier les « sources de bien-être et les plaisirs de la vie, sont productifs « à un égal degré, dans le sens le plus rigoureux, et tendent « à augmenter la masse de la richesse humaine ; nous entendons par richesse toutes les choses qui sont nécessaires, « commodes ou agréables à l'homme. Le progrès de la société a amené une complète séparation entre les travaux « qui étaient primitivement réunis. Dans le principe, chaque « homme pourvoyait, aussi bien qu'il le pouvait, à ses besoins et à ses plaisirs, et à *tous* ses besoins et à *toutes* ses « jouissances. Peu à peu on introduisit une division dans ces « occupations ; la subsistance de la communauté fut dévolue « à une classe, son bien-être à une seconde, et ses plaisirs à « une troisième. Les différents travaux indispensables pour « atteindre ces divers buts furent alors confiés à diverses « mains ; et l'établissement universel de l'échange relia l'ensemble de ces divisions et subdivisions, permit à un homme

« de fabriquer pour tous les autres, sans courir le danger de « mourir de faim, en abandonnant l'agriculture et la chasse, « et à un autre de cultiver la terre et de chasser pour ses « semblables, sans courir le risque de manquer d'outils et de « vêtements en ne fabriquant pas. De cette manière, il est « devenu aussi impossible de dire exactement quel est celui « qui nourrit, habille et entretient la société, qu'il le serait « de dire lequel des nombreux ouvriers employés dans une « fabrique d'épingles est celui qui, aujourd'hui, fabrique l'é- « pingle; ou lequel des valets d'une ferme produit la récolte. « Toutes les branches d'une industrie utile concourent à un « but commun, de même que toutes les parties de chaque « branche concourent à un objet particulier. Si l'on dit que « le fermier nourrit la société et produit toutes les matières « premières que mettent en œuvre les autres classes, on peut « répondre que si les autres classes ne mettaient en œuvre « les matières premières et ne pourvoyaient aux besoins du « fermier, il serait forcé de consacrer, lui-même, une partie de « son travail à cet emploi, tandis qu'il forcerait les autres classes « à l'aider dans la production des matières premières. Dans « un système si compliqué, il est évident que tout travail a le « même résultat et accroît également la masse entière de la « richesse; et aucune tentative ne peut être plus dénuée de « sens que celle des personnes qui voudraient définir les parties « isolées de la machine productrice du mouvement; ce mou- « vement résulte, nécessairement, de toutes les forces combi- « nées, et dépend de chacune des parties de la machine unies « réciproquement entre elles (1). »

Outre que l'on a méconnu l'importance qu'ont les manufactures dans le développement de la richesse nationale, on a dit encore qu'elles sont très-nuisibles à la santé du peuple. Mais cette assertion, quoique conforme aux préjugés popu-

(1) *Revue d'Édimbourg*, t. IV, page 362.

laires, ne repose assurément sur aucun fondement solide. Il est incontestable que certaines opérations particulières, dans quelques branches de l'industrie, sont insalubres ; mais ce qui prouve que tel n'est pas le caractère général de l'industrie manufacturière, c'est ce fait, que la période pendant laquelle cette industrie a fait les progrès les plus étonnants a été marquée par une diminution extraordinaire dans le chiffre de la mortalité. Le nombre des décès estimé sur une moyenne de cinq années, ne diffère pas, sensiblement, pendant toute la période écoulée entre 1780 et 1815, quoique la population dans cet intervalle se soit accrue d'environ 3,300,000 individus (1). Et cette augmentation n'est pas due à un accroissement dans le nombre des naissances comparé à celui des mères, mais à un accroissement du nombre des enfants élevés, et ayant parcouru les différentes périodes de la vie. « Il y a environ 100 « ans, dit M. Griffith Davies, si l'on peut avoir quelque con- « fiance dans les registres de l'état civil, le nombre annuel « des naissances ne dépassait pas celui des décès, de telle « sorte qu'à cette époque il n'y aurait pas eu augmentation « dans la population. L'augmentation depuis cette époque, « doit donc être attribuée à une plus grande fécondité du sexe « féminin, à l'émigration, à une diminution dans le chiffre « de la mortalité, ou à deux ou un plus grand nombre de ces « causes réunies. Mais il ne semble pas que la première de ces « causes ait exercé une action sensible, et la seconde peut « n'en avoir eu aucune ; autrement, le chiffre des décès devrait « avoir augmenté en le comparant à celui des naissances, ce « qui est contredit par les faits ; l'accroissement de la popula- « tion doit donc être entièrement attribué à une diminution « dans le chiffre de la mortalité (2). » Cette amélioration a commencé vers le milieu du dernier siècle, et elle est due, in-

(1) *Préambule du recensement de* 1831, page 35.

(2) *Rapport de* 1827 *sur les Sociétés de secours mutuels*, page 38.

contestablement, soit à la prédominance plus prononcée des habitudes de propreté et de sobriété parmi les classes pauvres, et aux améliorations qui ont eu lieu dans leur régime, leurs vêtements et leurs habitations, soit à l'amélioration du climat résultant du desséchement des marais et des ravins, soit peut-être et surtout, depuis 1800, aux découvertes de la science médicale, et à l'extirpation de la petite vérole.

Mais à quelques causes qu'il faille attribuer cette amélioration dans l'état sanitaire, on y trouve une preuve évidente que ces causes n'ont point été contrariées par le développement des manufactures. S'il en eût été ainsi, l'amélioration eût été plus considérable dans la campagne que dans les villes, tandis qu'au contraire elle a été positivement moindre. On suppose que la mortalité à Londres, pendant la première moitié du siècle dernier, s'est élevée à 5 0/0 ; tandis que, malgré l'accroissement considérable de la population de cette ville, elle n'excède pas aujourd'hui (en 1846), 2,6 ou 2,7 pour cent. Le chiffre de la mortalité à Manchester, en 1770, tel qu'il est déduit des observations exactes faites par le docteur Percival, était de 1 sur 28 ; et malgré l'accroissement prodigieux des établissements industriels qui se sont formés dans l'intervalle écoulé depuis cette époque, on ne pense pas, qu'en ce moment, le chiffre de la mortalité dépasse 1 sur 33. Suivant le docteur Enfield, la population de Liverpool, en 1773, se trouvait d'après le recensement fait alors, de 32,450, et en divisant ce chiffre par celui de 1,191, chiffre annuel des décès à cette époque, on a comme rapport des décès à l'ensemble de la population 1 pour 27 1/4. Mais aujourd'hui, on estime que la mortalité ne dépasse pas 1 sur 33 ou 34, et à Glasgow, à Birmingham, et dans d'autres grandes villes il y a eu une amélioration correspondante.

On doit admettre, cependant, que la mortalité dans le Lancashire, qui est dans le rapport de 1 sur 37, sur toute la population, excède considérablement le rapport qui existe dans

tout autre comté de l'Angleterre, et, qu'en général, c'est dans les comtés manufacturiers que la mortalité est le plus considérable. Cet excédant ne peut cependant être raisonnablement attribué à la nature des industries exercées, mais bien à d'autres circonstances, telles, par exemple, que l'affluence d'essaims d'Irlandais et autres travailleurs, dont la plupart se trouvent dans un état d'indigence absolue, et l'encombrement déplorable des logements occupés par les pauvres. Partout on a montré la plus grande négligence dans la conception et l'exécution des règlements et ordonnances de police relatifs à la construction, dans les grandes villes, des logements de la basse classe, et la mortalité dans ces habitations est, comparativement, considérable. A Manchester et à Liverpool, par exemple, une grande partie des ouvriers habitent des caves souterraines, qui sont à la fois humides, sombres et mal aérées; et dans toutes les grandes villes de manufactures, les hôtels garnis sont encombrés de locataires, dont la plupart sont atteints de maladies contagieuses; et des rues entières occupées par des cabanes sont bâties, sans qu'aucune disposition soit faite pour y établir des égouts, et sans être pourvues d'une quantité d'eau proportionnée aux besoins. Ces abus, qui sont dus en grande partie à la coupable insouciance des autorités, devraient être prévenus, autant que possible; et l'on devrait, en même temps, adopter des règlements tendant à empêcher leur retour à l'avenir. Et dans ce cas, on ne peut douter en aucune façon, que la mortalité dans les districts manufacturiers ne diminuât très-sensiblement (1).

Mais quoique ces preuves soient plus que suffisantes pour démontrer le peu de fondement des suppositions relatives à

(1) V. les excellents *Rapports d'Edwin Chadwick sur la condition sanitaire des classes laborieuses*; et voir également les articles sur Manchester, Liverpool, Glasgow, etc., dans mon *Dictionnaire géographique*. (*Note de l'auteur*).

l'insalubrité générale des travaux industriels, on ne peut nier qu'il n'ait existé autrefois des abus très-graves dans un grand nombre de fabriques. Par suite de la facilité du travail à accomplir dans les différentes branches d'industrie qui mettent en œuvre le coton, la laine, la soie et le lin, mais particulièrement le coton, on a employé un très-grand nombre d'enfants; et l'on ne peut mettre en doute, que très-souvent on n'ait employé ces enfants dans un âge trop tendre, et qu'on ne leur ait imposé une tâche qui dépassait la mesure raisonnable de leurs forces. On a cependant objecté, à toute intervention en pareille matière, que les parents de ces enfants étaient les meilleurs juges de ce qui leur était avantageux, et qu'il serait vexatoire et intempestif d'intervenir dans des arrangements que les parents auraient sanctionnés. Mais quoiqu'en thèse générale, on puisse s'en fier aux parents pour de bons traitements, envers leurs enfants, on ne doit pourtant pas s'en remettre toujours à eux, ni en toute circonstance. Dans ce cas particulier, les parents recevant souvent un très-faible salaire, étaient quelquefois engagés ou entraînés par la nécessité à s'efforcer d'augmenter leurs minces moyens de subsistance, en employant leurs enfants dans des branches secondaires de l'industrie; et une fois que cette habitude eut commencé à s'établir, il devint à la fois facile de l'étendre, et difficile (malgré l'intervention du législateur dans une ou deux circonstances) de se mettre en garde contre les abus qu'elle entraînait. On a démontré, il est vrai, plus d'une fois, qu'un grand nombre des assertions contenues dans le Rapport de la commission de la Chambre des communes en 1832, sur les conséquences funestes résultant de l'emploi des enfants dans les manufactures, étaient ou fausses, ou grandement exagérées; mais il est resté toutefois établi, dans ce rapport et dans celui de la commission nommée pour faire une enquête à ce sujet, un assez grand nombre de faits pour démontrer que la plus grande négligence, relativement à la propreté, et

que plusieurs autres abus révoltants s'étaient introduits dans plusieurs manufactures, notamment dans celles dirigées par de petits fabricants. Pour obvier à ces divers abus, un acte fut promulgué (3 et 4 de Guillaume IV, chap. 103) qui, entre autres dispositions, interdit l'emploi dans les manufactures des enfants au-dessous de neuf ans, limita les heures de travail des jeunes filles entre neuf et dix-huit ans, et défendit de les faire travailler la nuit. Cet acte autorisa, en outre, la nomination d'Inspecteurs préposés à l'exécution de ces règlements. Et bien que peut-être il n'ait pas eu une assez grande portée, on ne peut douter cependant que ses effets, à tout prendre, n'aient été réellement avantageux.

On s'est efforcé d'enter, sur l'acte dont nous venons de parler, quelques dispositions relatives à l'éducation des enfants employés dans les manufactures; mais il est reconnu que les dispositions prises à cet égard, n'ont eu que peu de succès. Il serait à désirer, cependant, que cette matière importante ne fût pas négligée. Un grand nombre de jeunes filles attachées aux manufactures se trouvent placées dans des conditions singulièrement mauvaises pour devenir des maîtresses de maisons; la plupart d'entr'elles étant excessivement ignorantes sur la plupart des matières qui se rattachent à l'économie domestique. Cet inconvénient pourrait être prévenu, au moins en partie, en leur enseignant les arts propres à en faire d'utiles ménagères; et l'acquisition de semblables connaissances singulièrement négligée jusqu'à ce jour serait d'une immense importance pour elles et pour leurs familles, et serait achetée à peu de frais, par une nouvelle diminution, si cela était nécessaire, de leurs heures de travail.

Outre qu'on a avancé que le développement des manufactures est nuisible à la santé de la population, on a supposé encore que l'extrême subdivision du travail dans ces établissements, et l'attention de tous les instants que chaque individu employé doit donner à l'unique opération dont il s'occupe,

doit avoir une influence très-funeste sur ses facultés intellectuelles.

L'intelligence du maître, dit-on, est cultivée, mais celle de l'ouvrier est condamnée à un perpétuel abandon. « Une foule « d'arts mécaniques, dit Ferguson, n'exigent aucune capacité; « on y réussit très-bien, privé complétement de sentiment et « de raison; et l'ignorance est la mère de l'industrie aussi « bien que de la superstition. La réflexion et l'imagination « sont sujettes à errer ; mais l'habitude de faire mouvoir le « pied ou la main, peut se passer de la réflexion et de l'ima« gination : c'est ce qui fait que les manufactures prospèrent « le mieux là où l'intelligence est le moins consultée, et là où « l'atelier peut, sans un grand effort d'imagination, être con« sidéré comme une machine dont les hommes ne sont que « les rouages (1). »

D'autres auteurs ont avancé des assertions analogues. Smith, lui-même, qui a tracé un si magnifique tableau des avantages qui résultent de la division et de la combinaison des travaux, s'est rallié en cette circonstance à l'opinion populaire, et il n'a pas hésité à affirmer qu'une application constante à une certaine occupation, dans une grande manufacture, rend inévitablement l'ouvrier, *aussi stupide et aussi ignorant qu'il est possible de rendre un être humain;* rien n'est pourtant plus prodigieusement inexact que cette peinture. Bien loin qu'il soit vrai que les ouvriers des fabriques soient moins intelligents et d'un esprit moins pénétrant que les ouvriers agricoles, c'est le contraire précisément qui a lieu. Les fileurs, les tisserands et autres artisans de Glasgow, de Manchester et de Birmingham, possèdent bien plus de connaissances que les ouvriers agricoles dans une partie quelconque de l'empire.

Et c'est là, en réalité, ce qu'on aurait été amené à penser, avec moins de prévention sur ce sujet. Les diverses occupations

(1) *Essai sur la société civile,* page 303.

auxquelles se livre successivement l'agriculteur, constamment exposé à subir les influences d'une puissance aussi variable que l'est la température, et le perpétuel changement dans le spectacle des objets qui se trouvent journellement sous ses yeux, et avec lesquels il vit familièrement, fixent son attention, et le rendent étranger à cet ennui et à ce désir d'excitations extérieures et accidentelles, que doivent toujours éprouver des individus occupés, sans relâche, de brunir la pointe d'une épingle, ou d'accomplir des opérations routinières et toujours les mêmes. Ce besoin d'excitation ne peut, en aucune façon, être satisfait aussi puissamment et à moins de frais, que par la culture ou la mise en jeu des facultés intellectuelles. La plupart des ouvriers n'ont pas le loisir de se livrer à la dissipation ; et lors même qu'ils l'auraient, la modicité de leurs salaires est telle, et la disposition à épargner et à amasser trop puissante pour leur permettre, en général, de chercher à se divertir en se livrant à la débauche et aux excès. La plupart de ces ouvriers, sont donc en quelque sorte forcés de recourir, pour se récréer, aux excitations intellectuelles. Et leur situation leur fournit toute espèce de facilité pour goûter ces jouissances. Les ouvriers agricoles disséminés sur une vaste étendue de territoire, n'ont que dans de rares circonstances les moyens de se réunir, soit pour s'amuser, soit pour s'instruire. Mais, par le fait du travail en commun, les hommes qui se livrent aux travaux industriels, ont de continuelles occasions de discuter tous les sujets qui ont de l'intérêt et de l'importance. Ils se forment donc ainsi à l'habitude de penser et de réfléchir ; leur intelligence est aiguisée par le choc des opinions contraires ; et une légère cotisation fournie par chacun d'eux, leur permet d'établir des cabinets de lecture et des bibliothèques, et de se procurer d'amples provisions de journaux et de publications périodiques. Mais quelque doute qu'il puisse exister sur la cause de ce fait, soit qu'on doive l'attribuer à une instruction élémentaire mieux entendue des classes

inférieures dans les villes et les villages, ou aux circonstances dans lesquelles elles se trouvent placées plus tard, on ne peut nier, en aucune façon, ce fait que l'intelligence des ouvriers des fabriques s'est accrue, en proportion de leur nombre, et d'une subdivision, de plus en plus grande, de leurs travaux. Nous pensons qu'il n'y a aucun motif réel, pour croire que ces ouvriers aient jamais été moins intelligents que les ouvriers agricoles ; et quel qu'ait été autrefois l'état des choses, personne, aujourd'hui, n'osera affirmer que les premiers soient inférieurs aux derniers en richesse intellectuelle, ni qu'ils soient de pures machines dépourvues de sentiment et de raison.

Mais en admettant ce qui ne peut plus être nié, la supériorité d'intelligence de la population manufacturière, on ne doit pas en conclure cependant que cette population doive être, en général, amie de l'ordre et disposée à respecter et à soutenir le droit de propriété et les institutions nationales. L'acquisition de l'instruction est importante pour les jouissances immédiates qu'elle entraîne avec elle, et pour les secours qu'elle offre à ceux qui veulent améliorer leur condition ; mais il n'est nullement démontré qu'elle soit, en aucune façon, destinée à réconcilier les classes ouvrières avec le lot qui leur est échu. Un individu stupide et ignorant regarde, le plus souvent, les privations qu'il subit dans sa position comme le résultat de circonstances supérieures au pouvoir humain, et il s'y soumet sans réflexion et sans murmure, comme à des décrets de la Providence ; mais celui qui a reçu de l'instruction, qui connaît la constitution de la société, et les priviléges et les avantages dont jouissent les autres classes, ne pourra rester aussi indifférent, ni probablement aussi résigné à son sort. Nous ne sommes pas, nous l'avouons, de ceux qui peuvent envisager, sans de sérieuses appréhensions, la situation actuelle et l'avenir des travailleurs dans nos grandes villes manufacturières. L'industrie opérant aujourd'hui sur une bien

plus vaste échelle, les ouvriers ont moins de chance qu'autrefois d'arriver, eux ou leurs familles, à une position plus élevée, ou d'échanger le rôle de travailleurs contre celui de maîtres. Mais sous l'empire de semblables circonstances, y aurait-il rien de plus naturel que de voir ces ouvriers instruits condamnés à une sorte d'ilotisme perpétuel, à une éternelle pauvreté et à de durs travaux, se laisser aller au mécontentement? En réalité, il serait extraordinaire qu'il en fût autrement. On conçoit très-bien que ceux qui jouissent de l'aisance dans leurs propriétés, ou qui peuvent, par leur industrie et leurs efforts, arriver à une situation meilleure, proclament leur attachement à l'ordre de choses établi et leur résolution de le soutenir à tout événement ; mais ces personnes, si elles en étaient requises, ne seraient peut-être pas médiocrement embarrassées pour démontrer qu'un pauvre ouvrier mineur (pour la houille), qu'un fileur de coton, un tisserand, aient quelque intérêt très-sensible au soutien de cet ordre de choses, ou qu'ils dussent éprouver un grave préjudice s'il venait à être renversé. Il y a peut-être quelque chose à faire pour consolider les institutions du pays en améliorant l'éducation des pauvres, et en leur montrant combien leurs intérêts s'identifient étroitement avec ceux des maîtres et avec le maintien de la tranquillité et de l'ordre. Mais après tout, nous sommes porté à croire que l'on doit ne faire que très-peu de fond sur l'éducation.

Un homme doit avoir un sentiment très-vif de reconnaissance pour les avantages qu'il recueille des institutions établies, avant qu'aucune espèce d'éducation lui fasse prendre souci de leur conservation. Mais un pauvre ouvrier de fabrique qui compare sa condition infime et désespérée, celle de sa famille et de la classe à laquelle il appartient, avec l'opulence sans bornes, le luxe et les diverses jouissances des autres classes de la société, sera extrêmement disposé à conclure qu'il y a quelque chose de radicalement injuste dans un sys-

tème qui engendre de semblables résultats, et il prêtera volontiers l'oreille à ces conseillers dangereux qui lui disent qu'il est la victime d'arrangements sociaux et politiques vicieux, et qu'il doit songer à les changer s'il veut améliorer sa position. Il n'est personne, connaissant l'histoire du pays depuis la paix, et l'état actuel de ce pays, qui puisse nier qu'il existe, parmi les populations ouvrières des fabriques, un mécontentement profondément enraciné et qui, nous le pensons, va toujours croissant. Le radicalisme, le chartisme, etc., ne sont que des modes divers par lesquels ce mécontentement se manifeste et cherche à apaiser l'irritation à laquelle il est en proie.

Les observations que nous venons de hasarder sur l'état de la population industrielle semblent être confirmées par ce qu'on pourrait appeler leur condition habituelle, sans tenir compte du degré auquel cette condition peut être affectée par les vicissitudes du commerce. Ces vicissitudes cependant sont trop importantes pour être perdues de vue. Une population dont l'existence dépend, dans une aussi grande proportion que celle de la Grande-Bretagne, des salaires accordés au travail industriel, est surtout exposée à être sérieusement influencée et à voir ses intérêts gravement compromis, non pas simplement par l'éventualité de disettes et de perturbations pécuniaires à l'intérieur, mais encore par tout ce qui peut influer sur la vente de ses produits dans ces pays étrangers où ils sont exportés en quantités considérables. On ne peut nier qu'une grande masse d'individus ne se trouve ainsi placée dans une position très-périlleuse. Tant que cette partie de la population dont l'existence dépend de l'industrie manufacturière n'est pas très-considérable relativement au reste de la population, l'éventualité des vicissitudes dont nous avons parlé est, comparativement, de peu d'importance. Mais lorsque la population ouvrière des fabriques devient aussi nombreuse que l'est celle de l'Angleterre, et s'accroît avec une rapidité aussi extraordi-

naire, pour ne pas dire aussi effrayante, qu'on l'a vu pendant ces quarante dernières années, s'il se présente une circonstance quelconque, tendant à abaisser le taux des salaires, à élever le prix des denrées alimentaires, ou à laisser sans ouvrage un grand nombre de ces ouvriers, cette circonstance devient une immense calamité, et non-seulement produit une grande détresse immédiate pour ceux qui en sont directement atteints, mais encore elle peut sérieusement mettre en péril la tranquillité publique. Les démagogues, et tous ces agitateurs d'ateliers que l'on rencontre si fréquemment dans les districts manufacturiers, ne manquent jamais de profiter de l'irritation produite par la perspective de la détresse, pour faire pénétrer secrètement leurs poisons dans l'esprit public, pour déprécier les institutions nationales, et pour représenter les privations des ouvriers, qui, la plupart du temps, sont dues à des causes accidentelles et imprévues, comme la conséquence nécessaire d'un système vicieux d'économie intérieure, système où l'on ne s'occupe que des intérêts des classes supérieures.

Il serait inutile de citer des exemples particuliers pour confirmer ce que nous venons d'avancer. Ces exemples, malheureusement, sont trop nombreux et trop récents pour n'avoir pas frappé l'attention irrésistiblement. Et cependant, dans l'état critique qui résulte aujourd'hui pour la société de l'immense accroissement de la population industrielle, il semble, réellement, que nous ne fassions qu'entrer dans cette carrière nouvelle et pleine de hasards. Aujourd'hui, malgré les vicissitudes et les révolutions fréquentes, les manufactures se développent de tous les côtés, et l'on peut estimer que la population de l'Angleterre s'accroît annuellement de 250,000 individus.

Dans un état de choses si nouveau et qui n'a point de précédents, les règles et les inductions tirées de l'observation de la société dans les temps anciens, ou dans les temps modernes, sont complétement inapplicables; et l'expérience ne nous

donne que peu ou point de lumières pour raisonner sur le cours probable des événements, et sur les résultats qui naîtront de ce nouvel état de la société. Nous craignons que l'avenir ne soit pas très-riant, soit qu'on envisage la tranquillité du pays, ou le bien-être de la masse du peuple; on peut cependant mettre en pratique des principes qui n'ont pas encore reçu tous leurs développements et qui peuvent faire naître le bien d'un mal apparent, et prévenir ces causes de détresse et de trouble, sources fécondes et évidentes de désastres. Il nous est permis d'espérer qu'un système qui, à son début, a produit un si grand accroissement de richesse, de prospérité et de jouissance, n'amènera pas, finalement, la ruine et le malheur de la nation.

Peut-être trouvera-t-on, en fin de compte, qu'on a été imprudent de laisser le système industriel conquérir la prépondérance toujours croissante qu'il a prise dans notre pays, et que, de bonne heure, on eût dû adopter des mesures propres à arrêter et à modérer son développement. Aujourd'hui, on ne peut songer à rien de semblable. Que les choses soient bien ou mal, nous sommes maintenant trop avancés pour songer à rétrograder. Nous n'avons d'autre ressource que de donner à ce système libre carrière, en prenant soin, toutefois, en même temps, de faire tout ce qu'il est possible, à l'aide d'une sage législation, pour donner de la stabilité à l'industrie, et pour détourner ou modifier l'influence des révolutions. Sous ce rapport, les mesures introduites et réalisées par Robert Peel, pour accorder pleine liberté à nos relations commerciales avec l'étranger et pour améliorer notre système monétaire, si défectueux, sont de la plus grande importance. Et si, outre ces sages et salutaires mesures, on maintient la paix au dedans et au dehors, et qu'on organise un plan de charité publique, qui puisse complétement soulager l'indigence sans blesser la susceptibilité, ou diminuer l'activité des classes ouvrières, ou entraîner les pauvres à des collisions

avec l'État, il semble qu'on aura fait tout ce que peut faire la législature pour donner des garanties de stabilité à l'industrie et au bon ordre. Ces mesures seront-elles prises, et si elles le sont, seront-elles proportionnées aux exigences de la situation? c'est plus qu'un homme sage ne pourrait affirmer sans hésiter. Ce sont là des actes que le Gouvernement peut chercher à accomplir, et pourvu qu'il réussisse dans ses efforts, le résultat final peut, ou plutôt doit être abandonné, au temps et à la Providence.

En appréciant l'influence des manufactures sur la prospérité et le bonheur des nations, il semblerait qu'elles ne sont nuisibles et dangereuses (si tant est qu'elles le soient) que dans leur développement excessif, ou lorsque l'existence d'une portion très-considérable de la population est devenue, par leur fait, dépendante des demandes de l'étranger et des caprices et des changements de la mode. Poussé jusqu'à un certain point, le progrès de l'industrie produit, sinon des avantages sans mélange, au moins, à tout prendre, une grande prépondérance. C'est au progrès de l'industrie et du commerce que nous devons le développement des villes; et c'est principalement au commerce que nous devons, non-seulement les rapides progrès que les villes ont faits dans la civilisation, mais encore la propagation des saines notions du Gouvernement et des principes libéraux. Rarement les hommes conçoivent un juste sentiment de leur importance personnelle, ou acquièrent la connaissance de leurs droits, ou peuvent les revendiquer et les défendre avec courage et succès, jusqu'au moment où ils se sont réunis dans des villes. Une population agricole, disséminée sur un vaste territoire, et dépourvue de points de réunion, oppose rarement une résistance vigoureuse aux mesures les plus arbitraires et les plus vexatoires. Mais il n'en est pas de même des habitants des villes; ils sont animés du même esprit et leur courage naît de leur nombre et de leur union; les audacieux encoura-

gent les timides; les résolus affermissent ceux qui hésitent; le redressement d'un tort causé à un seul citoyen devient l'affaire de tous; ils prennent leurs mesures en commun, et les poursuivent avec une vigueur et une persistance qui, généralement, arrêtent le plus hardi ministre dans les voies de l'impopularité. L'homme qui a lu l'histoire le plus superficiellement, et celui qui l'a le plus approfondie, peuvent se convaincre également de la vérité de notre assertion; en tout pays, l'introduction et l'établissement de grandes manufactures a marché de front avec la liberté publique et l'amélioration dans le système du Gouvernement (1).

Mais si les principes que nous avons établis précédemment sont justes, il devient manifeste que l'influence heureuse des manufactures dépend, en grande partie, de leur subordination, sous le rapport du développement, à l'agriculture et à d'autres industries plus stables; et il y a de fortes raisons pour appréhender que, là où elles constituent l'intérêt dominant, leur influence ne soit positivement bien moins salutaire. Nous avons observé la tendance, si manifeste dans le progrès de l'industrie, à l'accroissement de grands établissements où un petit nombre d'individus ont sous leur surveillance un grand nombre d'ouvriers. Mais nous doutons qu'aucun pays, quelque riche qu'il soit, puisse être regardé comme jouissant d'une situation saine et solide, lorsque les intérêts les plus considérables sont concentrés dans les mains d'un petit nombre de grands capitalistes et d'une masse énorme d'ouvriers, qu'ils font travailler, mais qui ne leur sont attachés par aucun lien de gratitude, de sympathie ou d'affection. Cet isolement est occasionné par le développement considérable que le travail a pris aujourd'hui dans la plupart des industries,

(1) Pour de plus amples développements sur ce dernier sujet, voyez le *Tableau historique du gouvernement anglais,* par Miller, vol. IV, pages 102-137.

et par l'impossibilité qui en résulte, conséquemment, pour les maîtres de connaître, même s'ils le voulaient, l'immense multitude de leurs ouvriers. Généralement, les maîtres ne connaissent même pas le nom de leurs ouvriers; ils ne s'occupent de la conduite de ceux-ci qu'au moulin, dans la fabrique, et une fois hors de leur établissement, les maîtres ignorent complétement leur manière de vivre, la position de leurs familles, etc. Les sentiments de bienveillance n'ont rien à faire dans des rapports de cette nature. En général, tout se règle des deux côtés d'après les vues et les considérations les plus étroites et les plus égoïstes; l'homme et la machine se trouvent traités, à peu près, avec une même sympathie et une même attention. Il est puéril de s'imaginer qu'une telle population ne sera pas, en tout temps, extrêmement disposée au mécontentement. Les ouvriers n'ayant rien ou peu de chose à perdre, et regardant avec une extrême indifférence, ou peut-être haïssant, ceux qui possèdent, seront facilement égarés, et, dans des époques de détresse, très-portés à adopter des résolutions violentes, nuisibles aux intérêts d'autrui et, vraisemblablement, à leurs propres intérêts.

Si nous avons avancé de pareils principes, ce n'est pas que nous conservions quelques doutes, ou quelques craintes, sur la continuation des avantages qui doivent résulter de l'amélioration progressive des arts industriels. Ce que nous avons établi ne s'applique qu'au développement excessif de l'industrie dans certains pays, et non aux améliorations d'aucune espèce. Les facilités données à la production des tissus de coton et de laine, et de la quincaillerie, par exemple, ne peuvent assurément recevoir trop de développement; mais il ne suit pas de là que les fabriques de tissus de coton, de laine et de quincaillerie de la Grande-Bretagne ne soient pas développées d'une manière disproportionnée, ou plutôt qu'elles n'aient pas reçu un accroissement assez considérable pour placer une grande partie de notre population, et avec elle les plus chers intérêts

de notre pays, dans une position pleine de hasards; de même que la sûreté du navire le plus grand et le mieux construit peut être compromise en le chargeant de trop de voiles. En supposant cependant que cela fût admis, on me demandera peut-être : Est-ce dans le moment où une industrie prend un accroissement rapide, et lorsque les circonstances mêmes démontrent qu'elle est actuellement celle qui convient le mieux au pays, que vous proposez d'arrêter son progrès par des moyens artificiels? Au point de vue pratique, il n'est que trop certain que toutes les questions de cette nature, en supposant qu'elles se présentent, doivent longtemps encore être résolues par la négative. Mais à les considérer sous le point de vue scientifique, il est évident que tout doit dépendre de la possibilité que nous avons de nous former une appréciation exacte de la nature des circonstances contingentes qui se lient à l'industrie dont il est question.

Sans nul doute, quant à présent, notre expérience est trop bornée pour permettre à qui que ce soit de tirer l'horoscope d'une branche quelconque d'industrie; et, malgré son immense importance, la solution de questions de ce genre doit être abandonnée aux économistes des siècles futurs.

Cet esprit d'hostilité contre les occupations commerciales, si généralement répandu parmi les philosophes de l'antiquité, et qui s'est transmis à quelques-uns de leurs successeurs dans les temps modernes, semble avoir pris sa principale source dans l'idée que le commerce est contraire aux vertus patriotiques, et que ceux qui vivent dans des relations familières avec les pays étrangers cessent d'avoir aucune estime particulière pour leur propre pays. Il est vrai que cette assertion n'est pas tout à fait dénuée de fondement; mais il n'est pas vrai que le commerce tende à affaiblir cet amour du pays qui repose sur des bases raisonnables. Il ne fait que modérer ce sentiment excessif qui nous porte à nous préférer à tout autre peuple, et qui est la marque la plus sûre de l'ignorance et de

la barbarie; et, sous ce rapport, il ne diffère en rien de la connaissance que nous acquérons sur les pays étrangers à l'aide de la lecture. Le marchand qui visite un pays étranger et l'individu qui lit une description de ce pays en comparent tous deux, naturellement, les institutions avec celles de leur patrie. Assurément, il n'y a pas de raison pour supposer qu'il arrivera ainsi, sans juste motif, à déprécier son pays, bien qu'il puisse se convaincre que ses institutions ne sont pas tout à fait aussi excellentes qu'il l'avait d'abord imaginé; et, s'il lui semble, après une comparaison attentive, que quelques-unes de nos lois et de nos coutumes ne sont pas aussi bien adaptées que celles de quelques États étrangers aux progrès des intérêts généraux, que peut-il y avoir de plus souhaitable que d'avoir à sa disposition les moyens de rectifier et de corriger ces lois et ces coutumes, non pas sur des données spéculatives et incertaines, mais en consultant l'expérience d'autres nations? Un Turc ou un Espagnol peuvent être aussi chaudement patriotes qu'un Anglais; mais le patriotisme des premiers est une passion aveugle, inhabile à faire aucune distinction, passion qui le porte à admirer et à soutenir les abus mêmes dont ils sont victimes, lui et son pays; le patriotisme de l'Anglais, au contraire, est d'une nature sage et raisonnable. Il préfère son pays, non pas simplement parce que c'est le lieu où il est né, mais à cause de cette foule de nobles souvenirs qui se rattachent à son histoire, et parce qu'en le comparant avec les autres pays, il s'aperçoit que ses institutions, sans être irréprochables, sont, relativement, excellentes.

La pensée que le patriotisme des hommes voués aux occupations commerciales est moins vif que celui des agriculteurs n'a jamais pu être conçue par une personne connaissant l'histoire, à moins qu'elle ne fût aveuglée par les préjugés. Les Athéniens et les Corinthiens aimaient-ils moins leur pays que les Spartiates ou les Thébains? Alexandre le Grand eut plus de peine à conquérir Tyr qu'il n'en avait eu à subjuguer l'empire

des Perses tout entier; et Carthage fut sur le point d'arrêter les Romains dans leur marche vers la domination universelle. Mais qu'est-il besoin d'aller chercher des exemples dans l'antiquité pour prouver l'influence favorable du commerce sur les vertus patriotiques? Les Hollandais et les Anglais se sont distingués parmi les nations européennes, moins par l'étendue de leur commerce et leurs immenses richesses, que par leurs sacrifices et leurs efforts extraordinaires pour conserver leur liberté individuelle et leur indépendance nationale.

CHAPITRE VII.

Les Perfectionnements des Machines ont les mêmes effets que les Perfectionnements dans l'habileté et la dextérité du Travailleur. — Ils n'occasionnent pas un encombrement du marché. — Quelquefois ils forcent les Ouvriers de changer de travaux. — Ils ne tendent pas à diminuer, mais le plus ordinairement, à augmenter la demande du travail. — Cas supposé par M. Ricardo. — Causes des encombrements du marché. — Ils ne sont pas occasionnés par un déficit du numéraire, mais par des changements subits dans la quantité et la valeur de celui-ci. — Circonstances qui donnent lieu à de faux calculs de la part des producteurs.

On a supposé que diverses conséquences fâcheuses résultaient du développement et du perfectionnement continu des machines. Mais, tout d'abord, on est porté à penser que ces prétendues conséquences doivent être fausses en grande partie, puisqu'elles résulteraient également du perfectionnement continu de l'habileté et de l'industrie du travailleur. Si la construction d'une machine qui doit fabriquer deux paires de bas, avec les mêmes frais qui étaient nécessaires auparavant pour en fabriquer une paire, est dommageable sous un rapport quelconque, le dommage évidemment serait le même, si le même fait s'était produit par suite d'un accroissement de dextérité et d'habileté de la part des fabricants de bas ; si, par exemple, les femmes qui en faisaient habituellement deux ou trois paires dans une semaine, pouvaient, désormais, en faire quatre ou six paires. Il n'y a réellement aucune différence dans les deux cas. Et, en supposant qu'il eût été déjà suffisamment

pourvu à la *demande* des bas, M. Sismondi ne pourrait, pour être d'accord avec les principes qu'il a avancés (1), hésiter à condamner un pareil perfectionnement comme un grand malheur, comme un moyen de laisser désormais, sans travail, la *moitié* des ouvriers engagés dans la fabrication des bas. La question relative au perfectionnement des machines est donc, au fond, la même que celle du perfectionnement de l'habileté et de l'industrie du travailleur. Les principes qui déterminent notre décision, dans le premier cas, doivent aussi la déterminer, dans le second. S'il est avantageux que l'adresse manuelle du travailleur s'augmente indéfiniment, pour qu'il puisse être capable de produire de plus grandes quantités de denrées, avec le même travail ou avec un travail moindre, assurément il doit être avantageux qu'il puisse employer des auxiliaires qui doivent l'aider le plus efficacement à obtenir ce résultat.

Pour mieux apprécier les effets résultant d'un accroissement dans l'habileté et la dextérité du travailleur, ou du perfectionnement des outils et des machines, supposons que la puissance productive est généralement augmentée, et que les ouvriers qui se livrent à diverses industries, peuvent, avec les mêmes efforts, produire une quantité double de denrées; n'est-il pas évident que cette augmentation dans la faculté de production doublerait la richesse et les jouissances générales? Le cordonnier, qui autrefois ne fabriquait qu'*une* paire de souliers par jour, pourrait aujourd'hui en fabriquer *deux* paires; et, comme nous supposons qu'un perfectionnement semblable aurait eu lieu dans toutes les industries, il se procurerait, en échange de ses souliers, une quantité double de toutes les autres choses. Dans un pays placé au milieu de pareilles circonstances, chaque ouvrier pourrait disposer d'une quantité considérable des produits de son travail, qui dépasserait ses besoins; et tous les autres se trouvant dans la même

(1) *Nouveaux principes*, t. II, page 318.

situation, chacun pourrait échanger ses marchandises contre une quantité considérable, ou, ce qui revient au même, pour le prix d'une quantité considérable, de celles d'autres individus. La condition d'une semblable société serait infiniment améliorée. Il y aurait une abondance relative des choses nécessaires et commodes à la vie et des jouissances du luxe.

On voudra savoir, sans doute, si la *demande* sera suffisante pour placer cette quantité plus considérable de denrées. Cette multiplication extraordinaire de produits ne donnera-t-elle pas lieu à un encombrement du marché, tel qu'il faille les vendre à un prix trop bas pour couvrir même la diminution dans les frais de production? Mais il n'est pas nécessaire, pour rendre avantageux l'accroissement de la puissance productive, que cette puissance soit toujours complétement développée. Si le travailleur pouvait, tout à coup, se procurer une quantité double des choses nécessaires à ses besoins et à son bien-être, sa consommation et ses épargnes augmenteraient, sans doute, considérablement; mais il n'est nullement vraisemblable qu'il continuât à développer toute son activité. Il pourrait alors, sans aventurer ses moyens de subsistance, consacrer une plus grande portion de son temps à ce qui aurait pour but son instruction et son amusement. Ce n'est que dans les pays où la puissance de l'industrie est faible ou écrasée par les taxes, dans les pays où il faut tirer sa subsistance de terrains peu fertiles, où la population est surabondante, que les travailleurs sont forcés de déployer toute l'activité dont ils sont capables. L'élévation des salaires n'est avantageuse que pour l'accroissement des jouissances qu'elle entraîne avec elle, et parmi celles-ci, la possibilité de consacrer plus de temps à des délassements n'est pas assurément une des moindres. Partout où les salaires sont élevés et peu sujets à des oscillations, on voit les travailleurs actifs, intelligents et industrieux. Mais rarement ils poursuivent leurs travaux avec la même opiniâtreté que ceux qui sont obligés par

la dure nécessité, à tendre l'arc de toute leur force. Les premiers peuvent jouir d'intervalles de repos et de relâche, et ils seraient blâmables de n'en pas profiter.

Supposons donc que les puissances productives de l'industrie sont doublées ; supposons même qu'elles sont augmentées dans une proportion plus considérable, et qu'elles se sont développées au plus haut point possible : cette circonstance n'occasionnerait pas un encombrement durable du marché. Il est vrai que les individus les plus industrieux peuvent produire des denrées que n'auront pas le moyen d'acheter, ou pour lesquelles ne pourront pas fournir de valeurs équivalentes, ceux qui sont moins industrieux, ceux qui préfèrent la paresse à l'activité. Mais l'encombrement dû à une pareille circonstance doit promptement disparaître. En développant ses facultés productives tout homme a pour but, ou de consommer lui-même tout le produit de son travail, ou d'échanger ce produit, ou des portions de ce produit, pour des denrées ou des services qu'il désire obtenir d'autres personnes. Supposons maintenant qu'il consomme immédiatement tout ce qu'il produit, il est clair que, dans ce cas, il ne peut y avoir encombrement, ou excès de production ; car supposer, que des denrées destinées par les producteurs à une consommation immédiate puissent être surabondantes, équivaut à supposer que la production peut être continuée sans motif, c'est-à-dire qu'il peut y avoir un effet sans cause. Lorsque des individus, au lieu de consommer immédiatement les produits de leur industrie, les offrent en échange à d'autres individus, leurs calculs erronés peuvent donner lieu à un encombrement. Si A, par exemple, produit certaines denrées dont on n'a pas besoin, il ne pourra les échanger contre celles qu'il désirait se procurer, et son faux calcul occasionnera un encombrement du marché ; il est évident qu'il aurait dû produire des denrées qui eussent été achetées par d'autres individus, ou s'occuper lui-même de la production des denrées dont il avait besoin.

C'est là cependant une erreur qui sera bientôt redressée ; car si A s'aperçoit qu'il ne peut atteindre son but, en se livrant à son travail actuel, il ne tardera pas à changer de travail, en ne produisant, à l'avenir, que les denrées pour lesquelles il peut trouver marchand, ou qu'il a l'intention de consommer lui-même. Il est donc évident qu'une augmentation *générale* dans la facilité de production ne peut jamais être une cause permanente d'encombrement du marché. Supposons que la somme du capital et du travail engagée dans diverses industries soit en rapport avec la demande réelle et que toutes ces industries donnent le même bénéfice net, si les puissances productives du travail étaient généralement augmentées, les denrées produites conserveraient toutes le même rapport entre elles.

On donnerait une quantité double ou triple d'une denrée pour une quantité double ou triple d'une autre denrée. Il y aurait une augmentation générale dans la richesse de la société, mais il n'y aurait pas excès de denrées sur le marché ; l'augmentation de valeurs équivalentes, d'un côté, étant compensée par un accroissement correspondant, d'un autre côté. Mais si, en même temps qu'une certaine classe de producteurs est industrieuse, une autre préfère rester inactive, il y aurait un excès momentané. Il est évident cependant que cet excès serait dû au déficit dans la production de la classe inactive. L'effet obtenu ne résulterait pas de ce qu'on aurait trop produit, mais bien de ce qu'on aurait trop peu produit. Augmentez la production ; faites que la classe inactive produise autant que les autres, et cette classe sera à même de leur fournir des valeurs équivalentes en échange de leurs denrées, et l'excédant disparaîtra aussitôt. C'est en vain que M. Malthus s'est efforcé de détruire ce raisonnement en supposant l'existence d'une *absence de disposition à consommer*. Il n'existe pas de pays au monde où l'on trouve cette *absence de disposition*, pas même au Mexique, pays auquel M. Malthus a fait allu-

sion (1). Il y existe absence de disposition, non pas à consommer, mais à produire.

Au Mexique, comme partout ailleurs, nul n'a de titres à commander les produits ou les services d'autres personnes, s'il ne peut leur fournir, en échange, des valeurs équivalentes; et le Mexicain préfère l'indolence à la satisfaction qu'il recueillerait en se procurant des denrées ou des services, à l'aide du travail. Malthus a confondu la non disposition à produire avec la non disposition à consommer; et il a été amené ainsi à nier cette proposition, que la demande effective repose sur la production.

Malthus a établi, avec raison, que la demande d'une denrée dépend de la *volonté*, combinée avec le *pouvoir*, de l'acheter, c'est-à-dire avec le pouvoir de fournir, en échange de cette denrée, une valeur équivalente. Mais a-t-on jamais ouï parler du besoin de la *volonté* pour acheter des denrées? Si cette volonté seule pouvait procurer les choses nécessaires à la vie et les jouissances du luxe, tout mendiant serait aussi riche que Crésus, et le marché regorgerait, constamment, de produits. La condition exigée et réelle c'est le *pouvoir* d'acheter ces produits. C'est l'impossibilité de fournir des valeurs équivalentes, en échange des produits nécessaires à la satisfaction de nos besoins, qui fait *d'une longue vie un si grand malheur*. Conséquemment, plus cette impossibilité est diminuée, ou, ce qui est la même chose, plus chaque individu devient industrieux, et plus la facilité de production est augmentée, plus la condition de la société sera améliorée.

Il est chimérique de s'imaginer qu'une diminution dans la demande que l'étranger fait de nos produits soit jamais occasionnée par une augmentation de la puissance productive. Cette diminution, lorsqu'elle a lieu, est constamment due

(1) *Principes d'économie politique*, page 300 et suivantes, éd. Guillaumin. *Collect. des Écon.*, t. VIII.

au prix élevé de nos denrées, ou aux entraves apportées à l'importation des marchandises anglaises dans les pays étrangers, et à celle des marchandises étrangères en Angleterre. Or, il est évident que si la diminution dans les demandes de l'étranger dérive de la première de ces causes, cette diminution eût été proportionnellement plus considérable si les frais de production n'eussent pas été diminués. Si, malgré toutes les inventions de nos Arkwright et de nos Watt pour abaisser les frais de production, nous courons encore le risque que les étrangers vendent meilleur marché que nous, il est certain que, sans ces inventions, nous ne pourrions, un seul instant, soutenir leur concurrence. Il serait souverainement inconséquent de commencer par se plaindre que nos marchandises sont d'un prix trop élevé par rapport au marché étranger, pour déclamer ensuite contre le seul moyen offert de réduire les prix et d'augmenter la demande.

Ce n'est pas à l'accroissement des facilités de production, mais aux perturbations occasionnées par les changements dans la quantité et la valeur de l'argent, et aux entraves imposées à la liberté du commerce, qu'il faut attribuer, dans le plus grand nombre de cas, la difficulté qu'on éprouve si fréquemment à placer les denrées sur le marché étranger. Les Polonais, les Russes, les Français, les Chinois, les Brésiliens, etc., désirent échanger contre nos produits leur blé, leur bois de charpente, leur fer, leur vin, leurs soies, leur thé, leur sucre. Ces denrées conviennent aussi, particulièrement, à nos marchés, et constituent les articles mêmes que nous cherchons le plus à importer. Il est donc évident que la diminution survenue quelquefois dans la *demande* faite par l'étranger de nos produits, n'a pas été due à leur *offre* excessive, mais à l'influence funeste de changements subits dans la valeur de l'argent et à ces règlements impolitiques et funestes qui entravent les relations commerciales des différents pays. Mais on peut prévoir avec assurance que le retour fréquent et la

violence de ces revirements diminueront à l'avenir. Nous n'avons, il est vrai, aucun droit ou aucun pouvoir pour intervenir dans de pareilles matières qui se rattachent à la politique des autres nations. Mais notre exemple exercera probablement une grande influence. Et, d'ailleurs, les nombreuses améliorations opérées, pendant l'administration de Sir Robert Peel, dans notre législation, et plus particulièrement la plus grande stabilité donnée à notre système monétaire, par suite des règlements de 1844, le retrait de l'échelle mobile et l'introduction du libre commerce des grains en 1846, ne peuvent manquer de donner une nouvelle sécurité aux entreprises industrielles et de rendre plus profonds et plus larges les canaux du commerce.

On a dit, il est vrai, que toutes les modifications favorables que nous pourrions recueillir de l'adoption d'un système commercial plus large ne seraient que temporaires ; que notre puissance productive est si énorme que nous ne tarderions pas à encombrer le marché même de l'univers ! On doit avouer que c'est là une supposition improbable, si l'on considère les progrès extraordinaires de l'Amérique et de l'Australie, et tous les marchés nouveaux et illimités qui s'ouvrent chaque jour dans ces pays, aussi bien que dans la plupart des contrées de l'Asie et de l'Europe ; mais en admettant que nous pussions, à l'aide du perfectionnement de nos machines, fabriquer une quantité de tissus de coton suffisante pour fournir le monde entier, et même pour abaisser le prix de ces tissus au-dessous des frais de production, cette circonstance ne pourrait avoir, longtemps, une conséquence fâcheuse. Si cela arrivait, les fabricants commenceraient par resserrer graduellement le cercle de leurs affaires, et peut-être retirer une partie de leurs capitaux et l'employer de quelque autre manière. Maintenant que nous sommes près de revenir au judicieux principe de la liberté de commerce, la demande des denrées deviendra, comparativement, constante. Cette demande

ne sera plus, à l'avenir, affectée, aussi sensiblement, par le plus ou moins d'abondance de nos récoltes, ou par divers autres accidents qui, jusqu'à ce jour, ont exercé une grande influence sur notre commerce; et si l'on s'aperçoit, qu'en prenant une moyenne de deux ou trois années, on n'a pas réussi à placer les tissus de coton, de laine, etc., avec un bénéfice suffisant, ce sera une preuve qu'on a donné trop de développement à leur production, et comme il n'y aura pas lieu d'espérer, raisonnablement, que la demande augmente bientôt, les fabricants ne seront pas tentés, comme ils l'ont été autrefois, de persévérer inutilement dans un travail désavantageux; ils transporteront une portion de leur capital dans d'autres industries, et l'offre des marchandises étant ainsi diminuée, les prix reprendront le niveau convenable.

On peut encore faire valoir comme argument, que, sous le régime de la liberté commerciale, nous pourrions fabriquer une trop grande quantité, non-seulement d'une denrée, mais de toutes les denrées demandées par les étrangers. Mais, en admettant qu'il en fût ainsi, il n'y aurait pas, cependant, de motif pour douter qu'une augmentation de la puissance productive ne fût accompagnée d'avantages bien réels. Si les étrangers ne peuvent ou ne veulent nous fournir, en échange des produits que nous exportons chez eux, des produits équivalents, nous devons renoncer à fabriquer ces produits, et produire à la place ceux que nous avions l'intention d'importer, ou des produits qui puissent les remplacer. Nous arrivons maintenant à la question réelle, si, toutefois, il peut y avoir une question à soulever sur un pareil sujet : Est-il avantageux, ou non, que nous puissions avoir les moyens de produire ces denrées à bon marché? Le commerce avec l'étranger est avantageux, parce qu'un pays, en exportant les produits des branches d'industrie dans lesquelles il possède qnelque avantage spécial, peut importer les produits des branches d'industrie dans lesquelles l'avantage est du côté de l'étranger. Mais,

pour s'assurer ce bénéfice, il n'est pas nécessaire que tout le capital du pays soit appliqué à ces branches particulières d'industrie. L'Angleterre fournit des tissus de coton à meilleur marché, et de meilleure qualité, que tout autre pays ; mais on ne prétendra pas, pour cela, qu'elle ne puisse fabriquer aucun autre produit. Si elle était à même de fournir la quantité de tissus de coton qu'elle fournit aujourd'hui, avec moitié moins de capital et de travail, n'est-il pas évident que ses moyens de produire toutes les autres denrées s'accroîtraient prodigieusement ?

Mais on a prétendu que ces moyens ne seraient pas mis en réquisition, et qu'il est impossible qu'une épargne si considérable pût avoir lieu dans une branche d'industrie qui emploie plus d'un million de bras, en ayant quelque espoir raisonnable d'un accroissement dans la demande du travail dans d'autres industries, qui réoccuperait les bras laissés sans emploi. Comme cette objection a été reproduite sous mille formes différentes, et qu'on y a attaché une grande importance, il est convenable de l'examiner avec quelque détail.

En *premier* lieu, on peut remarquer qu'un perfectionnement qui aurait pour effet de diminuer, de moitié, le prix des tissus de coton, c'est-à-dire qui permettrait à la moitié du capital et du travail engagés dans leur fabrication de produire la même quantité de marchandises que celle fabriquée aujourd'hui, ne laisserait pas l'autre moitié complétement sans emploi.

La demande des étoffes de coton, au lieu de rester stationnaire, s'accroîtrait considérablement, sous l'empire de pareilles circonstances. Ceux qui subsistent de leur travail et dont la faculté de se procurer les choses nécessaires et les jouissances de la vie est, comparativement, bornée, forment, en tous pays, l'immense majorité de la population. Et l'on a vu, presque constamment, qu'une réduction importante dans le prix d'une denrée d'un usage général avait pour effet d'augmenter la demande, dans une proportion très-considérable. C'est ce

qui a eu lieu surtout, d'une manière frappante, pour la fabrique des tissus de coton. Il est peut-être impossible de citer une autre branche d'industrie dans laquelle la puissance productive ait reçu d'aussi grands accroissements; et, cependant, l'extension du marché, qui a accompagné toute invention nouvelle, a toujours donné lieu à l'emploi d'un plus grand nombre de bras. Une réduction de prix plus considérable, telle qu'on l'a supposée, donnerait un prodigieux élan à la fabrication. Nos tissus de coton obtiendraient, sur tous les marchés, une supériorité plus incontestable encore que celle dont ils jouissent maintenant, et seraient mis à la portée d'une quantité infiniment plus considérable de consommateurs. Les gouvernements étrangers feraient de vains efforts pour interdire l'introduction de ces tissus.

Des marchandises à bon marché ne manquent jamais de se frayer un chemin à travers toutes les barrières : *per medios ire satellites amant*, suivant les expressions de sir Josiah Child : « Ceux qui peuvent donner le *meilleur* prix pour une denrée, « ne manqueront jamais de se les procurer par un moyen ou « par un autre, malgré les obstacles créés par une loi ou l'in- « tervention d'un pouvoir quelconque, sur terre ou sur mer; « tant le commerce, dans sa marche générale, a de force, de « ruse et d'entraînement (1) ! »

Mais, en *second* lieu, il est aisé de démontrer que les avantages qui accompagnent l'introduction des machines ne dépendent pas, comme beaucoup de personnes se l'imaginent, de cette circonstance que le marché prend une extension proportionnelle à la réduction dans le prix des denrées. Ces avantages ne sont guère moins considérables, lorsque cette extension ne peut pas avoir lieu. Supposons que le prix des tissus de coton baissât de moitié; si la demande de ces tissus n'augmentait pas en même temps, la moitié des individus engagés dans

(1) *Discours sur le Commerce*, p. 129, éd. 1690.

leur fabrication se trouverait congédiée ; mais il est facile de démontrer, que sous l'empire de pareilles circonstances, il y aurait une augmentation correspondante dans la demande des produits des autres branches d'industrie. La richesse des acheteurs d'étoffes de coton ne serait pas diminuée, parce que la production de ces étoffes serait plus facile et leur prix diminué. Ils auraient encore le même capital à employer et le même revenu à dépenser. La seule différence serait, qu'à l'avenir, avec un souverain, ils achèteraient une quantité de coton égale à celle qu'ils achetaient auparavant avec deux souverains, et que le souverain qui leur resterait serait appliqué à l'achat d'autres produits. Il est certain que tel serait l'emploi de cette somme ; car bien que nous puissions avoir assez d'une certaine denrée, nous ne pouvons jamais avoir ce que nous estimons assez de *toute* espèce de denrées. La passion d'accumuler n'a point de limites :

> Nec Crœsi fortuna unquàm, nec Persica regna
> Sufficient animo.

Nous ne laisserions point sans emploi, dans nos poches, la portion de revenu dont nous pouvons disposer par suite de la diminution dans le prix des étoffes de coton. Elle serait appliquée, soit directement par les individus eux-mêmes, soit indirectement par ceux auxquels ils pourraient la prêter, à acheter une quantité plus considérable de quelque autre produit. La demande réelle que ferait la société, du travail, ou des produits du travail, ne serait donc point diminuée le moins du monde. Le capital et les ouvriers qui auraient abandonné la fabrication des étoffes de coton se trouveraient employés à la production des denrées, pour lesquelles la demande aurait éprouvé une augmentation équivalente ; de telle sorte, qu'après un laps de temps suffisant pour permettre à ce capital et à ces ouvriers de refluer vers de nouvelles industries, il y aurait une demande

de travail aussi considérable qu'auparavant, en même temps que chaque individu pourrait se procurer, pour la même somme de travail, une quantité double d'étoffes de coton ou de toute autre denrée dont le prix serait resté le même.

On a prétendu (1) qu'en employant des machines à faire une besogne qui, primitivement, se faisait à l'aide des ouvriers, le prix de cette denrée n'est que rarement, ou jamais, diminué dans une proportion telle que la réduction du prix soit équivalente au salaire des ouvriers congédiés. L'invention d'une machine, dit M. Sismondi, au moyen de laquelle les étoffes de coton peuvent être fabriquées à cinq pour cent au-dessous des prix actuels, serait cause du renvoi de tous les fileurs et tisseurs de coton de l'Angleterre; tandis que l'augmentation dans la demande d'autres denrées, produite par cette mince épargne, pourrait à peine fournir du travail à cinq pour cent ou *à un vingtième* des bras qui deviendraient inoccupés; de sorte que, si un pareil perfectionnement devait avoir lieu, l'immense majorité de ces individus devrait mourir de faim, ou qu'il faudrait pourvoir à leur subsistance dans une maison de travail. Mais en émettant cette assertion, M. Sismondi a négligé un élément important: il ne nous a pas dit de quelle manière ces machines sont produites. Si, comme il l'a affirmé tacitement, ces machines ne coûtent rien; si, comme l'air atmosphérique, elles sont un don spontané de la Providence et n'exigent aucun travail pour se les procurer; dans ce cas, au lieu que les prix tombent de cinq pour cent, ils tomberont à *rien*, et toute somme, même la plus minime, appliquée à acheter des tissus de coton, deviendrait libre et pourrait être employée à acheter d'autres produits. Mais si, en avançant que l'introduction d'une nouvelle machine a diminué le prix des étoffes de coton, de cinq pour cent, M. Sismondi a entendu, comme cela doit être, que 20,000 liv. st., placées dans

(1) Sismondi.—*Nouveaux principes*, t. II, p. 325.

une machine perfectionnée, produiront la même quantité de tissus de coton que 21,000, appliquées au payement des salaires ou à l'usage des machines employées actuellement, il est évident que vingt parties sur vingt-et-une du capital et du travail mis en œuvre antérieurement dans la fabrication de ces étoffes de coton, seront, désormais, employées dans la fabrication des machines, et que la partie restante sera appliquée à la production des denrées dont il devra se faire, proportionnellement, une demande plus considérable par suite de la baisse de cinq pour cent dans le prix des étoffes de coton. Il est donc clair, dans ce cas, que, bien loin que vingt travailleurs, sur vingt-et-un, engagés dans la fabrication de ces étoffes, fussent laissés sans emploi, il ne se trouverait pas un seul individu dans cette position. Mais ce raisonnement, partant de la supposition que les machines ne dureraient qu'*une* année, M. Sismondi aurait pu soutenir que si elles étaient appropriées pour durer *dix* ou *vingt ans*, il y aurait un manque de travail. La vérité est, cependant, que c'est le contraire qui a lieu; et, qu'au lieu d'être diminuée, la demande du travail serait augmentée, en raison de la durée des machines. Supposons que les bénéfices soient de dix pour cent; lorsqu'un capital de 20,000 liv. st., se trouve placé dans uue machine en état de durer *une* année, les produits fabriqués à l'aide de cette machine doivent se vendre à raison de 22,000 liv. st., soit 2,000 liv. st., comme bénéfice, et 20,000 pour remplacer la machine elle-même. Mais si la machine était en état de durer *dix* années, alors les produits fabriqués à l'aide de cette machine, au lieu de se vendre au prix de 22,000 liv. st., ne se vendraient que 3,254, soit 2,000 liv. st., à titre de bénéfice, et 1,254 liv. st. à accumuler comme une annuité pour dix années, afin de remplacer le capital primitif de 20,000 liv. st.

On voit donc, que par suite de l'introduction d'une machine construite avec un capital d'égale valeur qui durerait *dix* ans, au lieu d'*un* an, le prix des denrées produites à l'aide de

cette machine tomberait à un *septième* de leur ancien prix. Il suit de là que les consommateurs d'étoffes de coton, par suite des demandes également plus considérables qu'ils feraient d'autres articles, fourniraient, à l'avenir, du travail aux *six septièmes* des travailleurs inoccupés. Et ce n'est pas là le seul résultat qui aurait lieu. Le propriétaire de la machine aurait, en sus du profit ordinaire de son capital, à la fin de la première année, un nouveau fonds de 1,254 liv. st., ou un seizième de la valeur de sa machine, qu'il doit nécessairement dépenser, d'une manière ou d'une autre, pour le payement des salaires; à la fin de la seconde année ce nouveau revenu ou fonds serait augmenté d'environ un huitième de la valeur de la machine; et dans les dernières années de l'existence de cette machine, il est clair que, loin d'avoir diminué, la demande du travail aurait presque *doublé*.

Mais il est une autre circonstance qu'il ne faut pas perdre de vue en traitant la question qui nous occupe. Une baisse dans les prix des denrées produite par l'introduction d'une machine perfectionnée, en même temps qu'elle donne lieu constamment à un accroissement dans la consommation, donne lieu également à un accroissement dans le capital. Une baisse dans les frais de production d'un article dont la demande est considérable, équivaut, en réalité, à une augmentation de revenu pour toutes les classes de la société; et l'on a peine à croire que les moyens d'épargner puissent s'accroître sans qu'il y ait une accumulation du revenu plus considérable. Les personnes appartenant aux classes supérieures et aux classes moyennes, qui se trouvent suffisamment pourvues d'un article d'un prix élevé, n'augmentent pas sensiblement leurs achats lorsque le prix s'en trouve baissé; et, en général, elles n'appliquent pas la totalité de leur épargne à d'autres articles nécessaires à leur usage immédiat; quelques-unes le font assurément, mais le plus grand nombre mettent en réserve une portion de leur épargne et en forment un nouveau capital.

C'est de cette manière que toutes les inventions et découvertes importantes contribuent puissamment à augmenter le capital national, et c'est peut-être dans ce fait, autant que dans tout autre, que consiste l'avantage qu'elles procurent.

Il est donc évident que toute introduction d'une machine perfectionnée doit augmenter la masse du travail demandé, en même temps que, par la diminution du prix des denrées, elle donne à la classe ouvrière, concurremment avec les autres, une plus grande facilité pour se procurer les choses nécessaires et commodes de la vie. Sans doute, il arrive quelquefois, quoique rarement, que l'introduction d'une nouvelle machine est, momentanément, préjudiciable aux ouvriers, dans une branche particulière d'industrie, et qu'elle oblige un nombre, plus ou moins considérable, d'entre eux, de changer de travaux. Dans le plus grand nombre d'industries, ce n'est pourtant pas là un embarras aussi grave qu'on pourrait le supposer d'abord ; ces industries, ayant le plus souvent plusieurs opérations qui leur sont communes, un individu qui est arrivé à un certain degré de talent dans l'une de ces industries, a rarement de la peine à s'employer dans une autre. Un tisseur en laine devient, facilement, un tisseur en coton ou en soie, et réciproquement ; et un ouvrier en cuivre peut, avec un peu d'habitude, devenir un ouvrier en fer, et ainsi de suite. Mais il y a des circonstances dans lesquelles un changement de travaux occasionne les embarras les plus sérieux : le cas des tisserands à la main est malheureusement de ce genre. La facilité avec laquelle on peut apprendre le métier de tisserand, le peu de peine que donne généralement la besogne, et l'affranchissement de *surveillance* que cette industrie permet à ceux qui s'y adonnent, l'ont fait rechercher, malgré le bas prix des salaires, par une foule d'individus dont la plupart ont une faible constitution, et sont, par la nature de leur travail, particulièrement incapables de se consacrer à tout autre. Mais il est probable que la propagation des machines à tisser, anéantira,

en fin de compte, l'industrie du tisserand, et l'on ne peut nier que la société en général, sans faire exception des ouvriers, ne doive recueillir un grand avantage de ce changement. Cependant, il est incontestable que les malheureux tisserands ont des titres puissants à la sympathie publique ; et l'on doit tenter tous les moyens praticables et imaginables, pour abréger et rendre plus facile le pénible état transitoire dans lequel ils gémissent, en plaçant leurs enfants dans d'autres industries, en leur donnant les moyens d'émigrer, ou de toute autre manière.

Mais, quelque fâcheuses que puissent être de pareilles circonstances, elles ne peuvent se prolonger. Dans le cas qui nous occupe, il est clair que les moyens pécuniaires de ceux qui achètent les produits des machines à tisser ne sont pas affectés par le changement qui s'opère, et en conséquence, tout ce qu'ils peuvent épargner, grâce à la réduction du prix de ces produits, sera appliqué à d'autres choses, dont la production absorbera, à la fin, complétement, les tisserands à la main restés sans ouvrage, en même temps que les produits, devenus meilleur marché, seront mis à la portée de nouvelles classes d'acheteurs, et que la demande de ces produits s'accroîtra proportionnellement ; et, comme on l'a déjà vu, ceci ouvrira une nouvelle carrière à l'emploi d'un grand nombre de nouveaux bras pour la construction des machines, et les diverses branches dépendantes qui se rattachent à la fabrication. En réalité, il n'est pas possible que les conséquences dernières d'un perfectionnement quelconque, dans l'usage des machines, aboutissent à autre chose qu'à un avantage pour toutes les classes de la société (1).

Malthus n'est pas convaincu par ce raisonnement. « En « retirant le capital d'une industrie, dit-il, il y a presque « toujours une perte considérable. Lors même que la totalité « du capital restant serait immédiatement employée, ce capital « serait diminué. Quoiqu'il pût donner un produit plus con-

(1) V. la note B à la fin du second volume.

« sidérable, il ne disposerait pas de la même quantité de travail « qu'auparavant ; et, à moins qu'on n'employât un plus « grand nombre de serviteurs à gages, beaucoup de person- « nes se trouveraient sans emploi, et ainsi la faculté, pour « le capital tout entier, de disposer de la même quantité de « travail, dépendrait, évidemment, d'une éventualité ; il fau- « drait que les capitaux libres, sans emploi, fussent détour- « nés *de leur ancien emploi sans être diminués*, et trouvas- « sent, immédiatement, un emploi équivalent dans d'autres « industries (1). »

Cette argumentation implique que, bien que la demande effective de la société ne dût pas être diminuée par un accroissement dans la faculté de produire (et on accorde qu'une telle diminution n'aurait point lieu), cependant, à moins que la totalité du capital engagé qui serait devenu inutile, par suite du perfectionnement des machines, ne fût déplacée et appliquée à quelque autre branche d'industrie, il n'y aurait point de moyens de satisfaire cette demande, ou d'employer la même somme de travail qu'auparavant. Mais cette manière d'envisager la question repose sur une erreur dans laquelle il est surprenant que soit tombé Malthus. Le pouvoir que possède un fabricant d'employer les travailleurs ne dépend pas de la somme entière de ce capital, mais de la portion de ce capital qui est en circulation. Un capitaliste qui possède cent machines à vapeur et 50,000 liv. st. de capital circulant, n'a pas une demande de travail plus considérable, et n'emploie pas, en réalité, un seul ouvrier de plus que le capitaliste qui n'a pas de machines et ne possède que 50,000 liv. st., consacrés exclusivement au payement du salaire de ses ouvriers. Toute cette portion pourrait être déplacée, et comme elle détermine le pouvoir d'employer les travailleurs, il suit de

(1) *Principes d'économie politique*, page 312, édit. Guillaumin. *Collect. des Économ.*, t. VIII.

là, nécessairement, qu'il n'est pas vrai que, lorsque les capitaux sont transportés d'une industrie à une autre, *un grand nombre d'individus se trouvent inoccupés.*

Un individu qui est obligé de retirer son capital d'une industrie, pour le replacer dans une autre, perd, assurément, tout le profit qu'il tirait antérieurement des portions de ce capital qui ne peuvent changer d'emploi. Mais on ne doit pas empêcher l'introduction de nouvelles machines, parce qu'il peut arriver qu'on détruise et qu'on laisse sans emploi les machines anciennes et mal construites dont on se servait auparavant. Les individus peuvent perdre, mais la société recueille toujours une augmentation de richesse, par suite de l'adoption de toute invention qui épargne du travail. On a déjà vu que l'introduction de machines perfectionnées ne diminue ni la puissance ni la volonté d'acheter des produits ; et, comme le pouvoir d'employer des ouvriers dépend de la somme du capital circulant, qui peut, dans tous les cas, être déplacé sans perte, ce pouvoir ne peut être diminué par l'introduction de ces machines.

Le salaire du travailleur continuerait donc à être aussi élevé que par le passé, tandis que, par suite de l'abaissement dans le prix des denrées, ce salaire s'échangerait contre une part plus considérable des choses nécessaires et des aisances de la vie, en même temps qu'elle donnerait lieu à une accumulation plus rapide de capital. On voit donc, quelque différente que cette vérité soit de l'opinion populaire, que les perfectionnements des machines sont toujours plus avantageux aux travailleurs, considérés comme classe de la société, qu'aux capitalistes. Dans certains cas, ces perfectionnements peuvent diminuer les profits des capitalistes et anéantir une portion de leur capital ; mais, dans aucun cas, ils ne peuvent diminuer la moyenne des salaires, tandis qu'ils doivent faire baisser la valeur des denrées et améliorer la condition des travailleurs.

Il est vrai que, si les demandes que font les étrangers de

nos étoffes de coton ou de nos quincailleries venaient à cesser ou à subir une diminution considérable, il serait difficile, ou même, peut-être impossible, de trouver un emploi aussi avantageux pour le capital et le travail qui se trouveraient conséquemment déplacés. Mais bien que ce soit là une bonne raison pour n'adopter qu'avec réserve les mesures qui peuvent tendre à provoquer chez nos acheteurs étrangers des efforts pour fabriquer eux-mêmes, ou pour nous fermer leurs marchés, on n'aperçoit pas facilement comment Malthus a été amené ainsi à mettre en doute l'avantage qui résulte du perfectionnement des machines. Un accroissement dans la facilité de production semblerait tout à fait aussi avantageux dans un pays entouré par le mur d'airain de l'évêque Berkeley, que dans un pays entretenant avec ses voisins des relations commerciales étendues. Supposons (ce qui est possible), que les étrangers cessent de nous expédier les articles que nous importons en échange de nos étoffes de coton, de laine, de nos quincailleries, et autres articles ; il est clair que, dans ce cas, nous devons, ou leur offrir d'autres produits, qu'ils soient disposés à accepter, ou que, si cela était impossible, nous devrions chercher à nous approvisionner, directement, des denrées que nous avons coutume d'importer ou des denrées qui les remplacent. Or, si nous étions forcés d'avoir recours à cette dernière alternative, et si, au lieu d'importer les vins du Portugal, les sucres de l'Amérique, et les blés de la Pologne, nous étions obligés de produire chez nous ces articles ou des articles qui les remplacent, peut-on mettre en doute l'immense avantage qui résulterait de la découverte de procédés au moyen desquels nous pourrions nous procurer ces produits, ou leurs équivalents, aussi bon marché, ou meilleur marché, qu'auparavant? On a dit, il est vrai, qu'il n'y a pas de motifs pour supposer qu'on puisse faire quelque découverte de cette nature ; et assurément nous ne sommes point porté à combattre cette opinion. Cependant la question n'est pas de savoir si ces dé-

couvertes peuvent être faites, mais si, dans le cas où elles le seraient, elles n'offriraient pas des avantages signalés et considérables, et si toute découverte de cette nature n'est pas avantageuse.

En discutant cette question, on a supposé constamment que le but à atteindre, dans la construction d'une machine, était d'abaisser le prix, ou d'augmenter la quantité des denrées à produire, au moyen de cette machine. Or, M. Ricardo a supposé (1) que l'introduction d'une machine pouvait avoir lieu, non pour réduire les frais de production des denrées, mais afin de pouvoir donner le même profit, ou, en tout cas, un profit net, seulement un peu plus considérable que celui qu'on retirait en appliquant au travail humain le capital employé à la création d'une machine; et, en pareil cas, nul doute que l'introduction d'une machine ne serait préjudiciable au travailleur. Pour rendre ceci plus intelligible, supposons que les profits sont de 10 0/0, et qu'un capitaliste a 10,000 liv. st. employés à payer les salaires de ses ouvriers, produisant une quantité de drap suffisante pour être vendue à la fin de l'année 11,000 liv. st., c'est-à-dire 10,000 pour rembourser le capital, et 1,000 comme bénéfice.

M. Ricardo affirme que cet individu pourrait, avec autant d'avantage pour lui-même, placer un capital dans une machine très-durable qui ne lui produirait que le *onzième* du drap, ou une quantité suffisante pour lui donner les 1,000 liv. st. de bénéfice; cependant, s'il agit ainsi, il est évident que les ouvriers qu'il employait seront congédiés, et il n'y aura plus de demande de leurs services ou de fonds pour les entretenir. Mais bien qu'on puisse supposer un cas de cette nature, on peut, en même temps, affirmer en toute assurance qu'il ne s'est pas présenté jusqu'à ce jour, et qu'il est extrêmement

(1) *Principes de l'Économie politique, et de l'Impôt. Collect. des Économ.*, t. XIII, édit. Guillaumin, pag. 22-30.

vraisemblable qu'il ne se présentera jamais. Les capitalistes n'ont recours aux machines que lorsqu'ils espèrent, par leur secours, produire la quantité ordinaire de denrées, en faisant moins d'avances; s'ils devaient agir ainsi que l'a supposé M. Ricardo, ceux qui auraient jusqu'à présent amené sur le marché 110,000 mètres de drap, dont 10,000 formaient le profit, n'apporteraient, désormais, qne ces 10,000; de telle manière que, sous l'empire de semblables circonstances, toute nouvelle introduction de machines serait inévitablement suivie d'une diminution dans la quantité de denrées fournies, et d'une élévation dans les prix. Mais, jusqu'à ce jour, comme chacun le sait, ce sont les résultats contraires qui ont constamment accompagné et qui continueront à accompagner, on peut le prédire avec assurance, la multiplication des machines. Personne ne se déciderait à placer son capital dans une machine où il serait immobilisé, si ce capital ne devait lui donner qu'un profit égal, ou seulement une faible augmentation de profit, comparé à celui qu'il obtenait en entretenant des ouvriers; car il exposerait ainsi sa fortune à des risques très-considérables par suite des caprices de la mode, en même temps qu'il affaiblirait sensiblement son influence et la considération dont il jouit dans le pays. Le cas que nous examinons est à peine possible. Dans l'état actuel de l'industrie humaine, l'introduction des machines n'a jamais pour but de diminuer, mais toujours d'augmenter *le produit brut;* car cette introduction n'a lieu que lorsqu'on pense que la demande existante des produits, à la fabrication desquels elles doivent être appliquées, peut être satisfaite par leur secours, à moins de frais; et nous avons prouvé suffisamment que, dans ce cas, elles ne peuvent causer aucun préjudice sérieux à la classe ouvrière, mais qu'elles doivent, au contraire, finalement, leur procurer des avantages certains.

On voit donc, en faisant la part des inconvénients momentanés qui résultent des changements de travaux, que les

perfectionnements industriels les plus importants, et la facilité de production portée au plus haut point, ne peuvent jamais être nuisibles, mais qu'ils doivent toujours procurer le plus grand avantage à toutes les classes de la société. « *Augmenter la re-* « *production annuelle, la porter aussi loin qu'elle peut aller,* « *en débarrassant de toutes entraves, et en animant l'activité* « *des hommes, voilà le grand but que doit se proposer le gou-* « *vernement* (1). » On peut quelquefois produire trop d'une certaine denrée ou de quelques denrées ; mais il est tout à fait impossible qu'il y ait excès de production pour toutes à la fois. En mettant de côté un instant l'influence exercée par les changements brusques dans la quantité et la valeur de l'argent, et par les mesures politiques, si le marché se trouve encombré et qu'on éprouve de la difficulté à opérer la vente, nous pouvons être assurés que la faute n'en doit pas être attribuée à ce qu'on a trop produit, mais à ce qu'on a produit des denrées qui ne conviennent pas au goût des acheteurs, ou que nous ne pouvons consommer nous-mêmes. Si nous tenons compte de ces deux conditions indispensables ; si nous ne produisons que des denrées qui puissent être achetées par ceux à qui elles sont offertes, ou qui puissent être immédiatement applicables à notre usage, nous pouvons augmenter dix ou vingt fois la puissance productive, et échapper à tout excès, aussi bien que si nous la diminuions dans la même proportion. Un encombrement de denrées n'a jamais pour cause une augmentation de production ; en toute circonstance, cet encombrement résulte de ce que la puissance productive a été mal appliquée, ou de ce que les producteurs n'ont pas proportionné convenablement leurs moyens au but qu'ils voulaient atteindre. Par exemple, ils désiraient se procurer des soies, et ils offraient en échange des cotons ; les détenteurs de soies étaient déjà approvisionnés de cotons, mais ils avaient besoin de

(1) Dignan. *Essai sur l'économie politique,* page 184.

laines. De là l'engorgement, qui ne consiste pas dans un excès de production, mais dans la production d'étoffes de coton dont on n'avait pas besoin, au lieu d'étoffes de laines qui étaient demandées. Que cette erreur soit redressée, et l'engorgement n'aura plus lieu. Lors même que les détenteurs de soies eussent été approvisionnés d'étoffes de coton, de drap, et de toute autre espèce de denrées que pouvaient leur offrir les demandeurs, le principe pour lequel nous combattons n'en serait pas infirmé. En effet, si ceux qui ont besoin de soies ne peuvent se les procurer, en échange d'étoffes de laine, ou de tout autre produit qu'ils peuvent posséder ou fabriquer, ils abandonneront la fabrication des produits dont ils n'ont pas besoin, et s'appliqueront immédiatement à la fabrication de ceux qui leur manquent, ou de ceux qui peuvent les remplacer. Nous pourrions prétendre, avec autant de vérité, que l'accroissement de fertilité du sol et la plus grande salubrité du climat seraient choses funestes. Toutes les denrées qui sont amenées sur le marché ne sont produites que pour être échangées contre d'autres denrées; et, dans les circonstances que nous avons supposées, le fait de leur excès fournit une preuve concluante qu'il y a un déficit correspondant dans la quantité qu'on voulait acheter ou échanger. Un encombrement général de toutes les espèces de denrées est impossible; tout excédant dans une certaine catégorie doit être contrebalancé par un déficit égal dans quelque autre.

« Supposer qu'il puisse y avoir production de denrées sans « demande de ces denrées, pourvu que ces denrées soient de « bonne qualité, est aussi absurde que de supposer que les re- « venus des divers individus qui forment la société peuvent « être trop considérables pour sa consommation (1). »

(1) *Tableau du progrès et de la décadence des nations*, page 82. —M. Say est le premier qui ait démontré d'une manière complète et satisfaisante que la demande réelle dépend de la production (V. son chap.

Avant d'abandonner le sujet qui nous occupe, on peut remarquer qu'on attribue souvent les encombrements du marché à la pénurie du numéraire. Mais bien que la quantité d'argent en circulation détermine le *prix* des denrées, ou leur valeur valuée en argent, cette circonstance n'exerce pas la plus légère influence sur la quantité des autres denrées contre lesquelles une denrée quelconque doit s'échanger particulièrement. C'est l'acquisition de ces autres denrées, et non celle de l'argent, qu'a en vue tout homme qui apporte sur le marché un produit quelconque. L'argent que les particuliers reçoivent en échange de ce qu'ils vendent, est appliqué immédiatement à des achats, soit directement par eux-mêmes, soit indirectement par ceux auxquels ils le prêtent; et s'il arrivait que le produit dont un individu peut disposer soit surabondant, tandis que celui qu'il désire se procurer serait rare, il subirait une perte et un désavantage. Mais il est évident que ces circonstances sont entièrement indépendantes de la valeur de l'argent. A la vérité, il n'est pas douteux que des changements brusques dans cette valeur n'exercent, momentanément, une influence considérable sur toutes les classes de la société, et ne puissent occasionner les plus grands embarras, en affectant et en changeant les termes des transactions existantes; mais que la valeur de l'argent se maintienne à un taux élevé ou qu'elle baisse, cela n'a aucune importance relativement aux encombrements du marché.

des *Débouchés*), et que les encombrements du marché sont le résultat de la mauvaise application, et non de l'augmentation de la puissance productive. Mais le même principe a été observé antérieurement par un grand nombre d'auteurs; par le doyen Tucker, dans ses *Questions sur le Bill de naturalisation*, page 13, publiées en 1752, par Mengotti, dans ses *Dissertations sur le système de Colbert*, page 13, publiées en 1792; et plus explicitement encore dans le *Traité* que nous venons de citer, publié en 1795.

On peut encore observer que, bien qu'il n'y ait point de plainte plus fréquente que celle de la rareté de l'argent, il y en a peu qui soient, plus constamment, mal fondées. Comme tous les autres produits, doués de valeur, qui sont demandés généralement, l'argent sera toujours rare pour ceux qui ne peuvent rien fournir en échange pour l'acheter et qui n'ont point de crédit. Mais lorsqu'un individu quelconque, ayant en sa possession un produit d'une valeur véritable, ne peut arriver à le placer, la plupart du temps il doit attribuer ce fait à toute autre chose qu'à la rareté de l'argent ; cela tient, soit à ce que ce produit a été fourni en quantités trop considérables, soit à ce que la demande actuelle est diminuée, ou qu'on appréhende qu'elle ne le soit : toutes circonstances que n'affecte, en aucune façon, un accroissement dans la circulation du numéraire. Quelque riches que soient les particuliers, ils n'achètent d'un article quelconque que la quantité nécessaire à leurs besoins; et s'il y a production d'une quantité excédant ces besoins, cet excédant restera entre les mains des producteurs ou sera vendu à bas prix. Il est donc, évidemment, hors de propos, d'attribuer les engorgements et les révolutions du marché à une pénurie permanente du numéraire. Un joueur de whist pourrait, avec autant de raison, attribuer ses pertes au manque de jetons. En l'absence de fluctuations dans la valeur de l'argent, les mauvais calculs des producteurs sont la cause réelle de leurs pertes : si ces producteurs fabriquent des articles que d'autres ont le pouvoir et la volonté d'acheter, ou qu'ils peuvent eux-mêmes consommer, il n'y aura pas engorgement ; dans le cas contraire, cet engorgement aurait lieu, lors même qu'on découvrirait dans chaque comté une mine du Potose.

On doit se persuader, que dans tout ce que nous avons établi antérieurement, nous avons regardé comme hors de contestation que la valeur de l'argent, dans les pays ou les cantons dont les producteurs commercent entre eux, était

invariable, ou, qu'à tout prendre, elle n'était pas sensiblement affectée par des variations brusques dans sa quantité et sa valeur. Ces variations peuvent, comme nous l'avons déjà établi, exercer une influence considérable ; et, très-souvent, elles ont occasionné des désordres énormes dans le cours ordinaire des relations commerciales. Une augmentation dans la quantité du numéraire donne lieu à une augmentation correspondante dans les prix des denrées, en même temps qu'elle donne de nouvelles facilités pour obtenir du crédit et se livrer à la spéculation. Mais l'effet produit par une diminution soudaine dans la quantité, et par conséquent une élévation de la valeur de l'argent, est ordinairement d'un caractère plus tranché et amène quelquefois des revirements sur la plus grande échelle. Il est évident que de pareils changements ne peuvent avoir lieu, sans faire éprouver les pertes les plus graves, à tous ceux qui sont détenteurs de masses considérables de produits ; cet état de choses tend aussi à mettre, dans les embarras les plus sérieux, ceux qui ont continué leur industrie à l'aide de prêts d'argent. Et, si la hausse est très-considérable, l'effet résultant de l'ébranlement imprimé à l'industrie, et la perturbation qui en résulte dans le cours ordinaire des relations commerciales peuvent être tels qu'ils diminuent, sensiblement, la puissance de la société pour faire ses achats accoutumés, et qu'ils occasionnent ainsi un engorgement du marché, non-seulement dans le pays qui est le siége de la révolution, mais encore dans les pays d'où la société tire ordinairement la plus grande partie de ses approvisionnements. Il est à peu près inutile d'offrir des exemples de ce qui malheureusement se passe si souvent sous les yeux du lecteur. En Angleterre, plus d'une fois les variations dans la valeur de l'argent ont donné lieu à des malheurs et à des désastres d'une immense étendue. Cependant il est probable que c'est aux États-Unis que ces variations ont été le plus funestes, et elles ont été bien près de détruire aujourd'hui (en 1842) tout le crédit public et parti-

culier. Par suite de la nature vicieuse du système des banques Américaines, l'Union est quelquefois, pour ainsi dire, gorgée d'argent, et, d'autres fois elle est presque réduite au système du simple troc. On ne trouverait peut-être point d'exemple, dans l'histoire du commerce, d'une émission aussi extravagante de papier-monnaie que celle qui eut lieu aux Etats-Unis en 1835 et 1836, époques où l'on vit tout individu, même perdu de fortune et d'honneur, obtenir, sans difficulté, des prêts d'argent pour s'embarquer dans les entreprises les plus gigantesques. Le revirement qui, nécessairement eut lieu à la suite de cet état de choses, se produisit sur une échelle proportionnée; et outre qu'il força toutes les banques de l'Uuion à suspendre leurs payements, il donna lieu à une banqueroute et à un désastre universels, sans exemple jusqu'alors, excepté peut-être à l'époque du *dénouement* de la Compagnie du Mississipi et du système des assignats en France. Pour montrer l'effet immense produit par ce revirement, sous un point de vue général, nous pouvons établir les faits suivants: — Que les ventes de terrains appartenant à l'Etat qui, en 1836, avaient produit 25,167,833 dollars, ne produisirent plus, en 1841, que 2,252,202 ! et que le chiffre des exportations de l'Angleterre aux Etats-Unis qui, en 1836, s'élevait à 12,425,605 l. st., était descendu, en 1840, à 5,283,020 l. st. ! Ceci démontre de la manière la plus frappante l'effet considérable que des changements brusques dans la quantité et la valeur de l'argent exercent sur les transactions commerciales, et l'immense désordre qu'elles manquent rarement d'engendrer. Assurément toute la détresse commerciale qui a pesé récemment sur les Etats-Unis, et une très-grande partie de celle que nous avons ressentie en Angleterre avant 1844, doit être attribuée à la diminution soudaine dans la quantité de numéraire en circulation dans l'Union en 1837, et à l'élévation qui s'en est suivie dans la valeur de ce dernier.

Nous pouvons observer, en passant, que c'est là ce que

lord Bacon appelait *Instantia crucis*, et ce qui nous enseigne, d'une manière frappante, de quelle immense importance il est pour le bien-être des nations d'asseoir sur une base solide leur système monétaire, ou en d'autres termes, de faire en sorte que ce système monétaire soit établi sur une base de telle nature que la valeur des billets de banque et des autres équivalents des espèces métalliques, admis par la loi, soit toujours identique avec celles des espèces qu'ils doivent représenter, et c'est ce qui démontre, conséquemment, l'importance des mesures adoptées à cet effet dans notre pays, en 1844.

Mais, en mettant de côté les fluctuations dans la valeur de l'argent, il est clair, d'après les principes que nous avons posés précédemment, que les calculs erronés des producteurs, ou l'application inopportune de la puissance productive, sont, dans tous les cas, la cause spéciale des encombrements du marché, et les choses étant ainsi, nous allons examiner succinctement les circonstances qui, le plus ordinairement, donnent lieu à ces calculs erronés, ou à cette application inopportune. Au point de vue pratique, cet examen a une grande importance.

Les calculs erronés semblent généralement être dus à quelque changement qui les a précédés, dans le rapport ordinaire qui s'établit entre l'offre et la demande des denrées. Tout développement de l'industrie implique à un certain degré la *spéculation*. L'individu qui achète des cotons bruts ou des soies grèges, dans le but d'en fabriquer des articles de vêtement ou d'ameublement, pense que ces articles, une fois fabriqués, se vendront à un prix suffisant pour l'indemniser de ses déboursés et lui laisser le profit ordinaire de son capital. Il y a, toutefois, beaucoup de risques à courir dans une entreprise de cette nature ; si la mode vient à changer pendant la fabrication de ces articles, il deviendrait impossible de les placer, si ce n'est avec une perte considérable ; ou encore, si de nouvelles facilités sont accordées, dans l'intervalle de la

fabrication, au commerce avec les pays d'où l'on peut tirer des articles semblables, ou bien si d'autres individus font quelque découverte qui diminuera leurs frais de production, le prix de ces articles baissera assurément et la spéculation deviendra désavantageuse. Mais, quelque étrange que cela soit, il est positif que les calculs erronés et les encombrements du marché sont, plus souvent, dus à une augmentation, qu'à une diminution dans la demande des produits.

Supposons que, par suite de l'ouverture de nouveaux marchés, de changements dans la mode, ou de toute autre cause, la demande des articles de quincaillerie augmentât subitement : il résulterait, de cette augmentation dans la demande, que le prix de ces articles hausserait immédiatement, et que les fabricants et ceux qui auraient des approvisionnements en magasin, réaliseraient de grands bénéfices. Mais, à moins que des monopoles n'empêchent ou ne contrarient l'influence de la concurrence, le taux des profits ne peut longtemps continuer à être plus élevé, ou plus bas, dans une industrie que dans une autre. En effet, aussitôt que cette hausse dans le prix des articles de quincaillerie se serait manifestée, un capital plus considérable serait employé à la production de ces articles. Les individus engagés dans cette fabrication s'efforceraient d'étendre le cercle de leurs affaires, en empruntant un nouveau capital ; en même temps, d'autres individus adonnés à d'autres industries les abandonneraient pour aborder cette fabrication. Malheureusement, il est presque certain que ce déplacement du capital ne s'arrêterait pas au point juste où il suffirait pour produire une quantité plus considérable d'articles de quincaillerie aux anciens prix, mais qu'il prendrait assez d'étendue pour occasionner un engorgement du marché, et par suite un revirement. Diverses causes concourent à produire cet effet. Les avantages que recueille une classe quelconque de producteurs, d'un accroissement dans la demande de ses produits particuliers, sont constam-

ment exagérés, aussi bien par une portion de ces mêmes producteurs, cherchant à amplifier leurs gains pour augmenter leur crédit, que par ceux qui sont voués à d'autres industries. Les gens ardents et téméraires qui sont particulièrement disposés à prendre pour « superbe tout ce qui est inconnu » *omne ignotum pro magnifico*, se précipitent dans une industrie qu'ils croient, volontiers, offrir la voie la plus courte et la plus sûre pour arriver à la richesse et à la considération ; en même temps un grand nombre d'individus appartenant à cette classe généralement nombreuse, qui ont prêté leurs capitaux et n'attendent qu'une occasion favorable pour les placer dans quelque entreprise industrielle, sont tentés de suivre la même voie. L'idée vient à peu de personnes que les mêmes causes qui poussent un individu à se lancer dans une industrie qui donne de gros bénéfices, y pousseront, très-probablement, des milliers d'autres individus. Confiant dans sa bonne étoile, l'homme aventureux abandonne une industrie dans laquelle il a été élevé et qu'il connaît bien, pour entrer comme concurrent dans une carrière nouvelle. Ceux qui étaient déjà engagés dans l'industrie avantageuse tendent tous les ressorts de leur crédit, pour se procurer les moyens d'étendre leurs affaires, et d'augmenter la quantité qu'ils peuvent fournir de la denrée, pour laquelle il y a une demande extraordinaire. Le résultat, facile à prévoir pour tout observateur sans prévention, ne manque presque jamais de se produire. Une quantité de capitaux disproportionnée étant attirée vers l'industrie lucrative, il en résulte, inévitablement, un encombrement du marché et une baisse ruineuse dans les prix.

Ceux qui suivent l'histoire de l'industrie en Angleterre ou dans tout autre pays, verront qu'une période de prospérité *particulière*, dans une branche quelconque, présage presque toujours un désastre. Si, par exemple, nous jetons les yeux sur l'histoire de l'agriculture, cette coïncidence qui s'établit entre les époques d'élévation dans les prix suivie d'une grande

prospérité agricole, et la baisse de ces mêmes prix suivie d'une grande détresse agricole, est si frappante, qu'elle ne peut manquer d'arrêter l'attention générale. Les prix élevés de 1800 et 1801 donnèrent un élan extraordinaire à l'agriculture. En 1802, le nombre des actes promulgués pour la clôture et le desséchement des terres fut presque le *double* de toutes les années antérieures. A la même époque, une étendue considérable d'anciens terrains fut soumise à la culture. Et ce développement de la culture, concourant avec les améliorations complétes qui y avaient été introduites et avec d'heureuses récoltes, augmenta tellement les approvisionnements de blé, qu'en 1804, les prix tombèrent de beaucoup au-dessous de leur niveau antérieur ; et par suite des remontrances faites par les agriculteurs, un acte fut rendu pour leur accorder un surcroît de protection contre la concurrence étrangère. L'élévation des prix en 1810, 1811, 1812 et 1813 produisit exactement le même résultat. Cette élévation attira vers la terre une quantité si considérable de nouveaux capitaux, et donna lieu à un tel développement du défrichement, qu'en 1812 et 1813 nous obtînmes une quantité de blé suffisante pour notre consommation. Et, sous l'empire de pareilles circonstances, il est certain que le prix du blé dut inévitablement baisser, par suite de la récolte de 1814 qui fut d'une abondance extraordinaire, quoique les ports eussent été entièrement fermés à l'importation.

On peut encore citer l'histoire du commerce de l'Amérique comme preuve convaincante de la vérité de notre principe. La dévastation de Saint-Domingue, lors de l'insurrection des noirs, qui éclata en 1792, en diminuant d'abord, et plus tard en anéantissant complétement la demande d'environ 115,000 boucauts de sucre que la France et le Continent avaient jusqu'alors tirés de cette île, donna lieu à une élévation extraordinaire du prix de cette denrée, et fournit un encouragement proportionné à la culture de la canne dans d'au-

tres pays. L'effet produit fut si considérable sous ce rapport, que la Jamaïque qui, en prenant la moyenne des six années antérieures à 1799, n'avait exporté que 83,000 boucauts, en 1801 et 1802, en exporta plus de 286,000, ou 143,000 par année! Mais la durée de cette prospérité fut aussi courte qu'elle avait été extraordinaire. L'élévation des prix qui avait produit de pareils effets dans les îles anglaises donna lieu à un développement de culture analogue, quoique moins rapide, dans les colonies des puissances européennes. L'augmentation des approvisionnements de sucre et de café, qui furent, par suite, tirés de Cuba, de Porto-Rico, de la Martinique, de la Guadeloupe, du Brésil, etc., devint, au bout de très-peu de temps, suffisante, non-seulement pour combler le déficit causé par la cessation des approvisionnements que l'on tirait de Saint-Domingue, mais encore pour encombrer, réellement, le marché continental. Les demandes considérables, faites par l'étranger, du sucre provenant des plantations anglaises, après l'anéantissement du commerce de Saint-Domingue, diminuèrent progressivement jusqu'en 1805 ou 1806, époque à laquelle elles cessèrent presque complétement; et toute la quantité anormale que l'on s'était procurée par suite de ces demandes extraordinaires ayant été jetée sur le marché national, le prix du sucre qui avait été de 66 schellings le boucaut en 1798, sans tenir compte des droits, tomba en 1806 à 34 schellings : prix auquel la commission nommée à cette époque par la Chambre des communes, pour faire une enquête sur les souffrances des États planteurs de canne, affirme que, non-seulement ils ne pouvaient retirer aucun profit, mais qu'il ne leur restait pas même de quoi s'indemniser de leurs avances effectives. Et nous pouvons ajouter que, grâce aux mesures absurdes qui furent adoptées peu de temps après, pour créer une demande forcée du sucre, en le substituant à l'orge dans les distilleries, on empêcha que l'approvisionnement ne diminuât en proportion

des demandes réelles; aussi, depuis cette époque, à l'exception de quelques rares intervalles, les planteurs ont été constamment embarrassés (1).

L'histoire du commerce des soies, de la distillerie, et de toutes les branches d'industrie ne fournit que trop de preuves de l'effet produit constamment par notre principe. Plus la prospérité spéciale d'une branche d'industrie est considérable et anormale, plus est grande, invariablement, la réaction qui en est la suite. Une augmentation dans la demande d'une denrée, qui élèvera son prix de 10 pour 100 au-dessus du niveau ordinaire, donnera lieu, sans nul doute, à une production excessive, et par suite opérera un revirement. Mais si le prix doit s'élever, de 30 à 40 pour 100 au-dessus de ce niveau ordinaire, la tentation d'appliquer un surcroît de capital à la production de cette denrée deviendra si puissante, que la réaction qui en sera la suite aura lieu bien plus promptement et deviendra, incomparablement, plus funeste.

Des réactions semblables à celles que nous venons de retracer se présenteront, nécessairement, avec plus ou moins d'intensité, sous l'empire de tous les systèmes d'économie publique. Peut-être, cependant, n'y aurait-il pas de moyen plus propre à diminuer le retour fréquent et la violence de ces accidents, que la détermination prise par le gouvernement de refuser tout secours, excepté dans des cas extrêmes, à ceux qui ont le malheur d'en être les victimes. Au premier coup d'œil, il faut l'avouer, une pareille doctrine paraît cruelle; mais en y regardant de plus près, on verra que c'est la seule ligne de conduite sûre et réellement praticable que doit suivre le gouvernement. Quelques mesures restrictives et quelques prohibitions très-blâmables sont dues à ce que celui-ci est sorti du rôle qui lui convient, et est intervenu pour venir

(1) Spence. — *Des souffrances des planteurs Américains*, p. 7 à 26.

en aide à ceux qui s'étaient créé des embarras. Par suite, une grande partie des industries de l'Angleterre et d'autres pays n'ont plus reposé sur des bases solides ; et malgré les réformes effectuées, ces industries se trouvent encore dans la même situation. La responsabilté naturelle imposée à tout homme dans ses actes se trouva affaiblie pour de nombreuses classes de producteurs, qui devinrent moins prudents, par suite de la confiance placée par eux dans les secours que leur fournissait ordinairement l'Etat, si leurs spéculations venaient à mal tourner. Sans doute, s'il était possible d'accorder ces secours sans faire tort aux autres classes de la société, personne n'y trouverait à redire; mais comme il ne peut en être ainsi, on voit que, non-seulement une saine politique, mais même qu'une humanité bien entendue conseillent, comme une mesure convenable, le refus systématique de pareils secours.

L'établissement d'un système de liberté commerciale serait ce qu'il y aurait à faire d'abord pour prévenir des spéculations imprévoyantes. Sous l'empire de ce système, les nations ne s'engageraient que dans les branches d'industrie auxquelles elles pourraient continuer de se livrer avec quelque avantage naturel ou acquis, et qui, conséquemment, les garantiraient contre ces accidents fâcheux inhérents aux industries protégées par des prohibitions. Pour démontrer ceci par un exemple, nous pouvons faire remarquer que les soies étrangères qui, autrefois, étaient, ou entièrement prohibées, ou frappées d'un droit onéreux, sont aujourd'hui admises au droit modéré de 15 pour 100 *ad valorem*, et aujourd'hui nous exportons des quantités de tous ces produits mélangés de laine et soie, de gants et de mercerie, pour la fabrication desquels nous avons la supériorité, en même temps que la plus grande partie de nos demandes d'articles de fantaisie et autres sortes d'étoffes de soie légère nous est fournie par l'étranger. Si donc, d'un côté, la demande des étoffes de soie, par suite d'un changement dans la mode, ou de toute autre cause,

venait à augmenter subitement, la concurrence faite par les fabricants étrangers empêcherait les prix de s'élever à un taux extravagant, et empêcherait, conséquemment, le développement effréné de la fabrication, en même temps que la réaction qui en serait la conséquence immédiate; et si, d'un autre côté, la demande des étoffes de soie en Angleterre, venait à baisser, les divers marchés étrangers, auxquels s'adressaient nos fabricants, leur donneraient les moyens de placer l'excédant de leurs marchandises à une réduction de prix, faible en comparaison de ce qu'elle aurait été, s'ils étaient bornés au marché national.

Notre raisonnement est d'accord avec l'expérience la plus étendue. Les mesures restrictives et les prohibitions produisent, constamment, l'incertitude et la fluctuation. Tout stimulant artificiel, quelle que puisse être son action momentanée sur la branche d'industrie à laquelle il s'applique, est immédiatement désavantageux aux autres branches, et, en dernière analyse, nuisible à celles-là, même, qu'il était destiné à développer. Aucun règlement arbitraire, aucun acte législatif ne peut ajouter quoi que ce soit au capital national. L'emploi de ces moyens ne peut que faire entrer ce capital dans des voies artificielles; et lorsqu'une quantité suffisante s'est portée dans ces voies, une *réaction* doit commencer. Il ne peut y avoir de débouché à l'étranger pour le trop plein des produits. Ainsi, toutes les fois que des révolutions dans la mode occasionnent une baisse dans la demande, les magasins se trouvent encombrés de produits qui n'auraient pas été fabriqués sous un régime de liberté. Les gens ignorants et intéressés attribuent toujours ces encombrements à l'emploi des machines, ou au défaut d'une protection suffisante contre la concurrence étrangère. La vérité est, cependant, que le plus souvent ils résultent d'un système artificiel et exclusif, qui pervertit et dérange l'état naturel et normal de l'économie publique.

CHAPITRE VIII.

La Population est proportionnée aux moyens de Subsistance. — De la Contrainte morale. — De la vertu du principe de population pour réparer les ravages des Pestes et des Famines.— De l'Accroissement comparé de la Population dans les pays nouveaux et dans les pays anciennement civilisés. — La loi d'Accroissement est un puissant stimulant pour l'Industrie. — Elle développe la civilisation et le bonheur de l'Humanité. — De la pratique de l'Infanticide des Hôpitaux d'Enfants trouvés.

Après avoir ainsi recherché et démontré quelles sont les circonstances les plus favorables à la production de la richesse, nous allons examiner brièvement celles qui paraissent déterminer l'accroissement et la diminution de l'espèce humaine elle-même.

Ça a été, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours, la politique des législateurs, de donner un stimulant artificiel au développement de la population, en encourageant les mariages contractés de bonne heure, et en accordant des récompenses à ceux qui élevaient le plus grand nombre d'enfants (1).

(1) Par une contradiction singulière, au moment même où les lois romaines autorisaient l'exposition des enfants et investissaient les pères du pouvoir de décider s'ils les élèveraient, les censeurs étaient requis d'imposer une taxe (*æs uxorium)* aux célibataires; et l'on promulguait plusieurs lois, accordant divers priviléges à ceux qui élevaient le plus grand nombre d'enfants. La fameuse loi Papia Poppœa (ainsi appelée du nom des consuls — M. Papius Mutilus et Q. Poppœus Secundus, qui en étaient les auteurs), rendue sous le règne d'Auguste, exemptait de toute charge publique et de tout impôt les citoyens Romains ayant trois enfants.
Terrasson.—*Histoire de la Jurisprudence romaine*, page 58.

Mais le caractère désastreux d'une pareille intervention a été démontré par M. Malthus. Ce fut lui qui, sans avoir aucun titre à réclamer cette découverte, que la population tend à se maintenir dans la limite des moyens de subsistance, ou à la dépasser, fut certainement le premier à établir ce principe par une large induction tirée des faits, et à indiquer quelques-uns de ses effets les plus importants.

Les recherches de cet économiste ont démontré que tout accroissement dans le chiffre d'une population, dû à des expédients artificiels, et qui n'est point précédé ou accompagné d'un accroissement correspondant dans les moyens de subsistance, ne peut engendrer que la misère, ou un accroissement dans la mortalité; que la difficulté ne consiste jamais à mettre au monde des êtres humains, mais à les nourrir, à les vêtir et à les élever lorsqu'ils sont nés; qu'en tout lieu, l'espèce humaine s'accroît, tant que la multiplication n'est pas arrêtée par la difficulté de pourvoir à sa subsistance, et par la pauvreté d'une portion de la société; et que, conséquemment, au lieu de chercher à fortifier le principe d'accroissement, on doit plutôt s'efforcer de fortifier les principes qui le limitent et le règlent.

Si les soins que beaucoup de gouvernements ont pris pour encourager l'accroissement de la population n'ont pas été positivement funestes, il est assez évident qu'ils étaient au moins intempestifs et inutiles. L'homme n'a besoin d'aucun motif étranger pour s'engager dans les liens du mariage. Il y est poussé par l'un des plus puissants instincts inhérents à sa nature. Toutefois, dans les sociétés civilisées, cet instinct, ou cette passion, est encore réprimé, à un degré plus ou moins considérable, par des considérations de prudence. Pour qu'un mariage ait lieu, il ne suffit pas toujours que les époux s'attachent l'un à l'autre : l'obligation de pourvoir à l'existence des enfants qu'on peut s'attendre à voir naître de ce mariage ne peut manquer d'éveiller la prévoyance, et d'influencer la con-

duite de tous ceux qui ne sont pas les plus imprévoyants et les plus insouciants de tous les hommes. Si la position de ceux qui peuvent être disposés à former une alliance est telle qu'elle doive leur ôter tout espoir raisonnable de pouvoir élever leurs enfants, sans s'exposer à des privations, ou sans courir le risque d'être relégués aux rangs inférieurs de la société, il est probable qu'ils doivent, ou abandonner toute idée d'union conjugale, ou remettre un pareil projet à des temps plus favorables. Sans doute, en tout pays, il est une foule d'individus qui ne sont affectés en aucune manière par de pareilles considérations, et, qui, voyant l'avenir à travers le prisme décevant des passions, ne sont détournés de la satisfaction de leurs penchants par aucune crainte des conséquences. D'autres individus, cependant, sont plus sages ; et il est très-certain que la plupart des personnes placées dans les positions les plus élevées, aussi bien que celles qui ambitionnent particulièrement de se pousser dans le monde, et que celles de tout rang qui ont appris à peser les conséquences de leurs actes, sont constamment guidées, plus ou moins, par les circonstances auxquelles nous venons de faire allusion. Aussi, dans les pays civilisés, on doit, généralement, s'attendre avec raison à ce que la proportion des mariages avec la population dépende, en grande partie, de la facilité de se procurer des subsistances ou d'élever sa famille ; et l'expérience démontre que les choses se passent ainsi. On voit en effet que là où la subsistance et les commodités de la vie sont abondantes, les mariages sont à la fois précoces et nombreux, et *vice versâ*. *Partout*, dit Montesquieu, *où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. La nature y porte assez lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance* (1).

Le même principe a été avancé par Smith. « La demande

(1) *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. 10.

« d'êtres humains dit-il, comme celle de toute autre denrée, « en règle nécessairement la production, l'accélère lorsqu'elle « marche trop lentement, et l'arrête lorsqu'elle marche trop « vite. C'est cette demande qui règle et détermine l'état de la « population, dans tous les pays de l'univers, — dans l'A- « mérique du Nord, dans l'Europe et à la Chine ; qui la rend « en peu de temps progressive dans la première de ces con- « trées, lente et graduelle dans la seconde, et complétement « stationnaire dans la dernière (1). » Les observations les plus étendues confirment la vérité de cette remarque. Ceux qui examinent l'état passé et l'état actuel du monde verront que le chiffre de la population de tous les pays a été surtout déterminé par ses moyens de subsistance. Toutes les fois que ces moyens ont augmenté, la population a augmenté également, ou a été mieux pourvue ; et toutes les fois qu'ils ont diminué, la population a été moins bien pourvue, ou a subi une diminution réelle ; ou bien les deux résultats se sont produits à la fois.

Mais malgré l'influence des considérations de prudence, ou les obstacles apportés au mariage par la crainte d'être hors d'état de pourvoir à l'existence d'une famille, le principe d'accroissement est assez puissant, non-seulement pour maintenir la population des contrées les plus favorisées, et dans lesquelles l'industrie est la plus productive, au niveau des moyens de subsistance, mais encore pour lui donner une tendance à dépasser ce niveau. Ceci vient en partie, et principalement, du peu de souci que prennent la plupart des hommes de tout ce qui doit ne faire ressentir ses effets qu'à une certaine époque indéterminée, circonstance qui les pousse à former des unions irréfléchies, en même temps qu'elle les empêche de mettre en réserve, même lorsqu'ils le peuvent, les moyens de résister à la maladie et à la vieillesse ; en par-

(1) Smith. *Richesse des nations,* page 36, éd. Guillaumin.

tie de la violence de la passion détruisant quelquefois les résolutions de gens d'ailleurs sensés, et en partie d'accidents ou de malheurs, trompant l'attente de ceux qui s'étaient mariés avec l'espoir raisonnable de pouvoir soutenir eux et leurs familles. Le nombre des pauvres peut diminuer; mais ce serait folie d'espérer que la pauvreté puisse jamais entièrement *disparaître de la terre*. Même dans ces pays qui font les progrès les plus rapides, un grand nombre d'habitants ont à soutenir une lutte constante contre la pauvreté, et ne sont pourvus que d'une façon insuffisante des articles indispensables au soutien d'une nombreuse famille. Mais la tendance naturelle à l'accroissement étant si énergique, il est difficile de croire que les efforts tentés pour l'encourager par des stimulants artificiels, puissent ne pas être nuisibles. Subsister, c'est là la condition importante à remplir. Si la subsistance est suffisamment abondante, on peut, en toute confiance, laisser à la population le soin d'elle-même. Bien loin qu'il y ait à craindre, le moins du monde, qu'elle ne tombe au-dessous des moyens de subsistance, c'est le danger contraire qu'il faut redouter. La puissance prolifique des plantes et des animaux est infinie. Ils sont doués d'un principe qui les porte à se multiplier au delà des limites de la subsistance qui leur est destinée. Toute la surface de la terre pourrait être couverte, graduellement, de racines provenant d'une seule plante; et lors même que la terre aurait perdu tous ses habitants, elle pourrait, en quelques siècles, se repeupler par une seule nation ou même par un seul couple.

« La nature, dit Malthus, a répandu d'une main prodigue « les semences de vie sur les règnes animal et végétal; mais « elle a été comparativement avare dans l'espace et les « moyens d'alimentation nécessaires pour élever les êtres « qui les composent.

« Si les germes d'existence renfermés dans cette terre où « nous vivons pouvaient se développer en liberté, ils rem-

« pliraient, en quelques milliers d'années, des millions de « mondes. La nécessité, cette loi impérieuse de la nature, qui « pénètre partout, contient ces germes dans les bornes pres- « crites. L'espèce végétale et l'espèce animale reculent de- « vant cette grande loi restrictive, et l'homme ne peut lui « échapper par aucun effort de sa raison (1). »

Les guerres, les pestes et les épidémies, ces *terribles correctifs*, comme les appelle avec raison le docteur Short, de l'excès de population, montrent, sous le point de vue le plus frappant, l'action du principe d'accroissement. Tous ces fléaux diminuent le nombre des citoyens, sans diminuer, la plupart du temps, le capital qui doit les nourrir et les entretenir. Et la facilité plus grande de se procurer les moyens de subsistance, qu'acquièrent ainsi ceux qui survivent, hâte l'époque du mariage et l'accroissement de la population. La Hollande, qui a été si souvent le siége des guerres les plus meurtrières, s'est toujours retrouvée, après quelques années, aussi riche et aussi peuplée qu'auparavant. Malgré les massacres de la Révolution et les guerres sanglantes dans lesquelles la France fut engagée sans relâche pendant plus de vingt ans, sa population s'accrut considérablement pendant l'intervalle qui sépare l'expulsion des Bourbons de leur restauration en 1815.

L'abolition des entraves imposées autrefois au commerce intérieur, des priviléges féodaux de la noblesse et de plusieurs charges onéreuses inégalement réparties, améliorera la condition et stimula l'industrie des populations.

Les moyens de subsistance s'accrurent ainsi considérablement, en même temps que les continuelles levées pour le service militaire, en diminuant l'offre du travail sur le marché, et en élevant le taux des salaires, donnèrent un tel élan au principe d'accroissement, qu'à la fin de la guerre on pensait

(1) *Essai sur la population*, p. 6, édition Guillaumin.

que la population dépassait d'environ trois millions d'individus celle de 1789. L'établissement d'un système de gouvernement tyrannique ou vicieux, en paralysant l'industrie et en diminuant les approvisionnements de subsistances et des autres choses nécessaires à la vie, produit, nécessairement, une diminution correspondante dans la population. Mais une calamité accidentelle, comme une guerre ou une peste, quelque affligeante qu'elle soit pour l'humanité, ne paraît pas exercer une influence durable sur la population, bien que le vide occasionné en pareille circonstance ne soit pas aussi promptement rempli qu'on se l'est imaginé quelquefois. C'est le fanatisme et la tyrannie du Gouvernement, c'est l'absence de garanties et de liberté, et non la peste, qui sont les causes véritables de la dépopulation de la Turquie, de la Perse et des autres pays mahométans.

Le progrès de la population qui a lieu dans les divers pays, concurremment avec l'existence des divers moyens de se procurer la subsistance et les autres choses nécessaires à la vie, démontre, à la fois, l'effet de la loi d'accroissement et dans quelle proportion cette loi se modifie sous l'influence d'un changement de circonstances. Dans les pays nouvellement civilisés, et particulièrement dans ceux qui possèdent une vaste étendue de terrain fertile et inoccupé, la population s'accroît, constamment, avec une rapidité extraordinaire. Les colons qui s'établissent dans ces pays y importent les arts pratiqués dans d'autres pays, jouissant comparativement d'un haut degré de civilisation ; et comme ils appliquent ces arts à la culture des terrains de meilleure qualité, ils en sont nécessairement récompensés très-largement. Dans de pareilles sociétés, non-seulement chaque cultivateur possède plus de blé et de matières premières qu'il n'en peut consommer, mais comme il recueille ce produit à bien moins de frais que dans les contrées anciennement exploitées, où l'on cultive les terrains de qualité inférieure, il peut, très-avantageusement,

échanger une partie de ce produit contre les produits fabriqués dans ces dernières. De cette façon, la société augmente sa richesse rapidement, et a, proportionnellement, une demande considérable de travail. Dans ces pays, il y a donc toutes sortes de motifs pour contracter des mariages de bonne heure; en même temps la situation aisée des parents leur permet de prendre les soins nécessaires pour élever leurs enfants, et diminue la mortalité qui sévit si cruellement dans la première période de la vie.

Les rapides progrès accomplis dans l'antiquité par les colonies grecques, qui, en peu de temps, égalèrent, et, quelquefois, surpassèrent leurs métropoles en population, en puissance et en importance, démontrent la vérité de ce que nous venons d'avancer ; et cette vérité est encore prouvée, d'une façon plus convaincante, par les progrès extraordinaires des colonies fondées, de nos jours, en Amérique et en Australie. La population de quelques états de l'Amérique septentrionale, toute part raisonnable faite à l'immigration, a continué, pendant plus d'un siècle, à doubler tous les vingt ans ou, au plus, tous les vingt-cinq ans. Et il paraît y avoir peu de raison pour douter que, si la quantité des subsistances et des autres articles nécessaires à l'entretien de l'homme eût augmenté dans une proportion plus rapide, la population n'eût marché de front avec ce progrès. Mais, sans entrer dans aucun raisonnement hypothétique sur ce qu'aurait pu être le progrès de la population aux Etats-Unis, sous l'empire d'autres circonstances, l'accroissement actuel de cette population démontre que, lorsque les moyens de subsistance existent en quantité suffisante, le principe d'accroissement est assez énergique pour faire augmenter la population dans une proportion géométrique, c'est-à-dire dans le rapport des nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256, etc., vingt-cinq ans étant le terme où la population se trouve doublée.

Mais le principe dont l'action s'est ainsi développée sous

l'empire de circonstances favorables est, dans le langage des géomètres, une quantité *constante*. La même puissance qui double, tous les vingt-cinq ans, la population du Kentucky, de l'Etat d'Ilinois et de la nouvelle Galles du sud, existe partout et agit avec une égale énergie en Angleterre, en France et en Hollande. L'homme n'est pas simplement l'esclave aveugle de l'instinct. La facilité avec laquelle il peut avoir à sa disposition la subsistance et les autres choses nécessaires à la vie, dans les divers pays dont nous venons de parler, présente d'immenses différences, et ces différences exercent une influence correspondante sur la conduite de la plupart des habitants de ces pays. Dans les pays où la population est très-compacte, tels que l'Angleterre, la France et la Hollande, les terres les plus fertiles ayant été depuis longtemps soumises à la culture, il faut aujourd'hui s'adresser à celles d'une qualité inférieure, qui exigent une avance plus considérable de capitaux et de travail, si l'on veut leur faire rapporter la même quantité de produits. Cette décroissance dans la fertilité du sol peut être assurément, et est, en effet, souvent contre-balancée plus ou moins par l'influence des améliorations. Mais, en dernière analyse, cette influence est constamment vaincue. On défriche les terrains de mauvaise qualité ou de qualité inférieure; et la possibilité d'augmenter les quantités de subsistance lorsque la population devient nombreuse, aussi rapidement que lorsqu'elle est comparativement faible, se trouvant diminuée, l'accroissement de la population éprouve un obstacle correspondant; il en résulte que la population, au lieu de doubler en vingt-cinq ans, ne double pas en moins de cinquante, cent ans, ou davantage. Telles sont cependant les sages dispositions de la Providence que ce changement dans les circonstances où se trouvent placés les peuples ne manque jamais d'amener un changement correspondant dans leurs habitudes; de telle sorte que le chiffre de la population se proportionne à la plus grande difficulté que l'on éprouve

à se procurer les subsistances, non par le fait d'un accroissement dans la mortalité, mais par celui d'une diminution dans les naissances. Les considérations de prudence auxquelles nous avons déjà fait allusion, prennent une nouvelle force et révèlent leur puissante influence, d'une façon encore plus frappante, à mesure que la situation d'une nation devient moins favorable à l'augmentation de population. Aux Etats-Unis, tout individu industrieux, parvenu à l'âge de se marier, peut contracter mariage sans en redouter les conséquences, une famille nombreuse étant là un avantage plutôt qu'un inconvénient.

Mais les choses ne se passent pas ainsi en Angleterre ; et pareillement, il n'en sera pas de même en Amérique lorsqu'elle sera devenue comparativement populeuse. Et de là les habitudes différentes de notre population ; de là vient que les mariages en Angleterre, et généralement en Europe, sont presque toujours remis à une époque plus tardive que dans les pays neufs, et qu'une portion bien plus considérable de la population trouve avantageux de passer sa vie dans le célibat. Et il est heureux qu'il en soit ainsi, et que le bon sens du peuple, et que son désir louable de conserver sa place dans la société lui aient fait contenir la violence de ses passions. L'espèce humaine ne peut s'accroître au delà de la limite des moyens de subsistance dont elle peut disposer pour son entretien ; et il est évident que si la tendance à la multiplication, dans les pays d'une civilisation avancée, où il y a, conséquemment, plus de difficultés à se procurer un surcroît de subsistance, n'était pas arrêtée par la force supérieure de la contrainte morale, ou de la prudence et de la prévoyance, elle le serait par la force supérieure du vice, de la misère et de la famine. Il n'y a pas de milieu. La population de toute contrée peut, en supposant qu'elle ait une subsistance suffisante, arriver à doubler tous les vingt-cinq ans. Mais les limites de l'étendue et de la fertilité du sol rendant impossible une production constante des sub-

sistances, dans un pareil rapport, il est évident, qu'à moins que les passions ne se modèrent et qu'un obstacle ne vienne s'opposer à l'accroissement de la population, la mesure de la subsistance nécessaire à l'homme se trouverait réduite à la dernière limite assignable, et que la famine et la peste seraient perpétuellement à l'œuvre, pour soulager du fardeau de la vie, une population d'êtres misérables, venus au monde uniquement pour mourir de faim.

Le seul thermomètre des avantages que procure à un pays l'accroissement de sa population est donc l'accroissement de ses moyens de subsistance. Dans le cas contraire, l'augmentation du nombre des naissances ne peut produire qu'une augmentation de misère et de mortalité. « Les autres circon-« stances restant les mêmes, dit Malthus, on peut affirmer que « les pays sont *populeux* en raison de la quantité de subsis-« tance qu'ils peuvent produire ou se procurer, et *heureux* « en raison de l'abondance avec laquelle la subsistance est ré-« partie, ou de la quantité qu'on peut en acheter avec une « journée de travail. Les pays à blé sont plus populeux que les « pays de pâturages, et les pays à riz plus populeux que les « pays à blé. Mais leur bonheur ne dépend pas de ce qu'ils « sont plus ou moins peuplés, de leur pauvreté ou de leur « richesse, de leur jeunesse ou de leur vieillesse, mais du « rapport qui s'établit entre la population et la subsis-« tance (1). »

Malthus n'a point attaché, dans la détermination du chiffre de l'accroissement, une assez grande importance à l'influence exercée par les circonstances au milieu desquelles la population se trouve placée, et par les considérations de prudence qu'elles entraînent constamment avec elles ; et c'est ce dont n'ont tenu aucun compte plusieurs de ses disciples. Aussi la théorie de la population a, pendant quelque temps, donné

(1) *Essai sur la population*, page 314, éd. Guillaumin.

naissance aux craintes les plus déraisonnables, et aux conclusions les plus mal fondées. On a avancé que cette théorie contrariait les doctrines les plus solidement établies sur la bonté divine, et qu'elle opposait une barrière insurmontable à toute amélioration durable dans la condition des masses. La population, assurait-on, atteint constamment le niveau le plus élevé des subsistances ; de telle sorte, qu'en fin de compte, les améliorations les plus importantes ne font qu'augmenter, bien loin de le diminuer, le nombre des familles malheureuses. Mais le principe d'accroissement n'est pas l'obstacle terrible, l'obstacle invincible à toute amélioration réelle, comme le pensent ceux qui émettent de pareilles assertions.

C'est toujours une chose difficile de rompre tout à coup les habitudes d'un peuple relativement au mariage ; et quoique ce peuple soit assurément influencé par tout changement qui survient dans sa position, il faut triompher d'une *force d'inertie* qui l'empêche, ordinairement, de changer ses habitudes dans la proportion des circonstances. Supposons que, par suite de l'introduction de quelque nouvelle espèce de végétal, de quelque engrais, nouveau ou plus puissant, ou de quelque autre cause, la moyenne du produit annuel de notre agriculture fût doublée, ce résultat augmenterait assurément le nombre des mariages ; mais il n'y a pas de motif pour croire que ce nombre fût doublé, et, lors même qu'il le serait, pendant l'année ou les deux années qui suivraient immédiatement l'accroissement de produit, c'est à grand'peine si ce résultat se prolongerait au delà de ce terme. Mais quelle que pût être l'influence du changement survenu sur le nombre des mariages, la population ne serait pas doublée pendant un très-grand nombre d'années; et il s'écoulerait un intervalle d'au moins dix-huit ou vingt ans avant que l'élan imprimé par l'amélioration du sort de la population amenât dans l'arène un seul nouveau travailleur. Il est donc évident que, pendant toute la durée de cette période, la classe ouvrière pourrait jouir d'un surcroît des

choses nécessaires et des aisances de la vie ; leurs idées, sur ce qui est nécessaire pour vivre d'une manière décente et confortable, s'élèveraient en conséquence, et la classe ouvrière acquerrait ces goûts et ces habitudes raffinés qui ne sont pas le résultat improvisé d'un jour, d'un mois, d'une année, mais le dernier résultat d'une longue suite d'impressions continuelles. Il y aurait, conséquemment, prédominance du principe de la contrainte morale, et l'accroissement de la population serait réglé de façon à maintenir constamment la masse du peuple en possession de son surcroît de bien-être.

Un fait cité par Süssmilch, et auquel il a été fait allusion dans les premières éditions de cet ouvrage, a été le grand point d'appui de ceux qui prétendent que la population doit toujours, et infailliblement, non-seulement s'accroître, mais s'accroître exactement dans la même proportion que les moyens de subsistance. Süssmilch établit que le chiffre des mariages, dans un canton de la Prusse, s'éleva, annuellement, à 6,082 pendant les six années de 1702 à 1708. En 1709 et 1710 ce canton fut visité par une peste meurtrière qui enleva, dit-on, près d'un tiers de la population ; et, cependant, malgré cette excessive mortalité, en 1711, un an après la disparition de la peste, le chiffre des mariages s'éleva à 12,028, ou, en d'autres termes, à presque le double de ce qu'il était avant que la peste ne sévît. C'est là un accroissement immédiat plus considérable qu'on n'aurait pu le prévoir. Et peut être, si nous connaissions bien tous les faits, nous trouverions des circonstances pour les expliquer. Mais le nombre des mariages déclina immédiatement ; et ce ne fut que vers 1750, c'est-à-dire quarante ans après que la peste eut dévasté ce canton, qu'il revint au chiffre auquel il s'était élevé avant la peste (1). C'est donc, en réalité, la plus grande erreur imaginable que de penser qu'on puisse combler,

(1) Voyez le Tableau de Süssmilch, dans l'ouvrage de Malthus, sur la population, p. 294, 95, éd. Guillaumin.

en peu de temps, le vide qui résulte d'une diminution subite et considérable de la population. C'est un résultat qui ne peut s'accomplir qu'après une longue suite d'années ; et, pendant cet intervalle, les moyens de bien-être des habitants ayant augmenté, ils acquièrent des goûts et des habitudes plus raffinés, de sorte que la population ne se rapproche pas dans une aussi grande proportion du niveau des subsistances.

C'est un fait hors de contestation que la tendance à l'accroissement n'est pas incompatible avec l'amélioration du sort de la société. Sans nous reporter jusqu'à l'antiquité, que l'on compare l'état de l'Angleterre, ou de toute autre contrée de l'Europe, il y a 500 ans ou 100 ans, avec son état actuel, et l'on se convaincra que des progrès étonnants se sont accomplis, que les moyens de subsistance se sont accrus bien plus rapidement que la population, et que, maintenant, les classes ouvrières sont généralement en possession d'une grande variété d'objets de luxe et de commodité dont la jouissance était interdite autrefois, même aux plus riches seigneurs ; et il serait d'une philosophie peu éclairée de penser qu'à l'avenir, les choses dussent se passer différemment; que les circonstances qui, jusqu'à ce jour, ont restreint l'accroissement de la population dans ses limites légitimes, et qui ont donné lieu à l'amélioration de l'état social, dussent perdre leur influence, et que la société dût cesser de marcher dans la voie du progrès.

En réalité, le principe de l'accroissement n'est pas seulement d'accord avec le continuel progrès de la masse de la société, mais ce principe est lui-même la cause principale de ce progrès, et de ceux non moins étonnants qui s'accomplissent dans les arts. Non-seulement l'industrie et la prévoyance sont naturelles à l'homme, mais les progrès de celui-ci dépendent de la culture et du perfectionnement de ces qualités. Nous péririons infailliblement de faim et de froid, si nous ne faisions des efforts pour nous procurer notre subsistance et

nos vêtements. Mais y aurait-il rien de plus absurde que d'accuser ceux qui affirment purement et simplement un pareil fait, de contrarier les décrets de la Providence? Les facultés naturelles à l'homme paraissent susceptibles d'un développement presque illimité; mais ce n'est pas l'instinct qui le dirige dans l'usage qu'il en fait. Plus nous reculons l'époque de nos recherches, plus sa condition nous apparaît grossière et pénible ; pressés d'un côté par les dures étreintes de la nécessité, et, de l'autre, aiguillonnés par le désir de prendre un rang plus élevé dans le monde, nos facultés se sont développées graduellement, à mesure que l'observation ou le hasard nous a enseigné les meilleurs moyens d'arriver à nos fins. Le *besoin* et *l'ambition* sont les puissants ressorts qui ont donné la première impulsion à l'industrie et à l'esprit d'invention, et qui nous poussent continuellement à de nouvelles entreprises. Il est chimérique de s'imaginer que des individus puissent être industrieux sans un motif quelconque ; et, bien que le désir d'améliorer notre condition en soit un très-puissant, il l'est moins que la pression du besoin, ou que la crainte de tomber à un rang inférieur. Autrement, on verrait les héritiers de fortunes considérables déployer l'esprit d'invention et l'activité, au même degré que les hommes élevés dans une position plus humble et forcés de payer de leur personne. Mais chacun sait qu'il n'en est pas ainsi. La pairie ne peut se glorifier d'avoir donné le jour à un Arkwright, à un Watt ou à un Wedgwood. Rarement on voit se livrer à des efforts extraordinaires, ou physiques, ou intellectuels, ceux qui peuvent vivre à l'aise, sans y avoir recours. Le principe d'accroissement a empêché que cette condition ne devînt jamais celle de la plus grande partie de l'espèce humaine ; et ce principe, en agissant incessamment, devient, pour l'industrie et l'esprit d'invention, le stimulant le plus énergique, le *duris urgens in rebus egestas*. Il faut donc attribuer à son action une grande part de l'effet qu'on attribue ordinairement au désir de s'élever dans

l'échelle sociale. Ce n'est pas uniquement à l'égard des classes inférieures, ni par la pression impérieuse de la nécessité, que ce principe manifeste son influence bienfaisante. A cette époque de la vie où les habitudes de l'homme sont formées, et où il est plus apte à poursuivre activement ses entreprises, quels que soient son rang et sa position, qu'il soit marié ou qu'il se propose de se marier, la perspective d'un accroissement indéfini dans ses dépenses nécessaires se présente à son esprit ; et, à moins que sa fortune ne soit très-considérable, il trouve que l'économie et l'industrie sont des vertus qu'il ne doit pas simplement admirer, mais pratiquer. Pour les classes inférieures, l'existence présente, et, pour les classes moyennes et supérieures, la crainte de besoins futurs, sont les principaux motifs qui stimulent l'intelligence et l'activité. Le désir de maintenir sa famille dans un état d'aisance *respectable* ou de lui être plus utile, fait que des hommes, même raisonnablement riches, consument, dans des entreprises ardues, le printemps et l'été de leur vie. Et c'est ainsi que, dans notre propre intérêt, ou dans celui des créatures au bien-être desquelles le nôtre se lie d'une manière indissoluble, le principe d'accroissement nous pousse continuellement à de nouveaux efforts d'habileté et d'économie. Si ce principe n'eût point existé, ou qu'il eût agi faiblement, l'activité eût été anéantie pour faire place à l'indolence, et les hommes, au lieu d'être entreprenants et ambitieux, seraient tombés dans un état de torpeur ; car, dans ce cas, toute acquisition plus considérable d'habileté ou de richesse, en diminuant la nécessité de nouvelles acquisitions, eût amené, infailliblement, une décadence dans l'esprit de progrès ; de telle sorte qu'au lieu de s'avancer plus rapidement dans la carrière des découvertes, à mesure qu'elle vieillissait, il y a lieu de conclure, raisonnablement, que la société, ou se fût complétement arrêtée dans ses progrès, ou que ces progrès eux-mêmes seraient devenus presque imperceptibles. Mais les choses sont ordonnées de telle façon que,

de quelque nature que soit la cause qui puisse, à une certaine époque, occasionner une décadence des facultés inventives, cette cause ne doit avoir qu'un caractère accidentel et éphémère, et ne peut être due à une diminution des avantages résultant de l'exercice de ces mêmes facultés. Même dans les sociétés les plus civilisées, le principe d'accroissement est celui qui inspire à la classe la plus nombreuse, celle des individus qui demandent au travail leurs moyens d'existence, tous ces puissants motifs pour inventer, produire et accumuler, qui donnaient l'impulsion à la société tout entière, à des époques plus reculées. Il n'y a pas de peuple qui puisse se reposer dans la satisfaction des acquisitions qu'il a déjà faites. L'accroissement de la population, quoique généralement subordonné à l'accroissement de subsistance, est toujours une cause assez puissante pour maintenir au même niveau les efforts de l'esprit d'invention, en rendant la *demande* de nouvelles découvertes aussi considérable dans un temps que dans un autre, et en garantissant les progrès ultérieurs de l'espèce. Un manque de subsistance au sein d'une nation amène les émigrations vers les pays éloignés, et, de cette manière, non-seulement pourvoit à l'occupation graduelle de la terre, mais importe la langue, les arts et les sciences de ceux qui ont fait les progrès les plus étendus dans la civilisation, chez ceux qui sont comparativement barbares. Il peut arriver quelquefois (quoique nous doutions qu'il soit possible de citer aucun exemple particulier de cette nature), il peut arriver, dis-je, que la population, pendant un certain temps, dépasse tellement la production, que la condition de la société en soit empirée. Mais, dans ce cas, les maux qui en résultent porteront avec eux leur remède ; ils feront mieux connaître à toutes les classes de la société les circonstances qui fixent leur situation ; et, en provoquant de nouveaux efforts d'invention et d'économie, ils ennobliront et relèveront en même temps le caractère, en nous enseignant à pratiquer les vertus conseillées par la sa-

gesse, et à soumettre nos passions au frein de la raison.

Il semble donc raisonnable de conclure que la loi de l'accroissement, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, est, de tout point, d'accord avec les dispositions bienfaisantes de la Providence, et que, bien loin de détruire le bonheur de l'homme, elle a contribué à l'augmenter dans une proportion extraordinaire. Le bonheur ne peut se trouver dans l'apathie et l'inaction, mais dans l'ardeur au travail et l'activité. Il dépend bien plus de l'opiniâtreté de nos poursuites, pour atteindre le but, que du fait même de l'avoir atteint. L'état progressif est caractérisé avec raison par Smith comme « étant réellement « un état de joie et de bien-être pour toutes les classes de la « société : l'état stationnaire amène la torpeur ; l'état de dé- « cadence la tristesse. » Mais si le principe d'accroissement eût été moins énergique, le progrès de la société eût été moins rapide. En même temps que son énergie est suffisante pour mettre en activité toutes les facultés physiques et intellectuelles, il est aussi tellement soumis au frein, que, généralement parlant, les avantages qui en résultent dépassent de beaucoup ses inconvénients.

S'imaginer, comme on l'a fait quelquefois, que les progrès étonnants accomplis dans les arts, et que les accroissements incalculables qui en sont résultés pour le bien-être et les jouissances de l'espèce humaine, auraient été les mêmes, ou plus considérables, si le principe d'accroissement eût été moins puissant, cela équivaut, en vérité, à croire que l'industrie et l'esprit d'invention seraient encouragés, si l'on eût affaibli l'action des causes qui les excitent, et diminué les avantages qu'ils produisent. Peut-être, sans le principe d'accroissement, y aurait-il eu, quoique cela soit très-douteux, une pauvreté moins horrible dans les classes infimes de la société ; mais c'est une chose contradictoire de prétendre que, si cette circonstance eût existé réellement, les facultés et les ressources de l'industrie se fussent développées d'une manière aussi pro-

digieuse, que les recherches scientifiques eussent été poussées avec autant de persévérance et de zèle, qu'une somme aussi considérable de richesse eût été accumulée par les classes supérieures et moyennes, ou que les mêmes circonstances qui poussaient en avant la société, encore dans l'état d'enfance, eussent continué, dans tous les âges suivants, à conserver intégralement leur énergie; et il est bien permis de douter que l'absence des maux attachés à la pauvreté ne fût chèrement achetée, même pour les classes inférieures, par le sacrifice des espérances et des craintes attachées à leur condition actuelle et à la satisfaction qu'elles recueillent aujourd'hui des heureux résultats de l'industrie, de l'économie et de la prévoyance.

Si ces conclusions reposent sur des bases solides, il suit de là que les plans proposés pour limiter, directement, la population, dans le monde ancien et dans le monde moderne, outre qu'ils sont la plupart du temps cruels et repoussants, ont été réellement contraires au but final que leurs auteurs avaient en vue. Si nous pouvions soumettre l'accroissement de la population à quelque frein naturel d'une application facile, il se trouverait, comparativement, peu d'individus dans les classes pauvres qui fussent disposés à s'imposer la tâche onéreuse de pourvoir aux besoins de leurs familles (1); et le stimulant le plus efficace pour le déploiement de l'énergie se trouvant détruit, la société tomberait, peu à peu, dans un état d'apathie et de langueur. C'est donc uniquement au principe de la contrainte morale, ou à l'exercice des vertus conseillées par la prudence, que nous devons nous fier pour régler l'accroissement de la population. Dans une société éclairée où il n'existe pas d'institutions favorables à l'imprévoyance, cet obstacle est assez puissant pour renfermer le progrès de la population dans de justes li-

(1) La facilité avec laquelle les individus appartenant aux classes inférieures envoient leurs enfants aux hospices d'enfants trouvés paraît une preuve suffisante de notre assertion.

mites, en même temps qu'il est insuffisant pour empêcher ce progrès d'agir sans cesse, comme l'encouragement le plus puissant donné à l'industrie et à l'économie.

Ceux qui désirent approfondir davantage la discussion des sujets intéressants que nous venons d'effleurer brièvement, feront bien de consulter le second volume de l'estimable ouvrage du docteur Sumner, Archevêque de Cantorbéry, sur les *Annales* de la création. Ce savant prélat n'a pas cherché à démontrer « que la race humaine se trouve dans la meilleure « condition imaginable, ou qu'aucune espèce de maux n'ac- « compagne la loi qui préside à son accroissement; mais qu'a- « près tout, cette loi contribue efficacement à son bien-être « général, et que la prévoyance du Créateur se fait reconnaî- « tre dans l'établissement d'une *ordonnance* aussi avantageuse « dans ses effets indirects qu'elle est efficace pour accomplir « le premier et le principal but qui l'a fait promulguer (1).

« Si donc, comme le dit l'archevêque de Cantorbéry dans « un autre passage, on doit estimer la sagesse d'après l'appro- « priation des moyens au but qu'on se propose, et qu'on ac- « corde que ce but est l'exercice habituel de l'énergie hu- « maine, nous en avons assez dit pour confirmer notre pre- « mière proposition. La Divinité a pris soin que, grâce à l'ac- « tion d'un principe instinctif de notre nature, l'espèce hu- « maine fût toujours placée dans une telle situation qu'elle fût « contrainte à déployer et à perfectionner ses facultés; les in- « dividus placés au dernier rang pour se procurer la subsis- « tance ; ceux placés au second rang pour échapper aux diffi- « cultés qui viennent immédiatement après la satisfaction de « ce premier besoin ; et toutes les classes placées au-dessus, « soit pour garder leur niveau étant pressées de tous côtés par « une industrie rivale, ou pour s'élever au-dessus du rang qui « leur est assigné en vertu de leur naissance, par les efforts

(1) *Annales de la création*, vol. II, p. 160, 4e édition.

« heureux de leur activité, ou la culture féconde de leurs fa-
« cultés. S'il était donc possible que le stimulant, résultant de
« ce principe, vînt à manquer tout à coup, on ne pourrait
« guère prononcer si la vie serait désormais autre chose
« qu'une solitude effrayante, et le monde un désert stérile.
« Toute manifestation de forces vers laquelle peut être dirigée
« la civilisation, procède, directement ou indirectement, des
« effets produits par ce stimulant, soit à cause du désir *actuel*
« d'avoir une famille, soit à cause de l'obligation urgente de
« pourvoir à ses besoins, ou de la nécessité de lutter avec les
« efforts tentés par les autres, et provoqués par l'effet de ces
« mêmes motifs (1). »

Quelque inexplicable que cela puisse paraître aujourd'hui, c'est un fait aussi vrai que déplorable que la coutume de l'infanticide a pris des proportions très-considérables, même dans quelques pays très-civilisés : on peut même dire que cette coutume était générale dans le monde ancien. Les lois de Sparte ordonnaient que tout enfant, faible ou difforme, fût mis à mort (2); et cette coutume n'était pas simplement légitimée par les sauvages dispositions d'un code barbare, mais elle était encore justifiée par les philosophes Grecs les plus éclairés. Aristote, dans son ouvrage sur le Gouvernement n'insinue pas même un doute sur la convenance qu'il y a de faire périr les enfants estropiés ou difformes, et il pousse même plus loin *ses sévères décisions*, comme les appelle, avec modération, le docteur Gillies (3). Le divin Platon, lui-même, n'hésite pas à recommander ces mêmes usages monstrueux. De toutes les cités grecques, Thèbes paraît avoir été la seule qui soit restée pure de cette infamie (4).

(1) *Annales de la création*, page 160, 4e édition.
(2) Cragius. *De republicâ Lacedæmoniorum*, lib. III, cap. 2.
(3) Aristote. *Ethique et Politique*, par le docteur Gillies, vol. II, p. 287, 3e édition.
(4) Voyage d'Anacharsis, vol. III, page 277, édition anglaise.

L'existence de l'infanticide à Athènes est mise hors de doute par les allusions des poètes et leurs peintures des mœurs régnantes (1).

Tout le monde sait qu'un citoyen romain avait sur ses enfants, quel que fût leur âge, un pouvoir illimité de vie et de mort ; et de nombreux exemples sont là pour prouver qu'on ne laissa pas tomber ce droit en désuétude, mais qu'il fut souvent exercé avec la sévérité la plus inflexible (2).

A la naissance d'un enfant, le père décidait s'il le *prendrait* ou s'il l'exposerait; mais il n'arrivait pas toujours que les enfants exposés mourussent. L'exposition avait lieu, ordinairement, dans des lieux publics, où il y avait chance qu'ils pussent attirer l'attention de personnes charitables, qu'on excitait ainsi à se charger du soin de les élever. La plupart de ces infortunées créatures n'étaient pas assez heureuses pour tomber entre les mains de semblables personnes : la loi les déclarait esclaves, ou propriété absolue de ceux qui les élevaient, et un assez grand nombre étaient arrachées à la mort, non par des motifs d'humanité, mais parce que leurs pères nourriciers, en les mutilant et les montrant dans les rues, tiraient un infâme revenu des aumônes que leur donnaient les passants. Cette détestable coutume paraît avoir continué d'exister pendant un assez long temps; et, si quelque preuve pouvait, plus que cette coutume même, révéler d'une manière frappante les mœurs sanguinaires des Romains, elle résulterait de ce fait, qu'on trouve dans Sénèque une discussion approfondie sur

(1) Gouroff.—*Essai sur l'histoire des enfants trouvés*, page 29.

(2) Les Romains ne mirent point de bornes à l'empire des pères sur leurs enfants ; quelque âge qu'ils eussent, et à quelque dignité qu'ils fussent élevés, ils étaient toujours soumis à la correction de leurs pères. Ceux-ci avaient droit de les frapper, de les envoyer enchaînés cultiver la terre, de les déshériter, de les vendre comme des esclaves, et même de leur donner la mort.

Terrasson. — *Histoire de la jurisprudence romaine*, page 54.

cette question : La mutilation des enfants exposés peut-elle être considérée comme un crime contre l'État? question qui est discutée avec le plus grand sang-froid imaginable, et résolue négativement en se fondant sur ce que ces enfants sont esclaves : *Gallio fecit illam questionem : An in expositis lædi possit respublica? Non potest, inquit. An lædi possit in aliquâ suâ parte? Hæc nulla reipublicæ pars est; non in censu illos invenies, non in testamentis* (1).

On ne connaît pas d'une manière certaine l'époque où l'infanticide fut défendu à Rome; mais, d'après l'opinion la plus probable, cette coutume continua jusqu'à l'année 374 de l'ère chrétienne. L'exposition des enfants dura encore longtemps après. Constantin fit quelques efforts sans résultat pour venir au secours de ces infortunés; mais leur état de servitude continua jusqu'à l'année 530, époque à laquelle il fut aboli par un édit de Justinien.

C'est avec beaucoup de raison que l'infanticide a été regardé dans tous les États modernes comme un crime capital; et c'est dans le but d'enlever tout motif à la perpétration d'un pareil crime, et en même temps d'assurer un asile aux pauvres enfants qui pourraient être exposés, par suite de l'inhumanité ou de la pauvreté de leurs parents, qu'on a fondé, presque partout, des hospices pour les enfants trouvés. Mais il y a les plus fortes raisons de croire que l'effet produit par ces établissements a été, incomparablement, plus funeste qu'avantageux. Peut-être est-il vrai qu'ils ont prévenu un petit nombre d'infanticides; mais la facilité qu'ils offrent aux individus de disposer de leurs enfants, affaiblit le principe de la contrainte morale, et augmente le nombre des unions et des naissances illégitimes, en même temps qu'elle donne lieu, dans une proportion prodigieuse, au sacrifice de la vie des enfants. La mortalité, dans les hospices d'enfants trouvés, est

(1) *Senecæ controvers.*, lib. v, cap. 33.

tout à fait exorbitante. Ils ouvrent leurs portes toutes grandes pour recevoir les enfants abandonnés et illégitimes; *sed pauca vestigia retrorsùm*. A l'hôpital des enfants trouvés de Dublin, sur 12,786 enfants admis pendant l'espace de six années, de 1792 à 1797, on ne comptait pas moins de 12,561 décès.

Il résulte, dit M. Châteauneuf, des rapports officiels, que la mortalité parmi les enfants trouvés, à Madrid, en 1817, atteignait le chiffre de 67 0/0; à Vienne, en 1811, 92 0/0; à Bruxelles, en prenant la moyenne de 1802 à 1817, elle s'élevait à 79 0/0; mais, par suite d'améliorations introduites, postérieurement, en 1824, elle se trouvait réduite à 56 0/0. M. de Châteauneuf ajoute qu'en France, en 1824, les 3/5 environ, ou 60 0/0 des enfants trouvés, mouraient dans la *première* année de leur existence (1), et cette proportion n'est pas sensiblement différente aujourd'hui. A Moscou, sur 37,607 enfants, admis dans l'espace de vingt années, il n'en sortit que 1,020 (2).

Telle est l'effrayante mortalité qui règne dans ces établissements, dont la suppression serait un service signalé rendu à la société. Il ne paraît pas même qu'ils diminuent le nombre des infanticides, résultat que ne saurait raisonnablement espérer quiconque réfléchit sur l'action qu'ils exercent sur les femmes des classes inférieures. Beckmann rapporte, qu'à la suite de l'établissement d'un hôpital pour les enfants trouvés, à Cassel, il ne se passa guère d'année où l'on ne trouvât quelque enfant mis à mort, dans cette ville ou dans ses environs (3).

L'établissement d'un hôpital d'enfants trouvés, à Londres, fut recommandé par Addison, qui se fondait sans nul doute sur les motifs les plus philanthropiques, sous le règne de la

(1) *Considérations sur les enfants trouvés*, page 66.

(2) Beck. *Jurisprudence médicale*, page 193, édition de Londres.

(3) Beckmann, *Des découvertes*, vol. x, p. 456, éd. anglaise.

reine Anne (1). L'hôpital ne fut fondé cependant qu'en 1739. L'expérience de ses funestes effets ne tarda pas à se révéler; et, en 1760, l'autorité de la législature accomplit un changement complet dans sa constitution. L'hôpital cessa alors de recevoir des enfants trouvés; désormais, on n'y admet point d'enfant dont la mère ne se représente pas en personne, et qui ne peut répondre, d'une manière satisfaisante, aux questions qui lui sont adressées; si, cependant, cette mère peut démontrer qu'antérieurement elle jouissait d'une bonne réputation, et que, par suite de l'abandon du père, elle se trouve hors d'état d'entretenir son enfant, cet enfant est admis, mais à cette condition seulement. Dirigé comme il l'est aujourd'hui, il paraît y avoir peu de raisons de penser que cet établissement ne puisse rendre de grands services.

A Londres, pendant l'intervalle des cinq années expirant en 1823, on a exposé 151 enfants; et le chiffre des enfants illégitimes admis dans les différentes maisons de travail sur les divers points de la ville, pendant la même période de temps, s'est élevé à 4,668, dont le cinquième environ a été entretenu par leurs parents. Mais, à Paris, dont la population ne s'élève pas aux deux tiers de celle de Londres, dans les cinq années dont nous venons de parler, on ne compte pas moins de 25,277 enfants portés aux hôpitaux d'enfants trouvés; et même, cette perversité, et cette destruction de la vie humaine, qui en est la conséquence, n'y règnent pas avec plus de violence, relativement à la population, qu'on ne la trouve à Madrid, à Vienne, et dans les autres grandes villes où l'on permet l'existence de pareils établissements.

C'est un fait affirmé par M. Gouroff, qu'à Mayence, où il n'existait pas d'hôpital d'enfants trouvés, il y eut 30 enfants exposés dans l'intervalle qui s'écoule entre 1799 et 1811. Napoléon, qui imaginait qu'en multipliant ces établissements, il

(1) *Le Gardien*, n° 105.

augmentait la population, et qu'il pourvoyait aux besoins futurs de ses armées, fit ouvrir un hôpital à Mayence, au mois de novembre 1811. Cet hôpital subsista jusqu'au mois de mars 1815, époque à laquelle il fut supprimé par le grand-duc de Hesse-Darmstadt; pendant les soixante-seize mois qu'il avait été ouvert, il avait reçu 516 enfants; mais comme on n'avait pas laissé le temps de s'enraciner aux habitudes vicieuses qu'engendrent infailliblement de pareilles institutions, aussitôt que l'hôpital fut supprimé, l'état de choses antérieur fut rétabli; dans les neuf années qui suivirent, il n'y eut que *sept* enfants exposés (1).

Il est donc évident que de pareils établissements manquent complétement à leur destination. Bien loin de conserver des milliers d'enfants, ils les font périr. Au lieu de prévenir le crime, ils en répandent les semences et en font partout naître les racines. Il y a lieu de penser, cependant, que des idées plus exactes commencent à se faire jour sur le Continent, relativement à l'action qu'ils exercent réellement. On peut difficilement supposer que leur existence soit tolérée bien longtemps désormais. Et peut-être n'y aurait-il pas à imaginer de mesure plus utile que leur suppression pour améliorer les mœurs de ceux parmi lesquels ils sont établis, et diminuer la fréquence des crimes et la destruction de la vie des enfants.

(1) *Essai sur l'histoire des enfants trouvés*, page 153.

CHAPITRE IX.

But de l'Assurance. — Calcul des Chances. — Avantages de l'Assurance. — Assurance du montant de la Propriété. — Assurance sur la vie. — Objections contre cette Assurance. — Avantages qu'elle présente.

Il est du devoir du Gouvernement, d'aider, par tous les moyens en son pouvoir, les efforts des individus pour protéger leur propriété. Les pertes que ceux-ci éprouvent ne dérivent pas toujours de circonstances accidentelles ; elles sont dues souvent à la perversité et à la mauvaise conduite ; et lorsqu'elles naissent de cette dernière source, il n'est aucun moyen, aussi efficace pour les prévenir que l'établissement d'un vigilant système de police, et d'une exécution de la loi calculée pour fournir à ceux qui ont éprouvé quelque dommage un moyen prompt et peu coûteux d'obtenir toute la réparation praticable, et, autant qu'il est possible, d'assurer la punition des coupables. Mais, en dépit de tout ce qui peut être accompli par le Gouvernement, et de la vigilance la plus attentive de la part des individus, la propriété est toujours exposée à des accidents très-divers par suite d'incendie, de naufrage, et d'autres désastres imprévus ; et c'est pourquoi il est important de rechercher les moyens qui peuvent rendre moins fâcheuses ces pertes inévitables, lorsqu'elles ont lieu.

La perte d'un navire, ou l'incendie d'un moulin à coton, est un malheur qui pèse lourdement, même sur les individus les plus riches. Mais si ce malheur se répartit entre plusieurs individus, chacun d'eux le ressentira moins, proportionnellement,

et pourvu que le nombre de ceux entre lesquels la répartition a lieu soit très-considérable, il n'occasionnera qu'un inconvénient à peine sensible pour chaque individu en particulier. De là l'avantage de se réunir pour diminuer le dommage résultant de la destruction accidentelle de la propriéte ; et c'est dans la diffusion du risque sur une grande étendue et son évaluation, que consiste l'industrie de ceux qui se livrent aux opérations d'assurance.

Quoiqu'il soit impossible d'indiquer les circonstances qui donnent lieu aux événements désignés, à cet égard, sous le nom d'accidents, on trouve cependant qu'elles sont soumises à certaines lois. On a reconnu que le nombre des naissances, des mariages, et des décès; que la proportion des individus de sexe masculin par rapport à ceux du sexe féminin des naissances légitimes par rapport aux naissances illégitimes, des navires perdus, des maisons incendiées, et qu'une immense variété d'autres événements, en apparence accidentels, se reproduisent, presque toujours également, dans des périodes d'égale durée, lorsque notre expérience embrasse un champ suffisamment étendu ; et l'on peut facilement, par suite d'observations faites sur ces événements, évaluer la quotité que doit payer un individu, soit pour garantir sa propriété contre tout risque, soit pour assurer une certaine somme à ses héritiers après sa mort.

On doit pourtant faire cette observation importante, qu'il ne faut accorder confiance à de telles appréciations, que lorsqu'elles sont déduites d'inductions très-étendues... Supposons, par exemple, qu'il soit constaté que, pendant l'année actuelle, il y ait eu *une* maison brûlée dans une ville qui en contient un millier : ce serait là une base bien peu sûre pour affirmer que la probabilité *moyenne* des incendies dans cette ville était d'une maison sur mille ; car il pourrait arriver qu'il n'y eût pas eu une seule maison brûlée, pendant les dix années précédentes, ou qu'il y en eût eu dix de brûlées pendant chacune de ces dix années. Mais en admettant qu'il fût constaté

que, pour une moyenne de dix années, il y eût eu, annuellement, une maison incendiée, l'opinion présumée qu'une sur mille était la proportion réelle de la probabilité d'incendie recevrait une confirmation très-solide; et si ce résultat se reproduisait pour un ensemble de vingt ou trente années, on devrait le regarder, au moins pour toutes les opérations usuelles, comme indiquant le degré exact de probabilité.

Outre qu'il est nécessaire, pour avoir la véritable mesure de la probabilité d'un événement quelconque, que la série des événements dont il forme une unité soit observée pendant un assez long espace de temps, il faut aussi que ces événements soient nombreux, ou se présentent assez fréquemment. Supposons qu'on eût trouvé, en faisant des observations sur les naissances et les décès d'un million d'individus, pris indistinctement dans la masse entière de la population, que la durée moyenne de la vie humaine était de quarante ans, nous aurions de bien faibles motifs pour en conclure que cette proportion continuerait à rester la même pour les dix, vingt ou cinquante individus qui seraient nés ensuite. Une telle quantité est trop faible pour donner lieu à l'action de ce qu'on appelle *la loi des moyennes.* Lorsqu'on opère sur une grande quantité d'existences, il s'établit une compensation entre celles qui dépassent le terme moyen et celles qui ne l'atteignent pas. Mais lorsque le nombre est faible, il y a, comparativement, peu de place pour le principe de compensation; et, conséquemment, on ne peut compter sur le résultat.

Il est constaté, par l'expérience de tous les pays où l'on a fait des recensements de la population avec une grande exactitude, que le nombre des naissances d'enfants mâles, est à celui des enfants femelles dans la proportion environ de 22 à 21; mais on n'obtiendra ce résultat qu'en opérant sur une très-grande échelle. En considérant des familles isolément, on voit que quelquefois elles se composent entièrement de garçons, et quelquefois entièrement de filles; et il n'est pas pos-

sible que dans une seule famille, les garçons soient aux filles dans le rapport de 22 à 21. Mais lorsqu'au lieu de borner ces observations à quelques familles, ou même à quelques paroisses, on les étend assez pour embrasser une population de 500,000 âmes, ou au-dessus, ces différences disparaissent; et l'on trouve qu'il y a constamment, dans le chiffre des naissances des individus masculins, un léger excédant sur celui des naissances des individus féminins.

Les conséquences erronées que l'on a tirées de la doctrine des probabilités ont presque toujours résulté de ce qu'on a trop promptement généralisé, ou de ce qu'on a déduit un rapport de probabilité, d'une quantité d'exemples insuffisants pour donner une véritable moyenne. Mais lorsque les exemples sur lesquels reposent les conclusions sont suffisamment nombreux, on voit que les événements les plus anormaux, tels que les suicides, les décès résultant d'accidents, la quantité de lettres remises à la poste sans adresse, etc., forment une série assez régulière, et par conséquent permettent une appréciation faite *à priori*.

L'industrie de l'assurance est fondée sur les principes que nous allons exposer en peu de mots. Supposons qu'on ait observé que sur *quarante* navires se comportant passablement à la mer, et consacrés à un commerce donné, il s'en perde un par année : la probabilité de la perte sera évidemment égale à un *quarantième*. Et si un individu veut assurer un navire, ou la cargaison embarquée sur un navire consacré à ce commerce, il devra payer une PRIME égale au quarantième de la somme qu'il assure, sans compter la somme, en sus, nécessaire pour indemniser l'assureur de sa peine, en lui laissant un bénéfice raisonnable. Si la *prime* excède cette somme, l'assureur est payé au delà de ce qui lui est dû légitimement; et si elle est inférieure, il est payé moins qu'il ne doit l'être.

Les assurances se font tantôt par des sociétés, et tantôt, par des individus ; dans les deux cas, le risque se trouve réparti

entre un grand nombre de personnes. Les compagnies formées pour se livrer à cette industrie possèdent généralement un capital considérable qui leur a été souscrit, ou elles se composent d'un nombre de propriétaires tel, qu'elles peuvent se procurer, facilement, toute somme qui peut leur être demandée, à quelque moment que ce soit, pour parer à des pertes importantes. Ces sociétés ne limitent pas à de faibles sommes les risques qu'elles assurent; en d'autres termes, elles refusent rarement d'assurer une somme considérable sur un navire, sur une maison, sur la vie des individus, etc. L'importance de leurs capitaux leur donne les moyens de rembourser facilement une lourde perte, et leurs primes étant proportionnées à leurs risques, leur bénéfice est, en moyenne, assuré contre ces éventualités.

Il est évident que des particuliers isolés ne peuvent s'engager dans cette voie qu'à condition de posséder d'immenses capitaux; et, d'ailleurs, la responsabilité de risques considérables rendrait l'affaire assez hasardeuse pour qu'un petit nombre fût disposé à la tenter.

Au lieu donc d'assurer une somme considérable, comme, par exemple, 20,000 liv. st. sur un seul navire, un souscripteur particulier, ou assureur ne se chargera pas, ordinairement, d'un risque excédant 200 ou 500 liv. st.; de telle façon que, bien que ses engagements en les additionnant ensemble s'élèvent à 20,000 liv. st., ils seront répartis entre quarante ou cent navires, et en supposant qu'il s'en perde un ou deux, cette perte ne diminuera point son capital, et diminuera seulement ses bénéfices. Aussi, tandis qu'une seule transaction est nécessaire pour faire assurer un navire par une compagnie, on peut avoir besoin d'en conclure vingt ou trente particulières, pour arriver au même but, en le faisant assurer au Lloyd, ou par des particuliers. L'industrie de l'assurance, conduite avec cette prudence, devient une spéculation aussi sûre que toute autre à laquelle on peut se livrer.

Pour établir une police d'assurance sur des bases équitables, ou de telle manière que les primes payées par les assurés balancent exactement les risques encourus par les assureurs, et les divers frais que doivent faire ceux-ci, en y comprenant naturellement leur bénéfice, il faut, comme nous l'avons déjà fait observer, que l'expérience sur les risques à courir soit faite d'une manière assez large. Il n'est nullement nécessaire qu'aucune des deux parties s'enquière des circonstances qui amènent les événements destinés le plus ordinairement à faire l'objet de l'assurance. De telles recherches seraient complétement inutiles ; nous ignorons, et nous devons nécessairement continuer à ignorer entièrement, les causes qui produisent le retour de ces événements.

Il résulte des calculs fournis par M. Scoresby, dans son ouvrage sur les Régions polaires, que sur 586 navires partis des ports de la Grande-Bretagne pour la pêche de la baleine dans le Nord, il s'en est perdu huit dans la période des quatre années expirant en 1817 (1), ce qui établit une proportion d'à peu près un navire sur *soixante-treize* employés à la pêche. Or, en admettant que ce soit là à peu près la perte moyenne, il s'ensuit que la prime demandée pour assurer le navire contre cette perte devra être de 1 liv. st. 7 sch. 4 d., sans y comprendre, comme on l'a déjà fait remarquer, les frais et les bénéfices de l'assurance (2). L'assureur et l'assuré gagneront ous deux à conclure une convention fondée sur ce principe équitable. Lorsque les opérations de l'assureur sont étendues, et que ses risques se répartissent sur une quantité considérable de navires, son bénéfice n'est exposé à aucune chance ; il est aussi sûr, et peut être calculé aussi bien que celui du fabricant ou du com-

(1) Vol. II, p. 131.

(2) En réalité, la perte moyenne pour la pêche de la baleine dans le Nord est beaucoup plus considérable. (Voyez l'article *Pêche de la baleine*, dans mon *Dictionnaire du commerce*)..

merçant ; et, d'un autre côté, les individus qui ont assuré leur propriété, l'ont soustraite à toute chance de perte et l'ont placée pour ainsi dire dans une situation de sécurité absolue.

D'après l'exposé succinct que nous venons de tracer, il est facile d'apercevoir les immenses avantages qui résultent, pour la navigation et le commerce, de l'usage de l'assurance maritime. Sans le secours offert par l'assurance, on trouverait comparativement peu d'individus disposés à exposer leur propriété aux chances de voyages longs et périlleux ; mais, grâce à elle, l'appréhension du danger se change en sécurité, et le capital du marchand, dont les navires sont dispersés sur toutes les mers et exposés à tous les dangers de l'Océan, est aussi en sûreté que celui de l'agriculteur. Le marchand peut combiner ses mesures et disposer ses plans comme s'ils ne pouvaient plus désormais être dérangés par aucun accident. Les chances de naufrage ou de perte, par suite d'événements imprévus, n'entrent plus dans ses calculs. Il a acheté le pouvoir d'échapper aux effets de pareilles éventualités ; et il s'applique à la poursuite de son industrie avec cette confiance et cette énergie que peut, seul, inspirer le sentiment de la sécurité (1).

Outre l'assurance contre les périls de la mer et les pertes résultant d'accidents occasionnés par l'action de causes naturelles, on a coutume d'assurer contre l'ennemi, contre les

(1) « Les chances de la navigation entravaient le commerce : le sys-« tème des assurances a paru ; il a consulté les saisons ; il a porté ses « regards sur la mer ; il a interrogé ce terrible élément ; il en a jugé l'in-« constance ; il en a pressenti les orages ; il a épié la politique ; il a re-« connu les ports et les côtes des deux mondes ; il a tout soumis à des « calculs savants, à des théories approximatives ; et il a dit au com-« merçant habile, au navigateur intrépide : Certes, il y a des désastres sur « lesquels l'humanité ne peut que gémir ; mais quant à votre fortune, « allez, franchissez les mers, déployez votre activité et votre industrie : je « me charge de vos risques. Alors, messieurs, s'il est permis de le dire, les « quatre parties du monde se sont rapprochées. » (*Code de commerce, Exposé des motifs*, liv. II.)

pirates, les voleurs et même contre la fraude, ou, comme on dit en termes techniques, contre la *baraterie du maître*. Le risque résultant de ces causes d'accidents étant extrêmement instable et varié, il n'est pas facile de l'apprécier avec une bien grande exactitude ; et, la plupart du temps, on ne peut établir la prévision que d'après une *moyenne brute*.

En temps de guerre, les variations dans le taux de l'assurance sont surtout considérables ; et la nouvelle qu'une escadre ennemie, ou même qu'un seul navire armé en course, croise dans le trajet parcouru ordinairement par des navires attachés à un port, ou en retour de ce port, provoque une élévation momentanée de la prime. La destination de navires convoyeurs affectés à la protection du commerce pendant la guerre, tend nécessairement à diminuer cette prime, en diminuant les chances de capture. Cependant, à de telles époques, le risque à payer est encore, le plus souvent, fort considérable ; et comme il est sujet à changer très-promptement, une grande prudence est nécessaire de la part des souscripteurs.

Au moyen de l'assurance on peut se mettre en garde contre presque tous les accidents auxquels la propriété est exposée sur terre. L'assurance contre l'incendie a reçu, dans ce pays, des développements considérables ; et sans le droit onéreux dont est frappée la police, on ne peut douter que ces développements ne fussent encore plus étendus. Il résulte, de documents imprimés par ordre de la Chambre des communes, que le droit net perçu sur les polices d'assurance contre l'incendie pour le Royaume-Uni s'est élevé, en 1845, à 1,032,188 liv. st. ; le droit étant généralement de 3 sch. 0/0 sur les propriétés assurées, on en tirerait la preuve que le montant de ce dernier s'est élevé à la somme prodigieuse de 688,125,333 liv. st., somme qui, tout énorme qu'elle est, serait très-probablement doublée en quelques années, si le droit n'était que d'un schelling 0/0. Aujourd'hui, lorsqu'un individu veut faire

une assurance de 1,000 liv. st. sur une maison d'habitation, une boutique, un magasin, ou toute autre propriété ordinairement sujette à des risques, il paye 15 schellings à un bureau d'assurance comme indemnité pour le risque couru, et 30 schellings au gouvernement, pour avoir la permission de conclure la transaction : on ne saurait condamner trop sévèrement un droit aussi exorbitant. C'est ce qui fait qu'un grand nombre de propriétés ne sont point assurées, et que celles qui le sont ne sont pas suffisamment garanties. Si le droit était réduit de la moitié, ou du tiers du chiffre actuel, il est bien certain que l'industrie de l'assurance prendrait de grands développements ; et comme ce développement ne pourrait avoir lieu sans un accroissement de sécurité, et sans une diminution des suites fâcheuses résultant des accidents auxquels la propriété est exposée, une réduction dans le droit ne pourrait produire que les meilleurs résultats au point de vue de l'intérêt public ; et le plus grand développement donné à l'industrie de l'assurance empêcherait la diminution du revenu, et très-probablement donnerait lieu à un accroissement de ce dernier. Les assurances sur le matériel des fermes, sur les granges, etc., sont exemptées du droit et ne figurent pas, en conséquence, dans l'appréciation faite plus haut des propriétés assurées.

La taxe sur les polices d'assurances maritimes varie suivant le montant de la prime et la durée du voyage. Cette taxe a produit pour le Royaume-Uni, en 1847, la somme de 162,739 liv. st.

Mais, nonobstant ce que nous venons d'établir, on doit reconnaître que les avantages résultant de l'usage de l'assurance contre les pertes terrestres et maritimes ne sont pas tout à fait sans mélange d'inconvénients. La sécurité offerte par l'assurance tend à relâcher cette attention vigilante à protéger sa propriété, que la crainte de la perdre excite d'ailleurs infailliblement. Ce n'est pas là, cependant, le pire résultat pro-

duit. Les annales de nos tribunaux, et l'expérience de ceux qui sont engagés largement dans l'industrie de l'assurance, prouvent, trop clairement, que des navires ont été souvent coulés bas, que des maisons ont été incendiées, pour frauder les assureurs. Toutefois, en dépit du penchant à la négligence et à la fraude qu'il contribue à faire naître, on ne peut mettre en doute, qu'après tout, cet usage ne soit positivement avantageux, au point de vue de l'intérêt général, aussi bien que de l'intérêt particulier. Les fraudes qui se commettent quelquefois, élèvent quelque peu le taux de l'assurance, et cependant ce taux est extrêmement modéré ; et les précautions adoptées par les offices d'assurances pour prévenir les incendies, surtout dans les grandes villes, où ils causent de très-grands dommages, compensent, dans une grande proportion, s'ils ne balancent entièrement, les chances d'une augmentation dans le nombre des incendies, résultant d'une plus grande propension à la négligence et au crime.

L'industrie de l'assurance sur la vie s'est développée en Angleterre, sur une échelle bien plus grande que dans tout autre pays, et a produit les résultats les plus avantageux. Les assurances sur la vie sont de diverses sortes : des individus n'ayant point de parents très-proches et ne possédant qu'une fortune bornée, désirent quelquefois, ou sont obligés par les nécessités de leur situation, d'entamer chaque année leur capital. Si la vie de ces individus se prolongeait au delà du terme ordinaire, ils arriveraient à la vieillesse, dénués de toute ressource ; pour se garantir contre une semblable éventualité, ils versent entre les mains d'une compagnie d'assurance la totalité, ou une partie seulement de leur capital, à la condition que cette compagnie leur garantira, pendant toute la durée de leur vie, une certaine annuité proportionnée, en partie, naturellement, au montant de la somme versée ; et en partie à leur âge, au moment où ils achètent l'annuité. Quoique des assurances de cette nature soient souvent profitables aux indi-

vidus, on peut douter cependant qu'elles soient réellement avantageuses, au point de vue de l'intérêt général ; à n'envisager que leur influence, leur tendance évidente est d'affaiblir le principe d'épargne ; de pousser les individus à consommer leurs capitaux pendant leur vie, sans s'inquiéter des intérêts de leurs héritiers. Si un tel usage devenait général, il entraînerait les conséquences les plus fâcheuses. L'intérêt que la plupart des hommes prennent au bien-être de leurs familles et de leurs amis présente, assurément, une garantie assez forte, contre la crainte que cet usage n'arrive à prévaloir d'une manière préjudiciable ; on ne peut guère nier, cependant, que cette coutume égoïste ne puisse être encouragée par des moyens factices, tels que, par exemple, l'ouverture d'un emprunt par le gouvernement sous la forme d'annuités viagères, ou sous la forme encore plus blâmable de tontines. Lorsqu'on ne lui donne pas un stimulant étranger de cette nature, il ne semble pas qu'on puisse très-raisonnablement croire que la vente d'annuités, par des individus ou des compagnies, doive affaiblir, sensiblement, le principe d'épargne.

C'est ce qui a lieu, d'ailleurs, dans ce pays, l'espèce d'assurance dont nous venons de parler n'ayant lieu que dans des proportions presque insignifiantes, comparée avec celle qui a l'épargne pour objet. Toutes les personnes exerçant une profession spéciale, ou vivant de salaires ou de gages, telles que les hommes de lois, les médecins, les officiers de l'armée de terre ou de mer, les commis d'administrations publiques ou particulières, etc., dont le revenu doit, conséquemment, s'éteindre avec eux, et une foule d'autres individus qui ne possèdent point de capital, ou ne peuvent en disposer à leur gré, doivent désirer, naturellement, de pourvoir, dans la mesure de leurs moyens, à la subsistance confortable de leurs familles dans l'éventualité de leur mort. Prenons pour exemple un médecin, ou un légiste, sans fortune, mais se faisant peut-être, à l'aide de sa profession, 1,000 ou 2,000 liv. st. par an,

et supposons que l'un ou l'autre se marie et devienne père de famille. Si ces individus atteignent le terme moyen de la durée de la vie humaine, ils peuvent amasser une fortune qui les mette à même de pourvoir, à leur mort, au soutien de leur famille. Mais qui peut assurer qu'il en sera ainsi? qui peut affirmer qu'ils ne seront pas une des nombreuses exceptions à la règle générale?

Et en supposant que l'un ou l'autre fût enlevé par une mort prématurée, sa famille resterait, nécessairement, sans aucune ressource. Ce sont donc surtout de pareils malheurs que l'assurance sur la vie a pour but de prévenir. Un individu, possédant un revenu qui s'éteint avec lui, convient de payer annuellement une certaine somme à un office d'assurances; et cet office s'engage à payer à sa famille, après sa mort, une somme équivalente, déduction faite des frais d'administration et des profits des assureurs, au montant de ses versements annuels accumulés avec intérêts composés, en supposant que l'assuré atteigne le terme ordinaire et moyen de la vie humaine. Lors même qu'il viendrait à mourir le lendemain du jour où l'assurance a été effectuée, sa famille serait aussi amplement secourue qu'elle l'eût été probablement par ses épargnes, si sa vie avait eu la durée ordinaire. Toutes les fois que les assurés meurent avant d'atteindre l'âge moyen, leur bénéfice est évident. Mais, dans le cas même où leur vie se prolonge au delà du terme ordinaire, ils ne perdent point; ils ne font qu'acheter une garantie dont autrement ils eussent été dépourvus. Pendant toute la période qui s'écoule depuis l'époque où ils effectuent leur assurance, jusqu'à celle où ils arrivent au terme moyen de la vie après ce terme, ils sont garantis contre le risque de mourir sans laisser à leurs familles des ressources suffisantes; et la somme qu'ils payent après avoir dépassé ce terme moyen n'est qu'une juste compensation pour la garantie dont ils ont déjà joui. Parmi ceux qui assurent leurs maisons contre l'incendie, un très-petit nombre seulement ont occa-

sion de réclamer une indemnité à raison des pertes qu'ils éprouvent réellement. Mais la possession d'une garantie contre la perte, en cas d'accident, est un motif suffisant pour engager toute personne prudente à assurer sa propriété. L'assurance sur la vie ne diffère en rien de l'autre espèce d'assurance; lorsqu'elle est établie sur une base convenable, les sommes supplémentaires que payent ceux dont la vie excède la durée prévue, ne sont que la valeur d'une garantie préalablement donnée.

Pour stipuler les clauses d'une assurance de telle façon que l'assureur ne paye ni trop, ni trop peu, il faut que la durée possible de la vie humaine, à chaque âge différent, soit calculée avec toute l'exactitude possible.

Par cette durée probable, ou, comme on l'appelle souvent, cette perspective de vie, on comprend cette époque où les chances d'existence d'une personne d'un âge donné sont égales aux chances de mort.

Les résultats déduits des observations faites en vue de déterminer cette époque, dans les différents pays et les différents lieux, ont été publiés sous forme de tables; et c'est d'après ces tables que sont calculées les assurances. Ainsi, dans la table de probabilité de vie de Carlisle, dressée par le docteur Milne, membre de la compagnie d'assurances sur la vie, dite du Soleil (1), et que l'on regarde comme représentant avec une très-grande exactitude la loi moyenne de mortalité en Angleterre, la vie probable d'une personne âgée de trente ans est de trente-quatre ans et quatre mois; ou, en d'autres termes, on a constaté par des observations faites avec soin à Carlisle, qu'en moyenne, la *moitié* des individus âgés de *trente* ans atteignait l'âge de soixante-quatre ans et quatre mois. Si, donc, un individu âgé de trente ans veut faire une assurance pour une somme payable à sa mort, les assureurs qui

(1) Voir son estimable ouvrage sur les *Annuités*, vol. II, p. 565.

adoptent la table de Carlisle admettront qu'il doit vivre trente-quatre ans et un tiers et feront leurs calculs sur cette base. S'il ne vit pas aussi longtemps, les assureurs perdront au marché, et s'il vit plus longtemps ils gagneront proportionnellement. Mais si leur industrie est assez développée pour leur permettre d'appliquer complétement la loi de la moyenne, ce qu'ils perdent par une mort prématurée sera balancé par les versements reçus des individus dont la vie s'est prolongée au delà du terme ordinaire et probable ; de telle façon que les bénéfices de la société échapperont complétement à toute espèce de chance.

Outre l'immense avantage de la garantie offerte contre les accidents malheureux par l'usage de l'assurance sur la vie, cette garantie tend manifestement à fortifier les habitudes d'épargne. Un individu qui a assuré une somme sur sa vie compromettrait tous les avantages qu'il retire de l'assurance, s'il ne continuait à faire, régulièrement, ses versements annuels. Il n'a donc pas l'option d'épargner, ou de ne pas épargner, sur ses dépenses ordinaires, la somme réservée à cette destination. Il est contraint de le faire sous peine rigoureuse ; et ayant été ainsi conduit à contracter, à un certain degré, l'habitude de l'épargne, il est très-probable que cette habitude prendra une nouvelle force et qu'il arrivera, soit à assurer une nouvelle somme, soit à faire des épargnes individuelles.

L'Angleterre est peut-être le seul État dans lequel l'assurance sur la vie n'a jamais été interdite. Malgré l'esprit pénétrant des Hollandais, les assurances de cette nature n'ont été admises chez eux comme légales, qu'à une époque très-récente. En France, elles ont été longtemps considérées comme illégales (1); et quoiqu'elles s'opèrent aujourd'hui sur une

(1) Il est dit dans l'art. 334 du Code de Commerce que l'assurance peut être faite sur toute chose *estimable à prix d'argent*. Le comte Corvetto, dans le discours qu'il prononça en présentant cette partie du Code au Corps Législatif, établit que les termes précités avaient été introduits

très-grande échelle, nous n'affirmons point qu'elles soient autorisées par aucune loi positive. Les assurances sur la vie étaient interdites par la célèbre ordonnance de 1681 (art. 9 et 10), parce que, dit Valin, son commentateur, *c'est une offense à la décence publique de mettre un prix à la vie d'un homme, surtout à la vie d'un homme libre qui est au-dessus de toute évaluation*. Il y a lieu de penser que la crainte que des individus ne fussent tentés de se suicider, pour enrichir leurs familles aux dépens de ceux auxquels ils avaient assuré leur vie, a eu l'influence la plus importante pour contrarier l'usage de l'assurance (1). Il est inutile de dire que cette appréhension est la plus futile qu'on puisse imaginer. Des tentatives ont été faites souvent pour faire effectuer des assurances sur la vie, basées sur la présentation de fausses données relativement à la santé des assurés; mais il est douteux que les compagnies d'assurances aient jamais perdu quelque chose par suite de la cause à laquelle nous avons déjà fait allusion. Un grand nombre d'offices, en Angleterre, pour prévenir le cas, stipulent que la mort résultant de suicide, ou de duel, fera annuler l'assurance.

pour faire concorder cet article avec les art. 9 et 10 de l'ordonnance de 1681, qui permettent, dit-il, *d'assurer la liberté des hommes*, et qui *défendent de faire des assurances sur leur vie*. La liberté *est estimable à prix d'argent; la vie de l'homme ne l'est pas*. Il est étrange qu'un pareil article se trouve dans le Code de Commerce, et surtout l'interdiction inscrite dans l'ordonnance de 1681 ayant été formellement repoussée par un arrêt du Conseil d'État du 3 novembre 1787, où l'on fait ressortir parfaitement les avantages de l'assurance sur la vie. En réalité, toutefois, l'interprétation du comte Corvetto a été rejetée. La légalité des assurances sur la vie est admise aujourd'hui, et cette industrie s'exerce en France quoique sur une faible échelle.

(1) Forbonnais, *Éléments du commerce*, liv. II, p. 51.

CHAPITRE X.

De l'Intervention du Gouvernement dans les travaux et dans la propriété des individus. — Circonstances et objets pour lesquels cette intervention est nécessaire. — Limites dans lesquelles elle doit se renfermer.

Les discussions auxquelles nous nous sommes livré dans les chapitres précédents, démontrent assez l'immense importance qui s'attache à ce que l'administration soit puissante, et en même temps, libérale et intelligente ; c'est-à-dire qu'elle ait le pouvoir de faire exécuter ses lois et ses règlements, et la sagesse de les rendre conformes aux vrais principes. La prospérité d'un pays dépend bien plus de la nature de son gouvernement que de toute autre cause. Si ce gouvernement est faible et incapable d'assurer la soumission à ses lois, l'absence de sécurité qui en résulte ne peut manquer d'être très-funeste ; d'un autre coté, si ses lois, bien que mises à exécution, reposent sur des principes erronés, leur effet ne peut guère être que nuisible ; et si ces lois n'arrêtent pas immédiatement, elles doivent, à tout prendre, retarder le progrès de la société. Il est une idée qui semble tout récemment avoir gagné du terrain : c'est, qu'en ce qui concerne la production de la richesse, le devoir du gouvernement est presque entièrement d'une nature négative, et qu'il n'a qu'à maintenir simplement la sécurité de la propriété et la liberté de l'industrie. Mais son devoir n'est, nullement, aussi simple et aussi facile à définir que voudraient nous le faire croire ceux qui défen-

dent une pareille opinion. Sans doute, il est incontestable que son immixtion dans les travaux des individus s'est très-souvent manifestée dans une mauvaise direction, et a été portée à un excès funeste. Et cependant, il est facile de voir que ce serait tomber dans une très-grande erreur, que de supposer qu'on peut entièrement se passer de cette immixtion. La liberté n'est pas le but du gouvernement, comme quelques personnes paraissent le croire. Le but du gouvernement est le progrès du bonheur et de la prospérité publique, et la liberté n'a de prix qu'autant qu'elle contribue à ce résultat. Par exemple, en posant en principe qu'on doit laisser les individus complétement libres de s'adonner à l'industrie, ou à la profession qu'ils jugent la plus avantageuse pour eux-mêmes, il est toujours sous-entendu que cette liberté ne sera nullement préjudiciable aux autres. Personne ne peut contester qu'il est convenable que le gouvernement intervienne pour annihiler ce qui d'ailleurs serait, ou pourrait devenir un dommage pour le public; et personne ne peut mettre en doute que ce même gouvernement ne puisse intervenir avec avantage, pour rendre le commerce plus facile, en négociant des traités avec les puissances étrangères, et faisant disparaître des obstacles qui n'auraient pu être écartés par des individus isolés. Mais l'intervention du gouvernement ne peut se borner à des cas de cette nature; quelque répugnance qu'il puisse éprouver à cet égard, il est obligé d'intervenir d'une foule de manières et pour une foule d'objets. Pour ne citer ici qu'une ou deux *classes* d'objets qui exigent son intervention, il doit prononcer sur l'espèce des contrats auxquels il prêtera sa sanction, et sur les moyens à adopter pour rendre leur exécution obligatoire; il doit prononcer sur la répartition des biens de ceux qui meurent intestat et sur les effets à attribuer aux dernières volontés consignées dans les testaments ; et il doit souvent s'engager, ou autoriser des individus et des compagnies à s'engager eux-mêmes, dans diverses

sortes d'entreprises qui affectent gravement les droits et les intérêts d'autres individus et de la société. Le soin de donner à toutes les classes de la population l'instruction élémentaire comprenant toutes les branches ordinaires de l'éducation, et l'établissement d'une assistance obligatoire pour l'entretien des pauvres dénués de toute ressource, sont aussi généralement compris, et, il nous semble, avec beaucoup de raison, parmi les devoirs imposés au gouvernement. Et en outre de ces devoirs et de ces obligations, le gouvernement doit se charger de la lourde tâche d'établir et de percevoir les taxes nécessaires pour faire face aux dépenses publiques, et de pourvoir à l'indépendance et à la sécurité nationales. Il est difficile d'exagérer la difficulté et l'importance de l'accomplissement convenable de semblables devoirs, et l'influence considérable que l'exécution des mesures qui s'y rattachent doit nécessairement exercer sur la prospérité publique. Mais sans insister davantage sur ces considérations, il est d'ailleurs évident que, si les matières qui exigent, ou sont supposées exiger l'intervention du gouvernement sont si nombreuses, et si nous considérons en même temps la nécessité d'adapter les mesures administratives aux changements qui ont lieu continuellement dans l'état intérieur des nations et dans leurs rapports extérieurs, il n'est pas facile de tirer une ligne de démarcation bien tranchée, entre ce qu'on peut appeler les devoirs positifs et les devoirs négatifs du gouvernement, ou de résoudre ce que M. Burke a appelé avec raison « l'un des problèmes les « plus délicats de la législation, c'est-à-dire, de déterminer « ce que l'État doit prendre sur lui de diriger suivant les « vues de sa sagesse, ou ce qu'il doit abandonner, en intervenant aussi peu que possible, à l'industrie particulière. »

Il est évident qu'aucune solution de ce problème ne peut être applicable dans tous les temps, ni dans toutes les circonstances. Mais laissant de côté toute allusion à l'impôt, matière que nous avons cherché à traiter dans un autre ou-

vrage (1), nous pouvons faire remarquer d'une manière générale que, bien qu'il ne soit pas possible d'imaginer à l'avance les mesures qu'il convient d'adopter dans des occasions particulières, on peut cependant déterminer, d'après des raisons suffisamment probables, la nature des objets à l'égard desquels l'intervention du gouvernement est nécessaire, dans les occasions ordinaires, et dans quelle mesure cette intervention doit agir. Une foule de questions épineuses et délicates se rattachent à la discussion de cette branche très-intéressante, quoique très-négligée de la science ; et il faudrait un long traité pour en aborder l'examen d'une manière complète. Nous nous efforcerons donc de poser simplement quelques principes capitaux, en effleurant seulement les sujets qui nous sembleront le plus intéressants.

Les principes que nous avons déjà établis démontrent que sans la jouissance assurée de la propriété et la liberté de se livrer à toute industrie qui ne soit pas nuisible aux autres, la société ne peut faire de progrès considérables. Le gouvernement est donc obligé de prendre des mesures efficaces pour garantir la jouissance de pareils biens. Mais on vient de voir qu'il ne doit pas se tenir pour satisfait, ce résultat une fois accompli. Il manquerait à son devoir, s'il ne déployait lui-même son activité pour prévenir cette confusion et ce désordre dans la distribution de la propriété, et dans la poursuite des travaux industriels, qui ne peuvent être empêchés sans son intervention, ou du moins qui ne le seraient pas aussi facilement et aussi complétement. Le gouvernement est encore obligé de donner toutes les facilités légitimes aux individus qui se préparent à aborder des entreprises si évidemment utiles qu'elles ne peuvent être continuées sans sa sanction ; et il doit s'efforcer, non-seulement de protéger ses sujets paisibles et industrieux contre les

(1) *Traité sur les Principes et l'Influence pratique de l'impôt et du système de consolidation,* in-8, Lond., 1845.

machinations des paresseux et des débauchés, mais encore contre les accidents résultant de l'action de causes naturelles auxquelles, sans ce secours, leur personne ou leur propriété seraient exposées. L'utilité de l'intervention du gouvernement pour accomplir les choses que nous venons d'énumérer ainsi en peu de mots, est tellement manifeste qu'on peut dire qu'elle constitue pour lui une complète obligation. Mais l'utilité d'un règlement obligatoire pour l'entretien des pauvres et d'un système national d'éducation n'étant pas aussi évidente, nous renverrons, à un chapitre postérieur, l'examen de ces objets.

Actuellement nous avons donc à considérer :

1° Les moyens d'obtenir la sécurité et la protection ;

2° L'espèce de contrats et de dispositions testamentaires auxquels le gouvernement doit donner un effet légal;

3° Les moyens de régler les conflits qui peuvent s'élever parmi les citoyens, et d'assurer l'observation des contrats ;

4° Les moyens de prévenir le désordre et la fraude dans les transactions entre particuliers;

5° L'espèce d'entreprises industrielles auxquelles le gouvernement peut se livrer, ou doit accorder quelque sanction particulière ;

6° Les mesures qu'il convient d'adopter pour garantir la propriété et la personne des citoyens, contre les éventualités auxquelles ils seraient exposés sans l'intervention du gouvernement.

I. — Relativement au premier point, ou au soin d'avoir à sa disposition une force suffisante pour offrir sécurité et protection, la nécessité en est trop évidente pour avoir besoin d'être démontrée. Les meilleures lois ne peuvent guère être utiles, si l'on peut les violer impunément. Tous les gouvernements doivent donc avoir à leur disposition une force suffisante pour faire exécuter leurs ordres à l'intérieur, et en même temps pour défendre le territoire national contre les attaques de l'ennemi. Comment cette force peut-elle être recrutée de la façon

la plus avantageuse? C'est là une question d'une grave importance; son examen appartient peut-être plutôt à la politique proprement dite qu'à l'économie politique; et d'ailleurs les limites étroites dans lesquelles nous nous renfermons, nous interdisent d'aborder cette question. On peut cependant remarquer que jamais l'influence avantageuse de la division du travail n'a été plus sensible que dans l'emploi d'une classe spéciale d'individus, appliquée au maintien de la tranquillité et de la sécurité nationales. Pour être bon soldat ou bon officier de police on ne doit être que cela. Il n'est guère possible à un individu enlevé, pour servir comme milicien, aux travaux ordinaires de l'industrie, auxquels il doit être rendu quelque temps après, d'acquérir ces habitudes de discipline et d'obéissance prompte et facile, si indispensables pour un soldat. On admet maintenant à peu près généralement, que, dans les cas où il faut avoir recours à la force pour réprimer quelques troubles, il vaut toujours mieux employer les troupes de ligne et renoncer, autant que possible, à l'emploi de la *yeomanry* ou milice locale. La troupe de ligne n'a ni partialité ni antipathie; elle fait ce qu'on lui commande et ne fait rien de plus; mais les soldats de la milice locale sont plus d'à moitié bourgeois; et ils sont, ainsi, animés de toutes les passions et de tous les préjugés inhérents à l'espèce spéciale des individus parmi lesquels on les a recrutés. Dans leurs actes, nécessairement, ils inclinent fortement d'un côté quelconque, et peuvent difficilement se renfermer dans la stricte ligne du devoir.

II. — La discussion du second des points que nous avons cités plus haut peut se diviser convenablement en deux sections : la première se rapporte à l'espèce de contrats auxquels le gouvernement doit donner une sanction légale; la seconde, à la mesure dans laquelle il doit donner force de loi aux instructions contenues dans les legs et les testaments.

1. — On peut poser en principe général, que tout gouvernement est tenu de prêter assistance à l'exécution obligatoire

de tout contrat formé entre individus sur des bases équitables, à moins qu'il ne soit contraire à quelque loi existante, ou qu'il ne soit manifestement préjudiciable aux intérêts généraux.

On a supposé que les contrats ou les obligations, résultant de transactions purement aléatoires, appartenaient à cette dernière classe, et il est passé en coutume de leur refuser toute sanction légale. La sagesse de cet usage nous semble d'une évidence surabondante. On ne peut mettre en doute que l'empire du jeu, en arrachant ceux qui s'y livrent aux travaux de l'industrie, et en leur faisant placer leur confiance dans le hasard au lieu de compter sur l'activité et l'économie, comme moyens de s'élever dans l'échelle sociale, ne soit excessivement funeste, au point de vue général et particulier. Et nous ne sachions pas qu'on ait imaginé, pour contrarier le développement de cette funeste habitude, aucun moyen aussi facile à adopter, et, en même temps, aussi efficace, que celui qui consiste à placer tout engagement aléatoire en dehors de la loi, et à priver les parties intéressées de toute autre garantie que celle de leur propre honneur. Il serait peut-être inopportun d'intervenir dans une limite plus étendue ; mais il ne paraît y avoir aucun motif raisonnable de penser que l'intervention du gouvernement ne puisse, avec avantage, aller jusque-là.

Nous chercherons, plus tard, à démontrer combien il est impolitique d'imposer des restrictions au taux de l'intérêt, et le tort qu'occasionnent ces restrictions. Et, aujourd'hui, il est assez généralement admis que les lois autrefois rendues obligatoires en Angleterre, et encore en vigueur dans différents pays, lois qui restreignent la liberté des négociants en grains à l'intérieur, sous la prévention d'accaparement, de monopole, et d'achat en gros pour revendre en détail, sont tout à la fois vexatoires et intempestives. On a démontré, maintes fois, que l'intérêt du négociant en grains est, en toute circonstance, identique avec celui du public ; et que, bien loin qu'il

doive résulter aucun dommage de ses spéculations, elles produisent constamment les avantages les plus considérables (1).

Il est peut-être inutile de parler des tentatives qui ont été faites quelquefois pour fixer légalement le prix des denrées; chacun doit voir qu'il n'est pas dans la nature des choses, que de pareilles tentatives puissent aboutir autrement qu'aux résultats les plus fâcheux. Le prix des denrées varie sans cesse, par suite de causes innombrables dont l'effet ne peut être ni prévu, ni empêché. Conséquemment, si l'on tentait de fixer le prix des denrées, il devrait en résulter que, dans le cas où le prix naturel tomberait au-dessous du prix légal, les acheteurs auraient à payer beaucoup plus que le prix raisonnable; et, d'un autre côté, lorsque le prix naturel viendrait à s'élever au-dessus du prix légal, les producteurs, pour éviter la perte à laquelle ils seraient exposés en continuant à exercer leur industrie, l'abandonneraient, de telle façon que le marché ne serait plus approvisionné. Il est donc aussi évident que possible, que l'intervention du gouvernement pour régler les prix ne peut produire que des inconvénients. Nous ferons voir, dans le chapitre suivant, que, partout où l'industrie est libre, la concurrence des producteurs a constamment pour effet de faire vendre les denrées à leur prix naturel et convenable.

Jusqu'à ces derniers temps, il était d'usage en Angleterre de punir les ouvriers qui se concertaient pour élever le taux des salaires, ou diminuer le nombre d'heures de travail; ce qu'il y a de vexatoire dans une pareille loi est tellement évident, qu'il est à peine nécessaire de le signaler. Un individu n'est plus qu'un esclave, si on l'empêche de fixer, de concert avec d'autres, les conditions auxquelles il veut vendre son tra-

(1) Pour quelques développements sur ce que nous venons d'établir, voyez le chapitre : *De l'influence de la spéculation sur les Prix.*

vail. Il ne peut résulter aucune conséquence funeste de l'exercice de ce droit, de la part des ouvriers. Si le prix qu'ils demandent pour leur travail est déraisonnable, les maîtres peuvent (et c'est ce qu'ils font toujours) refuser de les occuper ; et comme les ouvriers n'ont pas les moyens de vivre très-longtemps sans travailler, il est clair que toutes les coalitions formées pour obtenir une élévation illégitime de salaire, ou pour arriver à un but coupable, portent en elles-mêmes un principe de dissolution, et doivent bientôt être ruinées. Mais si les ouvriers peuvent refuser de travailler autrement qu'à des conditions déterminées par eux-mêmes, ils ont, à cet égard, obtenu *tout* ce qu'ils peuvent prétendre avec justice ; et s'ils font un pas au delà et qu'ils tentent, comme ils le font trop fréquemment, d'arriver à leur but par la violence, soit en menaçant la propriété de leurs maîtres, soit en empêchant de travailler ceux de leurs compagnons qui ont refusé de faire partie de leur coalition ou qui l'ont abandonnée, ils se rendent coupables d'un délit qui porte une grave atteinte à la sécurité de la propriété et à la liberté de l'industrie, et qui doit être aussitôt réprimé par un châtiment prompt et proportionné à leur faute.

— 2. Il s'élève plusieurs questions, dont quelques-unes sont du plus haut intérêt, lorsqu'il s'agit de décider jusqu'où le gouvernement doit s'avancer, en ce qui concerne l'effet à attribuer aux dispositions testamentaires. Sans doute, on ne peut nier qu'il ne soit raisonnable et avantageux de permettre aux individus de léguer, après leur mort, leur propriété à leurs enfants et à leurs parents les plus proches. Et, sans nous arrêter à faire aucune observation sur une chose si claire, nous allons examiner : 1° si l'on doit permettre aux individus de laisser leur fortune à des étrangers, à l'exclusion de leurs enfants et de leurs parents ; 2° si, en partageant sa fortune entre ses enfants, le testateur peut être abandonné à ses penchants person nels, ou s'il est obligé de s'appuyer sur une règle quelconque

et 3° si un individu peut être autorisé à fixer les conditions auxquelles aura lieu la jouissance de sa propriété, après sa mort, ou la destination à laquelle elle devra être appliquée à jamais.

a. — Le pouvoir de léguer librement sa propriété par legs ou testament (*libera testamenti factio*) n'est pas reconnu dans les premiers âges de la société. La propriété d'un individu se divise, alors, en parts égales entre ses enfants qui lui succèdent, de droit, et, à leur défaut, elle échoit en héritage à ses parents les plus proches. Mais l'expérience révèle, peu à peu, les inconvénients qui résultent de l'observation rigoureuse de cette règle étroite de successibilité, et, par suite, on accorde aux personnes possédant une propriété, le pouvoir de tester, ou de disposer par testament, d'une portion au moins de leurs biens personnels, ou leur appartenant réellement. Tout d'abord, ce pouvoir est ordinairement renfermé dans des limites très-étroites, et se borne, en général, à la faculté de modifier les parts afférentes aux enfants ou aux parents du testateur, c'est-à-dire à augmenter la part de quelques-uns et à diminuer la part de quelques autres. A Athènes, avant le siècle de Solon, on n'avait point la faculté de détourner la disposition de la propriété au préjudice des héritiers naturels; et ce législateur borna l'usage de ce privilége, à ceux qui mouraient sans postérité. A Rome, il s'écoula trois siècles avant qu'un citoyen pût disposer de sa propriété par acte, *mortis causâ,* excepté dans une assemblée du peuple; et dans ce cas, sa volonté, comme Montesquieu l'a remarqué, n'était pas, en réalité, l'acte d'un individu isolé, mais l'acte de la législature. Chez nous, en Angleterre, jusqu'à l'époque moderne, un individu ne pouvait disposer, au préjudice de sa femme et de ses enfants, que d'un tiers de ses biens mobiliers; et, en général, on ne permit pas de disposer des terres, par testament, jusqu'au règne de Henri VIII; et alors même, on ne le pouvait que pour une certaine portion; car ce ne fut qu'après la Restauration que la fa-

culté accordée à l'individu de disposer de ses biens personnels devint aussi générale qu'elle l'est aujourd'hui (1). En Ecosse, jusqu'à une époque récente, presque toute la propriété territoriale ne pouvait être aliénée, au préjudice de l'héritier en ligne directe.

Non-seulement le pouvoir des testateurs augmente, ordinairement, en raison des progrès de la société, mais dans quelques pays, on permet aux testateurs d'exercer une autorité presque absolue sur la faculté de disposer de leur propriété et même de léguer la totalité, ou la plus grande partie de leur propriété, à des étrangers, à l'exclusion de leurs enfants ou de leurs proches, ainsi que cela a lieu positivement aujourd'hui en Angleterre. Une foule d'opinions diverses ont été émises relativement à la convenance qu'il y a d'accorder cette faculté aux testateurs. On a soutenu que tout homme est lié par les obligations les plus sacrées, envers les êtres qu'il a contribué à mettre au monde, et cela, tout à fait en dehors de leur mérite ou de leur démérite; et qu'on ne doit permettre, à aucun homme possédant une propriété, de laisser ses enfants sans ressource dans la société, mais qu'on doit l'obliger de pourvoir, de quelque manière, à leur entretien. Mais bien que cette question soit loin d'être facile à résoudre, nous penchons à croire que ceux-là ont raison, qui plaident en faveur de la puissance illimitée du testateur. Il semble impossible d'imposer l'obligation d'une provision légale pour les enfants, sans affaiblir cette autorité paternelle, qui, bien qu'on en ait abusé quelquefois, est cependant, la plupart du temps, exercée de la manière la plus heureuse, et avec les plus heureux résultats. Les décrets législatifs doivent, aussi rarement que possible, s'occuper des relations de la vie privée. Si les enfants se sont habituellement bien conduits, nous avons, dans le sentiment d'affection paternelle, une garantie suffisante qu'ils seront ra-

(1) Blackstone, liv. II, chap. 1er.

rement déshérités. L'intervention du législateur en leur faveur semble donc complétement inutile. Dans les pays où l'on accorde le plus grand développement à la puissance du testateur, rien n'est plus rare que d'entendre parler de l'exhérédation d'enfants, remplissant réellement leurs devoirs de fils. Et il serait assurément très-inopportun d'essayer de remédier à un inconvénient qui se présente si rarement, en soustrayant les enfants à l'influence d'un obstacle salutaire apporté à leurs penchants vicieux, et en forçant les individus d'abandonner, à la débauche et à l'oisiveté, cette propriété qui est ordinairement le fruit, et doit toujours être la récompense, de la vertu et du travail.

b. — Les mêmes raisons par lesquelles on démontre qu'il ne convient pas d'empêcher les individus de laisser leur fortune à des étrangers, prouvent qu'il ne convient pas pareillement, de forcer, ces individus à adopter une règle invariable, dans le partage de leur fortune, entre leurs enfants.

Ç'a été longtemps la coutume dans ce pays et dans beaucoup d'autres, lorsque les biens consistent en terres, de les laisser entièrement, ou d'en laisser la presque totalité, au fils aîné, en donnant aux plus jeunes fils et aux filles des parts plus petites, en argent. On a fait contre cette coutume de nombreuses objections; mais, la plupart du temps, ce nous semble, sans avoir suffisamment réfléchi. Il est certain, sans nul doute, que cette coutume a ses inconvénients; mais ils paraissent de peu d'importance, comparés aux avantages que seule elle possède. Elle force les plus jeunes fils à quitter la maison paternelle, et les oblige à compter sur l'exercice de leurs talents pour leur réussite dans la vie. Elle contribue à empêcher le morcellement de la propriété territoriale en de trop petites fractions; elle encourage les propriétaires des biens fonciers à faire tous leurs efforts pour économiser une somme d'argent, suffisante à l'établissement de leurs plus jeunes enfants, de manière à ne pas les mettre à la charge de leur fils

aîné. Sous ce rapport, et sous d'autres encore, l'influence qu'elle exerce est à la fois puissante et salutaire. Après l'urgence du besoin, le sentiment que nous concevons de notre infériorité, en nous comparant avec les autres, est un des plus puissants motifs pour nous livrer à des efforts. Ce n'est pas toujours parce qu'un homme est absolument pauvre qu'il se montre constamment actif, économe et inventif; souvent cet homme est déjà riche, et désire, simplement, atteindre le même rang que ceux qui ont des fortunes encore plus considérables. Les fils cadets de nos grands propriétaires fonciers sont particulièrement sensibles à ce stimulant. Leur infériorité, sous le rapport de la richesse, et leur désir d'échapper à cette situation plus humble, et d'atteindre au même niveau que leurs aînés, leur inspire une énergie et une vigueur qu'ils ne sentiraient pas, placés dans d'autres conditions. Mais l'avantage qui consiste à empêcher que de vastes domaines ne soient morcelés par un système d'égal partage, ne se borne pas à l'influence qu'il exerce sur les plus jeunes enfants des possesseurs de ces domaines. Il augmente généralement la mesure de l'aisance. et ajoute une nouvelle force aux motifs puissants qui donnent l'impulsion à l'industrie. La manière de vivre, en usage parmi les grands propriétaires des terres, est celle à laquelle chacun ambitionne de pouvoir se livrer; et leurs habitudes de dépense, quoiqu'elles leur soient souvent nuisibles à eux-mêmes, agissent comme de puissants stimulants donnés à l'esprit d'invention et d'entreprise des autres classes de la société, qui ne regardent jamais leur fortune comme assez considérable, si elle ne leur permet de rivaliser avec l'éclat des plus opulents *landlords*; ainsi le droit de primogéniture semble rendre toutes les classes plus industrieuses, et augmenter en même temps la masse de la richesse et le cercle des jouissances.

On a dit, il est vrai, que cette ardente poursuite de la richesse, et que l'intérêt exclusif qu'elle inspire font mépriser

tout ce qui ne concourt pas directement à l'augmenter, et font regarder la possession de l'argent comme l'unique chose désirable. Mais c'est là, évidemment, une supposition exagérée et erronée. Nous n'entendons pas dire pour cela, que le désir de surpasser ses voisins dans l'accumulation de la richesse soit le motif le plus noble pour déployer de l'activité ; ou qu'il ne fût pas bien préférable que ce même esprit d'émulation fût excité par le désir de l'emporter sur les autres, sous le rapport de l'instruction, de la philanthropie ou de l'intégrité. D'ailleurs, il arrive rarement, que le gibier lui-même ne soit pas d'une valeur incomparablement inférieure au stimulant que nous offre la chasse.

Mais lors même qu'il en serait autrement, il paraît y avoir très-peu de raison pour croire que l'amour de la supériorité dans les acquisitions intellectuelles puisse jamais développer cet intérêt profond, durable et général, qui naît du désir de s'élever dans l'échelle sociale, et d'atteindre cette hauteur de fortune à laquelle sont arrivés les hommes les plus opulents, ou ceux qui occupent les sommités de la société. Il est faux d'affirmer que la prédominance de cette idée engendre le culte de l'industrie et de l'économie, à l'exclusion de toute autre vertu. Tout homme, familiarisé avec ce qui se passe autour de lui, doit savoir qu'il n'en est pas ainsi dans la réalité. Ceux qui héritent de fortunes considérables s'occupent plutôt de dépenser que d'amasser ; et tandis que, d'un côté, le désir d'atteindre à un certain niveau de richesse est pour eux un puissant stimulant pour l'activité, de l'autre, leur manière de vivre qu'ils règlent sur la mode, prévient le développement de ces habitudes sordides et parcimonieuses, qui sont la mort de tout mouvement généreux. Parmi les possesseurs de fortunes considérables, et parmi ceux qui s'efforcent d'arriver à cette position éminente, un grand nombre, guidés, en partie assurément, par la vanité et l'ostentation, mais bien plus encore par de plus louables motifs, sont les généreux patrons des arts,

et sont éminemment distingués par leur bienveillance. L'exemple, offert ainsi par les rangs élevés, réagit sur les rangs inférieurs ; il se communique d'une classe à l'autre et, bientôt, pénètre la société tout entière. Aussi, quoique l'esprit d'émulation, d'activité et de découverte soit peut-être plus énergique dans ce pays que dans aucun autre, il n'a pourtant pas anéanti, mais il semble plutôt avoir ravivé les sympathies sociales et généreuses.

Mais, à quelque cause qu'on doive l'attribuer, on peut affirmer hardiment, que l'intérêt pour le bien-être de tous ne s'est jamais manifesté, dans aucun siècle et dans aucun pays, avec plus d'énergie que dans le nôtre. Ceux qui mettent en parallèle les institutions bienfaisantes de l'Angleterre et de la Hollande (le pays qui a la ressemblance la plus intime avec l'Angleterre), et les efforts tentés dans ces deux contrées par les classes supérieures et moyennes pour soulager la détresse et améliorer la condition des classes inférieures, avec les institutions et les efforts tentés par ces mêmes classes, en France et en Autriche, hésiteront, avant d'affirmer que l'énergique esprit de concurrence inspiré par nos lois et nos coutumes particulières nous ait rendus, relativement, indifférents au bonheur de nos semblables. Aux Etats-Unis, les propriétés consistant en terres, ou en biens mobiliers, sont presque toujours partagées en portions égales entre les enfants ; et il n'y existe pas de domaines très-considérables. Mais, malgré ces circonstances favorables en apparence, personne a-t-il jamais prétendu que la générosité formât le trait éminent du caractère des Américains, ou, qu'à cet égard, ils fussent supérieurs aux Anglais ?

En France, avant la Révolution, diverses provinces avaient des coutumes différentes relativement au partage par testament de la propriété territoriale ; mais quelque temps après Révolution on établit un système uniforme. Suivant ce système, les individus ayant une famille, lorsqu'ils font leur

testament, sont obligés de partager leur fortune entre leurs enfants, par portions presque égales, soit qu'elle consiste en terres, ou en biens mobiliers; et dans le cas où ils viendraient à mourir intestat, leur fortune est répartie également entre leurs descendants, sans acception de sexe, ou de priorité d'âge.

Les principes que nous avons déjà établis démontrent que cette loi est radicalement mauvaise. Elle affaiblit nécessairement le désir d'amasser une fortune pour la disposition de laquelle elle accorde une si faible influence; elle tend à affranchir, de tout frein efficace, les enfants des individus qui possèdent une propriété quelconque; elle donne à ces enfants la certitude de recueillir une provision, quelle que soit leur conduite; et l'on n'aperçoit guère que la loi puisse produire un pareil effet, sans paralyser les efforts des enfants et arrêter leurs entreprises.

Mais on verra que son effet le plus funeste, peut-être, consiste dans l'influence qu'elle exerce, et qu'elle continuera très-vraisemblablement à exercer, en donnant lieu à une trop grande subdivision de la propriété territoriale. Sous ce rapport, son effet jusqu'à ce jour a été très-nuisible; et si cette loi n'est pas rapportée, si l'on ne découvre pas quelque moyen de l'éluder, ou si l'on ne contre-balance son effet par un principe quelconque, cela ne tend à rien moins qu'à rendre, à une époque très-prochaine, la condition des agriculteurs français peu différente de celle des agriculteurs irlandais.

Il semble naturel de conclure que, dans le partage des biens de ceux qui meurent intestat, on doit adopter la règle dont l'expérience a démontré les avantages, dans le partage des biens en cas de testament. En conséquence, lorsque la propriété est une propriété territoriale, elle devra revenir à l'aîné, à la charge par lui, toutefois, de pourvoir d'une manière raisonnable à l'existence des autres enfants. Si la fortune con-

siste en argent ou en valeurs mobilières, elle peut être partagée par portions égales.

3. — Nous avons maintenant à examiner si l'on doit permettre à un individu, qui laisse une fortune par testament, de décider par qui et à quelles conditions elle doit être possédée en toute circonstance, et les objets auxquels elle devra s'appliquer dans tous les cas.

Tout homme doit avoir la faculté de disposer de ses biens dans une proportion suffisante pour exciter son activité et lui inspirer le désir d'amasser. Mais si, pour donner à ce principe un plus grand développement, on permet à des individus de désigner une série interminable d'héritiers, en prescrivant les conditions auxquelles ils devront successivement posséder la propriété, on empêcherait ainsi qu'elle arrivât jamais entre les mains de ceux qui pourraient l'employer de la meilleure manière; et elle ne pourrait être ni affermée, ni administrée d'aucune façon, quelque avantageuse qu'elle pût être, s'il se trouvait des obstacles dans les dispositions du testateur. Evidemment, l'établissement d'un pareil système serait très-impolitique; et c'est pourquoi on devrait, pour régler la transmission de la propriété par testament, fixer un terme au delà duquel les instructions données par le testateur cesseraient d'avoir leur effet. Il est naturellement impossible d'établir aucune règle générale pour déterminer ce délai. D'après la loi anglaise, on permet à un individu de fixer la destination de ses biens, jusqu'à ce que le premier héritier à naître ait accompli sa vingt-unième année, époque où le testament fait par cet individu cesse d'avoir aucune action ultérieure sur cette destination. C'est là peut-être une limite aussi sagement fixée qu'on puisse le concevoir. Elle semble donner tous les encouragements nécessaires à l'épargne, en même temps qu'elle empêche d'enchaîner la propriété pour un trop long espace de temps.

En Écosse, la loi permet de constituer, ou de substituer

des biens sur la tête d'une série illimitée d'héritiers; mais en ce moment (juin 1848) un bill est soumis à la sanction du parlement; et s'il vient à passer comme loi (1), il placera la loi écossaise relative aux substitutions dans des conditions presquie dentiques à la loi anglaise.

Les legs de biens, faits par des individus charitables pour la dotation d'hôpitaux, de bibliothèques, d'écoles, et pour d'autres buts d'utilité publique, sont de la plus grande importance sous le point de vue national; et il serait facile de démontrer que l'Angleterre a recueilli, et recueille aujourd'hui, les plus grands avantages, de legs institués dans de semblables vues. Il est toutefois bien évident que ces legs doivent être soumis au contrôle du gouvernement. Il est difficile, ou peut-être impossible, de définir, *à priori*, jusqu'où son intervention doit aller à cet égard; mais il est suffisamment démontré que ce contrôle, en thèse générale, est indispensable, même pour l'accomplissement convenable des vues du testateur.

Regarder les instructions contenues dans les testaments de ceux qui ont établi des *fondations* comme des lois immuables, qui ne doivent en aucun cas être modifiées, c'est, en réalité, permettre que l'ignorance, la stupidité, la présomption, ou la dotation faite par un individu, deviennent une règle pour tous les siècles à venir, et laisser diriger les études et les institutions d'une époque plus avancée et plus éclairée d'après les conceptions et les vues grossières de ce même individu. Sans doute, il est inutile de dire qu'on ne peut permettre à une collection particulière d'individus, et moins encore à des individus isolés, de s'ériger en législateurs infaillibles à l'égard des générations postérieures. Les règlements d'Alfred le Grand et des divers personnages philanthropes, qui ont fondé et doté les Universités d'Oxford et de Cambridge, peuvent avoir

(1) Cet Acte a été sanctionné depuis, dans le courant de la session, et forme le statut 36 (11e et 12e de Victoria). (Note du traducteur).

été excellents, à l'époque où ils ont été établis; mais s'ils eussent été observés rigoureusement, les chaires fondées dans ces établissements devraient être aujourd'hui occupées par des docteurs à la façon d'Aristote, et des professeurs dissertant sur le système du monde de Ptolémée et sur l'infaillibilité du Pape!

Il est impossible de mettre en doute la piété et la générosité de la plupart de ceux qui, au moyen âge, léguèrent leurs biens aux institutions monastiques; mais il est encore possible d'hésiter à louer la conduite des Réformés qui détournèrent l'application de ces biens vers d'autres buts, et qui considérèrent, avec raison, qu'on ne devait pas permettre que les clauses de testaments, dictées dans un siècle barbare, consacrassent et entretinssent un système reconnu comme souverainement opposé aux intérêts de la véritable religion, et ne pouvant produire que des résultats nuisibles.

L'établissement d'hôpitaux pour les enfants trouvés fournit un autre exemple de même nature. Ces hôpitaux ont été projetés et maintenus dans les meilleures intentions; mais, ainsi qu'on l'a déjà vu plus haut (pages 278-281), il est démontré, et il est aujourd'hui généralement reconnu, qu'ils ont produit bien plus de crimes et de décès qu'ils n'en ont prévenu.

Même en ce qui concerne les fondations relatives à l'éducation, établies à Londres et dans de nombreuses parties de l'Angleterre, on ne peut mettre en doute que leur utilité ne soit, en un grand nombre de cas, très-restreinte et même souvent tout à fait annulée par les règles peu judicieuses, établies pour leur administration, et le tripotage et la corruption qui gaspillent souvent leurs revenus. Toute personne sans prévention, connaissant les faits, admettra facilement, qu'il n'existe point d'institutions qui exigent, à un plus haut degré, une révision et un remaniement scrupuleux que les institutions dont nous parlons. La sphère de leur utilité pourrait être élargie considérablement, en même temps que l'éducation qu'on y puise pourrait recevoir d'importantes améliorations. Et l'on

ne prétendra pas sans doute, qu'on doive accorder plus de considération aux fantaisies, aux caprices ou aux vues erronées, bien que philanthropiques, des fondateurs, qu'aux intérêts et au bonheur des générations futures, auxquelles ces institutions sont destinées à offrir une éducation appropriée aux exigences et aux demandes des époques dans lesquelles elles vivent (1).

III. — Le troisième devoir du gouvernement consiste à pourvoir aux moyens de concilier les différends qui peuvent s'élever parmi ses sujets et à garantir l'observation des contrats.

Pour arriver à ce résultat, il faut établir des tribunaux convenablement organisés, accessibles en tout temps, à des frais modérés, à tous ceux qui ont besoin d'y recourir.

On doit faire aussi tous les efforts praticables, pour simplifier la loi, et pour la rendre aussi claire et aussi précise que possible.

Rien ne tend davantage à contrarier l'ardeur qui se porte vers les entreprises commerciales, que l'existence d'un doute quelconque, dans les esprits des individus intéressés, relativement à la nature et à l'effet des lois concernant les transactions dans lesquelles ils se sont engagés. « La propriété et « les négociations journalières des marchands ne doivent pas « dépendre de subtilités et de nuances, mais de règles faciles « à apprendre et à retenir » (2.)

On trouve consigné dans un rapport d'une Commission de la chambre des Communes, sur le commerce extérieur de

(1) Nous avons discuté les diverses questions qui se rattachent à la disposition des biens par testament, en y comprenant celles relatives aux droits de primogéniture, aux substitutions, à la répartition obligatoire, aux fondations, etc., dans un Traité séparé *sur la successibilité par suite de décès,* publié en 1848. Nous prions le lecteur de s'y reporter, pour de plus amples renseignements sur les sujets que nous n'avons fait qu'effleurer ici.

(2) Discours de lord Mensfield à propos d'un cas d'assurance.

l'Angleterre, imprimé en 1820, qu'il n'y avait pas eu moins de DEUX MILLE lois relatives au commerce, rendues à diverses époques ; qu'un grand nombre de ces lois devaient leur origine à des circonstances passagères, et qu'en 1815 *onze cents* étaient en vigueur, sans compter celles qui s'y ajoutèrent dans les cinq années suivantes. La Commission condamne, justement et sévèrement, cette excessive multiplicité. Elle affirme, que la difficulté de prononcer sur la légalité ou l'illégalité des transactions était si considérable que les marchands les plus expérimentés se hasardaient rarement à agir sans consulter un homme de loi, et qu'il leur était tout à fait impossible de procéder dans leurs spéculations avec cette promptitude et cette confiance si nécessaires au succès. Elle déclare que, dans son opinion, on ne pourrait rendre au commerce de l'empire un service plus important que de reviser avec soin cette masse immense et confuse de lois rendues, et d'établir quelques principes certains, simples et constants, auxquels pourraient se rattacher tous les règlements commerciaux, et sous l'influence desquels toutes les transactions pourraient se régler avec facilité, sûreté et confiance.

Depuis que ce rapport a été écrit, on a fait beaucoup pour simplifier et rendre plus stable notre législation commerciale; il reste cependant encore beaucoup à faire : et comme c'est là un objet de la plus haute importance, il y a lieu d'espérer qu'on l'aura constamment en vue, et que rien ne sera négligé pour donner à toutes les branches de la loi, mais surtout à celle qui regarde les entreprises industrielles, la précision, la clarté et la simplicité.

Le Gouvernement est tenu de donner toutes les facilités raisonnables pour assurer l'accomplissement des contrats; s'il manifestait quelque hésitation à cet égard, la confiance diminuerait immédiatement, et il ne se conclurait plus qu'un petit nombre de transactions. Mais lorsqu'un individu ne peut, ou ne veut, exécuter les stipulations auxquelles il s'est engagé,

il est souvent très-difficile de décider dans quelles limites le gouvernement doit chercher à assurer l'exécution de ces stipulations. Nous en avons un exemple, dans les questions qui se présentent relativement à la banqueroute.

Toutes les classes d'individus, même celles qui sont le moins mêlées aux entreprises industrielles, sont exposées à des vicissitudes et à des catastrophes, dont l'occurrence peut les mettre hors d'état de faire honneur aux engagements qu'ils ont contractés. Placés dans cette situation, on dit que les individus sont en état de banqueroute, ou insolvables. Mais bien que la banqueroute soit due très-souvent à des causes indépendantes de la volonté, elle est due encore plus fréquemment à l'imprévoyance des individus, ou à leur répugnance à s'imposer les privations que nécessite l'état de leurs affaires, et, quelquefois aussi, elle résulte de la fraude ou de la mauvaise foi.

Aussi les lois relatives à la banqueroute occupent-elles la première place dans le système judiciaire de tous les Etats où le commerce a fait quelque progrès et où le crédit est établi. Ces lois diffèrent prodigieusement dans les différents pays, et aux diverses époques de la société; et l'on doit reconnaître qu'elles présentent de très-nombreuses difficultés, et qu'il est peut-être impossible d'imaginer un système auquel on ne puisse faire quelques reproches assez plausibles.

On connaît assez l'exécrable atrocité des premières lois romaines sur la banqueroute. Suivant l'interprétation ordinaire de la loi des Douze Tables dont Cicéron a fait un si grand éloge (1), les créanciers d'un débiteur insolvable pouvaient, après avoir rempli quelques formalités préalables, couper son

(1) Fremant omnes, licet! dicam quod sentio : bibliothecas, mehercule, omnium philosophorum unus mihi videtur duodecim tabularum libellus, si quis legum fontes et capita viderit, et authoritatis pondere et utilitatis ubertate superare. (De Oratore, lib. I).

corps en morceaux, chacun d'eux en prenant une part proportionnée à sa dette; et ceux qui ne voulaient point recourir à cette horrible extrémité étaient autorisés à soumettre ce débiteur aux fers, au fouet, et aux travaux les plus durs, ou à le vendre lui, sa femme et ses enfants, condamnés à un esclavage perpétuel *trans Tybèriim* ! Cette loi, et celle qui accordait aux pères le pouvoir d'infliger à leurs enfants la peine capitale, montrent sous un jour frappant le caractère féroce et sanguinaire des premiers Romains.

Il y a lieu de penser, d'après le silence des historiens, que jamais un de ces débiteurs infortunés ne subit, dans ses plus cruels effets, la sévérité de ce barbare statut; mais l'histoire de la république est pleine de récits de commotions populaires, dont quelques-unes amenèrent des changements très-importants, occasionnés par l'exercice du pouvoir donné aux créanciers de réduire leurs débiteurs en esclavage, et de les soumettre à des châtiments corporels. La loi continua cependant à être en vigueur jusqu'à l'an de Rome 427, cent vingt ans après la promulgation des Douze Tables, et ce ne fut qu'alors qu'elle fut rapportée. A cette époque on décréta que la personne des débiteurs cesserait d'être à la disposition de leurs créanciers, et que ceux-ci ne pourraient qu'être simplement autorisés à saisir les biens de leurs débiteurs et à les vendre à l'enchère, pour obtenir satisfaction à leurs réclamations. Aux époques suivantes de la jurisprudence romaine, il se fit de nouveaux changements, qui semblent généralement avoir fait pencher la balance du côté du débiteur; et, en dernier lieu, il fut établi qu'un individu, devenu insolvable sans s'être rendu coupable d'aucune fraude, aurait droit à l'exemption de toute peine atteignant sa personne, moyennant une cession de ses biens, *cessio bonorum*, ou l'abandon entier de sa propriété à ses créanciers (1).

(1) Terrasson, *Histoire de la Jurisprudence romaine*, page 117.

La loi anglaise établit une distinction entre l'insolvabilité des commerçants et celle des autres individus. Les premiers seuls peuvent être déclarés en état de faillite et sont traités, comparativement, avec douceur. « La loi, dit Blakstone, se « garde d'encourager la prodigalité et la folie par son indul- « gence pour les débiteurs, et, en conséquence, elle n'accorde « le bénéfice des lois relatives aux faillis qu'à ceux qui se *li- « vrent réellement* au commerce, cette classe d'hommes « étant généralement la seule exposée aux pertes accidentel- « les et à l'impossibilité de payer ses dettes, sans qu'il y ait le « moins du monde de sa faute. Si des personnes placées dans « d'autres situations s'endettent, elles doivent subir les con- « séquences de leur imprévoyance, lors même qu'elles sont « surprises par des catastrophes soudaines qui peuvent di- « minuer leur fortune; car la loi regarde comme injustifia- « ble, pour toute personne autre qu'un commerçant, l'habi- « tude de contracter des dettes, quelque peu considérables. « Si un *gentleman*, ou une personne exerçant une profession « libérale, au moment où il contracte des dettes, possède des « fonds suffisants pour les payer, le retard qu'il apporte dans « le payement est une sorte de mauvaise action ; et si, à ce « même moment, il ne possède pas les fonds suffisants, l'im- « probité et l'injustice sont encore plus graves. Il ne peut donc « se plaindre, s'il subit le châtiment qu'il s'est volontaire- « ment attiré. Mais, dans les transactions commerciales, les « choses se passent tout différemment ; le commerce ne « peut se faire sans un crédit réciproque entre les deux « parties ; dans ce cas, il est donc non-seulement légi- « time, mais nécessaire, de contracter des dettes ; et si, par « suite de calamités passagères, de la perte d'un navire « dans une tempête, de la faillite de confrères, ou du « défaut de payement de personnes non commerçantes, « un marchand ou un industriel devient hors d'état d'ac- « quitter ses dettes, c'est un malheur pour lui et non une

« faute (1). La loi a donc accordé une assistance bienveil-
« lante aux malheurs des débiteurs, mais elle l'a refusée à
« leurs fautes, puisqu'en même temps qu'elle veille à la
« sécurité du commerce, en décrétant que toute personne,
« se livrant à un négoce important, peut être déclarée en
« état de faillite, dans l'intérêt de ses créanciers, aussi
« bien que dans le sien propre, elle déclare aussi, pour
« ôter tout encouragement à la dissipation, que nul autre
« qu'un commerçant ne pourra être déclaré en état de faillite,
« et qu'il n'y aura qu'un commerçant EXERÇANT UNE INDUSTRIE
« qui puisse jouir pleinement du bénéfice des règlements sur
« la faillite (2). »

Le but que la législature s'est efforcée d'atteindre par les lois sur la faillite est triple. Il consiste 1° à se saisir de toute la propriété du débiteur; 2° à répartir cette propriété au *prorata* entre tous les créanciers, et 3° à affranchir le débiteur, pourvu qu'on ne trouve rien qui entache sa probité, de toute responsabilité à l'avenir pour les dettes par lui contractées lorsque la faillite a été déclarée. Dans la pratique, toutefois, on a reconnu la difficulté de mettre ces mesures à exécution.

Après l'accomplissement des diverses formalités relatives à

(1) L'opinion de Puffendorff à cet égard diffère de celle de Blakstone, et comme elle est curieuse, nous la rapportons ci-dessous : « Il faut encore « considérer ici la raison ou la nécessité qui a obligé un homme à « s'endetter; car, selon qu'elle est plus ou moins grande, on doit avoir « plus ou moins de support et de compassion pour un débiteur réduit à la « pauvreté ; ainsi, ce n'est pas sans sujet que l'on traite les marchands avec « plus de rigueur, lors même qu'un cas fortuit les a rendus insolvables, « que d'autres qu'un besoin pressant a mis dans la nécessité d'emprunter ; « car il n'y a que le désir du gain qui porte les premiers à s'endetter ; « et, comme ils font profession de l'art de s'enrichir, ils ne sont guère « excusables lorsqu'ils n'ont pas bien pris leurs précautions, même contre « les accidents fortuits. » (*Droit de la Nature et des Gens*, traduit par Barbeyrac. Liv. I, chap. 7, p. 3.)

(2) Blakstone. — *Commentaires*, liv. II, ch. 31.

la faillite, si la conduite du failli a satisfait les juges devant lesquels elle a été déclarée, il est délivré à ce dernier un certificat ou une décharge (1) qui peut être confirmé ou refusé par le tribunal de Révision; s'il est confirmé, le failli a droit, alors, à une provision raisonnable sur ses engagements effectifs; cette provision dépend, cependant, en partie, de la conduite honorable qu'il a tenue antérieurement, et, en partie, de l'importance de son dividende. Ainsi, si ses effets n'acquittent pas la moitié de ses dettes, ou ne donnent pas 10 schell. par livr. sterl., il est abandonné à la discrétion de ses commissaires et fondés de pouvoirs, pour obtenir une provision qui n'excède pas 3 p. 100 à prendre sur son patrimoine, ou 300 liv. sterl. en tout; mais si son patrimoine suffit à rembourser 10 schell. par liv. sterl., il obtient 5 p. 100, pourvu que cette allocation n'excède pas 400 liv. sterl. Si son actif donne 12 schell. 6 pence, il obtient alors 7 1/2 p. 100, sous la réserve, comme ci-dessus, que l'allocation n'excède pas 500 liv. sterl.; et si son actif donne 15 schell. par liv. sterl., dans ce cas le failli obtient 10 p. 100 sur son patrimoine, pourvu que la somme allouée n'excède pas 600 liv. sterl.

D'après la loi qui nous régit aujourd'hui, lorsqu'une personne non commerçante devient insolvable, elle peut, après avoir été mise en prison tout d'abord, à la diligence de ses créanciers, pendant quatorze jours, présenter à la Cour une requête tendant à obtenir sa mise en liberté; et, après l'abandon complet de ce qu'elle possède, elle a droit à une décharge, à moins qu'il ne soit établi qu'elle a commis quelque fraude. Tandis que le certificat accordé au failli l'affranchit de toute réclamation ultérieure, relativement aux dettes qu'il a contractées avant sa faillite, la décharge accordée à un

(1) Autrefois il était nécessaire que les certificats fussent signés par un certain nombre de créanciers; mais on ne l'exige plus aujourd'hui. *Voy.* l'Acte 5 et 6 de Victoria, ch. 122.

individu insolvable ne l'affranchit que de l'emprisonnement; si, postérieurement, il vient à amasser quelques biens, ces biens peuvent être saisis, en payement de dettes contractées avant l'époque où il est devenu insolvable.

Ce principe avait été reconnu dans la cession de biens des Romains (*cessio bonorum*), dont l'acte relatif aux insolvables est presque une copie.

Malgré l'assertion de Blakstone, on peut mettre en doute qu'il y ait aucune raison valable pour établir une distinction entre l'insolvabilité des commerçants et celle des autres individus. Il y a peu d'industries aussi chanceuses que celle du fermier; et, cependant, s'il devient insolvable, il n'a pas droit aux priviléges dont il aurait joui s'il eût été aubergiste ou commissionnaire en marchandises! L'injustice de cette distinction est manifeste; mais, sans nous y arrêter, il semble assez évident qu'on doit accorder des certificats indistinctement à tous les débiteurs honnêtes. Affranchi de tout souci relatif à ses embarras antérieurs, un individu insolvable, lorsqu'il a obtenu un certificat, est excité à faire désormais de vigoureux efforts, et, en même temps, ses amis ne sont pas détournés de venir à son aide. Mais lorsque ce même individu continue d'être sous le coup de ses anciennes dettes, personne, quelque favorablement disposé qu'il puisse être, ne peut se hasarder à l'aider en lui prêtant de l'argent; et il ne se sent pas le courage, lors même qu'il le pourrait, de chercher à gagner plus que sa simple subsistance; de telle sorte qu'en même temps que les créanciers, une fois sur cent, ne gagnent absolument rien par suite de l'état constamment passif de l'individu insolvable, l'énergie et la possibilité d'utiliser ses facultés sont à jamais paralysées chez ce dernier.

La convenance de l'emprisonnement pour dettes contractées honnêtement semble aussi extrêmement contestable, et aujourd'hui il est tout à fait abandonné. Malgré la déférence due aux graves autorités qui ont défendu cet usage, nous

avouons ne pouvoir découvrir rien de très-concluant dans les raisonnements avancés en sa faveur. Pourvu qu'un individu insolvable fasse connaître à fond sa situation à ses créanciers, et fasse un abandon volontaire de sa propriété, il a, ce nous semble, fait tout ce qu'on pouvait exiger de lui, et ne doit point subir l'emprisonnement. S'il a trompé ses créanciers par des déclarations mensongères, s'il a caché, ou soustrait frauduleusement, une portion quelconque de sa propriété, il doit, naturellement, être soumis aux peines attachées à l'escroquerie; mais lorsqu'on ne peut lui reprocher de pareilles manœuvres, ou qu'on ne peut en prouver l'existence, la sagesse, nous le croyons, veut que les créanciers n'aient point de pouvoir sur la personne de leurs débiteurs et qu'ils n'aient de privilége que sur leurs EFFETS. La maxime *carcer non solvit* est aussi triviale qu'elle est vraie. On dit que la crainte de la prison agit en ce sens, qu'elle empêche les individus de contracter des dettes; et, sans nul doute, elle produit cet effet; mais on doit bien se persuader, d'un autre côté, que la faculté de faire mettre en prison engage les individus à se fier à l'influence de cette mesure pour assurer le payement de leurs créances, et les rend moins prudents à l'égard des renseignements qu'ils prennent sur la position de ceux auxquels ils font crédit. L'imprévoyance des commerçants et leur extrême ardeur à se faire des pratiques sont, plus que toute autre chose, les causes principales de l'insolvabilité; et la faculté d'emprisonner ne tend qu'à entretenir et à encourager ces habitudes. Lorsqu'un commerçant se fie à un individu, pour un prêt d'argent, ou une vente à crédit de marchandises que celui-ci ne peut rembourser, il a fait une mauvaise spéculation; doit-on pour cela lui accorder la faculté de mettre son débiteur en état d'arrestation? s'il voulait avoir une parfaite garantie, il devait, ou ne pas traiter avec ce débiteur ou ne traiter qu'au comptant; de telles transactions de la part des marchands sont parfaitement volontaires; et s'ils

placent à tort leur confiance dans un débiteur, qui ne les a pas fourvoyés en leur faisant de fausses déclarations sur l'état de ses affaires, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Il nous semble donc qu'il y aurait avantage réel pour les créanciers à ce qu'on abolît toutes les mesures de pénalité contre les débiteurs honnêtes. La confiance que l'on place dans l'efficacité de ces mesures est chimérique. Un commerçant doit se fier à sa prudence et à sa pénétration, plutôt qu'à la loi, pour se mettre en garde contre les embarras de sa profession; il peut traiter à crédit avec les personnes qu'il connaît; mais il ne doit traiter qu'au comptant avec celles dont il ne connaît point ou dont il peut mettre en doute la réputation et la position de fortune. S'il peut appeler à son aide des mesures pénales, il se relâche et devient négligent. Il a entre les mains les seuls moyens efficaces de sécurité, et il semble très-peu convenable qu'il apprenne à les négliger et à mettre sa confiance dans la prison.

Il est assez clair, également, qu'on a fort exagéré l'efficacité de l'emprisonnement, pour détourner les individus de s'endetter. Des débiteurs insolvables mais honnêtes doivent avoir souffert par suite de malheurs, ou ont été déçus dans leur espoir de pouvoir acquitter leurs dettes d'une manière ou d'une autre. La crainte de la prison n'agit pas beaucoup sur de telles personnes; car, au moment où elles contractent des dettes, elles ne doutent pas qu'elles n'aient les moyens de les acquitter.

L'abolition de l'emprisonnement des insolvables de bonne foi (*bonâ fide*), dans un système conçu raisonnablement, ne serait pas un encouragement aux manœuvres de ceux qui cherchent à se procurer de l'argent par de fausses déclarations ou qui dissimulent, et soustrayent leur avoir, au préjudice de leurs créanciers; car ces individus doivent être regardés comme des escrocs, et, comme tels, soumis à un châtiment proportionné. Aujourd'hui la loi est beaucoup trop indulgente pour cette espèce de gens. Les commerçants, ou autres personnes,

qui cherchent à se procurer des marchandises, ou à emprunter de l'argent, soit en cachant, soit en peignant sous de fausses couleurs, l'état réel de leurs affaires, ou qui, ayant obtenu des sommes d'argent ou des marchandises, en détournent l'usage en les appliquant à de folles dépenses ou à des desseins déshonnêtes, sont, en réalité, la pire espèce de fripons; et la tentation d'avoir recours à de pareilles manœuvres et la facilité avec laquelle elles peuvent être mises à exécution doivent les faire frapper, lorsqu'elles sont découvertes, de peines doublement sévères et proportionnées au délit, d'après le principe établi par Cicéron : « qu'il faut surtout sévir contre ces crimes à l'égard desquels on se met en « garde le plus difficilement, » *ea sunt animadvertenda peccata quæ difficillimè præcaventur* (1). Mais on ne doit pas traiter pareillement l'honnêteté et la friponnerie, et à moins qu'une fraude quelconque ne soit établie, l'emprisonnement, ou les poursuites pénales exercées contre les débiteurs, paraissent être également vexatoires et intempestifs.

La législature paraît d'ailleurs entrer dans cette façon de penser; car, d'après un Acte récent (5 et 6 du règne de Victoria, chap. 116), toute personne non passible des lois sur la faillite, ainsi que celles qui en sont passibles, mais dont les dettes ne s'élèvent pas à 300 liv. sterl, peut, en donnant certains renseignements, et faisant l'abandon à ses créanciers de tout ce qui lui appartient, soit actuellement, soit dans l'avenir, obtenir du tribunal des faillites une garantie contre toute espèce de poursuite, à moins qu'on n'établisse contre elle la preuve de quelque fraude, ou de quelque délit analogue; et un Acte encore plus récent, le 7e et 8e de Victoria, chap. 96, enlève aux créanciers la faculté de faire incarcérer leurs débiteurs, pour dettes au-dessous de 20 liv. sterl.

Les règlements relatifs à la faillite et à l'insolvabilité diffé-

(1) *Oratio pro Sexto Roscio*, § 40.

rent essentiellement, sous d'autres rapports. Jusqu'à l'époque des Actes 1 et 2 du règne de Victoria, chap. 110, un particulier ne pouvait être soumis à la loi sur les insolvables que sur sa propre déclaration, c'est-à-dire en demandant à être affranchi de l'emprisonnement immédiat pour le fait de ses dettes. Mais, d'après ces Actes, tout créancier qui aurait exécuté son débiteur, peut, à moins que sa dette ne soit remboursée dans un délai de vingt-un jours, à partir de l'emprisonnement dudit débiteur, soumettre ce dernier aux lois sur les insolvables, et attribuer la gestion de ses biens à un fondé de pouvoirs des créanciers, dans l'intérêt de ceux-ci, comme si le débiteur avait demandé lui-même à être affranchi de la prison. Un individu ne peut cependant, dans aucun cas, être déclaré en état de faillite, et soumis aux lois sur la faillite, qu'en vertu de la déclaration d'un autre individu, c'est-à-dire d'un créancier requérant (1), ainsi qu'on l'appelle, qui jure que l'individu en question est bien son débiteur, et qu'il le regarde comme coupable de ce qu'on appelle un acte de faillite.

En même temps que la loi anglaise a toujours accordé au créancier un pouvoir exorbitant sur la personne de son débiteur, elle ne lui donnait pas, jusqu'à ces derniers temps, un pouvoir suffisant sur ce qui appartient à ce dernier. Sous ce rapport, la loi a été si énormément défectueuse, qu'on est presque tenté de croire qu'elle a été conçue en vue de favoriser les manœuvres des débiteurs de mauvaise foi. Les biens des personnes soumises aux lois sur la faillite et l'insolvabilité étaient, il est vrai, remis nominalement à la disposition des fondés de pouvoirs, ou commissaires des créanciers, dans l'intérêt de ces derniers; mais lorsqu'une personne nantie de biens, mais non soumise aux lois sur la faillite, contractait des dettes, si cette personne quittait le pays où vivait sous l'em-

(1) *Un* créancier dont la dette s'élève à 50 liv. sterl., ou au-dessus; ou *deux* créanciers dont les créances s'élèvent à 70 liv. sterl.; ou *trois* dont les créances s'élèvent à 100 liv. sterl.

pire des règles du *Banc du Roi ou de la Flotte* ou qu'elle restât en prison, sans demander à être mise en liberté, elle continuait, très-probablement, à jouir du revenu de ses biens sans être inquiétée.

La loi disait, il est vrai, que les créanciers seraient autorisés à saisir les *terres* et les *denrées* appartenant au débiteur ; définition qu'une personne ignorante est assez disposée à regarder comme suffisamment large ; mais, ordinairement, la loi était interprétée de telle façon qu'on ne considérait comme *denrées* ni une propriété foncière, ni l'argent, ni les garanties données comme argent. Si le débiteur possédait un domaine relevant d'une seigneurie, et dont il n'était possesseur que sous certaines réserves, on ne pouvait y porter atteinte d'aucune manière ; si le domaine était de franc-alleu, le créancier pouvait, après les ennuis d'une longue procédure, en recevoir les rentes et les bénéfices, mais rien au delà, pendant la durée de la vie de son débiteur. Si le débiteur venait à mourir avant qu'on eût obtenu contre lui un jugement d'un tribunal, alors, à moins que le passif ne fût représenté par un engagement précis, le créancier n'avait aucun recours sur la terre laissée par le débiteur, quelle que fût la nature libre ou dépendante du bien ; « et même quoique l'argent de ce « créancier, emprunté sur billet ou sur lettre de change, eût « été employé à l'achat de la terre, l'héritier du débiteur « prenait possession de cette terre, complétement libérée de « la dette (1). »

Par suite de ces facilités offertes à la friponnerie, un individu connu pour posséder un revenu considérable et jouissant d'un crédit immense, proportionné à son revenu, pouvait, en se transportant à Paris ou à Bruxelles, ou en se renfermant dans les limites du *Banc du Roi ou de la Flotte*, priver frauduleusement ses créanciers, jusqu'au dernier sou, de tout ce

(1) Discours de lord Brougham sur l'état de la législation, p. 108.

qu'il leur devait, sans qu'ils fussent autorisés à toucher à aucune portion de sa fortune. C'était ainsi donner, en réalité, à tous les possesseurs d'une propriété en terre, en argent, et relevant d'une seigneurie, la permission de tromper avec impunité, et, ce dont il faut s'étonner seulement, ce n'est pas que quelques personnes, mais qu'un nombre bien plus considérable de personnes, ne se soient pas prévalues de ce singulier privilége.

Mais nous avons la satisfaction d'assurer, que cet absurde système a subi des changements sensibles dans ces dernières années. Les Actes 3 et 4 de Guillaume IV, chap. 104, et les Actes 1 et 2 de Victoria, chap. 110, ont statué que les biens avec redevance et ceux de franc-alleu, aussi bien que les fonds de terre et les valeurs monnayées et les autres biens des débiteurs vivants ou décédés, contre lesquels un jugement aurait été obtenu, seraient applicables à l'extinction de leurs dettes reconnues. Il n'est donc plus au pouvoir du premier mécréant, qui voudrait résider à l'étranger ou rester en prison, de soustraire sa propriété aux atteintes des individus envers lesquels il a réellement contracté des dettes. Il y a aujourd'hui peu de reproches à faire à cette branche de la législation, si ce n'est au mécanisme dispendieux (le tribunal de Chancellerie) d'après lequel est régie, dans les cas litigieux, l'administration des effets du débiteur décédé. Toutefois, en thèse générale, les diverses mesures suivies dans la procédure relative aux faillis et aux insolvables sont peut-être, vu leur extrême difficulté, peu satisfaisantes ; et il est probable que, dans un avenir peu éloigné, elles subiront des changements importants.

On montre généralement trop d'indulgence dans les questions de banqueroute à l'égard des spéculateurs déraisonnables, ou des individus, engagés ou non dans l'industrie, qui continuent pendant de longues années à mener une vie audessus de leurs moyens. Un individu qui s'embarque dans

des spéculations dont le chiffre s'élève à trois, cinq, ou dix fois le montant de son capital, est un joueur et non un négociant, et doit être traité en conséquence. Et quoique le témoignage des banqueroutiers fût inutile pour établir le fait, les fâcheuses révélations qui eurent lieu lors des banqueroutes déclarées en 1846 et 1847 démontrent péremptoirement que de tels individus ne sont pas rares, et qu'il serait nécessaire de prendre quelques mesures coërcitives, dans le but de prévenir l'abus des facilités qui existent pour obtenir crédit. Ces mêmes révélations ont démontré également que les associés de divers établissements, positivement insolvables depuis plusieurs années, avaient continué, jusqu'à l'époque de la catastrophe finale, à mener le train le plus dispendieux, ayant maison de ville et de campagne, chevaux, équipages, et le reste à l'avenant. Une pareille conduite bien qu'inexcusable, est extrêmement commune. La réalité démontre que les quatre cinquièmes des faillites et des cas d'insolvabilité qui se présentent sont dus à des dépenses exagérées.

Et, en même temps que la nécessité de se procurer les moyens de continuer à vivre sur ce pied détermine ceux qui sont engagés dans l'industrie à s'embarquer dans les entreprises les plus hasardeuses, elle rend tous les individus moins scrupuleux qu'ils ne le seraient autrement sur les moyens auxquels ils ont recours pour obtenir du crédit. L'étendue considérable des malheurs qui ont eu lieu, ou peuvent avoir lieu, par suite de pareilles manœuvres, exige qu'elles soient, autant que possible, découragées dans leur exécution. Elles dénotent une absence complète de probité et de principes solides. Et il n'est que juste et raisonnable que les individus qui, au grave détriment de la société, commettent de pareils actes, soient traités avec la sévérité qu'ils méritent.

IV. — Le quatrième devoir du gouvernement consiste à adopter les moyens les plus efficaces pour prévenir le désordre et la fraude dans les transactions entre individus. Pour ar-

river à ce but, les gouvernements de tous les pays civilisés ont cherché à rendre obligatoire l'uniformité de tous les poids et mesures d'une même dénomination. Grâce à la vigilance de l'administration, sous ce rapport, les transactions commerciales reçoivent de nouvelles facilités; et l'on prévient le désordre et les embarras qui ne manqueraient pas de surgir, dans la conclusion des marchés et la stipulation des conventions, si l'on ne définissait, légalement et clairement, les étalons auxquels on s'en rapporte dans la pratique ordinaire. C'est par les mêmes raisons qu'en tout pays les gouvernements se sont réservé le privilége de mettre en circulation l'argent monnayé; et il est évident que si l'on accordait à certains individus l'exercice de ce privilége, le désordre qui résulterait de la circulation des monnaies portant des dénominations différentes, ou une même dénomination avec des degrés différents dans le titre et le poids, ne tendrait à rien moins qu'à enlever à la société l'avantage qu'elle a recueilli de l'introduction et de l'usage de la monnaie. Le gouvernement ne doit pas, d'ailleurs, concentrer toute sa vigilance sur la circulation de l'argent monnayé, il est tenu également de l'étendre à l'émission du papier-monnaie.

Les avantages signalés qui résultent de la substitution des billets, ou du papier, pour remplir l'office du numéraire en remplacement de l'or, dépendent en très-grande partie de ce fait, que ces billets sont émis par des individus d'une solvabilité incontestable, et s'échangent facilement contre le métal qu'ils sont appelés à représenter. Nous avons déjà fait remarquer les désastres occasionnés par le mauvais système de banque établi aux États-Unis; mais, malheureusement, il n'est pas besoin de traverser l'Océan pour avoir des preuves de ces fâcheux effets. La faculté accordée depuis si longtemps aux individus et aux associations de ce pays d'émettre des billets pour remplir l'office du numéraire, sans exiger aucune garantie pour leur remboursement, a produit les résultats

les plus désastreux; l'anéantissement des banques locales qui émettaient du papier monnaie a couvert l'empire de faillites et de ruines, en plusieurs circonstances, pendant le cours des soixante dernières années, en 1793, en 1814, 1815, 1816, et 1826, et même en grande partie en 1836. C'est une proposition qui ne sera guère contestée, qu'il faut, s'il est possible, prévenir le retour de pareils malheurs; et le moyen simple et efficace que le gouvernement doit employer, dans ce but, c'est d'interdire l'émission de tous les billets payables à vue, s'ils ne sont émis par des individus ayant donné des garanties pour le payement de ces billets.

Il y a cependant de grandes difficultés pratiques dans l'exécution d'un pareil projet; et les résultats à obtenir à l'aide de ce projet, ainsi que d'autres d'une importance à peu près égale, ont été assurés, en grande partie, par les mesures adoptées pour l'amélioration du système de circulation, votées par le parlement en 1844. Ces mesures tracèrent une ligne de démarcation entre le département de l'émission des billets et celui des opérations de la Banque d'Angleterre. Celle-ci a la faculté d'émettre des billets jusqu'à la valeur de 14,000,000 liv. sterl. sur garanties; mais toute émission de billets au delà de cette somme doit pouvoir s'échanger contre une somme équivalente d'argent monnayé ou en lingots. On limita en même temps les émissions des banques locales; de telle façon qu'elles ne peuvent plus, comme c'était leur usage autrefois, augmenter leur capital, dans des proportions déraisonnables, aux époques de spéculation et de fièvre. L'établissement de nouvelles banques pour l'émission de billets, sans l'assentiment du gouvernement, fut également interdit; et à mesure que le nombre des banques existantes diminuera, on prendra finalement des mesures, si ce règlement est maintenu, pour limiter, ainsi que cela est désirable, l'émission des billets à une seule banque ou succursale. Ces mesures im-

portantes, bien qu'elles aient affecté profondément de nombreux et puissants intérêts, passèrent facilement et furent généralement approuvées.

Sous ce rapport, toutefois, l'opinion publique s'est modifiée dans une certaine mesure ; et l'on reproche à l'Acte de 1844 d'avoir aggravé l'action désastreuse de la crise de 1847. Cette crise cependant était presque entièrement la conséquence de la fièvre des chemins de fer, et de la disette de pommes de terre de l'année précédente. Cette disette priva plus des deux tiers du peuple irlandais, et une grande partie du peuple anglais, de leurs provisions accoutumées de subsistance. Par suite de cette calamité et des mesures prises par le gouvernement pour en adoucir les effets, il y eut une importation, jusqu'alors sans exemple, de blé de toute provenance ; et la demande d'argent à exporter pour faire face à cette importation coïncidant avec d'énormes dépenses faites pour les chemins de fer, on obtint avec la plus grande difficulté des arrangements pécuniaires, et le taux de l'intérêt s'éleva dans une proportion exorbitante. Bien loin donc que l'Acte de 1844 ait aggravé la crise, il est certain que l'effet exercé par cet Acte contribua à en alléger les résultats fâcheux. Les entraves imposées aux émissions des banques locales les empêchèrent de s'embarquer trop vivement dans les entreprises téméraires des rail-ways ; de cette manière, elles se trouvèrent plus en mesure d'aider leurs clients ; et en même temps cet Acte empêcha que la banque d'Angleterre cherchât à faire face aux exigences de la situation autrement qu'en élevant le taux de l'intérêt et restreignant ses émissions. Et outre que ce moyen était naturel et convenable, il était encore réellement le seul qui pût arrêter l'épuisement des espèces métalliques à remettre à l'étranger et faire tourner le change en notre faveur. Un grand nombre de maisons de commerce qui avaient fait des affaires avec des capitaux très-insuffisants, ou qui, antérieurement, étaient déjà réellement insolvables, furent naturellement emportées pendant la crise ;

et l'alarme qui s'ensuivit, quoiqu'en grande partie sans fondement sérieux, donna lieu à une espèce de panique. Tant que régna cette panique, le gouvernement consentit à une suspension temporaire de l'Acte de 1844. Mais nous pensons qu'on doute peu aujourd'hui que cette mesure n'ait été déraisonnable. Lorsqu'elle fut prise, la violence de la crise s'était affaiblie. L'épuisement de l'or envoyé sur le continent non seulement avait cessé, mais avait commencé à se fixer en notre faveur ; et il est probable qu'en quelques jours, toute alarme aurait cessé, sans le dangereux précédent alors établi par l'intervention du ministère. C'est pourquoi, suivant notre manière d'envisager la question, l'expérience fournie par la crise de 1847 milite en faveur de l'Acte de 1844. Et en lui faisant subir quelques modifications, on doit espérer que ces modifications tendront à continuer et à consolider les principes qui en font la base.

L'interdiction de la vente de tous les articles d'or et d'argent qui ne portent pas la marque du gouvernement nous semble une mesure judicieuse. Il est très-difficile d'établir la pureté réelle de ces métaux ; et pour prévenir les fraudes qui pourraient avoir lieu, l'État exécute dans l'intérêt de ses sujets cette difficile opération, et leur donne une garantie sur laquelle ils peuvent compter.

Les ordonnances rendues contre la falsification des substances alimentaires, au moyen d'ingrédients délétères, nous semblent aussi très-convenables. Ceux qui sont reconnus pour se livrer à ces détestables pratiques, outre qu'ils s'exposent à la perte de leur industrie, devraient aussi ressentir la vindicte des lois.

Il était d'usage autrefois de règlementer le mode de préparation et de fabrication des divers produits ; mais aujourd'hui tous les juges compétents regardent comme très-préjudiciables ces tentatives de règlementation ; elles ne servent qu'à former un obstacle aux inventions et aux découvertes, à ren-

dre les arts stationnaires, et à causer la décadence de toutes les branches d'industrie soumises à leur action (1).

L'enregistrement de tous les actes et contrats qui affectent la propriété immobilière ajoute de nouvelles facilités à sa transmission, à la négociation des prêts qui ont cette propriété pour base.

Les individus possédant une propriété en terre, qui désirent emprunter, le plus ordinairement s'efforcent d'atteindre ce but en souscrivant une obligation pour la somme empruntée, ou une hypothèque sur leurs biens. Lorsque le titre auquel le souscripteur de l'obligation est détenteur de son bien est parfaitement clair, ce bien constitue une espèce de garantie tout à fait inattaquable; et en Ecosse on peut, sur de pareilles obligations, se procurer de l'argent à un taux d'intérêt re-

(1) L'influence des corporations, des contrats d'apprentissage, des règlements sur le mode de fabrication, etc., a été examinée avec une grande sagacité dans un Rapport présenté à la Chambre de commerce de Paris, en 1805, par M. Vital Roux; nous en donnons plus bas l'extrait suivant: « Il y a très-peu d'objets manufacturés qui puissent être soumis à la « censure, ou à l'examen d'un inspecteur, par la grande raison que cette « censure n'aurait aucun effet, que l'inspecteur le plus sûr et le plus im- « partial c'est le consommateur. Toutes vos inspections, toutes vos règles, « toutes les précautions de vos syndics ne pourront pas faire que j'emploie « de l'étoffe qui ne me conviendra pas, quand elle aurait les attes- « tations les plus authentiques qui m'en garantiraient la bonté. Le « consommateur est le juge souverain en ces matières; c'est le seul tri- « bunal compétent dont il n'y ait point d'appel. Il est donc inutile de « créer des moyens de conciliation; car on ne peut faire changer la vo- « lonté de celui qui consomme, on ne peut être plus habile que son ex- « périence. C'est au manufacturier à le rendre profitable à ses intérêts, « s'il veut avoir du débit. Nous croyons donc que l'intérêt même du ma- « nufacturier est le meilleur moyen de police pour les manufactures, et « que les inspecteurs, les surveillants les plus sûrs, ce sont les consom- « mateurs. Il ne faut pas chercher des chemins détournés quand la route « est connue de tout le monde; laissons donc aller les choses, puisqu'elles « marchent sans secours, qu'elles arrivent, par la force même de leurs « courants, au but que chacun se propose, et ne donnons pas des guides « à ceux qui savent se conduire. »

lativement faible. Mais, dans cette partie des Iles-Britanniques, plusieurs circonstances tendent à restreindre considérablement l'usage en question, et à le rendre moins avantageux qu'il ne pourrait l'être. Le principal inconvénient consiste dans le moyen de s'assurer facilement de la nature du titre réel de propriété du domaine sur lequel on veut emprunter. Excepté dans le duché d'York et le comté de Midlesex, on ne tient aucun registre en Angleterre des assignations de douaires, hypothèques, transferts et obligations qui peuvent atteindre la propriété; de telle sorte qu'il devient impossible, comme l'a fait observer Blakstone, à celui qui achète, ou à celui qui prête de l'argent sur un bien patrimonial, de connaître les charges qui peuvent y être attachées. C'est là, nécessairement, un grand obstacle aux emprunts sur la propriété agricole et à la transmission des biens d'un individu à un autre. Blakstone a établi que dans les comtés cités plus haut, où l'on tient des registres, il s'élève autant de contestations par suite de l'inattention et des oublis des parties intéressées qu'il ne s'en serait très-probablement élevé si les registres n'eussent pas existé (1). Mais il faut attribuer cet inconvénient à quelque défaut dans le système d'enregistrement, qui peut sans nul doute se réparer facilement. Si l'on déclarait, par exemple, qu'aucun acte ou obligation, affectant la propriété agricole, n'aurait d'effet contre un tiers s'il n'était enregistré sur un registre public, les droits de ceux qui auraient acheté un bien, ou avancé de l'argent sur ce bien, cesseraient d'être atteints par un acte ou un transfert quelconque, antérieurs, qui viendraient plus tard à être découverts. Un semblable règlement ne tarderait pas à démontrer aux parties contractantes la nécessité d'enregistrer tout acte, ou tout écrit affectant la propriété agricole, et donnerait aux acheteurs et aux prêteurs une sécurité si désirable sous tous les rapports.

(1) Commentaires de Blakstone, liv. II, chap. 20.

Ce système, adopté, à une époque très-reculée, en Ecosse, a produit les meilleurs résultats. Tous les actes concernant la propriété agricole y sont enregistrés régulièrement sur un registre spécial, où se trouvent inscrits les actes de substitution. Ces registres sont ouverts à l'examen général ; et la première chose que fait l'individu qui veut acheter un bien aux enchères, ou prêter de l'argent sur ce bien, est de prier un agent d'examiner le registre pour s'assurer s'il y a des charges qui incombent à la propriété, et savoir quelle est leur nature et leur étendue. De cette manière, tout individu sait exactement ce qu'il fait; et s'il achète un bien dont les titres sont irréguliers, ou s'il prête de l'argent sur un bien déjà grevé jusqu'à concurrence de sa valeur, il ne peut faire de reproches qu'à lui-même. On donne ainsi aux acheteurs et aux prêteurs une sécurité qui, en même temps qu'elle est très-avantageuse, ne peut s'obtenir par un autre moyen.

L'usage, appelé *système de troc*, d'après lequel quelques maîtres fournissent directement aux ouvriers, à titre de salaire, certaines espèces de marchandises, leur ouvrent des magasins, ou ont un intérêt dans des magasins auxquels ils les forcent de s'adresser, a donné lieu à de nombreuses controverses. Quelquefois assurément cet usage a été adopté par les maîtres, mus par un sincère désir d'être utiles à ceux qu'ils employaient, en leur fournissant à bas prix quelques-unes des denrées nécessaires à leur subsistance; mais un pareil système peut facilement être détourné de son but pour être appliqué à des desseins frauduleux ; et l'on ne peut mettre en doute, nous le craignons, qu'il n'ait été, dans le plus grand nombre de cas, appliqué à soustraire aux ouvriers une partie de ce qui leur revenait légitimement, et en même temps, par la facilité qui leur était offerte de s'endetter dans les magasins où ils s'approvisionnent, à leur enlever en quelque façon leur liberté d'action.

C'est sous ce point de vue que la législature envisagea cet

usage qui fut interdit, dans un grand nombre d'industries, par les Actes 1 et 2 de Guillaume IV, chap. 32. Il est encore cependant très-répandu, et, malgré sa funeste influence et les avantages qu'il donne au fabricant malhonnête, il n'est pas facile, surtout aux époques où l'industrie est en souffrance, de s'opposer à ce qu'on le mette en pratique.

V. — Nous avons, en *cinquième* lieu, à considérer l'espèce d'entreprises industrielles que le gouvernement peut aborder, ou surveiller, ou auxquelles il peut prêter le concours d'une sanction particulière.

Peut-être, si l'on en excepte le transport des lettres, n'est-il aucune branche d'industrie que le gouvernement n'ait avantage à laisser exploiter par les individus. Il ne semble pas que l'administration des Postes puisse être dirigée par des individus aussi bien que par le gouvernement; le gouvernement seul peut imposer une régularité parfaite dans toutes les branches d'administration qui lui sont soumises; il peut étendre cette régularité aux plus petits villages, et même au delà des frontières; il peut faire converger toutes les parties isolées de ce service vers un plan uniforme, sur lequel le public peut se reposer à l'égard de la sûreté et de la célérité. Outre que le service de la poste pourvoit à la transmission prompte et sûre des nouvelles, partout on l'a rendu très-utile dans l'intérêt du trésor, et on en a fait une source de revenu; et, pourvu que le droit dont sont frappées les lettres ne soit pas assez onéreux pour créer un sérieux obstacle à la multiplicité et à la facilité de la correspondance, ce droit paraît être une taxe très-peu attaquable, et qui se paye et se perçoit relativement avec peu de peine et de faibles inconvénients.

La création et la police des routes, des ports, etc., forme un des objets les plus importants sur lesquels doive se porter l'attention du gouvernement. Dans quelques pays tels que la France, l'administration des routes est placée entre les mains du gouvernement, tandis qu'en Angleterre elle est placée dans

les mains de la *Gentry* des divers comtés, agissant sous l'autorité de la législature. Chacun de ces systèmes a ses avantages et ses inconvénients particuliers ; mais, à tout prendre, l'avantage semble pencher du côté du système anglais. Le système français est peut-être préférable, appliqué aux routes d'un long parcours ; mais ces routes sont en très-faible proportion, comparativement aux routes de traverse et autres qui forment ou doivent former les points d'intersection dans tout royaume considérable. Et il paraît raisonnable de penser que si la *Gentry* et ceux qui sont directement intéressés à avoir de bonnes routes, et sur lesquels retombe principalement la dépense de leur création et de leur entretien, sont chargés de leur exécution et de leur réparation, ces routes seront faites et entretenues à meilleur marché que si l'administration en était entièrement abandonnée au soin des ingénieurs du gouvernement, responsables uniquement vis-à-vis de ce dernier.

C'est le devoir du gouvernement de veiller à ce que les péages ne soient pas onéreux, et d'aider, par les priviléges qu'il accorde, à mettre les routes en état de se continuer à travers les cantons et à construire des ponts dans les endroits où l'on ne pourrait se procurer des fonds par d'autres moyens. C'est une avance de cette nature qui a été faite pour le pont de Menaï, et c'est une dépense faite judicieusement.

En thèse générale, le gouvernement doit être extrêmement réservé dans ses avances de fonds pour l'achèvement d'entreprises qui ont avorté entre les mains de particuliers, ou que ceux-ci n'entreprennent point. Les priviléges accordés, dans ces cas, sont rarement autre chose que des primes offertes à des partisans politiques, et se résolvent, presque toujours, en dépenses improductives. L'argent employé au canal Calédonien, au port de Leith, et à plusieurs travaux de canalisation et d'amélioration de rivières en Irlande, exécutés par le gouvernement, n'a été, sous le rapport de l'intérêt général, que de l'argent dépensé en pure perte.

Il existe quelques branches d'industrie qui doivent être, à certains égards, exercées par des associations, mais relativement à l'exercice desquelles les vues et les intérêts des individus sont si divers, que le gouvernement est obligé d'intervenir pour régler leurs prétentions respectives. La pêche du saumon en est un exemple. C'est au gouvernement à fixer, non-seulement l'époque où elle doit commencer et cesser, mais encore à décider jusqu'à quel point les propriétaires, à l'embouchure des rivières, auront droit de jeter dans le canal leurs nasses et autres instruments de pêche.

Les entreprises dans lesquelles les risques sont considérables, ou qui exigent pour leur réussite une plus grande masse de capitaux que n'en peuvent fournir facilement des particuliers, sont ordinairement continuées par des compagnies qui souvent exigent pour leur formation la sanction de la législature. Lorsque ces sociétés ne réclament point de priviléges particuliers, mais qu'elles sont formées d'après le principe d'une concurrence franche et ouverte entre elles et avec d'autres individus, il ne semble pas, dans les cas ordinaires, qu'il y ait aucune bonne raison de s'opposer à leur établissement. Mais si elles venaient à réclamer des priviléges particuliers, ou si le but qu'elles se proposent dans leur établissement leur conférait nécessairement ces priviléges particuliers, et qu'on pût en induire avec raison qu'elles les emploieront à servir leurs intérêts particuliers de préférence à ceux du public, on ne devrait permettre leur formation qu'après mûre réflexion. Il y a cependant une foule de cas où l'établissement de sociétés auxquelles on concède de pareils priviléges, sauf de justes modifications, est avantageux au public. Une ville est mal approvisionnée d'eau ; il se trouve une source abondante à une distance de dix ou vingt milles, et une compagnie s'offre pour faire arriver l'eau dans la ville, sous la condition d'obtenir un acte qui l'autorise à devenir propriétaire de la source, et à placer les conduits, ou à construire l'aqueduc pour faire arriver

l'eau. Dans ce cas l'objet qu'on se propose est très-désirable; mais il est clair que si l'autorisation demandée par la compagnie lui était accordée sans condition, il serait en son pouvoir de faire monter le prix de l'eau au taux le plus élevé, et peut-être de réaliser des bénéfices énormes, au grand préjudice des habitants. Il en est de même pour les *rail-ways* et les canaux. Il est de la plus grande importance que les plus sûrs moyens de communication soient établis entre toutes les grandes villes, et que toute facilité soit accordée aux compagnies pour arriver à ce but. Mais il faut bien se persuader qu'il y a toujours entre deux localités une ligne positivement mieux appropriée que toute autre pour un chemin de fer ou un canal; et si une compagnie obtient un acte du Parlement qui l'autorise à approprier une ligne quelconque, elle obtient, en réalité, un riche monopole du commerce qui se fait entre les villes reliées par le rail-way ou le canal, et peut, en conséquence fournir au public des avantages moindres, et ajouter proportionnellement aux charges de ce dernier. Et c'est pourquoi, en établissant des compagnies dans un pareil but, on devrait constamment insérer dans les actes des clauses calculées pour sauvegarder les intérêts généraux. Cette importante considération a cependant été trop négligée. Dans ce pays nous nous sommes contentés, la plupart du temps, de nous mettre en garde contre les prix trop élevés, en fixant un maximum de profit pour le capital des compagnies, et un maximum de prix à exiger pour les services qu'elles doivent rendre. Mais les prix trop élevés ne sont pas les seuls inconvénients contre lesquels il faille se mettre en garde; et dans ce cas l'expérience a démontré que les entraves dont nous parlons atteignent mal le but qu'on se propose. Une limitation du chiffre des dividendes invite une compagnie prospère à s'engager dans des entreprises secondaires, présentant une utilité et un profit douteux, et, de plus, cette limitation engage les compagnies à favoriser un système d'administration dérai-

sonnable ; à attribuer par des voies clandestines des avantages illicites aux propriétaires de la compagnie, et, en un mot, à adopter tous les moyens de maintenir les prix les plus élevés (c'est-à-dire élevés sans nécessité), sans élever en apparence leur revenu au-dessus de la somme nécessaire pour servir le maximum du dividende. Une limitation dans le chiffre des prix est également inefficace. Le taux est constamment tel qu'on peut supposer qu'il donnera, lorsqu'on se prépare à construire un rail-way ou tel autre ouvrage d'utilité publique, une rémunération proportionnée au capital à y placer. Mais il y a lieu de supposer raisonnablement que le pays continuera à voir croître sa richesse et sa population pendant un espace de temps indéfini, avec la même rapidité qu'il l'a vu depuis la fin de la guerre d'Amérique; et dans ce cas, les chiffres donneront, dans quelques années, un bénéfice ou intérêt bien supérieur à celui que pouvaient prévoir les actionnaires lorsque l'œuvre a été commencée. Or, il est évident qu'en pareilles circonstances, il n'y aura pas lieu à diminuer les bénéfices des compagnies, ou, ce qui revient au même, les prix qu'elles demandent au public, si ce n'est en créant à grands frais une route nouvelle, et d'ailleurs peut-être parfaitement inutile. D'où il suit qu'il est évidemment à propos, lorsqu'on promulgue des actes pour la création de rail-ways, de canaux, de bassins, de compagnies ayant pour but le transport de l'eau ou l'éclairage par le gaz, et autres travaux d'utilité publique, de réserver au gouvernrment la faculté de réviser périodiquement les péages ou les cahiers des charges, relativement aux services que ces compagnies doivent accomplir, de surveiller leur administration, afin de pourvoir à la plus grande sécurité et au plus grand avantage du public, et, si cela est nécessaire, de racheter les travaux faits, à des conditions équitables.

La France (sous le dernier régime) a adopté dans les dispositions législatives concernant les rail-ways, le système qui

consiste à fixer les lignes et les chiffres de péage avec les devis pour leur construction, etc., et à soumettre ces lignes à la concurrence du public, et à les adjuger à ceux qui offrent de les construire et de les faire dans le nombre d'années le plus court, à l'expiration desquelles elles doivent devenir propriété de l'Etat. Ce système est peut-être préférable, à quelques égards, à celui dont nous avons parlé plus haut. Mais nous n'avons adopté ni l'un ni l'autre ; et il est généralement admis que notre législation, en ce qui concerne les rail-ways et autres ouvrages d'utilité publique, a montré une insouciance bien coupable pour les intérêts généraux et a été déshonorante pour l'intelligence nationale. Tout récemment le prodigieux développement donné aux voies de fer projetées a forcément attiré l'attention sur ce sujet; et bien que des lignes très-importantes et très-nombreuses aient été concédées, il en reste beaucoup d'autres à concéder; et en même temps les anciennes compagnies sont souvent obligées d'avoir recours au Parlement pour de nouveaux actes; de telle sorte qu'en adoptant un système conçu judicieusement, nous pouvons arrêter les abus et prendre soin des intérêts publics dans les lignes qui restent à concéder, et que nous pourrons probablement aussi réparer, au moins en partie, les erreurs déjà commises dans les concessions déjà faites (1).

Il est quelquefois nécessaire, pour encourager la formation d'une compagnie créée en vue de quelque but utile, comme l'éclairage par le gaz d'une ville de second ordre, que cette compagnie obtienne un privilége exclusif pour un certain nombre d'années. Mais ce privilége, en tout cas, ne doit pas lui être concédé sans un examen convenable, et sans l'insertion dans l'acte qui le lui confère de conditions garantissant

(1) Les matières auxquelles nous faisons allusion en ce moment ont été traitées, avec beaucoup de talent, dans différents ouvrages de *James Morisson Esq.*, dont la collection a paru dans le cours de cette année.

le public contre toute extorsion de la part de la compagnie.

On ne doit jamais laisser établir une compagnie avec un privilége exclusif pour se livrer à une fabrication quelconque, ou pour diriger aucune branche de commerce intérieur ou extérieur. Il n'est pas d'institution formée dans ce but qui ait jamais été autre chose qu'une calamité publique. S'il est nécessaire que ceux qui se livrent à une industrie privée contribuent pour une part quelconque à des dépenses publiques nécessaires pour la continuer, ces individus peuvent se constituer en une compagnie *régie par un règlement;* c'est-à-dire une compagnie dont chacun peut faire partie en payant un droit modéré ou une prime annuelle, en conservant alors la liberté de commercer pour son propre compte, et d'agir sous tous les rapports, en suivant les inspirations de son jugement et de sa prudence personnels. La nécessité de pourvoir aux frais d'armement, frais sans lesquels on prétendait que le commerce de l'Inde ne pouvait se faire, constitua pendant très-longtemps l'unique fait présenté comme argument en faveur des priviléges exclusifs onéreux accordés à la Compagnie des Indes orientales. Mais, en admettant que ces armements fussent nécessaires et que le gouvernemsnt refusât d'y pourvoir, il est évident que les dépenses nécessitées pour les armements auraient pu être défrayées soit par une taxe spéciale sur les importations et exportations de l'Inde appliquée à cet objet, soit par la constitution des commerçants en compagnie régulière. C'est d'après ce dernier système que fut longtemps dirigé le commerce du Levant et de la Russie, et qu'on pourvut aux dépenses d'une nature générale, inhérentes à ce commerce. Et si l'on eût adopté l'un ou l'autre de ces systèmes pour diriger le commerce des Indes orientales, il est très-certain qu'il serait devenu plus étendu et plus avantageux qu'il ne l'a été.

L'industrie des assurances et l'industrie de la banque sont celles qui sont le plus ordinairement exploitées par des com-

pagnies. A l'exception de la banque d'Angleterre, aucune de ces compagnies ne jouit d'un privilége quelconque, spécial. Mais le monopole accordé à la banque est un de ceux que l'on peut continuer avec avantage d'accorder à cet établissement, sous certaines conditions.

On ne doit jamais accorder à des compagnies, ou à des individus, l'autorisation d'entreprendre une œuvre quelconque, qui puisse affecter la propriété particulière des autres classes de la société, sans assurer complétement l'indemnisation de celles-ci. Agir d'après d'autres principes, ce serait ébranler la sécurité de la propriété; ce serait faire tort à une classe d'individus en faveur d'une autre.

La loi relative aux brevets pour inventions nouvelles et découvertes dans les arts présente quelques difficultés. L'avantage qu'il y a d'accorder des brevets a été contesté, quoique, à notre avis, sans raison suffisante. Si l'on refusait les brevets, en mainte circonstance ce serait considérablement affaiblir l'encouragement à faire une découverte; en même temps il deviendrait évidemment de l'intérêt de tout homme qui l'aurait faite de chercher, autant que possible, à la dérober au public. Les difficultés qui se présentent pour arriver à ce but, quoique grandes, ne sont pas insurmontables; et l'on pense que plusieurs découvertes importantes ont été perdues parce que le secret s'est éteint avec les auteurs.

D'un autre côté, il n'est pas facile de fixer le laps de temps pendant lequel le brevet, ou le privilége exclusif, doit être accordé. Quelques-uns ont proposé de rendre ce terme perpétuel; mais ce serait là un très-grand obstacle au progrès des perfectionnements, et qui conduirait aux plus fâcheux résultats. Peut-être le terme de quatorze ans, auquel est limitée la durée d'un brevet, en Angleterre, est aussi convenable qu'on puisse l'imaginer. Il peut être trop court pour certaines inventions, et trop long pour d'autres; mais, à tout prendre, il paraît offrir une moyenne assez équitable. Avant le règne de la Reine

Anne, on avait coutume d'accorder des brevets, sans y mettre d'autre condition que la nouveauté réelle des découvertes; mais on prescrivit alors que ceux qui obtiendraient les brevets fourniraient une description minutieuse et exacte, ou *spécification* de l'invention, pour laquelle ils obtiendraient le brevet, devant la cour de Chancellerie. C'était là un règlement très-judicieux. Ce règlement garantit que l'invention ne sera point perdue; et au moment où le brevet expire, chacun est à même de profiter de l'invention (1).

VI. — Nous avons, maintenant, en *sixième* et dernier lieu, à examiner les moyens qu'il convient d'adopter pour garantir la propriété et la personne des citoyens contre les accidents naturels auxquels ils peuvent être exposés, privés de l'intervention de l'Etat.

Les mesures d'un caractère public, imaginées pour protéger la propriété contre les accidents naturels, consistent surtout dans celles qui ont pour but d'assurer la navigation. Sans l'assistance de la sanction du gouvernement, on ne pourrait ni élever des phares, ni construire des ports sûrs et convenables; on doit pourvoir à ces dépenses au moyen de certains impôts; et comme il appartient à la législature de faire connaître de quelle manière sera perçu cet impôt, c'est à cette dernière qu'il appartient également de décider de la convenance de ces entreprises. On ne peut contester les grandes et nouvelles facilités et le surcroît de sécurité qu'a recueillis la navigation, pendant ces cinquante dernières années, de la construction des phares et de la création et de l'amélioration de docks et de ports si nombreux. Toutefois il est aussi très-utile, pour encourager le commerce, que les charges imposées à la navigation, à propos de ces créations, soient maintenues

(1) Pour plus amples renseignements sur cette matière, le lecteur devra recourir à l'ouvrage de Godson qui traite de la loi des Droits de propriété et des Brevets, et au Rapport de la Commission de la Chambre des communes sur les Brevets, surtout aux documents fournis par M. Farey.

aussi faibles que possible. Lorsque ces charges sont lourdes, le navigateur est trop souvent tenté de rechercher des mouillages moins sûrs, mais moins coûteux.

Le gouvernement a peu de chose à faire pour protéger la propriété foncière contre les accidents auxquels elle est exposée, excepté dans les cas où ils peuvent être prévenus par l'établissement d'un système de police bien entendu. Il peut, à la vérité, dans le but de garantir la propriété contre les incendies, rendre des ordonnances relativement à l'épaisseur des murs mitoyens dans les villes, et à la solidité des matériaux employés dans la couverture des maisons, etc.; mais il vaut mieux qu'il ne pousse pas son intervention au delà, et qu'il abandonne le soin de la propriété à la vigilance des propriétaires.

Les mesures d'un caractère public destinées à protéger la personne des citoyens contre les accidents ont principalement pour objet de prévenir la transmission des maladies contagieuses, et de garantir l'éducation bien entendue des hommes voués à l'art médical.

L'opinion que la peste est contagieuse, et que son principe d'infection peut se transmettre à des distances éloignées, a fait conserver longtemps, dans tous les pays civilisés, l'usage d'adopter des mesures de précaution pour empêcher son importation. Dans ce but, on oblige les navires qui arrivent des lieux où règne la peste à mouiller pendant quarante jours dans un certain port ou dans une certaine direction; et les individus arrivant par ces navires sont obligés de se rendre, pendant ce laps de temps, dans un bâtiment public, préparé pour les recevoir, et qu'on nomme *Lazaret*, dans lequel ils sont soumis à une surveillance, et où toute communication leur est interdite, excepté avec les officiers de *la santé*. Dans ce cas, on dit que les navires et les individus ainsi *consignés* subissent leur quarantaine. Si, au bout de quarante jours, il ne se déclare aucun symptôme de maladie, ils sont admis à la libre pratique.

On doit reconnaître d'ailleurs que le fait de la contagion de la peste a été nié, et que les mesures de précaution dont nous avons parlé ont été regardées comme inutiles, et comme n'ayant d'autre résultat que d'imposer au commerce quelques entraves, extrêmement vexatoires et onéreuses. Peut-être, en effet, ces mesures de précaution ont-elles été portées trop loin en quelques circonstances; mais en pareille matière on ne doit pas adopter légèrement des innovations; et il serait nécessaire d'avoir des preuves beaucoup plus convaincantes que celles offertes jusqu'à ce jour pour autoriser l'abolition complète de toutes les entraves apportées à la communication avec les pays infectés de la contagion.

Lorsqu'une violente maladie contagieuse éclate dans un pays quelconque, il est du devoir du gouvernement, en entourant ce pays d'un cordon de troupes, de prévenir, s'il est possible, les nouveaux progrès qu'elle pourrait faire. Une pareille mesure peut occasionner un redoublement d'intensité dans la mortalité du pays infecté; mais le salut d'un petit nombre d'individus ne doit pas s'acheter au prix d'un danger sérieux pour la vie du plus grand nombre. Un grand nombre d'opinions différentes se sont produites relativement à l'étendue de l'intervention du gouvernement pour recommander ou imposer l'adoption d'un remède efficace contre une maladie mortelle, tel que, par exemple, la vaccination. Dans de pareils cas, il vaut mieux peut-être que le gouvernement se borne à provoquer des expériences, et à examiner les faits, en mettant les résultats sous les yeux du public, et laissant aux individus le soin d'agir à leur gré sous ce rapport.

On a prétendu que le gouvernement ne fait que s'imposer une tâche inutile en intervenant pour diriger et juger avec certitude la capacité de ceux qui se vouent à la profession médicale; se fondant sur ce que le désir de servir leurs propres intérêts sera, comme dans toute autre industrie, un garant de leurs progrès. Mais il y a une immense différence entre l'in-

dustrie de ceux qui exercent leur talent sur le corps humain et celle des individus qui l'exercent sur quelque produit brut ou fabriqué. Dans le cas où un individu emploie un tailleur pour lui faire une redingote, il ne l'emploiera pas une seconde fois si la redingote n'est pas faite à son gré.

Et lors même que le drap serait perdu, la perte ne serait pas considérable. Mais si un individu a recours à un médecin, à un chirurgien ou un pharmacien, pour lui prescrire un remède, il peut perdre la vie s'il arrive que la personne appelée ignore les règles de son art ; par suite de la difficulté qu'il y a de s'assurer dans quels cas la mort est due aux progrès naturels de la maladie, ou à l'inhabileté du praticien, la clientèle de ce dernier peut ne pas éprouver de diminution sensible ; et il peut continuer pendant un temps indéfini sa carrière homicide. Il semble donc tout à fait évident que le gouvernement est obligé de prendre des mesures efficaces pour garantir l'éducation convenable des hommes voués à l'art médical, et qu'on ne doit pas permettre l'exercice de la médecine à celui qui n'a pas reçu cette éducation, qui n'a pas été examiné et n'a pas obtenu un certificat de capacité de quelque commission désignée dans ce but. Tout individu peut s'adresser souvent à des médecins, bien que le plus grand nombre ne soit en aucune façon capable d'apprécier les talents de ceux-ci ; et c'est le devoir du gouvernement de veiller à ce que la vie de ses sujets ne soit pas sacrifiée à l'ignorance, à la cupidité et au charlatanisme.

Dans quelques pays il est d'usage d'interdire la vente des poisons, à moins qu'on n'observe certains règlements ; et les crimes nombreux qui se commettent au moyen de l'arsenic paraissent démontrer qu'il est à propos d'en déclarer la vente illégale, à moins que l'acheteur ne soit porteur d'une ordonnance, signée d'un médecin, spécifiant la quantité demandée et l'usage qu'on en veut faire.

On a coutume, pour prévenir les accidents, de limiter le

nombre de voyageurs qui doivent être transportés par les diligences, et de soumettre à une inspection les paquebots et autres véhicules publics.

Malgré l'introduction dans les mines de la lampe de sûreté de Davy, des explosions fréquentes y ont encore lieu, explosions qui causent les désastres les plus épouvantables; et la négligence et l'apathie des ouvriers donnent peu d'espoir que ces malheurs deviennent moins fréquents par suite d'une vigilance, d'une attention plus grande de leur part; mais ce qui ne sera pas fait par les mineurs pourrait peut-être se faire en rendant les maîtres responsables des dommages que causent aux ouvriers les explosions et autres accidents semblables. En laissant à la charge des maîtres le soutien des familles et autres individus dépendant des ouvriers tués ou estropiés dans les mines, on obligerait ces maîtres à tenir la main aux règlements qui seuls peuvent prévenir les accidents. Et, bien que cette mesure pût augmenter quelque peu le prix du produit minéral, cette augmentation serait trop insignifiante pour avoir un résultat très-sensible.

Nous inclinons à penser, pour la même raison, que les propriétaires de moulins et d'usines devraient être rendus responsables des accidents qui arrivent dans ces établissements.

Nous avons fait allusion, dans une partie précédente de cet ouvrage au tort grave causé à la santé publique par le mauvais état des habitations des pauvres (V. plus haut p. 203 et 204). C'est ce qui a lieu surtout dans les grandes villes manufacturières; et l'on imaginerait difficilement un sujet qui réclame plus puissamment l'attention publique. Il est inutile de se fier, en pareille matière, au jugement des individus. Si on laisse des particuliers construire des maisons à leur gré, on aura sans nul doute à l'avenir, comme on l'a eu jusqu'à ce jour, des millions de cabanes élevées sans aucune précaution prise pour les tenir sèches, pour leur fournir une quantité d'eau proportionnée aux besoins, ou même pour leur procurer de l'air;

et de telles demeures, étant louées bon marché, trouveront toujours des gens pour les occuper. Il est cependant bien clair que c'est le devoir du gouvernement de prendre des mesures pour prévenir et réparer de pareils abus. Les effets funestes qu'ils produisent ne se bornent pas aux locataires des maisons dont nous venons de parler, bien que, dans ce cas même, il n'y aurait pas de motif raisonnable pour s'abstenir d'y introduire un système plus favorable. Mais les maladies qui s'engendrent dans ces demeures insalubres étendent souvent leurs ravages sur toutes les classes de la société ; de telle sorte que les intérêts des classes moyennes et élevées, aussi bien que ceux des classes inférieures, sont liés entièrement à cette question. Et, en vertu du même principe qui nous fait adopter des mesures pour nous préserver de la peste, nous devons chercher à nous garantir du typhus, et de l'influence abrutissante qu'exerce une portion considérable de la population, le séjour habituel au milieu de la saleté et de la maladie.

On pensera sans doute qu'il n'est pas très-difficile d'imaginer des mesures propres à prévenir un plus grand développement des inconvénients que nous déplorons. Il ne semble pas cependant qu'il y ait de bonnes raisons pour être satisfait de voir ces inconvénients simplement prévenus ; mais il y en a de très-nombreuses pour nous efforcer aussi de les détruire complétement.

Ainsi que nous l'avons déjà avancé, nous traiterons succinctement, dans une autre partie de cet ouvrage, de l'intervention du gouvernement par rapport à l'éducation et à l'entretien des pauvres. Il appartient au publiciste et au moraliste de dire jusqu'à quel point et de quelle manière le gouvernement doit intervenir pour fortifier et encourager les habitudes morales et religieuses.

Les observations précédentes suffisent peut-être pour donner une idée générale de la nature des objets relativement auxquels l'intervention du gouvernement est nécessaire dans

la conduite des affaires ordinaires de la société, et de la mesure dans laquelle elle doit avoir lieu. On ne peut trop fortement persuader à ceux qui ont en main le pouvoir que la non-intervention doit être le principe dominant de leur politique, et que l'intervention ne doit être que l'exception; que, dans toutes les circonstances ordinaires, on doit laisser les individus diriger leur conduite suivant les inspirations de leur jugement et de leur prudence personnels, et qu'on ne doit jamais intervenir pour des motifs théoriques ou douteux, mais seulement lorsque la nécessité en est bien évidente, ou lorsqu'il peut être clairement démontré que l'intervention produira un avantage pour le *public*. La maxime *ne pas trop gouverner* ne devrait jamais être perdue de vue par les législateurs et les ministres. Toutes les fois qu'ils règlementent, ils entrent dans une voie hérissée de difficultés; et, en avançant avec précaution, ils peuvent facilement s'arrêter au moment où ils ne voient pas la route clairement tracée devant leurs yeux, et où ils ne sont pas entraînés à aller plus loin par le sentiment énergique de leurs devoirs d'hommes d'Etat. Mais toutes les fois que ce dernier cas se présente, ils ne doivent jamais hésiter dans leur marche. Il y a une foule de circonstances où le gouvernement peut, et un beaucoup plus grand nombre où il doit, intervenir. Et c'est le devoir du législateur, une fois qu'il s'est convaincu par un examen scrupuleux de l'opportunité d'une mesure, tout bien considéré, de la mettre résolument à exécution.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA VALEUR ET DU PRIX.

Après avoir antérieurement recherché et exposé les diverses manières dont le travail peut devenir le plus productif possible, ainsi que la relation et la dépendance réciproque des différentes sortes d'industrie, nous allons nous occuper maintenant de la *seconde* division de notre sujet, c'est-à-dire de l'examen des lois qui règlent la valeur et le prix des produits de l'industrie.

En traitant de la production de la richesse, il était inutile de rechercher si le travail nécessaire pour approprier et produire les denrées était le seul principe qui servait à limiter et à mesurer leur valeur, ou si cette richesse ne dérivait pas, en partie, d'autres causes, et en partie uniquement du travail. Mais la connaissance des circonstances qui déterminent la valeur des denrées, aux différentes époques de la société, est nécessaire pour nous mettre à même de fixer, avec l'exactitude convenable, les principes qui règlent leur distribution.

CHAPITRE PREMIER.

De la valeur échangeable. — De quelle manière elle est déterminée. — Conditions nécessaires pour rendre une denrée invariable dans sa valeur échangeable. — Du prix ou de la valeur réelle. — De quelle manière il est déterminé. — Conditions nécessaires pour rendre une denrée invariable dans son prix. — La quantité de travail nécessaire pour produire une denrée diffère de la quantité contre laquelle cette denrée s'échangera. — Le blé n'est pas invariable dans sa valeur. — Des changements dans la valeur de la monnaie.

Nous nous sommes efforcé de démontrer, au commencement de cet ouvrage, que la valeur et l'utilité des denrées sont deux propriétés complétement distinctes, et qu'elles ne peuvent être confondues ou envisagées sous le même point de vue, sans amener l'esprit aux conclusions les plus erronées. Un article est utile ou possède une utilité, lorsqu'il a le pouvoir ou la faculté d'exciter ou de satisfaire un ou plusieurs des besoins et des désirs si variés de l'homme. Mais un article n'a de valeur, ou n'est doué de valeur, que s'il peut s'échanger contre une certaine quantité de travail volontaire ou de quelque autre article ou produit, qu'on ne peut se procurer qu'au moyen de ce travail.

Une denrée ne sera jamais désirable, si elle ne possède une utilité quelconque. Mais la denrée la plus utile, si la nature la produit spontanément, et que tout individu puisse en jouir sans réserve, est complétement privée de valeur; car personne ne voudra travailler, ou donner le produit de son travail, pour se procurer ce que la Providence lui a fourni gra-

tuitement. Pour qu'une denrée puisse avoir une valeur, il est indispensable qu'elle exige, pour son acquisition, quelque dépense de travail, ou, ce qui est la même chose, quelque sacrifice de peine et de fatigue. La plus grande utilité possible, si on peut l'obtenir en dehors de ce sacrifice, ne peut donner de valeur à aucune chose. Qu'y a-t-il de plus utile que l'air atmosphérique et que la lumière du soleil, et qu'y a-t-il de plus complétement privé de valeur ?

Un article ou un produit, doué d'utilité et de valeur, peut tirer sa valeur de l'une des deux sources suivantes ou de toutes deux : le travail doit avoir été nécessaire pour la production ou l'appropriation d'un article doué de valeur, ou cet article doit n'exister qu'en quantités limitées, ou dans de telles circonstances que l'offre est inférieure à la demande. Tous les produits dont l'offre peut s'accroître indéfiniment et qui ne sont soumis à aucune entrave artificielle, tirent leur valeur soit entièrement du travail dépensé pour les produire, soit en partie de cette cause, et en partie des circonstances passagères qui en rendent l'offre inférieure à la demande ; mais la valeur des produits qui n'existent qu'en quantités limitées, et dont l'offre n'admet pas un développement indéfini, ou se trouve soumise à un monopole naturel ou artificiel, cette valeur est complétement indépendante du travail nécessaire pour les créer ; elle dérive en partie comme dans le cas des chutes d'eau, du travail que celles-ci sont destinées à épargner, et en partie, comme dans le cas des pierres précieuses antiques, des statues, etc., de la simple concurrence de ceux qui désirent se les procurer.

Nous devons donc établir une distinction importante entre la valeur échangeable d'un produit ou la quantité de travail contre laquelle on l'échangera, et son *prix*, ou comme on dit quelquefois, sa valeur réelle ; nous devons entendre par prix, ou valeur réelle, la quantité de travail qui a été primitivement nécessaire pour créer ou acquérir un produit.

I. — *De la valeur échangeable ou de marché.* La propriété de pouvoir s'échanger, ou d'acheter d'autres produits, est inhérente à toutes les denrées qui font l'objet d'une demande, en même temps qu'elles ne sont pas des productions naturelles ; mais cette propriété ne peut se révéler, ou être appréciée, qu'en comparant ces denrées entre elles, ou avec le travail qu'elles ont coûté. Il est tout à fait impossible de parler de la valeur d'une denrée sans prendre pour étalon quelque autre denrée, ou le travail exigé. Aucun produit ne peut avoir une valeur échangeable, si ce n'est par rapport à quelque autre produit contre lequel on peut l'échanger. On pourrait aussi bien parler de la hauteur ou de la profondeur absolue que de la valeur absolue. On dit que A possède une valeur, parce qu'il possède la faculté de s'échanger contre une certaine quantité de B ou de C ; et il est évident que la quantité de B ou de C contre laquelle on échange A, constitue la seule mesure appréciable, ou la seule manière d'exprimer la valeur de A, tout aussi bien que la quantité de A constitue la seule mesure possible, ou la seule manière d'exprimer la valeur de B ou de C.

De cette circonstance que la valeur échangeable est la faculté que possède une denrée de s'échanger contre d'autres denrées, ou contre du travail, il résulte que la valeur échangeable d'une seule denrée ne peut varier, sans donner lieu en même temps à une variation dans la valeur échangeable de celles auxquelles on la compare. Supposons qu'un boisseau de froment s'échangeait en 1750 contre une once d'argent, et qu'il s'échange aujourd'hui contre deux onces : dans cette hypothèse il est évident que le froment a doublé de valeur comparé à l'argent ; ou, ce qui revient au même, que l'argent a perdu la moitié de sa valeur comparé au froment. Le cas est identique, *mutatis mutandis* pour toutes les denrées, ou tous les produits qui s'échangent réciproquement. Si la valeur de A éprouve une hausse, ce doit être par rapport à

quelque autre produit comme B; et si B vient à baisser, ce doit être par rapport à quelque autre produit comme A; de sorte qu'il est évidemment impossible de changer le rapport de A à B, sans changer en même temps celui de B à A.

On voit donc qu'une denrée ne peut avoir une valeur d'échange, constante et invariable, si elle ne peut, en tout temps, s'échanger contre la même quantité de toutes les autres denrées et de travail, ou acheter cette même quantité. Supposons que A s'échange contre 1 B, 2 C, 3 D, etc., sa valeur d'échange sera constante, pourvu qu'elle conserve toujours son rapport actuel avec ces diverses quantités, mais non autrement. Et il est évident que, pour communiquer cette valeur constante à A, il est indispensable que les circonstances, quelles qu'elles soient, qui déterminent, en ce moment, son rapport ou sa faculté de s'échanger, ou d'acheter les denrées B C D, etc., doivent, à toutes les époques ultérieures, continuer à exercer exactement la même influence sur A et sur B C D, etc. (1).

L'expérience, en nous montrant les valeurs des denrées, lorsqu'on les compare entre elles, dans un état de constante fluctuation, prouve suffisamment, que les circonstances sous l'empire desquelles ces denrées se produisent varient incessamment. Peut-être, toutefois, faut-il observer que si les diverses denrées avaient toujours été produites, sous l'empire de circonstances et de conditions identiques, non-seulement A, mais toute autre denrée, aurait pu servir d'étalon invariable, comme une denrée quelconque, sur le marché, peut faire l'office d'un étalon auquel on rapporte la valeur de toutes les autres. Il est évident encore que la possession d'un tel étalon d'une valeur invariable ne serait d'aucune utilité; tout ce qu'il nous apprendrait se bornerait à savoir que les causes

(1) Les conditions indispensables à une mesure invariable d'échang ont été pour la première fois clairement indiquées dans la *Dissertation sur la nature, les mesures et la cause de la valeur,* p. 17.

qui ont, dans le priucipe, déterminé l'échange de A contre B C, etc., ont continué d'affecter toutes ces quantités ; mais nous resterions d'ailleurs complétement dans l'ignorance sur la nature des causes et sur l'intensité de leur action.

II. — *Du prix ou de la valeur réelle.* Nous venons de voir que la valeur d'échange d'une denrée quelconque est exprimée par le rapport de cette denrée avec quelque autre ou avec le travail ; le sujet qui réclame en second lieu notre attention est l'examen des circonstances qui déterminent ce rapport, ou du principe régulateur de la valeur.

Une personne qui a besoin d'un article ou qui veut en faire l'acquisition, n'a que deux moyens pour réaliser son désir. Il faut qu'elle s'occupe de produire cet article, ou qu'elle donne en échange, pour l'acquérir, une certaine quantité de travail, ou le produit ou l'équivalent d'une quantité donnée de travail. Dans les deux cas, le *prix* de l'article doit être estimé d'après la quantité de travail dépensé, directement ou indirectement, pour l'acquisition. La demande doit donc être considérée, en dernière analyse, comme la source et l'origine de la valeur réelle et de la valeur échangeable : car le désir des individus d'avoir eux-mêmes ces articles en leur possession, est la seule cause de la production et de l'appropriation de ces mêmes articles ; et la quantité de travail, ou de fatigue et de peine, nécessaire pour rendre une demande effective, ou pour créer ou se procurer des produits, forme le principe unique qui règle et détermine, dans tous les cas, leur prix ou leur valeur réelle.

Nous avons déjà établi que quelques denrées n'existent qu'en quantités limitées, et sont conséquemment soumises à un monopole naturel ; tandis que la production d'autres denrées, dont l'offre peut s'accroître d'une façon illimitée, est quelquefois soumise à des entraves artificielles. La valeur de marché, ou valeur échangeable, des premières ne comporte pas une proportion définie avec leur prix ou leur valeur

réelle; elle varie à des degrés tout à fait différents, suivant que le monopole est plus ou moins rigoureux, et que la concurrence est plus ou moins grande. Ces denrées peuvent toujours se distinguer facilement de celles qui peuvent être produites librement en quantités illimitées; elles sont peu nombreuses et insignifiantes comparées aux dernières.

Si la demande et l'offre des denrées produites librement étaient toujours, dans une exacte proportion réciproque, en d'autres termes, si la quantité arrivant sur le marché était constamment telle qu'elle pût être livrée à ceux qui désireraient se la procurer et qui voudraient payer ses frais de production, la valeur d'échange de ces denrées serait constamment dans la même proportion, par rapport à leur valeur réelle ou à leur prix. Il est évident que les choses se passeraient ainsi; car, sous l'empire des circonstances que nous avons supposées, il n'y a rien qui pût déterminer ou affecter la valeur des denrées que le travail qu'elles ont coûté.

Pour parler au point de vue pratique, l'offre des denrées est due à une infinité de causes, telles que les caprices de la mode, le changement des saisons et des débouchés ordinaires du commerce, les spéculations des négociants, etc., toutes choses qui, rarement ou jamais, ne s'accordent parfaitement avec la demande effective, c'est-à-dire la demande de ceux qui peuvent et veulent acheter ces mêmes denrées. Mais nous verrons, dans le chapitre suivant, que les fluctuations dans la valeur, dues à ces causes, se renferment dans des limites définies; que les producteurs s'évertuent constamment à réduire la valeur de celles qui donnent plus que le taux moyen du bénéfice raisonnable, et à élever la valeur de celles qui ne le donnent point; et que le niveau *ordinaire* de valeur et de prix qu'on atteint, de cette manière, peut être considéré comme identique avec le prix de production, prix déterminé, généralement, par la quantité de travail nécessaire pour la production de ces denrées. Mais, comme nous ne cherchons, quant à pré-

sent, qu'à établir les principes dominants et constants, relativement à la valeur, nous supposerons que ces causes passagères de variation n'existent pas, ou bien qu'on leur a fait une part raisonnable, et nous nous bornerons à l'examen des circonstances qui déterminent la valeur des denrées produites librement, dont l'offre est à peu près proportionnée à la demande.

Supposons qu'une denrée que nous appellerons A, dont l'offre n'est ni excessive, ni insuffisante, varie dans son rapport avec quelque autre denrée appelée B, offerte dans les mêmes conditions, on trouvera la cause de cette variation dans ce fait : que le travail nécessaire pour la production de ces denrées a varié dans la même proportion. Ainsi supposons que A et B se trouvent aujourd'hui dans des conditions identiques; si, un an après, A possède la valeur de 2 B, ce changement doit être attribué à ce que la quantité de travail nécessaire pour produire A a doublé, pendant que celle nécessaire pour produire B, est restée stationnaire, ou bien à ce que la quantité de travail nécessaire pour produire B, a diminué de moitié, tandis que celle nécessaire pour produire A est restée la même; ou, enfin, à ce que le travail nécessaire pour les produire tous deux peut avoir varié dans le même sens, ou en sens inverse, mais de telle façon que la quantité nécessaire pour produire A a doublé, comparée avec la quantité nécessaire pour produire B. La plupart du temps, il ne peut y avoir une grande difficulté pratique à décider d'après lequel de ces modes la variation a eu lieu effectivement. Par exemple, qu'un perfectionnement s'accomplisse dans la fabrication des tissus de coton, et leur valeur baisse aussitôt, comparée avec d'autres produits qui n'ont pas reçu de perfectionnement, ou pour lesquels ce perfectionnement a été moins important; et ce dernier donnera évidemment ce résultat, non parce que ces autres produits ont augmenté de prix ou de valeur réelle, mais parce que ce dernier produit a baissé. Ainsi, en supposant qu'un perfectionnement encore plus considérable se fût accompli en même

temps dans la fabrication des tissus de laine, les tissus de coton auraient haussé de prix, comparés avec ceux de laine, non que leur valeur réelle eût monté; mais parce qu'ils n'auraient pas baissé autant que les tissus de laine (1).

Les produits obtenus par des quantités égales de fatigue et de peine ne sont pas toujours égaux; mais leur prix dépend du travail dépensé et non de la manière dont ce travail est dépensé, ou de son degré de *productivité*. Les inventions et les découvertes, qui rendent le travail plus productif, n'ajoutent rien à sa valeur, ou à celle des denrées produites à l'aide de ce travail. Un jour de travail, dans une société grossière, à l'époque où les arts sont dans l'enfance et le système de machines inconnu ou comparativement inefficace, donne une quantité de produits bien différente de celle d'un jour de travail à une époque de progrès et de civilisation, lorsque l'industrie a reçu des perfectionnements considérables, et que l'usage des machines les plus puissantes est généralement adopté. Et, cependant, rien n'est plus évident, le sacrifice fait par le tra-

(1) L'auteur sagace et ingénieux des *Dialogues d'un jurisconsulte* (Magasin de Londres, mai 1824, p. 551) a avancé « qu'il est possible « que A augmente continuellement de valeur, — de valeur *réelle*, bien « entendu — et cependant s'échange contre une quantité continuellement « décroissante de B. » Cette assertion a été contestée, mais sans justes motifs, par l'auteur de la *Dissertation critique sur la nature*, *la mesure et les causes de la valeur*. Rien, cependant, n'est plus complétement exact que l'assertion des *Dialogues*. A et B ont été produits à l'aide de certaines quantités de travail : mais aujourd'hui il faut plus de travail pour produire A, et une quantité proportionnelle, encore plus considérable, pour produire B. Dans ces conditions, A doit, évidemment, avoir augmenté en valeur réelle ; car il a coûté à ceux qui l'ont produit un plus grand sacrifice de peine et de soins ; mais les frais de production de A n'ayant pas augmenté autant que ceux de B, A s'échangera maintenant pour, ou, en d'autres termes, pourra acheter une quantité moindre de ce dernier. Si l'auteur de la dissertation eût saisi cette distinction, il se serait probablement épargné la plupart de ses remarques sur les assertions avancées par M. Ricardo et par l'auteur des Dialogues (*Dissertation sur la nature de la valeur*, p. 41).

vailleur est aussi grand, dans le premier cas, que dans le second. La différence ne réside pas dans la somme de force physique ou de travail, mise en œuvre par l'agent qui produit, mais simplement dans la manière dont cette force est appliquée. Mais bien que la même somme de travail soit dépensée, et quel que puisse en être le produit, il en résulte, inévitablement, le même sacrifice pour ceux qui produisent; et il suit de là, que les produits de quantités égales de travail, ou de fatigue et de peine, quelque considérables que puissent être les différences entre elles, sont identiques dans leur prix et, conséquemment aussi, dans leur valeur réelle. Rien de ce qui a une valeur ne peut être obtenu que par l'exercice du travail ou de la force physique. C'est le prix dont l'homme doit payer tous les produits qui ne lui sont pas fournis spontanément; et c'est par l'importance du prix qu'il paye alors, et non par la grandeur, la forme ou la qualité des choses en elles-mêmes, qu'on doit estimer leur prix ou leur valeur réelle.

Une quantité donnée de travail ne doit donc pas être considérée sous le même point de vue qu'une quantité donnée du produit de ce travail, ou de denrées; car, soit qu'il y ait, ou non, variation dans la quantité de denrées produites par une quantité fixe de travail, la valeur de cette quantité est nécessairement constante dans l'estimation du producteur; et il sera toujours disposé à l'échanger contre le produit d'une quantité égale du travail d'autres individus. Supposons qu'un individu ait pu produire, en 1830, *deux* picotins de froment, en employant une journée de travail; mais que, forcé de cultiver un terrain comparativement stérile, il ne puisse aujourd'hui en produire qu'*un seul*, en dépensant la même somme de travail, cet unique picotin sera considéré par lui et par tout autre individu comme ayant exactement la même valeur qu'en avaient deux autrefois; car il a fallu pour se le procurer la même somme de peine et de fatigue; et conséquemment ce picotin s'échangera, contre la même quantité des denrées qui conti-

nuent à exiger, pour leur production, le même travail qu'exigeaient les deux picotins en 1830.

Dans un marché ouvert à tous, lorsque l'offre des denrées produites librement est à peu près proportionnée à la demande effective, le travail nécessité pour leur production détermine les proportions dans lesquelles ces denrées s'échangent entre elles et contre le travail. Il est important, toutefois, de remarquer que, généralement parlant, les denrées s'échangent contre, c'est-à-dire, achètent constamment, une plus grande quantité de travail ou de produits du travail qu'il n'en a fallu pour leur production. Et s'il en était autrement, un capitaliste n'aurait aucun motif pour mettre en réserve un fonds à appliquer aux travaux de l'industrie; car son bénéfice résulte de ce qu'il retire le produit d'une quantité de travail plus grande que celle qu'il avance. Lorsqu'il achète du travail, il donne le produit du travail accompli pour celui qui *doit* l'être. Il est évident également, puisqu'il n'y a point d'autre fonds que le capital, ou les denrées déjà produites et existant actuellement dans un pays, pour nourrir et entretenir les travailleurs, il est évident, disons-nous, que la quantité de produits que ces travailleurs reçoivent en échange de leur travail, ou leur salaire, doit varier avec le montant de ce capital et avec le nombre des travailleurs. A une époque donnée, ceux-ci peuvent être tellement nombreux, par rapport au capital, qu'un travailleur peut offrir volontiers l'ouvrage d'un jour à faire pour le produit de cinq ou six heures de travail déjà fait; tandis qu'à une autre époque le nombre des travailleurs, par rapport au capital, peut être tellement restreint, qu'ils soient à même d'obtenir le produit de *dix* heures de travail accompli pour *douze* heures de travail à faire. Mais les frais de production et, dans toutes les situations ordinaires du marché, la valeur échangeable des denrés ne sont pas affectés par ces variations. Le changement n'a pas lieu dans le principe qui règle et détermine la valeur, c'est-à-dire dans la dépense

de force physique ou de fatigue et de peine du travailleur, mais dans ce qu'il se procure en échange du travail. Ce qu'il produit ou ce qu'il se procure à l'aide de quantités égales de travail lui coûte toujours le même sacrifice et a, conséquemment, la même valeur, que ce sacrifice soit faible ou considérable. Il donne une quantité identique et reçoit en échange une quantité variable.

Les principes que nous venons d'énoncer, démontrent le vice de l'opinion soutenue par Smith, que la quantité de travail nécessaire pour produire un article quelconque doit être prise pour mesure (étalon) de la quantité contre laquelle on l'échangerait. Par suite des variations qui surviennent dans la puissance du travail nécessaire pour la production, ou plutôt dans la puissance des modes d'application de ce dernier, par suite des caprices de la mode et d'autres causes, il peut arriver qu'un article, qui exigeait naguères une journée de travail pour sa confection, ne s'échangeât pas aujourd'hui pour un article dont la confection ne coûterait qu'une heure : « Ce sont, dit « M. Ricardo, les quantités relatives de denrées que le travail « peut produire, qui déterminent leur ancienne valeur, ou leur « valeur actuelle, et non les quantités relatives de denrées que « l'on donne au travailleur en échange de son travail (1). »

En regardant comme admis, que la quantité de travail nécessaire pour la production des denrées est le principe et l'étalon unique de leur prix, et généralement aussi de leur valeur d'échange, il est entendu naturellement que tous les genres de travail sont réduits à une mesure commune d'intensité. Les inégalités dans la force physique des individus qui ont atteint leur entier développement et sont complétement formés, sont, en elles-mêmes, insignifiantes et, considérées sous un point de vue général, disparaissent entièrement, si l'on fait attention

(1) *Principes de l'Économie politique et de l'Impôt*, p. 12. Édition Guillaumin. (*Collect. des Princ. Économ.*, t. XIII.)

que toute supériorité qui peut se rencontrer chez un petit nombre d'individus est, sans contredit, compensée par une infériorité correspondante chez un nombre égal d'autres individus.

Nous verrons dans un des chapitres suivants, que le fait de certains genres de travaux, dits d'adresse, et recevant un salaire plus élevé que ceux qui peuvent être faits par tous les ouvriers, n'infirme en aucune façon la rigueur des principes que nous avons cherché à établir par rapport à la valeur des denrées.

Le résultat de nos investigations peut se résumer ainsi en peu de mots :

1° Il n'est aucun produit qui puisse avoir une valeur échangeable, s'il n'est l'objet d'une demande, et si quelque portion du travail volontaire de l'homme n'est exigée pour sa confection, ou son appropriation, ou pour ces deux choses à la fois.

2° Le prix ou, comme on l'appelle quelquefois, la valeur réelle d'une denrée, est soumis et exactement proportionnel à la quantité de travail nécessaire pour la production ou l'appropriation de cette denrée, ou pour ces deux choses à la fois.

3° La valeur échangeable d'une denrée dépend, en partie et principalement, de ses frais de production, et en partie des variations accidentelles de l'offre et de la demande; cette valeur se mesure par la quantité d'une autre denrée quelconque, ou du travail, contre laquelle on l'échangera.

La somme du travail dépensé pour la production des denrées étant l'unique mesure de leur prix, il suit de là nécessairement que, si une denrée quelconque exigeait en tout temps la même quantité de travail pour sa production, son prix serait invariable. Il est évident qu'il ne peut exister une semblable denrée. La fécondité variable des terrains, des mines, etc., auxquels on peut s'adresser successivement, et les perfectionnements qui se font constamment dans l'application du travail, donnent lieu à de perpétuelles variations dans les quantités qui en sont nécessaires pour la production de toute espèce de denrées. Et conséquemment, ce n'est pas à une denrée

quelconque, ou à une classe de denrées, mais bien à une quantité donnée de travail, que nous devons rapporter, comme à un étalon invariable, le prix ou la valeur réelle.

On a dit souvent que s'il existait réellement une denrée d'une valeur invariable, on pourrait y recourir en toute occasion comme à une mesure infaillible pour fixer la valeur échangeable des autres produits. Mais il est évident qu'on ne pourrait le faire, que si la valeur des denrées et leur coût étaient constamment identiques. C'est ce qui n'a lieu que dans quelques rares occasions, ainsi que cela sera plus amplement démontré dans le chapitre suivant. La valeur d'une denrée est sujette à s'élever au-dessus de son prix, soit par un accroissement instantané de la demande, soit par une baisse subite de l'offre ordinaire; et, par suite de circonstances contraires, la valeur de cette denrée est sujette également à tomber au-dessous de son prix. Et, bien qu'il soit vrai qu'une fluctuation quelconque est rarement d'une longue durée, cependant les causes de cette fluctuation se représentant perpétuellement, nous devons nous livrer à un examen spécial, dans chaque cas particulier, pour nous assurer si ces causes agissent réellement et quelle est l'étendue de leur influence perturbatrice. Nous tirerions donc une conclusion très-inexacte, si nous affirmions que la simple identité dans la somme du travail nécessaire pour la production d'une denrée en fît, en toute circonstance, une mesure exacte ou un étalon de la valeur de marché; car la valeur de cette denrée a pu varier par suite de l'influence des causes qui affectent cette denrée, causes étrangères à la quantité de travail nécessaire pour leur production, et indépendantes de cette quantité; ou encore elle a pu varier en vertu de causes analogues agissant sur les denrées avec lesquelles on l'a comparée. Si A était toujours le produit de la même quantité, et si B et C étaient les produits de quantités variables de travail, alors la valeur échangeable ne dépendant de rien autre chose que des quantités de travail, ou bien

cette valeur étant toujours dans une proportion identique avec ces mêmes quantités, nous pourrions, en comparant B et C avec A, décider à la fois si leur valeur est restée la même, ou indiquer dans quelle proportion exacte elle a varié. Mais comme il y a d'autres causes qui peuvent affecter la valeur de A lui-même, aussi bien que les valeurs de B et de C, il est évident que nous ne pourrions, en comparant simplement A avec les autres termes, affirmer, lorsqu'une variation s'est produite dans les rapports existant antérieurement entre ces termes, si elle est due à des causes affectant uniquement A, ou uniquement B et C, ou si ces trois produits ont tous été affectés, quoiqu'à des degrés différents.

Mais, nonobstant ce que nous venons d'établir, le docteur Smith et, plus récemment, J. B. Say, Garnier et d'autres économistes ont prétendu que le blé peut être considéré comme un étalon invariable de valeur, et qu'en prenant le prix du blé pendant un certain nombre d'années et laissant de côté les perturbations causées par l'inégalité des récoltes, toute fluctuation qui se produit dans les prix doit être une fluctuation dans la valeur de la monnaie, ou de la denrée qui sert de base à l'estimation du prix du blé, et non dans la valeur du blé lui-même, qu'ils regardent comme constante. En partant de cette hypothèse, on a tenté, en comparant les prix du blé avec ceux des autres produits cités par les historiens, de déterminer les fluctuations dans la valeur de ces produits. Il est à regretter que l'érudition et le talent déployés dans cette recherche n'aient pas été employés d'une manière plus utile. Il est à peine nécessaire, après ce que nous avons déjà établi, d'ajouter quelques observations, pour démontrer que l'hypothèse en question est complétement chimérique. Smith affirme que la valeur du blé est invariable parce que la demande est toujours proportionnée à l'offre, s'accroissant ou diminuant lorsque celle-ci s'accroît ou diminue. Or, en admettant qu'il en soit ainsi, qu'a de commun cette fixité de la demande avec

la valeur du blé? Sans nul doute on ne produira point de blé s'il n'y a point demande de blé; mais la valeur de cette denrée produite dépend non pas de la demande, mais de la quantité de travail nécessaire pour qu'elle soit produite. Les cultivateurs de blé dans le Kentucky, la Gallicie, la Hollande et l'Angleterre, ont tous une demande effective de leur produit; mais, en raison de la fécondité diverse des terres qu'ils cultivent, ou des quantités variables de travail nécessaire pour leur faire rendre la même quantité de blé, le prix de ce blé, et conséquemment aussi sa valeur et son prix de marché, dans quelques-uns de ces pays, sont à peine de moitié aussi élevés que dans d'autres.

Si nous connaissions la quantité de travail qui était nécessaire, dans une période quelconque de l'antiquité, pour la production d'une quantité donnée de froment, en Italie ou en Grèce, et celle qui est nécessaire aujourd'hui pour sa production en Angleterre, nous pourrions facilement déterminer sa valeur, comparée avec les autres produits dont le rapport avec le blé était connu à ces deux époques différentes. Il est évident que si nous connaissions la quantité de travail qui était nécessaire pour produire une denrée quelconque dans les périodes en question, cette denrée pourrait servir d'étalon aussi bien que le blé. Le blé ne possède aucune propriété qui le rende plus invariable qu'une foule d'autres produits. M. Say, suppose que l'effet des perfectionnements de l'agriculture, qui a pour résultat de réduire le prix du blé, est à peu près identique à l'élévation produite dans ce prix par la nécessité de s'adresser à des terrains moins fertiles (1). Mais s'il en était réellement ainsi, l'industrie agricole serait toujours à peu près également productive, et le capital, et conséquemment la population s'accroîtraient avec une rapidité presque iden-

(1) *Cours complet d'Économie politique*, 1er vol., ch. 13, p. 423 et suiv., édition Guillaumin. (*Collect. des Princ. Économistes,* t. X.)

tique, quelle que fût la qualité des terrains soumis à la culture. Nous chercherons plus tard à suivre et à indiquer l'influence réelle qu'exercent les améliorations du sol. Quant à présent, il nous suffit de remarquer que la supposition que les améliorations peuvent, en toute circonstance, neutraliser l'influence d'une infécondité croissante est contraire aux principes les plus solidement établis et contredite par l'expérience de toutes les nations.

Cependant, quoique la simple comparaison du blé et de l'argent ne puisse donner aucun renseignement relativement aux variations qu'a subies la valeur de ces deux produits, il est toutefois désirable, sous plusieurs rapports, de connaître la proportion dans laquelle s'est trouvé l'un par rapport à l'autre. Suivant M. Say (1), ou plutôt suivant M. Garnier (2), l'hectolitre de froment s'échangeait dans l'antiquité, terme moyen, contre 289 grains d'argent pur et

Contre 245 grains sous le règne de Charlemagne.
— 219 grains sous Charles VII, roi de France, vers 1450.
— 333 grains en 1514 (la découverte de l'Amérique date de 1492).
— 731 grains en 1536.
— 1130 grains en 1610.
— 1280 grains en 1640.
— 1342 grains en 1789.
— 1610 grains en 1820.

Il y a lieu de penser que Garnier a estimé au-dessous de sa valeur le prix du froment dans l'antiquité. Le savant Letronne (3) s'est appliqué à démontrer que le prix de l'hecto-

(1) *Cours complet d'Économie politique*, t. I, p. 434, édit. Guillaumin. (*Collect. des princip. Économ.*, t. X.)

(2) *Richesse des nations*, tom. Ier, p. 325 et suivantes, édition Guillaumin.

(3) *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, 113-124.

litre de froment en Grèce, au temps de Socrate, ne devait pas être estimé au-dessous de 468 grains d'argent pur, et que son prix à Rome, sous le règne d'Auguste, équivalait à environ 550 grains. Les assertions de M. Letronne paraissent être complétement établies, et, dans ce cas, il s'ensuivra que la valeur de l'argent, comparée à celle du blé, au lieu d'être tombée, comme l'assure M. Say, à un *sixième* de sa valeur dans l'antiquité, n'est pas tombée tout à fait au *quart* de sa valeur en Grèce, environ 400 ans avant l'ère chrétienne, et environ au *tiers* seulement de sa valeur à Rome, à l'époque de la fondation de cette ville.

Nous inclinons également à penser que la différence entre les valeurs du blé, comparées avec celles de l'argent, en 1789 et 1820, énoncées dans le document précédent, est fort exagérée. La dernière n'était guère une limite équitable à prendre pour terme de comparaison; car l'agriculture n'était pas encore entièrement remise des perturbations occasionnées par la guerre précédente, le commerce n'avait pas encore repris ses voies accoutumées, et le papier-monnaie émis pendant le conflit n'avait pas été entièrement retiré de la circulation. Mais aujourd'hui (en 1848), et depuis quelques années, la valeur du blé comparée à celle de l'argent ne diffère pas sensiblement, sur la plupart des marchés de l'Europe, de celle qu'elle avait en 1789; assurément elle n'a pas éprouvé une hausse supérieure à 10 ou 12 p. 100.

L'influence exercée en Europe sur les prix des denrées par la découverte des mines de l'Amérique semble avoir cessé vers le milieu du dix-septième siècle : et nous doutons que la valeur de l'argent comparée avec la masse des denrées apportées ordinairement sur le marché ait baissé dans l'intervalle. On suppose généralement que 100 ou 1,000 liv. st. valaient autant sous les règnes de Guillaume III, d'Anne ou de Georges I[er] que 200 ou 2,000 aujourd'hui. En réalité, il n'existe pas une pareille différence dans la valeur de l'argent à ces diverses épo-

ques. Le blé n'est pas aujourd'hui d'un prix sensiblement plus élevé qu'il y a 100 ou 150 ans, et bien que les prix de la viande de boucherie, de la bière, du cuir et de quelques autres articles aient haussé dans l'intervalle, cette hausse a été, à peu près, sinon entièrement, contre-balancée par la baisse extraordinaire qui a eu lieu dans le prix de presque tous les produits fabriqués, des denrées coloniales, etc. Nous admettons que 100 ou 1,000 liv. st. ne nous conduiraient pas à beaucoup près aussi loin aujourd'hui, quant à l'entretien d'une maison, que cela eût été possible dans la première moitié du dernier siècle. Ce résultat, toutefois, ne doit pas être attribué à l'élévation du prix des denrées, mais à la manière de vivre considérablement améliorée et plus coûteuse; à la construction mieux entendue des maisons, à la supériorité de leur ameublement et des autres commodités de la vie, à la meilleure chère de nos tables actuelles, au perfectionnement et aux frais plus considérables de l'éducation de nos enfants, au nombre plus considérable de nos domestiques, et au surcroît de dépense qu'ils occasionnent, etc. Ceux qui vivraient aujourd'hui comme vivaient nos ancêtres sous les règnes d'Anne et de Georges Ier trouveraient, nous le pensons, que 100 liv. st. les conduiraient à peu près aussi loin qu'à cette époque.

Le salaire des domestiques employés dans l'intérieur de nos maisons a sensiblement haussé pendant le dernier siècle et la moitié de celui-ci; mais il est douteux que les services des travailleurs agricoles, des artisans, etc., coûtent plus aujourd'hui qu'en 1700 ou 1750. Les individus dont nous parlons reçoivent, il est vrai, un salaire bien plus élevé lorsqu'on estime celui-ci par jour; mais, lorsqu'on le compare aux services rendus ou au travail accompli, il est douteux que leur salaire ait augmenté. Nous sommes bien convaincus que, généralement parlant, les ouvriers écossais de l'époque actuelle exécutent, dans un temps donné, trois à quatre fois la somme d'ouvrage qu'exécutaient leurs devanciers, avant

la paix de Paris en 1763; et pendant la même période de temps il s'est produit une augmentation considérable, bien qu'elle soit moindre, dans le travail qui s'exécute en Angleterre.

CHAPITRE II.

Les Frais de Production sont le grand principe régulateur de la Valeur échangeable et du Prix. — Influence qu'exercent sur les Prix les fluctuations dans la Demande et l'Offre des Denrées. — Influence des Monopoles. — Le Prix moyen coïncide avec les Frais de Production.

Dans le chapitre précédent, nous avons cherché à mettre en lumière les principes dominants et fondamentaux relatifs à la valeur, en examinant les circonstances qui déterminent la valeur des denrées lorsque leur offre concorde avec la demande effective. Dans le présent chapitre nous chercherons à apprécier l'influence qu'exercent sur les denrées les fluctuations de l'offre et de la demande, quelle que soit la source de ces fluctuations.

Pour rendre parfaitement intelligible ce que nous avons à établir sur ces matières et sur celles qui seront discutées dans le chapitre suivant, nous anticiperons sur ce qui sera démontré plus amplement dans la suite de cet ouvrage, et nous supposerons que les salaires gagnés par les travailleurs qui se consacrent aux diverses branches de l'industrie sont, toutes choses égales d'ailleurs, à peu près égaux, ou ne diffèrent que d'une somme si faible qu'on peut la négliger sans commettre aucune erreur importante; et nous supposerons encore que les profits réalisés par ceux qui se livrent aux diverses entreprises industrielles sont dans la même catégorie. Il est évident que les choses doivent se passer ainsi; si, d'un côté, les profits ou les salaires de ceux qui dirigent, ou s'emploient eux-mêmes

dans les industries difficiles et hasardeuses, sales, insalubres ou désagréables, devaient excéder, sensiblement, ce qui était exigé pour leur fournir une compensation équitable, à raison du surcroît d'habileté qu'ils ont dû déployer, ou des inconvénients particuliers auxquels ils sont exposés, ces individus se trouveraient dans une position meilleure que les autres travailleurs, et l'on verrait, par conséquent, le capital et les travailleurs se porter vers ces industries jusqu'au rétablissement de l'équilibre naturel qui, terme moyen, subsiste toujours entre les diverses branches de l'industrie; et, si d'un autre côté, les inconvénients qui accompagnent une industrie quelconque n'étaient pas suffisamment compensés, plusieurs des individus qui se livrent à cette industrie l'abandonneraient peu à peu, jusqu'au moment où, par suite d'une diminution de l'offre, le prix du produit s'élèverait assez pour donner une indemnité suffisante. La loi de la concurrence, ou le soin que chacun prend de ses propres intérêts, ne permettra jamais longtemps une infraction à ce principe, et, généralement parlant, elle assurera l'égalité presque complète, tout considéré, des salaires et des profits dans les diverses industries.

Le prix ou la valeur réelle des denrées, appelé par Smith et Garnier le prix *naturel* ou *nécessaire*, est, comme on l'a déjà vu, identique à la quantité de travail nécessaire pour les produire et les amener sur le marché. Or, il est bien évident que c'est ce prix qui, en dernière analyse, est le régulateur constant de la valeur échangeable ou du prix de toute denrée, affranchie des monopoles, ou dont l'offre peut s'accroître indéfiniment, en même temps que l'accroissement dans la demande. Il est certain que le prix de marché de ces denrées et leur prix réel ne coïncident pas constamment. Mais ces deux prix ne peuvent, bien longtemps, être profondément distincts, et ils ont une tendance constante à s'équilibrer. Si, par suite d'une circonstance unique ou d'un concours de circonstances, une denrée arrivait sur le marché et s'échangeait

contre une somme d'autres denrées ou d'argent supérieure à la somme nécessaire pour rembourser ses frais de production, en y comprenant le taux ordinaire et moyen du bénéfice net à ce moment donné, les producteurs de ces denrées se trouveraient placés dans une situation comparativement avantageuse ; et il y aurait, en conséquence, un mouvement de capital vers cette branche particulière d'industrie, jusqu'à ce que la concurrence eût abaissé le prix ou la valeur de l'article au niveau où elle ne rapporterait que le taux ordinaire du profit au capital employé à sa production. Et, réciproquement, si une denrée apportée sur le marché ne s'échangeait pas contre une somme de denrées ou d'argent suffisante pour couvrir ses frais de production, les producteurs de cette denrée se trouveraient placés dans une position relativement désavantageuse, et, conséquemment, abandonneraient la production jusqu'à ce que la valeur, ou le prix de la denrée, se fût élevée assez pour les placer sur le même pied que leurs voisins, ou, en d'autres termes, pour leur donner le même bénéfice. Aucun homme ne voudra continuer de produire des denrées si elles se vendent moins cher qu'elles ne lui coûtent, c'est-à-dire à un prix inférieur à l'indemnité nécessaire pour lui rembourser ses avances, en y comprenant le taux ordinaire et moyen du profit de son capital. C'est là une limite en deçà de laquelle il est évident que les prix ne peuvent être réduits ; et s'ils devaient, pendant un laps de temps quelque peu considérable, s'élever au delà de cette limite, un nouveau capital se porterait vers l'industrie qui offrirait ces avantages, et la concurrence des producteurs abaisserait les prix.

Une demande, pour être effective, doit être de telle nature qu'elle couvre les frais de production. Si cette demande est insuffisante pour produire ce résultat, elle ne peut jamais donner lieu à la production des denrées, ou les amener sur le marché. Mais il est important de bien se persuader que, soit que la demande effective, ou la demande de ceux qui ont le

pouvoir et la *volonté* d'acheter, devienne dix ou vingt fois plus considérable, ou baisse dans la même proportion, cependant, si les frais de production de ces denrées demandées continuent à rester les mêmes, il n'y aura pas de variation durable dans leur prix. Si la demande ordinaire des chapeaux venait à doubler tout à coup, leur prix augmenterait considérablement et les chapeliers conséquemment réaliseraient des bénéfices considérables; mais ces bénéfices attireraient de suite un nouveau capital vers la fabrication des chapeaux; une quantité plus considérable de ceux-ci arriverait, conséquemment, sur le marché, et s'il ne survenait pas une variation dans leurs frais de production, leur prix tomberait infailliblement, en très-peu de temps, à son premier niveau. Supposons, d'autre part, que la demande des chapeaux s'accroît dans une proportion décuple, et que leurs frais de production diminuent dans la même proportion : nous pourrions, avant peu, malgré l'accroissement de la demande, acheter un chapeau pour le dixième du prix qu'il coûte aujourd'hui. Supposons encore que la demande des chapeaux vienne à baisser et que leurs frais de production augmentent, le prix, malgré la diminution de la demande, hausserait peu à peu, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au taux où il donnerait aux chapeliers le profit ordinaire pour le capital appliqué à leur industrie. Il est reconnu que les variations dans l'offre et la demande donnent lieu à des variations correspondantes dans le prix; mais il est important de remarquer que ces variations ne sont que temporaires. Les frais de production sont le grand régulateur du prix, le point central vers lequel convergent toutes ces oscillations passagères et fugitives qui ont lieu en sens divers. Partout où l'industrie est libre, la concurrence des producteurs tend toujours à élever ou à abaisser les prix à ce niveau.

Dans certaines branches d'industrie, telles que l'agriculture par exemple, sujette à éprouver des atteintes sérieuses, par le fait du changement des saisons, et dont on ne peut facile-

ment retirer les capitaux, il s'écoule plus de temps que dans d'autres avant que le prix de marché d'un produit et ses frais de production s'équilibrent; mais il est assez évident que cet équilibre doit avoir lieu finalement. Aucun fermier ni aucune autre classe de producteurs ne voudra consentir à amener un produit sur le marché s'il ne vend ce produit à un prix suffisant pour le rémunérer de ses frais de production en y comprenant le taux moyen du profit de ses avances. *Nemo enim sanus debet velle impensam ac sumptum facere in culturam, si videt non posse refici* (1). Le coût de production est une limite en deçà de laquelle les prix ne peuvent ni baisser ni s'élever d'une manière durable. Lorsque, d'un côté, une offre surabondante abaisse le prix du blé au-dessous de cette limite, les possesseurs de terrains stériles se trouvent en proie aux plus graves embarras; par suite de cet état de choses, un grand nombre d'entre eux sont forcés d'abandonner leur industrie, et, une quantité plus faible de blé arrivant sur le marché, les prix se relèvent de manière à laisser le taux ordinaire de profit à ceux qui cultivent encore les plus mauvais terrains soumis à la culture. Et lorsque, d'autre part, les prix s'élèvent au-dessus de cette limite naturelle, le gain des cultivateurs devient supérieur au taux moyen du profit; ce qui nécessairement attire vers l'agriculture une plus grande quantité d'individus et de capitaux jusqu'à ce que l'approvisionnement s'accroisse et que le prix baisse dans une proportion telle que les cultivateurs ne retirent plus que les profits ordinaires. C'est là le point auquel les prix *moyens* continuent à rester stationnaires, et autour duquel oscillent les prix du marché. Si quelque découverte importante venait à se faire dans l'agriculture, une découverte, par exemple, qui réduirait de moitié les frais de culture, le prix des produits agricoles baisserait dans la même proportion; et ces produits continue-

(1) Varro, *De Re rusticâ*, lib., 1, § 2.

raient à se vendre à ces prix réduits jusqu'au jour où l'accroissement de la population forcerait de s'adresser aux terrains d'une fertilité moins grande. Dès que ce fait aurait lieu, à l'instant les prix hausseraient de nouveau. Pourquoi le prix du blé est-il constamment plus élevé en Angleterre qu'en Pologne? ne faut-il pas l'attribuer aux frais de production qui sont plus considérables?

Une livre pesant d'or vaut aujourd'hui environ 15 livres d'argent : on ne peut dire cependant que cette valeur résulte du fait, que la demande de l'or est plus considérable que celle de l'argent ; car c'est le contraire qui est vrai. Et l'on ne peut dire que cela ait lieu par suite d'une rareté absolue de l'or ; car ceux qui se décident à payer l'or à un prix suffisant peuvent se le procurer en telle quantité qu'ils le désirent. La cause de la différence dans le prix des deux métaux réside entièrement dans cette circonstance, qu'il en coûte environ quinze fois autant pour produire une livre d'or que pour produire une livre d'argent. Il est évident que les choses se passent ainsi d'après ce fait reconnu, que les producteurs d'or ne font aucun profit plus considérable que les producteurs d'argent, de fer, de plomb ou de tout autre métal. La production de l'or n'est point pour eux un monopole. Tout individu peut expédier un capital en Russie, et au Brésil et devenir producteur d'or; et partout où il en est ainsi, le principe de concurrence ne manque jamais d'amener forcément la vente du produit à un prix où l'on ne retrouve que le remboursement des frais de production. Si l'on découvrait une mine d'or aussi productive que les mines d'argent, la production de l'or deviendrait, immédiatement, une industrie prodigieusement avantageuse; une immense quantité d'or se trouverait, conséquemment, jetée sur le marché, et, en très-peu de temps, son prix se nivellerait avec celui de l'argent.

S'il se trouvait une classe d'hommes amenés simultanément de diverses contrées, ignorant les besoins les uns des autres,

et le travail et les frais nécessaires pour la production des denrées dont nous pouvons supposer qu'ils sont en possession, ces denrées s'achèteraient et se vendraient suivant les besoins et les caprices des parties intéressées. Dans cet état de choses, une livre d'or se donnerait pour une livre de fer, et un GALLON de vin pour un GALLON de petite bière. Aussitôt qu'il s'établit un commerce international, et qu'on commence à connaître généralement les besoins de la société et la puissance de la production, on cesse de suivre cette manière capricieuse d'échanger. Des milliers de vendeurs arrivent alors sur le marché; et, dans ce cas, il devient désormais impossible de vendre une livre de fer pour une livre d'or; car les producteurs de fer offrent un rabais à l'envi l'un de l'autre, jusqu'au moment où, grâce à leur concurrence, ils réduisent la valeur échangeable du fer, ou son prix, au niveau de ses frais de production. Dans toute société civilisée, c'est là le pivot sur lequel tourne toujours la valeur échangeable. On voit d'ordinaire les voyageurs abordant aux pays habités par des sauvages se procurer des produits d'une grande valeur, en échange de colifichets ou de minces bagatelles, dont la production coûte infiniment moins; mais dans toutes les contrées civilisées et commerçantes la proportion dans laquelle, généralement parlant, s'échangent les denrées, dépend de leurs frais relatifs de production.

On voit donc qu'aucune variation dans la demande des denrées, qui n'est pas accompagnée d'une variation dans leurs frais de production, ne peut exercer une influence durable sur les prix. Si ces frais diminuent, leur prix diminuera également, bien que la demande s'accrût dans une proportion considérable; si, au contraire, les frais de production augmentent, leur prix augmentera également, encore que la demande déclinât jusqu'au point le plus bas qu'on pût assigner.

On doit toujours se rappeler que ce raisonnement ne s'ap-

plique qu'aux denrées qui peuvent être produites librement, et dont la quantité peut, en même temps, s'accroître dans une certaine proportion, par de nouvelles avances de capital et de travail. Mais il y a des circonstances sous l'empire desquelles l'offre des denrées est strictement limitée; et dans ce cas, le prix de ces denrées n'est plus déterminé par leurs frais de production, mais par le degré de leur *utilité* réelle ou supposée, comparée aux moyens et aux besoins des acheteurs. Dans un désert ou dans une ville assiégée, un baril d'eau ou une livre de pain peuvent avoir plus de valeur qu'une pipe de vin de Bourgogne ou une livre d'or (1).

Et quoique les monopoles artificiels atteignent rarement une hausse aussi onéreuse, le même principe demeure vrai relativement à la valeur de toutes les denrées, sous l'empire de ces monopoles. Lorsqu'un individu, ou une classe d'individus, obtient le privilége exclusif de fournir une espèce quelconque de marchandises, le principe de la concurrence se trouve suspendu par rapport à celles-ci, et leur prix doit, conséquemment, dépendre entièrement de la proportion dans laquelle elles arrivent sur le marché, comparée à la demande qui en est faite, et n'est affecté par aucune autre circonstance. Si les monopoleurs approvisionnaient le marché, ou le tenaient aussi complétement approvisionné qu'en l'absence de monopole, les denrées se vendraient à leur prix naturel, et le monopole n'aurait d'autre désavantage que d'exclure le public d'une industrie à laquelle chacun devrait avoir la faculté de se livrer. En réalité, le marché n'est que rarement, ou ja-

(1) Pline (*Hist. nat.*, liv. VIII, ch. 57) et Valère-Maxime (liv. VII, ch. 6) rapportent que, pendant le siége de Casilinum par Annibal, la disette de subsistances devint si grande, qu'un rat se vendit 200 deniers. Le vendeur, ajoutent-ils, fit le pire marché : il mourut de faim, tandis que le rat fut pour l'acheteur un moyen de sauver sa vie. *Avaro enim, ait Valerius, fame comsumpto, manubiis sordium suarum frui non licuit, æqui animi vir, ad salutarem impensam faciendam, carè quidem, verum necessariè, comparato cibo vixit.*

mais, complétement approvisionné des denrées qui ont le privilége du monopole. Toute classe cherche à obtenir pour ses produits le prix le plus élevé; et, dans ce but, les individus protégés par le monopole contre le risque de voir d'autres vendre à un prix inférieur, tiennent toujours le marché approvisionné au-dessous de ses besoins, ou l'approvisionnent de marchandises d'une qualité inférieure, ou font les deux choses à la fois. Sous l'empire de pareilles circonstances, le prix des denrées, si l'on ne peut se les procurer facilement par la contrebande de l'étranger, ou les produire clandestinement à l'intérieur, peut s'élever au taux le plus haut que puisse atteindre la concurrence des acheteurs; et ce prix peut, conséquemment, monter à une somme cinq, dix ou vingt fois supérieure à celle que l'on payerait si l'on permettait à la concurrence d'agir sur la production et la vente. La volonté et le pouvoir des acheteurs d'offrir un prix élevé constituent la seule limite qu'on puisse opposer à la rapacité des monopoleurs.

Outre les denrées produites sous la protection de monopoles artificiels, il en existe une autre classe dont la quantité ne peut s'accroître par l'action de l'industrie humaine, et dont le prix, conséquemment, ne dépend pas de leurs frais de production. On doit ranger dans cette catégorie les statues, les vases et les pierres précieuses antiques, les peintures des grands maîtres, certaines espèces de vins produites en quantités limitées sur des terrains d'une qualité et d'une exposition particulières. Leur quantité n'étant pas susceptible d'accroissement, leur prix varie suivant la demande et ne subit aucune atteinte d'aucune autre circonstance.

Mais en faisant ces exceptions, qui sont d'une faible importance, comparées à la masse des denrées, partout où l'industrie ne subit point d'entraves et où l'on laisse agir la concurrence, le prix *moyen* des produits variés de l'industrie coïncide toujours avec leurs frais de production. Lorsqu'une

baisse a lieu dans le prix de marché d'une denrée quelconque, nous ne pouvons affirmer si cette baisse est réellement avantageuse, ou si une partie de la richesse des producteurs ne passe pas gratuitement aux mains des consommateurs, avant de savoir si les frais de production ne sont pas diminués dans une égale proportion. Dans ce cas, la baisse du prix ne sera pas désavantageuse pour les producteurs et sera durable. Mais, dans le cas contraire, si les frais de production continuent à rester les mêmes, la baisse sera nuisible aux producteurs et les prix ne tarderont pas, conséquemment, à reprendre leur ancien niveau. Pareillement, une hausse dans les prix ne peut être durable que si les frais de production se sont accrus proportionnellement. Si ces frais sont restés stationnaires, ou n'ont pas augmenté dans une proportion correspondante, les prix baisseront aussitôt que les causes passagères de hausse auront disparu.

CHAPITRE III.

Influence qu'exercent sur le prix les Spéculations commerciales. — Dé la différence entre la Spéculation et le Jeu. — Les Spéculations sur le blé sont avantageuses pour le public, mais dangereuses pour les spéculateurs. — Des spéculations par imitation. — Influence des lumières sur la spéculation.

La proposition si universellement acceptée, que les prix de marché dépendent de la proportion entre l'offre et la demande serait plus exacte si elle était exprimée avec quelques modifications. Il arrive très-rarement qu'on puisse apprécier exactement ou l'offre faite, à un moment donné, d'une espèce quelconque de produits qui fait l'objet d'une demande étendue, ou l'étendue même de cette demande. Toute transaction dans laquelle un individu achète un produit pour le revendre plus tard est, en réalité, une spéculation. L'acheteur suppose que la demande de l'article qu'il a achété sera telle, à une époque plus ou moins rapprochée, qu'il pourra le céder avec bénéfice; et le succès de la spéculation dépend, évidemment, de la perspicacité avec laquelle il a apprécié les circonstances qui doivent déterminer le prix futur de la denrée achetée. Il suit donc de là que, dans tous les pays très-commerçants, où les marchands possèdent de vastes capitaux et sont abandonnés, dans l'emploi qu'ils en font, à leur prudence et à leur prévoyance personnelles, les prix des denrées seront très-fréquemment affectés non-seulement par

le fait actuel de changements dans les relations ordinaires de l'offre et de la demande, mais par l'appréciation anticipée de ces changements.

C'est l'affaire du marchand de bien connaître toutes les circonstances qui agissent sur l'espèce particulière de denrées qui font l'objet de son trafic. Il cherche à se procurer, au moyen d'une correspondance étendue, les renseignements les plus récents et les plus authentiques relatifs à tout ce qui peut affecter l'offre et la demande de ces denrées, ou leurs frais de production; et s'il apprend que l'offre d'un article a baissé, ou que, par suite de changements dans la mode, ou de l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux, la demande de cet article a augmenté, il sera très probablement disposé à l'acheter, dans le but de profiter d'une hausse de prix, qui ne peut manquer de se produire sous l'empire des circonstances indiquées; ou s'il est détenteur de cet article, il refusera de le céder autrement qu'à un prix supérieur à celui qu'il aurait accepté précédemment. Si les nouvelles reçues par le marchand eussent été d'une autre nature, si, par exemple, il eût appris que cet article était produit, aujourd'hui, à bien moins de frais, ou que la demande en avait baissé par suite d'un changement de mode, ou de l'exclusion d'un marché sur lequel l'article en question était admis antérieurement, il eût agi différemment. Dans ce cas il eût prévu une baisse de prix; il eût refusé d'acheter le produit, si ce n'est à un prix réduit, ou bien il eût cherché à s'en débarrasser, en supposant qu'il en eût été détenteur, en l'offrant à un prix inférieur. C'est par suite de ces opérations que les prix des denrées, en différents lieux et à différentes époques, se rapprochent relativement d'un équilibre presque complet. On évite toutes les transitions brusques de la rareté à l'abondance et de l'abondance à la rareté. Un excès de production qui a lieu dans un cas a pour effet de compenser un déficit qui a lieu dans un autre, et l'approvisionnement du marché se

répartit avec une régularité constante qu'on aurait pu regarder à peine comme possible.

D'après ce que nous venons d'établir, il est évident que les personnes qui condamnent, indistinctement, toute espèce de spéculation, n'ont jamais réfléchi aux circonstances inséparables de la poursuite de toute entreprise. En réalité, toute entreprise est une spéculation. Les spéculateurs doivent porter leurs prévisions sur des époques plus ou moins éloignées, et leur succès dépend complétement de la sagacité avec laquelle ils ont apprécié la probabilité de certains événements, et de l'influence qu'ils ont attribuée à ces derniers. La spéculation n'est donc, réellement, qu'un nom différent donné à la prévoyance ; et bien qu'il se soit fait, quelquefois, des fortunes par suite d'un heureux coup de dé, le nom d'heureux spéculateur n'est dû, le plus souvent, qu'à celui qui a combiné habilement les moyens d'arriver à son but, et qui a devancé ses rivaux dans le jugement porté sur l'avenir, et apprécié le résultat de causes productrices d'effets éloignés. Dans les industries même, telles que l'industrie agricole et manufacturière, qui sont, en apparence, les plus sûres, il y a, et il doit y avoir, une grande part donnée à la spéculation. Les individus adonnés à la première ont à combattre les variations des saisons, et ceux qui se consacrent à la seconde doivent lutter contre les changements de la mode ; les deux industries sont encore susceptibles d'êtres atteintes par les règlements législatifs, par les découvertes faites dans les arts, et par une variété infinie de circonstances qu'il est toujours difficile et quelquefois tout à fait impossible de prévoir. Dans l'ensemble, les gains des spéculateurs se règlent de telle sorte que ceux qui s'y livrent n'en retirent, en moyenne, que le taux ordinaire du profit. Mais l'inégalité des gains faits par les individus est le plus souvent très-considérable. Pendant que la supériorité de tact, l'industrie, ou l'heureuse étoile de quelques-uns,

leur permettent de réaliser de grandes fortunes, le manque de discernement, une attention moins vigilante, ou la mauvaise fortune d'autres individus, les réduisent souvent de la condition de capitalistes à l'humble condition d'ouvriers (1).

Ce n'est pas une tâche facile de tracer une ligne exacte de démarcation entre la spéculation et le jeu. La vérité est qu'ils se rapprochent l'un de l'autre par des nuances presque insaisissables. Cependant, dans la pratique, on peut appeler spéculation sûre, et conséquemment légitime, celle dans laquelle, estimation faite avec soin des éventualités favorables et défavorables, les premières prédominent ; tandis qu'on appelle jeu une spéculation dans laquelle les éventualités sont inconnues, ou à peu près égales. Supposons qu'on fît un pari où il s'agirait de faire courir un cheval de course contre un cheval de charrette : un individu qui parierait que le cheval de course gagnerait le prix ne pourrait, raisonnablement, être regardé comme un joueur, car il est clair qu'il courrait peu ou point de risque. Mais si le pari s'engageait sur deux chevaux de course, tous deux très-estimés, le risque deviendrait très-considérable, et le succès de l'un ou de l'autre dépendrait, très-probablement, de tant de circonstances accidentelles et

(1) Sénèque a parfaitement démontré la nécessité de la spéculation dans le cours ordinaire de la vie : « Huic respondebimus, nunquàm expectare nos certissimam rerum comprehensionem ; quoniàm in arduo est « veri exploratio, sed eà ire in quà ducit veri similitudo. Omne hàc vià « procedit officium. Sic serimus, sic navigamus, sic militamus, sic uxores « ducimus, sic liberos tollimus, quanquam omnium horum incertus sit « eventus. Ad ea accedimus de quibus benè sperandum esse credimus. « Quis enim pollicetur sereni proventum, naviganti portum, militanti « victoriam, marito pudicam uxorem, patri pios liberos ? Sequimur quà « ratio, non quà veritas trahit. Expecta, ut nisi benè cessura non facias, « et nisi compertà veritate nihil moveris, relicto omni actu, vita consistit. « Dùm verisimilia me in hoc aut illud impellant, non verebor beneficium « dare ei quàm verè simile erit gratum esse. » (*De Beneficiis*, lib. IV, cap. 33.)

presque inappréciables, que ceux qui auraient parié pourraient, avec raison, s'appeler des joueurs.

Parmi les diverses spéculations auxquelles se livrent les marchands, il y en a peu qui les aient plus exposés à l'animadversion publique, et qui soient, en même temps, plus réellement avantageuses que celles des négociants en grains. Non-seulement ces négociants répartissent également dans le pays le produit de la moisson, suivant les besoins des divers cantons, mais ils dirigent leurs opérations de manière à réserver une portion de l'éxcédant des années abondantes comme une ressource contre les éventualités; et lorsqu'une disette a lieu, ils en répartissent l'effet onéreux sur toute l'année également, et empêchent que la société ne ressente jamais les extrémités du besoin. Nous allons chercher à démontrer en peu de mots comment la spéculation produit de semblables résultats. Si les récoltes étaient toujours également productives, il n'y aurait aucun profit à mettre en réserve des approvisionnements de grains, et tout ce qu'il y aurait à faire se bornerait à répartir également cette récolte sur la surface du pays et sur toute l'étendue de l'année. Mais tel n'est pas l'ordre naturel des choses. Les variations dans l'ensemble des produits d'un pays dans les différentes saisons, encore qu'elles ne soient point aussi importantes qu'on le suppose généralement, sont cependant considérables; et l'expérience a démontré qu'il y a rarement une succession de deux ou trois récoltes d'une abondance extraordinaire, ou qu'elles sont, dans ce cas, constamment suivies de récoltes insuffisantes. Les spéculateurs en grains calculent d'après ce résultat. Aussitôt que les prix commencent à fléchir par suite d'une récolte d'une abondance extraordinaire, la spéculation se met à l'œuvre. Les plus riches fermiers tiennent à l'écart du marché la totalité, ou une portion de leurs produits; et les plus riches négociants font des achats considérables des grains amenés sur le marché, et les mettent en réserve, dans la prévi-

sion d'une hausse. Et de cette manière, sans avoir en vue d'autre intérêt que leur intérêt personnel, les spéculateurs sur les grains deviennent les bienfaiteurs du public. Ils prennent soin de former un fonds de réserve pour parer à ces années de disette qui, infailliblement, doivent se représenter à une époque prochaine. En même temps, en soustrayant à la consommation immédiate une portion de la quantité surabondante de blé, on empêche les prix de tomber assez bas pour nuire aux fermiers, ou du moins on les maintient à un taux supérieur à celui qu'ils eussent atteint autrement; on entretient dans le peuple des habitudes de prévoyance; et l'on arrête cette prodigalité insensée qui a toujours lieu dans les années d'abondance, mais qui irait encore bien plus loin si l'on consommait, dans la saison, tout le produit d'une abondante récolte.

C'est surtout dans les années de disette que les spéculations des marchands de grains sont avantageuses. Dans les pays même les plus riches, la plupart des individus adonnés à l'agriculture sont comparativement pauvres, et sont dans l'impossibilité absolue de tenir leurs produits éloignés du marché, en vue d'une spéculation sur une hausse quelconque. Par suite de ce fait, les marchés se trouvent toujours très-abondamment approvisionnés, immédiatement après la récolte, et, dans les pays où les commerçants en grains ne possèdent pas de grands capitaux, ou dans lesquels leurs opérations sont entravées ou tenues en suspicion, il se produit alors, presque invariablement, une baisse très-lourde dans les prix. Mais la plupart des individus achetant leur subsistance, en petites quantités, ou au jour le jour, au fur et à mesure de leurs besoins, leur consommation s'étend ou se resserre, nécessairement, suivant le prix des subsistances à une époque donnée. Les pensées de ces individus ne se portent pas vers l'avenir; ils n'ont aucun moyen de connaître si la récolte est, ou non, insuffisante; ils vivent, comme on dit, *de la*

main à la bouche, et ils se tiennent pour satisfaits si, dans le moment, ils se procurent, à bon marché, une quantité abondante de subsistances. Mais il est évident que, si rien ne venait arrêter ou contrarier cette imprévoyance, les suites en seraient, en fin de compte, très-souvent funestes. Les produits d'une récolte doivent entretenir la population jusqu'à la rentrée de la récolte suivante ; et si cette récolte est insuffisante, si, par exemple, elle ne peut fournir, étant donnée la consommation ordinaire, que l'approvisionnement de neuf ou dix mois au lieu de douze, il est clair, qu'à moins d'une hausse immédiate après la récolte, assez forte pour imposer l'économie, et mettre, pour ainsi dire, la nation entière à la portion congrue, on subirait, à l'époque de la récolte suivante, la plus épouvantable famine. Les personnes qui examineront les tableaux des prix du froment et autres céréales en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à nos jours, recueillis par l'évêque Fleetwood, sir F. M. Eden, et autres auteurs, y trouveront de nombreuses preuves de l'exactitude de nos assertions. A ces époques reculées, où les fermiers étaient généralement dépourvus des moyens de tenir leurs produits éloignés du marché, et où l'industrie du marchand de grains était proscrite, on montrait la plus grande imprévoyance à l'égard de la consommation. Il se passait peu d'années dans lesquelles on ne subît une disette considérable, immédiatement avant la récolte, et dans un grand nombre, on y subissait une famine absolue. Les variations dans les prix dépassaient tout ce qu'on peut imaginer ; le prix du froment et des autres céréales était souvent quatre et cinq fois plus élevé en juin et juillet qu'en septembre et octobre. Grâces à l'accroissement du capital entre les mains des fermiers et des négociants riches, et à la liberté accordée aux marchands de blé, nous ne sommes plus exposés à des revirements aussi funestes. Toutes les fois que ces marchands, qui, par suite de la supériorité de leurs moyens d'information, connaissent mieux que toute autre

classe d'individus l'état réel des récoltes, s'aperçoivent que la récolte sera probablement insuffisante, ils haussent le prix du blé qu'ils ont emmagasiné; ils enchérissent, à l'envi l'un de l'autre, le blé amené sur le marché par les fermiers. Par suite de cette hausse des prix, toutes les classes, mais surtout les classes inférieures, qui sont les grandes consommatrices du blé, sont obligées d'être plus économes et de couper court à toute consommation inutile et imprévoyante. Toutes les classes étant ainsi mises à la *pitance*, l'effet onéreux de la disette se répartit également sur toute l'année; et au lieu de nous abandonner comme par le passé à une consommation basée sur les temps d'abondance, jusqu'à ce que l'approvisionnement devînt complétement insuffisant, pour nous laisser ensuite exposés, sans ressource, aux atteintes de la famine et de la peste, les spéculations des marchands de blé nous préservent du danger et nous forcent de nous mettre en garde contre lui.

Il est difficile d'imaginer que ces opérations des spéculateurs en grains puissent jamais être préjudiciables au public. On a avancé que, dans les années de disette, ces spéculateurs ne sont pas disposés à amener sur le marché le blé qu'ils ont acheté, jusqu'au moment où celui-ci atteint un prix exorbitant, et que la pression de la disette se trouve, souvent, ainsi considérablement aggravée; mais il n'y a aucun motif réel pour admettre une pareille assertion; les immenses capitaux nécessaires pour accaparer une quantité considérable de grains, et le déchet auquel celle-ci est sujette, rendent la plupart des détenteurs disposés à vendre, aussitôt qu'ils peuvent réaliser un bénéfice raisonnable. Dans tous les pays de quelque étendue, où le commerce des grains est libre, il y a beaucoup trop d'individus voués à ce commerce, pour rendre possible entre eux un accord ou un concert quelconque. Et lors même que cet accord existerait, il ne pourrait se maintenir un seul instant. La plus grande partie des fermiers et des autres petits détenteurs de grains sont toujours gênés,

surtout s'il ne s'est pas présenté une année de disette aussi promptement qu'ils l'espéraient; et, conséquemment, ils sont désireux de se débarrasser, aussitôt qu'il y a une hausse dans les prix, d'une portion des denrées qu'ils ont en magasin. Quelquefois il se trouve des individus qui gardent leur approvisionnement trop longtemps, ou jusqu'à ce qu'il s'opère une réaction et que les prix commencent à baisser. Mais, au lieu de s'associer à la clameur publique qui s'élève contre ces individus, tout homme qui envisage froidement la question comprendra immédiatement que, s'il est vrai que leurs calculs erronés doivent, dans les circonstances données, leur être excessivement préjudiciables, nous sommes parfaitement assurés que ces calculs ne pourront agir dans une proportion assez étendue pour causer aucun dommage sensible, ou même aucune gêne au public. On doit également bien se persuader qu'il est rarement, sinon jamais, possible de déterminer à l'avance le moment où une disette doit décroître, par suite de nouveaux approvisionnements arrivés sur le marché; et si cette disette eût continué un peu plus longtemps, il n'y aurait pas eu erreur de calcul de la part des détenteurs de grains. Dans tout état de choses, il est évident qu'en s'abstenant d'amener les grains sur le marché, ils conservaient une ressource à laquelle le public aurait pu faire appel, dans le cas d'une récolte plus tardive que d'ordinaire, ou de tout autre événement défavorable; de sorte qu'au lieu de mériter des injures, ces spéculateurs ont de justes titres à des encouragements et à une protection raisonnables. Un pays qui ne renferme point d'amples approvisionnements de céréales dans les granges des fermiers, ou les magasins des marchands, se trouve placé dans une des situations les plus périlleuses imaginables, et peut-être exposé aux privations les plus sévères, ou même aux horreurs de la famine. Mais tant que la sagacité, les calculs erronés, ou l'avarice des marchands et des spéculateurs conservent une réserve dans les magasins, cette dernière extré-

mité ne peut se présenter. En refusant de vendre ces céréales jusqu'à ce qu'elles aient atteint un prix très-élevé, ils arrêtent effectivement toute espèce de gaspillage, et ménagent, dans l'intérêt du public, ces approvisionnements qu'il n'aurait pas su ménager lui-même avec autant d'économie, dans son propre intérêt.

Les avantages qui résultent des achats de céréales faits par des spéculateurs dans les années d'abondance, et de la hausse immédiate dans des prix, due à leurs opérations, dans les années où l'on redoute la disette, ont été très-clairement établis, dans un rapport sur les lois relatives aux céréales, par les Lords du Conseil privé, en 1790. « Dans d'autres pays, disent-ils, les gou-
« vernements respectifs, ou les principaux magistrats des gran-
« des villes, forment des magasins de blé comme une res-
« source en temps de disette. Il n'existe point dans ce pays d'in-
« stitution semblable. En Angleterre, les approvisionnements
« de blé sont déposés dans les granges des riches fermiers et
« dans les magasins des négociants et spéculateurs en grains,
« qu'on ne doit entraver d'aucune façon, mais plutôt encoura-
« ger à former des réserves de cette nature, puisqu'ils peuvent
« ainsi, en cas d'une récolte insuffisante, répartir l'inconvénient
« qui en résulte, aussi également que possible, sur toute l'année,
« et qu'en s'opposant à une consommation imprudente, au
« commencement de la disette, ils préviennent la famine qui,
« autrement, ne manquerait pas d'arriver avant la récolte sui-
« vante. On doit donc laisser parfaitement libre le commerce du
« blé à l'intérieur. On ne doit jamais blâmer cette liberté. C'est
« une vaine et frivole appréhension que de s'imaginer qu'on
« puisse monopoliser une denrée si encombrante et si des-
« tructible, disséminée dans un si grand nombre de mains,
« sur toute l'étendue du pays. »

Les règlements, si souvent mis en pratique autrefois relativement à la taxe du pain, avaient été primitivement imaginés et calculés, comme mesures de sécurité, pour éviter que,

grâce au petit nombre des boulangers existant dans un grand nombre de villes, ceux-ci ne pussent se concerter et hausser, artificiellement, le prix du pain. A mesure que des notions plus saines sur ces matières se répandirent dans le pays, ces règlements tombèrent peu à peu en désuétude; et nous ne sachions pas qu'aucun mauvais effet soit résulté, en aucune circonstance, de cet abandon. La taxe du pain, à Londres, fut abolie par un statut de la législature en 1815; et il est bien avéré qu'on n'a jamais songé, depuis, à rien qui ressemblât à une coalition des boulangers, et que le public a toujours eu une ample provision de pain, au prix le plus bas, tout bien considéré, que pût admettre la situation du marché aux grains. Et puisque les choses se sont passées ainsi, puisque aucune coalition n'a jamais été même tentée parmi les boulangers d'une seule ville, peut-il exister une idée plus chimérique que celle qui consisterait à croire que cette coalition pût exister parmi l'immense quantité de fermiers et de négociants en grains répandus sur toute la surface d'une vaste contrée ?

« La liberté illimitée, sans entraves, du commerce des « grains, dit Smith, en même temps qu'elle est le seul préser- « vatif efficace contre les malheurs de la famine, est en même « temps le meilleur palliatif contre les inconvénients d'une « disette. Aucun commerce ne mérite davantage l'entière pro- « tection de la loi, et aucun n'y a autant de droits, parce qu'aucun « n'est aussi exposé, sans la mériter, à la haine populaire (1). »

Mais, quoique les spéculations des commerçants en grains soient, en toute circonstance, avantageuses pour le public, elles sont souvent désavantageuses pour ces commerçants eux-mêmes. Le commerce des grains est une des industries les plus chanceuses dans lesquelles on puisse s'engager. Cela tient, en partie et principalement, à l'extrême difficulté de se procurer des renseignements exacts sur le degré d'abon-

(1) *Richesse des nations*, p. 145, 2e vol., édit. Guillaumin.

dance de la récolte dans les pays et les cantons particuliers, et sur les approvisionnements de blé dont on peut tirer parti en cas de disette; cela tient, aussi, à la difficulté d'apprécier l'action de la température sur la moisson, et, en partie, à ladifficulté de juger combien une hausse donnée, dans les prix, doit réagir sur la consommation. Dans une industrie où les éléments de spéculation sont si prodigieusement incertains, ou du moins sont si difficiles à dégager et à apprécier, un marchand a besoin d'une prudence extraordinaire pour échapper à de lourdes pertes; et, quelque circonspect qu'il soit d'ailleurs, il ne peut jamais être en garde contre des chances défavorables. Une pluie de quelques jours, immédiatement avant ou pendant la récolte, en éveillant les craintes en apparence les plus plausibles sur l'avenir assuré de celle-ci, a souvent donné lieu à une hausse subite dans les prix, qui sont retombés tout aussi subitement à leur premier niveau, en même temps qu'une amélioration avait lieu dans la température. Il est chimérique de penser qu'on puisse toujours prévenir complétement ces causes de chance et d'incertitude; mais il est assez évident que rien ne tendrait autant à affaiblir leur retour et l'énergie de leur action que l'établissement du libre commerce des grains avec les autres pays. Telle est la sagesse des dispositions de la Providence, que les saisons les plus défavorables à la récolte, dans un pays ou un canton, sont, généralement, les plus favorables aux récoltes de pays ou de cantons situés sous un climat, et possédant un sol, différent (1). Il n'y a pas de

(1) L'admirable passage suivant est extrait du *Commerce des Grains*, par le comte Verri : « *La terra che abitiamo reproduce ogni anno una « quantità corrispondente alla universale consumazione; il commer- « cio supplisce col superfluo di una terra al bisogno dell'altra e colla « legge de continuità si equilibrano, dopo alcune oscillazioni, perio- « dicamente bisogno ed abbondanza. Quai che suggeriscono i vincoli « risguardono gli uomini sulla terra come ridotti a gettar il dado a « chi debba morir di fame; visguardiamoli con occhio tranquillo et « riceveremo idee più consolanti e vere, conosendoci fratelli di una*

raison pour supposer que dans le monde commercial les récoltes diffèrent sensiblement dans les diverses années; et lorsque, après 1849, le commerce des blés de l'étranger sera affranchi des entraves qui pèsent sur lui, la facilité d'importer des approvisionnements du dehors, lorsque ceux de l'intérieur sont tout à fait insuffisants, ou de les exporter dans les années d'abondance extraordinaire, donnera probablement une plus grande fixité aux prix (1), et, dans ce cas, les chances auxquelles les négociants en grains ont été exposés jusqu'à ce jour diminueront proportionnellement.

Les risques considérables auxquels s'exposent toutes les classes de marchands qui offrent un prix exorbitant pour toute espèce de denrées, dans la prévision d'une hausse ultérieure, résultent principalement de la difficulté qu'il y a d'apprécier, d'une manière positive, les causes qui peuvent faire prévoir une offre insuffisante ou un accroissement dans la demande (2). C'est là une question complétement pratique dont

« *vasta famiglia sparza sul globo, spini a darci vicendevolmente soccorso, e proveduti largamente del gran motore della vegetatione a quanto fà d'uopo per sostenere i bisogni della vita. I soli vincoli artificiali, immaginati della timida ignoranza, o dell' astuta ambizione, hanno ridotti gli stati ai timori della fame ed a soffrir la.* » (Page 33, édit. 1818.)

(1) Notre intention n'est pas cependant d'affirmer, ainsi, que les mesures prises par le parlement, relativement au commerce des grains, aient été les meilleures que l'on pût adopter. Il est probable qu'elles étaient les seules qu'on pût prendre. Mais il serait facile de démontrer qu'on eût mieux servi les intérêts de toutes les classes de la société en frappant l'importation d'un droit modéré accompagné d'une prime correspondante. (*Voyez* dans mon *Dict. de Comm.*, art. *Commerce des Grains et Lois sur le Blé.*)

(2) On rapporte que le célèbre philosophe Thalès de Milet, qui florissait environ 550 ans avant Jésus-Christ, entreprit, une fois, en sa vie, une heureuse spéculation. Sa pauvreté, dit Aristote, était considérée comme un reproche adressé à ses études, qui ne tendaient qu'à un but non lucratif, et, conséquemment, inutile. Mais Thalès imagina de se laver de ce reproche à l'aide de ses connaissances en météorologie; et sa science l'ayant mis à même de prévoir qu'à la saison prochaine il y aurait une récolte

la solution appartient au marchand, et dont le succès dépend de l'habileté et de la sagacité qu'il déploie dans la direction imprimée à ses spéculations, sous l'empire de pareilles circonstances. La spéculation considérable qui eut lieu sur les cotons en 1825 fut due, en partie et principalement, à la supposition d'une décroissance dans l'offre du coton, supposition qui prenait sa source dans les bas prix antérieurs, et en partie à ce qu'on crut qu'il y avait un accroissement considérable dans la demande du coton brut, en Angleterre et sur le continent, et que les quantités en magasin étaient à un bas prix extraordinaire. Il est évident que le succès de ceux qui s'engageaient dans ces spéculations dépendait entièrement de deux circonstances : 1° qu'ils raisonnaient juste dans la supposition fondamentale sur laquelle était basée toute la spéculation, à savoir que l'offre du coton n'était plus proportionnée à la demande ; et 2° que leur concurrence n'élevait pas assez les prix pour diminuer la consommation faite par les fabricants, dans une proportion trop considérable pour leur permettre d'acheter la quantité amenée en ce moment sur le marché. Si les marchands eussent été bien fondés dans leur supposition, et si leur concurrence n'eût pas fait monter trop haut le prix du coton, la spéculation aurait réussi ; mais, bien loin d'être véritablement fondée, l'hypothèse sur laquelle reposait toute l'affaire était complètement chimérique. Il n'y eût pas décroissance, mais il y eut, au contraire, accroissement considérable dans l'offre du coton, et lors même qu'il y aurait eu décrois-

extraordinaire d'olives, il loua, pendant l'hiver, toutes les presses à huile de Chio et de Milet, employant sa mince fortune à donner des arrhes aux propriétaires de ces presses. Lorsque la saison de la cueille approcha, et qu'on vit les olives surcharger les branches, chacun, en même temps et tout à coup, voulut se procurer des presses ; mais Thalès, les ayant toutes en sa possession, les loua séparément, à un prix très-élevé ; et amassant ainsi une immense richesse, il prouva que les philosophes pourraient être riches s'ils le voulaient, mais que la richesse n'était pas le but de leurs recherches. (Aristote de Gillie, vol. 2, p. 54.)

sance, le taux exorbitant auquel les prix furent portés aurait arrêté la consommation et donné lieu à un revirement sérieux (1).

Lorsqu'un petit nombre des principaux marchands achètent, dans la prévision d'une hausse, ou vendent dans la prévision d'une baisse, la spéculation est souvent poussée au delà de toute limite raisonnable, par les opérations d'individus qui obéissent uniquement à l'influence de l'imitation, et qui n'ont jamais réfléchi, un instant, aux bases d'après lesquelles on calcule à l'avance une variation dans le prix. En matière de spéculation, comme en beaucoup d'autres choses, un individu tire sa confiance d'un autre. Tel achète ou vend, non qu'il ait une connaissance exacte ou particulière de l'état de l'offre et de la demande, mais parce qu'un autre l'a fait avant lui. C'est ainsi que l'impulsion primitive se développe rapidement; et ceux-là même qui sont convaincus qu'une spéculation basée sur la prévision d'une hausse est hasardeuse, et qu'il y aura une réaction, se risquent souvent, dans l'espoir qu'ils pourront se retirer avant que le mouvement de réaction ne commence.

Il ne faut chercher de garantie contre la contagion des spé-

(1) Un grand nombre de marchands, parfaitement bien renseignés, s'embarquèrent dans cette spéculation et en furent les victimes. La baisse dans les importations de coton provenant d'Amérique, en 1824, paraît avoir été la source de cette erreur. On supposa que cette baisse n'était pas passagère, mais qu'elle résultait de ce que, pendant plusieurs années successives, le prix du coton avait été si bas qu'il ne pouvait couvrir les frais de culture. Le résultat démontra que ce calcul était fort erroné, les importations des États-Unis, en 1825, ayant dépassé celles de toutes les années antérieures. Et, d'ailleurs, en entreprenant cette spéculation, on ne tint pas compte de l'Égypte et de l'Italie, pays qui, seuls, fournirent, en 1824, 1,400,000 balles de coton, et qui en fournirent 23,800,000 en 1825! Cette importation imprévue suffisait, à elle seule, pour bouleverser les combinaisons des spéculateurs, et, concourant avec l'accroissement de l'importation des États-Unis et des autres pays, elle occasionna, à cette époque, un encombrement très-onéreux de la denrée.

culations par imitation, si nous pouvons les appeler ainsi, que dans la diffusion, parmi les négociants, de connaissances plus solides, et conséquemment d'un esprit d'analyse plus investigateur. La foule de ceux qui s'engagent dans les spéculations aventureuses, une fois mises en train, se compose, en partie, de joueurs déterminés, qui n'ayant, la plupart du temps, rien à perdre en propre, sont prêts, à toute heure, à s'embarquer dans toute entreprise, même la plus aventureuse, s'imaginant avoir ainsi chance de faire rapidement fortune; mais le plus grand nombre de ceux qui renoncent à leurs travaux ordinaires pour aborder ces spéculations, quoique, en partie sans doute, aiguillonnés par l'idée du jeu, cèdent surtout à l'influence du principe d'imitation; et l'on voit difficilement comment cette dangereuse tendance pourrait être affaiblie autrement que par l'éducation mieux entendue des marchands et l'idée fortement inculquée, à l'esprit de tout homme tenté de spéculer sur une hausse ou une baisse des prix, de la nécessité, s'il veut s'assurer quelque garantie contre un risque extrême, de s'enquérir avec soin des causes de toute fluctuation calculée à l'avance, et d'apprécier, par lui-même, la probabilité du succès au milieu des hasards de la spéculation, au lieu de s'y embarquer par imitation.

On peut, ce nous semble, généralement parlant, poser comme une règle solide à suivre dans la pratique, d'éviter de se mêler à toute spéculation à laquelle se sont déjà livrés un grand nombre d'individus. La concurrence des spéculateurs manque rarement de rendre extrêmement chanceuse une évantualité qui aurait été, d'abord, sans danger. S'il arrive qu'une denrée soit à un prix extraordinairement bas sur quelque marché, cette denrée haussera au moment où les acheteurs se présentent sur le terrain; et, en supposant, par contre, que cette denrée se vende à un prix extraordinairement élevé, elle tombera peut-être bien au-dessous des frais de production, aussitôt que les approvisionnements commenceront

à arriver sur le marché, par les soins des divers marchands. Quel que soit donc le succès de ceux qui commencent une spéculation, ceux qui s'y engagent à une époque avancée sont presque sûrs de subir des pertes. En pareille matière, avoir été devancé par d'autres, ne doit pas inspirer de confiance. Bien loin de là, à moins de quelque circonstance particulière, ce doit être un motif pour toute personne prudente de renoncer à s'engager dans l'affaire.

Les funestes effets des calculs erronés et de l'ignorance se révèlent d'une manière frappante par l'approvisionnement exagéré de nouveaux marchés ouverts en certaines occasions, et qu'on encombre d'articles complétement étrangers aux besoins et aux habitudes d'un peuple. Lorsque les marchés du continent s'ouvrirent en 1814 et 1815, les premiers individus qui amenèrent des cargaisons de produits coloniaux et autres, réalisèrent de gros bénéfices; mais, par suite de l'affluence de nouveaux spéculateurs, dont un grand nombre était étranger aux affaires commerciales, les marchés s'encombrèrent complétement, et une telle réaction eut lieu qu'aujourd'hui même il est douteux que Leith et quelques autres places soient remises de l'effet des banqueroutes et des désastres que cette réaction amena. Mais les exportations qui résultèrent de l'ouverture des relations commerciales avec Buénos-Ayres, le Brésil et Caracas, furent, à cet égard, bien plus extraordinaires. La spéculation se donna carrière, à cette époque, bien au delà des limites dans lesquelles se renferme ordinairement même le jeu; et elle atteignit des proportions, et se lança dans des voies, qu'on aurait pu à peine regarder comme abordables. Un voyageur intelligent, M. Mawe, résidant à Rio-Janeiro, à l'époque en question, nous apprend, que, dans l'espace de quelques semaines, on expédia, de Manchester, plus de marchandises qu'il n'en avait été consommé dans les vingt années précédentes; et la masse de marchandises anglaises arrivant sur le marché de la ville était si considérable,

qu'on ne put s'assurer de magasins suffisants pour les contenir, et que des denrées de la plus grande valeur restèrent alors, pendant plusieurs semaines, exposées sur la plage à toutes les intempéries de l'air et à toute espèce de déprédation. Mais la folie et l'ignorance des individus qui se précipitèrent dans cette spéculation, se montrèrent d'une manière encore plus frappante dans le choix des articles qu'ils expédièrent dans l'Amérique du Sud. On offrit d'élégants services de verre taillé et de porcelaine, à des hommes dont les vases à boire les plus magnifiques consistaient en une corne, ou une noix de coco; on expédia des outils ayant d'un côté un marteau, et de l'autre une hachette, comme si les habitants n'eussent eu rien autre chose à faire qu'à casser la première pierre qu'ils rencontreraient, et à dégager de cette pierre l'or et les diamants; et, à cette époque, quelques spéculateurs allèrent même jusqu'à expédier des *patins* à Rio-Janeiro (1)!

Les désastres immenses qui suivirent ces exportations, doivent être complétement attribués à la folie presque inconcevable des exportateurs. S'il est une espèce de connaissance, plus importante que toute autre pour ceux qui s'engagent dans des spéculations commerciales, c'est celle des produits divers des différentes contrées commerçantes de l'univers et de ceux qui y sont demandés. Et lorsque des navires sont frétés, et des denrées expédiées, par des individus assez complétement dépourvus de cette instruction élémentaire pour expédier des *patins* à Rio-Janeiro, ce qui doit étonner, ce n'est pas qu'ils aient quelquefois mal calculé, mais qu'ils aient jamais calculé juste.

Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, le maintien de libres relations entre les divers pays et la diffusion plus générale d'une solide instruction paraissent être les seuls moyens de prévenir ou d'affaiblir le fâcheux effet de ces calculs erronés. Les résultats de spéculations imprévoyantes

(1) *Voyage au Brésil*, par M. Mawe, p. 452-458.

étant toujours beaucoup plus funestes aux individus qui les ont entreprises qu'à toute autre classe de la société, il y a lieu de croire que ces résultats s'affaibliront et se reproduiront moins souvent, à mesure que les véritables principes du commerce viendront à être mieux compris. Mais, quels que soient les inconvénients qui puissent en résulter quelquefois, il est très-évident que ces inconvénients, loin d'être affaiblis, seraient beaucoup plus graves si l'on imposait des entraves à la liberté des spéculations. Lorsque l'attention d'un grand nombre d'individus se porte sur la même ligne de spéculation, lorsqu'ils la poursuivent comme une industrie, et sont responsables sur leur fortune privée de toute erreur qu'ils peuvent commettre, ces individus acquièrent une connaissance des diverses circonstances qui réagissent sur les prix des denrées, et, par leurs combinaisons, donnent à ces circonstances une fixité qu'on ne pourrait obtenir par aucun autre moyen. Il est également important de bien se persuader, comme nous l'avons déjà établi, qu'un grand nombre, peut-être devrions-nous dire *le plus grand nombre*, de ceux qui se précipitent avec tant d'ardeur sur le marché, lorsqu'il s'ouvre quelque nouveau débouché pour le commerce, ou lorsqu'il y a prévision de quelque hausse considérable, ne sont pas des marchands, mais des personnes livrées à d'autres industries, ou vivant peut-être de revenus fixes, et qui spéculent dans l'espoir d'augmenter tout à coup leur fortune. Ce penchant au jeu manque rarement de se révéler tout à coup en de semblables occasions ; mais, heureusement, ces occasions se présentent rarement, et, dans le cours ordinaire des choses, les spéculations commerciales sont abandonnées à la direction de ceux qui sont familiarisés avec les affaires, et qui, par leurs efforts pour équilibrer les fluctuations dans les prix causées par les variations du climat et des saisons, et pour répartir les quantités de produits, proportionnellement à la demande effective, et avec une prévoyance telle qu'elles ne puissent jamais

être complétement épuisées, remplissent un rôle important et avantageux au plus haut degré. Ces personnes ne sont assurément aiguillonnées que par le désir de servir leurs propres intérêts; mais les résultats de leurs opérations ne sont pas moins avantageux que ceux de l'agriculteur qui donne au sol une plus grande fertilité, ou du mécanicien qui invente des machines nouvelles et plus puissantes (1).

Dans le premier chapitre de cette seconde partie, nous avons cherché à démontrer que la quantité de travail requise pour la production des denrées constitue le grand principe qui détermine leur valeur échangeable, ou, en d'autres termes, la proportion dans laquelle une denrée quelconque s'échange contre d'autres denrées; dans le second chapitre et dans celui-ci, nous avons tâché de rechercher l'influence exercée sur les prix par les variations de l'offre et de la demande, et par la spéculation.

Il semble que nous ayons ainsi épuisé toutes les questions réellement importantes qui se rattachent à cette partie de la science. Mais, comme il est nécessaire, pour comprendre parfaitement les questions diverses qui se rattachent à la *théorie* de la valeur, d'apprécier exactement l'influence exercée par les variations dans le taux des salaires et des profits, et dans l'espèce des capitaux employés, nous consacrerons le chapitre suivant à un examen de ces matières. Ce chapitre, étant surtout destiné aux lecteurs savants, peut, sans inconvénient, être passé par les autres.

(1) Le lecteur trouvera une foule de renseignements importants, sur la plupart des sujets effleurés dans ce chapitre et dans le précédent, dans l'excellent ouvrage de M. *Tooke* sur l'*Histoire des prix*.

CHAPITRE IV.

Effets qu'exercent sur la Valeur l'emploi du Capital dans la Production et les Variations dans le Taux des Salaires et des Profits : — 1° lorsque les Capitaux employés dans la Production ont le même degré de durée, et 2° lorsqu'ils ont différents degrés de durée. — Le taux élevé des Salaires ne fait subir aucun désavantage au Commerce d'un pays.

C'est une chose généralement admise que, dans les premiers âges de la société, avant qu'il y ait accumulation de capital, la quantité de travail requise pour produire une denrée et l'amener sur le marché détermine sa valeur échangeable. Mais le capital n'est qu'un autre nom donné à cette portion des produits de l'industrie susceptible d'être immédiatement utilisée pour entretenir l'homme, c'est-à-dire pour faciliter la production. Le capital n'est que le résultat d'un *travail antérieur;* et, lorsqu'il est appliqué à la production des denrées, la valeur de ces denrées doit être évidemment réglée, non pas uniquement d'après la quantité de travail immédiat, mais d'après la somme totale, et de ce travail immédiat, et du travail antérieur, ce dernier se trouvant incorporé dans le capital, appliqué nécessairement à la production de ces denrées. Supposons qu'un individu puisse, dans une journée, sans le secours d'aucune arme, tuer un daim; mais qu'il lui faille une journée de travail afin de fabriquer les armes nécessaires pour tuer un castor, et une autre journée pour tuer cet animal, il est évident, en supposant que les armes soient devenues hors d'usage après avoir tué ce castor, que le travail né-

cessaire pour tuer un castor suffirait pour tuer deux daims, et que le castor, en conséquence, aurait une valeur deux fois aussi grande que celle du daim. La durée des instruments ou du capital employé dans toute entreprise est, conséquemment, un élément de la plus haute importance pour apprécier la valeur des produits de cette entreprise. Si les armes employées par le chasseur de castors avaient été plus résistantes que nous ne l'avons supposé ; si, par exemple, elles avaient servi à tuer vingt castors, au lieu d'un seul, en ce cas, la quantité de travail requise pour tuer un castor n'eût été que d'un vingtième plus considérable que celle nécessaire pour tuer un daim; et ces animaux, en conséquence, se seraient échangés en prenant pour base cette proportion; et il est clair que tout accroissement dans la durée des armes rendra la valeur du daim et des castors de plus en plus voisine de l'équilibre.

On voit donc, puisque le capital n'est autre chose que le produit accumulé d'un travail antérieur, que l'emploi de ce capital ne peut modifier le principe qui fait dépendre la valeur des denrées des quantités de travail requises pour leur production. Une denrée peut être entièrement produite au moyen du capital, sans le secours d'aucun travail immédiat; cependant, comme la valeur de ce capital est déterminée par le travail nécessaire pour le produire, il est évident que la valeur des denrées produites au moyen du capital doit aussi, finalement, être déterminée par ce même travail; ou bien une denrée peut être produite, en partie, par le capital, et, en partie, par un travail immédiat, et alors sa valeur échangeable sera proportionnelle à la somme de ces deux agents, ou, ce qui est encore la même chose, à la somme totale de travail appliqué à la production de la denrée. Ces principes sont, pour ainsi dire, évidents par eux-mêmes, et l'on ne voit pas facilement comment ils pourraient devenir l'objet de discussion ou de controverse; mais il y a de très-grandes différences d'opinions relativement à l'influence qu'exercent sur la valeur l'emploi des

ouvriers par les capitalistes et les variations dans le taux du salaire.

Il ne semble pas, cependant, qu'il y ait en réalité beaucoup de raisons pour cette diversité d'opinions. Supposons qu'une certaine quantité de marchandises, une paire de bas, par exemple, fabriquée par des tisserands travaillant pour leur compte, s'échange facilement pour une paire de gants fabriquée également par des ouvriers indépendants, ces articles continueraient à s'échanger sur cette base, pourvu que le travail requis pour leur production restât le même, lors même que les ouvriers seraient employés par un chef de manufacture. Dans le premier cas, il est vrai, ainsi que l'a remarqué le D[r] Smith, que la totalité des marchandises fabriquées par les ouvriers leur appartient; et que, dans le second cas, ils doivent entrer en partage avec ceux qui les ont fait travailler. Mais on ne doit pas oublier que, dans le premier cas, le capital, appliqué à la production des denrées, appartient aussi aux ouvriers; et que, dans le second cas, il est fourni par d'autres individus. La question à résoudre est donc alors celle-ci : La circonstance de travailleurs consentant volontairement à abandonner une portion des denrées qu'ils produisent, comme équivalent ou compensation, en échange du capital qui leur a été prêté par d'autres, donne-t-elle quelque raison d'élever la valeur de ces mêmes denrées? Il est évident que non. Les profits du capital ne sont qu'un autre nom donné au salaire du travail accumulé, et forment une partie du prix de toute denrée pour la production de laquelle on a dépensé utilement une portion quelconque de capital. Mais, évidemment, il importe peu que ce capital appartienne à l'ouvrier ou qu'il soit fourni par un autre individu. Si le capital n'appartient pas à l'ouvrier, les denrées qu'il produit se partageront en deux portions : l'une qui sera le produit immédiat de son travail personnel; et l'autre le produit du capital, c'est-à-dire du travail antérieur appliqué à la production. Mais aussi long

temps qu'il faudra une même quantité de travail pour la production des denrées, leur valeur continuera à être la même, soit que ce travail soit fourni par un, ou par cinquante individus. Un cordonnier qui fabrique des souliers pour son compte retire, en les vendant, un profit égal à celui qui reviendrait à un maître cordonnier, s'il était employé comme ouvrier par ce dernier; car ce cordonnier doit posséder, non-seulement un capital suffisant pour s'entretenir, lui et sa famille, jusqu'à ce qu'il ait vendu ses souliers, mais il doit encore être en état d'avoir un atelier et des outils, d'avancer l'argent au tanneur pour le cuir et de pourvoir à différents autres déboursés. Si donc l'ouvrier cordonnier, outre le salaire ordinaire du travail, ne réalisait pas, par l'emploi de son capital, un profit ou un dédommagement égal au profit obtenu par le maître cordonnier, il serait alors évidemment de son intérêt de prêter son capital au maître cordonnier et de travailler pour lui; et il est évident, puisque les souliers de l'ouvrier ne se vendraient pas plus cher que ceux du capitaliste, qu'il ne réaliserait pas un bénéfice plus considérable.

Il suit de là que cette circonstance, que le travail accumulé, ou capital, et le travail manuel requis pour la production sont fournis par des personnes différentes, ne peut affecter la valeur des denrées. Cette valeur dépend de la *quantité* totale de travail employée, et non des personnes par qui elle est employée. Il ne reste plus maintenant qu'à indiquer les effets qu'exercent sur la valeur les variations dans le taux du salaire et des profits. La matière se trouvera ainsi épuisée.

Pour simplifier cet examen, il vaut mieux le diviser en deux branches; nous examinerons, en *premier lieu*, si les variations dans le taux du salaire exercent quelque influence, et de quelle nature, sur la valeur des denrées produites à l'aide de capitaux pourvus de divers degrés de durée, ou remboursables aux mêmes époques; et, en *second lieu*, si ces variations exercent quelque influence, et quelle est cette influence, lors-

que les capitaux employés sont pourvus de divers degrés de durée, ou remboursables à des époques diverses.

Pour mieux comprendre ce qui va suivre, il est nécessaire d'expliquer d'avance que le mot durée s'applique aux capitaux désignés sous le nom de capitaux engagés, c'est-à-dire consistant en machines, maisons, etc. Par ce mot de durée on entend la période nécessaire pour leur consommation, en d'autres termes tout le temps qu'on peut espérer qu'ils dureront; et cette durée, conséquemment, varie suivant la nature de la chose. Une machine peut être susceptible de durer cinquante ans, une autre quarante, une troisième dix, et ainsi de suite, tandis qu'un pont ou un bassin de granit peut durer cinq cents ou mille ans.

On appelle capital circulant, ou capital appliqué au payement du salaire, celui qui est remboursable à des époques données, qui sont évaluées, depuis le moment où le salaire est avancé par le capitaliste, jusqu'à celui où celui-ci reçoit le payement de ses produits.

Lorsqu'on dit que des capitalistes sont placés dans des circonstances identiques, on entend par là qu'ils emploient des capitaux engagés d'une durée identique, ou des capitaux circulant, remboursables dans le même espace de temps.

I. — En supposant donc que ces capitalistes se trouvent dans cette situation, ils seront également affectés par une hausse ou une baisse du salaire. Cette proposition est évidente par elle-même et doit être acceptée par tout le monde. Mais, dans ce cas, il est évidemment impossible qu'une hausse ou une baisse des salaires puisse donner lieu à aucune variation dans la valeur ou le prix des denrées. Supposons, par exemple, qu'un chapeau, fabriqué au moment où le salaire est de 2 sch. par jour, s'échange couramment contre une paire de bottes; et admettons que, par une cause quelconque, le salaire s'élève à 3 sch., la question à résoudre est celle-ci: cette hausse du salaire affectera-t-elle la valeur ou le prix des

chapeaux et des bottes? Evidemment non. Le rapport de A à B ne peut varier, à moins que l'un des deux ne soit affecté par quelque cause qui n'étend pas sur l'autre son influence ou le même degré d'influence. Mais les variations dans le taux du salaire ne sont pas de cette nature. Ces variations ne peuvent se borner à une seule branche de l'industrie. La concurrence ne manque jamais d'élever ou d'abaisser le taux du salaire dans toute branche d'industrie, à ce qui est en réalité le niveau commun, si l'on tient compte de toutes les circonstances. Si le salaire hausse d'un shelling par jour dans l'industrie du chapelier, il doit hausser et haussera certainement, à moins de règlements restrictifs, d'un shelling dans toutes les autres industries. Il est clair, en conséquence, que le chapelier ne pourrait arguer de ce qu'il a payé un salaire plus élevé à ses ouvriers, pour demander au bottier de lui donner, en échange d'une même quantité de chapeaux, une plus grande quantité de bottes; car le bottier pourrait lui répliquer qu'il subit la hausse du salaire exactement dans la même proportion. Si donc, dans le principe, un chapeau avait la valeur d'une paire de bottes, c'est-à-dire s'échangeait contre une paire de bottes, ces articles continueront à conserver cette relation réciproque, jusqu'à ce qu'il survienne une variation dans la quantité de travail requise pour les produire et les amener sur le marché. Tant que ces quantités continueront à rester les mêmes, le salaire peut monter jusqu'à une guinée ou tomber à six pences par jour, sans que la hausse, ou la baisse, exerce la plus légère réaction sur la valeur de ces articles.

Mais on pensera peut-être que, bien que la valeur échangeable des denrées produites à l'aide de capitaux d'égale durée ne soit pas affectée par les variations dans le taux des salaires, ces variations peuvent cependant affecter leur *prix* ou leur valeur estimée en argent. Mais si la variation dans le taux du salaire est réelle, et non pas nominale, c'est-à-dire si le

travailleur recueille une proportion plus ou moins grande du produit créé par ses efforts, ou une quantité plus ou moins grande de monnaie ayant la même valeur, ce résultat n'aura pas lieu. La monnaie est, elle-même, une denrée dont la valeur dépend des mêmes circonstances qui déterminent la valeur des autres denrées. Si la mine qui fournit l'or et l'argent, éléments de la monnaie, est située dans le pays, il est clair, dans ce cas, que l'élévation du salaire qui affecte les autres producteurs, affectera également les producteurs d'or et d'argent ; et si l'or et l'argent sont importés de l'étranger, il est clair qu'on ne se procurera pas une plus grande quantité de ces métaux, en échange de denrées produites par un travail plus chèrement payé, qu'on ne s'en procurait antérieurement, en échange de denrées produites à meilleur marché ; car si les individus qui exportent des denrées en pays étranger et les échangent contre les métaux précieux devaient obtenir, lorsque survient une hausse du salaire, une plus grande quantité de ces métaux qu'auparavant, ils se trouveraient, sous ce rapport, dans une situation plus favorable que leurs voisins dans leur pays, dont la concurrence les forcerait bientôt à donner la même quantité de marchandises produites par le travail chèrement payé, en échange de la quantité de métaux précieux qu'ils avaient obtenue avant la hausse du salaire.

Mais, si la valeur de la monnaie varie, si la production en devient plus ou moins difficile, en d'autres termes, si l'offre ou la demande qui en est faite s'accroît ou diminue, alors, sans aucun doute, le taux du salaire et le prix des denrées varieront. Mais ce ne sera pas parce que le travailleur obtiendra un salaire plus ou moins élevé, mais parce que la valeur de la denrée ou de l'étalon d'après lequel on évalue le salaire et les prix a varié. Le salaire des ouvriers engagés dans le travail agricole et manufacturier, quoique le plus ordinairement payé et évalué en monnaie, consiste réellement dans une portion du produit qu'ils se sont procuré par leur travail ; conséquem-

ment, il représente une haute valeur *proportionnelle*, ou dans le prix de revient, lorsque les travailleurs obtiennent une part comparativement considérable du produit de leur industrie, et une faible valeur proportionnelle lorsqu'il obtient une part relativement faible de ce produit. Le salaire proportionnel, loin d'être identique, soit qu'on l'estime en argent ou en denrées, est souvent très-bas quand le salaire en argent est très-élevé, et souvent très-élevé quand le salaire en argent est très-bas, et *vice versâ*. Et c'est pourquoi, pour éviter de tomber dans des erreurs infinies, il vaut mieux, dans toutes les recherches théoriques relatives à la valeur, considérer le salaire comme formant une certaine portion du produit de l'industrie, comme étant réellement invariable, tant que cette proportion reste la même, comme ayant réellement monté lorsque cette proportion a augmenté, et réellement baissé lorsqu'elle a diminué.

La confusion que l'on a faite, entre les variations dans le taux du salaire en argent et les variations dans le taux du salaire réel ou proportionnel, a été la source d'un grand nombre d'erreurs et de malentendus. Un individu dont le salaire est d'un shelling par jour doit obtenir deux shellings pour conserver ce salaire au même niveau, si la valeur de la monnaie vient à baisser de moitié ; et le chapeau qui se vend en ce moment dix shellings doit conséquemment, pour la même raison, se vendre vingt shellings. Il est évidemment contraire à la vérité d'appeler cela une hausse réelle du salaire ou des prix ; c'est cependant ce qui a lieu généralement. Le fabricant qui donne six pences de plus par jour à ses ouvriers, et qui vend ses produits à un prix proportionnellement plus élevé à cause de la baisse dans la valeur de la monnaie, soupçonne rarement qu'il y a eu une baisse analogue quelconque ; il en conclut presque toujours que l'élévation du salaire a été la cause de l'élévation des prix, ne tenant aucun compte de la cause réelle de ces deux phénomènes, la baisse dans la valeur de la

monnaie, c'est-à-dire de la denrée qui sert à évaluer le salaire et les prix.

Lors même qu'il serait vrai, ce qui n'est certainement pas, que, dans le cas où la monnaie conserve une valeur constante, une hausse de salaire donne lieu à une hausse égale dans le prix des denrées en monnaie, ce ne serait point un avantage pour les producteurs. Les denrées sont toujours achetées ou avec d'autres denrées ou avec le travail, et il est presque inutile d'ajouter qu'il est tout à fait impossible qu'elles s'achètent d'aucune autre manière. Quel avantage y aurait-il donc pour un capitaliste, un fabricant de tissus de coton, par exemple, de vendre ses tissus à 10 0/0 de plus, lorsque le salaire monte dans la même proportion, puisqu'il est obligé, en même temps, de donner autant en plus pour toute denrée dont il a besoin? Lorsque le salaire hausse réellement, il devient indifférent pour les producteurs de vendre les denrées qu'ils ont en magasin, et d'acheter celles dont ils ont besoin, à leur ancien prix, ou de voir toutes les denrées hausser proportionnellement à la hausse du salaire.

Ce principe peut encore mieux se démontrer en supposant que le travail requis pour la production de toute espèce de denrées s'accroît exactement dans la même proportion; sous l'empire de semblables circonstances, il est clair que leur valeur sur le marché demeure inaltérable. Un boisseau de blé ne s'échangera pas, conséquemment, contre une quantité de mousseline ou de drap plus considérable qu'avant l'augmentation des frais de production; mais *le prix de revient* de chacune de ces denrées sera plus élevé, parce qu'elles seront le produit d'une plus grande quantité de travail. Dans cet état de choses, les prix des denrées resteront stationnaires, en même temps que la richesse et l'aisance de la société seront sensiblement diminuées. Chacun aura de plus grands efforts à faire pour se procurer une certaine quantité d'une denrée quelconque; mais, comme les frais nécessaires pour produire

toutes les denrées sont supposés également augmentés, il deviendra inutile de faire de plus grands efforts pour obtenir une denrée plutôt qu'une autre, et leurs valeurs comparées entre elles ne subiront aucune altération.

Mais si une augmentation égale de la quantité de travail requise pour la production des denrées ne peut altérer leur rapport réciproque, comment ce rapport pourrait-il être altéré par une augmentation égale du salaire payé pour ce travail? Une hausse réelle du salaire affecte *la proportion* dans laquelle le produit de l'industrie, déduction faite de la rente, se partage entre les capitalistes et les ouvriers, en diminuant la part qui revient au capitaliste lorsque le salaire s'élève, et l'augmentant lorsqu'il baisse. Mais ces changements dans la répartition des denrées n'ajoutant ni n'ôtant rien à la quantité de travail requise pour les produire et les amener sur le marché, n'affectent ni leur prix de revient ni leur valeur échangeable.

II. — Ce fut M. Ricardo qui avança pour la première fois les arguments que nous venons de produire, pour démontrer que les variations dans le taux du salaire n'affectent pas la valeur des denrées produites à l'aide de capitaux d'une durée identique. Ce fut encore lui qui, le premier, s'efforça d'analyser et de découvrir l'influence qu'exercent sur la valeur des denrées les variations dans le taux du salaire, lorsque les capitaux appliqués à leur production *n'ont pas* la même durée. Les résultats de ses recherches dans cette étude plus épineuse furent encore plus importants et plus en désaccord avec les opinions reçues; car M. Ricardo non-seulement démontra qu'il est impossible qu'une hausse quelconque du salaire élève le prix de TOUTES les denrées, mais il démontra également que, dans le plus grand nombre des cas, une hausse du salaire amène inévitablement une *baisse* dans le prix de quelques catégories de denrées, et qu'une baisse du salaire amène une *hausse* dans le prix d'autres denrées.

On doit reconnaître qu'au premier abord cette proposition paraît fortement paradoxale. Le paradoxe, toutefois, n'est qu'apparent. Si l'on réfléchit aux moyens à l'aide desquels sont produites les diverses catégories de denrées, on voit, de suite, qu'aucune proposition ne peut sembler plus raisonnable ou plus conforme à la probabilité, et l'on peut facilement démontrer qu'il n'en est pas de plus certaine.

Quelques denrées sont presque exclusivement produites par l'emploi du travail accumulé ou du capital, et d'autres par l'emploi du travail immédiat de l'homme. La presque totalité des denrées de la première catégorie doit donc appartenir aux capitalistes, et la seconde aux travailleurs. Supposons qu'un manufacturier possède une machine très-durable, d'une valeur de 20,000 liv. sterl. qui fabrique des denrées en n'employant que peu ou point le travail manuel : dans ce cas, les articles produits à l'aide de la machine constituent réellement les profits du capital placé dans cette machine, et la valeur échangeable de ces articles, c'est-à-dire leur prix évalué en monnaie, doit donc varier avec toutes les variations qui ont lieu dans le taux du profit. Si les profits sont de 10 p. 100, les articles produits annuellement à l'aide de la machine doivent se vendre 2,000 liv. sterl., avec une légère somme en sus, pour couvrir les frais d'usage et de détérioration. Si les profits s'élèvent à 15 p. 100, le prix des articles doit s'élever à 3,000 liv. sterl. ; car, autrement, le manufacturier ne retirerait pas le taux ordinaire et moyen du profit ; et si, d'un autre côté, les profits tombent à 5 p. 100, le prix des articles doit, par la même raison, tomber à 1,000 liv. sterl. Si donc on peut démontrer qu'une hausse du salaire réduit le taux du profit, il suit de là, inévitablement, que cette hausse doit également réduire la valeur et le prix des denrées produites principalement à l'aide des machines, c'est-à-dire d'un capital fixe d'une durée considérable, ou des capitaux circulant remboursables à diverses époques, et *vice versâ*.

Maintenant il est facile de démontrer, en supposant qu'aucune variation n'ait lieu dans la quantité de travail requise pour la production des denrées (1), que toute hausse du salaire doit réduire les profits, et doit, conséquemment, réduire la valeur des denrées qui sont produites principalement à l'aide du capital fixe, c'est-à-dire des machines. D'après ce que nous avons posé en principe précédemment, il est évident qu'à quelque proportion que s'élève le salaire, aucune classe de producteurs (que leurs capitaux soient remboursables dans le délai d'un jour, d'une semaine, d'une année ou d'un siècle) ne peut obtenir une part plus large des denrées produites par d'autres producteurs appartenant à *la même classe*, ou qui possèdent des capitaux remboursables aux mêmes époques que les siens. — C'est là une chose évidemment aussi impossible que de changer le rapport des nombres, en les multipliant ou les divisant par le même nombre ; et, conséquemment, il est certain qu'une hausse de salaire ne peut faire hausser la valeur d'une seule denrée, si l'on compare celle-ci à toutes les autres. Mais si cette hausse ne peut produire ce résultat, elle doit généralement faire baisser les profits. Supposons, pour démontrer ce principe, que le salaire s'élève de 5 ou de 10 p. 100, et que deux manufacturiers de la classe qui applique la moindre partie de son capital au payement du salaire possèdent chacun 10,000 liv. sterl., sur lesquelles ils mettent dehors respectivement 9,000 liv. sterl. appliquées à des machines durables et 1,000 liv. sterl. pour le payement du salaire, il est évident, en admettant que ces manufacturiers soient affectés par la hausse du salaire dans une proportion exactement identique, que leurs produits continueront à s'échanger réciproquement comme avant la hausse, et qu'en réalité elle retranchera une somme équivalente de leurs profits.

(1) Nous expliquerons, plus loin, pourquoi nous restreignons ainsi la question.

Mais, si cette hausse du salaire ne permet pas à ces manufacturiers de se procurer une part plus considérable qu'antérieurement des produits appartenant aux autres individus de la même classe, il est clair qu'elle pourra, encore moins, leur permettre de se procurer une part plus considérable des produits de toute autre classe de manufacturiers, qui sont tous censés employer plus de travail, humain en proportion de leurs machines, et qui doivent, conséquemment, souffrir davantage de la hausse du salaire. On ne peut donc mettre en doute d'aucune façon que, sous l'empire des circonstances que nous avons supposées, le profit des manufacturiers, et conséquemment de tous les autres producteurs, ne soit réduit par cette hausse du salaire ; et toutes les fois que cette réduction a lieu, la valeur des articles produits, surtout à l'aide du capital fixe, c'est-à-dire des machines, sera diminuée si on la compare à ceux qui sont produits surtout à l'aide du travail manuel.

Supposons que les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, représentent les diverses espèces de capitaux classés suivant les proportions diverses de leur durée moyenne ; que le nº 1 représente cette classe de capitaux, qui est entièrement appliquée au payement du salaire et qui se consomme et se reproduit le plus promptement ; le nº 2, la classe venant immédiatement après pour la durée, et ainsi de suite jusqu'au nº 11 représentant cette classe de capitaux, qui consistent principalement en machines d'une grande durée, et qui sont le plus longtemps à se consommer et à se reproduire ; supposons encore que les articles produits avec le secours de ces capitaux donnent toujours le même taux ordinaire et moyen de profit, et cherchons à découvrir quelle influence exerceraient alors sur la valeur des denrées les variations dans le taux du salaire : si le salaire s'élève, il est évident que les détenteurs des capitaux les moins durables (nº 1), qu'on peut supposer ne point employer de machines, seront plus affectés par la hausse que les détenteurs des capitaux de la seconde

classe (n° 2), que l'on peut supposer faire quelque usage des machines ; et ceux-ci, à leur tour, seront plus affectés que les détenteurs des capitaux de la troisième classe (n° 3), et ainsi de suite jusqu'à ce que nous arrivions aux détenteurs du capital de la plus haute durée (n° 11), que l'on peut supposer consister presque entièrement en machines très-durables, et qui, par cette raison, seront comparativement très-peu affectés par la hausse. Supposons maintenant, pour démontrer ce principe, que le salaire a tellement haussé, que l'accroissement du taux payé par les propriétaires des capitaux les plus durables au petit nombre de travailleurs qu'ils emploient (car ils doivent en employer quelques-uns pour surveiller l'action des machines), a réduit leurs profits d'*un* p. 100, évidemment, il n'y a point pour ces capitalistes de moyen de s'indemniser de cette baisse de profits; car, puisqu'ils emploient le plus petit nombre possible de travailleurs, ils sont aussi, moins que tous les autres, affectés par la hausse du salaire, les profits de tous les autres capitalistes étant plus réduits que les leurs, à cause du plus grand nombre de travailleurs employés par ces derniers capitalistes. Ainsi, en supposant que les propriétaires des capitaux les plus durables, ou du n° 11, emploient un certain nombre d'ouvriers, les propriétaires de la classe suivante, ou du n° 10, deux fois ce nombre, et ceux du n° 9, trois fois ce nombre, et ainsi de suite, alors dans l'hypothèse que la hausse du salaire a diminué les profits des capitaux les plus durables, ou du n° 11, de *un* p. 100, cette hausse aura diminué ceux du n° 10 de *deux* p. 100, ceux du n° 9 de *trois* p. 100, et ainsi de suite jusqu'à ce que nous arrivions à la classe des capitaux le moins durables, le n° 1, dont les profits seront diminués de *onze* p. 100. Il est clair, cependant, que cette différence, dans le taux du profit ne doit durer que très-peu de temps. En effet, les entrepreneurs de ces industries, dans lesquelles la totalité ou la plus grande partie du capital est employée au payement du salaire, remarquant que leurs voi-

sins qui ont fait l'avance, en machines, de la plus grande partie de leur capital, sont moins affectés par la hausse du salaire, commenceront, immédiatement, à abandonner leurs industries pour se consacrer à des industries plus lucratives. Les articles produits à l'aide des capitaux les plus durables, soit les nos 7, 8, 9, 10, etc, deviendront alors surabondants comparés avec ceux produits par les capitaux les moins durables, soit les nos 1, 2, 3, 4, etc., et cet accroissement d'un côté, et cette diminution de l'autre, feront baisser la valeur des premiers articles, par rapport à celle des seconds, jusqu'à ce que tous deux donnent un taux de profit identique.

La valeur des articles produits à l'aide du capital de durée *moyenne* ou numéro 6, ne serait pas affectée par la hausse; car tout ce qu'ils ont perdu en valeur échangeable, comparés aux articles produits à l'aide de capitaux moins durables, ils le regagneraient, comparés aux articles produits à l'aide de capitaux plus durables.

On a prétendu que, bien que l'égalisation dans le taux du profit dont nous venons de parler pût être effectuée par l'anéantissement d'une portion du capital le moins durable, ou par les accumulations comparativement considérables qui pourraient être faites, à l'avenir, par les détenteurs des capitaux les plus durables, qui n'ont été que peu affectés par la hausse du salaire, cette égalisation ne pouvait s'opérer par ce transfert du capital d'une classe d'industrie à une autre, comme on l'a supposé; car, dit-on, le capital fixe, ou l'ensemble de machines appartenant aux détenteurs des capitaux de la plus haute durée, étant lui-même le produit du travail, il ne serait pas possible de se procurer ces machines à leur prix antérieur après la hausse du salaire, de telle manière que les profits des détenteurs actuels des numéros 7, 8, 9 etc. ne pourraient pas être réduits au même niveau que ceux des détenteurs des capitaux les moins durables, par l'affluence de nouveaux con-

currents. Mais il est facile de voir que cette manière d'envisager la question n'est pas exacte. Supposons, ce qui est le cas le plus favorable pour l'argument que nous combattons, que les machines appartenant aux capitalistes de la classe numéro 11 sont fabriquées par les ouvriers qu'emploient les capitalistes de la classe numéro 1, lorsqu'il y a hausse de salaire, il est évident que les machines et les autres articles produits à l'aide du numéro 1 ne peuvent hausser en valeur, comparés à l'argent, ou à tout autre article produit sous l'empire de diverses circonstances, jusqu'à ce qu'ils soient diminués, ou que les autres augmentent en quantité. Et ce sont donc là deux raisons très-suffisantes pour que les producteurs des machines ne soient pas disposés à les vendre après la hausse du salaire; car, en *premier* lieu, s'ils les vendent, ils n'en tireront pas un gain plus considérable qu'ils ne l'eussent fait avant la hausse, et en *second* lieu, comme les industries plus lucratives, ou celles qui souffrent moins de la hausse du salaire, ne peuvent être continuées qu'au moyen des machines, ces producteurs ne pourraient pas, s'ils les vendaient, transférer à ces machines leur capital circulant, mais ils seraient forcés de continuer des industries devenues, relativement, désavantageuses. Au lieu donc de vendre les machines, on peut raisonnablement présumer que la plus grande partie des producteurs serait disposée à les appliquer aux industries auxquelles elles auraient été destinées, et viendraient ainsi faire concurrence aux propriétaires actuels des capitaux numéros 7, 8, 9, 10, etc., dans les mêmes conditions où ils se trouvent, ou avec des machines qui ont coûté le même prix que les leurs; et ce déplacement du capital ne cesserait point jusqu'à ce que les denrées produites par les capitaux de la moindre durée eussent assez diminué et que leur valeur eût assez augmenté, comparée avec celles produites par les capitaux de la plus grande durée, pour que toutes arrivassent à donner le même taux ordinaire et moyen de profit.

Si, au lieu de s'élever, le salaire baissait, les effets contraires se produiraient. Les détenteurs des capitaux nos 1, 2, 3, etc., qui emploient, comparativement, une proportion considérable d'ouvriers, recueillant de la baisse du salaire un avantage plus grand que les détenteurs des capitaux numéros 7, 8, 9, etc., leurs profits s'élèveraient au-dessus du niveau des profits de ces derniers détenteurs. En conséquence, le capital commencerait à abandonner les industries qui emploient le moins d'ouvriers, pour celles qui en emploient le plus grand nombre ; et l'équilibre moyen du profit serait rétabli par une augmentation dans la valeur des denrées produites à l'aide des capitaux les plus durables, comparée avec celles produites à l'aide des capitaux qui le sont le moins.

Il est plus que certain qu'aucune hausse du salaire ne peut donner lieu à une hausse générale, et qu'aucune baisse du salaire ne peut donner lieu à une baisse générale des prix ; mais en supposant que la puissance productive de l'industrie, ou la quantité de travail requise pour produire les denrées reste stationnaire, une hausse de salaire, au lieu d'occasionner une hausse générale des prix, occasionnera une baisse générale des profits ; et une baisse de salaire, au lieu de diminuer les prix, occasionnera une hausse générale des profits. Grâces aux degrés différents et toujours variables de la durée des machines, c'est-à-dire du capital fixe, employé à la production des denrées et au rapport mobile entre la portion du capital employé comme salaire ou comme paiement du travail immédiat, et la totalité du capital employé, il est très difficile de déterminer, *à priori*, dans quelle proportion une fluctuation quelconque dans le taux du salaire affectera le taux du profit et la valeur des denrées. Mais, en prenant la peine nécessaire, on peut apprécier cette proportion avec une exactitude suffisante pour les besoins de la pratique; et les trois cas suivants pourront, en peu de mots, et nous l'espérons, d'une manière satisfaisante, expliquer de quelle manière agissent constamment les fluctua-

tions dans le taux du salaire, et la méthode à suivre pour apprécier l'influence qu'elles exercent sur les profits et les prix.

I. Si toutes les denrées étaient produites à l'aide d'un travail immédiat, ou du capital employé au paiement du salaire, il est évident, en supposant que la puissance productive de l'industrie ne varie pas, que toute hausse dans le salaire occasionnerait une baisse équivalente dans les profits. Un capitaliste qui applique 1000 liv. st. au payement du salaire, doit, si ses profits sont de 10 0/0, vendre ses denrées au prix de 1100 liv. st. Mais si le salaire s'élève de 5 0/0, ou, en d'autres termes à 1050, il ne pourrait vendre ses denrées, pour un prix supérieur à 1100 liv. st.; car l'argent est lui-même une denrée; et comme nous avons supposé que toutes les denrées sont produites par un travail immediat, la hausse des salaires affecterait les producteurs d'argent, de la même manière qu'elle a affecté les producteurs d'autres denrées. Conséquemment dans ce cas, il est évident que toute hausse de salaire doit faire baisser, et toute baisse de salaire doit élever, les profits, dans une proportion égale.

II. Si toutes les denrées étaient produites, *moitié* par le travail immédiat et *moitié* par le capital, les profits ne baisseraient que dans la moitié de la proportion de la hausse du salaire. Supposons qu'un capitaliste applique 500 liv. st. au payement du salaire et qu'il emploie 500 liv. st. comme capital fixe, lorsque les profits sont de 10 0/0, les denrées produites doivent, comme dans le premier cas, se vendre au prix de 1100 liv. st. Si le salaire a monté de 5 0/0, le capitaliste aurait à payer 525 liv. st. comme salaire, et par conséquent, ne garderait que 75 liv. st. comme profit. Dans ce cas, conséquemment, une hausse de salaire de 5 0/0 ne ferait baisser les profits que de 2 1/2 0/0, à cause de l'emploi de quantités égales de capital et de travail immédiat pour la production des denrées.

III. Si toutes les denrées étaient produites à l'aide d'un capital doué d'une haute durée, il est évident que les capitalistes n

seraient nullement affectés par une hausse dans le salaire et que, conséquemment, les profits continueraient à être presque les mêmes qu'auparavant.

Maintenant, supposons que les denrées, au lieu d'être entièrement produites par le travail immédiat, comme dans le premier cas, ou entièrement par des quantités égales de travail immédiat et de capital, comme dans le second, ou entièrement à l'aide du capital fixe comme dans le troisième, sont produites, en partie d'une façon et en partie d'une autre, et voyons quel effet cette augmentation de 5 0/0 dans le taux du salaire opérerait sur la valeur des denrées, en supposant, comme auparavant, que la puissance productive de l'industrie reste la même. Pour rendre cet examen plus facile, distinguons ces trois espèces de denrées par les numéros 1, 2 et 3. Maintenant, il est évident que la hausse du salaire a affecté le numéro 1 de 2 1/2 0/0 plus que le numéro 2 et de 5 0/0 plus que le numéro 3. Le numéro 1 doit donc, comparé au numéro 2, avoir augmenté de 2 1/2 0/0 en valeur échangeable, et de 5 0/0 comparé au numéro 3. Le numéro 2 doit avoir baissé de 2 1/2 0/0 comparé au numéro 1, et augmenté de 2 1/2 0/0 comparé au numéro 3; et le numéro 3 doit avoir baissé de 5 0/0 comparé au numéro 1, et de 2 1/2 0/0 comparé au numéro 2. Si le salaire, au lieu de s'élever, eût baissé, les mêmes effets se fussent évidemment produits, mais dans un ordre inverse. Les propriétaires des denrées de la classe numéro 1 gagneraient 5 0/0 par suite de la baisse; ceux de la classe numéro 2, 2 1/2 0/0, et ceux de la classe numéro 3 ne gagneraient rien; et les valeurs de ces denrées sur le marché s'accorderaient avec ces calculs (1).

On voit donc, puisqu'une denrée quelconque, prise pour

(1) Les exemples que nous avons cités sont, quant à la substance, les mêmes que ceux donnés par *Mill*, dans ses *Éléments d'économie politique*, 2e édition.

étalon, dans l'appréciation de la valeur des autres denrées, doit elle-même être produite par un capital remboursable à une certaine époque, que, lorsque le salaire s'élève, les denrées produites à l'aide de capitaux *moins* durables que ceux qui produisent la denrée prise pour étalon, augmenteront de valeur, tandis que celles produites à l'aide de capitaux *plus* durables baisseront, et l'inverse aura lieu lorsque le salaire est diminué. Supposons, ainsi que nous l'avons déjà fait, que les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 représentent des capitaux d'une durée correspondante. Si l'on prend pour étalon une denrée produite à l'aide du capital le moins durable, le n° 1, qu'on peut supposer employé tout entier au payement du salaire, toutes les denrées quelconques, produites par les autres capitaux plus durables, *baisseraient* de valeur, lorsque le salaire s'élèverait ; et, si nous supposons que les denrées produites à l'aide du capital n° 2 diminuent de 1 0/0, celles produites par le n° 3 diminueraient de 2 0/0, celles produites par le n° 4 de 3 0/0, et ainsi de suite jusqu'à ce que nous arrivions au n° 11, qui baissera de 10 0/0. Si, d'un autre côté, on a pris pour étalon une denrée produite à l'aide du capital le plus durable, le n° 11, et qu'on peut supposer consister entièrement en machines douées d'une haute durée, si le salaire s'élève, toutes les denrées produites par les autres capitaux moins durables, s'élèveront également, et si celles produites par le n° 10, se sont élevées de 1 0/0, celles produites par le n° 9, s'élèveraient de 2 0/0 et celles produites par le n° 1 de 10 0/0. Si l'on prend pour étalon une denrée produite à l'aide d'un capital de *moyenne* durée tel que le n° 6, et que l'on peut supposer consister, moitié en capital circulant appliqué au payement du salaire, et moitié en capital fixe ou machines, les denrées produites par les capitaux moins durables, les n° 5, 4, 3, 2 et 1, s'élèveront avec la hausse du salaire d'après la première hypothèse, ou en d'autres termes la 1re, ou le n° 5, de 1 0/0, la seconde ou le n° 4, de 2 0/0, etc. ;

tandis que les denrées produites par les capitaux plus durables, les nº 7, 8, 9, 10 et 11, *baisseront*, la première ou le nº 7, de 1 0/0, la seconde ou nº 8, de 2 0/0, etc., ce qui sera exactement l'inverse de l'autre ordre de faits.

Il est donc évident que l'effet exercé, par les variations dans le taux du salaire sur le *prix* des denrées, doit dépendre principalement de la nature du capital employé à la production de l'or et de l'argent. Quelles que puissent être les proportions du capital circulant appliquées au payement du salaire et celles du capital fixe employé à la production de la matière dont est faite la monnaie, les denrées qui sont produites à l'aide d'une quantité plus considérable de capital circulant, et d'une quantité moindre de capital fixe ou de machines, hausseront lorsque le salaire hausse, et baisseront lorsque le salaire baisse ; mais celles qui sont produites à l'aide d'une quantité moindre de capital circulant, et d'une quantité plus considérable de capital fixe ou de machines, baisseront lorsque le salaire hausse, et hausseront lorsque le salaire baisse ; tandisque que les denrées produites dans des circonstances à peu près analogues, ou à l'aide de quantités égales de capital circulant et de capital fixe, telles que la monnaie, ne seront pas affectées par ces fluctuations.

On doit observer cependant que les variations dans la valeur échangeable d'un grand nombre de denrées, occasionnées par les variations dans le taux du salaire proportionnel, se renferment dans des limites comparativement étroites. Nous avons déjà vu que si les denrées étaient produites entièrement, soit à l'aide du travail immédiat, soit à l'aide du capital, soit à l'aide de quantités égales de ces deux agents, la variation dans le taux du salaire n'exercerait aucune influence sur leur valeur. Mais, en réalité, un très grand nombre de denrées sont produites à l'aide de portions presque égales de capital fixe et de capital circulant;

et comme toute hausse du salaire proportionnel qui peut avoir lieu, doit, en pareille circonstance, être balancée, soit par une baisse dans le taux du profit, soit par un accroissement proportionnel dans la puissance productive de l'industrie, il est évident que la valeur des denrées en question comparées entre elles, devra rester à peu prés stationnaire. Conséquemment, bien qu'une hausse du salaire tende nécessairement à faire hausser la valeur échangeable d'une catégorie de denrées, et, par suite à faire baisser celle d'une autre catégorie, la diminution des profits qui doit suivre, inévitablement, toute hausse du salaire qui n'est pas accompagnée d'un accroissement de la faculté productive de l'industrie, exerce un effet contraire, et tend à faire baisser la valeur des denrées que l'accroissement du salaire ferait hausser, et à élever la valeur de celles que ce même accroissement ferait baisser. Et ce n'est que dans les cas extrêmes, ou, en d'autres termes, dans le cas où les denrées sont produites presque entièrement à l'aide du travail manuel immédiat, d'un côté, ou dans le cas de denrées produites presque entièrement à l'aide de capital fixe ou de machines, d'un autre côté, qu'une variation dans le taux du salaire proportionnel occasionne une variation considérable dans la valeur de ces denrées.

On doit encore remarquer, que, bien que les fluctuations dans le taux du salaire occasionnent quelque variation dans la valeur échangeable de quelques denrées en particulier, elles n'ajoutent, ni n'ôtent rien à la *valeur totale* de la masse des denrées. Si ces variations augmentent la valeur des denrées produites à l'aide des capitaux les moins durables, elles diminuent également la valeur de celles produites à l'aide des capitaux les plus durables. Leur valeur agglomérée continue donc à rester la même. Et quoiqu'il ne soit pas exactement vrai de dire d'une denrée en particulier que sa valeur échangeable est égale à celle de ses frais de production, ou de la

quantité de travail requise pour la produire et l'amener sur le marché, il est très légitime d'affirmer cette vérité, de la masse des denrées prise dans son ensemble.

En nous efforçant ainsi d'indiquer la valeur de toutes les espèces de denrées qui ne sont pas l'objet d'un monopole, par rapport à la quantité de travail requise pour leur production, on n'a pas entendu nier qu'une part très considérable des qualités utiles ou désirables de ces denrées ne fût le résultat de l'action ou de l'influence d'agents naturels. Mais, ainsi que nous l'avons établi antérieurement, c'est le caractère particulier et distinctif des agents naturels de fournir leurs services gratuitement. Tout ce qui se fait, grâces à leur secours, se fait sans rémunération. Aussi, bien que leur assistance et leur concours soient nécessaires à la production de toute espèce d'articles utiles et désirables, cette assistance et ce concours n'ajoutent rien à la valeur des articles. Cette valeur est une qualité qui ne peut être communiquée que par le travail de l'homme, ou au moyen du capital qui a été approprié ou accumulé par son travail. En estimant la valeur d'une certaine quantité de blé, par exemple, nous y comprenons seulement la valeur du travail des individus employés comme laboureurs, moissonneurs, batteurs en grange, etc., en même temps que celle du blé employé en semailles, et celle des services rendus par les chevaux et les instruments employés dans les différentes opérations agricoles. On ne met aucunement en ligne de compte le secours qui est dû à la puissance végétative de la nature et à l'influence du soleil et de la pluie; car bien que sans elle on n'eût put obtenir la récolte et que nos plus grands efforts eussent pu rester infructueux, cependant, comme ce sont là des dons spontanés de la Providence, ils n'ajoutent rien au prix, ou à la valeur du produit, ou à sa faculté de s'échanger ou d'acheter du travail, ou d'autres produits du travail.

On pensera peut-être que ce principe est en contradiction avec ce qu'on a observé dans la production de certaines es-

pèces de denrées. Ainsi, un tonneau de vin nouveau que l'on gardera pendant un certain laps de temps, ou jusqu'à ce qu'il soit arrivé à un certain degré de vieillesse, acquiert un surcroît de valeur; or, comme la modification opérée dans le vin a été entièrement accomplie en vertu de l'action d'agents naturels, et que, sans cette modification, il n'aurait pas eu ce surcroît de valeur, on a prétendu que, dans ce cas, le travail des agents naturels a évidemment produit un accroissement de valeur. Mais il est facile de voir que c'est là une erreur. Le tonneau de vin est un capital, ou le résultat du travail employé à cultiver, récolter, presser et préparer de diverses manières les grappes de raisin avec lesquelles on a fabriqué le vin. Mais, pour donner le temps de se produire à la fermentation, à la décomposition, etc.; pour opérer les changements désirables dans le vin, il faut le mettre de côté, jusqu'à ce que toutes ces opérations se soient pleinement accomplies. Le producteur de vin ne ferait pas un semblable emploi de son capital, si ce capital ne devait pas lui donner un revenu égal à celui qu'il en retirerait, en l'appliquant à d'autres industries. Et il suit de là que, bien que les opérations accomplies par la nature rendent le vin plus désirable, ou lui communiquent une plus grande proportion d'utilité, elles n'ajoutent rien à sa valeur, le surcroît de valeur que le vin acquiert étant la conséquence du profit qui s'ajoute au capital nécessaire pour permettre à ces opérations d'avoir leur cours. . . . .

Outre l'objection que nous venons de poser, le colonel Torrens, dans son estimable ouvrage sur *la Production de la richesse*, a soutenu, contrairement à la théorie que nous avons cherché à établir, que lorsqu'il y a eu accumulation de capital, la valeur des denrées n'est plus, comme aux époques primitives de la société, déterminée par les quantités de travail requises pour les amener sur le marché, mais par les *quantités de capital* requises dans ce but. Au fond, cependant, cette théorie ne diffère, que nominalement, de celle que nous

venons de développer. Car le capital n'étant autre chose que le produit accumulé d'un travail antérieur, la valeur de ce capital, comme celle de toute autre chose, s'apprécie par la quantité de travail requise pour le produire. Sous ce rapport, il n'y a aucune différence, comme nous l'avons déjà démontré, entre le travail des ouvriers et celui des machines. Un ouvrier est lui-même une portion du capital national, et peut être envisagé avec raison dans les recherches théoriques de cette nature (nous parlons de celles qui concernent ses facultés physiques, et n'ont aucun trait à ses facultés intellectuelles et morales) comme une machine qui a exigé pour sa construction une certaine avance de travail ; le salaire que gagne cet ouvrier est une rémunération pour ses services, et ne lui donne en moyenne, si nous pouvons nous exprimer ainsi, que le taux ordinaire du profit de son capital, sans compter une somme pour remplacer la *détérioration*, ou, ce qui revient au même, pour remplacer les ouvriers vieux et usés par des ouvriers nouveaux. Conséquemment, qu'une denrée ait été produite par l'avance d'un capital dont la formation a coûté une certaine quantité de travail, ou par l'avance directe de ce travail, cela importe peu. Dans les deux cas, cette denrée est produite exactement par la même somme de travail, ou pour parler plus juste, par la même somme de capital. En tant que cela regarde simplement leurs facultés physiques, et ce sont les seules dont il s'agit en ce moment, les hommes doivent être considérés comme un capital, ou comme les instruments et les machines avec lesquelles ces mêmes hommes accomplissent leur tâche ; et affirmer que la valeur des denrées dépend des quantités de capital dépensées pour les produire, ce n'est pas contredire, mais en réalité ce n'est que reproduire, avec d'autres expressions, la proposition même que nous avons cherché à démontrer.

On peut déduire une foule de conclusions pratiques, d'une importance et d'un intérêt considérables, des principes déve-

loppés dans ce chapitre. On a, par exemple, longtemps et unanimement admis qu'un pays où le salaire est généralement bas, pourvu qu'il possédât les mêmes facilités que tout autre pays pour la production des denrées, pourrait vendre à plus bas prix sur les marchés également accessibles à tous. Mais les principes que nous venons d'établir démontrent la fausseté de cette opinion. Supposons, pour démontrer par un exemple, de quelle manière les variations dans le taux du salaire affectent réellement le commerce avec l'étranger, que l'Angleterre et la France possèdent des moyens *égaux* pour produire toute sorte de denrées, et que le taux du salaire soit égal dans les deux pays ; et admettons que les nombres suivants représentent les différentes classes de capitaux, rangés suivant le dégré différent de leur durée, et employés à la production en Angleterre et en France, savoir :

Les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, l'Angleterre,
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, la France.

Maintenant les deux pays étant supposés posséder des moyens égaux de production et le taux des salaires y étant supposé le même, les denrées qu'ils produisent respectivement se vendront également bien sur un troisième marché quelconque, tel que celui des Etats-Unis, ouvert également aux deux pays. Mais supposons, qu'en même temps que le salaire reste le même en France, il s'élève en Angleterre, et observons le résultat. Toutes les denrées produites en Angleterre à l'aide des capitaux numéros 7, 8, 9, 10, etc., qui se trouvent supérieurs au degré *moyen* de durée, et que l'on peut regarder comme consistant principalement en machines, baisseront, tandis que celles produites à l'aide de capitaux moins durables c'est-à-dire des numéros 1, 2, 3, 4 etc., s'élèveront. Les premières ne baisseront pas seulement comparées aux denrées produites en Angleterre à l'aide de capitaux moins durables, mais elles baisseront encore comparées aux denrées produites en France à l'aide des capitaux correspondants et également

durables, c'est-à-dire les numéros 7, 8, 9, 10 etc., tandis que les dernières, ou les denrées produites en Angleterre à l'aide des capitaux numéros 1, 2, 3, 4 etc., hausseront de valeur comparées aux denrées produites en France par les capitaux correspondants, c'est-à-dire les numéros 1, 2, 3, 4, etc. Les marchands anglais et français n'arriveront donc plus sur le marché américain dans les mêmes conditions qu'auparavant; car l'Angleterre aura, désormais, un avantage decidé sur la France pour la production et la vente des denrées qui sont produites principalement par les machines; tandis que la France, à son tour, aura un avantage également décidé sur l'Angleterre, pour la production et la vente des denrées qui sont principalement le produit direct du travail manuel. Et c'est là ce qui se passe, en réalité. La masse de nos exportations consiste principalement en tissus de coton et autres produits fabriqués à l'aide des machines; tandis que la masse des exportations françaises consiste en productions de son territoire, en joailleries et articles de fantaisie qui sont, surtout, créés à l'aide du travail manuel. Il est donc difficile de supposer qu'une élévation dans le salaire puisse être fatale au commerce extérieur d'un pays, si ce n'est en réduisant les profits et faisant naître l'envie d'employer le capital au dehors. Il est à peu près inévitable que cette hausse du salaire engage, jusqu'à un certain point au moins, le capital dans de nouvelles voies; en effet, si d'un côté elle élève la valeur de certaines classes de denrées et empêche leur exportation, de l'autre elle abaisse proportionnellement la valeur d'autres denrées, et les rend plus convenables pour le marché étranger.

La vérité est donc que nos salaires élevés, au lieu de placer nos fabricants de tissus de coton dans une condition désavantageuse pour la vente de leur produits, ont un effet précisément contraire. Le salaire élevé payé aux ouvriers en Angleterre et le poids des charges publiques, donnent lieu à des profits relativement *faibles;* et comme la part principale de

la valeur des étoffes de coton et des autres denrées produites surtout avec le secours des machines consiste en profits, cette valeur doit nécessairement être faible là où les profits sont faibles également. Supposons, par exemple, que deux machines, très-durables, d'une puissance et d'une bonté égales. et qui peuvent être mises en jeu en n'employant le travail manuel que dans une faible proportion, soient établies l'une en France, et l'autre en Angleterre; si les machines coûtent 20,000 liv. st. chacune, et si le taux du profit est de 6 p. 100 en France, et de 5 p. 100 en Angleterre, l'ouvrage fait à l'aide de la machine française aurait une valeur de 1,200 liv. sterl., tandis que celui fait à l'aide de la machine anglaise n'aurait qu'une valeur de 1,000 liv. st. Il faut remarquer aussi, puisque l'emploi d'une espèce de machine, sert la plupart du temps, dans une très-grande proportion, à en fabriquer d'autres, qu'il est très-probable, dans le cas où l'une des machines aurait été fabriquée en Angleterre et l'autre en France, que la machine d'origine anglaise ne coûterait pas 20,000 liv. st. et que les produits de cette machine pourraient, par cette raison, se vendre au-dessous de 1,000 liv. sterl. Indépendamment de cette circonstance, l'avantage que nos manufacturiers qui font un large usage des machines doivent avoir sur ceux de France, et plus encore sur ceux des États-Unis, par suite d'un profit plus faible, est évident et prononcé. Ce principe démontre que les restrictions imposées à l'exportation des machines, lors même qu'on pourrait les rendre obligatoires et prévenir l'émigration des constructeurs sont d'une importance bien moindre que ne le supposent les manufacturiers; car il est évident, en supposant que les Etats-Unis possédassent tous les moyens que nous possédons aujourd'hui pour la fabrication des étoffes de coton, en supposant que le Massachusetts fut un second comté de Lancastre et Lowell un fac-simile de Manchester, il est évident, disons-nous, que leurs manufacturiers ne pourraient faire, à l'Angle-

terre, une concurrence suivie de succès. La possession de meilleures machines n'abaisserait pas le taux des profits dans la Nouvelle Angleterre; et jusqu'à ce que ce résultat soit obtenu, nous devons, en supposant que nous continuions à avoir les mêmes ressources de production, garder toujours la prééminence sur les Américains, les Français et tous les autres peuples, chez lesquels les profits sont plus élévés qu'en Angleterre pour la vente des articles produits principalement à l'aide des machines.

Ce que nous venons d'exposer n'a pas pour but cependant d'inculquer cette idée, que la baisse des profits soit réellement une chose avantageuse. Au contraire, l'abaissement du profit tend, non-seulement à retarder les pays dans lesquels il a lieu, comparativement aux pays où le salaire est plus élevé, mais encore, ainsi que nous l'avons déjà établi, il provoque fortement l'émigration des capitaux. Une réduction d'impôt, ou une réduction de salaire, accompagnant une réduction correspondante dans le prix du blé, ou d'une denrée quelconque nécessaire à la consommation de l'ouvrier, élèverait le taux du profit et restreindrait, conséquemment, en élevant leur prix, la demande des étoffes de coton. Mais une diminution de nos exportations dans les pays étrangers, provenant de cette cause, si elle avait lieu, au lieu d'être nuisible, serait plutôt favorable. Cette diminution serait une conséquence de ce que l'industrie serait devenue plus productive; et un capital qui aurait été employé, antérieurement, à la production de denrées destinées au marché étranger, qui ne pourraient être expédiées au dehors avec avantage, dans l'hypothèse d'un changement de circonstances, ce capital trouverait facilement un emploi plus profitable dans d'autres branches de l'industrie. Cependant, pour ce qui concerne la fabrication des tissus de coton, on peut presque assurer que la diminution dans le taux du profit a contribué à son développement extraordinaire. Et quelque paradoxal que cela puisse paraître,

il est pourtant vrai que si le salaire devrait s'élever et les profits subir une nouvelle baisse, un nouveau capital se porterait vers la fabrication et que le prix des étoffes de coton subirait une nouvelle réduction, tandis que si le salaire devait baisser et les profits s'élever, le capital abandonnerait cette fabrication pour les industries qui emploient moins les machines, et le prix des étoffes de coton s'élèverait (1).

(1) *Sir William Petty* paraît avoir été un des premiers auteurs qui ont nettement établi le principe, que la valeur des denrées dépend des quantités de travail requises pour leur production : « Si un individu, dit-« il, porte à Londres une once d'argent extraite de la terre du Pérou, dans « le même temps qu'il peut produire un boisseau de blé, l'un de ces deux « produits est le prix naturel de l'autre ; or, si par suite de la découverte « de mines nouvelles et plus faciles à exploiter, un individu peut ob-« tenir deux onces d'argent aussi facilement qu'il en obtenait une autre-« fois, alors le blé sera aussi bon marché, à dix schellings le boisseau, « qu'il l'était antérieurement à cinq schellings, *Cœteris paribus.* » (*Traité des taxes et contributions*, édit. 1679, p. 31.) A la page 24 il dit : « Admettons que cent hommes travaillent à produire du blé pen-« dant dix ans, et que le même nombre d'hommes travaille pendant le « même laps de temps à produire de l'argent, je dis que le produit net de « l'argent est le prix du produit net du blé, et que des portions égales de « l'un, sont le prix des portions égales de l'autre. » Et à la page 67 il dit encore : « Le blé sera deux fois aussi cher lorsqu'il y aura deux « cents agriculteurs pour faire le même ouvrage que pourraient en faire « cent. » — Ces passages sont curieux et intéressants, en ce qu'ils indiquent les premiers germes de la théorie que M. Ricardo a tant contribué à compléter pour sa part.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA VALEUR ET DU PRIX.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.



FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Corbeil. — Typographie de Crété.

